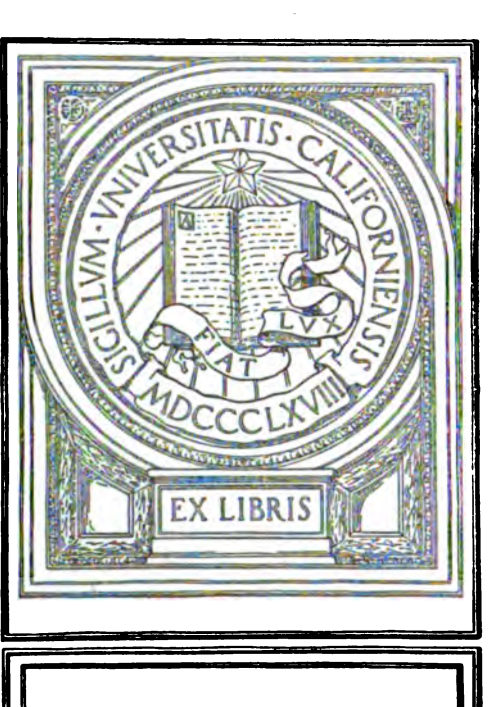
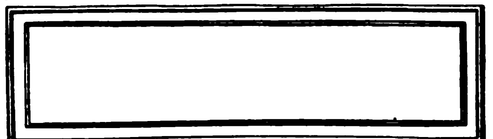



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



NO
986

HISTOIRE DE LA FONDATION

DES

ÉTATS GERMANIQUES

BRUXELLES. — TYPOGRAPHIE DE CH. VANDERAUWERA,
rue de la Sablonnière, 8.

HISTOIRE

DE LA

FONDATION

DES

ÉTATS GERMANIQUES

PAR

MAX WIRTH

auteur des PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
de l'HISTOIRE DES CRISES COMMERCIALES et de l'HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT
DE LA NATIONALITÉ ALLEMANDE

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR LA BARONNE DE CROMBRUGGHE

TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'AUTEUR

TOME PREMIER

Paris

SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS

33, RUE DE SEINE, 33

1873

AVANT-PROPOS

Le livre dont nous offrons la traduction a paru en Allemagne il y a quelques années, sous le titre de : *Deutsche Geschichte im Zeitalter germanischer Staatenbildung* (Histoire allemande, à l'époque de la fondation des États germaniques). Le succès qu'il obtint répondit aux espérances qu'avait conçues l'auteur en écrivant cette histoire pragmatique du peuple allemand.

Voltaire avait dit : « Le but de l'histoire n'est pas de » savoir en quelle année un prince indigne d'être connu » succéda à un prince barbare chez une nation gros- » sière. Si l'on pouvait se mettre dans la tête la suite » chronologique de toutes les dynasties, on ne saurait » que des mots. Autant il faut connaître les grandes » actions des souverains qui ont rendu leurs peuples » meilleurs et plus heureux, autant on peut ignorer » le vulgaire des rois qui ne pourrait que charger la

» mémoire. » Dociles à cet avis, de nombreux historiens ne se sont pas contentés d'énumérer les faits et les gestes des conquérants, d'enregistrer le nombre des batailles, des victoires et des défaites qui avaient eu jusqu'alors le privilége d'occuper presque exclusivement l'histoire, ils ont étudié la marche des progrès moraux, scientifiques et industriels des peuples, et signalé, à la reconnaissance publique, des acquisitions à coup sûr plus précieuses que toutes les conquêtes dues à la force matérielle ou à la science militaire. Mais parmi les sciences morales, l'économie politique seule peut-être n'avait pas encore été appelée à guider les recherches de l'historien et à éclairer ses jugements, bien que son origine remonte aux premières manifestations de l'humanité. Dès son apparition sur le globe, l'homme a produit et consommé, et il n'était pas possible que deux êtres humains vécussent sur la terre d'une vie commune sans que de leurs besoins réciproques ne surgît la nécessité de l'échange. Durant l'enfance de l'humanité, la famille fut, comme elle l'est encore, une petite société économique. A mesure que se développa l'existence des peuples, ces rapports mutuels s'accrurent et prirent une place toujours plus importante dans la vie des nations. On peut donc s'étonner à bon droit que jusqu'à présent, à de rares exceptions près, les historiens n'aient point considéré la science de l'économie politique comme un des guides les plus sûrs pour la recherche des causes qui accélèrent ou retardent la marche des peuples dans la voie du progrès, ni tenu suffisamment compte de l'influence exercée sur la société en général par les idées et les institutions éco-

nomiques. M. Max Wirth inaugure donc en quelque sorte une méthode nouvelle. Recherchant les causes intimes des grands événements historiques qu'il dégage des influences extérieures considérées trop souvent comme leur principal mobile, il fait ressortir plutôt le développement de la science économique. Au lieu d'attribuer les événements politiques au hasard ou de les faire dépendre du caprice d'un despote ou de la hardiesse d'un esprit aventureux, il approfondit les causes réelles des évolutions des peuples. Tout en exposant les faits de l'histoire, il examine attentivement les progrès réalisés par l'activité productive des peuples, à la faveur desquels les hommes et les nations se rapprochent davantage du but élevé de la civilisation. L'auteur se préoccupe non moins des réformes introduites ou à introduire dans la législation, qui seule peut affranchir complétement les hommes des entraves trop souvent opposées à l'essor de leurs facultés créatrices; il indique les premiers progrès réalisés par les sciences qui doivent, en mettant les forces de la nature au service de l'homme, le soustraire aux travaux grossiers et abrutissants, et le rendre apte aux plus nobles créations. Il montre l'augmentation progressive de la somme de production obtenue par les améliorations introduites dans l'économie agricole et forestière, industrielle et commerciale, dans le mode des transports, du crédit et des assurances. Il analyse les bienfaits de l'enseignement religieux et profane, énumère les créations successives des institutions d'utilité publique et rend un juste hommage aux travaux historiques et littéraires dont nous sommes redevables aux intelligences

supérieures du moyen âge. L'abondance des matériaux recueillis pour cette histoire, l'exactitude scrupuleuse avec laquelle l'auteur expose le résultat de ses savantes et intéressantes recherches concernant les institutions, les mœurs et les coutumes nationales, permettent au lecteur de s'initier aux détails les plus intimes de la vie des Germains de cette époque.

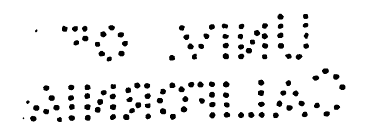
L'Introduction contient l'exposition des principes qui doivent guider la marche de l'humanité dans la voie du progrès matériel, moral et scientifique. M. Max Wirth s'y est inspiré des idées libérales et élevées qu'il a prises pour guides dans le cours de son livre. Le développement donné dans cette introduction à l'analyse des lois naturelles de l'observance desquelles dépendent le bonheur et la grandeur morale des peuples, nous autorise à croire que l'auteur ne s'est pas contenté de porter ses investigations sur les premiers siècles de l'histoire de l'Allemagne. Nous exprimons l'espoir que ce livre renfermant toute la période historique écoulée entre le moment des premières apparitions des Germains sur le théâtre du monde civilisé, et celui du partage du royaume des Francs, sera suivi de la publication d'études qui formeront le complément de cette histoire du peuple allemand. Ajoutons en terminant que notre traduction qui a obtenu l'approbation de M. Max Wirth s'est trouvée, grâce à ses soins, enrichie de plusieurs notions dues à des découvertes faites par la science depuis l'apparition du texte allemand.

B^ne DE CROMBRUGGHE.

INTRODUCTION

Depuis que les esprits sérieux s'occupent de l'histoire de l'humanité, la recherche des causes de l'élévation et de la décadence des nations a été généralement considérée comme un des problèmes les plus importants de cette histoire. Cette importance s'accroît encore lorsque, comme il arrive à l'époque actuelle pour l'Allemagne, un peuple semble avoir atteint le point culminant de son existence, alors qu'il s'agit pour lui ou bien de prendre dans la famille des peuples le haut rang que lui assigne son génie, ou bien de disparaître, en ne contribuant plus qu'à la grandeur matérielle d'autres nations.

Aussi longtemps que l'histoire ne fut qu'une sorte de chronique, un récit d'événements politiques détachés, l'expérience acquise par les fautes du passé ne servit guère; en matière politique, comme du reste dans toutes les branches de l'activité humaine, l'étude des



principes nécessaires aux progrès dela civilisation et la connaissance des lois de la nature sont indispensables. Il appartient à la science seule de déterminer les conditions réelles du développement des peuples, et d'approfondir la vérité. Le progrès véritable, l'élévation intellectuelle de l'humanité et le perfectionnement des peuples dépendent entièrement de la marche de la science. La vérité scientifique est une, et ne peut être approfondie que par de longues et laborieuses études. L'erreur est le point de départ, et la vérité, le but. Lorsque, faisant abstraction de l'état primitif de l'homme, nous le prenons au début d'une société civilisée, la législation nous apparaît d'abord entachée d'erreurs et s'épurant ensuite, grâce aux progrès de la science; cette transformation se manifeste par la disparition successive des institutions vicieuses. Il suffira de citer l'abolition de la corvée, de la dîme, des prohibitions en matière commerciale, des lois usuraires, des priviléges attribués aux corporations. A côté de ces progrès dus à la science, se rencontrent des innovations qui sont comme le produit de l'égoïsme ou des préjugés des gouvernements et des factions; progrès le plus souvent illusoires, parce qu'ils n'ont point passé au creuset de la science. Celle-ci, en effet, ne procède pas des aspirations des hommes de pouvoir ou de parti; elle est le fruit du travail et des spéculations des grands esprits de toutes les nations.

Dans le cours de l'existence de l'humanité, toute génération s'appuie sur la génération précédente, et chacune fait son profit des vérités découvertes antérieurement. Il en résulte, en exceptant toutefois les périodes intermédiaires de décadence, dues à des causes

particulières, que le progrès de la civilisation se relie à l'existence même du genre humain dont le développement, semblable au cours des étoiles, suit une marche incessante. Les générations paraissent et disparaissent, selon la judicieuse comparaison d'Homère, comme le feuillage des arbres. Qu'importe que telle branche périsse ou que telle autre soit greffée sur le tronc? L'arbre ne cessera de croître, jusqu'à ce que, s'élevant à une hauteur majestueuse, il s'étale dans toute la splendeur de son épanouissement. Toutefois ce développement de l'humanité s'opère dans un espace de temps si considérable, que les siècles n'y semblent que des heures et que les plus grandes époques historiques n'y apparaissent que comme des jalons ou des points de repère.

Les progrès de l'humanité seraient de mince valeur pour des générations considérées isolément, si chacune d'elles n'avait le droit d'en profiter pour s'assurer à elle-même la plus grande somme de bonheur.

Ici apparaît l'importance de la science historique. Elle indique les moyens les plus efficaces de nous faire éviter les erreurs, les vices, les crimes mêmes inhérents aux législations, en un mot, tous les obstacles aux progrès de la civilisation.

Toutefois, le progrès dû à la connaissance de la vérité n'est pas uniquement le fruit d'études philosophiques isolées; il faut aussi que la généralité des esprits en soit imprégnée. C'est pour cette raison que l'application de la vérité scientifique ne donne pas partout les mêmes résultats. En général, les études physiologiques démontrent que l'égalité des facultés naturelles chez tous les hommes n'existe pas; non-seulement les individus sont très-diversement doués au

physique et au moral; mais, de plus, certaines souches ou races de peuples sont, sous ces deux rapports, plus avantageusement douées les unes que les autres. Un même système politique, appliqué à tous les peuples, engendrerait inévitablement les plus grandes injustices, et la législation qui ne tiendrait aucun compte de l'inégalité dans la répartition des dons naturels chez les individus, qui refuserait, par exemple, sa protection à des êtres faibles sous prétexte qu'elle n'est pas nécessaire à des êtres plus forts, cette législation serait le comble de l'iniquité.

Loin de favoriser cette inégalité naturelle, parmi les hommes, la législation doit s'efforcer de l'atténuer. Il ne faut pas qu'elle accorde aux forts, aux puissants, aux riches, des priviléges qui accroîtraient, au détriment des petits, des faibles et des pauvres, les avantages matériels ou moraux qu'ils tiennent de la nature ou du hasard de la naissance. La législation doit tendre surtout à créer des conditions moyennes.

Il faut qu'elle ait constamment en vue la loi économique fondamentale, par laquelle l'individu, maintenu en activité par les deux termes de l'antithèse, le travail et la jouissance (1) se trouve, grâce à cet équilibre, dans un état d'harmonie qui détermine le bonheur de la vie. L'un de ces termes ne doit pas exister à l'exclusion de l'autre. La jouissance non interrompue par le travail entraîne nécessairement la satiété, le dégoût, la mollesse, le vice, la maladie, la corruption. D'autre part, le travail incessant fatigue, affaiblit l'homme au moral et au physique, abrège ses jours. Les hommes s'épuisent également par ces deux excès; ils y perdent,

(1) M. Wirth's Grundz. d. Nationalökonomie I. 2. Édit. p. 4. et 481 ; II. 1. Édit. p. 44.

tout à la fois, le désir et la force d'atteindre à la plus haute perfection physique et morale qui, en leur imprimant le sceau de la véritable supériorité, peut seule leur faire produire de précieux fruits pour la civilisation. L'excès de pauvreté ou l'excès de richesse, en déterminant la prépondérance du travail ou celle de la jouissance, favorise les mauvais penchants de l'homme. C'est ainsi que la paresse, l'égoïsme, le désordre, la violence, le mépris du droit, l'immoralité, en un mot, tous les vices, tous les crimes, se rencontrent plus fréquemment parmi les classes ou très-riches, ou très-pauvres, que parmi les classes moyennes. Une sage répartition entre le travail et la jouissance produit des effets contraires.

Les heureux résultats de l'éducation, de l'économie et du développement intellectuel se manifestent particulièrement dans les conditions moyennes. L'inégalité naturelle des forces physiques et morales n'entraîne que trop souvent, vers l'un ou l'autre extrême, des hommes diversement doués sous le rapport de la naissance, de la force, de l'esprit ou de la fortune. Il ne faut donc pas que la législation favorise encore cette inégalité, en accordant, dans la société civile, une place privilégiée à celui qui, déjà, jouit de ces avantages, dus à des circonstances qui lui sont étrangères. Il ne faut pas que la législation vienne restreindre encore, pour le pauvre ou le faible, les ressources qui lui ont été réparties avec tant de parcimonie; c'est pourquoi les monopoles, les priviléges de toute sorte, d'une part, et, de l'autre, les bornes mises à la liberté individuelle, à l'emploi des forces naturelles, à la liberté du travail et du commerce sont autant de sources d'injustices et de souffrances.

Il y a une autre loi de développement, importante à constater : c'est la loi par laquelle l'humanité croît en nombre et en lumières. Les générations s'appuyant les unes sur les autres, toute génération nouvelle profite des expériences acquises et des progrès accomplis par la génération précédente.

L'homme apparaissant sur cette terre, dénué de ressources, condamné à se procurer par son travail des moyens quotidiens d'existence, il a fallu qu'une longue période s'écoulât avant que la race humaine se fût suffisamment perfectionnée, pour acquérir, par son travail, et conserver, par sa prévoyance, ce qui lui était indispensable pour ne pas vivre au jour le jour. Tout indique que la race humaine est originaire d'un pays où les hommes, à l'abri des frimas, trouvaient en toute saison des moyens d'existence indispensables. Les civilisations les plus reculées, dont nous ayons connaissance, se sont épanouies sous l'influence de climats chauds ou modérés.

L'augmentation du capital et celle de la population amènent, simultanément, la nécessité de mettre plus de terres en culture et le besoin de fonder des colonies. Aux premières époques historiques l'eau fournit le moyen de transport. La construction d'un radeau formé de bois flottants exige moins de sagacité que celle d'une roue. Des branches, des arbres, des planches durent offrir, aux premiers hommes, des moyens de transport. Il n'y a pas loin de la construction d'un radeau à celle d'un bac ou d'un esquif. L'eau présentait un mode de cheminement plus facile que tout autre ; de fortes charges pouvaient être transportées ainsi d'un endroit à l'autre, sans interruption ; tandis que le charriage

ne pouvait convenir que pour les petites charges, surtout avant l'établissement des routes pavées (1).

On attribue généralement, à la découverte de nouvelles contrées, une grande influence sur la marche de l'humanité. Ces découvertes dépendent des améliorations introduites dans les moyens de transport et surtout des progrès de la navigation. On peut dire que le développement d'un peuple progresse en raison de ses modes de transport et que les peuples modernes, grâce aux bateaux à vapeur, aux chemins de fer et aux télégraphes, sont aussi supérieurs aux anciens Romains, que ceux-ci le furent, grâce à leurs routes pavées, aux peuples asiatiques. Il est permis de croire que la civilisation relativement avancée qui distingue les Chinois des autres peuples de l'Asie est due à leur système de canalisation.

Les difficultés que présentait le transport par terre et le temps qui s'écoula jusqu'à l'établissement de routes battues et de chaussées expliquent suffisamment pourquoi la migration et la colonisation des tribus emmenant, hors de leur pays d'origine, femmes, enfants, armes, ustensiles et bagages, s'effectuèrent originairement par eau. Dans les principales migrations de peuples, aux temps les plus reculés, la colonisation se faisait le long des mers, et dès que les rivages maritimes furent peuplés, dans les îles avoisinantes, sur les bords des fleuves et des rivières.

(1) Cette amélioration dans les moyens de transport fut introduite d'abord par les Romains, sur une vaste échelle, et abandonnée après la décadence de Rome. Ce ne fut guère qu'au XVIIIe siècle que les routes pavées furent établies dans les pays civilisés. Elles y ont été remplacées par les chemins de fer, alors que les bateaux à vapeur accomplissent une révolution semblable dans la navigation.

Les montagnes ne furent occupées qu'après les rivages et les vallées.

Les études géographiques, les monuments historiques et linguistiques désignent l'Asie centrale comme le berceau de la race humaine, ou tout au moins, et avec certitude comme celui des peuples de la race caucasienne. Si nous suivons la colonisation en remontant aussi loin que le permet l'histoire, nous reconnaissons que, partout, elle s'effectua d'abord le long des côtes de la mer, puis en amont des fleuves, incorporant successivement l'intérieur du pays dans le réseau d'occupation. Ainsi procédèrent les Phéniciens sortis de l'Asie Mineure : ils fondèrent des colonies au nombre de cent vingt-cinq sur les côtes de l'Europe, le long de la mer Méditerranée, et sur les côtes de l'Afrique, jusqu'à Sierra Léona.

Dans la Grèce, les Pélasges s'établirent aussi d'abord sur les côtes de la mer et dans les îles ; en Italie, leurs colonies étaient en général établies sur la mer. L'Afrique, l'Amérique et l'Australie nous présentent aujourd'hui un spectacle analogue : la colonisation a lieu d'abord sur les bords de la mer, ensuite le long des fleuves. Il est permis de croire que la race humaine s'est étendue de la sorte de l'Orient vers l'Occident. Des premières colonies, sortirent d'autres colonies, comme sortent, de souches particulières, des familles, des races, des tribus, des nations. De la patrie que quittèrent les premiers colons, abandonnant leur berceau comme des essaims d'abeilles s'élancent hors de leur ruche, naquirent d'autres mères-patries ou berceaux de peuples. L'Inde, l'Asie Mineure, la Grèce, les pays du Caucase, l'Arménie, la Scandinavie, enfin l'Europe occidentale depuis la découverte de l'Amérique, surtout

les pays de pure origine germanique ont successivement rempli ce rôle.

L'influence du climat et celle du sol agissent, on l'a souvent dit, sur le développement des peuples. L'excès de la chaleur et du froid, l'excessive sécheresse et l'excessive humidité sont également préjudiciables à la prospérité de l'homme, au double point de vue moral et physique.

Les habitants des zones tempérées, comparés à ceux des régions polaires ou tropicales, en sont une preuve évidente. Les habitants des zones glaciales et torrides sont, par des motifs contraires, inférieurs aux habitants des climats tempérés, non-seulement quant à la force physique, mais aussi et surtout quant au développement intellectuel. Rappelons-nous la loi de l'antithèse entre le travail et la jouissance, et nous trouverons la raison de cette infériorité dans l'extrême facilité, pour les uns, dans l'extrême difficulté, pour les autres, de se procurer les moyens d'existence. Les premiers sont plus indolents à cause de l'excessive chaleur du climat, et aussi parce que, la nature leur fournissant presque toutes les choses nécessaires à leur existence, ils se trouvent dispensés de grands efforts. Les autres, au contraire, s'abrutissent sous le poids de privations excessives et par l'effet d'un travail absorbant qui ne leur laisse ni le temps, ni les forces nécessaires pour s'occuper de leur développement intellectuel.

Les classes qui se retrouvent aux extrémités opposées de la société dans les climats modérés nous fournissent matière à des observations analogues. L'extrême facilité de se procurer une grande somme de jouissances, chez les classes supérieures, les rigueurs du travail et les privations réservées aux classes inférieures y

sont, pour les unes et les autres, des obstacles à leurs progrès; tandis que parmi les classes moyennes, l'intelligence de l'homme acquiert plus sûrement son complet épanouissement.

Abstraction faite de la supériorité des races, les impressions produites par la nature extérieure exercent aussi une grande influence sur le développement de l'homme. Toutefois les aspects pittoresques de la nature impressionnent plus profondément l'homme qui les admire par intervalles que celui qui les a constamment sous les yeux. Ceux qui vivent au milieu des spectacles les plus admirables de la création finissent par perdre le sentiment de leurs charmes et le pouvoir de les décrire poétiquement. L'immensité de la nature leur pèse plus qu'elle ne les élève; ils n'éprouvent pas le besoin de donner à leur imagination des aliments que leur fournit tout ce qui les entoure. Il en est autrement des habitants des pays où la nature n'offre pas ces grands spectacles; ceux-ci, à cause de la monotonie des contrées où ils vivent, sont amenés à se replier sur eux-mêmes et poussés à développer leurs plus hautes facultés. Parmi les hommes d'une même race dont les uns habitent la plaine et les autres les montagnes, les premiers auront l'intelligence plus éveillée que les seconds, Une autre cause encore favorise le développement scientifique des premiers. Les préjugés et les superstitions sont les plus grands obstacles à la propagation des lumières; or, rien ne fournit un aliment aussi riche à la superstition que les spectacles grandioses de la nature et les phénomènes qui toujours se reproduisent plus fréquemment dans les contrées pittoresques, tels que les avalanches tombant des glaciers, l'affaissement des montagnes, les inondations, les tremblements de terre, les tempêtes.

Toutes ces catastrophes accablent l'homme qui se sent impuissant à les éviter. Porté à les attribuer à des causes surnaturelles, il devient superstitieux. Les matelots et les montagnards le sont à l'excès.

Mais d'un autre côté, le voisinage des montagnes ou de la mer, la lutte perpétuelle de l'homme contre les éléments d'une nature sauvage, fortifient le corps de celui qui vit, pour ainsi dire, seul avec elle.

Le développement de la civilisation s'opère d'après une autre loi encore, celle de la sociabilité. L'homme, étant né pour la société, se perfectionne avec elle. Plus la société sera nombreuse, plus le travail sera divisé, plus la production et la richesse seront grandes, plus nombreux aussi seront les moyens de développer et de perfectionner les forces intellectuelles, Les pays très-peuplés sont en général plus riches, plus puissants, plus civilisés que les autres, les conditions d'existence étant, du reste, les mêmes pour les uns et les autres. Les villes offrent, en une plus large mesure que la campagne, les avantages de la culture intellectuelle ; car les fruits les plus parfaits de la civilisation mûrissent surtout dans les grands centres. Quoique le rebut de la population y afflue, on n'y constate pas relativement ni plus de crimes, ni plus d'immoralités. L'opinion contraire a dominé ; la statistique l'a reléguée parmi les préjugés.

La loi sociale trouve ses limites naturelles dans le droit individuel qui lui est opposé.

La violation de ces limites dans l'un ou dans l'autre sens est également condamnable. Exercée contre l'individualité d'une nation, elle dégénère en esprit de conquête et aboutit fatalement à la ruine morale et matérielle. Exercée contre les particuliers, elle mène au despotisme qui,

exploitant la population au bénéfice d'un petit nombre de privilégiés, fait obstacle au libre épanouissement des intelligences et conduit les nations à leur décadence.

Il est unè autre loi du développement qui se manifeste dans la nature entière, comme dans la société : c'est la loi d'après laquelle l'action de forces contraires amène le mouvement et la vie. Lorsque les forces, qui tendent à dominer, sont contenues par la résistance d'autres forces soumises à une activité réglée et productive, il en résulte une action d'épuration mutuelle qui préserve l'homme de l'engourdissement et de la corruption. Après avoir vu fonctionner cette loi entre le travail et la jouissance, nous la retrouvons maintenant l'équilibre entre la société et l'individu. Déterminer les bornes de chaque force et les droits réciproques, rétablir l'équilibre entre les lois sociales et les lois de la nature, voilà la tâche la plus importante de la politique. Nous faisons allusion ici aux conditions d'harmonie à établir entre le riche et le pauvre, le fort et le faible, les supérieurs et les inférieurs dans l'ordre social ou dans l'ordre intellectuel, entre la jeunesse et la vieillesse.

Deux éléments se distinguent dans l'essence du gouvernement : l'élément conservateur et l'élément progressiste. Tous les deux ont leur origine dans l'antithèse de la vieillesse et de la jeunesse. Par sa nature même, la vieillesse est disposée à conserver ce qu'elle possède; certaine du présent, elle attend peu de chose de l'avenir qui ne lui offre que des incertitudes. Le souvenir de ses jouissances les plus chères la rattache au passé; elle craint de se voir privée du fruit de ses soins et de ses travaux, en un mot, elle veut le repos. La jeunesse, au contraire, ne rêve que changements, améliorations,

innovations; elle veut acquérir tout d'abord la fortune, les honneurs et les fonctions, et se procurer des moyens de jouissance. L'avenir s'offre à ses yeux comme un pays plein de magnificences vers lequel elle n'a qu'à tendre les bras. L'une ou l'autre de ces dispositions contraires exercerait une influence pernicieuse sur la société, si elle y dominait seule. Sous l'autorité exclusive de la vieillesse, les formes existantes seraient conservées aussi longtemps qu'elles ne tomberaient pas d'elles-mêmes en décomposition ou qu'elles ne se trouveraient point brisées par le développement organique de la nation. Sous la domination exclusive de la jeunesse, l'on aurait à compter avec d'innombrables projets, avec les expériences, les méprises et les erreurs dans les innovations, avec les décisions précipitées et les témérités, avec le gaspillage du capital et des forces nationales. Dans ces deux cas, la décadence de la société serait inévitable. L'harmonie s'y établit, au contraire, par l'influence mutuelle de la vieillesse et de la jeunesse; elles se contrôlent réciproquement, tiennent en échec leurs tendances respectives, et laissent à la généralité le bénéfice de leurs qualités utiles.

Plus cette harmonie est complète, plus l'équilibre entre les deux extrêmes est judicieusement établi, et plus la société est florissante. Au contraire, l'État éprouve d'autant plus de préjudice, que l'une de ces antithèses domine l'autre. Arrive-t-il qu'un gouvernement tienne opiniâtrement à ses anciennes formes, se refusant trop longtemps à les renouveler, la jeunesse opère finalement, par la violence, la réforme désirée. Celle-ci a-t-elle été trop précipitée, la réaction surgit. Un fait du reste est acquis, c'est que toutes les grandes réformes sociales, les grands exploits ne se sont accomplis

que par la jeunesse sous la direction d'hommes compétents et d'un âge mûr.

Ce que nous disons de la vieillesse et de la jeunesse s'applique également aux contrastes que nous présente la société sous le rapport du rang, de la position ou de la fortune. Les riches, les nobles, les détenteurs de monopoles ou de priviléges, les fonctionnaires, les dignitaires, en un mot les possesseurs du capital ou du pouvoir sont, comme les vieillards, très-peu favorables aux innovations qui, ne pouvant leur apporter aucun bénéfice, ne servent qu'à les troubler dans la jouissance de leurs priviléges.

D'autre part, les déshérités de la fortune ou du sort, n'ayant aucun intérêt au maintien d'une situation qui n'a, pour eux, que des rigueurs et des privations, entrevoient dans tout changement, dans toute innovation, quelque chance d'amélioration. Sous la domination exclusive des premiers, nous retrouvons le despotisme, l'oppression et l'exploitation des masses par quelques individus privilégiés qui, dans l'intérêt de leur domination, ont grand soin de tenir le peuple dans l'obscurantisme, afin que, ignorant ses forces, il ne songe point à s'affranchir. Sous la domination exclusive du prolétariat, d'incessantes expérimentations, faites d'après des systèmes fantaisistes, substituées aux vrais principes économiques, sans parler d'autres inconvénients, inquiéteraient les personnes et les propriétés, réduiraient inévitablement le capital intellectuel et matériel de la société et tariraient la source même des moyens de civilisation. Ici encore, il s'agit de maintenir l'équilibre entre les deux extrêmes.

L'action harmonique et réciproque des contrastes constitue l'unité ; dans les formes organiques, elle crée l'in-

dividu. L'État, le peuple, la nation se composent d'hommes, vivant sous l'influence de cette même loi. Les peuples sont des individus organiques et, comme tels, comme au reste tout organisme, ils ont une existence limitée; ils naissent, se développent et meurent. La durée de leur vie dépend autant de la richesse de leur tempérament que du discernement avec lequel ils observent les lois de la nature. L'individualité des peuples se manifeste par l'exercice régulier de leurs aptitudes matérielles et intellectuelles.

Les différents âges des peuples se déterminent d'après l'état d'avancement de la langue, de la littérature, de la science, des arts, de la technique, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'éducation, de la religion, de la constitution politique, des mœurs, de la richesse, en un mot, d'après toutes leurs conditions intellectuelles, économiques et politiques; c'est sur ces données que repose toute l'organisation de l'État. Cette thèse admise, l'opinion est fixée, la compétence du gouvernement reçoit sa délimitation normale et le doute sur l'opportunité des formes spéciales à lui donner, est levé. Non-seulement le gouvernement ne doit pas entraver l'essor des forces individuelles; mais il faut qu'il seconde, dans son ensemble, le libre développement de toutes les forces matérielles et morales, et qu'il respecte les droits du citoyen et ceux de l'individu.

Le devoir du gouvernement ne consiste pas seulement à protéger les personnes et les propriétés contre les ennemis du dedans et du dehors; mais encore à ne point entraver plus qu'il n'est nécessaire l'exercice des droits naturels des individus, dans l'intérêt des droits de tous. Le gouvernement doit veiller au maintien des limites posées par les lois de la nature; il ne faut pas

qu'une des parties de l'organisme se trouve favorisée aux dépens des autres. Le bien de tous l'emporte sur celui des particuliers. Si certaines classes ne doivent pas être favorisées au détriment des autres, le droit du particulier peut se trouver également restreint dans de larges proportions par le droit de tous.

Chez l'individu, tous les membres du corps doivent remplir leurs fonctions spéciales et ont droit à des soins spéciaux, dans l'intérêt de l'organisme général; de même l'État peut régler les droits des citoyens et réclamer l'emploi de leurs forces dans l'intérêt de la communauté. C'est ce qui légitime, par exemple, l'expropriation pour cause d'utilité publique, le service de la défense nationale, les impôts destinés à subvenir aux charges publiques.

Quant à la forme du gouvernement la plus convenable, elle dépend essentiellement du degré d'avancement de la nation. Durant son enfance, le peuple réclame, dans l'intérêt de son éducation, une tutelle plus étroite. Cette éducation est dévolue à certaines classes privilégiées, le plus souvent à des prêtres : c'est la théocratie. Ceux-ci peuvent être assimilés aux nourrices qui, pour inspirer la sagesse aux enfants, mêlent maintes fables à leurs utiles leçons. A mesure que le peuple progresse, le soin de son éducation se trouve dévolu à des tuteurs politiques, et ce n'est qu'après avoir atteint un certain âge, que nous appellerons sa majorité, qu'il aspire à décider lui-même de son sort. Dès lors le gouvernement n'est plus que l'exécuteur de sa volonté. « Le roi, » selon le sage dicton de Frédéric le Grand, « devient le premier serviteur de l'État. » En d'autres termes, l'absolutisme cède la place au gouvernement représentatif, l'esclavage et le servage à la

bourgeoisie indépendante, l'aristocratie à la démocratie. Toutefois cette émancipation ne s'opère presque jamais sans secousses violentes. L'attrait de la domination, pour ceux qui l'exercent, est si grand qu'ils ne s'en dessaisissent que contraints par la force. Aussi ne trouvons-nous les tuteurs ecclésiastiques ou séculiers que fort rarement disposés à émanciper leurs pupilles. Plus la résistance est longue, plus les catastrophes sont violentes. D'une part, la jeunesse ambitieuse aspire à faire de nouvelles conquêtes matérielles et intellectuelles; de l'autre, les détenteurs du pouvoir, irrités d'être troublés dans leur placide habitude du commandement et dans leur jouissance, voire même dans la perspective des faveurs célestes qui leur semblent réservées, ne s'attachent qu'avec plus de ténacité aux débris de leur fortune passée. Ossifiés par la vieillesse, arrêtés dans leur développement intellectuel par la mollesse et l'apathie, conséquences du monopole, leur infériorité ne lutte qu'avec plus d'entêtement contre la force juvénile de la nation. Les phénomènes que l'on constate chez les vieillards se reproduisent chez les peuples devenus vieux : abaissement de la force productrice dans le domaine intellectuel et matériel, maintien opiniâtre des formes anciennes, immobilité. Néanmoins cet état peut se prolonger longtemps et demeurer prospère, en vertu même du degré d'énergie qu'une nation a su déployer pour atteindre son apogée. D'un autre côté, l'existence d'un peuple peut se trouver violemment abrégée, soit par des catastrophes étrangères, soit par son propre fait. Ce cas se produit chez les races trop faibles pour conserver leur autonomie dans le voisinage de nationalités fortement trempées; ou bien encore chez les peuples qui ont cessé de suivre les lois de la civilisation : la fin prématurée de Rome,

due à cette dernière cause nous en offre un des plus frappants exemples. La chute de ce peuple remarquable qui, sous tant d'autres rapports, fut un agent de la civilisation, doit être attribuée en partie à cette cause. Au lieu de respecter les nationalités étrangères, Rome les absorba et s'efforça de conquérir la domination du monde entier. Au lieu d'établir à l'intérieur l'équilibre entre les classes, une juste mesure entre le travail et la jouissance, une minorité aristocratique et privilégiée se plut à opprimer la majorité du peuple, jusqu'à ce que mise en possession de l'autorité par là violence, la démocratie, à l'exemple de l'aristocratie, revêtit la forme impériale et s'assura la domination permanente. Mais l'équilibre ne fut pas rétabli. La lutte était portée sur un autre terrain. La rapidité des bouleversements dans les conditions et les fortunes était devenue extrême; le millionnaire de la veille pouvait se relever pauvre le lendemain, et réciproquement; l'exploitation de la majorité par la minorité n'en demeura pas moins la règle, et la masse du peuple devint finalement si indifférente au sort de l'État, qu'elle n'opposa plus aucune résistance à l'invasion des Germains.

Les conditions de la vie constitutionnelle des peuples ne dépendent pas seulement du degré de leur développement, mais aussi de la nature du sol, du climat et de la race. Telle race bien douée, se distinguant par sa sagacité, peut, à coup sûr, se passer d'une tutelle moins longue que telle autre race inférieure en intelligence. Elle peut supporter plus de liberté. Une part d'action plus large peut être dévolue aux habitants des climats rigoureux, eu égard aux privations qu'ils endurent et aux difficultés qu'ils éprouvent à se procurer les moyens

de subsistance les plus indispensables. Dans les climats chauds et fertiles, où le sang circule rapidement dans les veines, où les passions s'agitent avec violence, où l'oisiveté engendre plus facilement les excès, les populations au contraire doivent être soumises à une tutelle plus sévère. Des peuples maritimes, habitués à retremper, dans leur lutte avec le plus impétueux des éléments, leurs forces, leur énergie et leur sang-froid et même à mettre la mer entre eux et leurs adversaires, sont plus difficiles à soumettre au joug d'un conquérant que ceux du continent. Les montagnards, protégés par la nature même de leur pays, dans leurs luttes défensives, sont plus difficilement domptés que les habitants des plaines.

Trouvant dans la configuration du sol qu'il occupe ses moyens de défense, tel peuple, quoique inférieur en nombre au peuple agresseur, parviendra à conserver son indépendance. Là où le pays se trouve partout ouvert à l'attaque, la défense exige une population beaucoup plus nombreuse. C'est ainsi que des peuples relativement inférieurs en nombre maintiennent plus longtemps leur indépendance dans les îles et sur les montagnes, que sur la terre ferme et dans les plaines. En outre la stabilité et la durée sont surtout le partage des États où la majorité de la population appartient à une seule et même race; si cette race est à la fois la plus énergique et la plus intelligente, elle s'assimilera successivement les souches plus faibles qui l'avoisinent.

On peut dire que les progrès de la civilisation se mesurent à l'étendue des États. L'exagération de l'agglomération est aussi pernicieuse que l'exagération de l'individualisme. Les États trop grands sont aussi peu favorables au développement de la civilisation que les États trop restreints. Les premiers sont, par la conscience

même de leurs forces, entraînés aux violences, à la guerre, disposés à opprimer les peuples voisins et à accaparer la domination universelle. La crainte salutaire de l'étranger ne contribuant pas à maintenir l'union dans l'État, des oppositions et des partis s'y forment: les passions les plus violentes viennent y troubler le développement matériel et intellectuel et amènent la guerre civile. Toutes les monarchies universelles, Rome surtout, en ont offert de frappants exemples. Les États trop restreints sont, de leur côté, peu favorables aux intérêts de la civilisation; les ressources du gouvernement y sont trop faibles, les hommes de talent y manquent de l'espace nécessaire pour le développement de leurs aptitudes, la population y a généralement les sentiments plus étroits et l'esprit plus borné.

Nous abordons ici la question du degré d'utilité ou d'inconvénients que présente la centralisation. Dans un pays en possession de conditions favorables à la bonne constitution de l'État, telles qu'elles résultent de la nature du sol, du climat, de la supériorité de la race et de l'état intellectuel du peuple, les fonctions publiques ne doivent être le partage du gouvernement qu'autant que les individus, les associations, les communes et les provinces ne soient pas aptes à gérer leurs affaires.

Dans un État normal, l'action du gouvernement peut se limiter à ce qui concerne la politique extérieure et la défense du pays, la protection du droit, les intérêts commerciaux, industriels et agricoles. Le gouvernement doit s'abstenir de toute immixtion dans l'administration des revenus des associations et des communes ou dans leurs affaires spéciales, en tant que celles-ci n'empiètent point sur les droits d'autrui. L'autonomie doit être la base d'un État régulier et

civilisé ; elle repose sur la loi naturelle et économique de la division du travail. Les fonctionnaires s'acquitteront d'autant mieux de leur tâche qu'elle sera plus restreinte ; pouvant consacrer plus de temps à étudier tout ce qui s'y rapporte, ils la rempliront avec plus de soin et de promptitude. Si, au contraire, toutes les affaires se trouvent concentrées entre les mains du gouvernement, celui-ci, écrasé sous le fardeau, ne parvient ni à connaître exactement la véritable situation des choses, ni à mener ponctuellement et promptement les affaires à bon terme (1).

Les États se trouvent plus ou moins éloignés de cet idéal d'autonomie, selon que les conditions de la loi naturelle y sont plus ou moins observées. Dans les États où la population est ignorante et insouciante, le gouvernement y règle les affaires mieux qu'elle ne le ferait elle-même. L'autonomie la plus complète ne reste pas moins l'idéal des États. Elle est le lien naturel entre la société et les intérêts privés. Dans un État régulier, l'intérêt de l'individu se confond avec celui de la société ; le gouvernement ne s'arroge là aucune des fonctions que rempliraient aussi bien les particuliers ; il se contente de faire respecter le droit de ces derniers.

(1) Sous le règne de Louis-Philippe en France, on a fait le relevé du nombre des démarches que doit faire une commune avant d'obtenir du gouvernement la permission, par exemple, de restaurer un pont ou de réparer le toit d'une école. On compta jusqu'à cent rapports émanant des parties en cause. (*Geogr. Wanderungen*, d'André, 1 vol., p. 59-63). Une année entière s'écoulait avant la réception d'aucune réponse, le ministère ayant 38,000 communes sous sa juridiction; la surcharge du travail pouvait faire rejeter arbitrairement la demande en autorisation, ou bien elle pouvait être consentie après tant de lenteurs, que le dégât avait eu tout le temps de s'accroître et que la somme destinée au travail était devenue insuffisante. Et pourtant les ressources de la commune étaient, là, seules en cause.

D'autre part, l'individu y est assez intelligent pour comprendre que le sacrifice exigé de lui par l'État comme ressource, n'est pas une restriction de ses droits, mais une avance destinée à favoriser équitablement ses intérêts.

Mais lorsque le gouvernement cherche à s'immiscer partout dans l'activité privée, les particuliers s'imaginent que les intérêts de la société ne peuvent prospérer qu'aux dépens des leurs. Le gouvernement intervient-il arbitrairement dans le domaine privé des citoyens, leur imposant des sacrifices tels que, les trouvant intolérables, ceux-ci finissent par abandonner le pays, ce gouvernement porte contre lui-même une main homicide.

L'autonomie procure aux petits peuples et aux tribus inhabiles à travailler à leur propre développement intellectuel, la possibilité de former de grands États au moyen de la confédération. Le gouvernement fédératif libre, en accordant l'autonomie aux peuples fédérés, élève au rang d'États civilisés et puissants des nationalités diverses qui n'auraient pu, avec le système de centralisation, former un grand État qu'au prix de l'abandon ou de la compression de leur liberté.

La morale, la justice et la probité politiques sont les conditions essentielles de la conservation des peuples et des États. Plus la morale est relâchée dans une nation, plus le peuple y dégénère, plus aussi y décroissent, en même temps que les facultés physiques et intellectuelles, les ressources productives et la force de résistance contre les ennemis extérieurs. L'expérience a prouvé que, bien qu'ils paraissent du reste dans des conditions normales, la chute des empires et l'anéantissement des peuples ne se produisent ordinairement qu'à la suite de l'énervement des races par l'immoralité. Toute race se

distinguant par la pureté de ses mœurs et la vigueur de son tempérament retrempe, au contraire, ses forces dans elle-même et triomphe des plus grandes vicissitudes.

La chute des gouvernements peut être amenée par leurs injustices à l'égard d'autres nations, ou de leurs propres sujets. La prolongation de ces injustices amène la coalition de ceux qui se trouvent lésés contre celui qui cause le dommage, et le gouvernement qui foule aux pieds les droits des citoyens rend ceux-ci si indifférents aux intérêts de l'État, qu'au moindre péril, ils l'abandonnent à lui-même. Ce ne furent pas seulement les légions de Rome qui conquirent le monde, ce fut aussi le droit romain. Les Romains établirent leur domination dans la plupart des possessions hors de l'Italie, par cela même qu'ils respectèrent davantage la justice et maintinrent le droit plus intégralement que ne le faisaient les gouvernements indigènes. Mais l'égoïsme croissant de l'empire romain et son immoralité amenèrent sa chute. La probité politique est un des moyens les plus sûrs, les plus infaillibles du maintien des États; c'est la politique la plus conservatrice. Il faut bien le reconnaître, ce principe n'a été jusqu'à présent qu'exceptionnellement mis en pratique; les hommes d'État ont eu, généralement, plus de belles paroles que de conscience. Il y eut même des époques où la classe dominante étalait sans vergogne l'opinion, que, pratiquement, la politique ne devait point rejeter les moyens déshonnêtes. Se flattant de quelques succès passagers, ces mêmes moralistes tenaient pour bornés les hommes d'État fidèles à la morale. Et comme l'opinion se propage de haut en bas, ce cynisme a trouvé des disciples dans les couches inférieures du peuple, et le dogme du succès est devenu une sorte de culte de Baal où l'auto-

rité de la morale est dédaignée et les résultats, quelque éphémères qu'ils soient, seuls pris en considération. Sans doute nous retrouvons dans tout succès la puissance d'une force réelle; seulement, il est douloureux de le reconnaître, le succès d'ordinaire rencontre dans toutes les voies de l'activité humaine d'autant plus d'obstacles que le but à atteindre est meilleur et présente plus de chances de durée.

Il est pénible de penser que ce même Schiller, dont la mémoire est vénérée dans le monde entier, ait dû fuir sa patrie, il y a quatre-vingts ans, pour mettre sa carrière de poëte à l'abri de la persécution, et que la plupart de ceux qui aujourd'hui acclament son génie réserveraient peut-être le même sort à tout autre génie contemporain. Cette fâcheuse disposition ressort d'une cause que déjà nous avons signalée, à savoir que l'humanité marche des ténèbres vers la lumière; elle disparaîtra en raison des progrès de la civilisation. La maxime que l'honnêteté est la meilleure des politiques est à recommander aux gouvernements dont le système a, en vue, un long avenir. Ils doivent être convaincus qu'un succès momentané, qui ne s'appuie pas sur ce principe, est de mince valeur, et ne tarde pas à entraîner de graves inconvénients. Malgré des succès passagers, les gouvernements ont toujours expié leur mauvaise foi.

Nous ne saurions omettre de signaler ici encore une loi qui correspond à celle de la pesanteur dans le monde physique, c'est la loi de la force. L'humanité atteindra-t-elle ce degré de perfection, où les malentendus entre les gouvernements et les peuples se dissiperont par la seule force de la raison et de l'équité? C'est une question que nous laissons ouverte. Mais on ne saurait nier

le fait : la force est un des facteurs les plus essentiels de l'action gouvernementale; le peuple le plus fort contribue à décider du sort d'un peuple plus faible; dans l'intérieur des États, souvent on abuse, au détriment de la société, d'un pouvoir dépourvu d'autorité morale, enfin souvent aussi les questions les plus importantes sont celles que tranche seule la violence. Le sentiment moral proteste contre cette prépondérance de la force. Sous un gouvernement régulier, la force n'est que la résultante de l'opinion publique; elle lui sert d'agent; elle est l'expression de l'état intellectuel du peuple. Chez un peuple inculte, le pouvoir revêt une forme brutale et violente; elle est plus douce et plus humaine chez les peuples civilisés. Les abus excessifs du pouvoir, les brutales bravades du droit du plus fort disparaîtront en raison du progrès de la civilisation. Qui veut ou renverser ou limiter un pouvoir existant dans un État ne peut parvenir à son but qu'en ralliant à ses vues, à ses projets, l'opinion publique ou tout au moins la grande majorité du peuple. Du degré de développement intellectuel chez un peuple dépendra la durée d'un pouvoir ou plus judicieux, ou plus aveugle. Chez les peuples privés d'intelligence et de moralité, les tendances mauvaises prévaudront davantage; le contraire arrive chez les nations qui progressent. Il n'est pas exact de dire que les événements historiques sont amenés par l'action arbitraire de telle puissance ou de telle autre. Ces événements ne sont que le résultat définitif de longs efforts antérieurs. Il faut que le peuple, ou tout au moins une partie du peuple ait été longtemps à l'avance instruite et dirigée vers un but déterminé, soit par les méditations des penseurs, soit par l'effet de longues souffrances ou d'abus graves, pour que les

révolutions, prenant une forme matérielle, puissent définitivement s'accomplir.

Il est à remarquer que les représentants des forces populaires, lorsqu'ils ont mené à bonne fin quelque événement préparé de longue main, en revendiquent souvent pour eux seuls la gloire ; tels gouvernements pour des réformes législatives qui leur furent arrachées, tels généraux à l'occasion de victoires remportées sans leur participation directe ; alors que les véritables triomphateurs sont ces travailleurs infatigables, poëtes, savants, inventeurs, artistes, en un mot les grands esprits qui furent les premiers à guider les peuples et à réunir les élements des succès remportés. Les chefs appelés à achever l'œuvre récoltent ; ils ne sèment point. Telle est, en général, la marche des choses. Durant les époques intermédiaires, souvent les générations souffrent longtemps des abus de la force, alors que celle-ci se trouve aux mains d'hommes intellectuellement inférieurs au degré de civilisation du peuple : les révolutions sérieuses exigent beaucoup de temps et de grands efforts. En politique, le mal résulte non pas seulement de l'étroitesse d'esprit ou de l'ignorance des détenteurs du pouvoir, mais aussi du fait de ceux qui, étant en possession de priviléges et de dignités, se laissent dominer par les passions et les faiblesses humaines et conduire par des agents incapables plutôt que par des conseillers responsables, soumis au libre contrôle du public. L'attrait offert par le pouvoir est si grand que les esprits fortement trempés seuls parviennent à ne s'en point enivrer. D'un autre côté, le domaine ouvert à l'activité du pouvoir est vaste ; ceux qui en sont revêtus, n'étant point en mesure d'exercer seuls la surveillance des affaires, doivent s'en remettre à des agents non moins difficiles à

contrôler. Là même où un despote veut agir utilement, il fait parfois le bien à quelques-uns aux dépens du plus grand nombre, parce qu'il est très-difficile d'être juste en même temps pour tout le monde. Là même où le pouvoir personnel veut favoriser la généralité, il engendre le mal quand il se trompe, et son action est d'autant plus malfaisante, qu'il est pénétré de l'honnêteté de ses intentions. Sous l'empire de cette conviction, il poursuit son œuvre avec moins de scrupules qu'un gouvernement qui a la conscience des mesures égoïstes dont il maintient l'application.

Le monopole et le pouvoir ont pour effet aussi d'énerver leur possesseur : tantôt il abandonne l'État à ses propres forces alors qu'il devrait le diriger, et tantôt il pèse sur lui quand il devrait l'abandonner à lui-même. Le remède à ces inconvénients inséparables du pouvoir absolu, c'est la critique publique, le contrôle du peuple entier et de ses représentants. Le souverain ne parvient point à contrôler tous ses fonctionnaires; le peuple a ce pouvoir; la voix populaire avertit le potentat qu'en s'enivrant de la puissance, il court à l'abîme. Plus le niveau de civilisation d'un peuple est abaissé, moindre est le nombre de citoyens capables de contrôler le chef de la nation; plus le peuple est immoral, lâche, ignorant et léger, moins la critique et le contrôle seront efficaces vis-à-vis de l'autorité. Plus, au contraire, une nation est morale, courageuse, intelligente, plus la surveillance publique sera active et plus le pouvoir sera contenu. Même dans les États les plus despotiquement administrés, il arrive que le souverain prête l'oreille à un certain nombre de conseillers et subit de salutaires avis. Mais la dignité d'un peuple éclairé n'admet pas que ce contrôle soit abandonné au seul hasard. Il doit réclamer

comme un droit l'exercice de ce contrôle par l'intermédiaire de ses représentants. Chez tous les peuples civilisés, la représentation nationale est une nécessité. Il serait désirable, pour le dire en passant, de voir leurs constitutions instituer en principe des jurys indépendants devant lesquels tout fonctionnaire, depuis ceux de la police jusqu'à ceux des ministères, pussent être attraits pour le fait d'avoir violé la loi. L'établissement constitutionnel du droit de contrôle sur le pouvoir souverain enlève aux luttes qui se produisent pour la possession du pouvoir et la direction des affaires publiques, leur caractère violent et les transporte dans le domaine des discussions légales et régulières. Au lieu de se traduire par des révoltes, des guerres civiles, des persécutions et des exécutions publiques, ces compétitions ayant pour objet la prospérité publique et la réforme des lois, en rapport avec les besoins du peuple, ces compétitions, disons-nous, ont lieu sur un terrain éminemment intellectuel. Là, des hommes intelligents, en échangeant leurs idées pratiques et leurs lumières, s'éclairent mutuellement et éclairent le peuple. Il importe que les formes sous lesquelles se développent les nations, comme au reste tous les éléments composant la vie de l'homme, soient, après une certaine période, améliorées et renouvelées, à la condition que les innovations soient l'objet d'un examen approfondi sous toutes leurs faces. Le succès est plus assuré lorsqu'il est permis au peuple tout entier d'exprimer son opinion par ses représentants, par la presse, par les libres discussions des assemblées publiques. Plus cette faculté est restreinte dans un gouvernement, plus celui-ci est sujet à commettre d'erreurs, exposé qu'il est à refuser des réformes nécessaires et à fermer les yeux aux transformations commandées par

le degré d'avancement du peuple. De pénibles convulsions ont accompagné souvent l'introduction du progrès dans l'organisme social, sous un gouvernement despotique. La forme qui ne convient plus à l'âge du peuple se brise sous la pression de son développement; c'est à peine si, dans une période de mille ans, il se rencontre un seul monarque assez bien doué pour être, dans le sens moral du terme, le véritable chef de son peuple. Discussions libres des idées, liberté de la presse et de la parole, droit d'association, droit de réunion, représentation nationale, tels sont les droits indispensables d'un État civilisé. Sous l'égide de ces droits, les formes du gouvernement et les institutions publiques s'améliorent et se renouvellent par des moyens pacifiques, sans sacrifices d'hommes ni de capitaux, en même temps que la science se développe et que se perfectionne l'organisation de la société. Dans ces conditions, chaque réforme doit se produire dès que la majorité du peuple est convaincue de sa nécessité. Les masses sont moins promptes à reconnaître la vérité que les hommes de science. Ordinairement, l'introduction d'une réforme se fait alors désirer plus longtemps que ne le souhaiteraient les esprits inexpérimentés et actifs. Mais elle ne doit pas non plus se faire attendre jusqu'à ce qu'une révolution vienne briser les anciennes formes. Le gouvernement assume ainsi moins de responsabilité. Il est plus fort tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le peuple jouit de plus de liberté et aussi de plus de sécurité pour les personnes et les propriétés, la vie y est plus sereine. Dans l'activité mutuelle des esprits libres, l'intelligence publique atteint une puissance féconde, sous le rayonnement de laquelle mûrissent les fruits les plus précieux.

L'usage de la force brutale s'est conservé longtemps

dans les rapports réciproques des États. La force y prime le droit plus que dans les rapports des citoyens entre eux; mais là aussi, l'arbitraire n'a point la perspective d'un succès durable. Pour qu'un État puissant parvienne à maintenir sa domination ou son influence sur des États plus faibles, il faut qu'il puisse les appuyer sur des motifs d'utilité et sur des principes de loyauté; dès que l'oppression atteint un certain degré, les petites nations et même de plus grandes éprouvent le besoin de s'unir entre elles, et souvent elles arrivent à constituer une puissance équivalente à celle du dominateur. Les tribus germaniques en ont agi ainsi à l'égard des Romains. Il peut arriver encore qu'une tribu soit absorbée par une race à son déclin. Cette circonstance ne peut se produire que dans les cas suivants : lorsque la race qui décline était trop restreinte pour avoir une existence indépendante, en rapport avec l'accroissement de la culture et de la population de la contrée qu'elle habite; lorsqu'une race, se trouvant dans un état complet d'inculture, reçoit en quelque sorte son éducation d'un État voisin qui lui est supérieur; en troisième lieu, lorsqu'un peuple civilisé, approchant de sa fin politique, alimente par ses dernières ressources un peuple plus jeune que lui.

Dans ce dernier cas, le peuple le plus jeune sera conquis par la civilisation du peuple qui disparaît. L'histoire prouve que, excepté durant de courtes périodes ou durant des vacillements dans le cours du développement de l'humanité, la moralité triomphe toujours, et que tel peuple civilisé ne disparaît entièrement que lorsque, moralement déchu, il ne présente plus que l'image de la décrépitude intellectuelle et matérielle.

Aussi longtemps qu'un peuple progresse ou qu'il ne

se trouve pas du moins à ce degré de décadence, il n'a rien à redouter pour son existence.

Nous voici arrivés à une loi plus importante encore : la loi qui règle le mode de transmission de la civilisation d'un peuple plus ancien et plus perfectionné à un peuple plus jeune et plus inculte ; loi qui détermine la manière dont une nation, supérieure en intelligence ou parfaitement organisée au point de vue de son gouvernement politique, exerce sa prépondérance sur un peuple voisin, barbare ou politiquement désorganisé. Les peuples civilisés et plus anciens tiennent, en quelque sorte, à l'égard de peuples plus jeunes, la place de parents. Les peuples jeunes s'instruisent par l'expérience de leurs devanciers ; ils en profitent à leur tour dans la plénitude de leur indépendance et selon leurs aptitudes propres.

L'histoire des développements de l'humanité nous montre cette transmission de la civilisation, s'opérant avec une régularité remarquable.

Originaire d'un climat tempéré, la race humaine s'est répandue successivement au loin. L'Asie fut primitivement le berceau de la civilisation, qui de là fut transportée en Égypte, où en se développant, elle revêtit une forme nouvelle.

Les Égyptiens furent les instituteurs des Grecs qui devinrent ensuite ceux des Romains. Les Grecs, si richement doués, après avoir perfectionné leur éducation d'après la civilisation égyptienne, créèrent ces magnifiques œuvres de la pensée qui, aujourd'hui encore, servent de type à tous les peuples cultivés. Politiquement désorganisés, les Grecs furent absorbés, il est vrai, par l'organisme compacte de l'empire romain ; mais les Romains n'en furent pas moins subjugués par l'esprit de la

Grèce. Le réel anéantissement des Grecs ne date que de leur décadence morale et économique. Les Romains furent à leur tour les instituteurs des autres peuples de l'Europe. L'Église chrétienne qui, dans la moitié du premier millénaire de notre ère, recueillit la succession romaine, exerça son rôle d'éducatrice surtout par la civilisation romaine. Plus de quinze siècles se passèrent avant que les peuples de l'Occident eussent atteint leur majorité et qu'ils se fussent émancipés. C'est de la réforme que date le développement libre des peuples de pure origine germanique et celui des races romano-germaniques ou romano-celtico-germaniques qui forment la famille des peuples civilisés actuels.

Depuis lors, l'Église romaine a cessé d'être la tutrice des peuples, il dépendra de sa sagesse de rester leur amie.

Il ressort de la marche de la civilisation, que l'histoire présente le spectacle de plus ou moins longues périodes ascendantes ou descendantes. C'est dans l'âge viril des nations que se rencontrent les points culminants du mouvement à la faveur duquel l'esprit humain produit ses plus beaux fruits. L'enfance et la vieillesse des peuples, au contraire, coïncident avec les lignes inférieures ou décroissantes. Nous remarquons encore qu'à leur début comme vers leur fin, les périodes de progrès et celles de décadence marchent parallèlement. C'est pourquoi, dans ces périodes de transition, pendant lesquelles les vieux éléments vont à la décadence et les jeunes éléments au progrès, nous rencontrons les contrastes les plus étranges. La faiblesse sénile y apparaît à côté de la force juvénile; l'abattement moral à côté de l'espérance; la superstition, le mysticisme à côté des hardiesses de la libre pensée; la cruauté à côté de la

tolérance ; l'immoralité, la bassesse du cœur, l'égoïsme, la cupidité à côté de l'esprit de sacrifice, de la pureté des mœurs et de la noblesse des sentiments ; voilà pourquoi aussi nous entendons porter, sur ces époques, des jugements si contradictoires, les uns prédisant la chute, et les autres, l'élévation de la nation. On se heurte là contre un tel contraste d'opinions optimistes et pessimistes, que le jugement de plus d'un historien au sujet des véritables causes du phénomène reste indécis. Pour bien apprécier la marche de la civilisation, il faut tenir compte même des plus courtes périodes de son développement, surtout aux époques où le progrès marche activement ; où, à la suite des grandes découvertes, l'esprit mûrit plus rapidement et plus sûrement. Mais à ces mêmes époques, chaque grand élan, chaque mouvement énergique est suivi d'une lassitude temporaire, d'une réaction dont la durée est en rapport avec celle de l'effort accompli. Ces courtes périodes de progrès et de réaction se constatent surtout en Allemagne et en Angleterre, à l'époque de la réforme.

Depuis un siècle on a pu observer chez nous quatre époques semblables durant lesquelles se manifesta pendant quelques années un mouvement plus actif dans l'esprit de la nation, se révélant par des progrès particuliers ; puis survenait une réaction pendant laquelle le peuple, après avoir été comme paralysé, reprenait force et courage. Ainsi qu'il en est de la vie qui, peu à peu, s'épuise, pour renaître ensuite de la corruption même, ces périodes de défaillance sont parfois une épreuve utile pour protéger le peuple contre la légèreté et l'esprit d'inconséquence. Contenu, refoulé sur lui-même, il est amené à retremper ses forces, à étudier les fautes du passé et à chercher le moyen de les réparer.

On s'est plaint souvent que, alors, que de toutes parts la civilisation introduisait des innovations, la politique seule se mouvait toujours dans le même cercle. Sans avoir à se préoccuper de nouvelles créations, la politique cependant est susceptible de grands progrès. C'est un rôle qu'elle n'a pas toujours compris. Ou elle était routinière, ou bien, prenant des allures purement théoriques, elle devenait un laboratoire de projets et de systèmes. L'idéal de l'art politique consiste à donner à l'État une organisation en harmonie avec les lois de la nature et de la civilisation, analysées par la science. Nous avons exposé les principales de ces lois; les règles qui en découlent font l'objet de la science économique et de l'économie politique.

Les formes des gouvernements, comme les systèmes économiques, suivent une marche régulière. A l'état pastoral succède l'état agricole; ensuite se développent les métiers, le commerce et la grande industrie; avec le capital s'accroît le nombre d'hommes aptes aux travaux de l'esprit; les ressources de la civilisation, en augmentant sans cesse, rendent plus accessibles aux classes les moins favorisées, le bien-être et l'éducation; à leur suite l'influence politique se répartit au même degré dans les masses. De même les rapports de droit et d'autorité se modifient entre les diverses classes de citoyens, entraînant des modifications dans les formes des gouvernements. Nous trouvons, pendant l'enfance de la civilisation, l'esclavage chez les peuples pasteurs, et c'était là déjà un progrès sur l'état des peuples sauvages qui, ne sachant pas nourrir leurs prisonniers de guerre, les massacraient ou les immolaient à leurs dieux. De riches possesseurs de troupeaux, en petit nombre, gouvernaient le peuple sous la forme patriarcale.

Dans l'état agricole, le sort de la population non libre s'améliore; colons ou serfs, les hommes y acquièrent une sorte de sous-propriété, et d'esclaves deviennent tributaires; les moyens de jouissance se multiplient, l'attachement au sol s'affermit; le capital se constitue; le besoin des plaisirs de l'intelligence commence à se produire. Toutefois, la puissance politique y reste encore entre les mains du petit nombre et appartient à l'aristocratie.

Avec l'accroissement successif du capital et des besoins, naissent et fleurissent le commerce et les professions industrielles; alors les moyens de subsistance se multiplient, ainsi que le nombre d'individus indépendants, instruits, capables d'exercer une influence dans la société. Le pouvoir politique devient le partage de la classe moyenne; le développement de la vie économique va de pair avec l'éducation et l'émancipation politiques de la société.

La liberté et le droit dont un petit nombre d'hommes seulement jouissent au commencement de la civilisation, deviennent, à son sommet, le partage de tous; et cette situation ne tend à disparaître que lorsque, soit décrépitude, soit perturbation dans son organisme, le peuple n'est plus à la hauteur de ses institutions.

Il est, toutefois, des races et des peuples si heureusement doués que, malgré leur grand âge, ils conservent toutes leurs forces, comme certains hommes à robuste constitution : ces peuples ne risquent, dans leur vieillesse, ni de perdre la liberté, ni de retomber sous le despotisme, spectacle que nous offrent trop souvent les nations mal organisées au point de vue des lois de l'économie politique.

Le progrès dans les formes du gouvernement fait

passer celui-ci des mains de l'aristocratie à celles de la démocratie. Nous voyons ainsi se succéder régulièrement la théocratie, le patriarcat, la féodalité, les gouvernements militaire, financier et constitutionnel. En général, chaque peuple conserve la forme de constitution qui correspond davantage à son degré de civilisation et à ses aptitudes intellectuelles. Toutefois, grâce aux progrès de la science, il semble que les peuples civilisés actuels tendent à la réalisation d'un idéal de gouvernement supérieur à celui de l'antiquité. Le gouvernement représentatif, établi d'après les principes de la justice et de l'économie sociales, paraît supérieur aux constitutions libres de l'antiquité et ne présente point leurs inconvénients. Dans un gouvernement normal qui reconnait, au peuple et à ses représentants, les droits que nous avons rappelés plus haut, la forme monarchique peut offrir les mêmes avantages que la forme républicaine, pourvu que les membres du gouvernement responsable puissent être remplacés, selon les circonstances et d'après la volonté du peuple ou de ses représentants.

Au point de vue économique, la forme monarchique présente cet avantage, que le souverain, plus semblable à un emphytéote qu'à un fermier à court terme, se trouve, en vue des intérêts de ses successeurs, plus disposé à augmenter qu'à dissiper le capital du pays et à favoriser, dans les limites de son pouvoir, le bien-être et le perfectionnement du peuple.

La république n'a de garantie contre les abus, que lorsque le peuple est familiarisé avec l'habitude du gouvernement et de la liberté, et qu'il en est digne; lorsqu'il possède assez de patriotisme et d'intelligence pour ne point se laisser sacrifier à l'intérêt d'un seul.

Une comparaison entre la Suisse depuis 1848

et les républiques du Sud de l'Amérique, prouve la valeur de notre opinion : tandis que les dernières sont en décadence, la première se rapproche d'un état supérieur de liberté.

La supériorité de la nouvelle civilisation sur celle de l'antiquité est due à la liberté du travail et aux immenses progrès des sciences positives. La ruine de la civilisation ancienne fut amenée par l'absence de la liberté du travail. C'était la conséquence logique de la loi des contrastes. Il était inévitable qu'une société, dans laquelle le travail était le partage exclusif des uns, et où la jouissance était réservée uniquement aux autres, finît par s'écrouler d'elle-même. La décadence devait être d'autant plus rapide, que les classes élevées se réservaient les plaisirs de la vie et en excluaient les classes inférieures. Les classes laborieuses, formant la grande majorité du peuple, n'avaient aucun intérêt à maintenir l'ordre de choses existant; étrangères à l'amour de la patrie, elles accueillirent les Germains, ces ennemis de Rome, comme des libérateurs.

La civilisation moderne est fondée sur la liberté du travail; et si l'équilibre n'est pas encore complétement établi entre le travail et la jouissance, il est permis d'espérer qu'un jour, grâce au développement de la civilisation, cet équilibre sera à peu près obtenu. Par la concurrence et la liberté du travail, les hommes se trouvent tout à la fois stimulés à perfectionner leurs facultés, à améliorer et à augmenter la production. La haine entre les différentes classes s'affaiblit, et avec l'augmentation des ressources et du bien-être, s'accroît aussi l'amour de la patrie.

La liberté du travail se trouve efficacement protégée par les progrès de la science. Découvertes et mises en

action par la science, les forces de la nature mettent de plus leur activité au service de l'homme. Celui-ci, affranchi d'un travail abrutissant, peut se livrer alors à de plus nobles occupations. D'autre part, graduellement soustraite à l'influence de l'erreur et à l'arbitraire, réglée selon les principes scientifiques, l'organisation de la société et du gouvernement se perfectionne. Conformément au principe de la division du travail, la science enlève peu à peu au gouvernement une part d'action, en discutant, élucidant, fixant elle-même dans son sanctuaire les bases des lois et des institutions. Dans les États modernes, en Allemagne surtout, la science agissant librement dans des associations et des congrès d'hommes spéciaux pour la préparation des lois, a assumé la part la plus laborieuse de la tâche de l'État et a fourni, par là même aux gouvernements, la possibilité d'accorder plus d'attention aux détails d'exécution.

Le principe de l'association contribue de la sorte à affermir l'organisation intérieure de la société, tout en exerçant le peuple à se soutenir par ses propres forces, sans le secours d'une tutelle ou d'une autorité supérieure, et à gérer lui-même ses propres affaires. Cette éducation toute nationale doit préserver le pays des dangers intérieurs et extérieurs, tandis que tout pays étranger à ce *self-government* est, au contraire, exposé à s'égarer et à tomber dans le désordre. Au point de vue économique, le principe de l'association offre le troisième facteur de cette triade à laquelle l'humanité est redevable de ses plus grands succès : la liberté du travail donne l'essor à la force humaine, la science rompt le charme qui retenait captives les forces de la nature, l'association protége les hommes contre les hasards et les risques, contre le manque des ressources auquel les

exposent les conditions de leur naissance ou le milieu dans lequel ils vivent. Par la réunion de petites ressources, parfois sans valeur en elles-mêmes, l'homme dépourvu, par sa naissance, de toute fortune ou crédit, produit une force collective qui lui fournit le capital nécessaire à ses affaires, ou le moyen de se garantir contre les désastres de l'incendie, des naufrages, de la grêle et des épidémies. C'est au moyen de la réunion de petites forces isolées, grâce aussi aux progrès de la science que peuvent se fonder tous ces grands établissements de commerce qui assurent à notre époque un avantage si marqué sur l'antiquité. Dès à présent, on peut ainsi reconnaître les grandes lignes d'un mouvement de civilisation dont le point culminant est encore séparé de nous par des intervalles indéterminés, mais qui surpassera en éclat et en grandeur les époques les plus brillantes de la civilisation antérieure.

Si nous appliquons les lois de la civilisation au sujet qui nous occupe, nous reconnaîtrons que la race des Germains, spécialement le peuple allemand, dont nous nous proposons de retracer l'histoire, est doué, par la nature, de toutes les aptitudes et de toutes les forces requises pour répondre aux nécessités d'un État modèle et revendiquer une des premières places dans l'ère de la nouvelle civilisation. Disons aussi que les Allemands possèdent, avant tout, à un degré supérieur la pensée créatrice, cette force à laquelle semble appartenir surtout l'avenir.

Pour comprendre notre assertion au point de vue économique, qu'on veuille bien se souvenir que l'économie publique, de même que l'économie privée, marche de la culture extensive à la culture inten-

sive (1). La politique des gouvernements a pour objet, dans le principe, la conquête; le gouvernement croit ne pouvoir plus avantageusement augmenter sa force qu'en agrandissant son territoire; mais avec les progrès de l'éducation et de la science, on acquiert la conviction que la force des États se développe davantage par la culture intensive, c'est-à-dire par l'action de toutes les ressources du pays, par l'augmentation de la population et de la production. La culture extensive domine d'abord aussi dans l'économie rurale. Les agriculteurs se préoccupent avant tout d'augmenter l'étendue de leurs propriétés. Mais à mesure que la population s'accroît, on reste convaincu que la culture intensive offre de plus grands bénéfices. Il est évident que lorsque la terre entière sera cultivée, la culture extensive devra être remplacée partout par la culture intensive. L'accroissement du revenu ne s'opère plus alors par voie de rayonnement au dehors, mais par le développement intérieur. Il ne peut plus, dès lors, se réaliser ni par la seule violence, ni par le rude travail corporel de l'homme. Il ne sera pas non plus le fait des conqué-

(1) On appelle *culture extensive* en économie rurale, celle qui poursuit le plus grand produit net possible avec le moins de capitaux, par rapport à l'étendue du terrain; elle consiste donc à cultiver le plus de sol possible avec le moins de capitaux possibles en circulation, en abandonnant la terre à sa fécondité naturelle au moyen de la jachère, qui en renouvelle la force. Ce genre de culture n'est possible que là où le sol est à bas prix et la population clair-semée. Dans les populations plus denses et là où les terres ont une grande valeur, au contraire, le propriétaire est intéressé à retirer de son bien, petit et cher, le plus grand produit; il y doit consacrer beaucoup de capitaux, varier les fruits de la terre, recourir au drainage, aux engrais artificiels, aux machines, en un mot à tous les moyens qu'offrent le capital et la science pour faire produire le plus possible aux petits domaines; il faut qu'il les agrandisse intérieurement ou, ce qui revient au même, qu'il les rende plus productifs : c'est ce qu'on appelle la *culture intensive*.

rants ni des colons; mais il résultera de l'habileté, de l'activité du peuple, de son perfectionnement moral, de sa puissance d'invention. Mais, de même que l'économie rurale intensive. peut porter le revenu du terrain même à un taux au moins dix fois plus élevé que ne le fait la culture extensive, l'augmentation de la puissance et de la fortune, au double point de vue matériel et moral, peut s'élever, chez les peuples, à un degré inappréciable bien plus par la culture intensive, que par la culture extensive. Limitée sous le rapport de l'espace, la terre peut grandir à l'infini et offrir aux hommes, d'inépuisables sources de civilisation (1). Cet important mouvement a déjà jeté ses racines dans tous les anciens États civilisés; mais le plus brillant développement lui est réservé dans l'avenir. Par lui, la science découvrira toujours de nouvelles combinaisons de la matière; par lui, la technique inventera sans cesse des instruments plus ingénieux, qui permettront d'économiser les forces matérielles de l'homme; par lui, l'humanité se trouvera de plus en plus en état de tremper ses forces intellectuelles, de les mettre plus exclusivement en œuvre, de leur demander des produits de plus en plus perfectionnés; par lui enfin, les peuples, qui sont les mieux doués sous le rapport des facultés créatrices de l'intelligence, attein-

(1) Le développement de l'industrie cotonnière, dans ce siècle, nous fournit la preuve la plus évidente de cette loi. La production s'en est tellement accrue par l'introduction des machines à filer, qu'aujourd'hui, en supposant la suppression de ces machines, il faudrait les populations réunies de l'Autriche, de la Prusse et de la France pour effectuer le travail obtenu par environ 500,000 ouvriers secondés par les machines. L'exploitation intensive de l'agriculture anglaise produit plus à elle seule que la culture extensive de tout le continent américain.

dront les points culminants de la civilisation. Or, même à l'étranger, on n'a jamais contesté que les Allemands ne le cèdent à aucun autre peuple en puissance intellectuelle et en esprit d'invention, et que sous ce rapport ils marchent conjointement avec leurs frères les Anglo-Saxons et avec les Français, à la tête de la civilisation. Dans de telles circonstances, un avenir long et brillant est réservé au peuple allemand, pourvu qu'il n'anéantisse pas lui-même, par la violation déloyale et brutale des lois de la civilisation, les avantages qu'il tient de la nature, pourvu que, convaincu des fautes de son passé historique, il sache les éviter à l'avenir.

Nous verrons comment les Allemands, apparaissant d'abord en tribus isolées, se réunirent et formèrent de plus grandes associations par l'effet des invasions de Rome, et comment, après avoir détruit l'empire romain, ils se trouvèrent eux-mêmes enveloppés par la civilisation romaine. Il est à remarquer que l'une de ces peuplades, après avoir soumis entièrement la Gaule, et s'être corrompue au contact des principes de Rome, essaya à son tour de violer les lois civilisatrices, en s'efforçant de fonder un empire. Nous verrons comment, après la division du royaume des Francs en différents États qui, par leur étendue, le nombre et l'origine de leur population, présentaient les bases d'un développement normal, les empereurs allemands s'efforcèrent de fusionner de nouveau et d'après une direction uniforme, l'assemblage organique des souches allemandes et de quelle manière cette sage politique fut abandonnée; comment, durant des siècles, le fantôme de la monarchie universelle apparut encore; comment les souverains allemands négligèrent les intérêts réels de l'Allemagne pour poursuivre la

fiction de la couronne impériale de Rome, et comment l'oubli et la violation des lois de la civilisation provoquèrent de toutes parts le même résultat. Au lieu d'une plus complète fusion des quatre races principales de l'Allemagne, leur séparation fut plus prononcée encore par rapport à la langue, au commerce et à la politique; les chefs des tribus étant, à cause de leurs intérêts personnels, plus enclins à seconder la prospérité du peuple à l'intérieur et à favoriser sa répulsion naturelle contre des guerres étrangères et contre la grande politique de l'empire. Il arriva alors qu'à l'aide de cette persistante violation de la loi sociale, le système des petits États séparés prévalut de plus en plus et finit par détruire la fédération constituée sous l'influence des principes politiques de Rome.

D'un autre côté, nous verrons comment Rome, matériellement vaincue par les Germains, les subjugua moralement, à son tour, par l'influence de l'Église, et comment l'Eglise, héritière de sa civilisation et de sa politique, se chargea, par une conséquence toute naturelle, de l'éducation du peuple germanique, et la façon dont ce peuple, arrivé à l'âge de sa majorité, congédia son institutrice, celle-ci ne consentant pas à abdiquer volontairement. Nous constaterons comment depuis la réforme, le peuple remué dans le plus profond repli de son âme, développa, de plus en plus vigoureusement en lui-même, l'esprit individuel et le génie indépendant, se débarrassant, d'âge en âge, du bagage de l'école et des réminiscences des préceptes de Rome. La nation allemande lancée dans un développement organique et irrésistible, les quatre principaux idiomes firent place à une langue écrite qui fraya le chemin à une littérature générale; celle-ci prit un développement si

prompt et si merveilleux que le monde jusqu'alors n'avait présenté aucun exemple ni d'une telle force d'extension, ni d'une telle abondance, ni d'un tel élan intellectuel. Nous étudierons la manière dont s'opéra cette marche de développement, grâce à laquelle la nation germanique constitua son unité morale par des liens organiques indissolubles; comment cette union rassembla en un faisceau tous les intérêts matériels, et comment finalement la conscience de la nécessité de l'unité politique pénétra dans la nation, alors que les formes extérieures de son organisation contrastaient encore d'une manière si outrageante avec ce mouvement.

Nous ne saurions douter que l'humanité ne marche vers une époque où les forces de la nature domptées par la science faciliteront, par leur merveilleuse coopération, la victoire et le règne des lois de la Providence, et où l'homme se trouvera en quelque sorte transporté dans un monde meilleur. Ce sera l'époque où la réalisation politique de l'unité nationale sera proche; avec elle luira une nouvelle ère de paix pendant laquelle le peuple allemand, ennobli par de longues souffrances, redevenu, sur le terrain politique, l'égal des autres peuples civilisés, apportera un poids considérable dans la balance du progrès et du développement complet de la civilisation. Car quoique les politiques contemporains puissent nous taxer d'idéologue, la paix permanente ne nous semble pas moins le sort futur de l'humanité; nous puisons cette conviction dans cette solidarité du capital intellectuel de l'humanité qui a fait que, à toutes les époques, chez tous les peuples, dans toutes les parties du monde, des hommes ont travaillé par leurs méditations, leurs inventions, leurs découvertes et leurs ensei-

gnements philosophiques, au profit de toute la race humaine. Les hommes qui inventèrent la charrue, l'écriture, les machines à vapeur, Celui qui lança dans le monde la pensée libératrice de l'amour fraternel ont affranchi de l'impuissance, des ténèbres et de l'erreur, des millions d'êtres vivants et à naître, tout en leur frayant les voies vers la liberté et le bonheur.

PREMIÈRE PARTIE

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Depuis les origines historiques jusqu'au partage de l'empire des Francs
(114 av. J.-C. — 843 ap. J.-C.).

I

Origine des Germains.— Leurs premières colonisations.

Le centre de l'Europe nous présente un pays remarquable par ses délimitations et sa constitution topographiques. S'étendant, d'un côté, des Vosges à la Vistule, de l'autre, des Alpes à la Baltique, il est entrecoupé de fertiles plaines et de pittoresques vallées et jouit d'un climat tempéré, favorable au développement physique et moral de l'homme. Le peuple qui occupe ce pays n'en est pas originaire; aux premières époques historiques, le Nord de l'Allemagne, quoi qu'en disent les historiens romains, était seul occupé par la race germanique, provenue d'autres contrées.

Les premières traditions de l'histoire nous représentent les Germains venant des côtes de la mer Baltique et de la Scandinavie et se répandant comme un flot tumultueux sur le Sud-Ouest de l'Europe; après avoir erré dans diverses directions durant cinq siècles, ces peuples se fixèrent finalement dans de nouveaux établissements, avec leurs armes et leurs charrues. Rien de plus merveilleux dans l'histoire que l'apparition de ces peuples sortis de régions inconnues et

faisant, comme par enchantement, leur entrée sur la scène du monde. Ces fiers et hardis étrangers surpassaient, tant par leur remarquable beauté et leur force corporelle, que par leur courage, toutes les races connues, à cette époque, des peuples civilisés. Leur taille gigantesque, le feu de leur regard, leur audace belliqueuse étonnèrent les Gaulois et les Romains. La blancheur éclatante de leur teint, leurs cheveux d'un jaune d'or, leurs yeux bleus, en un mot, tout leur aspect contrastait tellement avec celui des Occidentaux, de petite taille, au teint bruni, aux cheveux noirs et bouclés, qu'aux yeux des nations civilisées de cette époque, cette race fit l'effet d'une apparition sortie d'une autre sphère. Les facultés morales de ces peuples répondaient à leur force physique. Étrangers aux institutions sociales d'alors, les Germains révélaient néanmoins par leurs lois, par leurs mœurs et par leurs usages, les plus nobles penchants. Chez eux, la femme n'était point, comme chez les peuples contemporains, la servante de l'homme, mais sa véritable compagne, prenant à ses côtés sa part du bonheur ou des infortunes domestiques et partageant aussi, avec lui, les joies et les périls du combat. La peine de mort n'était appliquée chez eux qu'aux traîtres, et en outre, aux prisonniers de guerre, dès qu'on les sacrifia aux dieux. Chez eux la personne était inviolable, et leur jurisprudence ne permettait d'arrêter l'individu que dans le cas de flagrant délit. L'usage adopté par les Romains d'exposer les enfants ou d'en limiter le nombre leur était inconnu. Malgré leur dédain pour la mort et la passion de la gloire qui les faisaient se précipiter avec intrépidité au combat, à la grande stupéfaction des Romains, ils tenaient toutefois en plus grande estime que ceux-ci la vie de l'homme. La liberté était envisagée, par eux, comme le plus grand des biens. Leur constitution politique, plus libérale et plus susceptible de développement même que celle de la Rome civilisée, émanait de ce sentiment. L'harmonie de leur langage fut admirée par les Romains, si difficiles pourtant à ce sujet. En un mot, ces « Barbares » étaient si avantageusement doués, qu'en peu d'années, ils obtenaient souvent, au service de Rome, les plus hautes charges du commandement.

Cette race ne pouvait pas provenir originairement des froides contrées du Nord; elle avait dû se développer sous un ciel plus clément. Il est établi par les lois naturelles que lorsque, à l'origine, les hommes se trouvaient totalement dépourvus des ressources alimentaires et des instruments qu'un long travail seul procure, ils n'avaient pu séjourner dans des contrées où la neige couvre et la gelée durcit le sol, pendant la moitié de l'année. Ces pays-là ne pouvaient être colonisés, comme nous l'avons remarqué dans l'analyse des lois du développement, que lorsque les hommes s'étaient procuré les ressources nécessaires à l'agriculture et le capital exigé pour les approvisionnements d'hiver. Cette race devait donc être originaire d'un pays où les rigueurs de l'hiver étaient inconnues et où la table de la nature se trouvait dressée en toute saison. Les pays caucasiens étant considérés, dès cette époque, comme un des berceaux de peuples, la plus noble des races d'hommes en a conservé le nom. Les traditions de la Grèce et celles de tous les peuples de l'Asie Mineure désignent aussi l'Arménie comme le lieu de la renaissance de la race humaine après le déluge.

Si nous étudions les populations qui, aujourd'hui encore, habitent les pays du Caucase, nous trouvons, dans ses vallées peu accessibles et dans ses hautes plaines, une race d'hommes que protégeaient d'immenses montagnes, des rochers escarpés, des cascades et des ravins contre les flots tumultueux des peuples qui tourbillonnèrent autour d'elle, il y a des milliers d'années; or, cette race nous intéresse à juste titre et à un haut degré.

Inclinant par leur position plutôt vers l'Asie que vers l'Europe, ces hautes montagnes sont habitées par un peuple qui, n'ayant aucun des caractères propres aux autres tribus asiatiques, présente au contraire une analogie remarquable avec la race germanique pure. Les mœurs, les coutumes judiciaires, les institutions politiques y sont, les unes, presque identiques à celles des Germains primitifs de Tacite, les autres, presque conformes aux anciens codes allemands. On y retrouve la même liberté civile, les mêmes distinctions sociales, la même jurisprudence, la vengeance du sang, le Wehrgeld, propre aux tribus germaniques

(amendes et indemnités pour sévices corporels et pour meurtres), la même multiplicité de tribus et de chefs de tribus, la même vie domestique, la dot (Morgengabe), la liberté d'allures accordée aux jeunes filles, contrairement aux usages de l'Orient et le caractère fougueux et guerrier propre à la race germanique. Ce sont là des traits de ressemblance qui ne se sont jamais rencontrés à ce degré chez des peuples de souches différentes. Ce rapprochement seul nous permettrait d'assigner une même origine aux Germains et aux Caucasiens, si d'autres observations relatives au langage ne venaient aussi témoigner de l'identité de leur origine indo-germanique, et nous faire, pour le moins, supposer que dans cette grande migration (1) préhistorique des Indo-Germains vers le Nord-Ouest, un certain nombre d'entre eux se sont arrêtés et fixés au Caucase.

Déjà Hérodote présume que, dans les temps préhistoriques, des peuples de race germanique habitaient dans le voisinage du Caucase, et il place les Gètes aux bouches du Danube et sur les bords de la mer Noire (environ 500 ans avant J.-C.), où, après les avoir perdus de vue pendant quelque temps, l'histoire les retrouve de nouveau avant le Ier siècle de notre ère. D'après Tacite, des Gothons habitaient au Ier siècle le bas Danube, et d'après Ptolomée, des Gothons résidaient sur les bords de la Vistule. Quelques siècles plus tard, ces mêmes noms de peuples se retrouvent en Scandinavie, tandis que Pythéas mentionnait déjà 300 ans avant J.-C. la présence des Gothons sur la Baltique. La tradition des Goths de la mer Noire, dont l'identité avec les Gètes est à peu près prouvée, et de laquelle, du reste, les Romains ne doutaient pas, assigne leur origine à la Scandinavie. Les traditions des peuples scandinaves indiquent l'Est et l'Asie et mentionnent même, avec une certaine précision, plusieurs mouvements de ces

(1) Sortie de Cachemir ou de l'une des trois grandes montagnes du centre de l'Asie, l'Himalaya, le Karakorum ou le Künlün. L'ancienne langue du sanscrit, quoiqu'elle fût la plus riche (elle comptait 112,000 mots, tandis que la langue grecque n'en compte qu'environ 92,000; la langue allemande environ 82,000; la langue anglaise 41,000, et la langue française environ 29,000), n'avait point d'expression pour le mot *mer*. On en conclut que cette langue existait avant que les Arias fussent descendus de ces contrées vers la mer.

peuples, opérés, en sens inverse, entre la Baltique et l'Asie. De plus, les sources historiques du IIIe siècle démontrent qu'à l'époque de ces marches de peuples pénétrant de la Baltique jusqu'au Rhin, des relations commerciales réciproques existaient déjà entre les pays du bas Danube et ceux de la Scandinavie. On raconte que les Hérules, battus par les Longobards, se divisèrent : les uns s'établirent sur le bas Danube, les autres émigrèrent vers la presqu'île scandinave. Les premiers, après avoir massacré leur roi et éteint ainsi la race de leurs princes, envoyèrent une ambassade en Norwége, pour y réclamer un nouveau roi parmi leurs alliés ; mais le prince obtenu étant mort en route, l'ambassade s'en retourna, afin d'y aller quérir un autre chef ; celui-ci arriva à bon port. Pour effectuer ces deux voyages, il fallait, attendu qu'une traversée par mer était nécessaire, que le commerce entre le Danube ou la mer Noire et la Baltique fût établi depuis plusieurs siècles déjà, eu égard à la lenteur du développement industriel de l'époque.

Nous connaissons donc deux sources hors desquelles le flot des peuples se précipita sur l'empire romain, à savoir les pays de la Baltique et les contrées voisines des bouches du Danube et de la mer Noire. Il est avéré encore que les Goths qui, partis de la mer Noire, envahirent l'empire romain, étaient considérés, à cause de leur langage, comme appartenant à la souche des tribus germaniques, voisines de la Baltique. Rappelons-nous que les populations germaniques n'ont pu provenir du Nord et jetons maintenant un coup d'œil sur la carte. En supposant que la voie du Sud leur eût été fermée, le chemin longeant le Dniéper paraît être le seul qu'eussent pu prendre les peuples qui, quittant la mer Noire, se trouvèrent amenés, volontairement ou non, à émigrer. Rappelons-nous que les fleuves et la mer sont, à l'origine de toute civilisation, les voies qu'utilise d'abord le commerce et que les premières colonisations, fixées d'abord le long des côtes, s'étendent ensuite dans les vallées des fleuves. La Russie et l'Amérique nous donnent aussi la preuve qu'au premier degré de la culture extensive, le transport par charriage s'opère plus aisément au travers des steppes et des prairies, que lorsque

les progrès de l'agriculture ont livré déjà une grande partie du sol à la charrue. Le charriage par nos chemins vicinaux est, dans les saisons pluvieuses, plus pénible qu'il ne l'est au travers des steppes de la Russie ou des plaines de l'Amérique. Ainsi s'expliquent ces marches rapides de peuples durant les premiers siècles de notre ère.

Aucun flot de peuples émigrants ne paraît s'être dirigé, dans les temps préhistoriques, en amont du Danube; le cours de ce fleuve était sans doute interrompu et trop rapide; le sol, peu favorable à la marche et un espace plus long et plus montagneux restait à parcourir pour atteindre la mer Baltique. On peut conjecturer encore que ces pays, qu'ils évitaient, avaient été colonisés déjà par des populations qui, comme celles établies au sud des Balkans, avaient résisté victorieusement aux efforts des barbares, lorsque ceux-ci tentèrent de les en expulser. Soit que les tribus qui occupaient les côtes septentrionales de la mer Noire se fussent vues forcées d'abandonner leurs foyers, par l'excès de leur population; soit qu'elles eussent dû fuir à la suite de quelque événement semblable à l'invasion de Darius racontée par Hérodote, à l'époque où furent vaincus les Gètes, réputés par eux-mêmes invincibles; soit que le commerce, l'attrait de forêts giboyeuses ou tout autre appât les eût arrachés à leur pays d'origine, la carte ne nous indique aucune voie plus aisée ni plus rationnelle que celle du Dniéper. Les petites embarcations y pouvaient naviguer jusqu'au 54° latitude Nord. Quelques jours de route restaient à faire pour atteindre la Duna, qui a son embouchure à Riga. Nous retrouvons donc, pour aller de la mer Noire à la Baltique, un cours d'eau navigable, interrompu par quelques journées de voie de terre. Si toutefois, semblables en cela aux pionniers de l'Amérique, les émigrants ne voulurent point utiliser ces cours d'eau, ceux-ci leur traçaient un chemin vers la Baltique (les bords du Dniéper, puis ceux de la Duna ou de la Vistule), au travers des vastes plaines de la Russie qui, loin d'entraver leur marche, leur offraient incomparablement moins de difficultés et une distance bien plus courte que la vallée du Danube. Tenant compte de toutes ces circonstances et de ces conjectures, il ne nous est pas permis de douter que

les populations germaniques qui, venues du Nord, allèrent heurter aux portes de Rome, ne soient primitivement sorties de la mer Noire et du Caucase, avant de s'être établies dans les contrées de la Baltique. La blancheur du teint et la couleur blonde des cheveux des Germains indiquaient, du reste, que cette immigration remontait à plusieurs siècles. Il fallait, en effet, qu'un long temps se fût écoulé pour que les neiges du Nord les eussent ainsi pâlis. Nous en retrouvons une preuve encore dans le fait du commerce établi par les Phéniciens qui allaient chercher l'ambre jaune dans les contrées de la Baltique; c'est ce que prouve aussi une relation malheureusement incomplète, due au mathématicien et géographe Pythéas qui, probablement chargé par le gouvernement de Marseille (300 ans avant J.-C.) de nouer des relations commerciales, visita le Nord de l'Europe et donna, par ouï-dire, les premières notions sur l'Islande (Thule), où dans les plus longs jours, le soleil ne quitte pas l'horizon, tandis qu'il décrit *de visu* les granges de la Baltique (1).

Il est hors de doute que les habitants de la Baltique, en relations de commerce avec les Phéniciens, étaient des peuples agricoles. On peut conclure aussi que c'étaient des Germains par le fait que, deux cents ans plus tard, les Cimbres et les Teutons sortirent de la Baltique et que leurs voisins de l'Est, les Scythes, les Sarmates, comme aussi leurs voisins du Nord étaient encore des peuples pasteurs. Nous croyons pouvoir comprendre parmi ces derniers les ancêtres des Lapons qui se trouvent aujourd'hui dans les mêmes conditions. Il est probable que ces indigènes furent repoussés dans le Nord par la première immigration de peuples; peut-être aussi qu'une partie d'entre eux furent faits esclaves. Durant leur migration, les Germains pénétrèrent dans la population indigène, se dirigeant les uns vers le Nord, les autres vers le Sud, repoussant ou assujettissant les habitants.

En admettant que la population indigène du Nord-Est de l'Europe se soit trouvée encore à l'état pastoral, et que

(1) La forme de leur construction frappa le Phénicien; dans les pays méridionaux civilisés, la grange était construite comme elle l'est encore aujourd'hui en Angleterre et en Russie, c'est-à-dire en forme de meule.

les Germains se fussent précédemment initiés à l'art de l'agriculture dans leur patrie de l'Orient, on s'explique la facilité avec laquelle ces colonnes d'émigrants allemands pénétrèrent par la Russie jusqu'à la Baltique, s'emparèrent des côtes et s'y colonisèrent d'une manière permanente.

L'existence des routes, suivies par ces peuples au travers de la Russie, se trouve confirmée par la circonstance, qu'au Ier siècle, après J.-C., une route commerciale très-suivie, partant de Hambourg et de la Baltique, s'en allait à travers de la Russie jusqu'à Nichni-Nowgorod, et de là vers l'Orient. Elle continua à être fréquentée pendant plusieurs siècles, alors que la voie par le Danube était encore d'une faible importance. Cette route commerciale pouvait même exister depuis longtemps sans avoir été connue. Il est à remarquer que nul plus que les commerçants ne cherche à dérober ses ressources à la connaissance du public. Les Hollandais procédèrent de la sorte pour leur trafic avec le Japon, lorsque la navigation fut établie autour du Cap ; à l'exception de quelques privilégiés et de quelques savants, le monde commercial ignora longtemps l'existence de ce passage. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si durant l'antiquité, la publicité faisant défaut, l'existence d'une route commerciale est restée inconnue pendant plusieurs siècles.

Les Phéniciens, dont les courses sur la Baltique étaient entourées de mystère, pouvaient avoir obtenu les premières indications certaines sur les peuples de la Baltique, durant leurs voyages. Quoique celui de Pythéas, coïncidant à peu près avec la ruine de Tyr, ce joyau des Phéniciens détruit par Alexandre, eût été interrompu, il est toutefois probable que le commerce fut maintenu par leurs colonies et surtout par Marseille avec la même activité et avec le même mystère, et que les habitants de la Baltique se trouvèrent pourvus, par le moyen des navigateurs et des colporteurs phéniciens, des armes et des vins du Midi, dont les peuples du Nord étaient si avides, et en échange desquels ils donnaient leur ambre et leurs fourrures. Ce commerce réciproque suppose l'existence d'une ancienne route à travers la Russié que la géographie et les légendes germaniques semblent, du reste, indiquer.

Nous avons, en outre, comme témoignage, un événement historique plus récent et plus significatif encore, constatant le fait de relations mutuelles établies entre le Nord-Ouest de l'Europe et l'Orient. C'est la grande migration d'un essaim de Gaulois qui se dirigèrent par le Danube vers la mer Noire, dans le voisinage de laquelle ils s'établirent sous le nom de Galates.

Admettant donc que la migration des Germains s'est dirigée du berceau de l'humanité vers la Baltique, nous nous expliquons la parenté que les historiens de l'antiquité ont constatée entre les Germains, les Afghans, les Perses, les Thraces et les populations caucasiennes retenues chez elles ou dispersées par le torrent des peuples se précipitant de l'Est à l'Ouest. Cette grande migration coïncida probablement avec l'arrivée des Pélasges en Grèce. Ce fut alors une de ces grandes époques historiques durant lesquelles les peuples, dominés par des idées et des aspirations nouvelles, changent de résidence, de religion, de constitution politique et prennent possession de nouvelles parties du monde. L'histoire nous en fournit deux exemples : l'époque de la migration des peuples, proprement dite, et l'époque des découvertes qui, inaugurée par celle de l'Amérique, ne semble point terminée encore.

Dans de telles circonstances, les hommes sont saisis d'un désir si violent de migration, qu'ils tentent les entreprises les plus hardies. Leur penchant naturel à augmenter leurs ressources, leurs possessions ou leur puissance étant d'une nature extensive, et le penchant à la direction intensive ne se produisant que plus tard, à la faveur de l'ennoblissement de l'esprit et de plus délicates conceptions de l'intelligence, alors seulement que tout le pays est occupé, il en résulte que le cours de l'accroissement et de la colonisation de l'humanité suit sans cesse une marche extensive.

Cette disposition à l'émigration est l'image en quelque sorte d'un réservoir d'où s'échapperait l'élément liquide longtemps contenu, rompant à la fin ses digues, inondant le pays et ne laissant derrière lui qu'une quantité d'eau insuffisante pour les besoins de la contrée. C'est ainsi que dans ces grands mouvements de migrations, les pays d'origine se dépeuplent souvent plus qu'il ne le faudrait.

Les causes extérieures de ces migrations peuvent être de nature différente. Parfois elles sont amenées par l'ambition d'un conquérant; parfois aussi par les inondations, par la famine, par l'épidémie ou encore par la soif de la possession territoriale ou de l'or; l'attrait des aventures même peut donner parfois l'impulsion à ces masses en fermentation. On les voit alors, durant des siècles, se pousser et se renverser jusqu'à ce qu'elles s'établissent enfin dans de nouvelles résidences. C'est l'origine de la nation germanique. Ces mêmes motifs déterminant le mouvement expansif des peuples amenèrent les expéditions des Cimbres et des Teutons, comme au reste la colonisation de l'Islande et la conquête de l'Angleterre par les Normands. Quel qu'en eût été le motif apparent, le penchant à l'extension en fut partout le mobile.

Nous ne connaissons des tentatives précédentes de migrations et de colonisations des Germains que ce que les écrivains romains ou grecs nous en ont raconté. Toutefois, il nous est permis de croire que cette race a toutes les qualités voulues pour contribuer à répandre au loin la civilisation, mission qui semble lui être spécialement dévolue. Ce penchant à propager la culture se manifeste d'abord par la force brutale; il s'explique par le désir de posséder la fortune ou la puissance. Aussi loin que l'on remonte aux sources historiques, on trouve une certaine analogie entre ces migrations antérieures, d'une part, et les expéditions des Normands et la colonisation de l'Islande, de l'autre.

Lorsqu'en Norwége, Harald, à la belle chevelure, eut forcé successivement les nombreux chefs des tribus norwégiennes et les rois des cantons qui, jusqu'alors, revêtus d'un droit identique, vivaient indépendants les uns à côté des autres, à reconnaître sa suprématie, les plus fiers d'entre ceux-ci préférèrent s'expatrier et s'en aller fonder des colonies dans des pays habités ou déserts encore. Les uns se firent pirates, et selon l'euphémisme de cette époque, Wickinger, rois des mers; d'autres devinrent colonisateurs, en Islande, d'où le peu de chrétiens qui s'y trouvaient, s'éloignèrent à l'arrivée des païens germaniques. D'autres encore devinrent les conquérants de la Sicile, de la Nor-

mandie, et plus tard de l'Angleterre. Le droit du plus fort répondait encore si bien au caractère de l'époque et à celui du peuple, qu'en Islande plusieurs d'entre les nouveaux colonisateurs appelèrent en duel les propriétaires primitifs, afin de décider, par ce moyen, de la possession de la colonie. L'achat des biens ne conférait qu'un droit de mince valeur, et la donation entraînait, avec elle, une certaine dépendance. Toutes ces entreprises de migrations et de colonisations s'effectuaient d'abord par un certain nombre de pionniers formant des familles ou des suites; plus tard, ces familles cherchaient à se fusionner et formaient des cantons et des tribus, jusqu'à ce que la force des circonstances nécessitât leur réunion en un plus grand ensemble politique.

Cette marche de développement effectuée sous l'influence des lois de colonisation nous donne une idée assez exacte de l'évolution des établissements des peuples germaniques, après l'arrivée de ceux-ci sur la Baltique. Les données historiques postérieures qui la confirment et l'intelligence du cours normal des événements nous permettent de relier les fragments historiques de cette époque et de leur assigner ensuite leur véritable sens.

Initiés à l'art de la navigation par les Phéniciens, les Germains paraissent s'y être bientôt perfectionnés, car ils devinrent plus tard de hardis explorateurs maritimes. Les nombreux essaims de peuples qui, dès le IIe siècle de notre ère, se transportèrent sur la Baltique, prouvent l'état florissant de la navigation à cette époque, car ils font supposer la réunion d'un nombre considérable de vaisseaux.

Si maintenant nous reprenons la carte, nous trouvons, vis-à-vis de Riga, à l'embouchure des grands cours d'eau qui vont du Sud à la Baltique, l'île de Gothland, et vis-à-vis de celle-ci la province suédoise de Gothland et la ville de Gothenburg. Ce sont les seuls endroits où le nom des Goths se soit conservé. Il fut mentionné déjà au IVe siècle avant J.-C. et au IIe siècle après J.-C., et généralement dès que ces contrées se trouvèrent signalées dans l'histoire. Les Guthons de Pythéas et les Gothons de Tacite, ou les Gythons de Ptolomée, nous semblent être identiques,

quoique ces deux derniers historiens transportent aussi ces peuples sur la Vistule et sur le Danube; ils occupaient en effet le territoire sur lequel dut se précipiter le torrent des peuples, après que ceux-ci eurent quitté leurs anciennes résidences. Nous ne déciderons pas si ces émigrants se risquèrent, à l'origine, sur la mer ou s'ils s'acheminèrent successivement vers la Suède, longeant les côtes de la Baltique, parce que, selon la tradition, le pays, formant d'abord un ensemble, avait été disjoint du côté du Sund et du Belt à la suite d'une très-haute marée (1).

La colonisation opérée par le moyen de la navigation nous semble l'hypothèse la plus probable. Les lois de culture et les circonstances exigeaient que, dès qu'ils eussent abandonné les plaines de la Russie, les colonisateurs se dirigeassent vers les côtes méridionales de la Baltique, atteignissent le Jutland, se transportassent en Seeland, et laissant partout des établissements, s'avançassent jusque sur les côtes de la mer du Nord. Les Celtes, qui avaient fait irruption dans le Nord avant les Germains, avaient été refoulés vers la Gaule et vers la Bretagne par un nouveau flot de peuples; mais ceux-ci, affaiblis par l'éloignement, furent forcés à leur tour de se retirer devant les masses compactes d'autres arrivants.

Lorsque le mouvement de la colonisation se fut étendu sur toutes les côtes, les émigrants durent se diriger en amont des fleuves. Comme les inondations sont plus à redouter dans les contrées basses que dans les territoires élevés, il fallait que ce mouvement de colonisation, le torrent des émigrants se dirigeant de l'Est à l'Ouest, s'appuyât davantage sur les fleuves de l'Ouest; en outre, la nature du sol et celle du climat favorisaient évidemment cette direction.

On ne s'étonnera donc pas si, dans de telles circonstances, à la faveur de l'extrême fertilité du sol et de la douceur du climat, les populations germaniques se sont, à l'origine des temps historiques, avancées, en amont du Rhin, de l'Ems, du Wéser, de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule, plus ou moins au delà du centre de l'Allemagne actuelle. De ce mode de développement ressort clairement

(1) Nous serions tenté de reporter cette catastrophe à une époque antérieure.

le principe économique des frontières adopté par les peuples germaniques au Ier siècle et que constatèrent Tacite et Ptolomée. C'est pour cela que les plus anciennes données historiques mentionnent, du reste, les Germains sur le Rhin et sur la Vistule, aussi bien que dans le Danemark et dans la Suède actuels; c'est aussi pourquoi, la population germanique tendait à descendre plus vers le Sud du Rhin et de l'Elbe que vers les contrées de l'Allemagne comprises entre ces fleuves, et que les vallées voisines des fleuves et les plaines du Nord de l'Allemagne se trouvaient très-peuplées déjà, alors que, depuis la Thuringie jusqu'au lac de Constance et le haut Rhin, il y avait encore d'épaisses forêts vierges dont la plus grande partie était inhabitée. Il s'ensuivit que la colonisation des bords des petites rivières et des pays intermédiaires ne se fit que plus tard, que les contrées longeant la mer et celles de l'intérieur à l'Ouest furent colonisées avant celles de l'Est, quoique la migration provînt de cette direction, et que les colonisateurs parvinrent à s'affermir plus tôt sur les bords de la mer et sur les rives du Rhin que dans l'intérieur de l'Allemagne où ils errèrent longtemps, sans parvenir à fixer leurs nouvelles résidences (1).

Avant notre ère, des tribus gauloises, les Boïens et les Helvétiens, avaient séjourné dans l'Allemagne actuelle du Sud-Ouest, au Sud des avant-postes des colonies germaniques. Elles furent expulsées par les Suèves venus du Nord, et, entre vainqueurs et vaincus, il se fit un grand vide. Ces tribus germaniques attachaient une certaine ambition à ce que la terreur qu'elles inspiraient convertît leur voisinage en désert. Peut-être aussi espéraient-elles, à la faveur de cette circonstance, fonder plus paisiblement leurs établissements. Cette contrée déserte, qui s'étendait depuis la contrée du Mein jusqu'aux extrémités méridionales de

(1) On attribue à l'expression allemande « schweifen und schweben » « va-et-vient », l'origine du nom de « Suèves », d'après l'orthographe grecque dorique Suăben, Suaben. Ce nom s'est conservé dans la Souabe actuelle. Toutefois il ne servait pas jadis à désigner seulement une tribu, mais bien l'agglomération de toutes les populations de l'intérieur de l'Allemagne, dont quelques-unes, détachées successivement et désignées géographiquement par les Romains, se trouvaient fixées dans les mêmes limites, relativement à l'Allemagne, qu'elles le furent plus tard.

la forêt Noire et de la Rauhe-Alpe, fut de nouveau repeuplée, mais assez faiblément, par des prolétaires gaulois, après l'arrivée des Romains sur le Rhin. Elle fut incorporée, au Ier siècle, dans l'empire romain, sous le nom de Zehntland, et abritée contre les populations germaniques du Nord par un long rempart-frontière fortifié. Chassés de leurs foyers, les habitants primitifs se réfugièrent chez leurs compatriotes : les Helvétiens, dans la Suisse actuelle (1); les Boïens, dans la Bohême. Les autres s'établirent au delà des Alpes, dans le Nord de l'Italie où leurs descendants s'étant jetés dans des luttes intérieures, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sont, pour ce fait, mentionnés à diverses reprises dans l'histoire romaine. Tandis qu'il ne se trouvait point de Germains établis dans le voisinage de l'Allemagne centrale au Sud du Mein, aux époques les plus reculées, ceux-ci faisaient irruption à l'Est sur l'Elbe et sur ses affluents et en amont du Moldau. A l'Ouest, pénétrant plus profondément vers le Sud, ils s'avancèrent sur la rive gauche du Rhin, jusque dans la contrée de Strasbourg et de Bâle. Arrivés là, ils chassèrent ou soumirent les Gaulois, jusqu'à ce qu'ils se vissent arrêtés eux-mêmes dans leur marche par l'arrivée des Romains conduits par Jules César. Sur la rive gauche du Rhin, les Germains s'avancèrent angulairement de l'embouchure du Rhin jusqu'au delà de Strasbourg vers le Sud. Là seulement les tribus germaniques furent soumises par les Romains, après que ceux-ci eurent conquis la Gaule, tandis que jamais l'Allemagne actuelle du centre ne subit leur joug, ni ne leur permit de fonder des établissements permanents ; elle ne toléra non plus la présence de leurs armes sur ses frontières que durant deux campagnes d'été. Les colonies romaines étaient restreintes au Zehntland, au territoire des rives droites du Danube, non occupé par les Germains, et à la rive gauche du Rhin, colonisée par des Germains et qui plus tard fut

(1) La Suisse septentrionale avait été colonisée dans les temps les plus reculés par un peuple agricole (celtique) comme l'indiquent les pilotis de cités lacustres mises récemment au jour sur les bords des lacs. On y a retrouvé du blé et des fruits carbonisés, des poires, des cerises et des haches en pierre de Nefrid, toute semblable à cette pierre rare qui ne se rencontre que dans la haute Asie et dans la Nouvelle-Zélande. Ces instruments prouvent que les habitants des cités lacustres étaient originaires de l'Asie.

divisée en deux provinces romaines : la haute Germanie (*Germania superior*, plus tard, *prima*), de Bâle à Mayence; et la basse Germanie (*Germania inferior*, plus tard, *secunda*); ce dernier territoire s'étendait depuis Mayence jusqu'à l'embouchure du Rhin. Toutefois les Germains habitant cette province n'étaient pas, à vrai dire, des sujets romains. Les plus importantes de ces populations concédaient aux Romains le droit de conscription et les aidaient à combattre pendant la guerre; mais l'autorité de ces derniers sur elles n'allait pas au delà.

Les Romains semblent avoir suivi leur politique ordinaire à l'égard des provinces soumises, en cédant en propriété une partie du territoire aux citoyens romains ou, pour mieux dire, aux soldats. Ainsi seulement peut s'expliquer le fait de l'existence de ces nombreuses colonies romaines sur la rive gauche du Rhin. (Le Zehntland avait été même déclaré, par Rome, propriété du gouvernement.) Tacite, parlant des Bataves, dit clairement que formant d'abord une tribu de Cattes, et repoussé par la guerre civile dans ses résidences de la rive gauche du Rhin, où il constitua une partie de l'empire romain, ce peuple, conservant toutefois l'honneur et la fierté de son origine, avait refusé de payer le tribut et n'avait point admis chez lui le percepteur des impôts; semblable à ces armes réservées uniquement pour le combat, dispensé des taxes et des charges, il ne prêtait son concours aux Romains que pendant la guerre seulement. Les Mattiachères se trouvaient dans les mêmes conditions. C'était la seule population qui, sur la rive droite du Rhin, eût reconnu la domination romaine. Les Mattiachères habitaient les environs de Wiesbaden et probablement aussi le Rheingau. Ce petit peuple comptait à peine deux mille hommes aptes à porter les armes, et pourtant les Romains paraissaient si fiers de le ranger parmi leurs tributaires, que cette circonstance amena le laconique écrivain romain à faire cette pompeuse remarque : « La grandeur du peuple romain a étendu le » respect de l'empire au delà des anciennes frontières et » même jusqu'au delà du Rhin! Ce sentiment de respect » peut se constater chez ceux qui, établis sur l'autre rive » du Rhin, se trouvent en communion d'esprit et d'opi-

» nions avec les Romains; pour tout le reste, ils sont » semblables aux Bataves, seulement d'un tempérament » plus vigoureux, à cause des conditions de leur sol et » de leur climat. »

Rapprochons ce jugement de cette autre assertion du grand historien des conquérants de l'univers, constatant avec une joie ironique l'anéantissement des Bructères par les Chamaves et les Angrivariens. « Soixante mille Ger- » mains étaient tombés, en cette circonstance, peut-être » par la grâce des dieux, non par l'épée des Romains, mais » ce qui est plus satisfaisant, par les armes allemandes et » à la grande joie des Romains; car si l'amour de ces der- » niers pour la patrie faiblissait, il leur resterait encore la » haine des peuples entre eux. Rien ne pouvait être plus » favorable aux futurs destins de Rome que la discorde en- » tre ses ennemis. » C'est ainsi qu'un rayon de l'admiration qu'inspiraient nos ancêtres, à leurs adversaires mêmes, pénètre jusqu'à nous à travers les siècles. Cette race devait en effet être supérieurement douée pour que l'historien des Romains civilisés en parlât en ces termes, alors qu'elle était encore plongée dans l'ignorance et dans la barbarie.

Faut-il s'étonner après cela si les tribus de la gauche du Rhin se sont montrées fières, jusqu'à l'orgueil, de leur origine germanique, et si même, des populations mêlées en partie à celles des Gaulois se glorifièrent de leur origine allemande?

Il semble que le nom de « Germains » doive son origine au respect qu'inspiraient aux Romains et, avant eux, aux Gaulois, leurs voisins de l'Allemagne si bien doués au moral et au physique et si renommés pour leur courage et pour leur amour de l'indépendance. Il est à peu près certain que ce nom fut donné aux Allemands par les Gaulois, soit que ceux-ci aient trouvé eux-mêmes le mot, soit qu'ils l'aient employé pour désigner une arme spéciale, en usage chez les populations guerrières allemandes. C'est ce qu'indiquent les analogies. Une réunion nombreuse de populations suèves étaient désignées sous le nom de « Marcomans » (Markmänner, correspondant au mot Markgenossen, associés pour la propriété des marches);

celui des Germains peut provenir également du mot « Wehrmänner » (1).

Les Allemands ne prirent l'habitude de se servir du nom de « Germains » qu'après que les Gaulois, d'abord, et les Romains, ensuite, le leur eussent donné. Chez eux, le nom de famille avait peu d'importance; l'essentiel était le nom, propre à la tribu générale, ou celui de ces petites peuplades réunies en associations. Il serait difficile de remonter à l'origine de chacun de ces noms; on sait seulement que les petites peuplades ou parties de tribu avaient une certaine propension à joindre à leur nom, celui des fleuves ou des vallées dans le voisinage desquels se trouvaient leurs cantons, et que les associations de tribus se plaisaient à ajouter, au leur, une dénomination rappelant leur manière de vivre ou bien leurs conditions sociales ou militaires : ainsi firent les Suèves, les Marcomans, les Alamans et, peut-être aussi, les Francs et les Saxons. Nous ne rechercherons point l'étymologie des autres noms de tribus, nous y trouvant peu encouragés par de précédents exemples d'analyses philologiques de lettres ou de caractères alphabétiques.

Ce serait s'aventurer que de refuser aux premières tribus germaniques le sentiment de leur identité et la pratique des

(1) Les philologues refusent d'admettre que « man » provienne du mot « Mann » (homme); mais les Anglais s'étant accordé cette latitude, on voudra bien la concéder aussi aux Allemands. Du mot allemand « Wehr » provient le mot « Guerre ». « Ger », signifie javelot, lance. On peut en conclure que les Gaulois donnèrent aux Allemands le nom de « Germains », soit à cause du nom de leur arme principale qui était la lance, soit parce que ceux-ci leur étaient apparus sous leur redoutable aspect guerrier, en tant qu'hommes portant des armes. L'opinion émise par Strabo, c'est-à-dire que les Gaulois leur donnaient le nom de « frères » (Germani) nous paraît inadmissible, ces peuples n'ayant eu entre eux aucune relation amicale, tout au moins avant l'arrivée des Romains, et la langue latine leur ayant été inconnue jusqu'alors. Si les Romains avaient d'abord transporté au latin le mot celte « Brüder », frères, leurs auteurs, et Tacite surtout, auraient mentionné le fait. De plus, il est fort peu probable qu'une semblable traduction ait pu être admise aussi promptement et simultanément chez les Gaulois et chez les Allemands. Il ressort avec certitude, de certains passages de Tacite, bien qu'incomplets, que tout au moins les Allemands qui franchirent d'abord la rive basse de la gauche du Rhin et qui repoussèrent les Gaulois (les Tongres), furent désignés sous le nom de Germains, et que les Gaulois effrayés donnèrent ce nom aux hommes à javelots, aux hommes de guerre (Speer ou Wehrmänner). L'explication la plus simple nous paraît toujours la plus probable.

alliances nationales. Le fait récemment constaté que le nom de « Teutons », n'était point exclusivement celui d'une population isolée, mais qu'il se retrouvait chez diverses tribus, et qu'il fut attribué, en outre, par des historiens grecs et romains à plusieurs contrées, fait présumer que les Germains aussi auraient eu à l'origine une désignation nationale. Tacite dit que les Allemands célébraient dans leur chant (c'était leur seul mode de tradition historique), le dieu né sur la terre « Tuisko ». Laissant de côté la terminaison que les Romains avaient coutume d'ajouter, nous arriverions très-aisément au mot « Deutsch » (allemand), alors même que celui-ci n'eût pas été l'expression officielle dont on se servit, avant la division du royaume des Francs, pour désigner l'Allemagne (Deutschland).

Tacite dont nous invoquons le témoignage avec un respect croissant, à mesure que nous pénétrons le sens des anciennes sources historiques allemandes, et que les études des savants et des économistes nous initient au développement intime des peuples, Tacite nous donne les premières notions sur l'existence des diverses tribus allemandes non-seulement distinctes sous le rapport de la puissance de l'aspect ou du caractère, mais encore d'origine différente. Le fils de Tuisko, le dieu né sur la terre, s'appelait « Mann ». Il eut trois fils qui engendrèrent la race des Germains. Celle-ci se divisa en trois branches : les Ingavons, les Hermions et les Istavons. Tacite ajoute formellement que d'autres traditions attribuent à ce dieu un plus grand nombre de fils et signalent un plus grand nombre de tribus, parmi lesquelles sont mentionnées surtout celles des Suèves et des Vandales. Ces grandes tribus se subdivisèrent ensuite en plus petites populattons. Un fait remarquable reste acquis, c'est que ces associations de tribus formées en vue de la domination menaçante de Rome, pendant l'immigration des peuples, c'est-à-dire les Francs, les Saxons, les Alamans et les Bavarois, ont conservé jusqu'aujourd'hui certaines particularités distinctes dans leur physique, dans leur caractère et dans leur dialecte. Cette circonstance prouve qu'une différence évidente existait entre les divers rameaux de la race germanique; dès les temps primitifs elle fut constatée par les Romains.

La division des principales tribus faite par Tacite n'est pas complète. Il dit d'une manière générale que les Ingavons habitaient le voisinage de l'Océan, que derrière eux se trouvaient les Hermions et plus loin encore les Istavons. Les données ethnographiques des anciens écrivains étant très-vagues, et la plupart des noms des diverses populations ayant disparu ou s'étant fondus dans le nom collectif de plus grandes tribus, ces indications n'ont pour nous que fort peu de valeur. Il convient toutefois de faire une exception à l'égard des tribus qui se sont maintenues jusqu'à nos jours (les Frisons, les Cattes ou Hessois), et de celles, dont la fusion dans de plus grandes associations de tribus est manifeste; il en est ainsi des tribus des Sicambres et de toutes les populations du Rhin, qui entrèrent dans la ligue des Francs, et de celles des Chérusques qui firent partie de la ligue des Saxons.

Pour se faire une idée bien exacte des établissements germaniques fondés dans les derniers et les premiers siècles avant et après Jésus-Christ, il est nécessaire de suivre la marche principale des Germains, sans s'arrêter à l'énumération de toutes les petites divisions de tribus. Mentionnons d'abord que, dès que le monde civilisé d'alors se fut un peu plus familiarisé avec la géographie de l'Allemagne qu'il ne l'était, par les notions fugitives, consignées dans les bulletins de César (1), il connut les fleuves et les torrents du Rhin, du Mein, de la Moselle, de la Lippe, de l'Ems, du Wéser, de l'Elbe, de l'Oder, de la Vistule, du Danube et du Moldau. L'idée que l'on se faisait des pays situés au delà des montagnes était, paraît-il, très-vague; probablement parce que l'Allemagne était couverte de forêts. L'imagination transportait les limites des montagnes bien au delà de leur conformation naturelle. C'est ainsi qu'on attribua des limites diverses à la forêt hercynienne. On désigna parfois, sous cette dénomination, la

(1) César même, sous la conduite duquel des Romains vinrent au Rhin pour la première fois, était si prévenu contre les Germains, qu'il se les représentait comme des sauvages recouverts de peaux de bêtes, tandis que ceux-ci portaient des fourrurres, mais peu connues, il est vrai, des Romains. Ils fabriquaient néanmoins des étoffes de toile et probablement, de laine. Peut-être que les vêtements des serfs consistaient en peaux de moutons, comme c'est l'usage encore parmi les paysans russes et polonais, et que le général romain jugea tous les Germains d'après eux.

forêt Noire, la Rauhe-Alpe, le Odenwald, le Spessart, le Vogelsberg et les montagnes du Rhœn, tandis que parfois aussi on en détachait les montagnes de Abnopag où le Danube prend sa source. Le nom de Melibocus que porte actuellement le plus haut sommet de la Bergstrasse a été attribué au Harz. D'un autre côté, le Riesengebirge ou mont des Vandales, les montagnes de la Saxe, le Fichtelgebirge et la forêt de la Thuringie n'étaient que superficiellement connus. Notre observation s'applique particulièrement au Taunus, sous le nom duquel les Romains n'ont pas compris seulement, comme on le fait aujourd'hui, le penchant Sud-Est de la montagne, mais toutes les montagnes jusqu'au Westerwald et peut-être même jusqu'aux Sept-Montagnes; car chaque fois que les Romains revenaient du bas Rhin, après leurs expéditions contre les Cattes, ils n'auraient pu arriver aussi rapidement du Nord à la Lippe et à l'Osning. Les Romains connaissaient plus exactement les Alpes qui n'appartenaient pas encore alors au territoire allemand.

Au Ier siècle avant J.-C., on transportait, généralement, les frontières de l'Allemagne, du Rhin et de ses confluents jusqu'à la Vistule, et de la Baltique au Danube. Toutefois, il est probable qu'elles s'étendaient aussi au Nord-Est, jusqu'au delà de la Vistule, et de la Baltique jusqu'à la Scandinavie. D'autre part, la frontière méridionale n'atteignait pas tout à fait le Danube. La frontière méridionale des établissements germaniques allait du Rhin à la Vistule en forme d'angles; les populations s'étant avancées dans les vallées fluviales, les territoires les plus spacieux et les plus fertiles, tels que ceux du Rhin et de l'Elbe, formaient celles des extrémités qui s'avançaient le plus dans le Sud. Le Zehntland, qui était la frontière Sud-Ouest de l'Allemagne, comprenait la plus grande partie de la Hesse-Darmstadt actuelle, Baden, le Wurtemberg et une partie de la Bavière. Cette frontière était garantie par un rempart-frontière, qui protégeait en outre quelques-uns des districts de la rive droite du Rhin, soumis à la suprématie de Rome; il traversait le centre de l'Allemagne actuelle du Sud-Ouest, depuis Ratisbonne jusqu'à Cologne, et constituait, pour les colonisateurs romains ou pour les colo-

nies placées sous leur protectorat, une puissante défense contre les attaques des Allemands. Ce rempart-frontière consistait en une chaîne de places fortes, de citadelles et de forteresses reliées entre elles par des remparts et des fossés, ainsi que par une chaussée bâtie. Les débris de cette œuvre colossale existent encore et sont connus sous différentes dénominations (palissades, murailles du diable, etc.); le nombre en est si grand, qu'il a été permis aux explorateurs de l'antiquité d'établir avec exactitude la direction de ce rempart-frontière. Il s'étendait en forme d'angle aigu, à trois milles au Sud-Ouest de Ratisbonne, longeant Kelheim et Eichstadt et se développant vers le Sud-Ouest, par le Ries-Souabe, près de Nordlingen au delà des hauteurs de la Rauhe-Alpe, traversant le territoire des sources du Jaxt et du Kocher, entre Ellwangen et Aalen, allant vers le haut Necker et longeant ensuite Gmunden et le monastère de Lorch, à travers du Murgau. De là, il se dirigeait au delà du Jaxt, du côté du Nord, vers Mittenberg sur le Mein, et ensuite par le Wetterau, au delà de la Lahn et de Bad-Ems, vers Cologne.

Pour ce qui concerne la forme extérieure des établissements germaniques, on en retrouve les traits caractéristiques dans le développement des Marken (réunion de plusieurs communes); on y voit par quelles transformations successives se formait la nation, les familles devenant des races, les races, des tribus, les tribus, des peuples, et ceux-ci, finalement une nation.

L'agriculture et l'élève des bestiaux composant les principales branches de l'industrie des Allemands, ceux-ci établissaient, en général, leurs résidences soit dans le voisinage, soit au centre de territoires ruraux. Dans telle contrée prédominait la constitution des villages, dans telle autre, celle de la ferme; toutefois dans les villages, les maisons ne se trouvaient point bâties en lignes, attenantes les unes aux autres; mais chacune d'elles, selon le caprice ou les dispositions du propriétaire, s'élevait dans un jardin ou dans le voisinage d'une source ou d'un ruisseau. Sur les bords des fleuves, où la facilité des communications par eau favorisait l'échange de plus grandes quantités de produits, et dans l'intérieur de l'Allemagne même, le com-

merce dut, alors même qu'il ne consistait que dans l'échange des objets de consommation, transformer en marchés des villages avantageusement situés, qui peu à peu s'accrurent et devinrent des villes. Ptolomée en compte quatre-vingt-quatorze, parmi lesquelles se trouvaient déjà les villes actuelles de Aurich, Lubeck, Camin, Wolgast, Colberg, Wirsitz, Graudenz, Utrecht, Burtscheid, Ems, Minden, Hasselunne, Giessen, Carlshafen, Meissen, Liegnitz, Kalisch, Munden.

L'opinion jadis admise, que l'Allemagne n'avait pas de villes, dans les temps primitifs, repose sur un malentendu. Tacite dit seulement que les Allemands n'avaient point de grandes villes (*urbes*). Evidemment leurs villes ne pouvaient être comparées aux villes romaines, quant à la grandeur, à la beauté, aux aisances, à la disposition des maisons. Elles avaient probablement plutôt l'aspect que présentent les bourgs et les villages actuels de nos pays de montagnes et se trouvaient ainsi dans un état très-inférieur, par rapport aux magnifiques cités romaines situées dans les territoires du Rhin et du Danube. De cette époque datent nos plus belles villes du Sud et de l'Ouest de l'Allemagne : Vienne, Salzbourg, Bregenz, Constance, Ratisbonne, Augsbourg, Kempten, Straubing, Passau, Parthenkirchen, Feldkirch, Memmingen, Wangen, Strasbourg, Mulhouse, Brumat, Rheinzabern, Breisach, Spire, Sels, Worms, Oppenheim, Baden-Baden, Wiesbaden, Bingen, Coblence, Andernach, Bonn, Cologne, Neuss, Zullich, Duren, Juliers et une foule d'autres encore, moins importantes.

La division des colonisations allemandes, à leur origine, d'après les tribus dont les traces se retrouvent aujourd'hui encore et qui forment essentiellement la nation allemande actuelle, indique que les populations qui plus tard reparaissent dans l'histoire sous le nom collectif de Francs habitaient, dès le IIIe siècle, le territoire du Rhin, depuis son embouchure jusque vers Strasbourg. Les Romains nous font connaître une grande quantité de noms, propres aux cantons appartenant à ce territoire, tandis qu'ils comprennent sous un nom plus général les tribus habitant plus à l'Est, et avec lesquelles ils se trouvaient en relations

moins suivies. Parmi ces premières petites tribus rhénanes se trouvaient, tout à fait au Sud, sur les rives du Rhin, les Vangiones, les Tribotes et les Némètes; plus loin, à l'Ouest, et sur le territoire de la Moselle, les Trévires et les Nerviens; plus loin encore, et en descendant, les Ubiens, transplantés jadis, pour se défendre contre les Allemands de l'Est, de la rive gauche du Rhin à la rive droite, et au centre desquels s'élèva la ville romaine, Cologne (Colonia Agrippina). Au delà de la contrée des Ubiens, et parmi ceux-ci mêmes, sur la rive droite du Rhin, se trouvaient les Usipiens et les Teuchtères, entre lesquels avaient résidé les Bructères; mais ces derniers avaient été chassés par les Chamaves et les Angrivariens. Plus loin encore et plus bas se trouvaient les Turbantes, les Marses et enfin les Sicambres qui paraissent avoir formé plus tard la principale tribu des Francs. Au v[e] siècle après J.-C., le roi Clovis fut salué encore par un évêque romain du titre de « généreux Sicambre ». A l'Ouest et en aval du Rhin, se trouvaient, sur le Delta rhénan, les Bataves; au Nord-Est, les Frisons touchaient aux Francs et aux Bataves. Ces derniers ont conservé, sauf quelques insignifiants changements concernant leurs frontières, toutes leurs anciennes résidences entrecoupées de vastes lacs, de golfes et de grands canaux, sur lesquels naviguaient les flottes romaines. Touchant vers le Sud au Zehntland, et à côté des petites tribus susdites, résidaient à l'Est les Cattes ou Hessois, habitant les parties septentrionales des deux Hesse actuelles, tout près du Rhin, mais probablement un peu plus vers le Nord que ne se trouve la Curhesse actuelle. Ils touchaient là aux Sicambres, aux Chauques et aux Chérusques. Les Cattes, ainsi que les Thuringiens qui sont mentionnés, pour la première fois, deux siècles plus tard, disparurent pendant une certaine période, dans la ligue franque, pour reparaître ensuite indépendants sur la scène du monde, longtemps après la division du royaume des Francs. L'admirable tableau esquissé par le grand historien romain correspond aujourd'hui encore au caractère d'un peuple qui ne le cède en rien aux plus nobles nations pour sa bravoure, sa droiture, sa sagesse et l'indépendance de son esprit, mais qui,

plus qu'aucune autre nation, fut éprouvé par l'adversité.

Les Cattes résidaient, selon Tacite, à l'extrémité Nord-Ouest de la forêt hercynienne (à laquelle il faut supposer l'étendue que nous lui avons donnée plus haut), dans un pays de collines salubres, moins exposées aux émanations des marais que tous les autres bas-fonds allemands.

Si à cette description territoriale, l'on reconnaît la Hesse, l'on ne reconnaîtra pas moins la population actuelle dans le portrait de ses devanciers, lorsque nous dirons que ceux-ci se distinguaient déjà par leur beauté physique, la vigueur et la souplesse de leurs membres, par la fierté et l'arrogance de leur physionomie, par leur grande énergie, ainsi que par l'activité de leur intelligence, par leur perspicacité et par leur sagesse, pour autant toutefois qu'on en pouvait attendre du degré de développement des Germains, à cette époque. Ils élisaient eux-mêmes leurs comités de direction et leur obéissaient, se soumettant au régime d'ordre établi par eux-mêmes. Ils savaient tirer un utile parti des circonstances, ajourner à point l'attaque, décider le moment favorable à une entreprise et se fortifier dans l'ombre ; n'escomptant point d'avance le succès, ils envisageaient leur propre puissance d'action comme en étant une des conditions principales. On remarquait en eux cette disposition émanant d'une discipline sévère, qui consistait à leur faire attacher plus d'importance au mérite des généraux qu'au nombre des soldats de l'armée. Tandis que les Teuchtères, qui habitaient à l'Ouest du pays des Cattes, étaient réputés pour d'habiles cavaliers, la principale force de ces derniers consistait dans l'infanterie, dont les soldats portaient, outre leurs armes, des outils en fer et des vivres. Cette prévoyance leur était suggérée par leur art militaire. Alors que d'autres populations faisaient dépendre tout le succès du résultat d'une seule bataille, les Cattes ne commençaient que fort rarement une campagne régulière par des coups de main. Quoique peu nombreuse, leur cavalerie se distinguait par la promptitude avec laquelle elle s'entendait à utiliser la victoire ou à se retirer en cas de défaite. Chez tous les peuples germaniques, le courage était tenu en haute estime, mais surtout chez les Cattes, où il était d'usage

que la plupart des adolescents prêtassent une sorte de serment de bravoure : ils s'engageaient à ne se raser la chevelure et la barbe que lorsqu'ils auraient tué un premier ennemi. Sur le trophée sanglant de l'adversaire vaincu, ils se dépouillaient de leurs cheveux et de leur barbe et croyaient avoir ainsi payé la dette contractée à leur naissance, et s'être rendus dignes de la patrie et de leurs ancêtres. Les lâches et les faibles devaient conserver leur chevelure intacte jusque dans la vieillesse, afin de servir d'exemples à leurs compatriotes. Tel héros adoptait parfois le signe infamant de la domesticité, soit un anneau, soit une chaîne de fer, et ne s'en débarrassait qu'après avoir accompli quelque glorieux fait d'armes. Au jour de la bataille, la troupe de ces assermentés, qui se distinguaient par leur aspect sauvage, donnait le signal de l'attaque et combattait aux premières lignes. Un peuple à l'esprit aussi guerrier devait nécessairement négliger les travaux sédentaires ; aussi ni l'économie domestique, ni l'agriculture n'y étaient guère l'objet de leur sollicitude. Comme chez tous les peuples non civilisés, l'accumulation des capitaux y était à peu près inconnue. L'hospitalité était exercée chez eux d'une façon toute prodigue ; les Cattes festinaient à leur tour dans les maisons de leurs amis avec un si grand abandon, qu'on eût dit qu'ils y gaspillaient leurs propres ressources.

Touchant à l'Ouest aux Sicambres et aux Frisons, les Chauques habitaient tout le pays compris entre les frontières septentrionales des Cattes et l'Ouest de la mer allemande. On présume qu'ils formèrent une des parties principales de la ligue franque, lorsqu'ils s'avancèrent plus tard vers l'Ouest. Le portrait qu'en a esquissé l'historien romain se rapporte davantage à celui des Saxons, que nous a laissé l'histoire et que rappellent, aujourd'hui encore, les tribus de la basse Saxe, conservées dans toute la pureté de leur origine. Il est plus que probable que les Chauques formèrent exactement les frontières des Saxons et celles des Francs postérieurs avec lesquels ils se fusionnèrent ; ils se divisèrent ensuite en même temps que ces peuples. Tacite, parlant des Chauques, dit que : « C'était un peuple nombreux, » noble, d'une nature plus pacifique que celle des Cattes » et qui préférait protéger sa grandeur par l'équité. Exempts

» de tout désir d'agrandissement, comme aussi de toute » faiblesse, les Chauques vivaient paisiblement, sans pro- » voquer la guerre, ni nuire à leurs voisins par la rapine. » Ce fait si particulier de ne point étaler leur supériorité au moyen de violences peut être envisagé comme le caractère distinctif de leurs mœurs nationales. Toutefois, lorsque les circonstances l'exigeaient, ils prenaient promptement les armes et mettaient sur pied de nombreuses armées de cavalerie et d'infanterie. Quoique les Romains exaltèrent les Chauques au-dessus des Chérusques, parce que les premiers étaient depuis longtemps leurs alliés, la description qu'ils font du caractère de ceux-ci rappelle néanmoins, à plus d'un titre, celui du peuple bas-saxon. Les Cattes et les Chauques touchaient à l'Est aux Chérusques qui peuvent être regardés comme la souche principale de la ligue saxonne postérieure. Les Chérusques se sont le plus illustrés parmi toutes les tribus des temps primitifs : ils anéantirent une puissante armée romaine, forcèrent deux autres à la retraite, et sans aucun doute, ils détournèrent ainsi de l'Allemagne le sort réservé à la Gaule. On les appelait aussi « les Bons et les Justes ». Toutefois les Romains, pour des motifs aisés à comprendre, ne les aimèrent pas; ils parlèrent d'eux avec une rage mal déguisée, en signalant leur décadence postérieure.

Les Cimbres résidaient dans le Jutland, au Nord de la contrée des Chérusques, des Foses et des Saxons habitant à côté des premiers. Depuis la grande migration, les Cimbres ayant erré encore pendant douze ans en Espagne, en Gaule et dans le Nord de l'Italie, s'étaient trouvés si affaiblis par ces pérégrinations, qu'à la suite de leur défaite par Marius, ils ne conservèrent plus qu'une faible importance politique. La petitesse de cette tribu l'empêchant de nuire aux Romains, leur historien s'abandonne à toute son admiration pour sa grandeur déchue. « Aujourd'hui la » nation est petite, dit Tacite, mais sa renommée est im- » mense. Les traces de son ancien héroïsme, les vestiges » des camps retranchés sur les deux rives du Rhin, et dont » l'étendue publie la force de ce peuple puissant, existent » encore. »

Les Romains connaissaient peu de chose concernant

les tribus habitant plus loin à l'Est, qu'ils confondaient dans le nom collectif de Suèves, quoiqu'ils reconnussent que ceux-ci ne formaient pas, comme les Cattes et les Frisons, une tribu nationale isolée, mais qu'ils se divisaient en tribus indépendantes, sous des dénominations particulières. Le nom de « Suèves » semble avoir embrassé sous cette désignation générale toutes les tribus allemandes, de la réunion desquelles sortirent postérieurement, d'une part, les Alamans, de l'autre, les Bavarois. Il y avait en outre parmi eux les Burgondes, les Rutilères dont les frontières de l'Est touchaient à la Vistule; puis les Vandales, les Longobards, les Quades, les Osères, les Burières, les Rugières, les Marcomans et les Lygières. Ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, les bords de la mer Baltique, ceux de la mer du Nord et le territoire du Rhin furent couverts de nombreux établissements permanents: La colonisation des territoires des rivières voisines et celle de l'intérieur de l'Allemagne, à l'Est surtout, semble s'être effectuée avec indécision. Nous verrons plus tard comment, pendant la migration des peuples, les armées envahissantes se dirigèrent de l'Est et du Nord-Ouest vers le Sud-Ouest, tandis que les tribus allemandes du Nord-Ouest de l'Allemagne se maintinrent avec fixité dans leurs résidences, comme firent les Frisons. D'autres n'avancèrent que fort peu vers le Sud-Ouest ; ainsi firent les Cattes et les autres populations appartenant à la tribu des Francs. D'autres encore, tels que les Saxons et les Angles, envoyèrent l'excédant de leur population acquérir de nouveaux territoires dans des pays étrangers.

Tacite mentionne une particularité propre aux Suèves : « Ils rassemblaient, dit-il, leurs cheveux en arrière et les » nouaient. » Par l'adoption de cet usage, les Suèves se distinguaient des autres Germains, et parmi eux, les nobles de ceux qui ne l'étaient pas. Toutefois les jeunes gens seuls de quelques-unes des tribus alliées suivirent cette coutume, tandis que les Suèves disposaient de la sorte, jusque dans leur vieillesse, leur remarquable chevelure. Les principaux d'entre eux l'ornaient tout particulièrement et se servaient d'une pommade jaune, d'invention allemande; semblables en cela aux Indiens de l'Amérique, ils atta-

chaient une grande importance à ce genre d'ornementation en temps de guerre.

Tacite désigne la tribu des Semnones comme la plus ancienne et la plus noble parmi celles des Suèves; leur nom rappelle en allemand celui des conducteurs de troupeaux ou pâtres (Sennen). Il est permis de supposer que les Allemands de l'Est s'adonnaient plus à l'élève des bestiaux qu'à l'agriculture, ou bien que, se trouvant encore dans la période de transition de l'immigration, ils n'étaient pas à cette époque aussi affermis dans leurs résidences, en tant que propriétaires fonciers, que les Germains du Nord-Ouest.

L'opinion de César concorderait non-seulement avec ce qui précède, mais s'expliquerait de manière à ne plus contredire les données d'autres auteurs, comme ce fut le cas jusqu'à présent. César dit que les Suèves consommaient peu de blé, mais qu'ils se nourrissaient en majeure partie de lait et de viandes que leur fournissaient leurs troupeaux et la chasse. Ils fortifiaient leur corps par cet exercice et acquéraient ainsi cette élévation de taille et cette vigueur qui impressionnèrent si vivement les Gaulois et les Romains. Le général romain représente les Suèves comme étant le peuple allemand, à coup sûr, le plus important et le plus guerrier d'entre tous; ils habitaient une centaine de cantons et pouvaient, en cas de guerre, mettre en campagne, chaque année, tout autant de milliers d'hommes. Ceux d'entre eux qui restaient au logis devaient pourvoir à leur subsistance et à celle de l'armée. L'année suivante, ils se mettaient à leur tour en campagne. De cette façon, ni l'économie rurale, ni la sécurité militaire n'étaient en souffrance. César raconte plus loin qu'ils ne possédaient pas la terre labourable sous forme de propriété privée et divisée, et qu'ils ne séjournaient pas plus d'une même année au même endroit, à cause des défrichements successifs du sol. Toutefois, comme nous l'indiquerons plus tard, lorsque nous nous occuperons du détail des conditions économiques, César ne connut ces indications que par ouï-dire et ne les recueillit que peu scrupuleusement; peut-être aussi fut-il mal renseigné. Ce passage des Commentaires peut s'expliquer par le fait que ces populations, comme le font

aujourd'hui encore leurs descendants habitant les montagnes, faisaient produire simultanément, au sol labourable, des produits d'hiver et d'été, de sorte que la propriété particulière de chacun n'était guère reconnaissable, dans ces champs de blés, pour les marchands colporteurs étrangers auxquels nous devons ces premiers renseignements; tandis qu'à l'époque de la moisson, les propriétaires individuels reconnaissaient aisément leurs champs aux bornes-pierres et engrangeaient leurs récoltes.

Il faut admettre que le système de la jachère était déjà en vigueur, car César dit que chaque année les champs étaient alternativement cultivés; or l'abandon des anciennes résidences et la mise en culture de nouveaux terrains, lorsque les anciens sont épuisés, ainsi que cela se pratique dans les colonisations occidentales de l'Amérique, ne peuvent s'opérer que durant de plus longs intervalles de temps (1).

Le genre de commerce entretenu par les marchands des provinces voisines de l'empire romain avec les Allemands de l'intérieur du pays prouve que ceux-ci faisaient un bien plus grand cas de la propriété mobilière. L'empire romain fourmillait alors de commissionnaires et de colporteurs de toute espèce, surtout d'origine grecque, phénicienne et israélite. Ces marchands fournissaient, paraît-il, aux Allemands, des objets de luxe et accompagnaient aussi leurs expéditions militaires; déjà César constate que l'armée leur vendait son butin. Il est vrai que celui-ci ajoute que les Allemands ne ressentaient pas le besoin de l'importation ni des marchandises étrangères, ni des excellents chevaux gaulois; ils se contentaient de leurs petits chevaux dont un usage journalier prolongeait la durée. Mais comme environ deux cents ans plus tard, d'après le témoignage de Tacite, on ne disposait pas de numéraire dans l'intérieur de

(1) Une sorte de communauté concernant la propriété foncière, telle qu'on la retrouve actuellement dans les communes de la Russie, existait probablement chez les Suèves. En Russie, les champs sont partagés entre les habitants pour des périodes de trois, cinq, dix et vingt années. Quelques vestiges de cette coutume se retrouvent encore chez les descendants des Suèves, dans quelques communes de la Suisse allemande (cantons des Grisons et de Berne), où une partie du sol labourable est partagée entre les habitants pour les termes de trois, cinq et dix années, et même pour la vie durante de l'occupant.

l'Allemagne et que l'on y avait recours à l'échange, les indigènes devaient donner leur butin de guerre en retour d'une valeur équivalente, consistant en matières importées. Il est hors de doute que les négociants romains réussissaient à faire accepter aux barbares allemands des objets de fantaisie et d'autres produits de l'industrie romaine, comme le font aujourd'hui les Yankees qui importent les marchandises anglaises dans les colonies de l'Ouest de l'Amérique.

Le fait que Tacite concède cent cantons aux Semnones, « parce qu'ils se considéraient comme la tribu principale des Suèves », alors que César les attribue aux Suèves en général, prouve que les Romains ne possédaient que des données assez vagues sur les tribus de l'Est. Nous connaissons un fragment de document relatif au culte religieux des Semnones. Des envoyés de toutes les tribus alliées se réunissaient dans un bois sacré, à une époque déterminée, afin d'offrir de solennels sacrifices, dans lesquels on n'immolait que des criminels et des prisonniers de guerre. Ces envoyés ne s'approchaient de l'endroit sacré qu'avec un religieux effroi; tous étaient enchaînés et semblaient se courber sous la puissance de la Divinité. Si, par hasard, l'un d'eux venait à tomber, il ne lui était permis ni de se redresser, ni de se faire relever; il fallait qu'il se traînât jusqu'à l'endroit sacré pour témoigner ainsi, symboliquement, de sa dépendance ou de sa soumission à l'égard de Dieu, le père commun de tous les hommes.

Parmi les Suèves, habitant le Nord, se trouvaient, sur la droite de l'Elbe centrale, les Longobards qui, vu leur nombre restreint relativement à celui des Semnones, possédaient de plus fortes qualités; quoique entourés de beaucoup de populations plus puissantes, ils maintinrent leur indépendance, non par leur condescendance, mais par leur hardiesse et par leur courage dans les combats. Plus loin, au Nord, résidaient encore six autres populations, parmi lesquelles se trouvaient les Angles. Ceux-ci semblent s'être plus tard avancés davantage vers l'Ouest et s'être joints à la ligue des tribus saxonnes, tandis que les Longobards (1), ainsi que la plupart des tribus souabes,

(1) Le nom de « Longobards » ne provient pas, comme on le croyait

abandonnèrent totalement leur patrie et que les Slaves, qui les suivaient, occupèrent ensuite l'espace laissé vacant par eux. On ne connaît rien de particulier, concernant ces tribus suèves du Nord, sinon que leurs populations adoraient généralement Hertha (d'après la prononciation la plus récemment adoptée Nerthus), la Mère de la terre. Ils croyaient que la Déesse s'ingérait dans les affaires des hommes et qu'elle descendait parmi eux. Dans une île de l'Océan (1), il y avait un bois sacré où se trouvait un chariot couvert de toiles auquel un prêtre consacré avait seul la permission de toucher. Celui-ci connaissait le moment de l'apparition de la Déesse dans le sanctuaire; il suivait dans une profonde adoration le chariot sacré attelé de vaches. Il y avait des jours fériés et des places pompeusement décorées, honorées de la présence du char. A ces époques de l'année, les armes étaient déposées; toute épée était enfermée; on ne connaissait alors que paix, tranquillité et relations amicales, jusqu'à ce que le prêtre eût rendu au temple la Déesse rassasiée du commerce des humains. Le chariot, les vêtements et, si l'on en veut croire la tradition, la Divinité elle-même étaient ensuite lavés dans la mer; les esclaves employés pour ces ablutions étaient alors, pour le seul fait d'en avoir été témoins, engloutis par les flots. La population éprouvait tout à la fois le sentiment d'un secret effroi et celui d'une curiosité anxieuse. Quel pouvait être ce secret terrible que ne devaient pénétrer les esclaves qu'à l'heure de leur mort?

A partir de la contrée habitée par les Suèves du Nord et dans la direction du Nord-Est se trouvaient des pays et des habitants presque entièrement inconnus des Romains.

jadis, de leurs longues barbes, mais des « longs bords » (langen Bœrde, rives de l'Elbe) du canton qu'ils habitaient. Le même nom se retrouvait dans deux districts, l'un situé au Rhin, le Lahngau et le Battengau; l'autre, à l'Elbe, le Laingau et le Bardengau. En Allemand « Bard » signifie « bord, frontière » (de là le mot français « bord »). Le nom de « Bard » se retrouve plusieurs fois aux frontières du Nord de l'Italie, dans les Alpes; dans la vallée d'Aoste, c'est le nom d'un château, et celui d'un glacier, au Mont-Cenis.

(1) Il n'est pas facile de désigner exactement cette île (peut-être Rugen); du reste, il y en avait plusieurs dans le voisinage des bords de la mer du Nord et de la Baltique que l'on envisageait comme sacrées; parmi celles-ci se trouvait Helgoland (ou plutôt Heiligland, terre sainte), dont le nom témoigne encore de son caractère.

On peut affirmer avec certitude que les frontières de l'Allemagne atteignirent la Vistule. Les limites de la Germanie s'étendaient tout aussi loin en aval du Danube. Bien près de là, séjournaient les Hermundes, dans la contrée du haut Palatinat (l'Oberpfalz). Ceux-ci entretenaient des relations amicales avec les Romains qui se trouvaient probablement à Ratisbonne. A côté d'eux habitaient les Nariskères, et plus loin les Marcomans; les Quades résidaient dans la Bohême qu'ils avaient enlevée au Ier siècle de notre ère aux Boïens, auxquels le pays devait son nom (Boiheim). Ces peuples, ainsi que les tribus habitant plus loin, vers le Sud-Est, étaient gouvernés par des rois héréditaires. Toutefois leur liberté nationale ne s'en trouvait pas restreinte, comme elle l'eût été par les constitutions tyranniques de la Grèce ou par le despotisme de l'Orient. Au IIe siècle, les Marcomans et les Quades avaient encore pour rois des princes de la maison de Marbod. Vers le milieu de ce siècle, ils tolérèrent déjà des rois étrangers; toutefois ceux-ci ne puisaient leur influence que dans le protectorat romain, qui venait en aide à ses protégés plus souvent par le moyen de l'argent, que par la force des armes. Plus loin et en deçà de ces peuples, habitaient les Marsiniens, les Gothins, les Osères et les Burières; au delà du Riesengebirge et en dehors des Karpathes, les Vandales et les tribus de peuples lygiques; derrière ceux-ci et au bas Danube, les Gothons, qui étaient ou identiques aux Gètes (Goths), ou leurs alliés. Ces derniers habitaient cette même contrée au VIe et au Ier siècle avant J.-C. Il semble que dans cette région et dans celle du bas Danube, des tribus de provenance germanique s'étaient mêlées déjà à des peuples de race étrangère. Tacite n'accorde pas le titre de Germains aux Gothins ni aux Osères, en partie parce qu'ils ne parlaient pas l'allemand et en partie parce qu'ils payaient un tribut aux Quades et aux Sarmates. Il refuse de plus ce nom aux Gothins, parce que ceux-ci travaillaient dans les mines de fer.

Les Romains rangèrent aussi les habitants de la Suède parmi les populations germaniques et mentionnèrent leurs flottes nombreuses « dont les vaisseaux marchaient aussi aisément en arrière qu'en avant. » Ils placent sur les côtes

de la Baltique, du côté septentrional, les Esthen, chez lesquels on trouvait l'ambre jaune, et derrière ceux-ci, les Peucines, les Vénètes et les Finnois. Toutefois Tacite est tenté de ranger ces trois dernières tribus parmi les Slaves. Ptolomée signale dans l'Allemagne du Nord-Est plusieurs autres tribus encore, parmi lesquelles celle des Teutons. Mais leur nom ayant généralement disparu, elles n'ont pour nous aucune importance. Il ressort des rares données ethnographiques que nous avons rappelées dans l'exposé des principes, que le noyau du peuple allemand, aussi longtemps que celui-ci ne toléra ni le despotisme à l'intérieur, ni celui de l'étranger, occupa l'Allemagne du Nord actuelle, et que les tribus habitant la rive gauche du Rhin qui acceptèrent le protectorat romain, se trouvèrent, sous leurs rois héréditaires, dans un état de liberté nationale plus limitée, que les tribus du Nord, leurs alliées.

A l'époque où les Romains pénétrèrent jusqu'au Rhin, l'ensemble de la population du territoire de la Germanie, y comprenant celle du Danemark et de la partie de la Scandinavie alors habitée, pouvait difficilement être évaluée à plus de dix millions d'hommes, dont la moitié environ se composait d'esclaves et de serfs (1). Le nombre de ces derniers paraît s'être augmenté encore, à la suite des guerres survenues, soit entre les tribus allemandes, soit contre des adversaires étrangers, comme aussi par d'autres circonstances, dans de plus fortes proportions que celui des hommes libres. En outre, cette population ne se trouvait pas réunie sous l'autorité d'un gouvernement central, mais divisée en innombrables tribus indépendantes qui, pour se décider à s'allier en vue d'une défense commune, devaient en éprouver une nécessité absolue. Enfin quelques-unes de ces tribus habitant aux frontières se trouvèrent forcées de résister aux pressants

(1) Le nombre des hommes libres relativement à celui des serfs et des esclaves est porté par J. G. A. Wirth de 1 à 25; mais ce chiffre paraît à coup sûr trop élevé. Les documents seuls concernant les donations au VIIIe siècle nous en fournissent déjà la preuve. Ils attestent que l'on comptait souvent de 25-50 et plus encore de serfs sur un domaine; mais ce calcul ne peut être accepté qu'à titre d'exception; les riches seuls pouvant faire des donations, ceux-ci formaient naturellement, surtout 800 ans auparavant, la minorité.

dangers venant de l'extérieur, tandis que les autres, témoins de leur défense, restaient inactives.

Maintenant, si l'on considère, d'autre part, le colosse qui se préparait à combattre les Germains, c'est-à-dire cette puissance souveraine, maîtresse de la Bretagne, de la Gaule, de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie, du Nord de l'Afrique, de l'Asie Mineure et du territoire du Danube, si l'on se représente le prestige de cet empire absolu, disposant d'une population de cent vingt millions d'hommes, le rouage d'un gouvernement centralisé, les trésors, la grande quantité d'armes et toutes les ressources de la civilisation que possédait Rome, on s'étonnera moins, peut-être, que des rois allemands se soient mis jadis sous le protectorat romain et que des princes allemands, tel que Ségeste, doutant de la force de résistance de leur peuple, aient cherché leur salut dans la trahison.

Et pourtant, ce petit peuple mit le colosse romain en pièces !

II

Luttes entre les Germains et les Romains.

Les Romains avaient reçu leur éducation des Grecs; s'étant développés plus tard par eux-mêmes, ils étendirent leur influence sur la plus grande partie du monde connu. Par leur centralisation politique, leur système de liberté, leur jurisprudence et leur forte organisation militaire, due à une discipline inflexible et à une tactique supérieure, les Romains assurèrent leur domination sur les autres peuples divisés entre eux et moins bien organisés à l'intérieur. Les luttes de partis, les compétitions pour le pouvoir, le mépris du droit, les concussions et la décadence des mœurs ouvrirent en Grèce et en Asie Mineure la voie à la domination romaine, plus juste, plus morale, tout au moins à l'origine, que celle de ces Etats et

facilitèrent son avénement dans d'autres contrées moins bien pourvues des ressources de la civilisation, ou non politiquement centralisées.

Les Romains conquirent ainsi le monde par l'épée et la charrue, dictèrent leurs lois, propagèrent la culture et se firent, en quelque sorte, les défenseurs de la civilisation.

Pour maintenir la paix à l'intérieur, Rome ayant à repousser, de son sein, les éléments de discorde se trouva par là même entraînée à étendre au loin sa puissance. Toutefois les motifs mêmes de cette extension et les vices de son organisation intérieure devinrent la cause de sa décadence. Semblable à ces voluptueux qui, enfants, ont joué le rôle d'adolescents, et à l'âge de l'adolescence, celui d'hommes faits et que surprend la décrépitude de la vieillesse au moment où l'homme se développe ordinairement dans toute la plénitude de sa force, Rome, par la violation des lois de culture, marchait à sa ruine, bien avant d'avoir atteint le degré supérieur d'un organisme complet. Jetons un coup d'œil sur les causes de cette chute prématurée, afin de nous faire une idée de la puissance avec laquelle vint se mesurer le nouveau peuple germanique.

L'esclavage fut surtout une entrave aux progrès du gouvernement de Rome et à ceux du monde ancien en général. Cette institution doit inévitablement corrompre tout État dont elle est une des bases; l'esclavage ébranle l'équilibre harmonique, nécessaire entre le travail et la jouissance. Les riches, qui ne prennent de la vie que les plaisirs, s'amollissent dans la volupté et la fainéantise; abandonnés dans les moments critiques par la population esclave, ils finissent par succomber sous les attaques des adversaires étrangers.

L'organisation intérieure de Rome était entachée de grands défauts qui, quoique confondus dans la centralisation et dans la politique de conquête, et n'exerçant point une action immédiate, n'en existaient pas moins. La constitution de Rome présentait l'inconvénient d'être plus municipale que gouvernementale. Il était regrettable aussi que l'Etat ne consistât point en une race entièrement homogène, et que la race latine, même après s'être assimilée à celle de Rome, se trouvât en grande minorité, relativement aux autres races soumises à la domination romaine. Dès

qu'elle fut en possession de la puissance et de la richesse, Rome favorisa, à l'excès, le développement du luxe; pour subvenir à ses exigences, la corruption fut exercée d'une façon si déplorable, que finalement des sénateurs eux-mêmes se laissèrent séduire par des souverains étrangers. Tout emploi, tout acte politique, souvent même la décision de la paix ou de la guerre fut mise à prix. Tandis que la race dégénérait par l'effet de la dissolution des mœurs, la population générale diminuait par cette même cause et par suite du mépris pour le mariage et de la limitation du nombre d'enfants, en vue de conserver les grandes fortunes nécessaires pour le déploiement du luxe.

Il arriva aussi que la race latine, dans laquelle se recrutaient tous les fonctionnaires du vaste empire et la plus grande partie de l'armée, se trouva décimée, autant par son éloignement de l'Italie que par suite des guerres. Des aventuriers, des spéculateurs, des brigueurs de places, des histrions, des chevaliers d'industrie accourus de toutes les contrées du monde, des esclaves affranchis surtout se précipitèrent tous à la fois sur l'Italie et sur Rome. Se jetant tour à tour dans les partis aristocratique ou démocratique, ils y acquirent, à la faveur de leur coalition, une grande importance politique sans y apporter le patriotisme qui distinguait encore les Romains, malgré tous leurs défauts.

La scission entre l'aristocratie et la démocratie remonte à l'époque la plus reculée. La constitution de Rome était basée sur la domination de certaines familles, possédant presque exclusivement le pouvoir politique et la propriété foncière. Cette aristocratie, si opiniâtrement attachée à ses priviléges, écrasa de plus les plébéiens par l'imposition d'indignes lois usuraires. Ces derniers composaient surtout les rangs inférieurs de l'armée, tandis que les patriciens s'y réservaient presque toutes les places d'officiers. Il n'est donc pas étonnant que, dès que les circonstances donnèrent aux plébléiens un représentant habile et que ceux-ci eurent conscience de leur force, ils s'efforcèrent de secouer ou, tout au moins, d'alléger le joug qui pesait sur eux. Cette scission à l'intérieur devint, à vrai dire, pour Rome, le motif principal de sa politique de conquête. Les patriciens cherchè-

rent tout à la fois à détourner, à l'extérieur, l'attention des plébéiens et à les satisfaire en leur concédant de nouveaux territoires. Une loi avait établi que le tiers du pays conquis serait considéré par les vainqueurs comme bien de l'Etat romain et partagé entre les légionnaires. L'économie extensive de l'époque permettait cette disposition, grâce à la transformation de l'exploitation et n'exigeait pas que le peuple subjugué fût chassé pour cela de ses foyers. Le sénat romain s'empara d'abord de toute l'Italie et successivement des autres provinces, dès que l'Italie fut soumise à la domination de Rome qui, sur ces entrefaites, était devenue la capitale de l'univers connu. Le prolétariat se comptant par centaines de milliers d'hommes, il devint impossible de transplanter tout ce monde dans les colonies; or, il ne restait plus de sol vacant en Italie. Le partage gratuit des vivres parut un expédient politique de pacification, au moyen duquel les différents partis s'efforçaient d'obtenir la faveur du peuple; appliquant à l'Etat les doctrines communistes, ils en hâtèrent la ruine. Le désordre s'accrut de telle sorte, qu'à l'époque où Jules César s'empara de l'autorité, on distribuait gratuitement du froment à 320,000 citoyens, nombre qui fut réduit par lui à 150,000. La production se développa dans les mêmes conditions. L'industrie des métiers ne fut plus exercée que par des esclaves et par des affranchis, le commerce, par des affranchis et par des étrangers, surtout par des Grecs et par des Juifs. Le trafic de l'argent seul restait entre les mains de riches capitalistes romains, formant à côté des patriciens une seconde aristocratie, plus déplorable que la première, car il leur arrivait fréquemment de spéculer sur les charges officielles dans les provinces et de ruiner le peuple au moyen d'affaires financières qui les enrichissaient. En ce qui concernait l'agriculture, la propriété foncière se concentrait de plus en plus entre les mains d'un petit nombre de propriétaires, qui faisaient cultiver leurs grandes propriétés (latifundies) par des esclaves, afin d'en retirer le plus de bénéfice possible. En outre, la quantité des jardins, des immenses viviers et des parcs artificiels s'augmentait sans cesse, tandis que le nombre des petits propriétaires indépendants, formant jadis le

noyau des légions romaines, diminuait d'une façon déplorable. On se vit bientôt obligé de recruter la plus grande partie de l'armée dans les provinces et d'enrôler au moment du danger des affranchis et même des esclaves. Rome et la race latine ne parvenaient plus qu'à grand'peine à fournir les officiers. Des populations étrangères, récemment soumises, furent prises à la solde, et opposées aux nouveaux adversaires. Mais tandis que, guidée par le désir d'apaiser, au moyen de dérivatifs, les troubles intérieurs et de garantir les frontières de l'empire, mue par l'ambition de se créer une gloire durable, Rome combattait ses ennemis extérieurs, se les assimilait ou s'en faisait des alliés, le nombre des opposants s'augmentait sans cesse à l'intérieur. La population formée de Romains, proprement dits, était si réduite, que ceux-ci ne suffisaient plus à maintenir l'autorité; le nombre des esclaves soumis s'étant, au contraire, continuellement accru par de perpétuelles et cruelles guerres, et la grande masse de la population ne possédant aucune propriété foncière, vivant dans une complète indifférence à l'égard du gouvernement, il arriva que lorsque parurent les Germains, ceux-ci n'eurent qu'à faire disparaître les possesseurs des grandes propriétés, c'est-à-dire que la population ne fit que changer de maîtres. Cette évolution explique la facilité avec laquelle les conquérants germaniques s'affermirent d'une manière permanente en Italie et dans les Gaules. Sans avoir atteint encore son point culminant, cette situation était en voie d'accomplissement lorsque, pour la première fois, les Romains s'inquiétèrent sérieusement de l'existence des Germains.

A l'époque où les Phéniciens et les Grecs colonisaient les bords de la Méditerranée et que les Romains rassemblaient les diverses nationalités en une unité politique, les tribus germaniques achevaient de coloniser les bords de la Baltique et ceux de la mer du Nord. Les armées des deux races s'avançaient les unes contre les autres. D'une part se trouvait une nation ancienne, formée de diverses populations, vigoureusement développée à la faveur d'un climat tempéré et pourvue de toutes les ressources de la civilisation; de l'autre s'avançait un peuple

jeune, homogène, retardé dans son développement par les rigueurs du climat, mais préservé d'une maturité précoce et richement doté par la nature. C'étaient les Germains.

En l'an 114 avant J.-C., les Romains reçurent les premières notions sur l'existence des Germains ; ils apprirent qu'une importante expédition militaire, formée de populations étrangères, cherchait à forcer sur le Danube, les frontières septentrionales de l'empire. Les données historiques ne permettent pas de préciser la contrée d'où sortait cette expédition ; toutefois la plupart des conjectures indiquent le Nord. Plusieurs siècles plus tard, on désigna l'Allemagne du Nord comme étant la résidence des populations belliqueuses, connues sous les noms de Cimbres et de Teutons. Il est à supposer que ces derniers, appartenant aux tribus suèves comprises dans le mouvement de la colonisation, remontèrent les fleuves à l'Est, surtout l'Elbe, et chassèrent les Helvétiens et les Boïens, de l'Allemagne du Sud. Les Cimbres et les Teutons ne formaient point une simple suite militaire ; ils cheminaient avec femmes et enfants, armes et bagages qu'ils emmenaient dans des espèces de cabanes roulantes, réclamant partout du terrain pour leurs établissements. Ils ne se battaient que lorsqu'on le leur refusait. Leur but était de se procurer de nouvelles résidences et de former de nouvelles colonies. Il n'est pas aisé, néanmoins, de discerner avec précision la principale cause de leur émigration. D'après la tradition, ces peuples furent contraints de fuir leur pays, à cause d'une grande inondation. Toutefois, l'étude de l'histoire naturelle fait remonter, à une époque bien antérieure, une catastrophe semblable, qui eut lieu dans le Jutland et dans la Zélande. Il est bien plus probable que cette émigration fut amenée par l'accroissement de la population dans les colonies allemandes du Nord. La transmission ordinaire des biens sur la tête d'un seul fils, comme c'était, paraît-il, dès lors l'usage, a pu faire aussi que les cadets de familles se soient trouvés, eu égard au système d'économie extensive d'alors, naturellement portés à acquérir des propriétés foncières indépendantes. Il est à présumer encore qu'un homme supérieurement doué ou quelque aventurier entreprenant donnait, dans ce cas, l'impulsion et fournis-

sait le plan d'une expédition militaire que venaient renforcer les habitants des tribus vaincues ou ceux des pays au travers desquels s'effectuait la marche. Nous retrouvons, mille ans plus tard, un exemple de ces expéditions dirigées par des fils puînés, s'expatriant avec femmes, enfants, serviteurs et tout ce qu'ils pouvaient emporter, dans le but de conquérir de nouveaux territoires. Les expéditions des Normands ne furent pas autre chose. On eût pu comparer ceux-ci à des essaims d'abeilles dépossédées de leurs anciennes ruches, en quête d'autres demeures.

En l'an 114, les Cimbres, remontant l'Elbe, s'étaient heurtés en Bohême contre les Boïens. Repoussés par ceux-ci vers la source de l'Elbe, ils s'étaient dirigés en aval du Danube vers Noricuum (Carinthie, Styrie, Krain), frappant de contributions les contrées qu'ils parcouraient. Le consul romain, Papirius Carbo, qui se trouvait dans le voisinage à la tête d'une armée, alla occuper aussitôt les passages des Alpes, afin de défendre l'Italie contre toute invasion. Les Cimbres ne l'attaquant pas, il entra avec eux en négociations et les surprit alors à l'improviste.

Les Romains envisageaient dès lors la présence d'une peuplade guerrière dans leur voisinage comme une atteinte à leurs prétentions à la suprématie, pour le maintien de laquelle ils ne reculèrent pas même devant l'infamie. Mais le général romain se trompait à l'égard des Cimbres. Ils prirent si promptement et si résolûment les armes, se défendirent avec tant d'énergie, que l'armée romaine ne dut son salut qu'à un violent orage survenu tout à coup.

Quoique par cette brillante victoire remportée près de Noreja (113 ans avant J.-C.), l'Italie restât ouverte, la troupe des émigrants, pour des motifs inconnus, mais sans doute pour se fortifier, car il lui arriva, en effet, des renforts considérables fournis par les populations gauloises qu'elle côtoya, la troupe des envahisseurs, disons-nous, se dirigea de nouveau en amont du Danube, le long du penchant septentrional des Alpes, vers le haut Rhin, où elle se réunit à une autre expédition d'émigrants germaniques. C'étaient les Teutons qui, venus par une route inconnue, mais probablement du Nord, refoulant devant

eux les Helvétiens, étaient arrivés sur le haut Rhin dans le but de pénétrer dans la Gaule dont les plaines leur avaient été sans doute représentées comme des endroits favorables pour leurs établissements.

Afin de protéger leurs frontières du côté de la Gaule méridionale, les Romains envoyèrent le consul Silanus avec une forte armée contre les masses guerrières germaniques qui, dans les années 111 et 110, parcoururent la plus grande partie des Gaules en les pillant, tournant seulement les villes dans lesquelles les populations en fuite trouvaient asile.

Vaincus d'abord au bas Rhin, par les Belges mêlés aux populations allemandes, repoussés ensuite énergiquement dans le Nord, les Romains parurent aux yeux des Allemands des adversaires dont ils obtiendraient plus aisément tout ce qu'ils exigeraient. Ils réclamèrent d'abord, du général romain, des territoires et des villes pour s'y établir, en retour de quoi, ils s'obligeraient au service militaire. Le consul les renvoya au sénat romain. Une ambassade de Teutons se rendit à Rome ; mais le sénat ne voulut ou ne put consentir à leur demande ; les patriciens ne disposaient même pas d'une quantité de terrains suffisante pour satisfaire les plébéiens. C'est ainsi que jadis abandonnée à ses propres forces, Rome dut renoncer presque malgré elle à entrer en relations amicales avec les Germains; de semblables relations devaient amener plus tard sa ruine. Ayant essuyé ce refus, les Germains prirent les armes et mirent complétement en pièces (109 à 105 avant J.-C.) trois armées consulaires. Deux ans après la défaite de Silanus, le consul Lucius Cassius perdit (107) dans le voisinage du lac de Genève une bataille et y laissa la vie, et en l'an 105, les armées des généraux Cæpio et Manlius, combattant séparément par des motifs de jalousie, furent presque entièrement détruites par les Cimbres et par les Teutons auxquels s'étaient joints les Tiguriniens-Celtes et les Ambroniens. Le nombre des Romains exterminés à cette occasion fut évalué à 80,000 hommes ; mais ce chiffre était exagéré, comme l'étaient au reste les chiffres de tous les rapports de cette époque ; il eût été tout à fait impossible de procurer les ressources nécessaires à une aussi grande masse

de troupes, eu égard aux moyens défectueux du commerce d'alors (1). Cæpio fut le seul chef qui repassât le Rhône. Il fut, pour ce fait, dépouillé de sa fortune et retenu en prison pendant dix années. Rome et toute l'Italie tremblaient alors comme aux époques de Brennus et d'Annibal. Tous les yeux se tenaient fixés sur le vainqueur de Jugurtha, comme sur le seul homme capable de conjurer le péril. L'infatigable Marius fut envoyé au delà des Alpes, avec tous les jeunes gens capables de porter les armes et rassemblés en grande hâte. Sur ces entrefaites, les Allemands, en campagne depuis dix ans, habitués à la vie d'aventuriers, s'étaient dirigés, par la Gaule méridionale, vers l'Espagne, pillant, sur leur passage, les provisions de blé, dévastant les moissons, emmenant les troupeaux et frappant de contributions les contrées qu'ils traversaient. Repoussées ensuite par les Ibériens-Celtes, les armées allemandes se disposèrent finalement à s'établir dans la Gaule méridionale. Marius les rencontra sur le Rhône; il avait eu le temps, grâce à l'expédition des Allemands en Espagne, d'exercer son armée et de resserrer les freins de la discipline.

Les chefs des suites militaires allemandes s'étaient-ils convaincus qu'ils ne pourraient occuper des territoires d'une manière permanente, qu'après avoir battu les Romains en Italie, ou bien hésitèrent-ils à fixer le choix de leurs résidences avant d'avoir vu le pays de la vigne que des marchands marseillais leur avaient appris à connaître, par l'importation du vin dans la Gaule, quoiqu'il en soit, ils se décidèrent à marcher vers l'Italie, abandonnant sur le Rhin leurs bagages les plus lourds, à la garde d'une troupe de 6,000 Cimbres et Teutons (c'est de leur fusion que provint, plus tard, la peuplade des Aduatiques). Les Cimbres se séparèrent des Teutons, probablement à cause de la difficulté des approvisionnements. Les premiers devaient pénétrer en Italie par le passage à l'Est des Alpes (le Brenner), les seconds, par les passages à l'Occident, au travers des Alpes maritimes. Les Teutons refoulèrent Marius sur le Rhône et lui offrirent la bataille. Celui-ci évita

(1) L'appréciation des forces allemandes paraît non moins exagérée ; durant les campagnes du moyen âge, les armées étaient régulièrement deux et trois fois moins nombreuses qu'on ne se les représentait.

le combat, voulant d'abord familiariser sa jeune armée avec l'aspect formidable de ces géants dont la valeur intrépide avait anéanti déjà quatre armées romaines; il désirait aussi habituer ses soldats à leurs sauvages cris de guerre qui, depuis douze ans, retentissaient dans la moitié de l'Europe.

Les Teutons et les Ambroniens, leurs alliés, après avoir vainement assailli le camp, perdirent patience et se dirigèrent vers l'Italie, côtoyant, six jours durant, les Romains auxquels ils offraient ironiquement de se charger de leurs messages pour leurs femmes. Ils arrivèrent ainsi lentement au fleuve Argenteus (probablement à Argentière, au-dessus d'Avignon); mais en même temps qu'eux y arrivait Marius, qui jugea le moment opportun pour tenter une action décisive. Déjà vers l'heure du crépuscule, alors que les soldats allaient s'approvisionner d'eau, un engagement avait eu lieu à l'improviste. Des Teutons surpris en se baignant avaient été attaqués et refoulés; mais des femmes, armées en toute hâte d'épées et de haches, se tenant sur les chariots formant barricades, les avaient renvoyés au combat. Les Allemands avaient coutume de ranger en cercle leurs chariots destinés au transport des femmes, des enfants, des armes et des bagages; ils formaient ainsi une sorte de muraille autour du camp, tandis que les Romains élevaient chaque soir des palissades en terre autour du leur. Marius disposa tout pour le combat du lendemain.

L'armée romaine passa la nuit dans une grande anxiété provoquée par les cris sauvages que poussaient les ennemis. Dès avant l'aurore, Marius fit sortir du camp le lieutenant Marcellus avec 3,000 hommes, tous les hommes de la suite et les chevaux du train. Donnant à cette troupe l'apparence d'un corps d'armée, Marcellus, après avoir traversé la forêt, devait tomber à l'improviste sur les Allemands. Il avait reçu l'ordre de les attaquer pendant la bataille, à un moment donné. Au lever du soleil, Marius, après avoir fait distribuer des vivres à son armée, la plaça sur une colline et offrit le combat. Dès que les Teutons, que leurs victoires précédentes et la lenteur des Romains avaient rendus présomptueux, aperçurent leurs adversaires, quoiqu'à jeun, ils se précipitèrent sur eux avec une ardeur sauvage, et

sans tenir compte de l'avantage de la position de l'armée ennemie, rangée sur la hauteur. Les efforts qu'ils firent pour gravir la montagne et le besoin de nourriture les eurent bientôt épuisés; de son côté, le général romain envoyait sans cesse contre eux des troupes fraîches. Exténués, les Allemands durent finalement faire retraite le long de la vallée et lorsque l'armée de Marius s'élança derrière eux, la déroute devint générale, la bataille était perdue. Toute l'armée des Teutons fut massacrée ou faite prisonnière; parmi les captifs se trouvait leur duc ou roi Teutobach (1). Les femmes, pour échapper aux violences des vainqueurs, se donnèrent la mort. Cette bataille mémorable eut lieu l'an 102 avant J.-C.

L'été suivant, les Cimbres éprouvèrent le même sort en Italie; s'ils étaient restés réunis aux Teutons, il est probable que les Romains ne seraient point parvenus à les vaincre.

Les Cimbres auxquels s'étaient jointes quelques tribus celtiques, principalement les Boïens et les Tiguriniens avaient traversé le Brenner durant l'hiver, se servant de leurs boucliers comme de traîneaux pour descendre les pentes escarpées et recouvertes de neige, au grand étonnement des Italiens stupéfaits de tant d'audace. Ils rencontrèrent, dans la vallée de l'Adige, une armée romaine commandée par Catulus. Suivant l'ancienne coutume militaire, lorsque les armées se trouvèrent en présence, un des guerriers allemands appela le plus valeureux d'entre les guerriers romains en combat singulier. Lucius Opimius accepta le défi. L'habileté et la supériorité des armes triomphèrent de la force naturelle : le Cimbre fut tué. Mais tous les soldats romains n'égalaient point ce premier champion. L'armée de Catulus fut complétement battue, et celui-ci ne parvint qu'à grand'peine à en sauver quelques débris auxquels il fit franchir l'Adige. Une légion entière se serait trouvée isolée des autres sans la présence d'esprit du commandant Petreius Atinatus. Arrivé au pont en même temps que les Cimbres, il se jeta au milieu des ennemis, tua leur chef qui hésitait à passer, et

(1) C'était une sorte de géant qui parvenait à sauter par-dessus plusieurs chevaux.

atteignit heureusement le camp avec sa légion. Ce fait d'armes lui valut la couronne d'herbages tressés; c'était la plus haute distinction militaire que donnât Rome. Les légionnaires s'efforcèrent de conserver le pont, afin d'empêcher le passage des Cimbres; mais les Allemands, utilisant leur force musculaire et leur haute stature, lancèrent dans la rivière des arbres et des quartiers de rochers, et la traversèrent ensuite, soit à gué, soit à la nage. A la vue de cet acte de témérité, les Romains prirent la fuite. Au lieu de poursuivre le cours de leurs succès, les Cimbres perdirent leur temps à faire le siége des forteresses établies sur l'Adige et laissèrent même les soldats de ces garnisons se retirer librement, par égard pour leur valeureuse résistance, exigeant seulement d'eux qu'ils déposassent les armes. Tels étaient les Allemands; quoique incultes, ils surpassaient toutefois en générosité les Romains, qui presque toujours vendaient leurs prisonniers, à titre d'esclaves, ou les passaient au fil de l'épée.

Les Allemands envahirent les plaines de la Lombardie et s'établirent chez les habitants de cette contrée, se gorgeant du vin et des fruits indigènes dont l'usage jusqu'alors leur était inconnu. C'est ainsi que se relâcha la discipline parmi eux, durant leur séjour de quelques mois dans ce pays.

Les Cimbres auraient voulu s'établir d'une manière permanente dans une contrée qui leur offrait tant d'attraits. Aussi lorsque Marius, qui avait traversé les Alpes au printemps, les rencontra dans la haute Lombardie, les Germains lui envoyèrent une ambassade chargée de réclamer, de lui, une partie du territoire pour eux et leurs frères les Teutons. « Vous y resterez à jamais, » lui répondit Marius. L'apparition des envoyés allemands enchaînés par son ordre, donna aux Cambres l'explication de ces paroles. L'armée allemande ne songea plus dès lors qu'à se venger. Le chef de l'armée des alliés, Bojorix, probablement le prince des Boïens, qu'une connaissance supérieure de la tactique romaine avait élevé à ce poste, se rendit à cheval au camp ennemi, pour offrir aux Romains le choix du jour et du lieu du combat. Cet acte d'une courtoisie exagérée causa la perte de l'armée allemande.

Marius fit préparer pendant la nuit la nourriture de ses

soldats et choisit à la pointe du jour la position la plus favorable, de manière à exposer les Allemands au vent et aux rayons du soleil. Renforcée des débris de l'armée de Catulus et de toute la réserve, l'armée romaine qui comptait 50,000 hommes d'élite, outre la cavalerie et l'infanterie légère, se trouvait ainsi bien supérieure en nombre à celle des Allemands. Marius prit le commandement spécial d'une troupe d'archers; cette arme n'existait pas dans l'armée des Cimbres, ou seulement en nombre très-restreint. Le général romain avait fait en outre préparer de longues lances terminées par des crochets, destinées à enlever les boucliers des soldats ennemis rangés aux premières lignes. De leur côté, les Allemands se trouvaient mieux équipés que précédemment. Leurs armes d'attaque et de défense s'étaient perfectionnées, grâce au butin de leurs victoires antérieures et au talent des armuriers romains et gaulois, qui se trouvaient parmi leurs prisonniers de guerre. Une troupe de cavaliers, forte de 6,000 hommes, étaient armés de cuirasses, de boucliers de longues épées, de javelots et de poignards, et portaient des casques d'airain décorés de figures d'animaux sauvages. Pour faire plus d'impression sur l'ennemi, les hommes les plus grands et les plus forts se trouvaient placés aux premiers rangs de l'infanterie. On les avait attachés par des liens les uns aux autres, afin de leur ôter toute possibilité de fuir.

Lorsque les Allemands cherchèrent à pénétrer angulairement dans les rangs ennemis, Marius fit reculer le centre de son armée jusque dans le voisinage du camp, afin de lui faire trouver son point d'appui dans les retranchements. Favorisé dans ses opérations par un épais brouillard, il prit les Germains dans les deux flancs. Au début de la bataille, le soleil levant dissipa le brouillard et étincela de telle sorte sur les casques d'acier des Romains, qu'au dire des prisonniers, il semblait aux Allemands que le ciel fût tout en flammes. Alors s'éleva un vent impétueux qui, soulevant la poussière, acheva d'aveugler les soldats allemands. Une pluie de flèches lancées par les Romains occasionna dans leurs rangs de grands ravages. Toutefois, les Cimbres restèrent inébranlables et la bataille se prolongea jusqu'au milieu du jour. L'ardeur du soleil d'Italie (29 juil-

let 101), dont l'influence devait surtout être fatale aux Germains habitués à un climat froid, triompha finalement de leurs forces. Peut-être aussi leur vigueur ordinaire se trouvait-elle amoindrie par l'abus qu'ils avaient fait de vins capiteux.

Leurs lignes fléchirent dès que leur front de bataille fut enfoncé et que les plus valeureux d'entre leurs guerriers eurent péri. Mais derrière l'armée, s'engagea un genre de combat inconnu jusqu'alors des Romains. Couvertes d'habits de deuil, les femmes allemandes recommencèrent la bataille; descendant de leurs barricades formées de chariots, elles repoussaient au combat leurs pères, leurs époux, leurs frères et leurs fils, tuaient les fuyards, et, armées de lances et d'épées, elles résistaient à l'attaque des Romains qui s'avançaient contre elles. Marius leur ayant refusé la liberté et la sécurité de leur honneur, elles immolèrent leurs enfants et se tuèrent elles-mêmes, préférant la mort à l'ignominie. Leurs maîtres morts, les chiens sortant de dessous les chariots, opposèrent à leur tour une sorte de résistance. Soixante mille Cimbres périrent, dit-on, dans cette journée. Quarante mille d'entre eux, la plupart jeunes encore, furent vendus comme esclaves. Malgré cette héroïque défense, les Romains n'évaluèrent qu'à trois cents le nombre de leurs soldats tués. La séparation des deux tribus allemandes et la supériorité de la tactique romaine occasionnèrent dans cette circonstance la destruction des armées allemandes.

Revenue de son effroi, Rome, au milieu même de l'ivresse de son triomphe, ne songeait point encore sans émotion à l'ennemi qu'elle avait vaincu. Trente ans plus tard, durant la guerre des esclaves, elle devait ressentir les effets de la haine des fils de ces Germains. Quoique élevés dans l'esclavage, ceux-ci surent conserver, au milieu des chaînes, leur courage traditionnel, et le souvenir de cette époque malheureuse, se perpétuant à travers les siècles, fut comme le pressentiment du sort que réservaient à Rome leurs héroïques descendants.

Rome se trouva depuis si bouleversée à l'intérieur par des compétitions et des querelles de partis, qu'elle ne songea ni à poursuivre l'avantage obtenu sur les Germains,

ni à les attaquer dans leurs propres foyers, afin de leur enlever à jamais le désir de revenir inquiéter l'empire. Cette tâche devait s'accomplir à une autre époque.

Le réservoir des peuples du Nord semblait inépuisable; à peine trente ans s'étaient écoulés depuis la bataille des Cimbres, que de nouvelles peuplades suèves s'avancèrent vers le Rhin. A cette même époque, s'éleva une rivalité parmi les populations gauloises, au sujet de la prépondérance politique. L'une d'elles, les Séquaniens, appela à son aide, contre les Héduéens (72 avant J.-C.), un héros suève en renom, autour duquel s'était réunie une nombreuse suite militaire. Les Séquaniens subirent les conséquences ordinaires de l'appel aux armes étrangères. Le général suève Arioviste se fixa dans leur pays, détacha à son profit des parties du territoire et se fit donner des otages.

Les Héduéens et les tribus celtiques, leurs alliées, furent battus à plusieurs reprises et forcés d'abandonner au général allemand une partie du territoire, des hommes et des chevaux, ce qui ne contribua pas peu à fortifier sa position. Arioviste laissa aux Séquaniens leur indépendance et leur accorda la suprématie sur la tribu voisine; mais en apparence plutôt qu'en réalité, car il retint la véritable puissance entre ses mains. Ce prince qu'accompagnaient au début 15,000 hommes seulement, fit venir successivement ses compatriotes en troupes d'émigrants, jusqu'à ce que réunis au nombre de plus de 100,000 familles, les Suèves formèrent un Etat particulier. Ils prélevèrent un tribut sur les Héduéens, prirent aux Séquaniens les deux tiers de leur territoire et se disposèrent à pénétrer plus avant dans la Gaule. Lorsque le nombre des émigrants se fut considérablement accru, l'arrogance d'Arioviste ne connut plus de bornes. Le bruit s'étant répandu que de nouvelles tribus suèves s'avançaient du Nord, tandis que des Helvétiens, devenus trop nombreux pour l'étendue de leur pays, se dirigeaient du Sud-Est vers le Rhin central, les Héduéens se décidèrent à appeler finalement les Romains à leur secours. Le sénat romain, préoccupé de ses querelles intestines, ne prêta d'abord aucune attention à leurs propositions. Arioviste fut même admis au nombre des princes, amis de Rome. De plus, lorsque César péné-

tra dans la Gaule, se disposa à la soumettre et à expulser les Allemands de la rive gauche du Rhin, le parti aristocratique à Rome noua avec le prince suève des négociations secrètes et lui promit une riche récompense s'il parvenait à vaincre César ou à s'en débarrasser autrement. Le prince barbare dut frémir d'indignation en constatant une aussi profonde corruption.

César se dirigea d'abord contre les Helvétiens qui, ligués avec les Boïens et d'autres peuplades habitant entre ces peuples, à l'Est, se disposaient à conquérir de nouvelles résidences dans la Gaule. Il semblerait aussi qu'un grand mouvement d'émigration dut avoir eu lieu vers cette époque en Orient. Les Boïens, chassés probablement de leurs possessions par les Marcomans venus du Nord, se retirèrent vers le Sud, dans la direction de la Styrie, assiégèrent Noreja et se liguèrent ensuite avec les habitants de cette ville. Leurs succès exercèrent de l'influence sur les populations occidentales qui, redoutant sans doute de nouveaux conflits avec les Germains arrivant du Nord, se décidèrent à émigrer.

Plus de 300,000 hommes s'étaient ainsi récemment introduits dans la Gaule, lorsque César y arriva de son côté, à la tête d'une armée considérable. Grâce à la promptitude et à l'habileté de ses manœuvres, il réussit à diviser l'armée des alliés et à les battre isolément, dans la contrée comprise entre la Saône et le lac de Genève. Il renvoya ensuite les débris de cette armée dans les résidences abandonnées. Les Boïens seuls obtinrent une part de territoire chez les Héduéens.

A la suite de cette victoire, les Héduéens réclamèrent, avec plus d'instances encore, le secours du général romain contre les Allemands. César accueillit leur demande et se dirigea immédiatement contre Arioviste. Alors eurent lieu des négociations qui n'amenèrent d'autre résultat, que de décider César à expulser les Allemands de la province qu'ils possédaient depuis quinze ans, tandis qu'Arioviste était fermement résolu à s'y maintenir. Ces négociations n'avaient probablement eu d'autre but que de permettre aux adversaires de reconnaître la position réciproque de leurs armées, afin de saisir le moment favorable à l'attaque. César,

décidé à en finir par une grande bataille, s'avança en hâte dans la contrée de Besançon. Obligé de s'y arrêter pendant quelques jours afin de s'y approvisionner, César constata que l'armée romaine ressentait à l'aspect des Germains les impressions de frayeur produites jadis par les Cimbres. Les Gaulois et les fournisseurs de l'armée faisaient constamment à celle-ci, au sujet des Germains, de merveilleux récits concernant leur haute stature, leur bravoure et leur habileté dans le maniement des armes. Quoique ayant rencontré souvent ces farouches guerriers, ils ne s'étaient point encore accoutumés, ajoutaient-ils, à l'expression redoutable de leur visage et au feu de leur regard. César reconnaît lui-même que ces récits avaient complétement démoralisé l'armée. Cette terreur se manifesta d'abord chez les jeunes officiers inexpérimentés qui n'avaient suivi César que par affection. Les uns réclamèrent des congés; d'autres, retenus par le sentiment du devoir, ne parvenaient qu'à grand'-peine à dissimuler leur effroi, et tout en cherchant à s'étourdir par l'usage du vin, ils ne considéraient pas moins leur fin comme prochaine. Ces dispositions fâcheuses se communiquèrent bientôt aux sous-officiers et aux soldats. La plupart d'entre eux firent leur testament. Averti de ces dispositions par les plus déterminés, qui exprimaient ouvertement la crainte que l'armée, s'abandonnant à sa terreur, ne refusât l'obéissance, César rassembla tous les officiers, et donnant cours à son indignation, il leur rappela ses victoires précédentes et la défaite des Cimbres et des Teutons, adversaires tout aussi redoutables que ceux qu'il s'agissait de combattre. Il termina en annonçant la résolution formelle de marcher à l'ennemi avec la 10e légion seule, si l'armée manquait du courage nécessaire. Grâce à cette énergie dont les hommes supérieurs sont seuls capables, l'effroi général se dissipa soudainement. La 10e légion envoya à César une députation composée d'officiers, afin de lui témoigner sa reconnaissance, et tel fut l'enthousiasme de l'armée, qu'elle aspira dès lors au combat aussi vivement qu'elle l'avait redouté jusqu'alors.

Quand César eut rejoint l'armée allemande, il chercha à se faire attaquer d'abord, afin de pouvoir utiliser la supériorité de la tactique de ses légions, et atténuer ainsi

l'avantage qu'avait sur celles-ci la cavalerie ennemie. Dans l'armée des alliés, se trouvait un corps d'élite composé de cavaliers, de fantassins et même d'une catégorie de guerriers que l'on pourrait comparer à nos dragons actuels. Ils combattaient entremêlés; les fantassins se tenaient à la crinière des chevaux, couraient à côté des cavaliers et prenaient leur place au besoin; ils se protégeaient ainsi réciproquement durant la bataille. Ce corps, formé de 12,000 hommes, infligea, pendant quelques jours, dans de petites rencontres, de graves pertes aux Romains, peu familiarisés avec ce genre de lutte.

Pendant cinq jours, César tint son armée en ordre de bataille devant les retranchements du camp, afin de provoquer l'attaque du côté des adversaires. Le général allemand cherchait à retarder le moment du combat, à cause d'une idée superstitieuse qui faisait envisager certains jours, comme néfastes. Des prêtresses avaient conseillé de ne point livrer de bataille pendant la décroissance de la lune. Instruit de cette superstition par un prisonnier, César changea son plan et attaqua à l'improviste, avec environ 50,000 légionnaires et 20,000 hommes de troupes auxiliaires gauloises. L'armée allemande, forte d'à peu près 30,000 hommes, campait derrière ses barricades de chariots. Forcée à regret de combattre, l'armée d'Arioviste se défendit néanmoins, avec l'énergie du désespoir. Afin de s'enlever même la possibilité de la fuite, les soldats restèrent adossés aux chariots d'où les femmes, aux cheveux épars, les excitaient énergiquement à la défense, les conjurant de les soustraire aux horreurs de l'esclavage. La mêlée devint telle, que les combattants finirent par lutter corps à corps. Il fut bientôt impossible aux Allemands de se servir de leurs longues épées et de leurs lances, tandis que les glaives plus courts des Romains leur perçaient les entrailles. Ils ne se défendirent pas moins vigoureusement; renversant à coups de poing leurs adversaires, ils les élevaient ensuite en l'air et les étranglaient; ils résistaient avec leurs couteaux de chasse, et les armes venant à manquer, ils se servaient de leurs dents.

Le massacre dura pendant plusieurs heures au milieu de cette masse inébranlable. Un grand nombre d'hommes

furent même étouffés dans cette mêlée affreuse. Quoique le manque de confiance et le nombre relativement restreint des Allemands eussent été fatals à ceux-ci, les Romains n'en éprouvèrent pas moins des pertes si considérables, que César, moins préoccupé de la gloire du triomphe que de la conservation de son armée, ordonna de laisser aux ennemis l'occasion de fuir. Les Allemands, quittant le champ de bataille, dirigèrent leur fuite vers le Rhin. Arioviste, à la tête de sa cavalerie, fut poursuivi par les Romains, à une distance de 50,000 pas. Quelques faibles débris de l'armée se réfugièrent au delà du Rhin. Les deux femmes d'Arioviste, l'une allemande et l'autre gauloise, furent tuées pendant le combat (1), ainsi qu'une de ses filles; une autre fut faite prisonnière.

Cette défaite (août 58, avant J.-C.) réprima pour longtemps, chez les Suèves, le désir d'émigrer vers le Rhin, et les masses en mouvement se dirigèrent vers l'Est.

Dès que César se fut débarrassé, sur le haut Rhin, de son plus redoutable adversaire; suivant l'usage traditionnel, il changea complétement d'attitude à l'égard des alliés gaulois qui l'avaient appelé à leur aide. Ses efforts ne tendirent à rien moins qu'à assujétir toute la Gaule, à la domination romaine. Il se dirigea, à cette fin, dès l'année suivante, vers le bas Rhin où habitaient les tribus gauloises les plus guerrières, les Belges et les populations mêlées aux tribus germaniques. Les Gaulois ouvrirent les yeux, mais trop tard. L'alliance de Rome leur apparut enfin plus redoutable que les prétentions des Allemands. En vue de garantir leur indépendance, les Gaulois du Nord formèrent une ligue à laquelle se joignirent aussi des populations germaniques voisines.

Les forces militaires de César n'auraient point suffi contre cette agglomération d'adversaires, si la politique romaine ordinaire ne fût venue à son aide. Rome ayant réussi à instiguer les Gaulois, jaloux et frivoles, les uns contre les autres, et à leur faire rompre leur alliance, il devint aisé, dès lors, de les battre isolément. Jamais les uns ne songeaient à se défendre, que lorsque les autres étaient

(1) Il était d'usage alors que les princes allemands eussent plusieurs femmes.

anéantis; les Gaulois du Sud n'entraient en lice pour leur indépendance, que lorsque leurs frères du Nord mettaient bas les armes. César usa du même moyen, afin de courber, sous la domination romaine, les tribus allemandes de la rive gauche du Rhin, et pour y réussir, il ne dédaigna pas de recourir à la trahison. En l'an 56 avant J.-C., des Usipètes et des Teuchtères, venus pour prêter secours à la ligue belge, s'établirent sur la rive gauche du Rhin, dans le voisinage des Ubiens. César exigea leur retraite; étant résolus à se défendre, ils refusèrent de se soumettre à cet ordre. Huit cents cavaliers allemands mirent en fuite un corps de cavalerie romaine, fort de 5,000 hommes qui s'avançaient contre eux. Mais, lorsque le jour suivant une ambassade, composée des principaux Germains, se présenta au camp de César pour lui offrir un accommodement, mettant, sur le compte de la précipitation des jeunes gens, le fait d'avoir donné le signal du combat, à l'heure du crépuscule, César fit emprisonner les envoyés, attaqua ensuite inopinément l'armée allemande, qui se reposait sur sa bonne foi, et l'anéantit complétement. Un petit nombre de soldats seulement s'enfuirent jusqu'au delà du Rhin et se rendirent chez les Sicambres; plus tard ceux-ci refusèrent énergiquement leur extradition.

Cette violation du droit des gens parut si odieuse, qu'à Rome même, Caton fit, au Sénat, la proposition de livrer César aux alliés germains, en punition de son crime. Mais cette proposition, faite uniquement en haine d'un parti, ne produisit aucun effet sur le plus grand nombre des adhérents au parti démocratique. Depuis longtemps, Rome avait perdu l'habitude de respecter le droit des gens, lorsqu'il s'agissait de ses propres intérêts.

Après que César eut soumis la rive gauche du Rhin, il chercha à pénétrer dans la Germanie, proprement dite, et passa deux fois le fleuve sur un pont de bateaux, au delà de Cologne (55 et 53 avant J.-C.) Mais, soit qu'il se contentât d'effrayer les Germains, soit qu'il tînt pour dangereux de s'avancer davantage, il ne passa que dix-huit jours sur le Rhin, à sa première apparition, et fit un séjour plus court encore, à son retour sur la rive droite du fleuve. Toutefois, il obtint des Germains, par la persuasion, que des

troupes allemandes prissent service dans son armée et l'aidassent à étouffer la révolte des Gaulois. Dès cette époque, on vit constamment des Germains à la solde de Rome. Ces soldats mercenaires contribuèrent à son triomphe sur tout le monde connu d'alors, jusqu'à ce qu'enfin, ayant acquis la conscience de leurs forces, les Germains, combattant pour leur propre compte, consommèrent la ruine de l'empire. A cette même époque, les soldats romains s'établirent dans les contrées du Rhin et y élevèrent des villes. Sous les successeurs de César, le pays forma les provinces romaines, connues sous les noms de Haute et de Basse Germanie; toutefois les Romains se tinrent à l'état de défiance, à l'égard de l'Allemagne proprement dite, appelée Grande Germanie.

Tandis que la paix régnait aux frontières occidentales de l'Allemagne, un nouveau mouvement de peuples se manifestait à l'Orient. Les Boïens, refoulés au Sud-Est par les Marcomans, furent attaqués alors par les Gètes et par les Daces, leurs alliés. Les Gètes, tombés après l'époque d'Hérodote, dans un état de profond abaissement, qui dura plusieurs siècles, étaient depuis peu de temps sortis de leur engourdissement, sous l'influence d'une réforme religieuse, introduite par le prophète Dekainos. Grâce à leur puissante organisation militaire, leur roi Boirebistas, ayant mis 200,000 hommes en campagne, menaça dès lors l'indépendance des peuples voisins, surtout celle des habitants de la Thrace et celle des Illyriens et des Boïens. Pendant la guerre civile, les adversaires politiques de César cherchèrent à se servir de ces peuples, comme d'alliés. César envoya, dès l'an 48 avant J.-C., une petite armée vers l'Illyrie, et une fois en possession du pouvoir suprême, il tourna toute son attention vers cette contrée. Sa mort inopinée vint interrompre de vastes armements. Octave poursuivit l'entreprise qui paraissait d'autant plus urgente pour la sécurité de l'empire, que les populations des Alpes orientales, n'ayant jamais reconnu complétement la suprématie de Rome, cherchaient sans cesse à échapper à son joug; elles avaient même, par de fréquentes invasions, menacé sérieusement le territoire romain.

A l'époque où Octave, sous le nom d'Auguste, monta sur le trône, la guerre civile d'une part, et de l'autre divers motifs

avaient mis en mouvement, des Alpes maritimes jusqu'en Illyrie, environ une quarantaine de populations différentes, tirant toutes leur nom des vallées des Alpes; elles se proposaient alors de barrer, à l'avenir, leurs passages aux Romains. Le nouvel Empereur tourna de ce côté toute son attention, et durant vingt années (35 à 15 avant J.-C.), les Romains s'avancèrent, occupant vallée par vallée, passage par passage, franchissant tous les obstacles opposés à leur marche par les montagnards, démolissant leurs forteresses ou y installant des garnisons romaines et vendant la population mâle pour l'esclavage. De la Lombardie et de la Gaule, les armées romaines,sous la conduite des beaux-fils d'Auguste, Drusus et Tibère, pénétrèrent dans les Alpes du Tyrol et de la Suisse. Tibère arriva ainsi au lac de Constance, inconnu jusqu'alors aux Romains. Après avoir pourvu à la sécurité du territoire des Alpes, les Romains prirent, sans peine, possession de la rive droite du Danube encore inhabitée. Ils établirent de toutes parts des colonies et élevèrent des cités somptueuses qui devinrent les villes de Constance, d'Augsbourg, de Ratisbonne, de Salzbourg, de Vienne, etc. Tout le territoire de la rive gauche du Rhin et celui de la rive droite du Danube se trouvèrent incorporés dans l'empire romain et traversés par des routes militaires. Toutefois, quelques petites tribus allemandes, parmi celles de la rive gauche du Rhin, reconnaissaient seules la suprématie romaine. Tout l'ensemble de la race germanique, depuis les Cattes jusqu'aux Gètes, avait conservé son indépendance. L'Allemagne primitive, proprement dite, était entièrement libre.

A l'époque de la soumission des populations habitant les Alpes, alors que la domination romaine s'étendait sur la Pannonie et sur tout le territoire du bas Danube, et qu'à chaque soulèvement, toute la jeunesse de ces contrées se trouvait condamnée à être vendue pour l'esclavage, Auguste se rendit dans la Gaule (15 avant J.-C.) afin de compléter l'organisation des deux provinces germaniques, situées sur la gauche du Rhin. Il y employa deux années entières, après lesquelles il remit le gouvernement à son beau-fils Drusus et retourna à Rome (13 avant J.-C.). Il semblerait qu'Auguste n'eût eu d'autre dessein que celui de garantir,

en les fortifiant, les frontières de son immense empire. Mais, soit que le jeune général Drusus ait eu le désir de conquérir de nouveaux lauriers, soit qu'il ait cru que les frontières de l'empire n'eussent été suffisamment garanties, que lorsque les belliqueuses populations germaniques de la rive droite du bas Rhin auraient été maintenues par l'établissement des forteresses et des routes militaires, dès l'an 12, il fit une expédition sur le Rhin et désola le pays des Usipètes et des Sicambres ; naviguant en aval du Rhin, vers la mer du Nord, il réussit, par les promesses et par les menaces, à faire entrer les Frisons dans la ligue des alliés. Il élargit l'Yssel, la fit communiquer avec le Rhin et établit un canal de navigation entre le Rhin et le Zuiderzée, afin de relier, à la mer du Nord, la forteresse romaine *Castra vetera*, située non loin de Xanten. Ce réseau de cours d'eau, navigables dans les Pays-Bas, d'où les embarcations légères, remontant l'Ems, la Lippe, le Wéser et l'Elbe, atteignaient aisément le territoire allemand, devint dès lors le centre principal des expéditions romaines vers l'Allemagne.

Drusus, connaissant le caractère des Germains, eut recours, à son tour, au moyen auquel Rome était en grande partie redevable de sa puissance à l'extérieur : il s'efforça, dès lors, de semer la division parmi ses ennemis. Rome trouva là encore, comme en Italie, en Espagne et en Gaule, l'occasion de faire tourner, à son profit, la jalousie qui divisait entre elles les diverses populations appartenant à la race germanique. Drusus chercha d'abord à se faire des alliés en Allemagne, et à gagner ensuite à sa cause les deux puissantes tribus des Frisons et des Chauques, qui reçurent dès lors les louanges des historiens romains. Les Cattes eux-mêmes étaient à peu près gagnés, lorsque des tribus voisines, plus puissantes, celles des Bructères, des Marses, des Sicambres, des Usipètes et des Teuchtères, et à leur tête celle des Chérusques, s'apercevant en temps opportun du danger qui les menaçait, conclurent, entre elles, une alliance offensive et défensive. Les Sicambres envahirent ensuite le territoire des Cattes, afin de les forcer à s'unir à eux. Drusus, accouru au secours de ces derniers, vainquit les Usipètes et les Bructères, les contraignit à entrer dans la ligue et atteignit le Wéser, en traversant le pays

des Sicambres. Les populations attaquées adoptèrent, en face de la tactique supérieure des Romains, un système militaire particulier. Confiantes dans leur parfaite connaissance du pays, elles se retirèrent devant l'armée ennemie, afin de se retourner ensuite sur celle-ci, dans des vallées ou dans d'étroits défilés. Il est probable que Drusus eût été battu, grâce à ce stratagème, si les Allemands, oubliant toute prudence par leur avidité du butin, n'avaient pas précipité le moment de l'attaque. La tactique romaine triompha, et Drusus érigea sur la haute Lippe, dans le voisinage de Paderborn, le fort Aliso qui, relié au Rhin par une route militaire semée de forteresses, devait servir, à l'avenir, de point d'appui pour l'armée romaine. Environ cinquante forteresses s'élevèrent promptement sur les deux rives du Rhin central ; après la déchéance et la soumission partielle des Cattes, celles-ci se trouvèrent protégées, de plus, par des places d'armes construites dans le voisinage, et par des travaux de défense s'avançant jusque dans le Taunus, sous le nom duquel il faut, comme nous l'avons dit, comprendre toute la chaîne des montagnes. Déjà des populations allemandes, telles que celles des Nerviens, dont les chefs furent cités parmi les plus illustres romains, avaient aidé à vaincre leurs frèr s. Déjà les Frisons se trouvaient obligés de payer un certain tribut, consistant en peaux d'animaux. Après avoir vaincu, dans le cours de deux campagnes, les valeureux Cattes, Drusus fit, en l'an 9, une expédition au travers de la Germanie septentrionale au delà du Wéser, depuis le Harz jusqu'à l'Elbe ; c'était le point le plus éloigné qu'eût atteint, jusqu'alors, une armée romaine en Allemagne.

De semblables expéditions ne pouvaient être toutefois que des marches d'exploration, faites par les Romains dans le but de connaître la contrée et de rendre leur nom assez redoutable aux peuples limitrophes pour ôter, à ceux-ci, l'envie de les attaquer. Le manque de vivres força l'armée romaine à rebrousser chemin. Pour que ce pays eût pu rester province romaine, il eût fallu que des forteresses, des routes militaires et des colonies se fussent successivement établies dans cette contrée, et ce résultat eût été atteint si les vigoureuses populations germaniques ne s'étaient point énergiquement liguées toutes contre Rome. Le brusque

retour de l'hiver força Drusus à quitter promptement la contrée de l'Elbe; il mourut, pendant cette retraite, des suites d'une chute de cheval; il était âgé alors de trente ans. Après lui, Tibère poursuivit l'entreprise, plus lentement il est vrai, mais avec une plus grande habileté. Il réussit par ses promesses et par ses menaces, parfois aussi par la ruse ou par la violence, à amener, sous sa dépendance, la plupart des populations s'étendant jusqu'au Wéser. Parmi celles-ci, se trouvaient les Chérusques et les Sicambres. Ces derniers résistèrent avec le plus d'opiniâtreté; quarante mille d'entre eux furent transportés dans de nouvelles résidences, sur le bas Rhin, où ils reparurent plus tard, formant la partie principale des Francs Saliens. Sur ces entrefaites, même, les belliqueuses populations suèves de l'Elbe avaient appris à redouter la domination romaine. A la suite d'une expédition, durant laquelle la flotte romaine remonta l'Elbe, les Chauques, qui s'étaient détachés de la confédération, se virent contraints d'y rentrer; seuls, les valeureux Lombards opposèrent une résistance invincible.

Au commencement de notre ère, l'avenir s'annonçait sous de sombres auspices; le sort de la Gaule semblait réservé à l'Allemagne; mais la ténacité et la vitalité de la race allemande triomphèrent des difficultés de cette époque critique. Les Germains puisèrent, en eux-mêmes, la force nécessaire pour le maintien de leur indépendance.

Cinquante ans à peine s'étaient écoulés depuis que les Romains occupaient les frontières du Rhin, et non-seulement des relations commerciales très-animées s'étaient établies entre les Allemands, les Romains et les Gaulois, mais déjà les premiers appréciaient le prix de l'éducation romaine. Il devint peu à peu d'usage que les principaux d'entre eux envoyassent leurs fils perfectionner leur éducation et acquérir la science militaire, dans les villes romaines ou à Rome même. Parmi ces fils des Germains, se trouvèrent le jeune prince suève Marbod et le prince chérusque Armin, tous deux supérieurement doués, mais de caractère différent. Le premier recueillit, de bonne heure, la succession de son père, chef politique des Marcomans. Chez les Suèves, la dignité de roi ou de prince était plus élevée que chez les Allemands du Nord-Ouest; quoique limitée aussi, elle don-

nait droit à plus d'autorité. Le jeune prince réussit, non-seulement à affermir sa domination en Bohême où les Marcomans s'étaient établis peu de temps auparavant, mais encore, à faire reconnaître son pouvoir par une ligue nombreuse de tribus, comprenant toutes les populations suèves, et à former ainsi une unité d'États allemands, s'étendant de l'Elbe à la Vistule, et du Danube à la Baltique.

La ville de Maroboduum, située dans le voisinage de la ville actuelle de Budweis en Bohême, était la capitale du royaume des Marcomans. On y érigea une forteresse dans laquelle fut renfermé le trésor de l'État. Quoique la ville eût été, comme l'indique son nom, fondée récemment par Marbod, l'industrie et le commerce s'y étaient rapidement développés, grâce aux artistes et aux marchands romains qui s'y étaient fixés. La navigation établie sur le Danube, le Moldau et l'Elbe facilitait le commerce entre les provinces romaines et les peuples riverains de la Baltique.

Marbod, qui déjà entretenait une armée permanente d'environ 80,000 hommes, ne tarda point à se croire l'égal des Romains. Lorsque les puissantes tribus germaniques du Nord-Ouest de l'Allemagne eurent reconnu la suprématie de Rome, et que dans l'extrême Orient, les Gètes, tout en conservant leur indépendance, se trouvèrent déchus de leur puissance, à la suite des querelles politiques qui entraînèrent la guerre civile et la division du peuple en plusieurs tribus, après la mort du roi Boirebistas, le royaume des Marcomans acquit un degré d'élévation que n'avait atteint encore aucun autre État allemand.

Une telle puissance rivale devait naturellement porter ombrage à l'empire romain. En effet, Tibère fut envoyé en Pannonie, en amont du Danube, dès l'an 6 après J.-C., à la tête d'une armée d'élite, forte d'environ 100,000 hommes, et telle qu'on n'en avait point vu encore au delà des frontières romaines.

Les Romains établirent, à l'embouchure de la Marck, une grande place d'armes, Carnuntum (Haimbourg?), et se préparèrent de là, à de plus grandes expéditions militaires. Le gouverneur romain de la Germanie du Nord-Ouest, Sentius Salturninus, reçut l'ordre de soutenir l'armée principale. Du Rhin central, il devait, à la tête de trois légions,

s'avancer au travers du pays des Cattes et attaquer les Marcomans par derrière. C'est ainsi que s'amoncelait la foudre qui allait menacer l'existence du nouveau royaume suève.

A cette époque, éclata une grande révolte parmi les peuples des Alpes orientales, de la Pannonie et de l'Illyrie; Tibère se vit forcé de retourner sur ses pas et le danger fut conjuré. Si le caractère de Marbod eût été à la hauteur de sa mission de fondateur de royaume, ou si ce prince, profitant de son séjour à Rome, s'était suffisamment identifié à l'esprit de la politique romaine, il eût dû se trouver convaincu, tout à la fois, de l'impossibilité d'échapper à la domination de Rome, autrement que par l'affaiblissement de l'empire, et de l'inefficacité des concessions ou des traités de paix. La prudence lui commandait de soutenir le mouvement de résistance, dans le territoire du bas Danube, en attaquant les Romains dans les hauts territoires, afin de les prendre ainsi entre deux feux. Au lieu d'agir de la sorte, il fit la paix avec Tibère. Marbod devait payer cher cet acte d'inintelligence ou de faiblesse.

Quoique à cette époque, il ne put être question encore d'esprit national parmi les tribus et les populations allemandes, vivant indépendantes et détachées les unes des autres, et ne se rappelant leur parenté de race, qu'à l'heure du danger, l'extension de la domination romaine, reconnue déjà par leurs alliés occidentaux, eût dû éclairer Marbod, trop uniquement préoccupé de ses possessions particulières, et le tenir en garde contre un danger semblable. Une sage politique exigeait qu'il fît alliance avec les tribus allemandes de l'Occident qui, peu de temps après, recouvrèrent leur indépendance, au moyen de leurs propres forces. Son aveuglement lui coûta la couronne et perdit le royaume. Nous reviendrons sur ce fait, l'explosion de la guerre d'indépendance attirant maintenant notre attention du côté du Rhin.

A peine la révolte en Pannonie et en Illyrie se trouvat-elle étouffée sous des torrents de sang, que Rome, qui songeait à se distraire, par des fêtes triomphales, des sacrifices exigés pendant ces trois dernières années, reçut inopinément la nouvelle que les Allemands du Nord-Ouest

avaient secoué le joug et détruit toute l'armée romaine. Ces événements firent une impression si vive sur le vieil Empereur, que, redoutant une sédition à cette occasion, il prit à Rome des mesures de prévoyance, promit, comme au temps de la guerre des Cimbres, de pompeuses fêtes à la Divinité supérieure, si elle sauvait l'empire de ce péril, et pendant plusieurs mois, laissa croître sa barbe et ses cheveux en signe de deuil. Suétone, l'historien d'Auguste, raconte qu'il frappait fréquemment sa tête contre la muraille en s'écriant : « Quintilius Varus, rends-moi mes légions ! » Il ordonna que le jour de cette défaite fût mis au nombre des jours néfastes.

L'incapable Quintilius Varus avait succédé, dans l'Allemagne occidentale, en qualité de gouverneur, à l'habile Saturnin, rappelé en Illyrie. La lenteur naturelle de Varus et son esprit paresseux lui faisaient préférer les loisirs de la paix au tumulte de la guerre. La cupidité était son principal défaut ; son historien constate que « Gouverneur » de la Syrie, il entra pauvre dans ce riche pays et sortit » riche de ce pays appauvri. » Ce n'était pas l'homme qu'il fallait pour dompter les belliqueux Germains, et Varus était dans une profonde erreur, lorsqu'il les considérait comme des êtres n'ayant d'humain que le corps et la voix, et que l'on réduirait par les procès, si on ne parvenait point à les dompter par les armes.

Varus, à la tête d'une armée d'élite de 40,000 hommes, s'était avancé, l'an 8 après J.-C., du Rhin, vers l'intérieur de l'Allemagne, et établi dans la contrée du haut Diemel. Jusqu'alors les populations allemandes avaient, à la vérité, reconnu la suzeraineté des Romains, mais seulement à titre d'alliés. Elles n'avaient payé ni tribut ni subside ; dirigeant elles-mêmes leurs affaires intérieures, elles n'avaient concédé aux Romains que l'usage des routes militaires et des places d'armes que ceux-ci sollicitèrent, sous prétexte de bon accord. Varus se méprenait lorsque, au milieu d'une population d'origine asiatique, il croyait se trouver dans une province romaine.

Il permit à ses soldats d'y élever des métairies, d'y bâtir des villages et les laissa s'établir dans cette contrée, comme s'ils se fussent trouvés sur le territoire romain. Il chercha

à y introduire le droit romain et à aplanir, d'après les lois de Rome, les différends qui s'élevaient entre les indigènes, les colons romains et les soldats. Une foule d'avocats habiles se précipitèrent à ce banc de justice improvisé et aidèrent probablement leurs compatriotes à gagner leurs procès en règle, contre les indigènes sans défiance; ceux-ci, ne connaissant pas ou très-imparfaitement la langue latine, et étrangers même à l'institution des avocats, se tinrent bientôt pour trahis. On imposa des amendes aux Allemands à la suite de querelles civiles toujours terminées à leur désavantage; ils se virent condamnés à des châtiments corporels et même à perdre la vie, fait sans précédent dans la jurisprudence nationale. Toutes ces circonstances dessillèrent les yeux des Allemands qui se repentirent, mais trop tard, de la légèreté avec laquelle ils s'étaient faits les alliés des Romains. Jamais ils n'avaient songé à renoncer à leurs mœurs, à leurs droits, à leurs coutumes, à leur autonomie, à leur indépendance politique basée sur la liberté et sur leur constitution militaire.

Peu à peu, le mécontentement se manifesta de toutes parts. Le peuple frémissait de rage à l'aspect des perfides avocats romains et des verges des licteurs. Les hommes de condition se désolaient de voir leur épée se rouiller, et leur cheval de bataille vieillir dans l'inaction. Tous nourrissaient au fond de leur cœur une haine violente contre Rome; mais les divisions survenues entre les principales tribus, la servilité de quelques-uns de leurs chefs, qui avaient brigué l'amitié des Romains, et, de plus, la présence d'une armée romaine, fortement disciplinée, leur imposaient silence.

Parmi les princes des tribus allemandes, se trouvait un jeune homme qui, quoique ayant reçu son éducation militaire à Rome, avait conservé fidèlement l'amour de la liberté et de l'indépendance nationale. Armin, fils de Ségimer, prince des Chérusques, avait, durant le règne de Tibère, servi pendant quelque temps sous les drapeaux de Rome; c'était probablement au début de la révolte en Pannonie. A peine âgé de vingt-six ans, il était, d'après le témoignage même des Romains, si bien doué, qu'il reçut dès lors le droit de bourgeoisie romaine et fut admis dans

la chevalerie. Il surpassait tous ses compatriotes par la noblesse de sa race, sa force corporelle, sa vive intelligence et les qualités de son esprit; l'ardeur de son âme étincelait dans ses yeux et illuminait son visage (1). Armin, cédant aux propositions et aux promesses de l'habile Saturnin, avait consenti à prendre service dans l'armée romaine, conjointement avec son frère Flavius qui perdit un œil pendant la campagne en Pannonie; mais Armin n'avait pas tardé à se repentir de cet acte de faiblesse. L'aspect du peuple pannonien, luttant pour reconquérir sa liberté, fit monter la rougeur de la honte au front du noble jeune homme, et dès lors il ne songea plus qu'à écarter, de son propre pays, le danger de l'oppression. Il quitta immédiatement le service militaire de Rome, tandis que son frère s'obstinait à y rester. De retour dans ses foyers, Armin fut témoin de toutes les mesures prises par Varus pour soumettre à jamais sa patrie et la romaniser par le moyen de la langue, des mœurs, du droit et de la constitution de Rome. La lâcheté des princes allemands l'indigna; mais en entendant bouillonner la sourde colère du peuple, il conçut le projet d'expulser les Romains par la violence; bientôt, à la faveur de circonstances particulières, ce projet se réalisa. Armin devint le chef d'une conjuration qui réunit, en une nouvelle ligue, les populations voisines de la haute Lippe, de l'Ems et du Wéser jusqu'au Hartz, les plus menacées, et à la tête desquelles se trouvaient les Chérusques. Armin fit preuve en cette occasion d'une grande circonspection et ne communiqua son plan qu'à un petit nombre d'individus. Peu à peu, il initia à son projet d'autres conjurés, sous la foi du serment, à mesure qu'il crut pouvoir se fier à eux. Il eut à lutter d'abord contre l'inertie, conséquence ordinaire de l'oppression, et dut recourir à toute sa force de persuasion pour convaincre ses compatriotes, qu'ils étaient en mesure de lutter avec avantage, contre les Romains, et de les expulser du pays; mais Armin eut surtout à triompher de la lâche jalousie des gens de distinction, opposés à son projet. Toutefois ces considérations cédèrent devant

(1) « Manu fortis, sensu celer, ultra barbarum promtus ingenio-ardorem animi vultu oculisque praeferens. » VELLEJ., II., 118.

l'insolence des Romains, devant la colère du peuple et devant les insinuations de son génie. Armin ne négligea rien pour le succès de sa cause; on croit même qu'il adressa une sommation à Marbod, éloigné en ce moment. Il est ordinaire que dans une aussi vaste conjuration, se trouve un traître. Ce triste rôle fut dévolu à Ségeste dont Armin avait récemment enlevé et épousé la fille, Thusnelda, promise à un autre que lui. Ségeste, homme d'un caractère lâche et rusé, était celui des princes qui avaient le plus vivement brigué la faveur de Rome; ayant obtenu, d'Auguste lui-même, le droit de bourgeoisie, il s'était glissé, en qualité de courtisan, dans l'entourage du gouverneur. Mû tout à la fois par sa haine contre Armin et par son penchant à la servilité, à l'égard de Rome, il découvrit le plan de la conspiration à Varus, lui conseilla de faire arrêter les conjurés et engagea même le gouverneur à s'assurer de sa propre personne, dans le cas où il ne lui eut pas inspiré la confiance nécessaire. Mais Varus, plein de mépris pour le caractère du dénonciateur qu'il avait appris à connaître, dédaigna cet avertissement. Il s'endormit dans une insouciance complète, se confiant, d'une part, aux forces de son excellente armée et de l'autre, à la soumission du peuple que les conjurés s'efforçaient de rendre de plus en plus apparente. L'œuvre de la romanisation semblait réussir d'une façon merveilleuse dans cette contrée; le peuple se portait en foule devant les juges romains et paraissait se soumettre volontairement à la juridiction et à l'administration de Rome, se prêtant de lui-même aux procès ; ceux d'entre les Allemands qui portaient la parole en public allaient même jusqu'à se féliciter de ce que la justice et les lois « modérées » de Rome adoucissaient la rudesse native du peuple ; ils admiraient, disaient-ils, la facilité avec laquelle celui-ci s'habituait à une jurisprudence, inconnue jusqu'alors, terminant par le droit et la justice des causes qui, précédemment, ne se décidaient que par la force. Grâce à cette tactique, le gouverneur romain se départit de sa vigilance ordinaire, au point qu'il finit par se croire bien plutôt un juge civil, jugeant au tribunal à Rome, que le général d'une armée romaine, postée au centre de l'Allemagne, et qu'il agit dans les assemblées nationales et au

camp, comme s'il fût parvenu à dompter l'esprit indépendant des Allemands, par la seule voix des huissiers ou par la verge des licteurs. Armin lui-même et son père Segimer s'efforçaient d'entretenir cette illusion de Varus, par de fréquentes visites et par leur présence à sa table. Varus fut si complétement induit ainsi en erreur, qu'il dédaigna les règles les plus élémentaires de la prudence. Au lieu de tenir l'armée rassemblée, il envoya des divisions de troupes en garnison, dans des endroits isolés, éloignés les uns des autres, leur donnant pour mission, peut-être même à l'instigation des conjurés, de poursuivre les brigands ou d'escorter des transports de marchandises.

L'heure de la crise approchait; le peuple frémissait d'impatience. Telle était même la violence de l'enthousiasme inspiré par l'espoir de l'indépendance, que le fils de Ségeste, Sigismond, remplissant les fonctions de prêtre chez les Ubiens (Cologne) rompit ses vœux et passa à l'insurrection. Au signal donné par le chef de la ligue, une révolte éclata au Nord du haut Diemel, à l'endroit où se trouvait le camp d'été de Varus. Celui-ci rassembla en hâte son armée et marcha vers le Nord, afin d'étouffer la sédition. La veille encore, Ségeste avait renouvelé d'une manière plus pressante sa dénonciation; ce fut en vain; Varus persistait à mépriser le traître. Les chefs militaires des cantons, qui se trouvaient au camp, restèrent en arrière, sous prétexte de rassembler tous leurs hommes, afin de venir lui prêter main forte; mais en réalité, pour appeler le peuple aux armes, surprendre ensuite les garnisons romaines demeurées isolées, les massacrer et poursuivre l'armée de Varus, tout en guettant le moment et l'endroit les plus favorables pour l'attaquer avec succès. La rapidité et la vigueur déployées, en cette occasion, par l'armée des populations liguées entre elles, font présumer que les préparatifs étaient faits d'avance et avec entente. Le soulèvement fut si général que Ségeste même se vit forcé d'y prendre part et que l'Amsivarien Bojokalus, qui s'y était refusé, fut, sur l'ordre d'Armin, arrêté et mis aux fers.

Il est probable que Varus, instruit de l'explosion de la révolte par des messagers allemands, se soit servi aussi de guides allemands qui, l'induisant en erreur, auraient amené

l'armée romaine à l'endroit choisi par le chef des Allemands. La marche des Romains fut lente, à cause des obstacles que présentaient les montagnes, les vallées, les rivières et les forêts épaisses, tout le long de la route; ils eurent fréquemment à aplanir la voie, à abattre des arbres, à construire des ponts, tous travaux qui fatiguaient les troupes. Le grand nombre de chariots et de bêtes de somme chargés des bagages du campement, une suite nombreuse, composée d'hommes de peine, de femmes et d'enfants, furent aussi une cause de retard pour cette marche, qui dut s'effectuer en colonnes détachées. A ces causes de fatigues et de lenteurs s'ajoutait encore la pluie qui rendait, à certains passages, le terrain impraticable; tandis qu'en d'autres endroits, les soldats se heurtaient sans cesse contre les racines mises à découvert ou contre les arbres abattus par le vent; partout les obstacles de la route amenaient du désordre dans les rangs. Ce fut au milieu de ces embarras et au centre d'une chaîne de forêts vierges, que l'armée romaine se trouva soudainement cernée et attaquée par les Germains. Les tirailleurs seuls apparurent d'abord, harcelant l'armée en marche. L'attaque devint bientôt plus sérieuse, et les Romains essuyèrent de grandes pertes, sans pouvoir se défendre, à cause du désarroi introduit dans leurs rangs et de la difficulté du terrain, sur lequel ils se trouvaient enveloppés par l'ennemi. Lorsque vers le soir, ils réussirent à atteindre le sommet d'une montagne non couverte de bois, qui leur offrait une place favorable pour leur campement, ils brûlèrent ou abandonnèrent la plupart de leurs chariots et ceux de leurs bagages les moins indispensables. Ainsi débarrassés, ils effectuèrent, dès le lendemain, leur marche plus aisément en colonnes serrées, et sans pertes d'abord, au travers de prairies non plantées d'arbres. Mais dès que l'armée romaine entra dans la forêt, les Germains renouvelèrent l'attaque. Les cavaliers et les fantassins obligés, pour leur défense, de se serrer les uns contre les autres, éprouvèrent autant de dommages par leurs propres épées et par la chute des arbres, que par les armes de leurs adversaires. Le troisième jour, la tempête éclata plus violemment encore sur l'armée romaine, si éprouvée déjà; de sorte qu'elle ne put ni avancer, ni reculer, ni par consé-

quent prendre position et se défendre; le maniement des armes même devint difficile. L'eau ruisselait le long des flèches, des boucliers et des lances des Romains, tandis que les Allemands armés légèrement, libres, dans leurs positions, d'avancer ou de reculer, avaient moins à souffrir de la violence des éléments. Les rangs des uns s'éclaircissaient à vue d'œil, pendant que l'armée des autres se renforçait d'heure en heure, par l'adjonction des populations. Le péril de la situation des Romains ramenait de plus en plus les hésitants, à la cause de l'indépendance.

Le sentiment du danger enleva toute présence d'esprit à Varus. Blessé et redoutant la captivité, il se donna la mort; son exemple fut suivi par ses principaux officiers. Au même instant, le général allemand apparut sur la hauteur; dominant le lieu du combat, il distribuait des ordres et excitait ses troupes en leur annonçant du renfort. Sur ces entrefaites, le lieutenant romain L. Eggius s'efforçaït de réunir les dernières forces de l'armée; une fois encore, l'antique ardeur romaine se réveilla à l'appel de ce chef, dont le collègue, C. Cejonius, fut mis à mort par ses propres soldats, pour leur avoir lâchement conseillé de se rendre. Mais l'avantage obtenu par les Allemands s'accentuait à chaque instant; leurs farouches cris de guerre, le poids de leurs coups et le bruit de l'attaque devinrent si effroyables, que le désespoir, qui surprit les Romains, ne connut plus de bornes. Bala Numonius prit la fuite à la tête de sa cavalerie et chercha à atteindre le Rhin; mais le sort le trahit à son tour, et il ne survécut pas longtemps à ceux qu'il avait abandonnés; il mourut de la mort des lâches.

Les chefs, que la mort épargna, et les aigles romaines tombèrent aux mains des Allemands. Paralysés par la douleur ou par l'épuisement de leurs forces, la plupart des soldats romains ne parvenaient même plus à lever la main, pour défendre le plus longtemps possible leur vie. Les uns disposaient de leurs dernières forces pour se donner réciproquement le coup de mort; les autres jetaient leurs armes et présentaient volontairement leur poitrine au glaive de l'ennemi, car aucun d'eux n'eût réussi à fuir.

Ainsi fut anéantie jusqu'au dernier homme, une armée de Romains qui, d'après les historiens romains eux-

mêmes, n'avait point connu jusqu'alors son égale sous le rapport de la bravoure, de la discipline et de l'art militaire. Quelques soldats seuls s'échappèrent et allèrent annoncer à Rome cet épouvantable désastre; les autres se virent emmenés en captivité; les officiers furent offerts en holocauste aux divinités, dans les bois sacrés du voisinage. Le courage, dont les Romains firent preuve devant la mort, excita l'admiration de l'ennemi. Plusieurs exemples d'héroïsme sont parvenus jusqu'à nous : Caj. Calius, romain de distinction, se frappa le front avec ses chaînes, jusqu'à ce que la mort s'en suivit. Un porte-enseigne arracha l'aigle de la hampe, la serra contre sa poitrine et se précipita dans le marais rougi de sang, afin de ne pas laisser tomber le trophée entre les mains des vainqueurs. La colère de ces derniers contre l'ennemi, qui menaça leur indépendance, ne connut point de bornes. Ceux des Romains que la mort avait épargnés, durant le combat, furent pendus au gibet; des blessés, jetés tout vivants dans des fosses; les têtes des prisonniers de distinction, clouées aux arbres. Celle de Varus seule fut envoyée, en guise de trophée dérisoire, à l'inactif Marbod qui, à son tour, l'expédia à Rome où elle reçut, par ordre de l'Empereur, d'honorables funérailles. Les Germains se montrèrent surtout cruels à l'égard des avocats. Ils coupèrent la main aux uns, crévèrent les yeux aux autres; un soldat des plus farouches parmi les vainqueurs arracha la langue à l'un de ces avocats et lui fit coudre la bouche, tandis que, tenant toujours sa langue à la main, il lui criait : « Et maintenant, serpent, cesse de siffler! » Toute l'armée romaine eût été massacrée sans l'empressement des Germains à s'emparer du butin. A la faveur de la nuit, une troupe de soldats romains se rassemblèrent autour d'un trompette qui, bien avisé, sonnait l'attaque, comme si un corps de troupes auxiliaires était proche; ils réussirent à s'échapper, car les vainqueurs sachant, en effet, qu'une troupe commandée par L. Asprenas se trouvait non loin de là, cessèrent de les poursuivre. Asprenas s'avança alors avec ses deux légions, recueillit les fuyards, les transporta au delà du Rhin et paralysa ainsi le mouvement des tribus qui se trouvaient établies dans cette contrée. Toutefois trente mille Romains perdirent la

vie dans la forêt de Teutoburg (1). C'étaient les plus valeureux parmi les légionnaires.

Armin rassembla son armée sur le champ de bataille tout couvert encore de cadavres sanglants et rendit grâces aux Dieux, pour la victoire. Il célébra la liberté reconquise et représenta l'union comme le moyen le plus efficace pour la conserver. Il fit ensuite partager le butin. Les trophées de la victoire furent suspendus dans les bois sacrés (2). Les aigles romaines devinrent le partage des Marses et des Bructères. Des prisonniers de naissance illustre et d'autres, ayant aspiré aux plus hautes dignités, furent réduits à servir en qualité de portiers ou de conducteurs d'animaux.

Six années s'étaient entièrement écoulées, avant qu'une armée nouvelle, forte de 100,000 hommes, commandée par Germanicus, se hasardât à paraître en cet endroit redouté. Les os blanchis des légionnaires y recouvraient toujours le sol; on y pouvait voir aussi les fossés du camp creusés par trois légions romaines; des squelettes dispersés ou amoncelés indiquaient encore les divers endroits où les légions avaient combattu et succombé. On y retrouvait des débris d'armes, des squelettes de chevaux, des crânes d'hommes cloués aux arbres, et dans la forêt voisine, les autels sur lesquels les généraux avaient été immolés, tandis que des témoins de ce sanglant combat, qui avaient pu se soustraire à la défaite ou à l'esclavage, et qui accompa-

(1) La forêt de Teutoburg formait la partie Sud-Ouest de l'Osning. L'endroit où eut lieu le combat de Varus (pendant l'automne de l'an 9 après J.-C.) n'est point encore exactement déterminé, malgré la grande quantité d'ouvrages de controverses, publiés à ce sujet par les archéologistes. Il est assez généralement admis que la bataille eut lieu près de Horn, à l'endroit appelé aujourd'hui encore *Winfeld*. Cette opinion paraît la plus vraisemblable.

(2) Il est à remarquer que les mêmes bois sacrés, dans le voisinage desquels eut lieu la défaite de Varus, se trouvent signalés encore 800 ans plus tard, comme étant ceux des Saxons; il en est fait mention, au sujet de la destruction de leur sanctuaire national, l'Irmensaul, travail auquel l'armée de Charlemagne consacra trois jours. Rappelons-nous aussi que les Romains dirigèrent souvent leurs expéditions vers cette contrée dans la proximité de laquelle Varus avait établi ses quartiers. Ce n'est donc pas sans raison peut-être que Schierenberg présume que les reliques nationales, sacrées pour toutes les tribus allemandes, y étaient déposées, et que ce fut pour ce motif que les Romains cherchèrent souvent à s'emparer de ce territoire. On a retrouvé par hasard dans les environs de Hildesheim en 1866, une partie de la vaisselle de Drusus, ou de l'un de ses généraux. Tous les vases appartiennent aux époques de César et d'Auguste.

gnaient alors Germanicus, désignaient encore, à ses soldats désolés, la place où leurs frères ou leurs compagnons d'armes avaient perdu la vie, le lieu où les légats avaient succombé, l'endroit où les aigles étaient tombées aux mains de l'ennemi. Ici, Varus avait reçu sa blessure et s'était donné la mort. Là, Armin avait convoqué l'assemblée du peuple, jugé les prisonniers de guerre et tourné en dérision les drapeaux et les aigles de Rome. Ce fut avec une vive et douloureuse émotion, que l'armée romaine rendit les derniers honneurs aux victimes. Le général en chef jeta la première pelletée sur le tertre qui recouvrait les ossements des trois légions, parmi lesquelles beaucoup de soldats, présents à cette cérémonie, comptaient un père, un frère ou un ami.

Dès le lendemain de la bataille, les vainqueurs se hâtèrent de détruire les forteresses élevées antérieurement par les Romains au centre de leurs foyers; presque toutes tombèrent promptement aux mains des Germains. La plus proche et la plus redoutable d'entre elles, la forteresse Aliso, résista longtemps, grâce à la persévérance de sa garnison qu'avaient renforcée les fuyards du combat de Teutoburg. Les ruses de guerre auxquelles on eut recours des deux côtés témoignent de l'importance du siége. Les archers romains, en nombre assez considérable, causèrent, au début, de grands dommages aux assiégants. Le commandant, Celius, craignant que les Allemands ne se servissent des tas de bois empilés autour des remparts, pour incendier son camp, feignit de manquer de combustibles et fit sortir de toutes parts des soldats, sous prétexte de leur faire enlever furtivement des bûches; la ruse réussit, les Germains éloignèrent promptement leurs bûchers. Le siége traînant en longueur, et les Germains paraissant vouloir réduire la garnison par la famine, le commandant fit conduire pendant la nuit, dans les greniers aux blés, des prisonniers, qu'il relâcha ensuite, après leur avoir fait couper les mains; il espérait que les assiégeants, renseignés sur les approvisionnements de leurs adversaires, renonceraient à leur dessein. Armin se vengea de la cruauté du Romain, en faisant hisser, sur les remparts, les têtes coupées de ses prisonniers. Au moment où une partie de

l'armée allemande, cédant à l'impatience, se retirait, les vivres manquèrent dans le camp ennemi. Aucun secours ne lui venant en aide, la garnison composée alors de plus de soldats infirmes que d'hommes valides sortit furtivement, par une nuit de tempête, de la forteresse. Déjà les Romains avaient franchi les deux premiers feux du bivouac des Allemands, lorsque arrivés au troisième, ils furent découverts et massacrés, presque jusqu'au dernier homme. Quelques prisonniers seuls furent rachetés par leurs parents et relâchés, moyennant leur promesse de ne plus combattre contre les Allemands. Toutefois l'Empereur leur fit défendre de rentrer en Italie. D'autres ne furent enlevés à la servitude, que quarante ans après la défaite de Varus. Tous les Germains, à la solde romaine ou retenus à Rome, par des circonstances particulières, furent expulsés de la ville. Ceux que l'on craignait le plus, ceux surtout qui se trouvaient parmi les prétoriens furent déportés dans des îles lointaines. Rome semblait paralysée par l'effroi et par la douleur, comme aux époques d'Annibal et des Cimbres.

D'affreux pronostics contribuaient à entretenir cette disposition dans les âmes : la foudre avait, disait-on, éclaté dans le temple de Mars, au champ de Mars; le sommet des Alpes s'était écroulé et de ses débris trois colonnes de feu s'étaient élevées vers le ciel que l'on avait pu voir souvent rougi par des flammes; des comètes avaient apparu; des lances de feu avaient été aperçues, se dirigeant du Nord vers Rome, enfin des statues de la victoire avaient, en se mouvant, tourné le dos à l'Italie et présenté leur face du côté de la Germanie.

Craignant que les Allemands ne poursuivissent le cours de leurs succès et tremblant pour le maintien de la domination romaine dans les Gaules, Auguste se disposa à envoyer aussi promptement que possible une nouvelle armée sur le Rhin, afin de couvrir les frontières de l'empire. On fit appel à tous les hommes capables de porter les armes; les réfractaires furent menacés des peines les plus sévères et les plus ignominieuses; on enrôla des affranchis, et jusque des esclaves. A la tête de cette armée rassemblée à la hâte, Tibère se rendit, à marches forcées, vers le Rhin. Asprenas maintenait alors difficilement, avec ses deux

légions, la tranquillité dans les provinces, sur la gauche du fleuve. Enclin par sa nature à une extrême prudence, Tibère redoubla de circonspection. Redoutant une attaque inopinée de la part des Germains, il défendit expressément à ses soldats de s'aventurer au delà du Rhin. Un de ses officiers, ayant permis à quelques soldats d'aller à la chasse sur l'autre rive, fut dégradé pour ce fait. Lorsque finalement, Tibère se fut décidé à traverser le fleuve, en compagnie de son neveu, l'intelligent Germanicus, fils de Drusus, il voulut se convaincre personnellement de l'exécution ponctuelle de ses ordres, tant il était persuadé que la défaite de Varus devait être attribuée surtout à la négligence du chef de l'armée romaine. Lui, qui jusqu'alors n'avait agi que d'après ses inspirations propres, soumit dès ce moment, contre son habitude, tous ses plans de campagne à l'avis de son état-major. Il inspecta lui-même chaque train qui passait le Rhin et veilla à ce que chaque chariot fût convenablement chargé et ne contînt que le bagage nécessaire. Il lui arrivait souvent de prendre ses repas en plein air, assis sur le sol, et même de dormir sans pavillon; il donnait ses ordres par écrit, recommandant à tous qu'on eût à l'éveiller, à toute heure de la nuit, si quelque doute surgissait à l'égard de leur exécution. La frayeur des Romains n'était pas fondée. Après la victoire remportée sur Varus, Armin avait perdu le commandement. Les tribus, qu'aucun lien politique n'unissait entre elles, étaient retombées dans l'indivision. Nul, parmi leurs princes, ne se laissait diriger par des vues politiques; le seul d'entre eux qui les surpassât par les lumières de son esprit développé au contact du gouvernement de Rome, et dont le patriotisme s'était renforcé de toute sa haine contre la domination étrangère, Armin languissait prisonnier dans les cachots du château de Ségeste qui, au crime de haute trahison, avait ajouté celui de félonie à l'égard du libérateur de son pays. Ce prince indigne infligeait les plus mauvais traitements à son gendre, à l'insu de tous, soit que Ségeste fût parvenu par son astuce à dérober, à tous les yeux, ses odieux procédés, soit qu'Armin eût trouvé, dans son amour pour sa femme, la force de cacher ou d'atténuer la trahison de son beau-père.

Dans de telles conditions, l'armée romaine n'avait pas à redouter des attaques bien sérieuses. Toutefois, telle était encore l'impression produite par le désastre de Varus, que l'année suivante (10 ans après J.-C.); Tibère se contenta d'incendier quelques villages, de dévaster quelques champs cultivés, de faire mettre à mort un espion des Bructères et de regagner, avec son armée, la rive gauche du Rhin, après une courte expédition sur la rive opposée.

De retour à Rome, il s'occupa avant tout, de se faire décerner les honneurs du triomphe pour sa victoire en Pannonie, qui, l'année précédente, à la nouvelle de la défaite de Varus, avaient été forcément ajournés.

Durant les années suivantes, la paix régna dans tout l'empire romain. Il n'est pas étonnant qu'après la campagne insignifiante de Tibère, la honte et la soif de la vengeance excitées par la défaite de Varus se soient fait sentir à Rome, plus violemment encore. Germanicus que, sur l'ordre d'Auguste, Tibère avait adopté, fut envoyé sur le Rhin, afin d'y prendre le commandement supérieur de l'armée; tandis que Drusus, le propre fils de Tibère, moins heureusement doué que Germanicus, se rendit en Pannonie, chargé d'une mission semblable. Huit légions romaines se trouvaient dans les deux provinces de la Germanie, à la gauche du Rhin (le légat Caïus Silius commandait le corps d'armée de la haute Germanie et Aulus Cæcina, celui de la basse Germanie), outre un certain nombre de troupes auxiliaires germaniques. Les légions s'étaient vues, de plus, renforcées vigoureusement par des éléments germaniques. Soit que les préparatifs eussent exigé beaucoup de temps, soit qu'Auguste, peu disposé à l'agrandissement de l'empire, redoutât, à son âge, de nouvelles complications ou de nouveaux dangers, l'armée romaine n'entreprit rien jusqu'en l'an 14 après J.-C. Cette année fut celle de la mort d'Auguste et de l'avénement de Tibère au trône des Césars. Celui-ci étant moins aimé que Germanicus, réputé plus capable, des séditions éclatèrent sur le Danube et sur le Rhin. L'armée du Rhin voulait acclamer Germanicus et le saluer du titre d'Empereur. La révolte, qui eut lieu à cette occasion, et à laquelle prirent part plusieurs garnisons établies sur la rive droite du Rhin ou dans le pays des

Chauques, fut si violente, que Germanicus se décida à mettre sa femme et son enfant en sûreté, dans la ville de Trèves. Il réussit, par sa présence d'esprit et la considération personnelle, à triompher des plus opiniâtres parmi les séditieux. Voulant diriger, vers un autre but, le besoin d'activité ressenti par l'armée et y rétablir la discipline, Germanicus résolut d'entreprendre une campagne contre les Allemands qu'il avait résolu de punir de la joie manifestée par eux, tant à la mort d'Auguste, qu'à l'occasion des troubles récemment survenus dans l'empire. Sans faire préalablement de déclaration de guerre; il ordonna qu'une forte armée romaine passât le Rhin et pénétrât dans la forêt Cæsique (Häser), afin de surprendre à l'improviste les Marses qui y habitaient. Ceux-ci célébraient précisément une grande solennité, (probablement la fête du printemps), par des banquets nocturnes. Les Romains pénétrèrent furtivement, pendant la nuit, dans la forêt et réussirent à cerner les buveurs imprudents qui avaient négligé de poser des sentinelles. De quatre côtés à la fois, des divisions romaines s'élancèrent sur les Allemands; ceux ci, presque complétement désarmés, furent égorgés sans résistance. Tout fut détruit par le fer et par le feu sur un espace de cinq mille pieds d'étendue; d'après le témoignage de l'historien romain, ni le sexe, ni l'âge ne furent épargnés. Au nombre des édifices religieux et profanes qui furent complétement détruits se trouvait un temple appelé Tanfanæ, tenu généralement en grand honneur, parmi les populations allemandes de cette contrée. Les Romains, n'ayant devant eux que des soldats désarmés, fuyants, ou à demi vaincus déjà par l'ivresse ou le sommeil, n'éprouvèrent aucune perte. Cette action cruelle, qui ne pouvait être assimilée à la bataille de Teutoburg où les Germains attaquèrent Varus l'oppresseur, alors que, dans la circonstance actuelle, il s'agissait d'une population paisible, excita, au plus haut degré, la colère des populations germaniques voisines et contribua à les faire sortir de leur fausse sécurité et de l'état de divisions dans lequel elles étaient retombées à la suite de leur victoire. On se ressouvint alors d'Armin qui fut retiré de son cachot. Mais tandis que celui-ci parcourait les divers cantons, appelant partout le peuple aux

armes, Ségeste que les partisans de son gendre avaient emprisonné à son tour, réussit à s'échapper et à enlever Thusnelda, l'épouse d'Armin qu'il enferma dans son château. A la nouvelle des cruautés commises à l'égard des Marses, les Bructères, les Turbantes et les Usipètes prirent les armes. Leur cruel exploit accompli, les Romains avaient opéré précipitamment leur retraite vers le Rhin. Ils furent attaqués par les populations des forêts; mais tout porte à croire que, protégés par la supériorité de leurs forces, ils repoussèrent l'attaque, sans essuyer de grandes pertes.

On célébra à Rome les fêtes de la victoire; elles coïncidèrent avec l'arrivée des nouvelles du rétablissement de la paix en Pannonie, Germanicus ayant appris, sur ces entrefaites, que des hostilités avaient éclaté chez les Chérusques, entre les partisans d'Armin et ceux de Ségeste, s'était décidé à pénétrer dès l'année suivante plus avant dans la Germanie, afin de venger la défaite de Varus. Il envoya en amont de l'Ems, Cæcina à la tête de quatre légions, de cinq mille hommes de troupes auxiliaires et d'un corps de volontaires germains de la gauche du Rhin (dès lors l'Allemagne devait être soumise par des Allemands); tandis que lui-même se dirigeait, en longeant le penchant septentrional des monts Taunus, contre les Cattes, avec un nombre égal de légions et un nombre double de troupes auxiliaires; il rebâtit la forteresse de son père, afin de pouvoir les envelopper des deux côtés, et laissa derrière lui L. Apronius, chargé de veiller à la sécurité de la route et des passages d'eau. La grande sécheresse avait facilité la marche des troupes au départ; mais une brusque crue d'eau pouvait venir présenter des dangers pour la retraite. Les Cattes furent surpris à l'improviste, comme l'avaient été les Marses, et les femmes, les enfants, les vieillards, tués ou emmenés prisonniers. Ceux d'entre les hommes valides, qui avaient traversé l'Eder à la nage, essayèrent d'empêcher les Romains de jeter un pont sur cette rivière; mais assaillis par une nuée de flèches, les Cattes se virent obligés de se réfugier dans la forêt. Le général romain fit incendier leur capitale Mattium (Maden) et se replia ensuite sur le Rhin.

La présence de Cæcina dans leur voisinage avait ôté aux Chérusques la possibilité de prêter secours aux Cattes. Les Marses, affaiblis, non découragés par leur récente défaite, avaient pris les armes, mais s'étaient vus repoussés durant le combat. Le sentiment du danger avait tiré de leur engourdissement les populations de tous les cantons. Armin qui, jusqu'alors, avait fait preuve de modération à l'égard de son beau-père, se trouva, par l'enlèvement de sa femme, dégagé de toute considération personnelle. L'armée nationale se rassembla en foule. Ségeste, réduit à l'extrémité dans sa forteresse, appela les Romains à son secours. Son fils Sigismond se rendit à cette fin auprès du gouverneur romain, mais non sans anxiété sans doute, à cause de sa défection antérieure. Il fut interné. Germanicus, à la tête de troupes auxiliaires, se hâta d'aller délivrer Ségeste qui fut soustrait ainsi avec un certain nombre de ses adhérents, à la justice répressive du peuple. Contraint de s'éloigner de la patrie, que deux fois il avait trahie, il alla finir sa vie honteuse, en qualité de sujet romain, dans une province de l'empire. Parmi les femmes de distinction, faisant partie de sa suite, se trouvait sa fille, l'épouse d'Armin; celle-ci partageait, selon le témoignage de l'historien romain, les sentiments patriotiques de cet illustre chef.

Lorsque Thusnelda fut présentée au général romain, aucune larme ne jaillit de ses yeux, aucune plainte ne sortit de sa bouche. Les mains croisées sur la poitrine, elle tint constamment son regard baissé sur le sein dans lequel palpitait son enfant. Cette noble et infortunée princesse ne devait plus revoir ni sa patrie, ni son époux. Le fils auquel elle donna le jour, peu de temps après, fut élevé à Ravenne où il termina, plus tard, une vie obscure et toute pleine d'humiliations. Ainsi se vengeaient les Romains civilisés des héros de l'indépendance allemande! La conduite tenue par Ségeste en ces circonstances fut le complément de ce triste drame. Cet homme, dont la haute taille contrastait tant avec la bassesse du caractère, se présenta au général romain, entouré des trophées de la défaite de Varus qu'il lui offrit en lui rappelant les bons services rendus précédemment par lui, aux ennemis de son pays.

« Ce n'était pas la première fois, disait-il, qu'il reconnais-
» sait fidélité et soumission au peuple romain. Du jour
» où l'Empereur lui avait concédé le droit de bourgeoisie,
» il avait choisi ses amis et ses ennemis, selon que le
» commandaient les intérêts de Rome. Il n'était pas traître
» à sa patrie, car les traîtres sont odieux même à ceux
» qui les utilisent (ce langage est à toutes les époques,
» celui des traîtres); mais il avait agi de la sorte, parce
» qu'à ses yeux, les intérêts de Rome se confondaient avec
» ceux des Germains et parce qu'il préférait la paix à la
» guerre. Cette même raison l'avait amené à dénoncer, à
» l'ex-général Varus, le ravisseur de sa fille, Armin, qui
» avait rompu l'alliance avec Rome; s'offrant même à ser-
» vir de caution, il avait conseillé au trop confiant général
» de faire emprisonner Armin et ses complices. Les dé-
» plorables événements prévus par lui, ayant eu lieu, il
» avait jeté lui-même Armin dans les fers; puis il s'était vu
» retenu en captivité à son tour, par son gendre. Mainte-
» nant, décidé à ne plus prendre part ni aux troubles ni aux
» innovations, il remettait le soin de ses intérêts à Rome,
» non pas en vue d'une récompense, mais afin d'assurer
» seulement la sécurité de sa personne. Il était disposé,
» ajoutait-il, à accepter le rôle de médiateur auprès du
» peuple allemand, au cas où celui-ci préférerait le repentir
» à la ruine. » Ségeste termina sa harangue en suppliant le général romain d'user d'indulgence pour les fautes de jeunesse, commises par son fils. Il daigna reconnaître qu'il avait enlevé sa fille par la violence et s'en remit au vainqueur pour décider si la princesse serait envisagée plutôt comme épouse d'Armin que comme fille de Ségeste. On sait ce que décida le général romain.

La nouvelle de la défection de Ségeste fit une profonde impression sur les populations allemandes. Lorsque la considération de sa parenté avec Armin eut disparu, le peuple mesura toute l'étendue de la trahison ourdie depuis plusieurs années par ce chef du parti romain. L'enlèvement de sa femme, la servitude réservée à son enfant dès sa naissance, froissant les sentiments les plus intimes d'Armin, irritaient au plus haut degré son naturel impétueux. Exaspéré, il parcourut les cantons des Chérusques et électrisa

par sa parole les assemblées du peuple; communiquant à tous ses sentiments de colère, il appelait les peuples aux armes contre Ségeste et contre Rome. « L'excellent Père! le
» grand Empereur! La valeureuse armée! s'écriait-il dans
» l'amertume de sa douleur. Ils ont eu le courage d'enlever
» une faible femme par la violence! J'ai anéanti trois lé-
» gions et tué trois généraux; mais non par la trahison.
» J'ai fait la guerre, non pas contre des femmes encein-
» tes, mais ouvertement et contre des ennemis armés. Nos
» bois sacrés conservent encore les dépouilles romaines
» que je consacrai à nos Dieux. Alors même que Ségeste
» reviendrait habiter sur les bords du Rhin et ferait re-
» prendre à son fils l'état ecclésiastique, jamais les Alle-
» mands ne pardonneraient à cet homme d'avoir introduit,
» entre l'Elbe et le Rhin, la verge, la hâche et la toge
» romaines. Avant la domination de Rome, le peuple ne
» connaissait ni la peine de mort, ni l'impôt. Et maintenant
» que nous avons secoué le joug de l'étranger, qu'Auguste
» le Divinisé n'est plus et que l'insolent Tibère est au gou-
» vernail, vous redouteriez un jeune homme inexpérimenté
» et une armée mutinée! Que ceux qui préfèrent la patrie,
» les aïeux, l'ancienne renommée nationale et nous-même
» aux nouveaux foyers, à la servitude et à Ségeste, nous
» suivent dans le chemin de la gloire et de l'indépen-
» dance! »

La parole enflammée du héros provoqua l'enthousiasme non-seulement des Chérusques, mais aussi de toutes les populations voisines; Ingujomer, lui-même, oncle d'Armin, qui avait joui pendant longtemps d'une très-grande considération chez les Romains, se jeta dans le parti national. Afin d'arrêter les progrès de la révolte qui, en s'étendant à toutes les tribus de l'Allemagne du Nord-Ouest, eût mis en danger les possessions romaines situées à la gauche du Rhin, Germanicus envoya Cæcina avec une division forte de quarante cohortes (16,800 hommes) dans la direction de l'Ems, au travers du territoire des Bructères, tandis que la cavalerie, conduite par le préfet Pedo, arrivait des frontières des Frisons. Lui-même traversa le Zuyderzée, afin de se joindre aux divisions de l'armée à l'Ems où un corps auxiliaire de Chauques devait le renforcer. De là, le lieu-

tenant Septimus tenta un coup de main contre les Bructères qui se retirèrent devant lui, après avoir brûlé leurs provisions; on retrouva, parmi le butin, l'aigle de la 21me légion perdue à l'époque de Varus. L'armée romaine s'avança ensuite, ravageant tout le territoire compris entre l'Ems et la Lippe, jusqu'à la forêt de Teutoburg où se trouvaient les ossements des soldats de Varus.

A l'approche de l'armée romaine, forte d'environ 70,000 hommes, Armin, tout en cherchant l'endroit le plus favorable au combat, se retira dans le voisinage des marais. Germanicus fit alors avancer la cavalerie, afin de lui faire occuper promptement la position abandonnée par l'ennemi. Armin recula encore, concentrant son armée dans la contrée forestière; il mit une partie de ses troupes en embuscade et se plaçant devant l'ennemi, donna, au moment opportun, le signal de l'attaque à ceux des soldats cachés dans la forêt. La cavalerie romaine fut culbutée; la réserve accourue à son secours, enveloppée avec elle et mise en déroute. Tous auraient péri dans les marais voisins, dont les Romains ne connaissaient pas les passages, si Germanicus n'avait pas lancé ses légions à droite, afin de soutenir les lignes vacillantes de ses troupes, de sorte que l'armée put opérer sa retraite en bon ordre. A la suite de cette défaite, Germanicus ramena son armée sur l'Ems, et s'embarquant de nouveau, il rejoignit le quartier général du Rhin. Une partie de la cavalerie romaine se retira au Nord, dans la direction du Rhin; faisant un détour, elle se rapprocha des côtes de la mer. Cæcina ramena directement son corps d'armée; il avait reçu l'ordre de passer aussi promptement que possible *les longs ponts* (on appelait ainsi un sentier étroit qui traversait de vastes marais s'étendant à l'Ouest de Paderborn vers Beckum). Ce sentier avait été établi par le général L. Domitius, qui durant six années (6-I. av. J.-C.) avait exercé le commandement supérieur en Allemagne, et s'était un jour avancé de l'Elbe jusqu'au Havel, traversant ainsi les marais fangeux et sans fond de cette contrée qu'entourait un cercle de forêts. Le corps d'armée romain allait atteindre cette digue, lorsqu'y arrivèrent de leur côté les Allemands conduits par Armin; mieux renseignés sur les chemins et les passages que les

Romains, et, en outre, plus légèrement armés, ils avaient, abrégeant la route, pris les devants. La digue se trouvant endommagée en certains endroits, il fallut que Cæcina y établît un camp retranché qui lui permit d'employer une partie de ses troupes aux réparations et l'autre, à sa propre défense. Au moment où Armin donna le signal de l'attaque, la position des Romains était plus critique encore qu'elle ne l'avait été dans la forêt de Teutoburg. Les Allemands cernèrent les postes des soldats et les positions occupées par les travailleurs. Bientôt les cris des pionniers se mêlèrent aux clameurs des combattants. La profondeur du marais et le peu de fermeté qu'offrait le sol boueux et glissant dans lequel le soldat, chargé de sa cuirasse, enfonçait jusqu'aux genoux, chaque fois qu'il essayait de manier le javelot, augmentaient les difficultés de la position des Romains. Les Chérusques, au contraire, étaient familiarisés avec les combats au milieu des marais; en outre, leur haute stature leur permettait de passer plus aisément d'un endroit sec à un autre, à travers la vase, pendant qu'armés de leurs longues lances, ils atteignaient plus aisément aussi leurs adversaires. Heureusement pour les légions romaines chancelantes, le crépuscule vint mettre un terme à cette lutte inégale. Armin, profitant de l'avantage de sa position, fit ruisseler dans le marais les cours d'eau et les sources des hauteurs voisines, de sorte que le lendemain, le sol, devenu plus humide et plus glissant encore, rendait plus ardu le travail des soldats romains. Cette nuit fut employée d'une manière bien différente dans les deux camps ennemis. Tandis que les Allemands buvaient, mangeaient et faisaient retentir les vallées et les forêts de leurs cris sauvages ou de leurs chants joyeux, les Romains se tenaient silencieux et sombres, autour de leurs feux à moitié éteints. Leur général, ayant pris un peu de repos, fit un mauvais rêve. Varus lui apparut tout sanglant, sortant du marais; il l'embrassait et semblait vouloir lui parler, lorsque l'effort fait par le général pour se débarrasser de son étreinte le fit se réveiller en sursaut. Toutefois Cæcina était un guerrier endurci et de sang-froid : déjà il avait fait quarante campagnes et n'avait reculé devant aucun danger; on le disait circonspect dans la fortune comme dans le malheur.

Lorsque le jour parut et que Cæcina eut reconnu la position, il découvrit qu'une langue de terre étroite et desséchée s'étendait entre les montagnes et le marais, sur laquelle, en cas d'urgence, un front de bataille pouvait se développer. Il se décida immédiatement à envoyer en avant les blessés et les bagages et posa, afin de les protéger, des bataillons de soldats en forme de carrés sur la digue, le long de la montagne. Mais bientôt la panique triompha de la discipline; les colonnes de flanc, abandonnant presque aussitôt le poste assigné, se refoulèrent du côté opposé, cherchant un sol plus affermi. Armin attendit, pour donner le signal de l'attaque, que le train, transportant les bagages de l'armée romaine, se fût embourbé dans le marais ou dans les fossés. Mais dès que les soldats eurent, en rompant les rangs, mis partout le désarroi, chacun d'eux ne soignant que pour lui et tous se montrant sourds aux ordres du chef, le général allemand fit sonner la charge; lui-même criait à ses guerriers : « Voici de nouveau Varus et ses légions vaincues ! » Aussitôt il se fit jour avec une troupe d'élite à travers la cavalerie ennemie à laquelle il infligea de grands dommages. Les chevaux blessés se cabraient et, glissant sur le sol fangeux, renversaient leurs cavaliers. Les aigles devinrent surtout l'objet d'une lutte acharnée. Cæcina, dont le cheval s'abattit, se trouva enveloppé; il eût été à coup sûr fait prisonnier, si la première légion ne l'eût pas héroïquement défendu. Dans cette circonstance, les Romains durent une fois encore leur salut à la rapacité ordinaire de leurs adversaires. Tandis que ceux-ci s'abandonnaient au pillage, les légions romaines réussirent, vers le soir, à regagner la plaine. Toutefois elles n'étaient pas au terme de leurs épreuves. Les outils et les ustensiles les plus nécessaires pour aplanir le terrain, combler les fossés, dresser les tentes leur faisaient défaut, par suite de l'abandon de leurs bagages. Les malades et les blessés manquaient de secours; les vivres étaient souillés de sang et de boue, et il ne se trouvait plus de bois sec pour alimenter le feu. A toutes ces privations se joignait le souvenir poignant de tant de frères d'armes disparus ! Les soldats romains consternés ne voyaient que ténèbres dans l'avenir et déploraient amèrement l'issue de cette journée néfaste, qui avait coûté la vie

à un nombre si considérable de victimes. Telle était l'anxiété générale, qu'à un certain moment, tous se précipitèrent vers les sorties du camp, s'imaginant que les Germains allaient y faire irruption. Cæcina, convaincu de la fausseté de l'alarme, se rendit à la hâte vers celle des portes du camp opposée à la direction du camp ennemi, et où la foule des fuyards se trouvait le plus compacte ; ne parvenant à les retenir ni par ses ordres, ni par ses prières, ni même par la violence, il se décida à se coucher en travers de la porte. Les soldats eurent honte de lui passer sur le corps ; ils apprirent au même moment, par les officiers, que leur effroi n'était pas fondé. Alors Cæcina réclama des soldats, en termes énergiques, l'obéissance et la persévérance. Il leur dit qu'ils ne pourraient atteindre le Rhin qu'en observant la discipline la plus sévère ; qu'ils devaient ne point se disperser, attendre l'ennemi avec sang-froid et n'attaquer qu'après en avoir reçu l'ordre. Voulant former un corps d'élite, il confia, aux cavaliers les plus hardis, ses propres chevaux et ceux de ses officiers. Une agitation non moins vive se manifestait dans le camp allemand, provoquée toutefois par des causes toutes différentes, c'est-à-dire par l'avidité du butin, la passion du combat, ainsi que par la diversité des opinions des chefs. Armin était d'avis de laisser s'avancer l'armée romaine et de ne la cerner et l'attaquer que lorsqu'elle se serait aventurée dans des contrées marécageuses. Ingujomer, au contraire, voulait envahir instantanément le camp. Cette opinion plus hardie, mais moins prudente, prévalut ; ceux d'entre les Germains, moins pourvus de butin que les autres, entrevoyaient ainsi l'occasion de se procurer un plus grand nombre de prisonniers et une part plus large de richesses. Au point du jour, ils franchirent les fossés, escaladèrent le rempart sur lequel se trouvaient peu de troupes et que la frayeur semblait paralyser. Mais au moment où ils voulurent descendre du parapet, les cors et les trompettes avertirent les Romains de l'attaque. Ceux-ci se précipitèrent en colonnes serrées contre l'ennemi qui montait en désordre à l'assaut. Les Germains, s'attendant à les trouver épuisés par les fatigues ressenties à la suite du passage des marais, découragés, rebelles aux ordres de leurs chefs, furent consternés en entendant le

bruit des trompettes, le cliquetis des armes, et ne résistèrent point à l'impétuosité avec laquelle les attaquèrent les colonnes serrées des Romains. L'assaut des Germains fut repoussé et ceux-ci, contraints de se retirer après le combat qui dura jusqu'au soir, laissant le champ de bataille aux Romains. Ingujomer expia la témérité de son conseil; il reçut une grave blessure; Armin sortit sain et sauf du combat. Les débris de cette armée romaine atteignirent, sans autre obstacle, les rives du Rhin où déjà la nouvelle des pertes, éprouvées par elle, était parvenue et avait provoqué une panique telle, que sans le courage et la présence d'esprit d'Agrippine, épouse de Néron, on eût détruit le pont jeté sur le fleuve près de Cologne, afin d'empêcher le passage des Germains sur la rive gauche du Rhin.

Une autre partie de l'armée romaine, sous les ordres de Germanicus, n'éprouva pas moins de vicissitudes, de la part des éléments. Germanicus avait débarqué, à l'embouchure de l'Ems, deux légions qui devaient longer les digues afin que les vaisseaux, ainsi allégés, pussent traverser une série de bancs de sable. Mais, surprises par une haute marée, ces légions n'atteignirent qu'à grand'peine les hauteurs, et ce ne fut que trempés d'eau et à peu près morts d'inanition que les soldats furent recueillis de nouveau par la flotte.

Malgré sa dernière défaite, Armin avait atteint son but et expulsé une seconde fois les Romains de l'Allemagne. Ségimer, frère de Ségeste, quitta le pays avec son fils et se rendit sous la protection des Romains, dans le pays des Ubiens. Toutefois, son fils qui avait outragé le cadavre de Varus, obtint difficilement son pardon.

Dès que Germanicus fut rentré à Cologne, il fit des préparatifs formidables, afin de résister aux forces croissantes des Allemands et de réparer, dans toute la mesure du possible, les pertes éprouvées antérieurement. Les Gaules, l'Espagne, l'Italie s'efforcèrent à l'envi de remplir les vides de l'armée et de fournir des armes, des chevaux et de l'argent. Germanicus cherchait de son côté à ranimer le courage de ses troupes. Il faisait donner des soins vigilants aux blessés, distribuait des récompenses, se préoccupait des besoins des soldats, multipliait les discours encourageants à l'armée, la louant et la glorifiant. Il chercha à triompher, au

moyen d'un nouveau plan de campagne, des hésitations de Tibère qui se montrait, lui, très-opposé à toute guerre avec l'Allemagne. « Les Germains, disait Germanicus, tirent leurs » avantages de leurs forêts, de leurs marais et de la brièveté de leur saison d'été. Pour pénétrer dans l'Allemagne, » en vue d'une campagne d'été, il faut que l'armée fasse des » marches extraordinaires; le poids des armes et des bagages et la longueur des routes lui causent plus de dommages que les blessures reçues dans le combat. D'autre » part, les colonnes serrées des Romains sont supérieures » aux troupes allemandes sur un terrain uni et ferme, à » cause de leur tactique et de la promptitude de leurs manœuvres. Il nous faut donc adopter pour l'armée un changement dans le mode de transport. L'équipage si nombreux » qui favorise les piéges tendus par l'ennemi et entrave la » résistance, doit être réduit autant que possible pour les » marches au travers du pays. Il faut que la navigation » supplée aux chevaux que la Gaule ne parvient plus à fournir; il est bon aussi d'attaquer du côté de la mer, où il » n'y a pas de résistance à redouter, car elle est inconnue » aux ennemis. De la sorte, la campagne pourra s'ouvrir » plus tôt, les troupes et les provisions seront réunies en » leur lieu et place, les cavaliers et les chevaux surtout » pourront, sans éprouver de fatigues, être amenés dans le » pays par le moyen de la navigation. » Ces considérations prévalurent. On n'équipa pas moins de mille bateaux, de différentes dimensions, pourvus de doubles gouvernails, afin de pouvoir les faire manœuvrer dans les deux sens; on se munit de ponts volants, ainsi que de toutes les choses nécessaires, pour faciliter et activer le transport de l'armée. Tandis que ces préparatifs se poursuivaient vigoureusement dans la presqu'île batave (Pays-Bas), le légat Silius reçut, en vue peut-être de détourner l'attention de l'ennemi, l'ordre de tenter un coup de main contre les Cattes. Silius fit prisonnières la femme et la fille d'Arpus, prince des Cattes, et pilla le pays. Toutefois il fut interrompu dans son œuvre destructrice par les pluies survenues subitement. Germanicus, ayant appris que les Allemands assiégeaient le fort Aliso sur la haute Lippe, marcha à son secours avec six légions. A son approche, les assiégeants se retirèrent. Le

monument funéraire élevé aux légions de Varus et un autel consacré à Drusus avaient été détruits par les Allemands. Germanicus releva l'autel; mais la nécessité de réparer les routes militaires et les fortifications entre le fort Aliso et le Rhin, avant son retour dans ses quartiers d'hiver, ne lui laissa pas le temps de relever le monument.

Au printemps de l'an 16, les bateaux étaient prêts. Germanicus embarqua, dans les Pays-Bas, la plus grande armée que l'Allemagne eut vue jusqu'alors (plus de 100,000 hommes), la conduisit heureusement par le canal de l'Yssel et par le Zuyderzée sur la mer, jusqu'à l'embouchure de l'Ems, et de là, en remontant le fleuve, jusque dans l'intérieur du pays. Le débarquement de l'armée romaine eut lieu à l'endroit où l'Osning remonte au Sud-Ouest et où le Wéser se rapproche angulairement, surtout du territoire de l'Ems. Un corps auxiliaire de Bataves fit preuve en cette circonstance d'un grand talent de natation. Tandis que l'armée principale atteignait le Wéser, on apprit la défection des Angrivariens qui formaient l'arrière-garde. Sternitius fut envoyé contre eux avec un corps volant de cavalerie et d'infanterie légère, pour les punir par le glaive et la flamme.

Sur ces entrefaites, l'armée romaine arriva au fleuve. Au même moment apparut l'armée allemande conduite par Armin, qui, averti exactement des mouvements des Romains, avait eu le temps de rassembler des forces suffisantes pour le combat. Au moment où les avant-postes s'avançaient vers le fleuve, Armin, entouré des autres princes et des chefs des tribus, se trouvait sur la rive droite. S'exprimant en langue latine, il demanda aux soldats romains si le général impérial était arrivé, et sur leur réponse affirmative, il lui fit demander l'autorisation de parler à son frère. Elle lui fut aussitôt accordée. Flavius (1) se rendit sur le bord du fleuve et fut salué par son frère qui se tenait sur la rive opposée. Après que celui-ci eût fait éloigner les guides et les archers qui l'escortaient, interrogeant son frère il lui demanda comment il avait perdu son

(1) Quelques historiens lui donnent le nom de Flavus. Il était d'usage de changer de nom en recevant le droit de bourgeoisie romaine. Il paraît que le nom de Flavus provenait de la couleur jaune doré, particulière aux cheveux des Allemands.

œil. Flavius lui répondit qu'il avait reçu cette blessure quelques années auparavant, dans une bataille livrée en Pannonie, où il servait sous les ordres de Tibère. Après qu'Armin l'eût questionné sur le genre de récompense qu'il avait reçue, Flavius déclara avoir été gratifié d'une augmentation de solde, de chaînes d'or, de la couronne du vainqueur et d'autres distinctions honorifiques. Armin témoigna alors son mépris pour ce qu'il considérait comme le salaire ignominieux de la servitude. Flavius, de son côté, exalta la magnificence de Rome, les trésors de l'Empereur, et s'appesantit fort sur la sévérité du châtiment réservé aux vaincus. « Armin pouvait se soumettre encore et compter sur les » ménagements et sur les distinctions ; sa femme et son fils » ne seraient point traités en ennemis. » Armin conjura alors son frère, au nom de leur mère qui s'associait à ses prières (cette circonstance fait supposer que Ségimer, leur père, était mort depuis la défaite de Varus), de prendre en considération les droits sacrés du peuple, l'antique liberté et les Dieux de la patrie. « Pas même au prix de la couronne » impériale, il ne serait, disait-il, traître à sa famille, à ses » compatriotes, à la nation ! » Ces paroles et d'autres semblables firent d'autant plus d'impression, qu'elles étaient profondément senties. Elles mirent Flavius dans un tel état d'exaspération, qu'ayant réclamé son cheval et ses armes, il eût tiré à l'instant même l'épée contre son frère, si le fleuve ne les avait séparés. Stertinius, présent à l'entretien, s'était élancé vers lui afin de le calmer. Au même moment, on put voir, sur l'autre rive Armin annonçant aux siens la bataille, avec des gestes menaçants. Dès le lendemain, les Romains aperçurent les Allemands rangés en bataille de l'autre côté du Wéser. Germanicus fit passer la cavalerie à gué, afin de détourner l'attention des Germains, au moyen d'une attaque de flanc et se ménager ainsi le temps de construire un pont pour le passage de l'armée. Le duc des Bataves, Chariovalda passa le premier le fleuve à l'endroit où il était le plus rapide. Les Chérusques simulant une fuite, se retirèrent dans le creux d'une vallée ; c'était surtout dans le but de cerner les impétueux agresseurs et de fondre ensuite sur eux de toutes parts. Chariovalda qui s'était le plus exposé, excitant les siens, s'élança lui-même dans les bataillons les

plus compactes et fit des prodiges de valeur. Mais durant la lutte, son cheval s'étant abattu, il succomba sous la supériorité des forces ennemies, et ce ne fut qu'à grand'peine que les commandants Armilius et Stertinius parvinrent à sauver les débris de la cavalerie.

Cependant le général romain avait réussi à débarquer sur le Wéser. Il connut par un déserteur ou par un espion, l'endroit choisi par Armin. Les populations liguées avaient tenu conseil, disait-il, dans un bois sacré et décidé que l'assaut du camp romain aurait lieu pendant la nuit. Plusieurs circonstances semblaient confirmer cette assertion. Le crépuscule laissait apercevoir les feux du camp ennemi; d'adroits émissaires s'étant glissés à proximité distinguaient le piétinement des chevaux et le tumulte occasionné par une considérable masse d'hommes en mouvement. L'heure décisive approchait. Il semblait que le souvenir des échecs éprouvés jusqu'alors par les Romains en Allemagne rendît leur général anxieux. Germanicus fit, sous un déguisement, le tour du camp, afin de s'assurer partout des dispositions des soldats. Tout à coup un guerrier allemand sauta de son cheval sur le rempart et d'une voix retentissante, s'exprimant en langue latine, il promit au nom d'Armin « des femmes allemandes, des biens-fonds et une solde quotidienne de cent sesterces à tout déserteur. » Cette proposition semblait s'adresser surtout aux nombreux Germains qui servaient dans l'armée romaine. Une invitation, faite aussi audacieusement dans le camp romain, ne pouvait être que repoussée avec colère, les traîtres ne se trouvant pas disposés à révéler aussi ouvertement leur projet de défection. Vers minuit, une division de l'armée allemande essaya d'attaquer le camp romain; mais ayant trouvé les Romains en éveil, elle se retira sans avoir donné un seul coup de lance. Le jour suivant, les deux plus grandes armées qu'eût vues l'Allemagne jusqu'alors se trouvèrent en présence. Le moment est venu de décrire plus exactement leur organisation militaire respective.

La supériorité des armées romaines sur celles des autres peuples était due à leur discipline et à leur tactique militaire. Le soldat romain était sans cesse tenu en activité et exercé au métier des armes; c'est même à cette circonstance

que l'armée devait son nom (exercitus). Pour le soldat la période de la guerre ne différait pas beaucoup de celle de la paix, sinon que pendant la guerre il combattait avec des armes émoulues; toujours en temps de paix il portait des armes et des bagages d'un poids double; de sorte que beaucoup d'entre eux envisageaient la guerre comme une sorte de soulagement, car le soldat romain se trouvait soumis à l'exercice des armes comme ne l'était nul autre. Matin et soir, en été comme en hiver, sans cesse il acquérait des forces ou les retrempait par la marche, la course, le saut, la natation, l'équitation ou par le port de lourdes charges. Il s'exerçait à tout ce qui concerne l'art militaire, lançait des flèches et maniait la lance; ni les rigueurs des saisons, ni l'époque des pluies ne venaient interrompre le cours de ces exercices, pour lesquels de grands hangars se trouvaient construits aux quartiers d'hiver. Toutes les manœuvres militaires étaient ordonnées, non point comme exercices de parade, mais en vue d'une utilité pratique. Les généraux ne vivaient point dans l'éloignement ou dans l'indifférence à l'égard des soldats, mais payaient même de leurs personnes lorsqu'il s'agissait des exercices les plus ordinaires. Il arriva même qu'un commandant supérieur ou l'Empereur lui-même ne dédaignât pas de donner l'enseignement à des recrues. C'était dans le système des récompenses que se trouvait surtout le mobile de leur émulation. Le soldat qui s'était distingué par son habileté, son courage, sa vigilance ou par d'autres vertus militaires, recevait, à titre de récompense, de l'argent, des chaînes d'or, des distinctions honorifiques, des ovations publiques durant les marches triomphales, et ce qui valait mieux encore, l'État pourvoyait complétement à ses besoins: le temps du service terminé, on lui donnait en propriété quelque biens fonds qui le faisait subsister.

Jusqu'à l'époque de César tous les grades d'officiers avaient été dévolus à l'aristocratie; il n'en était plus de même à l'époque qui nous occupe. Les plus hautes dignités militaires étaient conférées au simple soldat qui se distinguait dans la guerre, ou était reconnu apte à occuper des postes élevés. Cette disposition aidait à jeter du prestige sur le métier des armes et contribuait au succès. A l'époque

de l'empire, l'infanterie était divisée en légions composées chacune de 6,100 hommes. Telles légions comptèrent même souvent jusqu'à 15,000 hommes par l'adjonction des troupes auxiliaires dont se servait Rome. Les légions représentaient la grosse infanterie ou le noyau de l'armée; elles se composaient de 10 cohortes et de 55 sous-divisions, sous les ordres d'un nombre correspondant de tribuns et de centurions (1).

La première cohorte avait la garde de l'aigle d'or qui brillait à la tête de la légion et à laquelle était voué un culte particulièrement religieux; cette circonstance rendait plus coupable encore l'abandon de ce signe sacré au moment du danger; elle explique aussi la persévérance avec laquelle les Romains cherchèrent à retrouver les aigles enlevées pendant le combat de Varus et la joie qu'ils éprouvèrent en les revoyant. La première cohorte, occupant le poste d'honneur, se composait de 1,100 soldats d'élite. Les autres cohortes se composaient chacune de 555 hommes. L'armement des soldats était uniforme et ordonné avec grande intelligence. Ils portaient un casque ouvert, en acier, surmonté d'un cimier creux, une cuirasse ou une cotte de maille, des cuissards et un long bouclier bombé, long de 4 pieds sur 2 1/2 de large, en bois léger, recouvert de cuir de bœuf et revêtu de plaques de fer. Le légionnaire portait en outre un léger javelot, une lourde lance (pilum) haute de 6 pieds, terminée par un morceau d'acier en forme de trident et ayant 18 pouces de longueur. Lancée à une distance de 10 à 12 pas, par une main habile, cette arme traversait les boucliers et les cottes de mailles; elle était meurtrière pour la cavalerie surtout, en supposant toutefois que les légionnaires possédassent assez de sang-froid et d'expérience pour laisser les cavaliers s'approcher d'eux à la distance voulue. Dans la mêlée, les légionnaires se servaient d'une épée courte et large, à deux tranchants, plus maniable que la lance pour les luttes à courte distance. Chaque légion comprenait huit rangées d'hommes, espacées par un intervalle de 3 pieds, pour que le soldat pût manœuvrer aisé-

(1) Les préfets occupaient le rang de nos généraux actuels, les légats celui des colonels, les tribuns, celui des capitaines, et les centurions, celui des lieutenants.

ment dans les rangs, et aussi pour que les vides survenus pussent être rapidement comblés et les guerriers blessés ou épuisés, remplacés.

Un escadron de cavalerie, composé de 132 hommes pour la première cohorte et de 66 cavaliers seulement pour toutes les autres, se trouvait adjoint à chacune des légions. Ces divers escadrons étaient souvent réunis en un seul régiment, et suivant les circonstances, ils formaient un corps de cavalerie agissant en masse. L'armement de la cavalerie était semblable à celui de l'infanterie, avec la seule différence que les cavaliers portaient de plus hautes bottes et des épées plus longues que celles des fantassins. Les soldats de la cavalerie, de l'infanterie légère et les archers se recrutaient pour la plupart dans les corps auxiliaires, fournis par les populations des frontières, soumises à la domination romaine. Les plus habiles d'entre eux étaient instruits dans l'art militaire, commandés par des officiers romains, et équipés selon le système de Rome. Les autres conservaient leurs armes nationales et obéissaient à leurs chefs indigènes. A une époque postérieure, l'artillerie acquit une non moindre importance dans l'armée de Rome ; ses machines à jet lançant des projectiles à des distances de 200 à 300 pieds n'étaient pas aussi inférieures à nos canons qu'on a pu le croire. Chaque légion comptait jusqu'à 10 de ces machines du plus gros calibre et jusqu'à 55 d'une dimension plus petite, qui toutes lançaient des pierres et des projectiles avec une violence extraordinaire. La disposition du camp constituait une partie importante de l'organisation militaire. Durant la guerre, les soldats établissaient chaque soir un camp fortifié : c'était un carré parfait entouré d'un fossé profond et d'un rempart de palissades haut de 12 pieds; le camp avait 4 portes et était divisé par un nombre égal de chemins principaux. Au centre se trouvait le quartier général. Au signal donné par les trompettes pour la levée du camp, en un clin d'œil les tentes étaient repliées, les ustensiles emballés et les légions alignées et prêtes à marcher. Quoique pesamment chargés, les soldats parcouraient souvent 7 lieues en 6 heures de marche. Si l'on ajoute aux avantages de ce perfectionnement matériel et à ceux de l'armement des soldats, l'éduca-

tion scientifique des officiers, l'art supérieur des manœuvres et l'extrême facilité avec laquelle, sur un ordre du commandant en chef, de grandes masses de troupes pouvaient se trouver réunies à un endroit désigné, on s'étonne à bon droit que les troupes irrégulières des Allemands aient pu, non-seulement résister aux légions romaines, mais encore parvenir à les vaincre complétement. Les Allemands ne possédaient à vrai dire aucun de ces avantages militaires. Germanicus le constate lorsqu'en haranguant ses troupes avant la bataille, afin de stimuler leur courage, il leur fait remarquer « que les Germains n'avaient vaincu jusqu'alors » qu'avec l'aide des éléments, ou à la faveur d'attaques sou» daines ou bien encore par la ruse. Ils n'auraient pu, di» sait-il, résister aux armées romaines disciplinées; car là » où les forêts ou les collines leur ménageaient certaines res» sources, celles-ci n'en étaient pas moins contre-balancées » par de grands avantages du côté des Romains. Il était » impossible aux Allemands, postés au milieu d'épais four» rés et de troncs d'arbres, de se servir de leurs immenses » boucliers et de leurs longues lances aussi aisément que » les Romains maniaient leurs courtes épées et leurs bou» cliers ajustés à leur taille. Les Germains n'avaient ni » cottes de mailles, ni casques, et leurs boucliers n'étaient » recouverts ni de cuir, ni de fer, mais formés seulement » de planches bariolées. Les soldats du front de bataille » seuls se trouvaient être bien armés; les autres portaient de » courts javelots ou des perches terminées par des pointes » durcies au feu. Quelque redoutables que parussent les » Allemands, quelque violente qu'eût été leur attaque, ils » n'avaient montré aucune persévérance. A peine avaient-ils » reçu quelques blessures, que perdant tout sang-froid, » rebelles à toute discipline, ils cherchaient leur salut dans » la fuite, malgré les ordres de leur général.. »

Ces paroles du général romain, prononcées avant la bataille dans l'Idistaue, « à la Porta Westphalica », quoique empreintes d'une certaine partialité, contenaient un degré de vérité que d'autres notions concernant l'organisation militaire allemande, nous obligent de reconnaître. La répartition de l'armée des Germains se faisait d'après les conditions de naissance, c'est-à-dire que les divisions se com-

posaient de familles, de parents, de races, de communes, d'habitants de vallées, de tribus, de cantons ou de populations diverses. Un chef de famille formait avec ses fils, ses frères, ses cousins et ses serviteurs le noyau de la division. Plusieurs de ces familles, réunies en un seul groupe, représentaient une centurie, dépendant d'un chef choisi par elles. Un canton tout entier, ou plutôt la tribu, qui habitait le canton, formait une division plus nombreuse, soumise à un prince ou à un chef de canton; celui-ci avait droit au commandement en vertu de la noblesse et de la fortune en biens-fonds possédées par sa famille. Chez les Germains de l'Est, les Gètes, les Marcomans et les Suèves, un roi héréditaire commandait aux chefs de tribus ou princes. Chez les populations du Nord-Ouest de l'Allemagne, au contraire, ce n'était qu'au cas où la guerre les eût forcées à se réunir sous un commandement unique, qu'un chef suprême ou duc était élu, et ce commandement expirait avec la guerre, à moins qu'il ne se prolongeât par la force de l'habitude. Cette organisation militaire, remontant à l'origine du peuple, rendait plus difficile le maintien de la discipline. Le général n'avait pas le pouvoir de placer les officiers les plus capables, aux postes les plus importants qu'occupaient, par droit de naissance, les hommes de condition ou les chefs de familles. Toutefois, elle offrait l'avantage de laisser, aux parties isolées de l'armée, une plus grande indépendance; de sorte que celles-ci prenaient, plus aisément, leur parti d'une défaite partielle ou la réparaient plus promptement qu'une armée régulière et permanente. En outre, l'expérience acquise pendant la guerre suppléait en grande partie à la science de l'école militaire; l'armée allemande, ainsi que toutes les milices, surtout après qu'elles avaient fait, pendant une couple d'années, la campagne contre Rome, s'entendaient bien mieux que jadis à combattre en batailles rangées. Aussi Armin, élevé à l'école militaire de Rome, avait-il usé de toutes ses ressources pour initier, en quelque sorte, les tribus allemandes à la technique de l'art militaire, de sorte qu'il y eut une différence immense entre le soulèvement des peuples, opéré sans ordre dans la forêt de Teutoburg, et les combats réguliers livrés à la Porta Westphalica. Le train de l'armée des Allemands se composait de serfs, tandis que les Romains n'en-

rôlaient des affranchis, pour ce service, qu'en cas de nécessité, circonstance qui constituait un désavantage pour les premiers (1). Ainsi s'explique la grande variété mentionnée par les historiens romains dans le mode des vêtements et de l'armement des Allemands. Tandis que les uns portaient de bons vêtements ajustés, d'autres étaient couverts de cuirs ou de peaux d'animaux; les uns se trouvaient fournis d'épées et de lances, les autres, armés seulement de perches noircies au feu. On comprend ainsi plus aisément le motif pour lequel les Allemands sont représentés, par les Romains, tantôt comme des hommes d'une valeur peu ordinaire, tantôt comme des fuyards, ainsi que cette particularité consignée dans tous les rapports, à savoir, que les soldats les mieux armés, les plus grands, les plus valeureux, se trouvaient placés aux premières lignes, tandis que derrière eux se trouvaient postés les hommes de mince valeur ou mal armés, de sorte que lorsque les chances du combat paraissaient contraires aux Allemands, ou que les soldats placés en avant tombaient, les autres prenaient ordinairement la fuite; on comprend aussi, par là, comment il se fit que les Germains perdaient beaucoup de batailles par suite de leur avidité à l'égard du butin.

Quant à l'armement, il paraît que les hommes de distinction seuls portaient, à l'origine, la cotte de mailles, le casque et l'épée, car ces armes étaient rares. Fabriquées à Rome, elles furent importées en Allemagne par la voie commerciale ; or le pays étant pauvre, les gens de distinction seuls pouvaient s'y procurer des armes aussi chères. C'est ainsi que le butin de guerre, enlevé aux Romains, vint surtout enrichir les magasins d'armes des Allemands. Plusieurs milliers d'entre ceux-ci se trouvèrent pourvus

(1) Quoique les historiens romains ne fassent pas expressément mention de cette disposition, il n'est pas permis de douter qu'elle ait existé Deux faits déterminés par l'histoire en faisant foi, on peut en conclure que, surtout dans les temps postérieurs à cette époque, les propriétaires emmenaient à la guerre un certain nombre de serfs qui, chez les Allemands des temps anciens, composaient tout au moins la moitié de l'armée. Les plus grandes expéditions de migrations, depuis celles des Cimbres et des Teutons jusqu'à celles des Goths, des Alamans, des Francs et des Bourguignons, se composaient ordinairement du peuple entier emmenant les femmes, les enfants et tout l'attirail dans des chariots. Les serfs ne pouvant rester en arrière, il en résulte que, dans les combats des émigrants, ils formaient en tous cas une partie de l'armée.

d'armes romaines, enlevées à l'armée vaincue de Varus (1). Armin avait attaché un grand prix à ce fait, et Germanicus eût-pu voir bon nombre d'Allemands revêtus encore des cottes de mailles de ses compatriotes, si celles-ci ne s'étaient trouvées trop petites pour la plupart des Germains.

La plus grande partie de l'infanterie allemande se servait, pour arme d'attaque, d'une lance terminée par une pique de fer courte et étroite, que les combattants maniaient avec la même habileté à courte ou à longue distance. Ils avaient, pour arme de défense, un grand bouclier, formé de planches et couvert de peintures, représentant des armes. Plusieurs d'entre eux étaient munis aussi d'une certaine quantité de javelots qu'ils lançaient au loin. La plupart des cavaliers se contentaient du bouclier et de la lance. Leurs chevaux ne se distinguaient ni par leur beauté, ni par la rapidité de la course, mais par la solidité de leur nature. Ils n'étaient pas dressés avec art et ne connaissaient que les mouvements de flancs. La principale force de l'armée consistait dans l'infanterie; les voltigeurs, mêlés aux cavaliers, dont il a été question déjà, constituaient une sorte d'arme particulière. L'ordre de bataille était en général formé angulairement ; les corps des soldats tués étaient retirés, même durant les batailles où le succès était douteux. C'était souvent l'occasion d'un redoublement d'acharnement durant le combat. L'abandon du bouclier par le soldat était envisagé comme un crime capital. Un homme, déshonoré pour ce fait, n'était plus admis, ni au service divin, ni aux assemblées du peuple. Il arriva que maints guerriers, se trouvant dans ce cas, après avoir échappé aux dangers de la guerre, mirent, en s'étranglant, un terme à leur ignominie. Le chef de l'armée, le duc, agissait sur l'esprit de l'armée bien plus par l'exemple, que par les lois de la discipline. Aussi devait-il la considération dont il était l'objet moins à sa dignité qu'à l'admiration qu'excitaient ses hauts faits militaires. Il n'était permis à aucun supérieur qui ne fût pas revêtu de la prêtrise, de battre les soldats, de les mettre aux fers, ni même de les admonester. Si quelque répression était nécessaire, elle se faisait, non pas en guise

(1) Tacite, *Ann.*, II, 45.

de punition émanant de la volonté du duc, mais au nom de la Divinité qui gouvernait l'armée d'une manière invisible. Les Allemands se servaient aussi pendant le combat d'une bannière, conservée en temps de paix dans les bois sacrés. Tacite considérait, comme de précieux motifs d'émulation, la coutume de composer les divisions de l'armée d'après les familles ou les races, surtout lorsque la population tout entière quittait ses foyers, ainsi que la présence des enfants et des femmes au combat; celles-ci excitaient le courage des guerriers, réconfortaient les affamés, soignaient les blessés, ravivaient les soldats épuisés et renvoyaient les timides à l'action. Il arriva fréquemment que des rangés d'hommes, qui déjà vacillaient, se raffermirent, grâce à l'énergie des femmes qui s'opposèrent à leur retraite. Tout Allemand, ayant atteint l'âge désigné, devait prendre les armes. L'armement avait lieu durant une solennité publique; le prince, le père ou même l'un des parents les plus âgés du jeune homme revêtait celui-ci du bouclier et de la lance. La suite ou sorte d'escorte était une institution militaire importante, à laquelle beaucoup d'auteurs ont donné toutefois une signification plus grande qu'elle ne le méritait. Autour du prince, que rehaussaient sa gloire militaire, ses grandes possessions ou la haute influence de sa famille, se rassemblaient soit un certain nombre de jeunes gens désireux de s'instruire du métier des armes, soit des guerriers expérimentés, pauvres ou insuffisamment riches, soit des cadets de famille, soit d'autres encore qui, ne voulant pas être entretenus gratuitement à la cour du prince, mettaient leur épée à sa disposition pour divers services (tel que Hagen de Troneke à la cour du roi Gunther), soit enfin ceux auxquels un chef était nécessaire, pour conquérir quelque domaine par la violence. Il paraît toutefois que cette dernière catégorie se rencontrait le plus rarement; la plus ordinaire était, à cause du nombre restreint de semblables suites, la première, qui se recrutant dans l'entourage du prince, formait sa société en même temps que sa garde du corps. Participant aux vicissitudes et aux voyages du prince, ces suites se divisaient en différentes séries de rangs et d'emplois, dévolus selon la volonté de leur chef. Il en résultait une grande émulation parmi

tous leurs membres. Tous ambitionnaient la première place auprès des princes; ceux-ci ne briguaient pas moins l'avantage de se voir entourés par le plus grand nombre, et par les plus valeureux des hommes de suites. L'usage de réunir autour de soi un cercle de jeunes gens d'élite semble avoir été tenu, par les princes, en grand honneur pendant la paix, et leur avoir fourni un appui sûr en temps de guerre. Si la suite se distinguait soit par le nombre, soit par la valeur, une plus haute considération en rejaillissait sur le prince, non-seulement aux yeux de ses propres populations, mais encore à l'extérieur. On l'honorait par le moyen des ambassades et des présents; et par la seule autorité de son nom, il contribuait souvent à décider de la paix ou de la guerre. La gloire du prince ne souffrait pas qu'on le surpassât en valeur durant le combat; ce n'était pas pour la suite une moindre honte de se montrer inférieure au prince, quant au courage. Le fait de rentrer du combat, sans le prince, constituait pour les hommes de la suite une ignominie flétrissant leur vie entière : leur devoir le plus sacré était de le défendre, de le protéger et de contribuer à sa gloire par leurs propres exploits. C'est ainsi que les princes combattaient pour la victoire et les suites pour leurs princes.

Si la paix régnait à l'intérieur, pendant longtemps, la plupart des jeunes gens de distinction prenaient service dans les pays étrangers; et comme l'esprit de la nation n'inclinait guère à la paix, qu'il était plus facile d'acquérir de la gloire au milieu des dangers et que la guerre surtout favorisait la formation des suites nombreuses, il arrivait souvent qu'un prince se mettait à la tête de ces jeunes gens. Ceux-ci réclamaient, de la générosité de leur chef, un cheval de bataille et une épée de combat. Au lieu de solde, on leur donnait des vêtements et des rations qui se distinguaient plutôt par l'abondance que par la recherche et que fournissaient d'ordinaire le butin et le pillage. Tacite remarque encore que les jeunes gens de distinction se décidaient difficilement à se livrer à l'agriculture et à attendre que l'automne leur apportât les fruits d'un labeur rationnel; ils préféraient poursuivre l'ennemi ou se mesurer avec lui, car il leur semblait que c'était s'abandonner à la mollesse

et à la paresse que d'acquérir par un travail régulier ce qui se pouvait obtenir par le sang et par la lutte (1). Durant le combat, les hommes de la suite se groupaient et se serraient autour du prince et contribuaient fréquemment, par la supériorité de leur armement et par leur valeur militaire, à décider du succès de la guerre.

Telle était la constitution militaire des Allemands, lorsque, sous le commandement général d'Armin, leur duc élu par eux, ils vainquirent en l'an 16 après J.-C., à la Porta Westphalica, une des plus grandes armées de Rome. Aussi Armin ne négligea-t-il pas d'exciter le courage des siens, s'écriant : « Voici les Romains, que sont-ils? Qui comp-» tent-ils parmi eux? Les plus lâches de l'armée de Varus, » des gens qui pour échapper à la guerre ont eu recours à » la révolte, parmi lesquels la plupart sont stigmatisés dans » le dos, d'autres, estropiés par les fureurs de la mer. Obligés » encore une fois de se battre, ils auront à compter avec la » colère des Dieux sans espoir de succès. Ils sont venus » par bateaux, parce que la voie de terre leur présentait des » dangers, mais dans la mêlée, quel secours attendre du » vent et des avirons? Rappelez-vous tout ce que vous ont » fait souffrir leur cruauté et leur avidité! Eh! que nous » reste-t-il à faire, sinon conserver notre liberté ou mourir » avant d'être reduits à la servitude! »

Le champ de bataille sur lequel se rencontrèrent les deux armées se trouvait dans l'Idistaue, vallée couverte de prairies, située entre le Wéser et la chaîne des montagnes, qui par la saillie de leurs hauteurs sur le fleuve et leur recul forment une sorte de gorge en forme d'amphithéâtre, dont la base présente l'aspect d'un demi-cercle. Cette vallée, terminée par une haute forêt dont les branches ombrageaient un sol dépourvu de buissons, offrait un libre espace aux évolutions des troupes. Une partie de l'armée allemande l'occupait, tandis que l'autre tenait l'entrée de la forêt, dont les Chérusques couronnaient les hauteurs, se proposant d'attaquer le flanc des Romains pendant la bataille. L'armée

(1) Les Allemands de distinction seuls redoutaient le travail et non pas tous les Allemands comme l'ont affirmé jusqu'à présent la plupart des commentateurs de ce passage du livre de Tacite. La majorité de la population se composait, dans l'Allemagne du Nord-Ouest surtout, de paysans libres qui cultivaient eux-mêmes leur bien.

romaine s'adossa au Wéser. A son front se trouvaient les corps auxiliaires gaulois ou germaniques, derrière ceux-ci, les archers à pied, ensuite la grosse infanterie formant environ cinq légions et le noyau de la cavalerie. Le général en chef se tenait à leur tête. La réserve se composait de quatre légions, de troupes légères, des archers à cheval et d'autres cohortes formées d'alliés. La bataille commença vers onze heures du matin. Huit aigles (1), qui prirent leur vol vers la forêt semblèrent un heureux présage aux yeux des Romains. Il paraît que les Chérusques, réprimant mal leur impatience, se découvrirent trop tôt. Germanicus les fit cerner aussitôt par un corps de cavalerie d'élite, conduit par Stertinius.

Dès que la bataille fut engagée entre les infanteries, la cavalerie romaine attaqua brusquement le corps d'armée des Chérusques, par derrière. Ceux-ci, culbutés, se jetèrent hors de la forêt dans la campagne. Au même instant la confusion s'introduisit dans les premiers rangs et l'ordre de la bataille fut mis en déroute; les Chérusques étant sortis de la forêt, les Romains s'efforcèrent de s'y retirer. Se distinguant entre tous, au grand péril de sa vie, Armin cherchait par l'action et la parole à contenir l'armée dans ses positions, et quoique grièvement blessé, il continuait à combattre. Il eût réussi à enfoncer la troupe des archers, si des cohortes de Rhétiens, de Gaulois et de Vindéliciens ne se fussent jetées en masse au-devant de lui. Grâce toutefois à un violent effort de son cheval, il traversa les bataillons ennemis, les pourfendant à droite et à gauche. Le sang rendait son visage méconnaissable. Non-seulement il réussit à sauver sa personne, mais encore à ramener son armée en bon ordre.

Les Romains soupçonnèrent que les corps auxiliaires des Chauques, ayant reconnu Armin, avaient favorisé sa fuite. Ingujomer, de son côté, se fit jour au travers des ennemis, en combattant. Quelques troupes furent refoulées au delà du Wéser. La bataille avait duré jusqu'au crépuscule. L'armée allemande se retira à la faveur de la nuit et les Romains conservèrent le champ de bataille. L'historien

(1) L'apparition des aigles dans ces contrées n'est pas rare aujourd'hui encore. Schierenberg en compta un jour dix-huit, passant à la suite les uns des autres.

romain, aux seules assertions duquel il faut bien nous rapporter, raconte, à propos de la poursuite des fuyards, qu'un espace d'environ 10,000 pas fut couvert d'armes et de cadavres, que parmi le butin on trouva un certain nombre de chaînes destinées probablement aux Romains et que quelques fugitifs, ayant cherché un asile sous la feuillée des arbres, y avaient servi de cibles aux archers.

Il est permis de supposer que l'armée allemande ne subit pas une défaite complète et même que le succès de la bataille resta indécis, par le fait même que les Romains n'utilisant pas leur avantage, se contentèrent d'élever un trophée. L'aspect de ce tertre, surmonté d'un monument, exaspéra les Allemands de telle sorte que peuples, princes, jeunes gens et vieillards reprirent les armes, attaquèrent de nouveau l'armée des Romains et les mirent en déroute. Cette dernière assertion doit être envisagée comme un euphémisme; car l'armée romaine paraît s'être retirée; bientôt après, les Allemands réussirent à lui offrir une seconde bataille, dans des conditions plus favorables.

L'endroit choisi pour ce combat, qui n'eut lieu probablement que peu de jours plus tard, se trouvait plus bas, au Wéser, longeant d'un côté le fleuve, et touchant de l'autre à la forêt, à un marais profond et au rempart que les Angrivariens avaient élevé comme frontière entre eux et les Chérusques. Armin plaça son infanterie sur ce rempart et sa cavalerie dans les bois contigus, avec l'ordre de tomber sur les derrières des légions, si celles-ci s'aventuraient dans la forêt. Germanicus fut en cette occasion bien servi par ses espions. Connaissant exactement la position de l'ennemi, il fit ses préparatifs en conséquence. Il plaça sa cavalerie dans la campagne et divisa son infanterie en deux troupes; l'une devait attaquer le rempart et l'autre, la forêt. Il réserva à lui-même le commandement de cette dernière division. Les Romains rencontrèrent au rempart une énergique résistance Les Allemands, inébranlables comme des rocs, repoussèrent les assiégeants avec rage. Le général romain craignant de voir succomber ses soldats dans la mêlée, fit retirer ses légions et avancer l'artillerie; les engins lancèrent alors de lourds projectiles qui causaient d'autant plus de dommages aux soldats allemands, que serrés les

uns contre les autres, ils servaient en quelque sorte de cibles. Ceux-ci n'avaient point d'armes équivalentes à opposer à celles de l'artillerie; peut-être aussi que, peu familiarisés avec cette sorte d'attaque, ils reculaient devant l'assaut; ils durent à la fin se retirer. Le général impérial, à la tête de sa garde, s'empara de la digue et poursuivit les ennemis jusque sur la lisière de la forêt. La lutte fut effroyable. Les Allemands reculèrent pas à pas jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au marais, tandis que les Romains avaient derrière eux le fleuve et les montagnes. Des deux côtés on était décidé à vaincre ou à mourir. Les Germains firent preuve d'un courage non moins héroïque que celui des Romains; mais leur mode d'armement et les conditions du combat leur créaient une réelle infériorité. Resserrés dans un étroit espace, pressés les uns contre les autres, les Allemands ne pouvaient ni se servir de leurs longues lances, ni mettre à profit la souplesse et l'agilité de leurs membres, car le combat était devenu une compacte mêlée. Mieux servis par les circonstances, les soldats romains, revêtus de la cotte de mailles, portant le bouclier et une courte épée, conservèrent un grand avantage sur leurs adversaires dont la haute taille n'était pas garantie.

Suivant l'ordre du général, les légionnaires visant au visage de leurs adversaires qui se couvraient le corps de leurs boucliers, se frayèrent successivement, sur des monceaux de cadavres, un chemin au milieu des rangs allemands. La blessure d'Armin ne lui avait permis que de diriger l'action sans y prendre part, pendant que son oncle, parcourant sans cesse le champ de bataille, animait les soldats au combat et réalisait des prodiges de valeur. Le carnage dura jusque pendant la nuit, car les Allemands restaient inébranlables. Germanicus défendit de faire quartier aux prisonniers, « parce que, disait-il, l'extermination complète de cette race pouvait seule mettre fin à la guerre. » A l'heure du crépuscule, il renvoya du combat une de ses légions avec l'ordre d'aller établir le camp. Les autres troupes continuèrent à se battre; la cavalerie ne remporta qu'un succès contestable. Le récit de l'annaliste romain ferait supposer que ce combat sur le Wéser aurait été plus avantageux aux Germains que le premier. Il semblerait même que les

Romains eussent été battus et obligés de chercher leur salut dans un camp retranché, élevé à la hâte. Il est à présumer, en effet, qu'étant vainqueurs, ils auraient utilisé avec succès leur cavalerie en poursuivant l'ennemi. Si, d'après la tradition romaine elle-même, la cavalerie romaine avait combattu avec un succès douteux, il est plus que probable toutefois que celle-ci éprouva un désavantage, de sorte qu'il n'y eût pas lieu d'attribuer la victoire aux Romains. La suite des événements le prouve, au reste, d'une manière évidente. Germanicus ne songea ni à continuer la guerre jusqu'à « l'extinction de l'ennemi », ni à élever une forteresse en vue de garantir à l'avenir le pays occupé, comme c'était à cette époque la coutume des Romains. Toutefois il érigea de nouveau un monument consacré au triomphe et portant cette inscription pompeuse : « Après la fin de la guerre » contre les peuples d'entre le Rhin et l'Elbe, l'armée de Ti- » bère consacra ce monument commémoratif à Mars, à Jupi- » ter et à Auguste (1). » Germanicus opéra promptement sa retraite vers l'Ems, envoya le général Stertinius contre les Angrivariens, afin de garantir les derrières de son armée et embarqua de nouveau celle-ci sur l'Ems. Faisant voile sur la mer, sa flotte se vit rejetée par une violente tempête sur diverses côtes de la mer du Nord et jusqu'en Bretagne (2); cette catastrophe anéantit presque entièrement l'armée. Des cent mille hommes embarqués, quelques milliers à peine rentrèrent dans leurs quartiers d'hiver établis sur la gauche du Rhin. Il paraît que Germanicus lui-même se serait jeté de désespoir dans la mer si on ne l'eût retenu. Tout ce sinistre est raconté, par les Romains, dans des termes si exagérés qu'on ne peut se défendre de les soupçonner d'avoir essayé de mettre leurs pertes essuyées au Wéser, sur le compte de la tempête éprouvée sur mer.

Il semble en effet que les peuples germaniques se trou-

(1) Germanicus n'eut point, paraît-il, la prétention de s'attribuer la victoire, car il se servit de l'expression diplomatique : de bellatis nationibus (non pas victis), cette expression se rend difficilement sans circonlocution. Le fait d'omettre son nom sur l'inscription, contrairement à l'usage de l'époque, surprend l'annaliste romain qui l'attribue à la modestie du général en chef.

(2) La géographie de cette époque s'enrichit ainsi par les naufragés de notions ignorées encore.

vèrent si peu découragés que Germanicus, redoutant de se voir attaquer par eux sur le Rhin, rassembla en hâte une armée de 30,000 hommes avec laquelle il envoya, la même année, Cajus Silius contre les Cattes, afin de les tenir en respect, tandis que lui-même essayait, avec de plus grandes forces militaires, d'intimider les Marses. Leur duc, Mallovendus, se réconcilia à cette occasion avec les Romains, auxquels il livra une des aigles des légions de Varus, que l'on avait trouvée ensevelie dans le bois sacré.

Après avoir rétabli promptement la sécurité des frontières, Germanicus, au retour de sa course, regagna la rive gauche du Rhin. Toute l'expédition de l'an 16, commencée avec un déploiement de ressources, inconnu jusqu'alors, n'avait abouti à aucun résultat sérieux. De plus, Rome avait perdu la plus grande partie d'une flotte composée de mille vaisseaux, et la majeure partie d'une armée de cent mille hommes. Presque tous les chevaux cédés par les Gaulois, aux Romains, avaient été tués; les caisses militaires étaient vides. D'autre part, les Allemands venaient de résister pour la première fois à la plus grande des armées romaines, réputée invincible en rase campagne, à cause de sa tactique supérieure, de sa discipline et de son mode d'armement. Les circonstances avaient prouvé que la force des Germains croissait avec le danger; le manque d'union était en effet leur plus grande faiblesse.

Germanicus se disposait à recommencer la campagne l'année suivante, lorsque Tibère, fatigué de luttes et de sacrifices, se guidant d'après la clause du testament d'Auguste qui recommandait de ne point chercher à agrandir l'empire, mais de se contenter de veiller à la sécurité des frontières, se décida à conclure la paix. Il fit valoir pour considération politique, qu'en abandonnant à elles-mêmes les populations germaniques, elles s'affaibliraient tout naturellement par leurs propres divisions, et rappelant à Rome Germanicus, il chercha à l'indemniser en lui ménageant les honneurs du triomphe.

L'annaliste romain constate naïvement que la guerre, que Germanicus ne parvenait pas à finir, se trouva ainsi terminée. Au printemps de l'an 17 après J.-C., le prince impérial fit son entrée triomphale dans la capitale du

monde ; on proclama ses victoires sur les Chérusques, les Cattes, les Bructères, les Usipiens, les Longobards, les Angrivariens et sur tous les peuples des contrées s'étendant jusqu'à l'Elbe. Le butin enlevé à l'ennemi, des prisonniers, des tableaux, représentant les montagnes et les fleuves de ces contrées, ainsi que les combats livrés, précédaient le char du triomphateur. Des Allemands, hommes et femmes de distinction, faisaient partie du cortége ; on y remarquait Sigismond, fils de Ségeste, ainsi que Sésisthacus, fils de Ségimer qui tous deux se repentirent, mais trop tard, de s'être fiés à la générosité des Romains ; Ségeste, auquel on fit l'injure de le placer parmi les spectateurs, Hramis, femme de son neveu et fille d'Ucromer, roi des Battes, ainsi que le Sicambre Deuterix, Libes, prêtre des Cattes, et enfin la plus infortunée des femmes, l'épouse du libérateur, Thusnelda, avec son fils Thumelikus, âgé alors de trois ans !

Le manteau des forêts vierges de la Germanie déroba, toujours aux yeux de tous, le nombre des Romains qui terminèrent leur vie dans les fers des Allemands, qui furent réduits en servitude ou, qui à la faveur de la science romaine, contribuèrent aux progrès de l'agriculture et de l'industrie, dans cette contrée.

L'Allemagne était libre à jamais !

Les Romains ne conservèrent que la rive gauche du Rhin et la rive droite du Danube ; ils élevèrent entre ces deux fleuves le rempart-frontière, établirent, à l'intérieur du pays, des forteresses, des colonies, des villages, des fermes, des routes ; ils élargirent les villes, améliorèrent l'agriculture et les instruments de travail, importèrent la vigne et les arbres fruitiers, étendirent leurs relations commerciales, en un mot ils fertilisèrent le pays-frontière, par les ressources de la culture romaine. Toutefois ils exigeaient en retour, des habitants, le service militaire et l'impôt, et leur enlevaient ainsi leur autonomie et leur indépendance.

Après la guerre de l'indépendance, toutes les populations germaniques de l'autre côté du Rhin renoncèrent à la protection des Romains. Pour la première fois, les tribus de la race germanique se trouvèrent former une seule nation. L'illustre chef qui, dans sa jeunesse, avait pu constater les sentiments de fierté des citoyens romains et l'homogénéité

de l'État romain, devait souhaiter plus que jamais, en ce moment, de voir l'agrandissement de sa patrie, la réunion des nombreuses tribus en une unité politique et l'organisation définitive d'une ligue militaire permanente.

La guerre terminée, le peuple avait conservé sa confiance et remis la dignité de général ou de chef, au héros qui avait sacrifié à l'indépendance de sa patrie, son bonheur privé, son épouse bien-aimée et les joies de la paternité. Il ne devait plus revoir son fils! Mais cette prépondérance accordée à Armin offusqua les autres princes allemands. L'un d'eux surtout, Ingujomer, le propre oncle d'Armin, se trouvait en proie à la jalousie.

L'avis imprudent émis par lui au sujet de l'attaque du camp de Cæcina avait prouvé que, bien que guerrier valeureux, il était très-inférieur à son neveu, sous le rapport du talent militaire; Ingujomer, humilié de servir sous le commandement d'un homme plus jeune que lui, passa avec une troupe formée de ses partisans et des gens de son escorte du côté de Marbod, roi des Marcomans, qui s'était brouillé avec Armin, paraît-il, dès le commencement de la guerre de l'indépendance, au sujet de l'envoi de la tête de Varus. Armin la lui avait fait remettre, soit pour lui rappeler ses devoirs, soit pour lui prouver qu'il pouvait se passer de son secours. Tandis que les princes cherchaient, dans la puissance presque illimitée du chef des Allemands de l'Est, un appui pour leur autorité particulière, contre le représentant de la volonté nationale, le libérateur de la patrie, Armin, possédait toute la confiance et l'amour du peuple. Le roi Marbod était haï par le parti national (1), aussi les populations les plus importantes du Nord-Ouest de l'Allemagne, celles des Semnones et des Longobards, rangées sous le sceptre de ce prince, se soulevèrent et se détachèrent de lui. Dès lors la rupture éclata ouvertement entre le parti des princes et le parti national; le premier se rattachant à Marbod et l'autre, à Armin. Ainsi se réalisa, trois ans après la guerre de l'indépendance, la prévision de Tibère. L'ancienne humeur guerrière excitée d'abord par les princes, en vue surtout de leurs intérêts privés et de leur

(1) TACITE, Ann., II, 45.

ambition, ne connaissait plus de frein. Armin et Marbod se rencontrèrent bientôt, chacun à la tête d'une armée puissante; toutefois ces armées ne devaient plus combattre comme jadis sans ordre et livrant au hasard le succès des combats. Instruits dans l'art militaire par leurs guerres avec les Romains, les Allemands combattaient maintenant en colonnes serrées, avaient une réserve, et obéissaient aux ordres de leur chef; beaucoup d'entre eux se trouvaient même pourvus d'épées et de cottes de maille (1).

L'an 19 après J.-C. eut lieu une des plus grandes batailles signalées par l'histoire ancienne; l'endroit où elle se livra n'est pas déterminé, mais devait, selon toute probabilité, se trouver dans le voisinage de l'Elbe, peut-être même dans la contrée où, plus tard, un si grand nombre de populations allaient se combattre.

Monté sur un magnifique cheval, Armin, passant en revue les diverses parties de son armée, excitait le courage de chacune de ses troupes par de chaleureuses paroles, leur rappelant « la liberté recouvrée, la destruction des légions, » les armes romaines prises à l'ennemi et qui, de toutes » parts, se trouvaient aujourd'hui aux mains des guerriers » allemands! Eh quoi! ces héros, pourraient-ils bien se » laisser dicter des lois par le roi Marbod, par ce lâche » qui n'osant pas affronter la lutte contre les Romains, se » cachait dans les parties obscures de la forêt Hercynienne, » et de là sollicitait bassement, au moyen d'ambassades et » de présents, le titre d'allié des Romains! Par ce traître à » la patrie, par le vassal de l'empire romain que la colère » céleste devrait anéantir, comme l'avaient été les légions » de Quintilius Varus! Rappelez-vous nos combats pour » l'indépendance, s'écriait-il, et croyez bien que la victoire » ne peut faire défaut aux vainqueurs des Romains! »

De l'autre côté, Marbod cherchait à diminuer aux yeux de son armée les qualités militaires de son adversaire. Exaltant Ingujomer, il s'écriait : « En cet homme s'incarne » toute la gloire des Chérusques; c'est d'après ses avis que » se livrèrent les batailles qui furent gagnées; Armin, fou » effronté, homme ignorant, se prévaut de la gloire d'au-

(1) Tacite, Ann., II, 45.

» trui. Il n'a vaincu que par la trahison, trois légions sans
» défense qu'il anéantit au grand préjudice de l'Allemagne,
» et pour sa propre honte, alors qu'il laisse toujours gémir,
» dans l'esclavage, sa femme et son fils. Jngujomer, au
» contraire, attaqué par douze légions commandées par
» Tibère, avait conservé intacte la gloire des Allemands,
» les Romains s'étant retirés aussitôt et à des conditions
» équitables. Aussi ne regrettait-il pas qu'il ait dépendu de
» lui, soit de recommencer la guerre avec les Romains,
» soit de conclure la paix sans effusion de sang. »

Les armées n'avaient pas besoin de ces excitations de leurs chefs; les Chérusques et les Longobards combattaient pour leur antique gloire ou pour le maintien de leur indépendance reconquise, les autres, pour l'extension de leur domination (1). Jamais de plus grandes armées ne se mesurèrent avec plus effroyable entrain. Des deux côtés, les ailes droites furent battues, et la nuit vint séparer les combattants, sans amener de résultat décisif. Une seconde bataille devait décider de la victoire. Mais Marbod s'étant réfugié dans un camp retranché, sur une hauteur, cet acte de pusillanimité devint le signal de sa défaite. La démoralisation s'empara de toute son armée. Les gens de son escorte passèrent en foule du côté d'Armin, et le lâche Marbod, entièrement abandonné, se vit contraint de se retirer vers la Marcomanie. Arrivé là, il compléta sa trahison; il appela les Romains à son aide et vérifia ainsi la prédiction d'Armin. Mais Tibère objecta que Marbod, n'ayant point prêté secours aux Romains lorsque ceux-ci combattaient les Chérusques, n'avait pas le droit de réclamer maintenant leur appui contre ces mêmes ennemis. Toutefois il paraîtrait que Drusus, fils de Tibère, qui jadis commandait en Illyrie, fut envoyé comme négociateur de la paix. Du moins on le vit deux ans plus tard (21 ans après J.-C.), maintenant, en digne fils de son père, les intérêts et l'influence de Rome, non par de nouveaux combats, mais en excitant des querelles intestines. Marbod, comme tous les traîtres, reçut bientôt son juste châtiment; il fut renversé à la suite d'une révolution intestine. Catualda, jeune homme d'une famille

(1) TACITE, *Ann.*, II, 46.

distinguée, fuyant le despotisme de Marbod, s'était réfugié chez les Gètes. La défaite et la faiblesse de Marbod l'encouragèrent à retourner en Marcomanie avec une troupe nombreuse, composée en grande partie aussi de fugitifs, dans l'espoir de décider la noblesse à se joindre à lui. Il attaqua et prit à l'improviste la résidence ou château royal dans lequel se trouvait le trésor d'État des Suèves. Bientôt il ne resta plus à Marbod, abandonné par les siens, qu'à s'assurer des bonnes grâces de l'Empereur des Romains. Réfugié à Noricum au delà du Danube, il écrivit à Tibère, invoquant l'amitié de Rome qu'il avait préférée, disait-il, à celle de tous les autres peuples. Tibère lui assigna Ravenne pour résidence et attribua, devant le Sénat, non peut-être tout à fait à tort, la chute du roi à ses menées diplomatiques. Marbod servit dès lors en quelque sorte d'épouvantail pour le peuple ; car dès que les Suèves faisaient mine de se remuer, il suffisait aux Romains de les menacer du retour de ce prince, pour les faire rentrer dans l'obéissance. Il passa encore dix-huit ans en Italie, survivant à sa gloire. Le même sort fut réservé à Catualda qui, soutenu d'abord par les grands, suivit, paraît-il, en tous points les traces de son prédécesseur. Il fut chassé avec l'aide des Hermundes et exilé dans la Gaule narbonnaise ; après lui, le quade Vannius s'empara du pouvoir, grâce à l'influence romaine. Mais trente ans plus tard, le peuple accablé par les impôts se souleva, et ce prince se vit chassé à son tour par ses neveux Wangio et Sido, aidés de Vibillius, roi des Hermundes ; après qu'il eut perdu une bataille pour laquelle il avait appelé à son secours les Jazyges et les Lygiriens, les Romains lui assignèrent ainsi qu'aux siens des résidences dans la Pannonie. Lorsqu'ils se furent assurés de l'acquiescement de Rome, les neveux de Vannius se partagèrent le royaume.

Tandis que le despote Marbod succombait sous la colère du peuple, Armin avait à combattre l'opiniâtreté des princes qui croyaient leur puissance et leurs intérêts personnels mis en danger par la restauration de l'indépendance nationale et par l'institution d'un pouvoir central (établi sur toutes les tribus allemandes du Nord-Ouest) reconnu généralement et confié à Armin. En conséquence, ils repro-

chaient à celui-ci de viser, à l'exemple de Marbod, à une domination absolue. Il est à croire qu'ils s'étaient créé un parti dans le peuple, car à cette époque éclata une guerre civile dont les chances restèrent incertaines. Trop faibles pour combattre ouvertement, ils eurent recours au meurtre. Un membre du parti des princes, Gandester, prince des Cattes, écrivant au sénat romain, promet de faire mourir Armin, au cas où l'on consentirait à lui envoyer le poison nécessaire. L'antique vertu romaine prévalut une fois encore en cette circonstance; il lui fut répondu que le peuple romain se vengeait ouvertement de ses ennemis, l'épée à la main, mais non secrètement et par la trahison.

Enfin, Armin succomba (20 ans après J.-C.), assassiné par la main d'un prince de sa famille, dans la trente-septième année de sa vie; c'était la douzième de son commandement. L'historien romain (1) consacra à sa mémoire ces paroles mémorables : « A coup sûr, le libérateur de » l'Allemagne qui, non semblable à d'autres rois ou chefs » d'armée, fit trembler Rome, non à son origine, mais au » point culminant de sa puissance; Armin qui eut des » chances de bonheur et d'autres dans les combats, » fut toujours victorieux dans la guerre; il est célébré » aujourd'hui encore par les peuples allemands, dans leurs » chants héroïques! »

Le libérateur était mort, mais l'œuvre de la délivrance était accomplie. L'assassinat d'Armin semble avoir fait sortir le peuple de son engourdissement; l'élévation de l'Irminsaul dans le bois sacré, fut ordonnée à titre de monument commémoratif, en l'honneur de ce chef, et en expiation du crime. Peut-être aussi fût-ce en souvenir de l'œuvre et du plan général de ce prince, qu'environ un siècle plus tard, l'association des Saxons et des Francs se constitua de nouveau.

Armin fut en effet le sauveur de l'Allemagne, car sans lui, les Romains eussent conquis et romanisé la Germanie, à l'instar de la Gaule, et il serait arrivé, alors même que le peuple eût secoué quelques siècles plus tard le joug étranger, que la langue allemande n'en aurait pas moins

(1) Tacite, Ann., II, 88.

disparu et avec elle les plus riches produits du développement national. Le peuple germanique fut redevable à Armin de n'avoir plus revu, depuis, les Romains fouler le sol de l'Allemagne, et grâce à lui, le Rhin resta pendant dix-huit siècles un fleuve allemand et libre !

L'assassinat du libérateur ne resta pas impuni. Il semble que le peuple ait exercé une terrible vengeance, car la principale noblesse chérusque fut exterminée durant la guerre civile. Toute la race princière disparut, à l'exception du fils de Flavius Italicus, dont la mère était la fille de Cattumer, prince des Cattes. Trente-six ans après la mort d'Armin, une ambassade chérusque parut à Rome pour lui offrir le gouvernement des Chérusques.

Il est probable que le parti favorable aux Romains avait repris le dessus dans les pays lassés et épuisés par la guerre civile. L'empereur Claude accueillit le vœu des Chérusques d'autant plus volontiers qu'Italicus, né à Rome, élevé d'après les notions romaines et devenu citoyen de Rome, pouvait mieux que personne servir les intérêts de l'empire ; il lui remit de l'argent et lui céda des officiers expérimentés. Italicus fut accueilli avec joie. Mais ayant pris sérieusement le gouvernement en main, il résista à toutes les factions qui avaient bouleversé pendant si longtemps le pays ; une révolte éclata aussitôt; il n'est pas suffisamment établi si elle fut le fait du parti aristocratique ou du parti démocratique. Victorieux à la suite d'une grande bataille, le nouveau prince devint arrogant ; chassé à la suite d'une seconde révolte, il fut rétabli de nouveau avec l'aide des Longobards ; il disparaît alors, presque en même temps que les Chérusques eux-mêmes, de la scène du monde.

La guerre d'indépendance, conduite par Armin, ne devait pas demeurer sans effet sur les peuples germaniques des frontières du Nord-Ouest de l'empire qui, soumis à la suprématie de Rome, avaient dans cette même guerre combattu à côté des Romains contre leurs propres frères. Le nouveau système introduit dans la politique de l'empire consistait à ne pas renouveler les attaques, mais à se borner aux menées diplomatiques qui permettaient de semer la division parmi les peuples germaniques ; aussi la retraite des forces militaires romaines de la gauche du Rhin

eut-elle pour conséquence de soustraire les Chauques à la suprématie romaine.

Dix ans plus tard (28 ans après J.-C.) une révolte éclata parmi les Frisons à l'occasion de l'imposition d'un tribut consistant en peaux de bœufs ; les employés romains chargés de faire rentrer les impôts, ayant refusé les livraisons, trouvées insuffisantes, avaient mis en vente les bœufs et les terres des Frisons et livré à l'esclavage leurs femmes et leurs enfants. Des agents du fisc et des employés publics furent pendus. L'agent supérieur, Olennius, se réfugia à grand'peine dans la forteresse Flevium ; les Frisons qui l'assiégeaient se retirèrent derrière leurs fossés et leurs remparts à l'approche d'une armée qui s'avançait rapidement, sous les ordres du vice-gouverneur de la basse Germanie, L. Apronius ; mais attaqués par les Romains, ils réussirent à battre ceux-ci complétement. Une troupe de 900 Romains furent anéantis, tandis qu'une autre de 400 hommes qui s'étaient retirés dans la villa d'un receveur d'impôts, se donnèrent volontairement la mort, préférant perdre plutôt la vie que la liberté. Dès lors, le nom des Frisons fut de nouveau en grande estime parmi les Germains. Tibère tint cette défaite secrète à Rome, afin de ne point se voir forcé de recommencer la guerre. Cet acte de faiblesse encouragea les Germains, qui n'en conçurent que plus de mépris pour les Romains et reprirent même à leur égard leurs dispositions agressives (1). A peine dix ans s'étaient écoulés depuis la guerre d'indépendance des Frisons que déjà les Chauques et les Cattes recommencèrent leurs invasions dans les provinces romaines. En l'an 47 après J.-C., les Chauques entreprirent une grande expédition vers la basse Germanie; mais ils furent repoussés pour la seconde fois par une armée romaine sous les ordres de Corbulo. A cette occasion, les Frisons se virent obligés, à l'approche de l'armée triomphante, sinon de se soumettre, du moins de faire des tentatives de réconciliation. Toutefois le fait suivant prouve combien ils désiraient se soustraire à la domination romaine. Peu de temps après, des Frisons colonisèrent des

(1) Après le règne de Tibère, Caligula se glorifia aux yeux des Romains de prétendues victoires, fit teindre les cheveux à des Gaulois et prit des Germains à sa solde pour les conduire à Rome en guise de prisonniers.

parties de terrain voisines de leurs frontières qui ayant été occupées antérieurement par les Romains, avaient été partagées par le gouvernement entre les soldats ; les Frisons y avaient bâti des maisons et ensemencé des champs, comme si ces terrains avaient été leur propriété. Les Romains exigeant qu'ils les évacuassent, des négociations furent entamées à ce sujet et une ambassade frisonne, envoyée à Rome. Là, parmi les principales somptuosités de la capitale du monde, le théâtre de Pompée fut surtout mis sous les yeux de ces envoyés, dans le but de les impressionner par la masse imposante des spectateurs. Les Frisons se firent indiquer les places réservées aux divers dignitaires, celles des chevaliers et des sénateurs. Ayant aperçu, au milieu des places réservées au sénat, quelques siéges d'honneur, ils s'informèrent de leur destination ; comme on leur dit que ces places seraient occupées par les envoyés des peuples qui se distinguaient par leur valeur ainsi que par leur amitié pour Rome, les deux envoyés allemands se levèrent aussitôt et allèrent s'asseoir parmi les sénateurs, disant : « Aucun homme sur la terre ne surpasse les Germains pour la fidélité et la gloire. » Le public romain se moqua des barbares dont la malice était peut-être aussi grande que le courage ; mais Néron les gratifia du droit de bourgeoisie romaine ; cependant il persista à exiger que les Frisons abandonnassent les terrains. Ceux-ci s'y refusant, les hostilités se prolongèrent jusqu'à ce qu'ils eurent cédé à la force. Les Ampsivariens réclamèrent alors cette même contrée, parce que, expulsés par les Chauques, de nouvelles résidences leur étaient devenues nécessaires ; leur prince Bojocalus se prévalut d'être resté fidèle aux Romains pendant cinquante ans, d'avoir été emprisonné par ordre d'Armin et d'être entré ensuite au service de Rome. Le général romain Avitus donna aux Ampsivariens une réponse évasive et prenant Bojocalus à part, il lui offrit ce territoire à titre de présent personnel et de gage de l'amitié romaine. Mais cette proposition de corruption révolta même le chef du parti favorable aux Romains. Il répondit qu'il méprisait le prix de la trahison, et, furieux, il se retira avec les siens en s'écriant : « Il se peut que le sol nous manque pour vivre, mais il ne nous fera jamais défaut pour y mourir ! »

Les Ampsivariens prirent les armes et appelèrent à leur secours les Bructères et les Teuchtères. Dans la campagne qui suivit et à laquelle prirent part aussi les populations voisines d'au delà de la droite du Rhin, les Usipiens, les Tubantes, les Cattes et les Chérusques, il semblerait que les Allemands eussent eu le désavantage, car les Romains, en passant le Rhin, emmenèrent avec eux beaucoup de prisonniers qui furent vendus en esclavage.

Pendant l'été de cette même année 59 eut lieu une grande bataille entre les Cattes et les Hermundes au sujet de la propriété des sources salines (près d'Orb ou de Kissingen). Le combat fut d'autant plus acharné, que les sources salines étaient envisagées comme sacrées; les Hermundes, victorieux, sacrifièrent aux Dieux les prisonniers cattes. Malgré ces discordes intestines qui consumaient les forces des Allemands, au grand profit des Romains, ceux-ci ne parvenaient qu'à grand'peine à contenir sous leur domination le peu de tribus qui se trouvaient encore sous leur dépendance.

En l'an 70, les Bataves secouèrent le joug romain. Pendant la guerre pour l'indépendance du Nord-Ouest de l'Allemagne, les Bataves avaient, en qualité d'alliés, rendu de réels services aux Romains; mais ils n'en reçurent que de l'ingratitude. Non-seulement la jeunesse fut enlevée pour la conscription, afin de remplir les vides survenus dans l'armée, mais les vieillards et les invalides eux-mêmes appelés sous les armes, se virent obligés de se racheter, afin de contribuer ainsi à remplir les caisses du gouverneur. Il se commit à cette occasion des faits ignominieux qui révoltèrent la conscience publique. Un jeune Batave de distinction, se trouvant au service militaire de Rome, prit à cœur la cause du peuple et la fit sienne. Claudius Civilis, ainsi s'appelait cet éminent jeune homme, accusé de rébellion sous Néron, avait été chargé de fers et envoyé à Rome; son frère Paulus avait été mis à mort à la suite de la même fausse accusation. Après la mort de Néron, Vitellius et Galba se disputèrent la couronne impériale. Mis en liberté par Galba, Civilis se vit l'objet des poursuites de Vitellius. Mais lorsque après la mort de Galba et celle de son successeur Othon, Vespasien s'opposa à Vitellius en qualité de compétiteur, Civilis fit semblant de

prendre parti pour Vespasien, afin de préparer au moyen de cette ruse la libération de son pays. Par une réunion de circonstances favorables, il reçut, de deux généraux de Vespasien, l'ordre d'empêcher, au moyen d'une révolte feinte, que les troupes qui se trouvaient au bas Rhin, marchassent vers l'Italie où Vitellius les réclamait; presque en même temps, les régiments bataves venant de l'Italie regagnaient le Rhin. Alors Civilis convia la noblesse et les hommes les plus capables parmi le peuple, à un banquet nocturne qui devait avoir lieu dans un bois sacré. Discourant avec les invités réunis, il chercha à les exciter à la révolte, ranimant en eux le souvenir de leur glorieuse origine (ils provenaient des Cattes), ainsi que celui des injustices et des oppressions exercées à leur égard par les Romains : « Jamais, disait-il, le moment n'avait été plus favorable pour secouer le joug des Romains, car il ne se trouvait dans leurs quartiers d'hiver que de faibles vieillards et des provisions. Il ne fallait pas qu'ils se laissassent intimider par la renommée des légions. Leur infanterie et leur cavalerie étaient excellentes. En outre il était probable qu'ils recevraient du secours des tribus alliées germaniques, aussi bien que des Gaulois qui n'aspiraient pas moins qu'eux à vivre indépendants. La révolte devait ne pas déplaire à l'un des deux partis qui divisaient Rome; en cas d'insuccès, on pourrait en attribuer la faute à Vespasien, et en cas de victoire, on n'aurait de compte à rendre à personne. » Cet appel rallia les suffrages des invités qui jurèrent par les âmes de leurs aïeux de tenter la lutte pour l'indépendance. Civilis fit serment de ne pas se couper les cheveux avant d'avoir chassé les Romains (1). Il envoya ensuite de secrets agents aux Canninevates, voisins et parents d'origine des Bataves, ainsi qu'à des troupes bretonnes et bataves qui se trouvaient au service de Rome, à Mayence. Les Canninevates entrèrent énergiquement dans la conspiration et choisirent aussitôt pour duc, Brinno, homme tout à fait supérieur, d'une famille distinguée et dont le père avait servi la cause du peuple. Selon l'usage du pays, le proclamant leur chef, ils le placèrent sur un bouclier et l'élevèrent sur leurs épaules. Les Frisons entrèrent dans la con-

(1) Tacite, *H.* IV, 14, 15, 61.

juration. La révolte éclata; deux légions furent attaquées à l'improviste dans leurs quartiers d'hiver peu éloignés de la mer; le camp fut pris et pillé; les marchands et les colporteurs romains chassés, les forteresses cernées, et même incendiées ou abandonnées par leurs propres commandants, lorsque ceux-ci se trouvèrent incapables de les défendre. Alors Civilis, sous prétexte de dompter l'insurrection des Canninevates, conduisit les troupes, qu'il commandait à titre d'officier romain, du côté des insurgés.

Il fut bientôt hors de doute pour les Romains que Civilis, et non Brinno, était le chef de la sédition. Les belliqueux Germains ne purent contenir longtemps leur impétuosité. Les Bataves, les Frisons, les Canninevates formaient un corps d'armée principal. Aux environs du Rhin, une bataille eut lieu entre eux et une armée romaine rassemblée à la hâte; dès le commencement du combat, une cohorte de Tongres passèrent, avec bannières déployées, du côté de leurs compatriotes; l'armée romaine fut par cela même mise en déroute et finalement détruite. La flotte composée de vingt-quatre vaisseaux tomba aussi entre les mains des Allemands. Des Bataves, qui formaient une partie des rameurs, contribuèrent, par leurs maladresses volontaires, à dérouter les officiers de marine, que finalement ils massacrèrent. La nouvelle de cette défaite des Romains fit une grande sensation sur les deux rives du Rhin. Dès lors les Bataves furent honorés comme les héros de l'indépendance et reçurent des ambassades de la part d'autres Germains qui leur faisaient des offres de services. Civilis, cherchant à gagner l'amitié des Gaulois, renvoya, sans rançon dans leurs foyers, les officiers gaulois prisonniers qui avaient combattu parmi les Romains, et rendit aux soldats leur liberté, leur laissant l'option de prendre service dans son armée ou de rentrer chez eux; il distribua, à ceux qui prirent ce dernier parti, du butin enlevé aux Romains. Il s'efforça d'inspirer de la confiance aux Gaulois et d'exciter en eux le désir de secouer le joug de Rome. Il leur rappelait l'exemple d'Armin combattant pour l'indépendance, « et qui avait su résister victorieuse-
» ment non pas seulement à un Vitellius, mais à l'Empereur
» Auguste lui-même, ou plutôt à toutes les forces réunies de

» l'empire d'alors. » Une seconde armée romaine, sortie des Gaules, s'avançant, sous les ordres de Flaccus Hordeonius, contre les révoltés, fut battue comme la première, grâce à la défection des troupes auxiliaires allemandes, des Ubiens, et de la cavalerie des Bataves et des Trévires. Un petit nombre parmi les assaillants échappèrent seuls à une complète destruction et s'enfuirent vers la forteresse de Castra Vetera, située près de Wésel. Voulant de plus en plus exalter l'ardeur guerrière de son armée, Civilis avait fait placer sa mère et sa sœur ainsi que les femmes et les enfants de ses soldats derrière les combattants, de sorte que les chants guerriers des hommes se mêlaient aux bruyantes lamentations des femmes.

Vers ce même temps, des cohortes bataves et canninevates, envoyées par Vitellius à Rome et auxquelles Civilis avait dépêché un messager, firent volte face pendant leur marche et se dirigèrent vers la basse Germanie, afin de se joindre à lui; elles enfoncèrent, non loin de Bonn, une légion qui avait voulu s'opposer à leur passage. A la faveur de ces avantages, la considération de Civilis s'accrut sans cesse, conjointement avec le nombre de ses partisans et de ses alliés. Les Bructères et les Teuchtères se joignirent aussi à lui; des troupes de Cattes, de Mattiakères et de Suèves se jetèrent dans la haute Germanie et assiégèrent Mayence, tandis que les Ubiens (habitants de Cologne) se résignaient mal à subir plus longtemps le joug de Rome. Civilis poursuivit avec ardeur le siége de l'armée romaine dans Castra Vetera; les vivres manquant, l'armée dut finalement se rendre à la discrétion de ses ennemis. Pendant que s'accomplissaient ces événements, la guerre entre les deux prétendants impériaux se terminait par la bataille de Crémone; Vespasien fut proclamé Empereur. Dès lors, les Gaules commencèrent à entrevoir leur prochaine rupture avec Rome. La révolte éclata et s'étendit au Sud, jusqu'à la Saône. Les Trévires (sous la conduite de Jules Tutor et de Jules Classicus) ainsi que les Ubiens se détachèrent de Rome, tandis que Civilis détruisait, sur le Rhin, toutes les fortifications romaines. Celui-ci, qui cherchait à consolider davantage encore son alliance avec les Allemands de la droite du Rhin, y fut puissamment aidé par une célèbre prê-

tresse allemande appelée Véléda (1). L'adhésion de Cologne fut d'un grand poids pour la cause de l'insurrection; cette ville promit tout à la fois de dispenser désormais les Allemands de la rive droite du Rhin, des douanes et des taxes commerciales, et de conclure avec eux une plus étroite alliance. Tandis que Civilis consolidait avec une grande prudence l'œuvre de l'indépendance (2), la révolte dans les Gaules n'éclatait pas avec le même succès. Comme déjà le fait s'était produit sous César, ce peuple léger ne parvenait à s'entendre ni sur le choix du chef, ni sur le plan de campagne, ni sur le genre d'organisation politique à introduire. Aussi lorsque Vespasien, cherchant à réprimer énergiquement la révolte, envoya sur le Rhin une grande armée vers la Gaule, les Gaulois déposèrent promptement les armes, s'estimant très-heureux d'échapper à la rigueur des châtiments. Déjà leur antique courage avait faibli à tel point, que beaucoup d'entre eux, pour ne point exposer leurs fils aux dangers de la guerre, payaient des volontaires qui les remplaçaient. Ils furent, d'après le témoignage de l'annaliste romain, d'autant plus accablés sous le joug, qu'ils étaient plus méprisés par leurs maîtres. Ainsi s'évanouit, spontanément, le projet de fonder un empire gaulois. Le général romain Céréalis, ayant promptement mis fin à la révolte gauloise, retourna ensuite sur le Rhin. Pendant que Civilis, retenu par une expédition sur le fleuve, s'attardait en organisant la défense, Céréalis battit un corps allemand dans le voisinage de Bingen, occupa Mayence et se tourna vers

(1) Véléda habitait le pays des Bructères sur la Lippe et occupait une tour dans laquelle elle se dérobait au public. Un de ses parents, se chargeant du rôle d'intermédiaire auprès de la prêtresse, transmettait les questions et les réponses.

(2) Pendant qu'il se livrait à cette entreprise, Civilis eut un jour l'occasion de faire preuve de son courage personnel d'une manière éclatante. Une troupe de Tongres et de Nerviens, sous le commandement de Claudius Labeo, refusaient d'adhérer à la cause nationale. On en vint aux mains près d'un pont sur la Meuse et déjà les Bataves traversaient le fleuve à la nage pour tomber sur les derrières des Nerviens et forcer le passage du pont, lorsque Civilis s'élança au milieu des Tongres et s'écria à haute voix : « Nous n'avons pas pris l'épée pour que Bataves et Tré» vires commandent aux autres populations. Loin de nous cette pré» tention! Entrez dans notre ligue et j'irai à vous, et ensuite faites de » moi soit un chef, soit un simple soldat. » La troupe laissa tomber les armes et se rendit à ces paroles, tandis que son commandant prenait la fuite.

Trèves, qui se soumit après une courte résistance. Le général romain se rendit à une réunion de Trévires, devenue célèbre, accorda le pardon à ceux-ci et leur fit en cette circonstance une déclaration importante concernant la politique romaine. Il y donna l'assurance que les Romains ne comptaient pas s'établir sur le Rhin, dans le dessein de protéger l'Italie, mais seulement, afin qu'un second Arioviste ne s'emparât pas des Gaules. Tandis que la situation des Romains s'affermissait par la pacification de la Gaule et par la défection des habitants des frontières, désertant la cause de l'indépendance, Civilis rassemblait une armée à la hâte, afin de mettre un terme à de plus grands empiétements de la part de Rome. Il se contenta de se défendre, jusqu'au moment où l'armée de l'indépendance se fût, à la faveur des expéditions des Allemands de la droite du Rhin, mise en état de prendre l'offensive avec la certitude du succès. Classicus et Tutor auraient voulu combattre immédiatement, et avant que les Romains eussent pu recevoir du renfort de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne. Ils ne comptaient guère sur le concours des Allemands de la droite du Rhin, ceux-ci se relâchaient trop souvent de la discipline, et montraient une avidité pour le butin qui compromettait souvent le succès.

Cette dernière considération prévalut et l'attaque nocturne du camp romain fut décidée. Les Ubiens et les Lingones formaient le centre, les Bataves, l'aile droite et les Bructères et les Teuchtères, l'aile gauche des colonnes d'attaque. Céréalis, qu'une aventure galante avait retenu hors du camp pendant la nuit, s'en trouvait encore éloigné, lorsqu'il apprit tout à la fois la nouvelle du combat et celle de la victoire des Romains. Le camp était bouleversé, la cavalerie battue, les ponts sur la Moselle étaient occupés, avant que le général romain eût pu réunir les siens et marcher à l'ennemi. Céréalis répara sa faute par sa présence d'esprit et son courage. Il se jeta au-devant des fuyards, les arrêta et par un coup d'audace, aidé d'une troupe d'élite, il reprit les ponts. Par ses énergiques exhortations, il parvint à ramener la confiance dans son armée qui, bientôt rassemblée, se présenta en bataillons rangés en face de l'ennemi. D'autre part, Civilis et ses compagnons ne restaient pas

inactifs. Ils reformaient les rangs et excitaient leurs hommes au combat; la bataille commença une seconde fois. Déjà les Romains allaient succomber, lorsque les alliés germaniques et les Bataves compromirent de nouveau le succès, abandonnant les rangs pour s'emparer du butin. Céréalis eut ainsi le temps de ramener les siens au combat, de repousser les Allemands et de prendre leur camp qu'il détruisit ce même jour. A la suite de la défaite de l'armée allemande, le parti romain reprit le dessus à Cologne. Les Allemands qui s'y trouvaient en minorité furent vaincus, et beaucoup d'entre eux massacrés; la femme et la sœur de Civilis, ainsi que la fille de Classicus, furent livrées aux Romains. La crainte des rigueurs de Civilis porta le parti terroriste dominant à Cologne à commettre un second crime plus honteux encore. Les soldats d'une des meilleures cohortes de Civilis, formée de Chauques et de Frisons, se trouvant à Zulpich, sur la frontière du territoire Agrippinien (Cologne) furent invités à un pompeux festin où on les enivra, après quoi, enfermés dans la salle du banquet, on les y fit périr au milieu des flammes. Civilis se prépara à la vengeance; mais Céréalis profitant promptement de son avantage, soumit les Nerviens et les Tongres et prit ses garanties pour la ville de Cologne. D'autre part, les Allemands remportèrent quelques succès; Classicus battit un escadron romain; les Canninevates firent en partie couler la flotte romaine sur le bas Rhin et châtièrent une division des Nerviens pour leur adhésion à la cause des Romains. De petites escarmouches couronnées de succès dédommagèrent les Allemands des revers éprouvés récemment par la défaite des Bataves près de Trèves. Civilis s'étant, sur ces entrefaites, affermi près de Wésel avait de nouveau complété son armée par des renforts. Lorsque, à son retour de l'Allemagne, le général romain se disposa à l'attaquer dans cette position, Civilis fit rompre les digues et submergea le pays environnant.

Les soldats romains, de petite stature et lourdement armés, se trouvèrent dans cette circonstance en grande infériorité, à l'égard des Germains. Bientôt commença un combat inégal dans lequel les Romains essuyèrent de grandes pertes. Pendant plusieurs jours on se battit dans l'eau; les Alle-

mands nageaient ou traversaient aisément le territoire inondé, tandis que les Romains, plus petits de taille et gênés en outre par leurs longues épées, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, restaient souvent enfoncés dans la vase. Enfin la trahison fit tourner les chances du combat en faveur de Rome. La troupe des Bructères, abandonnant une digue qui s'avançait au loin sur le Rhin, avait nagé au delà d'un des bras du fleuve, afin de prendre les Romains en flanc. Mais, bien avisés, ceux-ci avaient esquivé l'attaque, découragé leurs adversaires et rétabli l'équilibre entre les corps d'armée. A ce même moment un déserteur batave leur indiqua un passage par lequel la cavalerie pouvait tomber sur le dos des Allemands. Attaqués par devant et par derrière, les Germains se virent forcés de faire retraite vers le Rhin, ce qu'ils purent réaliser toutefois sans éprouver de grandes pertes, car les Romains n'ayant pas leurs vaisseaux à leur portée, s'étaient trouvés surpris tout à la fois par la nuit tombante et par des torrents de pluie. Le lendemain déjà, des renforts, venant de l'Espagne, arrivaient au camp romain, en même temps que des troupes auxiliaires chauques rejoignaient Civilis. Celui-ci se décida à continuer la lutte, en employant un mode de défense qui devait à l'avenir contribuer souvent à assurer la victoire aux Néerlandais. Il fit évacuer les villages, mettre en sûreté le matériel transportable, rompre les digues établies sur le canal de l'Yssel par Drusus, et se retira ensuite au delà du Rhin dans le Delta, laissant un large lac entre lui et les Romains. Tutor, Classicus et cent treize sénateurs trévires l'accompagnèrent. Alors s'engagea un combat dans lequel une division allemande fut battue et Civilis lui-même forcé de se sauver à la nage au delà d'un des bras du Rhin. Céréalis s'étant rendu à Bonn, afin de faire hâter les travaux du camp pour la réinstallation des quartiers d'hiver, les Allemands repassèrent le fleuve et profitèrent de son départ pour pénétrer la nuit dans le camp romain et y causer de grands dommages, coupant les cordes qui retenaient les tentes au sol et s'en servant ensuite pour garrotter les soldats qu'ils massacrèrent. Un nouveau combat eut lieu sur le territoire des bouches du Rhin, mais avec des alternatives de succès réciproques. Toutefois, il semble que des deux côtés l'on ait

souhaité un accommodement pacifique. Les Romains se lassaient probablement d'une lutte qui, par le mode de défense particulier aux Pays-Bas, menaçait de traîner en longueur, sans leur promettre des dédommagements suffisants; Civilis, de son côté, voyant que des renforts complétaient sans cesse l'armée ennemie et que la flotte romaine se rassemblait, et constatant surtout la défection et l'indolence des alliés, était en droit de douter d'une victoire de moins en moins prochaine. Aussi lorsque Céréalis fit faire de secrètes propositions, promettant la paix aux Bataves et à Civilis son pardon, et que la prêtresse Véléda ainsi que les parents de Civilis, retenus en esclavage, se montrèrent désireux de la paix, ce dernier consentit aux négociations. Elles eurent lieu entre les deux généraux au centre d'un pont qui se trouvait sur le canal rhénan de l'Yssel; ces démarches semblent avoir amené la conclusion de la paix; mais les données manquent au sujet de cet entretien. Si, à la suite de ces événements, les rapports entre Bataves et Romains devinrent pacifiques, les premiers ne paraissent pas toutefois être retombés dans leur précédente dépendance, car dans ce cas, le général romain ne leur eût pas fait d'aussi larges concessions, et ne se serait pas donné tant de peine pour les amener à accepter la paix. Les Allemands de la droite du Rhin se trouvaient plus puissants que jamais, et Rome devait redouter, avec raison, qu'ils ne prissent énergiquement le parti de leurs alliés en détresse, au cas où elle eût poussé ceux-ci à bout. Nous pouvons, d'après ces faits, conclure, contrairement à l'opinion antérieurement émise, que les Néerlandais avaient atteint le but primitif de leur révolte. Si leurs corps auxiliaires les plus exercés restaient encore au service des Romains, ils demeuraient néanmoins débarrassés des impôts, de la conscription arbitraire et de l'oppression.

Un long épuisement se manifesta à la suite de ces événements. Les Néerlandais s'étaient vus obligés de dévaster leur pays pour pouvoir le défendre, et des générations devaient s'écouler avant que ces désastres fussent réparés. Les Romains, de leur côté, avaient dépouillé les Gaules et l'Espagne, renoncé depuis longtemps à toute conquête pour

conserver leurs frontières ; ils s'estimaient heureux dès lors que les Germains ne les attaquassent plus.

Les Allemands de la droite du Rhin paraissaient vouloir jouir aussi, en paix, des victoires acquises au prix de si longs combats. Les armes furent déposées pour longtemps dans l'Allemagne du Nord-Ouest, où toute l'attention se porta sur la culture du pays. Les colons allemands se groupèrent davantage vers les frontières romaines ; bientôt la population s'accrut de telle sorte, qu'elle amena de nouveaux changements dans ces contrées.

A cette époque, la centralisation et la culture romaines jetaient dans les Gaules des racines toujours plus profondes, pendant que les colonies et les villes romaines de la gauche du Rhin et de la droite du Danube atteignaient le plus haut degré de leur développement. De légères contestations au sujet des frontières paraissent à la vérité avoir surgi encore, soulevées toutefois plutôt par les Allemands que par les Romains. Les belliqueux Cattes, qui ne supportèrent jamais avec résignation le joug romain, demeurèrent surtout de turbulents voisins. Leur mépris pour les Romains les amena à chasser Charjomer, prince des Chérusques, qui avait brigué l'amitié de ces derniers. L'empereur Domitien, auprès duquel ce prince se réfugia, (84 ans après J.-C.), se flatta d'avoir remporté une victoire sur les Cattes, mais les historiens romains affirment qu'il n'avait pas même aperçu l'ennemi et qu'il acheta des esclaves allemands qu'il fit figurer en guise de prisonniers.

Tandis que Rome perdait entièrement son prestige, sa politique ne se soutenait en Allemagne que par la désunion et la guerre civile. A cette époque, les Bructères, qui peu de temps auparavant avaient exercé une grande influence, par l'autorité de leur prêtresse Véléda et par celle de la prêtresse Ganna qui lui succéda, furent décimés par les Chamaves et les Angrivariens et chassés de leurs résidences. A la fin du Ier siècle éclata une violente guerre contre le roi des Daces, Décébalus, dans laquelle furent enveloppées les tribus allemandes des Quades et des Marcomans. Les Romains voulaient les contraindre à leur prêter des secours.

Energiquement soutenu par les Germains, le roi des

Daces battit successivement plusieurs armées romaines et fit un si mauvais parti à l'empereur Domitien, que celui-ci dut se résoudre à payer un tribut aux Daces ; les Romains n'avaient jamais essuyé cette humiliation, depuis la fondation de Rome, quoiqu'ils l'eussent infligée, bien des fois depuis, à d'autres peuples.

La paix semblait assurée pour un assez long temps à l'Est et à l'Ouest, mais durant cette période de calme s'amoncelèrent des forces que devaient réclamer de nouveaux et grands événements. L'Europe allait être remuée jusque dans ses replis les plus profonds; sous le choc des peuples lancés les uns contre les autres devait finalement s'écrouler l'empire romain, et le monde changer de face. Le peuple germanique civilisé devint le plus puissant des moteurs de cette grande évolution, à laquelle on donna le nom de migration des peuples; c'est au sujet des Germains que, pressentant en quelque sorte l'avenir, l'historien romain s'écriait un jour : « Depuis 210 ans, l'Allemagne a essuyé bien des » revers; Rome aussi a éprouvé, en combattant les Alle- » mands, des défaites comme elle n'en avait pas subi durant » la guerre des Samnites, ni durant les guerres puniques, » ni du côté de l'Espagne, des Gaules, de la Bretagne, ni » du côté de la Perse. Durant cette époque, Rome a cé- » lébré souvent des triomphes, et pourtant l'Allemagne » n'est pas encore vaincue ! »

III

Migration des peuples.

La guerre pour l'indépendance batave terminée, une profonde paix régna, pendant à peu près un siècle, aux frontières de l'Allemagne, ainsi que dans tout l'empire romain. Rome, ayant clos pour toujours la série de ses conquêtes, ne songeait plus qu'à les conserver et à en jouir. Cette soif de jouissance répondait à la grandeur de ses possessions.

Mais les conséquences de l'excès des voluptés étant inévitables, la satiété se produisit et le genre des stimulants, auxquels on recourut alors, fut cause que tout l'organisme se relâcha et disparut dans la corruption. Toutefois, il y eut encore une certaine période de sérénité, durant laquelle la civilisation de Rome féconda les provinces conquises. Depuis un siècle, les Romains occupaient l'Espagne, les Gaules et une grande partie du Sud de la Bretagne; partout ils avaient tracé des routes militaires, bâti des forteresses, introduit le système de la centralisation dans l'administration, fait adopter leurs codes civil et criminel, ainsi que leur mode d'impôts, de telle sorte qu'ils avaient romanisé complétement ces pays et transformé leurs habitants en sujets tributaires. Leur action s'étendit de la même manière sur les possessions, conquises plus récemment, entre le Rhin et le Danube. C'est à cette époque qu'ils élevèrent et fortifièrent le rempart-frontière de l'empire romain, qui s'étendait sur la rive droite du Rhin, depuis Cologne jusqu'à Ratisbonne, et que le Zehntland, encore inhabité, commença à se peupler de prolétaires gaulois et de colons romains. Ce rempart-frontière, que côtoyait une route bâtie, était tout hérissé de forts et de citadelles dont les garnisons devaient protéger les frontières de l'empire contre les invasions des Allemands. On vit alors s'élever dans ces contrées, et comme par enchantement, des métairies, des villages et des maisons de campagne. Les soldats romains de ces garnisons-frontières profitèrent de ces circonstances pour s'y établir; leur temps de service terminé, ils recevaient du gouvernement, à titre de récompense, des parties de terrains.

Alors que, dans les colonies de pure origine germanique, la loi et le droit civil romains étaient seuls en vigueur, on retrouvait encore, dans la haute et dans la basse Germanie, des Municipes, c'est-à-dire des communes indigènes qui se gouvernaient d'après leurs propres lois, sous la suzeraineté de Rome. Elles rendaient aux Romains, en retour de leur protection, des services militaires et leur payaient des impôts. La civilisation romaine s'étendit bientôt comme un vaste réseau sur tout le territoire situé à l'intérieur du rempart-frontière. Le pays entier fut sillonné

de routes pavées et semé de forts, de colonies romaines et de villes. La protection assurée aux individus et aux propriétés et les progrès introduits dans les moyens de communication, y facilitèrent, dans une large mesure, l'accès aux améliorations obtenues en Italie pour l'agriculture, le commerce et l'industrie. L'agriculture y fleurit bientôt, les colons pouvaient sans peine faire écouler leurs produits; d'une part, le commerce les leur réclamait en échange de marchandises étrangères et, de l'autre, la consommation à l'intérieur s'était fort accrue par l'extension de l'industrie et par l'établissement de fabriques nouvelles, construites à l'instar de celles de Rome, et dont les fouilles actuelles mettent au jour de remarquables vestiges. L'élévation du niveau général de l'aisance fit naître le besoin de jouissances plus recherchées. On planta la vigne sur les coteaux de la Moselle et du Rhin; on construisit dans les villes frontières des bains, des théâtres, des établissements de plaisirs publics et des débits de vin. Cependant que les Romains s'adonnaient de plus en plus à la culture des arts et goûtaient les douceurs de la paix, on vit se propager la coutume, introduite par César, de prendre des Germains au service de Rome, de telle sorte qu'une grande partie des garnisons frontières se composait de troupes allemandes. Il en résulta qu'un nombre, chaque jour croissant, de Germains se familiarisèrent avec les ressources de la civilisation romaine, s'initièrent à la langue latine, acquirent le titre de citoyen et les dignités de chevalier romain et se mirent au courant de l'art militaire, de l'administration civile, de la législation et de l'industrie romaines. Quittant leur patrie pour différents motifs, ils s'établissaient dans les provinces de l'empire où ils se trouvaient souvent promus aux fonctions les plus élevées. Ceux des Germains qui acquéraient de la fortune chez les Romains appelaient ensuite, auprès d'eux, leurs parents de la Germanie; c'est ainsi que les populations allemandes, habitant au delà du rempart-frontière, s'initièrent à la civilisation, prirent part à ses bienfaits, pendant que les relations commerciales et industrielles, entre Romains et Germains, acquéraient une extension en rapport avec l'accroissement de la population sur les territoires-frontières.

Si l'on songe que déjà du temps de César, les marchands accompagnaient les troupes suèves afin de leur acheter leur butin, on se figurera aisément combien le commerce dut se développer aux confins de l'empire, durant un siècle d'incessants trafics. Les Germains se pourvoyaient, par des colporteurs romains, de vins, d'armes et d'autres produits de l'industrie, en échange desquels ils donnaient surtout des pelleteries, des peaux de bêtes, des bestiaux, des esclaves et aussi des objets de luxe pour les dames romaines (tels que des chevelures blondes, des pommades, du savon). Tandis que les éléments germaniques pénétraient de plus en plus dans la population romaine des confins de l'empire, et que finalement la défense des frontières romaines ainsi que les postes militaires les plus importants se trouvaient en grande partie confiés à des Germains, les populations allemandes se montraient avides des ressources de la civilisation romaine, et d'année en année plus disposées à envoyer, dans l'empire, l'excédant de leur population. Il faut de plus se rappeler qu'au degré où se trouvait alors la civilisation chez les Romains, le mode de leur industrie agricole était tout extensif; cette circonstance explique comment les populations des frontières allemandes, accrues à la faveur d'un siècle de paix, devaient nécessairement être amenées à faire irruption dans l'empire, alors surtout que les allures pacifiques de la politique de Rome contribuaient à faire disparaître, sous le dédain, la terreur qu'inspiraient jadis ses armées.

L'imminence du danger ne suffit point à cette époque pour réveiller l'ancienne ardeur guerrière des Romains. Entraînés sur la voie de la décadence, ils ne songèrent plus qu'à se donner des loisirs pour la débauche, se déchargeant sur les Germains de tout le soin de leur défense. Plus tard, non-seulement ils prenaient un nombre sans cesse croissant de troupes et de populations allemandes à leur solde, pour protéger leurs frontières; mais ils allaient se voir imposer l'obligation de payer un tribut à leurs adversaires, devenus leurs défenseurs. Dans les premiers siècles de la prise de possession des territoires du Danube et du Rhin, la domination romaine s'était affermie dans ces contrées par le fait que les populations y furent prompte-

ment acquises à la civilisation romaine; mais lorsque, dans la ville de Rome, l'honneur, les mœurs, la virilité, la probité, en un mot toutes les plus nobles vertus de l'homme eurent entièrement disparu sous le régime despotique des Césars, après que le crime et le vice s'y furent disputé le premier rang, il arriva nécessairement que le poison de la corruption s'infiltra aussi dans les provinces de l'empire les plus éloignées.

Il devint d'usage parmi les grands à Rome de dissiper en une couple d'années des fortunes immenses et de se faire envoyer ensuite sous un titre quelconque dans les provinces, afin d'y exploiter les habitants et de se procurer, au moyen d'un pouvoir arbitraire, de nouvelles ressources pour de nouvelles débauches. Il en résulta que l'intégrité, qui n'avait pas peu contribué, dans le principe, aux triomphes de la puissance romaine, fit place à la fraude, à l'exaction et aux violences les plus insensées. C'est ainsi que la Grèce, l'Asie Mineure et l'Afrique furent dépouillées, et que l'Espagne et la Gaule se trouvèrent épuisées complétement. Les récits que des témoins oculaires ont faits de la situation des Gaules, peu avant la migration des peuples, nous en ont laissé sous les yeux un épouvantable tableau. Les fonctionnaires ne semblaient exister que pour spolier leurs administrés et parmi ceux-ci, les moins fortunés; les places s'achetaient et n'étaient, par conséquent, accessibles qu'aux riches. Tandis que ces derniers se trouvaient dispensés des impôts, les pauvres en étaient de plus en plus accablés; s'il arrivait qu'ils ne parvenaient pas à les payer, on les expulsait de leurs maisons ou de leurs fermes, et s'ils se permettaient de murmurer, on les jetait en prison, parfois même on les mettait à mort. Les fonctions des préfets conféraient à ceux-ci le droit de proscription; aussi en abusaient-ils souvent jusqu'à proscrire tous ceux qui possédaient quelque fortune dans la ville; les grands se souillaient par des vices et des turpitudes qui ne s'étaient rencontrés jusqu'alors que dans le monde des esclaves. Le luxe et la débauche s'accrurent en raison même du mépris du droit. Bientôt, riches et pauvres vécurent au jour le jour; les premiers ne se faisant point faute de dissiper promptement ce qu'ils extorquaient si

aisément, les autres, n'ayant aucun intérêt à économiser ce que la violence pouvait leur enlever impunément. L'attraction des peuples vers les jouissances les plus enivrantes et les plaisirs les plus étourdissants atteint ordinairement ses dernières limites aux époques où la tyrannie, la guerre, la révolution ou quelque calamité jette parmi eux le trouble et l'effroi. Ce fait économique fut constaté surtout pendant la décadence de l'empire romain et ne contribua pas peu à sa chute. L'attrait des plaisirs, des festins, des spectacles et des combats d'animaux était devenu si irrésistible, qu'il arriva souvent que des débauchés ne quittèrent même pas la salle des banquets, alors que les Allemands prenaient leur ville d'assaut, et que là même où fumaient encore les ruines d'édifices incendiés, on préparait déjà de nouveaux divertissements (1).

Tandis que l'on fouillait toutes les contrées du monde connu pour satisfaire la sensualité des riches ou leur passion pour les combats d'animaux, les indigents se trouvaient dépouillés des derniers lambeaux de leurs vêtements, par les percepteurs de l'impôt; il ne leur resta finalement d'autre ressource que d'aliéner leur liberté et de se placer sous la protection des riches, à titre de colons. Ce fut ainsi que se développa le système de la grande propriété foncière (latifundia), qui, dès lors tomba entre les mains d'un nombre toujours plus restreint de riches propriétaires, tandis que la majeure partie de la population devenait de plus en plus indifférente au sort du pays. Faut-il s'étonner, après cela, qu'un grand nombre d'habitants, possédant encore quelques richesses, se soient décidés à émigrer dans les pays germaniques voisins (2), où l'on jouissait de plus de liberté personnelle et de plus de sécurité pour les propriétés? Parmi les populations romaines elles-mêmes, l'espoir de passer sous la domination allemande se manifestait généralement; dans les Gaules surtout, on aspirait après l'arrivée des Germains (3). Si l'on songe qu'au milieu

(1) Parmi ces villes célèbres par leurs débauches, on cite surtout Cologne, Mayence et Trèves.

(2) Ceci eut lieu dans la Gaule et dans l'Italie. Des Romains se dérobèrent à ce joug odieux et fuirent chez les Longobards qui avaient cependant tué beaucoup de propriétaires romains. (Roth, Benef. 60. Gaupp. Ans. 409. Heghel, Städtev. 369.)

(3) SALVIANUS MASSILIENSIS, *de Gub. Dei*, I. V. S. 86 in hist. Goth.

de cétte complète corruption politique, économique et morale, la défense des frontières se trouvait en majeure partie confiéé à des troupes auxiliaires allemandes, que de nombreux émigrants allemands s'établissaient sans cesse dans les provinces des marches romaines et s'y élevaient aux plus hauts postes militaires et politiques, et qu'enfin, l'anarchie régnant au milieu de cette population d'esclaves mécontents, l'on n'y trouvait aide et protection que chez ces mêmes Allemands émigrés, l'on comprendra aisément la facilité avec laquelle les races germaniques conquirent les provinces romaines, pendant et après la migration des peuples. En plusieurs circonstances, la conquête se fit de la même manière que l'occupation du Texas par les Américains du Nord; la domination allemande était déjà un fait accompli, avant que les armées des Germains, appelées fréquemment sans doute par leurs compatriotes, eussent pénétré dans l'empire et en eussent pris définitivement possession (1). La mollesse et le luxe qui avaient démoralisé le peuple de la capitale et des provinces finirent par corrompre l'armée elle-même, qui présenta bientôt un aspect bien différent de celui qu'offraient jadis les anciennes légions romaines aguerries et victorieuses. L'antique esprit militaire avait entièrement disparu : tandis que durant la prospérité de l'empire, la race latine avait fourni du moins encore les officiers, la situation était devenue telle que l'on ne recrutait plus les armées que dans la lie du peuple. Dans de telles conditions, la discipline s'était relâchée, et les soldats devenus incapables de résister aux fatigues de la guerre, réclamaient alors dans les camps et dans les cantonnements, des théâtres, des bains et tous les plaisirs particuliers aux villes. L'empereur Constantin se vit contraint de rappeler les garnisons des frontières dans les villes, afin de satisfaire leur goût pour le luxe et aussi pour se rendre les habitants favorables par l'augmentation du nombre des consommateurs. La surveillance des frontières se trouva en conséquence remise presque exclusivement à des troupes étrangères, et bientôt même les

ed. Elzevir und Mamertinus, ed. Jaeger, T. II, bei Huschberg G. d. A. u. F. S: 242.

(1) Ce fut surtout le cas dans la Gaule du Nord, à l'égard des Francs.

commandements supérieurs furent confiés à des Germains, car dès lors il ne se trouvait plus parmi les Romains des sujets suffisamment capables, pour remplir ces fonctions. La portion la plus importante de l'autorité militaire passa ainsi aux mains des Allemands, avant même que leurs compatriotes eussent songé à conquérir le territoire de Rome.

En l'an 162, la paix fut troublée, d'abord par les Chauques et ensuite par les Cattes. Les premiers envahirent les Pays-Bas; les seconds s'avancèrent jusque dans la Suisse; mais tous furent repoussés. En même temps éclata sur le bas Danube une guerre à laquelle prirent part presque toutes les populations suèves et gothes; elle dura pendant quatorze ans avec des alternatives de succès et de revers. Le motif de cette longue lutte, appelée la guerre des Marcomans, parce que ce peuple y prit la part la plus importante, n'est pas facile à déterminer, vu la pénurie des sources historiques de cette époque. Il est probable que, d'une part, le refus des Romains de payer aux Daces le tribut consenti et, de l'autre, l'accroissement de la population des vigoureuses tribus germaniques amenèrent la formation d'une puissante ligue militaire qui dut prendre occasion du moindre choc extérieur pour entrer en campagne. Des batailles furent livrées, beaucoup de villes pillées et plus d'une armée romaine fut détruite(1). Les Romains essuyèrent pendant cette guerre de si rudes pertes que l'empereur Marc-Aurèle se vit obligé de faire vendre publiquement ses joyaux et d'épuiser les trésors de l'empire, tandis que le gouvernement se trouvait réduit à enrôler même des esclaves. Une armée romaine tout entière fut enveloppée par les Quades dans une contrée déserte; elle y eût péri par le manque d'eau, si une soudaine pluie d'orage ne fût venue rafraîchir les soldats et ranimer leurs forces pour de nouveaux combats. Commode, successeur de Marc-Aurèle, réussit à conclure la paix pour un assez long temps (180); mais il fut contraint, pour remporter la victoire, de recourir à l'aide de troupes allemandes, auxquelles il fit d'importants sacrifices, leur abandonnant des territoires au sein même de l'empire.

C'est de la fin de la longue guerre des Marcomans que

(1) Ammian. Marcell., XXXI, 5.

datent les premières apparitions des ligues armées, composées des principales tribus allemandes, dont il nous est permis de reconnaître encore les traces aujourd'hui.

Nous avons vu que les Goths et les Marcomans avaient déjà, aux époques primitives, réuni, dans la Germanie de l'Est, un certain nombre de petites peuplades et mis ainsi des bornes à l'esprit de conquête qui dominait à Rome. Nous avons dit aussi que les tribus de l'Allemagne de l'Ouest furent régulièrement vaincues par les Romains, chaque fois qu'elles combattirent isolément, tandis que ceux-ci furent battus, lorsque Armin parvint à rassembler plusieurs peuplades en une association militaire. Pendant la guerre des Marcomans, Rome courut un plus grand danger encore, par l'accroissement du nombre des peuples, alliés pour un but commun. Tandis que, durant les périodes de guerre ou de paix avec Rome, les Germains se familiarisaient avec l'art militaire des Romains, sans en méconnaître les côtés défectueux, perfectionnaient leur tactique et leur armement et découvraient le secret de leur véritable force, consistant surtout dans l'alliance entre tribus de même race, dans l'empire romain au contraire, la faiblesse et la corruption augmentaient conjointement avec le mépris que cette situation inspirait aux étrangers; d'autre part, pendant que le chiffre de la population romaine diminuait sans cesse, les races vigoureuses des contrées de l'Allemagne se développaient dans des proportions toujours croissantes. Il est probable que les peuples allemands du Nord-Ouest, se ressouvenant des dangers qui avaient menacé leur indépendance, et éprouvant le désir tout à la fois de jouir des plaisirs de Rome et d'extorquer des trésors aux provinces romaines, se rappelèrent les hauts faits des Marcomans et les exploits qu'Armin avait jadis accomplis, au moyen de leur alliance militaire. Ce fut dans ces circonstances que se formèrent, outre celle des Goths, les ligues des Alamans, des Francs, des Saxons et, quelques siècles plus tard, celle des Bavarois.

Parmi ces dernières, il faut distinguer d'abord la ligue des Alamans. Celle-ci se forma d'une réunion de populations suèves, qui se dirigèrent du côté sud-ouest du Rhin vers les frontières romaines, se firent jour au travers du

rempart-frontière, peuplèrent le Wurtemberg actuel et Baden, et dans le cours de plusieurs siècles, conquirent et colonisèrent l'Alsace et une grande partie de la Suisse. On n'a point établi encore avec certitude l'origine du nom des Alamans qui, dans l'Allemagne actuelle même, fut remplacé à son tour par celui de Suèves ou Souabes. La version la plus probable c'est que ce nom provient de « Al » (c'était celui d'une arme). Le nom des Alamans serait ainsi synonyme de « Hommes d'armes » et identique au mot germain « Wehrmann », ainsi que nous l'avons expliqué précédemment. Les Alamans sont mentionnés pour la première fois, en l'an 213, comme habitant les environs du Mein, où l'empereur Caracalla se vanta d'avoir remporté une victoire sur eux. Il semble que des tribus suèves se soient avancées jusque-là, après la guerre des Marcomans, côtoyant au nord les Hermundes et les Cattes (1). L'excellence de leur cavalerie, tout particulièrement réputée, explique leur mode de guerre, la fréquence de leurs invasions dans l'empire et la promptitude avec laquelle ils réapparaissaient, chaque fois qu'ils avaient été repoussés par les Romains.

Vers l'an 240, la ligue des Francs se trouve mentionnée pour la première fois, à l'occasion d'une de leurs incursions, ayant le pillage pour but; mais ils furent battus et repoussés à Mayence. Au IIIe siècle, on signale comme faisant partie de la ligue franque les Sicambres, les Chamaves, les Tubantes, les Bructères, les Chatuariens, les Angrivariens, les Cattes et même les Chauques, les Chérusques et les Frisons; toutefois ces derniers reparaissent bientôt comme tribu indépendante, tandis que les Chérusques et les Chauques se fondent en partie dans la ligue saxonne. Il est certain qu'à l'exception des Frisons, toutes

(1) Quelque temps après cette campagne de Caracalla les Cattes cessèrent d'être signalés pendant un très-long temps, comme formant une tribu autonome. A cette époque, ils disparurent dans la ligue des tribus franques dont ils formèrent une des parties principales. Ils avaient depuis des siècles conservé leur indépendance au moyen de leurs propres forces et repoussé Caracalla au delà du Rhin; ils combattaient avec une telle fureur que même blessés, loin d'abandonner le combat, ils arrachaient avec leurs dents les flèches de leurs plaies. Ils continuèrent à lutter jusqu'à ce que les Romains eussent acheté, au poids de l'or, la paix et le droit de se retirer.

les peuplades du bas Rhin, à partir de Mayence, y compris les Bataves, firent partie de la ligue franque.

Les anciens historiens nous ont laissé, au sujet des Francs, sur le nom originaire desquels nous n'avons pas encore d'explication satisfaisante, des commentaires analogues à ceux de Tacite au sujet des Germains; ces documents prouvent que trois siècles de contact d'abord avec la civilisation et ensuite avec la corruption romaine n'avaient pu altérer en eux ni leur vigueur primitive, ni leur fougue sauvage héréditaire. La chevelure dorée flottait encore sur la tête des Francs; leur œil bleu rayonnait toujours du plus vif éclat; le jeu des muscles de leurs membres vigoureux se laissait entrevoir sous leurs vêtements de cuir, étroitement serrés autour de leur taille; toujours ils éveillaient chez les enfants l'ardeur la plus belliqueuse, et tel était leur esprit d'indépendance, qu'ils préféraient mourir plutôt que de se soumettre, de sorte que l'on disait d'eux, avec raison, que leur courage leur survivait. Ils déployaient sur mer et au milieu des tempêtes la même énergie que sur terre. Ce peuple de héros aux yeux duquel l'inaction semblait une honte, et la lutte, le comble de la félicité, ce peuple d'indomptables guerriers s'exerçant sans cesse au maniement des armes, « toujours prêts à combattre de la main gauche lorsque la droite était blessée, » inspirait aux garnisons des frontières un continuel effroi (1). Redoutant nuit et jour et en toute saison leurs attaques, les soldats romains mangeaient et dormaient sous les armes. Les Francs se montraient plus alertes et plus particulièrement disposés à attaquer leurs adversaires pendant la saison rigoureuse; selon un auteur contemporain, « semblables aux vagues de la mer, ils se précipitaient avec fracas sur les Romains et les culbutaient avant que ceux-ci eussent songé à se défendre (2) ».

(1) Leur arme principale appelée « francisque », de laquelle ils faisaient un usage terrible, était une hache d'armes qui, d'après les spécimens trouvés dans les tombeaux des Francs, avait 3 pieds de long; le manche était en fer creux, à l'une des extrémités se trouvait une hache et à l'autre, une pique en acier.

(2) La population compacte des pays francs et la force corporelle des Francs sont signalées par les historiens romains, ainsi que leurs facultés intellectuelles. Cent ans après l'apparition de la ligue franque, un Franc d'origine, Silvan, élevé au rang de général dans la Gaule, fut même nommé empereur à Cologne, mais il fut assassiné quelques jours après.

Peu après celle des Francs, apparut une nouvelle ligue militaire des peuples de la Germanie du Nord connus sous le nom de Saxons. L'origine la plus probable de ce nom se rapporte également à une arme qui était la courte épée ou couteau de chasse, arme particulière à cette tribu « Sax ». Nous sommes toutefois porté à rattacher la désignation de l'arme au nom de la tribu, comme ce fut le cas pour les Francs. La ligue des Saxons se composait des Angles et des Saxons déjà mentionnés par Ptolomée, de la plus grande partie des Chauques et des Chérusques, des débris des Cimbres et de quelques peuplades inconnues qui, sorties de la Baltique, avaient suivi les tribus des Suèves dans leur mouvement vers le Sud. Cette circonstance explique comment parmi tous ces peuples ce furent les Saxons qui conservèrent le plus longtemps leur parenté avec les Germains de la Scandinavie. Les Saxons empêchés de descendre vers le Sud-Ouest par leurs compatriotes, les peuplades suèves, et par les Francs, se virent par suite de l'accroissement de leur population, amenés à tourner du côté de la mer leur esprit aventureux. Bientôt, montés sur des nacelles garnies de peaux de vaches, ces hardis pirates, côtoyant la mer du Nord, étendirent à diverses reprises leurs brigandages jusque sur les rives de la Gaule occidentale, et surtout sur celles de la Bretagne actuelle. « Il n'y a pas, dit « Sidoine Apollinaire, de plus redoutables ennemis ; ils » apparaissent tout à coup dans leurs vaisseaux et disparaissent à l'improviste ; là où ils abordent, ils renversent » toute résistance, culbutent ceux qu'ils surprennent, » échappent à toutes les poursuites, ou capturent les vaisseaux qu'ils poursuivent. Loin de les effrayer, le naufrage ne sert qu'à augmenter leur adresse ; ils ne prennent aucun souci des dangers de la mer, elle est leur » patrie et leurs délices. »

Tandis que les trois ligues mentionnées commençaient à jeter l'effroi parmi les Romains à l'Orient, les Marcomans restaient sans cesse pour ceux-ci des ennemis redoutables. Leur nom ayant disparu bientôt après, et plus tard les Bajuvariens, sortis en quelque sorte du sol de régions situées un peu plus vers le Sud (toutes les populations germaniques se mouvaient dans cette direction), beaucoup

d'historiens envisagèrent les Bavarois comme des Marcomans. D'autres en font une ligue de tribus, composée de Hérules, de Rugières et d'autres peuplades gothes qui formèrent le peuple bavarois. Nous partageons cette dernière opinion.

La ligue militaire des Goths se trouvait établie sur le Danube inférieur et sur la mer Noire. Les Goths, que leurs facultés naturelles rendaient les émules des Grecs, possédaient, vers le milieu du IIIe siècle, un grand royaume borné à l'est par la mer Caspienne, au sud par le Pont-Euxin, à l'ouest par le bas Danube et au nord par le territoire des sources du Bug. Gibbon et avec lui la plupart des historiens adoptent l'opinion que peu de temps auparavant les Goths avaient émigré des côtes de la mer Baltique, où ils étaient encore au temps des Antonins (fin du IIe siècle), vers les contrées de la mer Noire. Un événement d'une aussi haute importance, c'est-à-dire la conquête d'un royaume dont l'étendue correspondait à celle de toute la partie méridionale de la Russie actuelle, eût fourni à l'histoire le sujet d'une narration tout au moins aussi intéressante que celle de l'expédition des Huns. Pourtant aucune mention n'en est faite, à l'exception de celle que l'on doit au plus ancien des historiens goths, Jornandès, qui, vivant en Italie à l'époque de la chute de l'empire ostrogoth, puisa ses documents dans d'autres sources, notamment dans les anciennes traditions des Goths. A la vérité, Jornandès fait sortir ces derniers de la Scandinavie, mais il fait remonter leur migration à une époque plus ancienne d'environ dix siècles, car il tient les Goths pour identiques aux Gètes, et leur attribue la lutte soutenue contre les Perses et racontée par Hérodote, comme aussi de nombreuses expéditions guerrières en Égypte et dans l'Asie Mineure. Il est possible que déjà antérieurement à la campagne de Darius contre les Gètes (500 ans avant J.-C.) de fréquentes relations commerciales, mentionnées dans les traditions du Nord, aient existé entre la Scandinavie et l'Orient. De récentes fouilles ont prouvé que, déjà à cette époque, une route commerciale conduisait de la mer Noire à la Baltique. Mais il est invraisemblable que les Gètes se soient avancés, avant l'époque de Darius, de la Scandinavie vers la mer Noire. Toute la migration de la race germanique dans les régions

de la Baltique ne pouvant remonter à plus de dix siècles avant J.-C., il est évident qu'une telle expédition, marchant pas à pas, n'a pas dû, coup sur coup, passer et repasser à travers toute la Russie.

Il faut donc rejeter comme non prouvée cette opinion, que les Goths seraient venus des bords de la mer Baltique au commencement du IIIe siècle, et rattacher l'assertion de Jornandès à un souvenir gardé par le peuple goth, de sa parenté avec les peuples de la Scandinavie. D'après des témoignages authentiques, les Goths étaient établis surtout dans les contrées du nord de la mer Noire au VIe et au Ier siècles avant J.-C. et aux IIe, IIIe et IVe s. après J.-C. Au Ier siècle avant J.-C., des conflits entre les Gètes et les Romains éclatèrent; dès lors les Goths étendirent sans cesse leur empire, jusqu'à ce qu'ils eussent réuni, vers le milieu du IIIe siècle, presque toutes les races des peuples germaniques de l'Est, dans une ligue guerrière qui s'étendit jusqu'au Caucase.

Des cinq races germaniques liguées ensemble, quatre d'entre elles se sont conservées en partie jusqu'à nos jours; la race gothe a disparu à l'étranger, où elle servit à la formation des peuples de la France méridionale, de l'Italie, de l'Espagne et des Alpes. Les ligues franque, saxonne et bavaroise formèrent de vastes royaumes, dont un seul a confondu son histoire dans celle de la mère patrie. La ligue alamane, maintenue dans les possessions enlevées aux Romains, se divisa; un tiers de cette ligue passa sous la domination franque, un autre tiers proclama son indépendance.

La ligue de ces races principales, composée en outre d'une innombrable quantité de petites peuplades, n'avait pas eu uniquement pour motifs de sa formation des nécessités politiques et économiques, mais aussi l'identité d'origine déjà signalée par Tacite, et dont se retrouvent encore aujourd'hui les traces dans les divers dialectes, types et caractères des peuples allemands.

Vers le milieu du IIIe siècle, les Goths ouvrirent la série des grandes invasions des races germaniques dans l'empire romain. On peut comparer cette époque à celle de la découverte de l'Amérique par les Espagnols, ainsi qu'à celle de la découverte des champs d'or de la Californie et

de l'Australie. Les armes, les vins, l'or, les jeux de Rome, les villas romaines, en un mot toutes les ressources et les magnificences de la civilisation excitaient davantage la convoitise des barbares, chaque fois qu'ils mettaient le pied sur le sol de l'empire. Ces attraits, joints aux causes toutes politiques et économiques, spécifiées déjà, suffirent pour faire s'élever les flots de cet océan de peuples envahisseurs à des hauteurs prodigieuses, jusqu'à ce qu'enfin les digues se trouvèrent rompues et que l'empire fut submergé. En l'an 250, les Goths s'élancèrent au delà du Danube, s'emparèrent d'un camp romain et prirent Philippolis, ville située non loin des Balkans, après un assaut qui coûta, dit-on, la vie à cent mille personnes. L'empereur Décius, accouru avec son fils pour venger ce désastre fut tué, et son armée dispersée. Les Goths, cernés par les Romains, avaient réussi, grâce à leur rare valeur, à disperser les légions romaines et à les attirer dans des terrains marécageux où, comme jadis il arriva aux Chérusques, leur haute taille et leurs longues lances leur assurèrent de grands avantages. Amenés à faire la paix par l'appât d'un tribut annuel considérable que les Romains s'engagèrent à leur payer en monnaie d'or, les Goths, chargés des dépouilles d'une province entière, se retirèrent dans leur pays au delà du Danube, au commencement de l'année 252.

Peu de temps après, ils étendirent plus loin encore leurs brigandages. Ils entreprirent dès lors simultanément, sur la mer Noire et dans l'Archipel, toutefois dans de plus grandes proportions encore, des expéditions semblables à celles des Saxons sur les bords de la mer du Nord. Ils rassemblèrent sur les bords du Pont-Euxin une flotte toute composée de petites nacelles et de milliers de barques, et, durant trois expéditions successives, ils envahirent les bords, puis les villes de l'empire romain d'Orient. La ville de Trébizonde, assiégée par eux, prise d'assaut et pillée, vit ses magnifiques temples saccagés, un immense butin emporté et un grand nombre de prisonniers emmenés. Les villes de la Bithynie furent pillées durant leur seconde expédition; plus tard, ils eurent la témérité de pénétrer par l'Hellespont, d'attaquer Athènes et de dévaster une grande partie de la Grèce. Le temple de Diane, à Éphèse,

fut détruit et d'inappréciables trésors de bibliothèques furent brûlés pendant le sac d'Athènes. Déjà les Goths menaçaient l'Italie, lorsque Gallien sortit enfin de sa torpeur et rassembla une armée à l'approche de laquelle l'une des peuplades, comprises dans la ligue guerrière des Goths, les Hérules, après avoir conclu pour leur propre compte une paix des plus avantageuses, entrèrent en grande partie au service des Romains. Les autres Goths, ayant abandonné leur flotte, se frayèrent une route au travers du pays jusqu'à leur patrie. A peine dix ans plus tard, en 269, les Goths firent une nouvelle expédition maritime, se composant de plusieurs milliers de vaisseaux et de près de 300,000 hommes, dit-on ; mais c'est là probablement une exagération. Rendus présomptueux par la grandeur de leurs succès précédents, ils furent complétement défaits dans une grande bataille près de Naissus par l'empereur Claude, après avoir éprouvé pendant une forte tempête de grandes pertes sur le Bosphore; ils laissèrent plus de 50,000 hommes sur le champ de bataille; le reste de l'armée ne se sauva que grâce à leurs chariots qui formaient une sorte de retranchement mobile. Un certain nombre de jeunes guerriers d'élite, choisis parmi les prisonniers goths, furent incorporés dans la garde impériale, et beaucoup d'autres vendus comme esclaves. D'autres encore ne parvinrent qu'à grand'-peine à se sauver au delà des Balkans, leur flotte ayant été détruite. Après la mort de Claude, arrivée l'année suivante, Aurélien, son successeur, conclut la paix avec les Goths et leur céda la province de Dacie (la Moldavie et la Valachie actuelles), dont la population indigène se réfugia dans les provinces romaines avoisinantes : tant était grande encore la terreur qu'inspiraient les Goths, même après leur dernière défaite.

La paix n'était pas rétablie encore en Orient que déjà les Francs et les Alamans pénétraient dans l'empire romain. En vain ces derniers furent repoussés par l'empereur Maximin, Goth d'origine, une troupe hardie de Francs s'abattit vers la Gaule, dévasta l'Espagne, s'empara d'un grand nombre de vaisseaux et passa même en Afrique. D'un autre côté, 40,000 cavaliers alamans se précipitèrent sur les frontières de la Rhétie, pillant tout le pays

compris entre le Danube et le Pô (270). Au retour, cernés sur le Danube par l'empereur Aurélien, poussés à une lutte désespérée par des conditions trop dures, mais délivrés grâce à leur bravoure, ils envahirent pour la seconde fois l'Italie, repoussant devant eux l'armée romaine; ils en furent toutefois bientôt expulsés. Après que les Romains eurent réussi, au prix des plus grands efforts, à refouler ces premières incursions des ligues allemandes, l'empereur Probe reconstruisit la muraille romaine; mais elle fut de nouveau renversée l'année suivante par les Alamans. Beaucoup de forts furent assiégés et détruits. Les Alamans étaient à peine pacifiés que les Goths surgissaient, et si ceux-ci acceptaient la paix, les Francs réapparaissaient à leur tour. Probe avait songé d'abord à faire occuper les provinces romaines des frontières, qui se dépeuplaient insensiblement, par des troupes germaniques disciplinées; mais prévoyant que celles-ci fraterniseraient bientôt avec les Germains du voisinage, il envoya, dans les provinces les plus éloignées, les émigrés allemands tombés en son pouvoir, les Goths et les Vandales dans la Bretagne ou sur le Rhin, les Alamans dans l'Asie Mineure, et les Francs sur les bords du Pont-Euxin (1).

On raconte un fait d'une audace inouïe attribué à une troupe de ces Francs. Ils s'emparèrent d'une petite flotte dans la mer Noire, traversèrent le Bosphore, pillèrent les côtes de la mer Méditerranée, ainsi que la ville de Syracuse, et, après une longue pérégrination sur les côtes de l'Espagne et de la Gaule, débarquèrent à l'embouchure du Rhin. Le récit des aventures de ces Francs et la description des merveilles et des richesses qu'ils avaient rencontrées dans le monde civilisé durent exciter tout à la fois, chez leurs compatriotes, la soif des conquêtes et le désir de s'emparer des trésors de l'empire. Déjà les Francs com-

(1) Les Francs et les Alamans formant les garnisons, étaient dispersés en Afrique et en Asie. Une division de cavalerie franque se trouvait, à la fin du IVe siècle, dans la Thébaïde en Egypte, une autre dans la Phénicie et dans la Mésopotamie. La 7e cohorte de l'infanterie franque et la 11e franque-chamave se trouvaient en Egypte. Les Francs-Saliens servaient dans la garde impériale à Constantinople. La première division de cavalerie alamane et la 5e cohorte étaient en Phénicie; la 9e cohorte était dans les possessions dépendantes de l'ancienne Thèbes, dans la haute Egypte.

mençaient à pénétrer dans le Delta batave; bien que repoussés à deux reprises, et quoique Constantin eût livré aux animaux féroces, dans le cirque de Trèves, deux de leurs princes prisonniers (1), et qu'il en eût agi de même à l'égard des princes Alamans, quoiqu'il eût résolu de faire construire un pont de pierre sur le Rhin, près de Cologne, les Germains n'en parurent pas plus intimidés. L'excitation des Allemands à l'intérieur du pays était trop grande déjà pour qu'il fût possible de contenir davantage leur élan, soit par des remparts, soit par des mesures de violence. C'est ainsi que les Burgondes, chassés peu auparavant par Gépidis de leurs demeures établies sur les bords de la Vistule, avaient pris possession du territoire du haut Mein; se rapprochant du Rhin central, ils envahirent la Gaule conjointement avec les Alamans, leurs voisins du Midi.

A cette époque désastreuse, Constantin transporta le siége de l'empire à Byzance, qui, dès lors, prit le nom de Constantinople; il éleva le christianisme au rang de religion de l'État, rappela les garnisons des frontières dans les villes et incorpora un plus grand nombre encore de Germains dans l'armée et dans sa garde. Assurément ces mesures n'étaient nullement propres à arrêter la décadence de l'empire, et il ne faut attribuer qu'à l'habileté personnelle de Constantin seule, le succès de la résistance que Rome parvint à opposer, pendant plusieurs années, au torrent impétueux des barbares.

On est porté tout d'abord à attribuer à l'introduction du christianisme une influence salutaire sur la destinée de l'empire romain, mais en y réfléchissant, on acquiert aisément la conviction que la religion chrétienne, amendant l'état de l'humanité en Occident, devait par cela même précipiter plutôt encore la chute de l'empire que la retarder. Par l'introduction pratique du principe de l'égalité

(1) Ces princes s'appelaient Askaric et Merogais; d'autres Francs éprouvèrent le même sort, à cause de leur noble fierté ou, comme disaient les Romains, à cause de leur sauvagerie si indomptable, que fait prisonniers, on ne réussissait à les employer ni pour l'armée, ni pour l'esclavage. Il arriva que ceux d'entre eux destinés aux représentations sanglantes de l'amphithéâtre se percèrent de leur propre épée : une autre fois, à Rome, 80 de ces gladiateurs allemands se précipitèrent hors du théâtre, renversant tout ce qui se trouvait sur leur passage. Or, ces résistances énergiques ne s'inspirent que du plus grand héroïsme.

naturelle entre tous les hommes, la religion du Christ amena une révolution sociale tendant à délivrer de l'esclavage la plus grande partie des populations, privées jusqu'alors de leurs droits. Il fallait que le christianisme pénétrât d'abord dans les couches inférieures du peuple, par la raison qu'à Rome la société se trouvait composée originairement d'éléments aristocratiques, et que même à l'époque de la plus grande puissance de la démocratie, abstraction faite de l'esclavage, l'égalité entre les citoyens ne régnait en aucune façon dans l'empire. Aussi, dès que le christianisme eut jeté des racines dans les couches inférieures, l'organisme de l'Etat dut s'en trouver plutôt miné que consolidé. Le christianisme ne reçut sa véritable consécration que par la conversion des Germains. Le monde romain, ayant, depuis longtemps, perdu toute croyance aux anciennes divinités, et n'ayant pas encore retrouvé assez de simplicité d'âme pour accepter une foi nouvelle, on comprendra, sans peine, que la mesure d'Etat adoptée par Constantin n'ait point réussi à affermir le christianisme dans les cœurs, et que même, sous Julien l'Apostat, on ait pu le proscrire, sans soulever une bien grande opposition. La translation du gouvernement à Constantinople et celle des garnisons des frontières dans les villes, furent des mesures moins propres encore à assurer l'empire contre les invasions des Germains. Dès lors, ceux-ci renouvelèrent pendant un siècle leurs attaques avec une persévérance et une opiniâtreté si soutenues et avec une ardeur si frénétique que l'histoire ne peut guère opposer que la guerre de trente ans au spectacle offert à cette époque. Francs, Saxons, Burgondes, Alamans, Goths, se relevaient tour à tour pour tomber à l'improviste sur les provinces du Sud-Est et du Nord-Ouest de l'empire romain, fouler aux pieds les champs ensemencés, piller les villes, massacrer les Romains ou les traîner en esclavage. Toutefois, grâce à une clairvoyance politique qui fait certes grand honneur aux barbares, les populations indigènes paraissent avoir été plus ou moins ménagées. Qui dira le nombre des provinces dévastées, des villes pillées, des batailles livrées, des armées romaines et germaniques massacrées, durant ce siècle d'épouvante ! Il semblait vraiment que les enfants n'atteignissent leur jeunesse, que les mères n'éle-

vassent leurs fils que pour livrer de nouvelles victimes à cette boucherie humaine. En vérité, il n'y a point lieu de s'étonner que les provinces des frontières se soient transformées peu à peu en déserts, que les empereurs aient été amenés à promettre l'exemption des impôts aux colons, et que les magnificences des villes romaines soient tombées en ruines. Semblable à l'hydre, cet effroyable déchaînement de maux renouvelait sans cesse ses fureurs, et les peuples s'étaient si bien familiarisés avec les exploits militaires et les hauts faits d'armes, que, dominé par la passion de la gloire, tout homme sentant en lui quelque énergie, excité par les poëtes nationaux ou bardes, dont les chants glorifiaient les héros, n'aspirait plus qu'après les conquêtes ou la guerre. Cette soif militaire fut entretenue encore par le système des suites ou cortéges, grâce auquel les plus habiles champions se groupaient autour d'un seul chef de guerre. Il était naturel que ces soldats les plus hardis, les plus valeureux, qui affrontaient le plus vigoureusement le danger, succombassent en bien moindre proportion, parce que en général ils étaient bien armés et exercés, et doués de sang-froid. On excitait de génération en génération l'émulation des jeunes gens par le récit des hauts faits de leurs devanciers. Ce fut l'époque des chevaliers errants et des héros; leurs célèbres exploits fournirent les sujets de nos chants héroïques, nationaux, dont malheureusement nous ne possédons plus les originaux (1).

La description de cette multitude de batailles entraverait le récit des événements. Nous nous bornerons donc, en nous fondant sur les relations de témoins oculaires, à rappeler ici quelques exploits guerriers qui suffiront à donner une idée exacte de cette époque.

Sous le règne du fils de Constantin, Constantin II, en l'an 355, des armées d'Alamans, de Francs et de Saxons avaient passé le Rhin, pris aux Romains et pillé quarante villes parmi lesquelles Spire, Worms, Mayence, Cologne et Strasbourg. L'Empereur, qui l'année précédente avait fait la campagne contre les Alamans et avait eu l'occasion de constater leur impétueuse valeur près de Bâle, se choisit

(1) A l'exception d'un fragment du chant d'Hildebrand.

un lieutenant dans la personne de son cousin Julien, devenu plus tard empereur. Celui-ci, à la tête d'une armée d'environ 30,000 hommes, s'élança de Reims vers le haut Rhin (l'an 356 après J.-C.). Une autre armée de 25,000 hommes, venant d'Italie, arriva à Bâle au printemps de l'an 357. Les deux armées cherchaient à se réunir afin de cerner les Alamans et de les serrer, selon l'expression du chroniqueur, « comme dans des tenailles » (1). Déjà ce plan recevait un commencement d'exécution, lorsqu'une troupe audacieuse de Germains se glissa entre les deux camps et pénétra jusqu'à Lyon. Toutefois cette ville sut éviter le pillage en fermant ses portes en temps opportun. Poursuivie par la cavalerie romaine qui lui barra le passage, une partie de la troupe fut massacrée au retour ; une autre partie ne dut son salut qu'à la jalousie qui régnait entre les chefs de l'armée romaine. Tandis que les Alamans, établis sur la rive gauche du Rhin, près de Strasbourg, essayaient de rendre impraticables, au moyen de retranchements et de barricades construites avec de grands arbres abattus, les routes déjà très-mauvaises, d'autres se retiraient dans les îles du Rhin et y défiaient les Romains par leurs cris et leurs injures. Irrité, Julien les y attaqua avec des forces supérieures, et fit massacrer les hommes, les femmes, les enfants, les vieillards, en un mot tous ceux dont les soldats purent se saisir. Les Germains transportèrent leurs provisions sur la rive droite du Rhin. Julien se hâta de relever les fortifications des remparts de Rheinzabern, détruites par les Alamans ; il y envoya des approvisionnements que fournirent les riches moissons des Alamans et y fit ensuite arriver sa propre armée. Les Alamans rassemblèrent tous leurs hommes valides et attaquèrent si inopinément l'armée auxiliaire des Romains, forte de 25,000 hommes, que celle-ci prit la fuite, abandonnant son matériel et ses bagages. Sur l'ordre de son chef, Barbatius, elle alla reprendre ses quartiers d'hiver. Les Alamans, croyant les Romains très-affaiblis par cette défaite, députèrent à Julien des envoyés qui, d'un ton impérieux, sommèrent l'Empereur de quitter le pays qu'ils avaient con-

(1) Ammian. Marc., l. XVI, c. II.

quis par leur valeureuse épée. Julien, en dépit du droit des gens, retint les envoyés jusqu'à ce qu'il eût terminé les préparatifs du combat.

L'armée des Alamans se réunit dans un camp près de Strasbourg, sous les ordres de sept rois ou princes guerriers de diverses races et dont, suivant le chroniqueur romain, les noms étaient Chnodomarius, Bestralpus, Urius, Ursicinus, Serapio, Suomarius, Hortarius. L'âme de l'armée était le roi Chnodomarius; l'orgueil excité en lui par ses hauts faits d'armes éclatait dans toute sa personne; il avait en effet battu l'empereur Décentius, dont les forces étaient égales aux siennes, dévasté beaucoup de villes riches et parcouru les Gaules sans rencontrer de résistance. Sa confiance s'était encore accrue par la victoire qu'il venait de remporter sur une armée romaine nombreuse; et cette confiance, ayant gagné ensuite l'armée alamane, se révélait alors dans toute son attitude. Lorsque le son de la trompette appela les Romains sous les drapeaux et que le soleil levant éclaira les colonnes formidables des Alamans, le doute s'empara du général impérial lui-même (1); il prit les plus grandes précautions pour éviter toute faute, harangua les différentes divisions de l'armée, recommandant la prudence aux plus téméraires et excitant les timides au courage. L'armée romaine se composait d'environ 13,000 hommes d'élite. Parmi la cavalerie, se trouvait pour la première fois une division de cavaliers couverts de fer de la tête aux pieds, armure que les Romains avaient empruntée récemment aux Perses, qui la devaient eux-mêmes aux Egyptiens. Ainsi que leurs devanciers l'avaient fait quatre cents ans plus tôt, les Alamans opposèrent à la cavalerie romaine un corps de troupes supérieur en forces, composé de cavaliers et de fantassins. Ils n'ignoraient pas (c'est ainsi que le chroniqueur justifie cette mesure), que lorsqu'un cavalier, si habile qu'il fût, se trouvait en face d'un cavalier romain complétement harnaché, le premier pouvait à la vérité tenir d'une main la bride et le bouclier et de l'autre manier la lance, mais qu'il lui était impossible de blesser un combattant tout bardé de fer. Le fantassin au contraire,

(1) Ammian. Marc., XVI, c. 12.

qui, en cas de grand péril, ne devait songer qu'à lui seul, pouvait, inaperçu, se glisser à terre, percer le flanc du cheval, renverser aisément alors et tuer le cavalier sans défiance. Ne se contentant point de cette mesure de prudence, les Alamans avaient encore dressé une embuscade. Chnodomarius et Serapio, en leur qualité de princes les plus puissants, exerçaient le commandement supérieur. Monté sur un coursier écumant, superbe sous l'éclat de ses armes que relevait encore la magnificence de la chevelure dorée qui flottait sur sa tête, fier de sa force musculaire et de ses exploits antérieurs, Chnodomarius, auquel les Romains attribuaient l'instigation de toute la guerre, dirigeait l'aile gauche où la lutte menaçait d'être la plus acharnée. Serapio, son neveu, jeune encore, mais mûr par l'intelligence (1), commandait l'aile droite. Cinq autres princes, dix fils de princes et un grand nombre d'officiers de nobles races se trouvaient aux côtés des deux généraux en chef : d'après l'évaluation des Romains, l'armée se composait de 35,000 hommes de diverses tribus réunies ; une partie d'entre elles servant pour le salaire, une autre partie en vertu de traités réciproques ; ce n'était donc point seulement une suite, mais bien une armée nationale.

Dès que le son de la trompette eut appelé les Romains au combat, le chef de l'aile gauche de l'armée romaine, Sévère, faillit tomber dans l'embuscade des Alamans ; il reculait épouvanté, lorsque Julien, s'apercevant du danger, lui vint en aide avec 200 cavaliers, rétablit l'ordre et excita l'infanterie à la résistance. Dans cette conjoncture, Julien fut protégé par un désordre produit subitement dans l'armée alamane. Prévoyant que si le sort des armes leur était contraire, leurs chefs les eussent aisément abandonnés, les soldats de l'infanterie exigeaient énergiquement que les princes et les chefs descendissent de cheval et combattissent à pied avec eux. Chnodomarius mit à l'instant pied à terre, et sans hésiter les autres chefs suivirent son exemple. Les trompettes donnèrent de nouveau le signal

(1) Ammian Marcellin raconte ailleurs qu'il s'appelait d'abord Agenarick, mais que son père Mederick lui donna le nom de Serapio lorsque se trouvant en Gaule en qualité d'otage, il fut initié aux mystères de la Grèce.

de l'attaque et les deux armées s'élancèrent vigoureusement au combat. Les Germains, s'abandonnant à toute leur fougue, se précipitèrent sur la cavalerie romaine, malgré la pluie de flèches qui tombaient sur eux; ils agitaient leurs javelots de la main droite, et jetaient de sauvages cris de guerre. Leur chevelure flottait au vent, l'ardeur belliqueuse étincelait dans leurs yeux (1). Le soldait romain opposait une froide résistance à l'impétuosité germanique. Habile au combat, revêtu de son bouclier, il se servait de son épée, lorsque l'ennemi se découvrait à lui; il arriva que la cavalerie s'étant massée en une seule troupe, au plus fort de la lutte, l'infanterie, pour couvrir ses flancs, fit autour d'elle une sorte de muraille avec ses boucliers.

Les chances du combat demeurèrent longtemps incertaines; tantôt les Romains opposaient la plus vive résistance, tantôt ils se voyaient forcés de se retirer sous le choc de l'ennemi. Les guerriers allemands les plus expérimentés mettaient un genou en terre et s'efforçaient de pénétrer, en s'avançant dans cette posture, jusque dans les rangs ennemis; le combat devint si opiniâtre qu'on lutta finalement poing contre poing, bouclier contre bouclier. Les cris d'allégresse des vainqueurs et les gémissements des blessés retentissaient, tour à tour, au loin. Déjà l'aile gauche des Romains remportait l'avantage, lorsque les Germains réussirent tout à coup à culbuter la cavalerie. Les légions étaient parvenues à recueillir celle-ci, afin de lui permettre de se reformer derrière leurs rangs, lorsque les cavaliers bardés de fer s'aperçurent que leur chef était blessé et que plusieurs de leurs camarades se trouvaient entraînés par le poids de leur armure sous le corps de leurs chevaux qui s'abattaient. A cette vue leur consternation fut extrême. Ces cavaliers cuirassés cherchèrent leur salut dans la fuite; ils auraient apporté un désordre complet dans l'infanterie, si le général impérial, voyant le danger et accourant à leur aide, n'eût ranimé le courage des cavaliers et des fantassins. Aisément reconnu par ses soldats, à la faveur du dragon qui surmontait le drapeau pourpre de sa lance, il chercha à

(1) Amm. Marc., XVI, 12.

les ramener par ses exhortations. Cependant les Alamans, après la dispersion de la cavalerie romaine, avaient attaqué les premiers rangs de l'infanterie avec plus de vigueur encore. La mêlée devenant de plus en plus compacte, la victoire demeura longtemps indécise. Les Romains trouvèrent là un important appui dans deux corps d'élite gaulois, exercés au combat (les Bracattes et les Cornutes). Ces guerriers entonnaient un chant de guerre qu'ils commençaient à voix basse d'abord, puis, l'élevant graduellement, ils le faisaient finalement résonner avec un bruit semblable à celui du tonnerre.

La pluie de poussière et de flèches, qui obscurcissait la vue, fut cause que maints soldats blessèrent leurs compagnons. La résistance des troupes romaines disciplinées, serrées en rangs, excitait de plus en plus la fureur des Allemands. Ils cherchaient à détruire, par de violents coups d'épée, l'abri formé par les boucliers dont se couvraient les Romains comme « d'une écaille de tortue (1). » Déjà les rangs des Romains s'ébranlaient, la lutte allait même se terminer pour eux par la défaite, lorsque les troupes auxiliaires allemandes vinrent en changer la face. Le corps batave, d'après le témoignage d'un chroniqueur militaire, « composé d'hommes redoutables, qui réussissaient à délivrer » à grands coups d'épées leurs compagnons au milieu des » mêlées les plus épaisses, » arriva à leur aide et le combat reprit avec une nouvelle ardeur. Lorsque les Alamans se virent en face de troupes de réserve, ils reprirent un instant haleine, pour se préparer à recommencer le combat. Ils se précipitèrent alors sur leurs nouveaux adversaires avec une telle ardeur qu'il semblait que tout allait être écrasé sur leur passage. Les flèches et les javelots volèrent de nouveau; les épées s'entre-choquèrent, tandis que les cuirasses se brisaient sous les coups des glaives; ni les blessures, ni la perte du sang ne diminuaient chez les combattants l'ardeur de la lutte. La bataille restait toujours indécise. Les Alamans étaient supérieurs à leurs adversaires par leur force musculaire et par leur haute stature, mais les Romains étaient plus exercés et ainsi

(1) Amm. Marc.

plus habiles; ceux-là sauvages et impétueux; ceux-ci, calmes et prudents, se confiant à leur valeur, tandis que leurs adversaires comptaient sur leur force gigantesque et sur leur haute taille. Le soldat romain se trouvait-il pour le moment accablé sous le poids des armes de ses adversaires, il reprenait néanmoins aussitôt courage. Lorsque le guerrier allemand, lui, était brisé de fatigue, il inclinait un genou et continuait à se battre. (Cette circonstance paraissait aux Romains, de cette époque, la preuve de la plus violente opiniâtreté.) Au milieu de cette effroyable lutte des deux armées, la troupe des nobles alamans, les princes et leurs suites, renforcés alors par des troupes fraîches, se précipitèrent dans les rangs des Romains et pénétrèrent jusque dans le centre de l'armée, où ils engagèrent avec la garde (la légion prétorienne) un combat d'une violence extraordinaire. La garde se massa étroitement et mit toute sa dextérité en œuvre pour opposer la plus énergique résistance à cette redoutable attaque. Les compagnons d'armes des princes alamans sacrifiaient leur vie sans la marchander, cherchant à tout prix à percer le rempart de fer des Romains inébranlables. « Finalement, dit le chroniqueur » romain, l'armée alamane, après de si prodigieux efforts, se » trouva accablée par la fatigue. » La fortune sourit aux Romains et les Alamans employèrent, à fuir, le reste de leurs forces. Comme toujours, le vrai massacre commença en ce moment; les Romains abattaient sans pitié tous ceux qu'ils pouvaient atteindre. Les Alamans se précipitèrent en masse dans le Rhin, dont le cours est rapide et profond près de Strasbourg, et essayèrent de se sauver à la nage. La plupart se noyèrent sous les yeux des Romains ou furent tués par leurs flèches, et en si grand nombre que le fleuve fut teint de sang; six mille Allemands restèrent, dit-on, sur le champ de bataille; les Romains, selon leur coutume, n'ont accusé que des pertes peu considérables : deux cent quarante-trois soldats et quarante-quatre officiers. Le duc alaman Chnodomarius, fait prisonnier, fut conduit à Rome où il mourut peu de temps après. Deux cents hommes de sa suite, qui lui avaient juré fidélité à la vie à la mort, l'accompagnèrent volontairement en captivité.

Ainsi se termina à l'avantage des Romains, et grâce au

concours de peuples auxiliaires allemands, la célèbre bataille des Alamans, près de Strasbourg. Alors seulement Julien relâcha les envoyés faits prisonniers avant la bataille; il expédia sur Metz les captifs et le butin et prit ensuite la route de Strasbourg à Mayence. Arrivé là, il établit un pont sur le Rhin et fit une incursion sur le territoire de la rive droite. Un corps volant de 800 hommes, envoyés pour dévaster les environs, trouvèrent là des maisons bâties d'après le style romain, abondamment pourvues d'animaux domestiques et de produits agricoles. Une députation alamane parut alors pour demander la paix. Mais soit que Julien n'acceptât pas leurs propositions, soit que les Alamans eussent repris courage, ceux-ci se décidèrent, de nouveau, à résister. Cette disposition, peut-être l'approche de la saison rigoureuse et la chute d'une neige épaisse, firent prendre à Julien le parti de se retirer. Il se contenta de rebâtir un castel construit jadis par Trajan sur le Taunus (c'était, croit-on, à la place du Cronberg actuel), et retourna ensuite à Mayence.

Pendant ce temps, les Francs avaient pillé, sur le bas Rhin, quelques villes dépourvues de garnison et pris deux forteresses. L'hiver et l'année suivante se passèrent en combats entre Romains et Francs, suivis de deux invasions (358 et 359) dans le pays des Alamans; il est probable que ceux-ci avaient rompu la suspension d'armes. Après une nouvelle dévastation de leur pays, les princes alamans se trouvèrent disposés à la vérité à conclure une paix définitive; mais les Allemands étaient si peu domptés que déjà, dans l'année 364, ils recommençaient leurs attaques, tandis que le règne de Valentinien Ier s'inaugurait par les invasions des tribus gothes, des Francs, des Saxons et des Alamans. En 356, une armée romaine fut battue par les Alamans, la ville de Mayence prise et saccagée. Cet état de choses se prolongea jusqu'à la chute complète de l'empire.

Le gouvernement romain cherchait avec perplexité le moyen de se débarrasser de ces ennemis incommodes, chez lesquels la population s'accroissait avec une telle rapidité, que, peu après chaque défaite, elle reparaissait presque plus nombreuse encore. En 370, l'empereur Valentinien tenta de se servir des Burgondes en qualité d'alliés militaires contre

les Alamans. Les premiers étaient devenus les voisins de l'est des Alamans et se trouvaient en dissentiment avec eux au sujet de leurs frontières et de la propriété de sources salines; les Alamans avaient pris possession, dans la contrée du Rœnerwald, des territoires du Mein central jusqu'au penchant méridional du Taunus. L'empereur romain envoya secrètement des négociateurs sûrs aux princes burgondes pour les engager à tomber à un moment déterminé sur les derrières des Alamans, tandis que les Romains les attaqueraient en face. Les Burgondes acceptèrent la proposition et s'avancèrent jusqu'au Rhin avec un corps d'armée d'élite, d'environ 80,000 hommes. Mais Valentinien n'ayant point tenu parole, ni paru en temps opportun, les Burgondes, se tenant pour trahis, se vengèrent sur tous les Romains qu'ils rencontrèrent sur leur passage et retournèrent dans leur pays.

Sur ces entrefaites, la situation était devenue si menaçante du côté du bas Danube que les Romains conclurent à tout prix la paix avec les Alamans (374), afin d'envoyer tous leurs hommes disponibles sur le Danube, d'où les Quades, tribu gothe, avaient pénétré dans les provinces romaines qu'ils dévastaient. A peine ceux-ci furent-ils vaincus, après une sanglante campagne, que surgirent des événements qui vinrent dominer tous les autres.

Alors qu'il suffisait du moindre choc pour mettre en effervescence le monde germanique depuis le Caucase jusqu'à la mer du Nord, l'empire des Goths se trouva attaqué et conquis par un peuple nomade originaire de l'Asie. Les Goths avaient fui devant ce torrent, s'étaient jetés sur les Romains et avaient précipité ainsi l'écroulement de tout l'empire. Nous croyons nécessaire, pour mieux faire connaître cette époque, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les Huns, auxquels toutefois on a donné une importance plus grande qu'ils ne méritent. Les Huns étaient un de ces peuples nomades, éleveurs de chevaux, comme ceux qui aujourd'hui habitent encore les hauts plateaux de l'Asie sous les noms de Mongols, de Tartares ou de Kalmuks. Ces peuples nomades se nourrissent surtout de gibier et de la chair du cheval; toute leur vie se règle selon les besoins de leurs troupeaux. Comme ils ne connaissent ni

l'agriculture, ni l'art de s'approvisionner de fourrages, ils se dirigent toujours vers les contrées où se trouvent des pâturages. Aussi, dès que ces terrains sont entièrement dépouillés d'herbes, ils rassemblent leurs troupeaux et lèvent le camp avec femmes, enfants, armes et bagages, et placent le tout sur de légers chariots. Ils s'en vont alors planter leurs tentes dans des endroits plus favorables. Une telle population, comptant plus de chevaux que d'hommes (ils en possèdent un grand nombre de rechange), peut, en les ménageant, parcourir en très-peu de temps d'énormes distances. Ajoutons aussi que, chez ces races nomades, les femmes, les enfants et les vieillards pourvoient toujours seuls aux besoins de la vie, et qu'ainsi les hommes adultes capables de porter les armes ont plus de loisirs pour d'autres occupations. Ils se livrent en général à la chasse, cette antique école préparatoire de la guerre. Ces peuples nomades, éleveurs de chevaux, sont, à cause de la promptitude avec laquelle ils conduisent leurs attaques et se dérobent aux poursuites, des voisins incommodes et très-dangereux pour les Etats agricoles, dès qu'ils réussissent à se réunir en grand nombre sous un chef capable. Mais la grande mobilité de ces peuples fait aussi que rarement ils conservent leurs conquêtes. Les fourrages dont ils nourrissent leurs chevaux, leur étant indispensables, ils ne peuvent envahir les pays des climats froids ou même tempérés que pendant l'été, n'y trouvant qu'alors seulement la nourriture nécessaire à leurs chevaux. Lorsqu'ils s'emparent de ces contrées, semblables à des essaims de sauterelles, ils en dévorent les récoltes; vainqueurs ou vaincus ils doivent, en tous cas, se retirer à l'approche de la saison rigoureuse. Si leurs attaques se sont dirigées contre un pays pourvu de places fortes dans lesquelles les populations peuvent se réfugier, le danger que présentent leurs invasions est moins grand et leurs ravages se bornent aux moissons : les nomades n'étant point en état d'entreprendre des siéges en règle. Le genre de leurs attaques est redoutable et les rend irrésistibles lorsque le pays n'a point de places forces. Ce fut le cas pour le royaume des Goths, car malgré sa valeur, ce peuple ne fut point en état de résister à la première invasion des Huns.

Les Huns (1) étaient, comme les Mantchoux qui ont conquis la Chine, un peuple tartare. Ils résidaient originairement sur les bords du fleuve appelé l'Amour, entre la Sibérie et l'empire chinois, la Tartarie orientale et l'océan Pacifique. Leurs attaques perpétuelles décidèrent les Chinois (300 avant J.-C.) à élever le long et célèbre rempart muré (appelé la muraille de la Chine). Toutefois les Huns continuèrent à se rendre si redoutables à l'empire du Milieu qu'ils obligèrent la Chine à leur payer un tribut annuel, ne consistant en rien moins qu'en une troupe choisie de jolies jeunes filles chinoises, destinées à embellir l'affreuse race tartare (2).

Au Ier siècle avant J.-C. les choses changèrent de face. Les Chinois parvinrent à se faire des alliés parmi les autres tribus tartares; pénétrant dans l'intérieur du pays des Huns, sur une étendue de plusieurs centaines de lieues, ils se précipitèrent à l'improviste dans leurs camps, et les vainquirent complétement, grâce à la supériorité de leur tactique militaire. Il résulte de cette défaite que les alliés des Huns les abandonnèrent; une guerre civile ayant éclaté parmi eux, ils se séparèrent en deux royaumes et furent finalement réduits en servitude ou expulsés par d'autres populations. Une partie devint tributaire des Chinois et une autre fut soumise par des peuplades tartares voisines. Les plus aguerris, environ 200,000 hommes avec leurs familles, se dirigèrent vers l'Occident au commencement du IIe siècle après J.-C. Leur nombre s'étant augmenté dans le cours de deux siècles, les Huns se partagèrent en deux groupes; l'un, celui des Huns dits blancs, se dirigea vers la contrée de l'Oxus, l'autre, vers le Volga.

(1) Il n'existe aucune preuve décisive en faveur de cette assertion des auteurs modernes, c'est-à-dire que les Huns, comme les Magyars, sont des descendants des anciens Altainnen dont la résidence primitive était établie entre l'Altaï et l'Oural. Les sources grecques ne justifient pas non plus cette supposition.

(2) Des princesses chinoises furent aussi recherchées en mariage par des princes tartares. De Guines rapporte, dans son Histoire des Huns, la plainte émouvante d'une princesse chinoise qui, dans ses chants, déplore sa destinée. Eloignée de ses parents, elle vit auprès d'un époux barbare; du lait aigri est son seul breuvage, la viande crue sa seule nourriture, une tente son unique château, et, dans l'explosion de sa douleur, elle exprime le vœu bien naturel d'être changée en oiseau pour s'envoler vers sa chère patrie, l'objet de ses plus tendres désirs.

Ces derniers, vers l'an 375, traversèrent le Volga et attaquèrent les Alains, autre peuple tartare dans lequel s'étaient fondues probablement des populations gothes (1).

Après que les Alains qui habitaient le pays entre la mer Caspienne et la mer d'Azof eurent été vaincus et obligés de se fusionner avec les Huns, toute cette masse de peuples se précipita sur l'empire des Ostrogoths ou Greuthungen, qui, sous le règne du roi Ermanrich, avait atteint un haut degré de prospérité. Le roi fut surpris par cette invasion tellement à l'improviste qu'il en perdit aussitôt l'esprit et s'arracha la vie pour ne pas survivre à sa gloire. Bithimer, choisi pour lui succéder, résista vigoureusement pendant quelque temps aux Alains dont il eut d'abord à soutenir les attaques, mais, après plusieurs défaites, il fut vaincu et tué.

Son fils Biderich étant encore enfant, Alatheus et Saphrax, deux hommes d'une fermeté et d'un talent militaire éprouvés, se chargèrent de la régence du pays. Ceux-ci, renonçant aux chances de la résistance, se retirèrent jusqu'au Dniester, sur les frontières des Visigoths ou Thervingern, desquels ils attendaient des secours. Le roi des Visigoths, Athanarich, rassembla en effet rapidement au Dniester une armée chargée de repousser les Huns; mais ceux-ci tournèrent l'avant-garde des Goths et tombèrent si inopinément sur le gros de l'armée qu'elle se vit obligée de chercher son salut dans la montagne, et de pourvoir à sa sécurité en élevant une muraille entre le Pruth et le Danube. Pendant que les Huns se partageaient le butin et vivaient en paix dans le royaume des Ostrogoths, une grande partie des Visigoths, sous la conduite de Fritigern

(1) Les auteurs romains font une description des Huns qui concorde à peu près avec les notions que nous possédons sur les Kalmucks. Leur structure était disproportionnée, ils avaient des cous de taureau, le corps long, des jambes courtes et arquées, un affreux visage dépourvu de barbe; ils se nourrissaient de racines sauvages, de fromage et de viande de cheval à moitié crue, mortifiée sous la selle; ils buvaient une boisson enivrante composée de lait de jument. Leurs vêtements étaient en toile l'été, en peaux de martre l'hiver; ils les portaient jusqu'à ce qu'ils tombassent en lambeaux. Leurs jambes étaient enveloppées de peaux de chèvres et leurs souliers fabriqués d'après la forme des mocassins indiens. Ils passaient toute la journée à cheval; les assemblées du peuple mêmes se tenaient à cheval. Leurs armes de prédilection étaient, outre le sabre, l'arc et le lasso.

et d'Alavivus, se séparèrent d'Athanarich, se dirigèrent vers le Danube, et envoyèrent à l'empereur Valens une ambassade pour réclamer de lui différents territoires appartenant à l'empire romain. Le parti de la cour, qui depuis longtemps avait perdu toute énergie militaire, accueillit avec joie la proposition, espérant trouver parmi les Goths d'excellentes troupes de guerre qui les dispenseraient du recrutement ainsi que d'autres sacrifices. Le gouverneur byzantin consentit à accueillir les Visigoths dans la Thrace (1). Leur nombre n'est pas exactement connu; mais comme les vaisseaux ne suffisaient plus pour leur transport, ils se servirent de radeaux et d'arbres creux; le passage exigea plusieurs jours et plusieurs nuits. Beaucoup d'entre eux trouvèrent la mort dans les flots. Aussitôt que les Ostrogoths apprirent l'accueil fait à leurs compatriotes dans la Thrace, une partie d'entre eux descendirent également vers le Danube, et quoique l'accès leur en fût refusé, l'empereur Valens étant, paraît-il, devenu défiant, ils passèrent néanmoins la rivière sur des radeaux. Athanarich, qui avait juré que jamais ses pieds ne fouleraient le sol romain, se jeta avec le reste des Visigoths dans la Transylvanie actuelle, pendant que ceux des Visigoths qui s'étaient avancés dans le pays se trouvaient dans un grand dénûment. L'empereur Valens avait ordonné à l'époque de leur arrivée qu'on les pourvût de vivres jusqu'à ce qu'ils eussent mis en culture la contrée qui leur était assignée. Mais cet ordre ne fut pas exécuté, et les émigrés allemands furent si indignement traités que notre chroniqueur romain s'en montre lui-même révolté. Non-seulement ils ne recevaient rien, mais encore ils devaient acheter à des prix très-élevés les plus mauvais aliments. Ne possédant pas d'argent, souvent il leur arrivait d'échanger un esclave contre un chien. La pénurie fut si grande que même des fils de nobles furent vendus comme esclaves en échange de vivres (2). Les Goths occidentaux ayant fait entendre aux fonctionnaires romains qu'ils

(1) On était de si bonne composition, dit Ammien Marcellin, dans un langage ironique, que l'on mettait ses soins à ne pas abandonner au delà du fleuve un seul des destructeurs de l'empire romain, lors même qu'il eût été mortellement malade.

(2) Amm. Marc., XXXI, 4.

ne subiraient jamais un tel traitement, le général Lupicien, qui se trouvait dans le voisinage, rassembla son armée pour forcer les émigrants à s'éloigner. Non content encore, le général manda les deux princes visigoths à Marcianople, et chercha à les faire périr dans un guet-apens; mais ils furent sauvés par leur présence d'esprit et par leur courage, ainsi que par les prompts secours de leurs gens accourus à leur aide. Les Visigoths, se sentant d'ailleurs soutenus par les Ostrogoths, qui s'avançaient, perdirent enfin patience. Ils prirent les armes et mirent tout le pays de la Mésie à contribution. Les indigènes eux-mêmes leur révélèrent les endroits où se trouvaient cachés les trésors et les provisions : chaque jour ceux de leurs compatriotes livrés à l'esclavage venaient se joindre à eux, abandonnant les maîtres auxquels ils avaient été antérieurement vendus au plus vil prix. Ils se renforçaient en outre des exploitants des mines d'or, forcés d'interrompre leurs travaux, à cause d'impôts écrasants. Lupicien, qui voulut s'opposer avec son armée à ces troupes de pillards, fut complétement défait. Une seconde armée, envoyée rapidement contre les Goths qui s'avançaient vers la Thrace, ayant été battue dans un violent combat (1), l'empereur Valens accourut en personne à la tête d'une forte armée et livra une grande bataille dans les environs d'Andrinople. Le général de cavalerie Victor, Sarmate de naissance, avait vivement conseillé à l'empereur d'éviter toute rencontre jusqu'à l'arrivée de l'armée gauloise conduite par son co-régent Gratien; celui-ci avait récemment refoulé les Alamans au delà du Rhin après un combat sanglant. Mais l'avis des courtisans, jaloux de la part de gloire qu'eût retirée Gratien de la victoire, prévalut sur tout autre. Lorsque l'armée romaine fut proche d'Andrinople, un prêtre chrétien parut en qualité d'ambassadeur des Visigoths, apportant des propositions de paix. Ils ne demandaient rien moins que la cession de la Thrace, avec tout ce qu'elle renfermait d'animaux et de vivres. L'empereur répondit évasivement et s'avança avec son armée jusqu'en vue du camp des Goths. Ceux-ci députèrent de nouveau des envoyés, mais dans l'unique dessein de gagner

(1) Voir AMM. MARC., XXXI, 7.

du temps jusqu'à ce que leur cavalerie se fût jointe à un corps d'Alains attendu impatiemment. Le général romain pressentant leur but, laissa les caisses de l'armée dans Andrinople, et tous les bagages sous escorte dans les environs de la ville; au point du jour, il s'avança au-devant des Goths (9 août 378). Les Romains marchèrent pendant toute la matinée sur un terrain pierreux, exposés aux rayons brûlants du soleil, avant de rencontrer l'ennemi. Vers le milieu du jour, ils aperçurent à une distance de huit mille pas la barricade des chariots des Goths, rangés en cercle, semblable à une forteresse emmuraillée. A la vue de l'ennemi, les Goths poussèrent de sauvages cris de guerre; l'armée romaine se rangea en ordre de bataille et s'avança contre leurs retranchements. Les Goths se tinrent d'abord sur la défensive, tandis que les Romains, encouragés par cette circonstance, se laissèrent entraîner à une attaque imprudente. Au moment où une division de tirailleurs et de cavaliers romains, qui s'étaient témérairement avancés, se trouvait repoussée par les Goths, la cavalerie gothe, sous les ordres d'Alatheus et de Saphrax, arriva sur le champ de bataille, soutenue par une division d'Alains. Descendant des montagnes avec une grande rapidité, elle s'élança, renversant tout ce qui se trouvait sur son passage. Alors l'infanterie des Goths se précipita à son tour hors de la barricade de chariots, les trompettes sonnèrent et le combat devint général.

Les troupes légères de l'armée romaine, repoussées d'abord, trouvèrent bientôt leur appui dans les légions. Les colonnes s'avancèrent à l'appel de leurs chefs. Le combat s'étendit sur tout le front de bataille et les deux armées se jetèrent l'une sur l'autre avec une violence égale à celle de « deux courants de mer qui s'entrechoquent » (1). Les flèches firent d'autant plus de ravages que les soldats ne pouvaient les apercevoir, ni moins encore les éviter. Les Goths s'élançaient sur les Romains avec une vigueur croissante. L'épée et la hache furent les seules armes employées; la violence des coups était telle, qu'ils brisaient les casques et les boucliers. La terre était cou-

(1) Amm. Marc., XXXI, 13.

verte de cadavres. On voyait ici la flèche meurtrière transperçant un corps privé de vie; là, une tête fendue par la hache, et chacune des épaules de ces cadavres ne présentant plus qu'une moitié de la tête. C'était un affreux et déchirant spectacle que celui de ces combattants qui, mortellement atteints, se jetaient encore les uns sur les autres, dans ces vastes plaines toutes couvertes de morts, d'hommes luttant contre le trépas, et de blessés faisant entendre leurs gémissements!

Dans cet horrible tumulte, les légions romaines, épuisées par leurs efforts, sentirent enfin leurs forces se paralyser et leur sang-froid, les abandonner. Désespérant du succès, elles ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leur vie. Ayant commencé le combat avec des troupes toutes fraîches, alors que la fatigue de la marche avait déjà enlevé des forces aux Romains, l'ardeur des Goths ne fit que s'accroître, jusqu'au moment où ils vainquirent enfin leurs adversaires. L'armée romaine mise en déroute abandonna le champ de bataille. L'empereur Valens même fut blessé pendant la fuite; s'étant réfugié dans une cabane pour se faire panser, il y fut rejoint par des Goths qui ignoraient qu'il fût l'empereur; il y périt dans les flammes avec les habitants de la cabane qui refusèrent de se rendre. Depuis la bataille de Cannes, les Romains n'avaient point essuyé de pareille défaite (1).

Les Goths, dans l'ivresse de leur victoire, s'avancèrent au point du jour vers Andrinople, dans le dessein de prendre cette ville à l'improviste et de s'emparer des caisses de l'armée romaine que leur avait signalées la trahison des déserteurs. Mais quoiqu'ils eussent complétement investi la ville dès la quatrième heure du jour, ils ne parvinrent pas toutefois à la prendre par surprise. Les Goths trouvèrent une opiniâtre résistance sous ses murs; comme ils ne disposaient d'aucune artillerie, et que surtout l'art des siéges leur était inconnu, ils éprouvèrent de grandes pertes de la part des armes des assiégés dont les machines lançaient d'énormes pierres dans leurs groupes compactes. Ils durent donc se retirer sans avoir,

(1) Ce sont les propres paroles du chroniqueur romain. Amm. Marc., XXXI, 13.

exécuté leur projet. Réunis à des bandes de Huns et d'Alains, les Goths marchèrent alors vers la Thrace, dévastant tout, jusque sous les portes de Constantinople; ils se seraient emparés à coup sûr de cette ville, si elle ne s'était pas trouvée couverte par un corps de Sarrasins récemment enrôlés; après une attaque infructueuse, les Goths, désespérant de renverser ces puissantes murailles, se décidèrent à la retraite.

Gratien apprit dans sa marche la défaite et la mort de son co-régent. Homme politique de grand sens, oubliant dans ce pressant danger tout intérêt personnel, il ne songea qu'au salut de l'empire et confia la co-régence en Orient au fils d'un banni. Il n'eut pas à s'en repentir. Théodose le Grand parvint par ses efforts à repousser en peu de temps les Ostrogoths vers le Danube; après les y avoir battus, il réussit à conclure avec les Visigoths, un traité de paix à la suite duquel ceux-ci allèrent s'établir dans la Thrace et dans l'Asie Mineure, s'obligeant à fournir des renforts militaires à l'empire (380). Pendant tout le règne de Théodose, qui dura quinze années, la paix ne fut plus troublée. Le dernier chef indépendant des Goths, Athanarich, se vit même forcé de chercher un refuge à Constantinople, où après sa mort, arrivée peu de temps après, il reçut les honneurs de splendides funérailles. Sur ces entrefaites, les Huns se dirigèrent tous par la Thrace vers la Pannonie, s'allièrent avec les débris des tribus ostrogothes et parurent, autant que la chose était compatible avec leurs mœurs, s'habituer à des résidences fixes.

En l'an 395, mourut Théodose laissant l'empire à ses deux fils mineurs, sous la tutelle de deux fonctionnaires de l'empire, désignés par lui. L'Orient passa de cette manière sous le gouvernement nominal d'Arcadius, âgé alors de dix-huit ans, que dirigeait le Gaulois Rufin, tandis qu'à Rome Honorius, âgé de onze ans, régnait sous la tutelle du Vandale Stilico. Ces deux chanceliers d'Etat nourissaient l'un à l'égard de l'autre une jalousie déplorable; n'étant, en leur qualité d'étrangers, animés d'aucun sentiment de véritable patriotisme, il semblait que le désir de servir leurs intérêts particuliers excitât entre eux une sorte

d'émulation dans le choix des mesures propres à précipiter entièrement l'empire dans l'abîme.

Stilico, prétextant la dernière volonté de l'empereur défunt, s'efforça de concentrer entre ses seules mains le gouvernement de tout l'empire. Lorsqu'il essaya d'exécuter ouvertement son plan et qu'il se mit en marche vers l'Orient, Rufin ne trouva rien de mieux que d'exciter contre lui les Huns et les Goths. Les premiers firent une expédition dans l'Asie Mineure ; les Goths, sous la conduite d'Alaric, chef hardi et expérimenté, issu de la noble souche des Balthen (1), laquelle ne le cédait en noblesse qu'à la race royale des Amaliens, dévastèrent la Thrace et la Grèce. Attaqué par Stilico et menacé de se voir enfermé dans le Péloponèse, Alaric réussit, par une marche précipitée, à se réfugier dans l'Epire, pendant que Rufin était assassiné par suite des suggestions de Stilico. Alaric obtint le gouvernement de l'Illyrie orientale, quelque irrités que pussent être les habitants des provinces romaines en voyant que l'on récompensait d'une manière aussi scandaleuse celui qui avait ravagé l'Epire et la Grèce, et alors que l'on reconnaissait au conquérant goth une autorité légitime sur ces mêmes populations dont il venait de faire piller les villes et de faire massacrer les habitants. Alaric se préoccupa peu de l'opinion de ses nouvelles provinces et se hâta de pourvoir complétement ses guerriers goths de nouvelles armes romaines. Tandis que les fabriques d'armes des Romains préparaient des boucliers et des épées pour les ennemis auxquels l'ancienne reine du monde allait bientôt ouvrir ses portes, les Visigoths choisissaient Alaric pour leur roi. Investi du double titre de gouverneur romain et de roi des Visigoths, Alaric, sous le prétexte d'exécuter la sentence de proscription prononcée à Constantinople contre Stilico, s'avança vers l'Italie (400). Déjà il avait obtenu d'Honorius, qui s'était réfugié à Ravenne, la promesse de lui abandonner la Gaule ou l'Espagne et il se préparait à partir pour le premier de ces pays, lorsque Stilico, revenant de la Rhétie avec son armée, le rencontra; après deux combats livrés, l'un à

(1) D'après Jornandès, Baltha est synonyme « de hardi », de là le mot anglais *bold*.

Pollentia, l'autre à Vérone, il le contraignit de retourner en Illyrie.

Le Goth Radagaise ne fut pas plus heureux dans une autre expédition. Après avoir rassemblé sous son commandement diverses troupes de Vandales, de Suèves et d'Alains, dont un certain nombre avaient été chassés de leurs demeures à la suite des invasions des Huns, Radagaise s'avança jusqu'à Florence; dépourvu du matériel nécessaire pour un siége, il essayait vainement de prendre cette ville d'assaut, lorsqu'il fut attaqué par Stilico, et si complétement battu, que quelques débris seuls de son armée parvinrent à se sauver (405).

Jusqu'à la fin du IVe siècle les invasions des Allemands dans les provinces romaines n'avaient été en grande partie que des expéditions de suites, des entreprises de simples chefs guerriers, l'invasion des Huns allait inaugurer l'ère de l'émigration de peuples entiers.

A peine les attaques furent-elles détournées de l'Italie, qu'un torrent de populations déchaîné en Orient par les Huns, se dirigea vers la Gaule, privée de troupes depuis que l'Italie s'était vue menacée. Une armée d'Alains, de Vandales et de Suèves traversa l'Allemagne du centre se dirigeant vers le Rhin, et rallia à elle, durant sa marche, plusieurs autres groupes de peuples, les Burgondes, les Gépides, les Hérules et les Saxons. Ces vigoureuses hordes pénétrèrent chez les Francs, prirent d'assaut et pillèrent les villes de Mayence, de Reims, d'Amiens et de Tournai (407). Au bas Rhin, une bataille eut lieu à cette époque entre les Alains et les Francs, 20,000 Alains et leur roi Godegisille furent massacrés; les autres ne se sauvèrent qu'avec peine et grâce au roi Respendial accouru à leur secours. La migration guerrière s'étendit, après cela, de la Belgique vers le sud, se répandant sur toute la Gaule jusqu'aux Pyrénées; les Vandales, les Alains et les Suèves se dirigèrent vers l'Espagne (409), et après qu'ils l'eurent en partie dévastée, en partie soumise à leur pouvoir, le plus grand nombre des Vandales sous la conduite de leur roi guerrier Giserich ou Genséric (429), s'embarquèrent pour l'Afrique et y fondèrent un royaume particulier dont la capitale, Carthage,

fut détruite en 534 par Bélisaire. Les Suèves s'établirent d'une façon permanente en Espagne. Les Burgondes obtinrent en 413, en qualité d'alliés des Romains, la rive gauche du Rhin central avec Worms pour la résidence de leur roi Gontran. De là ils se répandirent plus tard vers le sud.

Sur ces entrefaites, Stilico avait été mis à mort, à la suite d'une intrigue de cour qui éclata à Ravenne, où Honorius, s'étant cru plus en sûreté, avait transporté sa résidence. Ses nombreux parents, amis, protégés, compatriotes et partisans se révoltèrent et appelèrent Alaric à leur aide. Celui-ci quitta avec ses Visigoths, Noricum, où il s'était retiré, entra pour la seconde fois en Italie et pénétra jusqu'à Rome sans rencontrer de résistance.

A la faveur de leurs rapports avec les Romains civilisés, les barbares s'étaient initiés, avec une promptitude extraordinaire, à l'art de la guerre et aux habiletés politiques, auxquels Rome était redevable du maintien de sa grandeur; quoique étrangers encore à certaines exigences de la vie civilisée, à certaines coutumes de Rome, ignorant même l'art d'écrire, ces disciples intelligents eurent bientôt dépassé leurs maîtres. Les rênes de l'empire d'Occident étaient à peine tombées des mains d'un Germain que déjà un Allemand, nouvel Annibal, se trouvait devant les portes de Rome et par son épée et son génie dictait ses lois aux successeurs dégénérés des maîtres du monde. A peu près sept cents ans s'étaient écoulés depuis que le plus grand des généraux s'était vu contraint de s'éloigner de Rome sans avoir atteint son but. Or le chef militaire d'une petite tribu de race germanique se trouvait maintenant devant ses portes, et Rome tremblait, non pour sa gloire, mais pour ses richesses. En effet, l'or abondait encore à Rome malgré la division de l'empire, et quoiqu'elle eût vu transporter une grande partie de sa puissance et de ses richesses à Byzance; la dépravation et l'arbitraire des Césars n'avaient pas peu contribué au développement du luxe. Rome comptait alors à peu près dix-huit cents palais de marbre, demeures privées de sénateurs et de riches citoyens, enrichies pour la plupart

de toutes les magnificences de châteaux royaux (1): des chapelles, des bains, des cirques, des colonnades ombragées, ornées de fontaines, des serres et des jardins zoologiques. Malgré le bouleversement de l'empire, les revenus annuels de beaucoup de riches romains atteignaient encore une somme énorme qu'on peut évaluer à quinze millions de francs.

Les revenus moyens d'un sénateur dépassaient mille livres d'or. Il n'était pas extraordinaire qu'une fête se prolongeât durant toute une semaine et coûtât près de deux millions de francs. Les Romains les plus riches possédaient en outre de grandes propriétés hors de l'Italie, en Gaule, en Espagne, en Afrique et jusque dans l'Asie-Mineure. Ces propriétaires faisaient aussi des affaires de banque; d'énormes sommes de monnaies d'or et d'argent circulaient dans Rome, pendant que la quantité de vaisselle d'or et d'argent dont se servaient les gens de qualité, était plus considérable qu'on ne peut se l'imaginer, bien que les productions de ces métaux, grâce aux ressources de l'Amérique et de l'Australie, aient été décuplées depuis cette époque. Tandis que les Romains gaspillaient dans la capitale les revenus de leurs immenses propriétés, fruit du pillage de la moitié de l'Europe, Rome se voyait forcée de recourir encore à la Sicile et surtout à l'Afrique pour se procurer des approvisionnements de blés; il en résultait qu'elle subissait la famine dès que les ports africains étaient fermés. Les distributions gratuites de pain et de blé restreintes par César avaient repris d'énormes proportions, de telle sorte que la majorité d'une population qui dépassait 1,200,000 âmes vivait d'aumônes publiques. Fallait-il dès lors s'étonner si cette population qui jadis était parvenue sans peine à mettre en campagne 200,000 hommes de guerre, se trouvât si énervée que bientôt elle dut se reconnaître incapable de défendre les fortes murailles de la capitale du monde. Le roi des Goths, qui paraissait avoir été mis exactement au courant de cet état de choses, bloqua les douze portes principales de Rome, coupa les

(1) La maison pompéienne, dont la copie se trouve à Aschaffenbourg et révèle un luxe que nous ne voyons aujourd'hui que dans les demeures princières, était l'habitation d'un simple marchand.

vivres à la population et traita avec dédain l'ambassade romaine qui, envoyée par la population affamée, parut dans le camp des Goths (1). Il y avait en effet plus de mépris que de colère dans la réponse qu'il fit aux envoyés du sénat, lorsque après leur avoir réclamé tout l'or et l'argent de la ville, et aussi les objets précieux appartenant à l'Etat ou aux particuliers, ainsi que tous les esclaves de provenance allemande, ils lui demandèrent ce qu'il leur resterait. « Votre vie, » répondit-il. Néanmoins il leur accorda une courte trêve et se contenta finalement de la somme de 5,000 livres d'or, de 30,000 livres d'argent et de 3,000 livres de poivre.

Le trésor de l'Etat, quelque abondant qu'il fût, ne suffit pas à effectuer le payement ; les riches hésitant à s'imposer des sacrifices, on eut recours aux temples, et les statues des divinités furent converties en monnaies. Les esclaves coururent en foule se soumettre à Alaric. Lorsque chargée de butin, son armée se retira vers l'Italie du Nord, elle se trouva augmentée en peu de jours d'environ 40,000 hommes. L'armistice conclu avec Rome, pour lequel l'autorisation de l'empereur Honorius avait été demandée, ne fit qu'ouvrir la voie à un traité de paix formel qui devait être conclu avec la cour ; celle-ci se trouvait alors à Ravenne. Toutefois les conditions d'Alaric consistant dans la cession de Loricum, dans le payement d'une contribution annuelle déterminée et dans la livraison des vivres parurent trop excessives à l'empereur ; il refusa d'y consentir, après même qu'Alaric eut limité ses exigences à la cession de Loricum et à la livraison annuelle des vivres. Alaric parut alors pour la seconde fois (en 409) devant Rome, qu'il livra de nouveau à la famine, en occupant le port romain d'Ostie, où les blés venus d'Afrique étaient emmagasinés, et força, par cette rigueur, le peuple à exiger que le sénat acquiesçât à toutes ses exigences. Les Allemands, soutenus par le

(1) L'envoyé romain crut imposer aux barbares par sa jactance ; il avertit Alaric que s'il se refusait à une capitulation juste et honorable, au premier son de la trompette il aurait à combattre contre un peuple nombreux, exercé aux armes et poussé au plus violent désespoir. Alaric répondit ironiquement : *Plus l'herbe est épaisse et plus aisément on la coupe* et il accompagna sa brutale comparaison d'un éclat de rire qui traduisait son mépris pour les menaces du peuple romain affaibli par la débauche.

sénat, ordonnèrent que l'empereur Honorius fût déposé et que le commandant de la ville, Attalus, fût élu empereur; la reconnaissance fit une loi à ce dernier de nommer son protecteur Alaric général en chef de toutes les armées de l'empire d'Occident.

Les portes de Rome furent ouvertes et le nouvel empereur, conduit par des guerriers goths, fut présenté au sénat romain et au peuple. Dans un langage élégant, l'empereur Attalus ne promit rien moins que d'incorporer l'Egypte et l'Asie à l'empire romain. Au commencement les choses se passèrent au delà même de toute prévision. A l'exception de Ravenne et de Bologne, toutes les villes de l'Italie ratifièrent promptement le nouveau choix, tant s'était affaiblie la confiance publique dans les ressources du peuple et dans la capacité de l'empereur. Déjà Honorius paraissait se résigner à son sort, lorsqu'il se trouva de nouveau encouragé à la résistance par l'arrivée inopinée de quatre mille anciens soldats de l'Orient. Rome ne pouvant pas subsister sans les approvisionnements de l'Afrique, et le gouvernement de cette contrée ne reconnaissant pas le nouvel état de choses, Attalus pour se donner quelque relief se vit dans la nécessité d'envoyer une armée en Afrique. Soit qu'il se méfiât des Goths, soit qu'il ressentît quelque désir d'indépendance, il n'accueillit point la proposition que lui fit Alaric de conduire lui-même l'expédition, mais il envoya un chef de confiance avec un petit corps de troupes romaines.

Lorsque ces troupes eurent été repoussées par le gouverneur et que celui-ci eût fait fermer tous les ports de l'Afrique, le sénat romain représenta au nouvel empereur que pour rétablir les arrivages de vivres, il était urgent de recourir à l'assistance des Goths. Attalus continuant à s'opposer opiniâtrément à cette mesure et se montrant tour à tour imprudent ou méfiant à l'égard de ceux-ci, Alaric le déposa dans une assemblée publique composée de Romains et de Goths, et envoya les insignes du pouvoir à Honorius, préludant ainsi à son entrée en négociations avec lui. Mais ce dernier, comme tous les hommes faibles de caractère, se montrait plus opiniâtre et plus téméraire à mesure qu'on lui faisait des avances. A cette époque une division de Goths

ayant passé à son service, il fit même recommencer les hostilités contre Alaric. Ce prince, qui s'était sur ces entrefaites dirigé vers la haute Italie, marcha avec résolution pour la troisième fois contre Rome qu'il prit d'assaut (409). Les habitants n'avaient opposé qu'une faible résistance ou, selon d'autres versions encore, ils avaient été trahis par les esclaves qui pendant la nuit ouvrirent une des portes. La population fut soudainement réveillée par le son des trompettes des Goths. Cet événement fit une sensation extraordinaire dans tout le monde civilisé d'alors; jamais Rome n'avait été prise d'assaut; et même du temps de Brennus, le Capitole n'était pas tombé aux mains des ennemis. La conduite du conquérant témoigne que peu auparavant les Goths s'étaient convertis au christianisme. Alaric abandonna à la vérité la capitale du monde au pillage, mais il recommanda en même temps à ses soldats d'épargner la vie des citoyens désarmés et de respecter, comme sanctuaires inviolables, les églises des apôtres Pierre et Paul (1).

Alaric évacua Rome le troisième jour et parcourut alors avec son armée chargée de butin la basse Italie, où les Goths se délassèrent dans la jouissance des riches produits du pays. Il nourrissait le projet de s'établir en Sicile, ou en Afrique, lorsque la mort le surprit à Cosenze où, selon Jornandès, ses Goths lui firent des funérailles dignes de lui. Le Busento ayant été détourné, le corps fut placé dans le lit desséché de la rivière avec tous les insignes militaires, armes et armure, ensuite le fleuve y fut de nouveau ramené; mais, pour que toujours l'endroit de la sépulture du héros

(1) Tous les vases sacrés des églises chrétiennes furent respectés, dérobés aux pillards et déposés au Vatican par une forte division de Goths qui firent à cette occasion une procession solennelle, quoiqu'il se trouvât dans l'armée d'Alaric plusieurs milliers de Huns non convertis au christianisme. Dans de telles circonstances, quelques actes de violences sont inévitables; il n'y eut toutefois que fort peu d'excès commis à l'égard de femmes; un seul sénateur fut tué et un petit nombre de maisons incendiées. Mais les Allemands furent inexorables pour le pillage des meubles et de tous les objets qui les attiraient par leur splendeur. Après que tous les coffres, les caisses et toutes les cachettes eurent été fouillés par ces soldats en quête d'or et de pierres précieuses, les palais furent également dépouillés de leurs magnifiques ornements; beaucoup de tentures et de tapis enlevés à des habitations romaines furent emportés sur des chariots. Du reste Gibbon rappelle avec raison que les troupes de Charles-Quint ont saccagé Rome bien plus complétement et pendant plus de temps encore.

demeurât ignoré, les prisonniers qui avaient effectué ce travail furent mis à mort. Après cela les Visigoths élurent, pour chef de l'armée, Atolf, frère de la femme d'Alaric. Celui-ci qui se distinguait non moins par sa haute taille que par la beauté et la noblesse de ses traits, ainsi que par ses facultés intellectuelles, abandonna le plan de son prédécesseur et rebroussa chemin afin de choisir dans la Gaule des établissements fixes pour les Visigoths. Il y épousa (414) Placidia, sœur de l'empereur Honorius qui avait été retenue prisonnière à Rome et dont il avait captivé le cœur. Ce prince fut assassiné en 415 à Barcelone, avec tous ses enfants, à la suite d'une émeute. Il avait réussi en peu d'années à conquérir la plus grande partie de la Gaule méridionale, les villes de Narbonne, Toulouse, Bordeaux, et à étendre sa domination jusqu'au nord de l'Espagne. Sous son successeur Wallia, élu par les Visigoths, qui rendit la reine douairière Placidia à son frère Honorius (celui-ci mécontent de son premier mariage lui fit épouser malgré elle Constantin), le royaume des Visigoths se trouva affermi et Toulouse en devint la capitale en 419. Les Visigoths devinrent bientôt si puissants en Espagne que les Vandales, comme nous l'avons déjà dit, émigrèrent en Afrique.

En 415, les Burgondes s'étaient ralliés au catholicisme; à la suite d'une tentative de conquête dans la Gaule Belgique, Aétius, général romain, leur fit éprouver deux défaites (435 et 436). Bientôt après (443), le peuple des Visigoths fut, du consentement des Romains, transporté de ses résidences de la gauche du Rhin central, au pied des Alpes occidentales et dans le territoire sud-ouest du Jura, dans la Savoie et dans le Dauphiné (1), où sous le roi Gondeuch ils fondèrent le royaume bourguignon avec Genève pour capitale. Dans le même temps, les Francs s'avancèrent du bas Rhin, enlevèrent aux Romains la seconde Germanie, prirent Cologne, emportèrent quatre fois Trèves d'assaut, et dès lors tournèrent les efforts de leur ambition vers la Gaule du Nord. La lutte qui se prolongeait depuis plusieurs siècles, de nombreux combats et de sanglantes défaites,

(1) L'ouvrage de Fr. Hahn intitulé : Histoire des Bourguignons et des Burgondes fournit des renseignements détaillés sur la fin de la première dynastie.

n'avaient pu empêcher les Alamans, toujours plus nombreux, de descendre sur la rive gauche du haut Rhin, pour s'avancer ensuite jusqu'en Helvétie. A cette époque, les populations indigènes attendaient des envahisseurs étrangers leur délivrance; le désordre économique que la charge des impôts, l'ébranlement du droit et l'oppression avaient introduit dans les provinces septentrionales de l'empire romain et surtout dans les Gaules, avait atteint un si haut degré, qu'un grand nombre d'habitants se réfugièrent en Allemagne, afin d'y mettre leur vie et leur fortune en sûreté. Cette situation devint telle que finalement les Allemands de la Gaule durent faire en quelque sorte la police dans ces contrées; il arriva que de riches Gaulois qui voulaient fuir avec leurs trésors prirent à leur solde, en qualité de protecteurs contre les nombreuses bandes de brigands, des Germains qui, moyennant un léger salaire, mettaient parfois en sûreté des sommes importantes (1).

On ne s'étonnera pas que de grandes et fertiles contrées se soient dépeuplées dans les Gaules et qu'en Italie des portions de pays d'une étendue de 500,000 arpents de terres labourables soient restées incultes pendant que dans les provinces du Nord, de plus vastes étendues de territoire encore étaient abandonnées. Beaucoup de grands propriétaires qui épuisaient le peuple ayant été à coup sûr massacrés, à l'arrivée des armées allemandes, par leurs propres sujets, ceux-ci préférant au seigneur romain le seigneur allemand, qui leur laissait leur juridiction propre, on comprend aisément la facilité avec laquelle les Germains pénétrèrent dans l'empire et en prirent possession, et l'on s'explique aussi les bons rapports qu'ils entretinrent dès le principe avec la population indigène. C'est ainsi que peu à peu la fusion des éléments romano-celtiques et germains engendra d'une manière pacifique de nouvelles nationalités. Pour ce qui concerne le partage des terres conquises, à titre de propriétés privées, entre les vainqueurs allemands, nous savons que les Visigoths s'adjugeaient les biens par la voie du sort, que les Longobards dans la haute Italie massacraient presque toujours les grands propriétaires romains et se substi-

(1) Paul Orosius, VII, 41.

tuaient à eux, et que les habitants des confins de la Suisse préféraient partager leurs terres avec les Alamans (ceux-ci continuant à vivre en paix avec eux et sous leurs lois propres), plutôt que de se trouver sous la domination des Romains, en danger permanent de conflit avec les Allemands. Nous savons aussi que, victorieux, les Burgondes se faisaient remettre la moitié du sol et le tiers des colons et des esclaves, et que même les Vandales en Afrique ne réduisaient jamais les populations vaincues en esclavage, mais leur enlevaient seulement une partie de leurs biens-fonds et se les partageaient par la voie du sort; au VIe siècle, ces biens étaient connus encore sous le nom de « champs des Vandales ». Les Francs semblent avoir fait aussi des partages de biens par la voie du sort, mais l'on ne trouve aucun document précis à cet égard. L'influence des Francs était grande déjà avant la conquête des Gaules; pour n'en citer qu'un exemple, nous dirons que le franc Arbogaste dominait ouvertement à la cour de Valentinien II; il fit même assassiner celui-ci impunément et opposa ensuite à Théodose, Eugène en qualité de compétiteur, au nom duquel il prit les rênes de l'empire. Il est même très-probable que, déjà avant la chute définitive de la domination romaine, un grand nombre de biens et de terres seigneuriales étaient tombés dans le domaine privé des Francs de la Gaule. Quoi qu'il en soit, lorsque plus tard les armées s'y avancèrent, sous la conduite des rois Clodion et Clovis, il s'y trouvait de grandes propriétés et des biens domaniaux n'appartenant à personne et en assez grand nombre pour satisfaire tous les vainqueurs.

Depuis longtemps déjà les Francs se trouvaient trop resserrés au bas Rhin et dans la basse Germanie. Vers l'an 445, le prince franc Clodion pénétra dans la Gaule du nord-ouest et prit Cambrai. Une armée romaine sous la conduite de Julien Valérien Majorien lui barra le passage, et dans les environs d'Arras eut lieu une bataille, pendant laquelle de joyeux chants guerriers se firent entendre d'une colline voisine, occupée par les Francs. Les Romains s'imaginèrent que le roi Clodion avait célébré solennellement ses noces pendant la bataille. Les Romains s'attribuèrent, à la vérité, la victoire, mais les Francs restèrent maîtres du ter-

ritoire. Lorsque, peu d'années après, le roi Clodion mourut (448) et que ses deux fils se disputèrent la conduite de l'armée, des événements importants surgirent et entraînèrent les Francs dans la guerre générale.

Les deux chefs de la politique européenne de cette époque, Aétius, commandant supérieur de l'armée et gouverneur des Gaules, et le roi des Huns, Attila, cherchèrent à profiter de la division survenue parmi les Francs. Le premier aidant l'aîné des frères et le second, le plus jeune, ils s'efforcèrent tous deux de paralyser alors par des discordes intérieures ce peuple si redoutable pour tout autre conquérant.

Occupons-nous ici un instant de ces deux hommes qui ont exercé une influence très-importante sur leur époque, afin de les étudier attentivement. Aétius descendait par sa mère d'une famille romaine de condition. Son père, Gaudens, s'était élevé du rang de simple soldat au grade de général de cavalerie. Aétius, encore enfant, fut reçu dans la garde impériale et plus tard livré en otage à Alaric et aux Huns. De retour dans sa patrie, il s'éleva successivement aux plus hautes charges civiles et militaires de la cour. Doué de sang-froid, très-habile dans le métier des armes, il se distinguait encore et surtout dans le domaine intellectuel. Laborieux et infatigable, courageux en face du danger, calme et réfléchi, rien ne pouvait ni l'intimider, ni lui faire illusion, ni ébranler ses résolutions. Doté de tous les avantages de la force et de la beauté, il devait, à cette époque de corruption, occuper une position supérieure. Aétius était déjà général en chef de la puissance militaire romaine en Occident, lorsque Placidia, qui avait tenu les rênes du gouvernement pendant la minorité de son fils, lui reprit, à la suite d'une intrigue de palais, le gouvernement supérieur et le remit à Bonifacius, bien que celui-ci eût été cause que l'Afrique fût tombée aux mains des Vandales. Aétius ne se soumit pas, mais il fut battu; il s'enfuit chez les Huns, y réunit une armée auxiliaire et s'en retourna en Italie où il obtint, par les armes, sa réintégration dans ses précédentes dignités. A cette occasion s'établirent de si bons rapports, entre Aétius et Rugilas, roi des Huns, que celui-ci autorisa les Huns et les Alains qui

avaient suivi Aétius à entrer au service militaire des Romains. Ces auxiliaires furent envoyés dans les Gaules contre les Burgondes, les Francs et les Goths, et s'établirent près d'Orléans; Aétius envoya plus tard son fils Carpilio dans le camp des Huns, afin d'y recevoir l'éducation militaire. Son amitié s'étendit aussi sur Attila, neveu de Rugilas, quoique Aétius surveillât sévèrement l'humeur conquérante de ce prince et cherchât à en prévenir les conséquences par une politique habile.

Dans le cours de deux générations, les Huns quittant les vallées du Dniester, du Dniéper, du Don et du Pruth avaient remonté le Danube jusque dans la Hongrie actuelle, où leurs rois établirent leur résidence. Rugilas était mort en 433 et avait laissé l'autorité suprême à ses deux neveux, Attila et Bleda. Ceux-ci avaient régné ensemble pendant douze ans; Attila tua alors son frère et réunit sous sa seule main tout l'empire des Huns qui s'étendait depuis le Volga jusqu'à la Theiss, et de la mer Noire à la Volhynie. Pourtant les Huns ne formaient pas la portion principale de cet empire. Une grande partie de leur force leur venait des Alains et des Ostrogoths, leurs alliés et compatriotes, et d'autres petites tribus germaniques orientales.

Le secret de leurs succès se trouvait dans l'homogénéité du gouvernement et dans l'unité du commandement; ce fut par là qu'ils s'imposèrent aux peuples germaniques divisés entre eux. Attila était certes l'homme qu'il fallait pour retirer de cette puissance de l'unité tout l'avantage qu'elle peut donner. Son aspect présentait le type de la race mongole, c'est-à-dire que sa tête était informe, son teint brun, son œil enfoncé, son nez plat et sa barbe mince. Ses épaules étaient larges, ses formes ramassées; la rude force musculaire particulière à sa race, et un courage indomptable se révélaient dans son allure, dans son maintien et dans l'expression de son regard; on devinait en lui un esprit à grandes conceptions, s'élevant fort au-dessus du degré de civilisation de son peuple. Le désir effréné de domination était sa principale passion; mais quoique souverain absolu d'un demi-million de guerriers, il n'était point inaccessible aux émotions de la pitié. A la vérité, il ne démentait pas la nature brutale de sa race, car la soif dè domination le

conduisit au fratricide; d'ailleurs cet acte d'odieuse cruauté n'était guère en opposition avec les mœurs de cette époque, les Romains civilisés et les Grecs s'étaient rendus coupables de forfaits plus atroces encore.

Le nom de fléau de Dieu, sous lequel Attila fut inscrit dans les annales de l'histoire, provenait bien plutôt de l'effroi que ce puissant païen inspirait au clergé chrétien, que d'un degré de cruauté inouï parmi les Romains (1). La terreur inspirée par Attila était évidemment exagérée.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'organisation économique des Huns ne se prêtait pas à l'occupation permanente d'un pays civilisé. Même sous la domination d'un homme tel qu' Attila, les Huns ne pouvaient être redoutables qu'à un empire entièrement démoralisé comme l'était l'empire romano-grec et n'auraient pu exercer leur influence que chez des populations divisées comme celles des Germains. C'est ainsi qu'Etzel (comme il est dit clairement dans le poëme des Niebelungen) avait établi sur les tribus de l'Allemagne du sud-est une sorte de protectorat, semblable à celui que, dans les temps postérieurs, une puissance de l'Orient essaya d'instituer. Il eût suffi que quelques tribus, s'opposant à cette usurpation, se fussent entendues pour la repousser ou restreindre son influence et écarter tout danger.

Attila n'avait pu méconnaître que les Romains ne défendaient leurs frontières et ne prolongeaient leur existence éphémère qu'avec le secours de troupes mercenaires étrangères. Son propre oncle avait cédé aux Romains toute une armée d'Alains. Au Danube, les Huns parvenaient mal dès lors à résister aux séductions et aux jouissances de la civilisation romaine et, ainsi que le faisaient les Germains, ils s'enrôlaient en masse au service de Rome. Attila, craignant une réaction de mollesse pour son peuple, saisit un

(1) Les procédés des Germains et même des Huns envers les pays conquis et les villes prises d'assaut étaient en général plus doux que ceux des Romains. De toutes les plaintes des annalistes romains au sujet de la fureur des barbares, il ne ressort aucun fait plus odieux que ceux dont les Romains se rendaient coupables lorsqu'ils pillaient les villes et vendaient les vaincus comme esclaves. A peine arriva-t-il une seule fois aux Germains de faire passer la population vaincue au fil de l'épée, tandis que les Romains agirent souvent de la sorte à l'égard des habitants de villes insurgées.

prétexte pour l'exécution de ses projets ambitieux et réclama de Rome le renvoi de tous les déserteurs et le payement d'un tribut annuel.

L'empereur s'y refusant, il occupa militairement la Mésie (la Serbie et la Bulgarie) jusqu'à ce que la cour de Byzance se fût décidée à faire la paix et eût promis le payement annuel de mille livres d'or, ainsi que l'extradition de tous les Huns fugitifs. De grandes difficultés entravèrent l'exécution de ces stipulations : le trésor était épuisé, et parmi les Huns réclamés se trouvaient aussi des Ostrogoths qui, refusant d'obtempérer aux ordres qu'ils recevaient, payèrent de leur vie leur résistance.

Pendant les négociations des ambassadeurs, l'eunuque Chrysaphe conçut, avec l'assentiment de l'empereur, le projet de faire assassiner Attila. Il fit offrir pour l'exécution de son plan à l'envoyé hun, Edekon, avant son départ de Byzance, cinquante livres d'or par l'interprète Vigilius. D'abord Edekon parut y consentir, mais rentré chez lui, soit repentir, soit calcul, il dévoila le complot à son souverain (1).

(1) Toute cette négociation se trouve relatée avec d'abondants détails dans le rapport de l'ambassade dû à Priskus et qu'un heureux hasard nous a conservé. Ce rapport donne sur le voyage de l'ambassade grecque au camp royal d'Attila, dans les plaines de la Theiss, des détails plus intimes qu'aucun de ceux qui nous ont été transmis sur d'autres peuples germaniques. Il s'y trouve des aperçus si importants sur les mœurs et sur l'économie politique des Huns, sur la physionomie du pays et sur l'époque, que nous pouvons d'autant moins nous abstenir d'en donner un extrait que ce tableau jette, sans aucun doute aussi, une grande clarté sur les mœurs des Ostrogoths, qui depuis 70 ans fraternisaient avec les Huns et n'étaient certes pas restés sans influence sur leur manière de vivre. Les envoyés grecs, Maximin et Priskus, qui ne connaissaient pas le projet de l'attentat contre la vie d'Attila, se dirigèrent avec les envoyés huns vers la cour de celui-ci, accompagnés d'une escorte de serviteurs et de chevaux de somme, portant des présents destinés au roi des Huns, ainsi que les tentes dans lesquelles ces envoyés passaient la nuit. Arrivés à Sardica après treize jours de marche depuis leur départ de Constantinople, les envoyés grecs invitèrent Edekon avec les Huns à dîner. On tua les bœufs et les moutons qu'avaient livrés les habitants de l'endroit. Pendant le repas, les Huns et les Grecs se mirent à glorifier Attila, les autres firent de même à l'égard de leur empereur, au point que finalement ils allèrent jusqu'à déclarer Théodose un dieu, tandis qu'Attila, disaient-ils, n'était qu'un homme. Ils irritèrent par là si fort les Huns que ceux-ci furieux quittèrent la table. On n'arriva à les calmer que par des présents consistant en vêtements de soie et en pierres précieuses de l'Inde. Les envoyés trouvèrent la ville de Naissus détruite et dépeuplée, quelques malades seuls s'étaient réfugiés dans les ruines des temples. Les rives du fleuve se trouvaient couvertes des ossements des victimes de la guerre contre les Huns. Des bateliers *barbares* (on appelait ainsi tous ceux qui n'étaient ni Romains ni Grecs) firent passer aux ambassadeurs le Danube,

Attila se montra vis-à-vis des plénipotentiaires grecs, Maximin et Priskus, arrivés avec les envoyés huns, indigné au récit de cette infamie. Toutefois il se domina assez pour respecter le droit des gens dans la personne

sur des canots creusés dans des troncs d'arbres. Ils trouvèrent un nombre immense de nacelles toutes semblables, et prêtes à transporter les troupes d'Attila au delà du fleuve. A quelques journées du Danube, les voyageurs durent faire halte et attendre que leur arrivée fût annoncée au roi des Huns, qui faisait avec sa cour une excursion ou une inspection. Après un court arrêt, ils furent conduits plus loin et arrivèrent enfin à l'endroit où Attila avait établi ses tentes. Comme celui-ci avait appris déjà le projet de l'assassinat conçu contre sa personne, les envoyés eurent à lutter contre la méfiance dont ils étaient entourés, et à passer par quelques jours d'épreuves, avant qu'Attila fût convaincu qu'ils ignoraient le complot tramé contre lui. Lorsque les envoyés obtinrent finalement audience, ils trouvèrent Attila dans sa tente, entouré d'une troupe de ses gens, assis sur un siége en bois. Maximin s'avança, salua le roi des Huns et dit, en lui présentant la lettre de l'empereur, que les envoyés lui souhaitaient, à lui et aux siens, santé et bonheur. Puisse-t-il arriver aux Romains ce que vous me souhaitez! répondit Attila; puis se tournant vers Vigilius (l'interprète qui avait transmis à l'envoyé le projet de l'assassinat), il l'appela „ animal effronté „, pour l'audace qu'il avait de se montrer devant lui, alors qu'il devait bien savoir que les conditions de la paix n'avaient pas été remplies, ni les déserteurs, livrés. Vigilius répondit que tous avaient été livrés, qu'il n'en restait plus un seul chez les Romains. Mais Attila, de plus en plus irrité, l'accabla de reproches et d'injures, s'écria que sauf son respect pour le caractère de l'ambassade, il le ferait crucifier pour châtier l'impudence de son langage et livrerait son corps aux oiseaux de proie. Après cela, il fit lire par un de ses secrétaires la liste des déserteurs huns qui manquaient encore, et exigea que Vigilius se rendît sur-le-champ à Constantinople avec le Hun Eslaw pour réclamer l'extradition immédiate de tous les Huns. „ Je ne souffrirai pas, dit-il, que mes sujets portent les armes „ contre moi; au surplus ils ne peuvent venir en aide à ceux qui veulent „ leur confier la protection des pays conquis par moi, car où y a-t-il dans „ l'empire romain une ville ou une forteresse qui pourrait rester encore „ debout si j'avais décidé de la détruire? Après que les envoyés auront „ transmis ma volonté, ils peuvent revenir et me faire savoir si l'on veut „ me rendre les déserteurs, ou si l'on veut la guerre. „ Il permit ensuite que Maximin attendît la réponse qu'il ferait à la lettre de l'empereur, mais lui ordonna de remettre immédiatement les présents. Cela fait, les ambassadeurs se retirèrent dans leur tente.

Alors Edekon réclama de Vigilius qu'il lui rapportât à son retour les 50 livres d'or promises pour l'exécution de l'assassinat. En même temps il fut défendu à l'ambassade grecque d'acheter des prisonniers romains, des esclaves non romains (barbares) ou n'importe quelle chose, hormis les vivres les plus indispensables jusqu'à ce que les difficultés entre les Romains et les Huns fussent aplanies. Tout ceci se fit afin de réunir des preuves contre Vigilius à son retour, et pour ne lui laisser aucun moyen de justifier d'une aussi grosse somme d'or que celle qu'il devait rapporter. Là-dessus Vigilius et Eslaw prirent le chemin de Constantinople. Quant aux envoyés, on ajourna la remise de la réponse; ils durent accompagner Attila vers le Nord et être témoins de son mariage avec une nouvelle femme, bien qu'il en eût déjà plusieurs, ce qu'autorisaient les mœurs des Huns. Le cortége arriva enfin à la Theiss qu'il traversa en partie dans les barques des habitants, en partie sur des nacelles que les Huns avaient eu soin d'apporter sur leurs chariots

des ambassadeurs et envoya aussitôt ses plénipotentiaires, Oreste et Eslaw, à Constantinople avec des instructions précises.

Les ambassadeurs huns, suivant l'ordre formel d'Attila,

pour s'en servir sur les étangs, ou dans les endroits inondés. Arrivés dans les plaines de la Theiss, on apporta aux envoyés des vivres provenant des villages, à savoir au lieu du seigle, du millet, et au lieu du vin, de l'hydromel (Priskus l'appelle « Med », d'après le nom que lui donnent les habitants), et de plus une boisson fabriquée avec du froment (de la bière) et que les barbares appelaient « Cam ». Lorsqu'à l'approche de la nuit les envoyés eurent dressé leurs tentes au bord d'un marais où les habitants du village venaient puiser leur eau potable, il s'éleva un effroyable orage accompagné d'une tempête qui déchira leurs tentes et dispersa leurs bagages jusque dans le marais. Cherchant au milieu des ténèbres un autre abri, les voyageurs avec leurs guides huns arrivèrent par différents chemins dans un village où ils réveillèrent les habitants. Ceux-ci allumèrent des roseaux (ils s'en servaient toujours en guise de combustible), et demandèrent à connaître le motif de tout ce bruit; après quoi ils accordèrent un abri aux voyageurs. La maîtresse du village, une des veuves de Bleda, envoya aux ambassadeurs des vivres et de jolies filles. Les envoyés n'acceptèrent que les vivres et le lendemain matin, ayant retrouvé leurs bagages, ils allèrent remercier la Reine en personne de ses attentions hospitalières et lui offrirent des coupes en argent, du drap rouge, du poivre indien, des dattes et d'autres fruits secs. Après une seconde marche de six jours, les envoyés grecs durent faire halte dans un village, afin d'y attendre Attila, à la suite duquel ils devaient continuer leur route. Ils rencontrèrent là une ambassade de Rome, chargée d'apaiser le roi des Huns au sujet d'une autre affaire. Après avoir traversé plusieurs rivières, tout le cortége arriva à un grand bourg, probablement dans la contrée de Szegedin, où Attila avait établi sa résidence. Celle-ci consistait en une maison en bois, entourée de tourelles et toute recouverte de planches bien rabotées, qui, plus belle et plus haute que les autres maisons du pays, se trouvait entourée d'une palissade en bois servant d'ornement bien plus que de clôture. A côté de ce petit château se trouvait la maison du confident d'Attila, Onegèze, entourée aussi d'une clôture en bois, moins élevée pourtant et non entourée de tourelles. Non loin de là on voyait le bain du propriétaire qui, après Attila, était l'un des Huns les plus riches et les plus puissants.

Onegèze avait dû faire venir, pour cette construction, des pierres de pays lointains, car il ne se trouvait dans cette contrée ni pierres, ni grands arbres. L'architecte, un prisonnier de guerre natif de Sirmium, qui avait espéré recevoir la liberté pour récompense, avait été, par le Hun ingrat, rabaissé à la condition de valet de bain. A son entrée dans le village, Attila fut reçu par des jeunes filles s'avançant en longues files sous de fines draperies blanches qui étaient retenues de chaque côté par plusieurs rangées de femmes et si bien tendues que sous chacune de ces toiles marchaient de front au moins six jeunes filles faisant entendre des chants nationaux. Lorsque le cortége s'approcha de la maison d'Onegèze, la femme de celui-ci sortit avec un grand nombre d'esclaves, offrant du vin et des aliments, ce qui chez les Scythes était la plus grande marque de déférence. Elle salua Attila et le pria respectueusement de goûter aux aliments. Le roi toujours à cheval lui accorda cet honneur; des hommes de sa suite tinrent à cet effet une petite table d'argent devant lui. Après qu'Attila eut porté la coupe à ses lèvres, il descendit de cheval et entra dans sa maison. Les envoyés grecs furent retenus dans l'autre

se présentèrent devant l'empereur auquel ils adressèrent ces paroles :

« Théodose est le fils d'un père glorieux et célèbre, At-
» tila aussi est issu d'une noble race et il a, par ses actions,

maison par la femme et par les principaux membres de la famille d'Onegèze et conviés au repas du soir, tandis qu'Onegèze se rendait lui-même près d'Attila pour lui rendre compte de sa mission auprès des Alkazirs et de laquelle il revenait accompagné du fils aîné d'Attila: celui-ci s'était foulé la main droite dans cette circonstance. Alors les envoyés établirent leurs tentes dans le voisinage de la résidence royale. Le lendemain matin, Maximin envoya l'auteur de ce récit, Priskus, à Onegèze pour lui remettre ses présents et ceux de l'empereur. Tandis que Priskus se tenait devant les portes encore closes avec les esclaves porteurs des présents où qu'il allait et venait devant la maison, il rencontra un Grec qui avait précédemment habité, en qualité de riche négociant, une ville de la Mésie. Après la prise de la ville, on avait confisqué sa fortune et sa liberté; plus tard il avait valeureusement combattu contre les Romains et rendu d'importants services à son maître, lors de l'assujettissement des Alkazirs. En récompense de ses services, il avait été d'après les lois scythes, remis en liberté et naturalisé Hun. Tout le butin pris par lui lui avait été laissé en propriété et il avait épousé une femme hune. Il était un des commensaux d'Onegèze et préférait de beaucoup sa nouvelle manière de vivre à l'ancienne. En effet, dit Priskus, ceux qui passent leur vie chez les Scythes (et parmi ceux-ci il ne compte pas seulement les Huns, mais aussi les Goths, c'est-à-dire les peuples sarmates et germaniques) dès que leur service est rempli, n'ont plus le moindre souci. Chacun jouit de sa fortune sans que personne le contrarie ou le gêne. Après un entretien avec Onegèze dans lequel l'envoyé grec put se convaincre de l'attachement de celui-ci pour Attila. Maximin se rendit le jour suivant dans la cour du château pour offrir des présents à Creca, l'épouse d'Attila. Celle-ci avait trois enfants, son fils aîné régnait déjà sur les Alkazirs et sur d'autres tribus de la mer Noire.

Dans la cour du château se trouvaient plusieurs bâtiments en bois ornés en partie de sculptures. La femme d'Attila habitait une de ces maisons. L'envoyé ayant obtenu la permission d'entrer, trouva la Reine étendue sur de moelleuses couvertures. Le sol était couvert de tapis. Une foule d'esclaves se tenaient en cercle autour d'elle, des jeunes filles assises par terre peignaient de petites morceaux de toile qu'on attachait aux vêtements des Huns en guise d'ornements ou de garnitures. Après que l'envoyé eut offert ses présents, il visita les autres parties du château et vit alors une grande foule s'approcher en criant et en se querellant. Attila, suivi d'Onegèze, sortit; prenant un air sévère, il se plaça devant la maison. Tous les yeux étaient dirigés sur lui. Alors beaucoup d'entre les querelleurs s'approchèrent, et il prononça entre eux. Retourné dans sa maison, il reçut les envoyés des différentes peuplades « barbares ». Ce fut dans cette circonstance que les envoyés apprirent que les Huns projetaient une attaque contre la Perse. Ils avaient découvert la route de ce royaume à l'occasion d'une expédition contre les Mèdes durant laquelle ils avaient franchi le Caucase. Maximin fut enfin invité à la table royale. Lorsque les envoyés grecs et romains entrèrent ensemble dans la salle à l'autre bout de laquelle Attila recevait les convives, l'échanson leur remit, selon l'usage du pays, une coupe afin qu'ils accomplissent les libations habituelles avant de s'asseoir. Des siéges étaient préparés le long des murs des deux côtés de la salle. Attila était assis au milieu sur un divan; en face de lui se trouvait un autre lit de repos. Derrière le lit du roi, des

» maintenu l'honneur qu'il a hérité de Mundzuck, son père.
» Mais Théodose a souillé l'honneur de son père; en con-
» sentant à payer le tribut, il s'est abaissé au rang d'un
» esclave. Il ne serait d'ailleurs que juste qu'il témoignât

marches conduisaient à celui dans lequel le roi dormait, et qui était orné de rideaux et de tapis de couleurs éclatantes. Ce lit ressemblait à ceux que les Romains et les Grecs dressaient pour les noces. Les convives du plus haut rang furent placés à droite, ceux d'un moindre rang à la gauche d'Attila; les envoyés étaient assis au second rang au-dessous encore de Berich, un illustre guerrier hun (Ostrogoth d'après son nom) qui, plus tard, se rendit à Constantinople avec Maximin en qualité de plénipotentiaire d'Attila. Onegèze occupait le premier siége à la droite du roi. En face de lui étaient assis les deux fils d'Attila, l'aîné, assis sur le même coussin que son père, non pas à ses côtés, mais bien plus bas, n'eût pas osé, par respect, lever les yeux sur lui. Lorsque tous les convives eurent pris place, l'échanson offrit à Attila une coupe de vin. Celui-ci l'accepta et salua le convive qui occupait la première place. Celui qui reçut cet honneur se leva aussitôt pour ne se rasseoir que lorsque Attila, ayant vidé la coupe, l'eut rendue à l'échanson. Attila resta assis, tandis qu'à tour de rôle tous les convives vidaient une coupe à sa santé. Chaque convive avait un échanson, et après que chacun d'eux eût vidé une coupe, Attila but à ses convives, selon l'usage adopté chez les Thraces (*). Après ces saluts officiels, les échansons se retirèrent; à côté de la table d'Attila, d'autres tables étaient dressées auxquelles trois, quatre ou plus de convives pouvaient, sans troubler l'ordre des siéges, puiser hors des plats et au moyen de leurs couteaux, les aliments qu'ils désiraient. Le serviteur d'Attila s'avança d'abord vers le milieu de la table, portant un plat tout rempli de viandes; ceux qui servaient les autres convives couvrirent alors les tables de pain et de plats de viande de diverses sortes et diversement préparées. Tandis que les envoyés étaient servis dans des assiettes d'argent, Attila se servait d'une assiette en bois et ne mangeait que de la viande. En toutes choses, il faisait montre de cette même simplicité; les convives buvaient dans des coupes d'or et d'argent, celle d'Attila était en bois. Ses vêtements tout aussi simples ne se distinguaient de ceux des siens que parce qu'ils n'étaient que d'une seule couleur et n'avaient point d'ornements. Son épée, les cordons de ses souliers, les rênes de son cheval n'étaient point, comme ceux des autres Huns, ornés d'or ou de pierreries. Lorsque les viandes, composant les premiers plats, furent consommées, les convives se levèrent et ne se rassirent qu'après que chacun d'eux eût vidé une coupe à la santé d'Attila, selon les formalités décrites plus haut. Alors vint un second service, et dès que les convives s'en furent rassasiés, ils portèrent de nouveau la santé du roi. Vers le soir, les plats furent emportés et aussitôt s'avancèrent deux poëtes huns devant Attila; alors ils chantèrent des hymnes composés par eux et dans lesquels ils célébraient la valeur et les victoires du roi. Ces chants ravissaient les uns, enthousiasmaient les autres, tandis que les larmes inondaient les yeux des vieux guerriers que la faiblesse empêchait de satisfaire désormais leur soif de guerre et de gloire. Après ces chants nationaux vint un bouffon qui par ses facéties provoqua les éclats de rire des convives. Là-dessus, à l'instigation d'Edekon, le Maure Zerchon entra réclamant l'assistance d'Attila pour la mise en liberté de sa femme, retenue à Rome en esclavage. Ce suppliant contribua aussi à prolonger le plaisir du repas. Son aspect, sa tenue, son langage, mélange de mots huns, latins et goths, semant la gaieté parmi les convives, provoquèrent

(*) Cet usage s'est conservé encore chez les étudiants allemands.

» de la déférence à un homme que le bonheur et le mérite » ont placé au-dessus de lui, plutôt que d'essayer, sem» blable à un vil esclave, d'ourdir des complots contre son » maître. »

C'est en ces termes que les envoyés huns réclamèrent la tête de l'eunuque Chrysaphius. L'empereur, habitué jusqu'alors à n'entendre que la voix de la flatterie, se sentit humilié; au lieu de se révolter, le fils d'Arcadius envoya une nouvelle ambassade chargée de magnifiques présents et pourvue de pouvoirs illimités. L'habileté des envoyés parvint à apaiser la colère d'Attila, de telle sorte que celui-ci s'obligea, en retour d'un fort tribut annuel, à ne plus inquiéter désormais les possessions du sud du Danube. L'empereur Théodose survécut à peine un an à sa honte et le roi des Huns tourna son attention vers l'Ouest.

Non-seulement les possessions territoriales, mais encore et surtout les trésors des peuples civilisés de l'Occident excitaient la convoitise d'Attila; car il n'avait point en vue les possessions du Danube situées dans le voisinage de ses frontières, mais bien l'Italie et les Gaules, malgré leur éloi-

un rire inextinguible. Attila seul conserva son sérieux et resta impassible; seulement lorsqu'on lui apporta son plus jeune fils, Inroch, il le contempla d'un œil plein de tendresse et de joie et lui pinça la joue. Maximin, ayant exprimé à l'un des Huns qui parlait le latin, son étonnement de voir qu'Attila faisait si peu d'attention à ses autres enfants, le Hun lui raconta, sous le sceau du secret, que les devins avaient prédit à Attila que toute sa race périrait, à l'exception de ce fils qui deviendrait ainsi le dernier rejeton de sa famille. Le banquet se prolongeant jusque dans la nuit, les envoyés craignirent de boire trop et se retirèrent avant la fin. Le jour suivant, lorsque Maximin demanda à être congédié, il apprit par Onegèze que celui-ci en avait déjà reçu l'ordre d'Attila et que le conseil d'Etat se rassemblerait pour rédiger la réponse écrite à l'empereur, besogne qu'on avait coutume de confier à des prisonniers de guerre romains ou grecs, dont on se servait pour secrétaires. Reccam, celle des femmes d'Attila qui gouvernait la maison, invita les envoyés grecs à souper. Ils la trouvèrent entourée d'un grand nombre de chefs huns et furent comblés de politesses et d'amabilités, et magnifiquement servis. Chacun des convives offrit aux envoyés une coupe de vin et les embrassa en la leur reprenant. Le lendemain, les envoyés furent invités de nouveau par Attila à un banquet, qui se passa comme le premier, avec la seule différence qu'au lieu du fils aîné d'Attila, c'était cette fois son oncle Oebar, qu'il aimait comme un père, qui se trouvait assis à ses côtés Pendant tout le banquet, Attila parla aux envoyés avec grande bonté. En même temps, il ordonna à Maximin d'engager l'empereur à tenir la promesse faite depuis longtemps, mais depuis longtemps méconnue, de donner une femme riche à Constance, son secrétaire. Trois jours après, les plénipotentiaires grecs, accompagnés des envoyés huns, reprirent finalement le chemin de leur pays.

gnement de la Hongrie. Soit qu'il voulût d'abord dompter son rival le plus dangereux, soit qu'il eût été excité par le roi des Vandales, Genséric ou Giserich (1), il dirigea d'abord ses attaques contre les Visigoths dans les Gaules. Ce n'était pas en vain qu'Attila avait eu sous les yeux, dès sa jeunesse, les frontières de l'empire romain. Il avait étudié non-seulement l'art de la guerre et des siéges, mais aussi la politique de Rome et il sut utiliser à son profit cet axiome : « Diviser pour régner. » Avant de tirer l'épée, il chercha à semer la division parmi ses ennemis; il dépêcha au roi des Visigoths des envoyés chargés de lui rappeler ses luttes avec les Romains et de l'engager à renoncer à leur alliance. En même temps, il fit déclarer par ses agents en Italie, à la cour de l'empereur Valentinien, qu'il ne songeait en aucune façon à rompre la paix avec Rome, mais qu'il désirait vider par les armes un différend avec le roi des Visigoths. Toutefois, Valentinien ne pouvait se faire illusion sur les intentions d'Attila, quoique le prince hun eût recherché quelque temps auparavant le douteux honneur d'obtenir la main de sa sœur Honoria (2).

Il envoya aussitôt des plénipotentiaires aux Visigoths, chargés de dévoiler les artifices d'Attila et de leur proposer une alliance offensive et défensive. Théodoric accepta la proposition sans hésiter et poussa les armements avec ardeur. De plus, les alliés, sentant le besoin d'augmenter le nombre de leurs coalisés, réussirent à réunir dans une ligue les Burgondes et toutes les fractions des tribus germaines et sarmates établies dans les Gaules, les Saxons

(1) D'après Jornandès, Giserich avait comblé Attila de présents et l'avait pressé de faire la guerre contre les Visigoths, parce qu'il craignait que le roi des Visigoths, Théodoric, ne vengeât sur lui l'affront fait à sa fille. Celle-ci s'était mariée avec Hunnerich, fils de Giserich. Heureuse d'abord, elle fut soupçonnée ensuite d'avoir empoisonné son mari, à cause de ses mauvais traitements envers ses enfants, et fut renvoyée dans les Gaules à son père, après qu'on lui eut coupé le nez.

(2) Honoria avait été, à cause d'une faute de jeunesse, bannie de Ravenne à Constantinople et placée sous la surveillance des sœurs de Théodose. Gardée par de vieilles filles moroses, il lui vint à l'idée, en songeant à s'échapper de sa prison, d'envoyer à Attila, par un eunuque de confiance, un anneau de fiançailles. Plusieurs années après, Attila trouva bon de se rappeler le présent. Lorsque son intérêt l'exigea, il réclama la main d'Honoria, qui s'était fiancée, ainsi que la partie du royaume qui lui appartenait par héritage; mais il essuya un refus; on lui répondit qu'Honoria était déjà mariée et que dans l'empire romain les femmes ne jouissaient pas du droit de succession.

des côtes de la Bretagne et les Alains du pays d'Orléans. Ils gagnèrent aussi les Francs Saliens et Rhénans, après que ces peuples, ayant découvert le projet formé par Attila de les désunir, en soufflant la discorde entre les fils de leur roi, eurent mis bientôt fin à la querelle, et donné par élection la conduite de leurs troupes à Mérovée, parent de leurs princes. Au commencement de l'année 451, Attila sortit de ses quartiers établis dans les vastes plaines de la Theiss, avec une armée de 500,000 hommes. Cette armée se composait en grande partie de cavalerie; elle marchait escortée du matériel de siége et d'un grand nombre de chariots. L'expédition se dirigea en amont du Danube et de là vers le Rhin, à travers le pays des Alamans, renversant sans grands efforts toutes les forteresses romaines dans la vallée du Danube; les garnisons, à l'approche de cette redoutable armée, avaient abandonné les forts et fui dans les montagnes, ou s'étaient retirées dans l'intérieur du pays. Parmi les populations germaniques établies sur cette route, celles de l'est paraissent s'être jointes à l'armée des Huns, soit par la contrainte, soit par l'appât du butin; les populations occidentales, principalement les Alamans, s'étaient, paraît-il, lors du passage de l'ennemi, réfugiées dans les montagnes et dans les forêts avec leur bétail et leurs effets mobiliers. L'armée des Huns se précipita, selon le mode nomade, avec une rapidité telle qu'elle passa le Rhin sans éprouver de résistance et qu'elle atteignit Metz l'avant-veille de la fête de Pâques, avant que les alliés eussent pu se rassembler. Dans sa course rapide, elle consommait toutes les provisions de la contrée qu'elle traversait. Metz, qui ne paraît pas avoir été suffisamment armée et fortifiée, fut prise, incendiée et pillée; la population ne fut point épargnée. Toutes les villes et bourgs, sur la route d'Orléans, furent pris et dévastés.

Orléans, l'une des villes les plus grandes et les mieux fortifiées de la Gaule, se trouvait être le principal objectif d'Attila. Sángiban, le chef des Alains, établi sur la Loire, auquel la défense de cette ville avait été confiée, avait promis à Attila, dans un message secret, qu'il la lui livrerait, et il eût rempli cette promesse, soit qu'il y fût poussé par son attachement à ses anciens alliés, soit, comme le

croit Jornandès, qu'il redoutât la vengeance des Huns.

L'évêque d'Orléans, Anian, qui avait probablement reçu avis de cette trahison, avait envoyé des messagers à Arles dans la Gaule méridionale, où Aétius s'occupait à rassembler ses forces. Cette communication permit aux généraux de l'armée des alliés de prendre en temps utile des mesures de prudence, de compléter la défense de la ville d'Orléans et d'en expulser les Alains, ou, d'après d'autres indications, de les y faire tenir en respect par des Goths et des Romains envoyés comme renforts à la garnison. Tandis qu'Aétius se hâtait de se joindre aux Visigoths avec l'armée romaine et que les autres confédérés allemands et avec eux les Burgondes se réunissaient à l'armée des alliés, les Huns s'étaient avancés déjà jusqu'à Orléans et avaient ouvert le siége. Soixante et treize ans s'étaient écoulés depuis la bataille d'Andrinople, après laquelle les Goths, ignorant l'art des siéges, avaient dû se retirer devant les places fortes de la Grèce, et déjà un peuple nomade tel que les Huns ou pour mieux dire, les Allemands, leurs alliés, avaient poussé la science militaire assez loin pour qu'il leur fût permis d'entreprendre un siége en règle. Tandis qu'au dehors les béliers frappaient avec vigueur les murailles, l'évêque avec le clergé en faisait processionnellement le tour, portant des reliques et chantant de solennelles hymnes religieuses. La population de la ville remplissait les églises et y implorait du ciel la prompte apparition de l'armée des alliés, et comme si le ciel avait entendu cette prière, la pluie ne cessa de tomber par torrents pendant trois jours. Mais les assiégeants ne se laissèrent point intimider. Le découragement s'empara du peuple, l'évêque parut devant Attila suppliant en vain ce chef impitoyable d'épargner la ville. Déjà les Huns commençaient l'assaut, et bientôt s'étant emparés d'une des portes, ils pénétraient dans la ville. Déjà les officiers d'Attila se disposaient à se partager par la voie du sort les habitants destinés à l'esclavage, et beaucoup de chariots se trouvaient chargés de butin, pendant que l'évêque, monté sur une des tours des remparts, jetait au loin un regard anxieux, attendant à chaque instant le secours imploré. Tout à coup une sorte de fumée se fit voir à l'horizon, se rapprochant de plus en

plus ; des nuages de poussière s'élevèrent et un cri de joie, qui retentit d'une extrémité de la ville à l'autre, annonça à la population livrée au plus mortel effroi l'approche de l'armée des alliés. La garnison de la ville reprit courage et courut énergiquement aux armes. Aétius et le roi des Visigoths firent aussitôt sonner la charge. Les Huns repoussés hors des quartiers de la ville, et attaqués des deux côtés à la fois, furent complétement battus.

La défaite fut si grande qu'Attila se retira en toute hâte, emmenant avec lui des otages, afin de rattacher à son sort celui de la population. Pour opérer rapidement sa retraite, Attila suivit la chaussée romaine qui menait au Rhin par Châlons-sur-Marne et Metz. Près de Châlons, il fut rejoint par les alliés et forcé de livrer une bataille dans les champs Catalauniques; on nommait ainsi une vaste plaine voisine de Châlons. La veille une lutte sanglante avait eu lieu entre les Francs et les Gépides : ces derniers faisaient cause commune avec les Huns ; d'après les données les plus certaines, 15,000 morts restèrent sur le lieu du combat. Était-ce une tactique, ou bien Attila s'était-il vu obligé de combattre ? quoi qu'il en fût, les armées se hâtèrent d'occuper le lendemain matin leurs positions. Une suite de hauteurs coupe la plaine Catalaunique du nord au sud, les Huns en occupèrent la partie septentrionale ; les Romains et les Visigoths avec leurs alliés s'établirent sur la partie méridionale. Aétius et les Romains se trouvaient à l'aile gauche des alliés, les Visigoths et les autres Allemands à la droite, Sangiban et ses Alains au centre et surveillés par derrière par une troupe allemande, chargée d'empêcher toute tentative de trahison (1). Cette disposition eût pu avoir de fâcheuses conséquences, si les Visigoths n'avaient point réalisé des prodiges de valeur ; Attila s'était placé au centre même de l'ordre de bataille des Huns avec une troupe d'élite, en face des Alains. Les diverses peuplades germaniques qui s'étaient rangées sous le commandement de ce chef, combattaient aux deux ailes de son armée. Se distinguant entre toutes, l'armée des Ostrogoths

(1) Car, dit Jornandès, naturellement on se résigne à la nécessité de la lutte quand toute chance de fuite fait défaut.

se trouvait conduite par trois frères, Walmir, Théodomir et Widemir, qui, comme Jornandès le remarque à leur gloire, surpassaient par leur orgine le roi qu'ils soutenaient. Ces princes descendaient de la famille des Amaler. Plus loin se déployaient un nombre considérable de Gépides, sous la conduite de leur roi célèbre, Artarich, qu'Attila avait coutume d'admettre dans son conseil de guerre, ainsi que Walmir, prince des Ostrogoths, à cause de leur prudence et de leur fidélité. L'on comptait encore les Rugières, les Bastarnes et d'autres peuplades de l'Allemagne orientale et probablement aussi des Alains, dans l'armée des Huns, dont la direction générale se trouvait uniquement entre les mains d'Attila. Dès que celui-ci eut jeté sur le champ de bataille un coup d'œil rapide et sûr, il ordonna à une division d'aller occuper le sommet des hauteurs qui séparaient alors les deux armées. Mais déjà Aétius et Thorismond l'avaient prévenu (1). La conséquence de cette mesure fut dès le début très-favorable aux alliés, les Huns se trouvant obligés d'attaquer l'ennemi de bas en haut chaque fois qu'ils essayaient de l'atteindre. Après qu'Attila eut harangué ses troupes, les trompettes sonnèrent la charge. Le combat fut, d'après le témoignage de l'historien goth, « si sanglant, si horrible, si opiniâtre que même » l'antiquité la plus reculée n'avait présenté rien de sembla- » ble, et qu'aucun contemporain ne devait jamais plus voir » pareille lutte; car, si l'on veut en croire les témoins de » cette bataille, le petit ruisseau qui traverse le champ du » combat, comme s'il eût été grossi par la pluie, coulait » gonflé de sang, et si le soldat y avait voulu étancher sa » soif, il eût dû boire le sang qu'il avait lui-même aidé à » répandre. » Pendant que le roi Théodoric encourageait son armée à tenter de nouveaux efforts, il fut renversé de son cheval par une flèche et écrasé sous les pieds des chevaux de ses escadrons. Irrités d'avoir perdu leur roi, les Visigoths, refoulant les Alains, pénétrèrent avec une violence irrésistible jusqu'au centre des Huns et ils

(1) Thorismond et Théodorich étaient les aînés et les seuls parmi les fils de Théodorich, roi des Visigoths, qui prirent part à la bataille; les quatre plus jeunes, Frédéric, Eurich, Rothimer et Himmeric, étaient, sur l'ordre de leur père, restés dans leur pays.

eussent atteint Attila, si celui-ci ne s'était dérobé à leurs coups par la fuite.

Les Visigoths firent voir ce jour-là ce que pouvait la fougue germanique unie à l'art militaire romain, car ils étaient bien supérieurs aux Huns et à leurs frères les Ostrogoths, par leur tactique ainsi que par leur armement. La fuite d'Attila décida de la victoire en leur faveur. L'armée des Huns abandonna le champ de bataille et se retira derrière ses barricades de chariots. La bataille avait duré depuis 9 heures du matin jusqu'à l'entrée de la nuit. Lorsque les Huns furent rentrés dans leur camp afin d'y passer la nuit, Aétius et Thorismond coururent encore le danger d'être tués ou pris par l'ennemi. Le premier, séparé des siens, avait erré au milieu des adversaires afin de pouvoir retrouver l'endroit où campaient les Goths. De son côté, Thorismond descendant des hauteurs pour poursuivre l'ennemi, s'étant trop avancé, était tombé au milieu d'une division de Huns. Malgré sa vigoureuse résistance, il eût été tué, si les siens ne l'avaient arraché à temps des mains de ses adversaires. Les armes furent enfin déposées ; mais les guerriers passèrent la nuit, de part et d'autre, couchés sur leurs boucliers. Lorsqu'à la première clarté du jour les alliés s'aperçurent que les Huns ne se risquaient pas à sortir de leur camp, ils comprirent qu'ils les avaient vaincus. Cette victoire ne fut pas seulement le triomphe de peuples civilisés ou à moitié civilisés sur des peuples barbares, mais aussi celui du christianisme sur le paganisme. A l'exception des Francs et des Saxons, toute l'armée des alliés se composait de soldats chrétiens.

Voulant sans doute gagner du temps afin de soigner les blessés de son armée, et rassembler ses troupes après leur avoir accordé quelque repos, Attila se tint immobile derrière ses chariots, se contentant d'alarmer l'ennemi par le cliquetis des armes. Il était là, semblable à un lion mortellement blessé, qui accroupi à l'entrée de sa tanière et ne se hasardant pas à sortir, ne cesse pas néanmoins d'effrayer son voisinage par le bruit de ses rugissements. Les alliés tinrent conseil sur le parti à prendre à l'égard de l'ennemi vaincu. On décida de cerner Attila et de le forcer à capituler par le manque de vivres. Le roi des Huns, de son côté,

était décidé à pousser les choses à l'extrême, et, fier jusque dans la défaite, il avait fait élever avec les harnachements de ses chevaux, un bûcher (1), préférant mourir dans les flammes plutôt que de tomber entre les mains de l'ennemi, si celui-ci s'emparait du camp. Tandis que les alliés s'occupaient des préparatifs du siége, les Visigoths cherchaient leur roi parmi les morts. Ils le trouvèrent sous un épais monceau de cadavres. Le vieux prince fut enterré en présence de ses fils affligés, avec tous les honneurs dus aux héros de son rang, et au bruit des chants de guerre des Goths. Thorismond, excité par la douleur, forma le projet d'offrir aux mânes de son père un sacrifice expiatoire, en s'emparant d'assaut du camp des Huns, et leur portant ainsi un coup mortel. Aétius ayant appris cette résolution et craignant qu'après la destruction complète des Huns, les Visigoths ne prissent une trop grande prépondérance dans l'empire romain, l'en détourna expressément. Aussitôt excitant habilement la défiance du fils du roi, il lui proposa de retourner chez lui, n'ayant plus rien à craindre des Huns, afin que ses frères ne parvinssent pas à s'emparer du pouvoir; il provoqua ainsi une guerre fratricide, plus redoutable que celle des Huns eux-mêmes. En effet, Thorismond partit avec les Visigoths pour Toulouse (2), et Attila fut sauvé. Soit que le reste de l'armée alliée ne fût plus assez fort pour anéantir complétement les Huns, soit que, mû par des vues politiques Aétius ne voulût pas amener ce résultat, le général sut de la même manière se débarrasser des Francs.

Après que les forces allemandes auxiliaires se furent retirées aussi du champ de bataille, où, d'après les évaluations les moins élevées, gisaient 162,000 cadavres, Attila se hasarda enfin à lever le camp et à faire retraite vers le Rhin. Toute la contrée par laquelle s'effectua sa marche, fut dévastée et pillée, y compris la ville d'Arras, qui était dès lors au pouvoir des Francs. Aétius resta spectateur paisible de la retraite de l'armée des Huns. Mais déjà l'année suivante l'Italie ressentit les effets de cette conduite

(1) Voir Jornandès, chap. 41.
(2) Les plus jeunes frères n'avaient point songé à contester la domination à leur aîné.

imprudente. En 452, Attila pénétra de la Pannonie en Italie, où l'on ne s'attendait guère à cette attaque; Aétius et son armée n'y étaient pas rentrés. Attila conquit et pilla Pavie, Aquila, Milan et d'autres villes, menaça Rome et se retira sans que rien parût l'y forcer; du moins, les motifs de sa retraite ne sont pas déterminés. Le clergé l'attribua, il est vrai, à une démarche personnelle de l'évêque de Rome dans le camp d'Attila où, à la tête d'une ambassade, il alla demander la paix; mais la véritable raison a pu être amenée par la circonstance que des maladies meurtrières avaient éclaté dans l'armée des Huns, et que celle-ci cherchait à mettre en sûreté son butin, tandis que d'un autre côté l'armée d'Aétius s'avançait menaçante. Attila préféra se contenter des sommes garanties par les traités de paix, plutôt que de s'exposer aux chances d'une nouvelle lutte avec un ennemi que les Huns avaient appris à respecter. De retour chez lui, Attila mourut subitement dans les bras de la plus jeune de ses femmes, à la suite d'un vomissement de sang, provoqué par ses excès. Ses fils s'étant divisés pour la succession du pouvoir, les peuplades germaniques, vaincues ou soumises à l'alliance, profitèrent de la circonstance pour se soustraire à la suzeraineté des Huns. C'est ainsi que les Gépides, les Ostrogoths, les Rugières, les Hérules, les Scires et d'autres peuples redevinrent indépendants. Après une vaine tentative pour rétablir leur prépondérance, les Huns ayant été complétement battus en 469 par les Ostrogoths, se retirèrent au delà du Danube dans le pays des Scythes; plus tard, redoutant les armes des Goths, ils disparurent du théâtre de la guerre. Bientôt les Ostrogoths allaient acquérir une plus haute importance encore. Peu après la mort d'Attila, Aétius fut assassiné de la main même de Valentinien III. L'année suivante, en 455, Valentinien fut tué par Maxime, et sa veuve Eudoxie contrainte d'épouser le meurtrier qui s'empara de la couronne. Eudoxie qui l'exécrait, appela d'Afrique, à son secours, le roi des Vandales, Giserich. Celui-ci entra, peu de temps après, à Rome sans rencontrer de résistance, Maxime ayant été tué dans une émeute populaire. Néanmoins, il pilla Rome durant quinze jours et emporta à Carthage les trésors laissés par les Visigoths, ou de nouveau accumulés depuis quarante-cinq

ans, et en outre un grand nombre d'objets d'art; un vaisseau entièrement chargé de statues, fit naufrage dans la traversée. Rome fut ainsi dépouillée de ses plus précieuses richesses et Annibal se trouva vengé par les barbares!

L'empire d'Occident se précipitait vers sa ruine. Durant le cours de vingt années, neuf empereurs passèrent comme des ombres sur le trône. Le dernier, Romulus Augustule, en fut finalement renversé par Odoacre, général à la solde romaine qui commandait une armée composée de Rugières et de Hérules, et enfermé dans une forteresse de la Campanie où il reçut une somme d'argent annuelle. Odoacre fut élevé sur le pavois et régna paisiblement, en qualité de roi des Rugières et des Hérules, sur l'Italie pendant vingt ans. En l'an 489, les Ostrogoths qui depuis quelque temps s'étaient fortifiés dans les territoires du Danube inférieur, marchèrent contre lui en Italie, sous la conduite de leur jeune et vaillant roi Théodoric (Dietrich), du consentement, paraît-il, de la cour de Byzance. Battu à trois reprises, Odoacre se soutint néanmoins pendant trois ans dans Ravenne, ville fortifiée, jusqu'à ce que la famine le força à capituler. Un traité fut conclu à la condition toutefois qu'Odoacre conserverait sa position et accepterait Théodoric pour co-régent. Mais l'ambition de ce dernier ne pouvait pas tolérer longtemps la division du pouvoir; il fit assassiner bientôt après Odoacre dans un banquet à Ravenne, sous prétexte que celui-ci en voulait lui-même à sa vie. Théodoric devint alors le fondateur du royaume des Ostrogoths qui comprenait l'Italie, la Sicile, une partie de la Provence et tout le territoire des Alpes. Il donna à son peuple des lois qui excitèrent l'admiration de la postérité et étendit son influence bien au delà des frontières de son royaume, car son autorité en Allemagne rivalisa avec celle des rois francs. Il régna ainsi pendant trente-cinq ans, heureux et respecté, et l'Italie se releva de ses désastres. Lorsqu'il mourut en 526, des successeurs, mineurs ou incapables, dissipèrent en peu d'années les fruits de son œuvre, et déjà en 535, la cour de Byzance osa de nouveau jeter des regards de convoitise sur l'Italie. A cette époque un général grec éminent, Bélisaire, à la tête d'une armée composée en grande partie d'Allemands, débarqua en Sicile, puis en Italie. A la faveur de

la population indigène, il fut bientôt mis en possession de Rome et s'avança peu à peu vers le nord. Bien qu'il fût rappelé (540) et qu'au lieu de l'incapable Vitigès, conduit prisonnier à Constantinople, après la prise de Ravenne, le courageux Totilas s'étant mis à la tête des Goths eût reconquis dans l'espace de dix ans presque toute l'Italie, dévasté Rome et beaucoup d'autres villes, les Goths subirent cependant de 549 à 554 de si cruelles défaites par les armes de Bélisaire et par celles de son successeur Narsès, qu'ils furent obligés de se soumettre. Les Ostrogoths disparurent ainsi de l'histoire, une partie de ce peuple s'établit dans l'empire d'Orient, une autre se retira vers les Alpes et l'Allemagne et se réunit aux Longobards, le reste se fusionna avec les indigènes. Toutefois la domination byzantine ne devait pas se maintenir longtemps. Déjà en 568 le Nord de l'Italie fut conquis par une peuplade allemande récemment apparue; c'étaient les Longobards (1) sous leur chef Alboin. Après la destruction du royaume des Huns, ils s'étaient avancés de l'Elbe vers le Danube et avaient été accueillis dans la Pannonie par l'empereur Justinien, celui-ci ayant l'intention de se servir de leurs armes contre les Rugières et contre les Ostrogoths. Le royaume des Longobards subsista pendant plus de deux cents ans; ils eussent réuni toute l'Italie sous leur domination et fondé un État composé de Germains et de Romains, si la soif de domination ne s'étant emparée de l'évêque de Rome, celui-ci n'eût appelé les Francs à son aide. En 774, le royaume longobard succomba sous les armes des Francs, servant l'ambition d'un prêtre, et grâce aux talents d'un général habile. L'Italie demeura divisée jusqu'à nos jours, sous l'influence du siége romain qui entravant tous les efforts tendant à l'unité, poussa à la guerre civile et fit appel à l'intervention des puissances étrangères.

Les Saxons, après avoir conquis la Grande-Bretagne, y avaient fondé un nouveau royaume germanique destiné à surpasser la gloire des Romains et à répandre la civilisa-

(1) Nous avons dit plus haut que ce nom comme celui de presque toutes les tribus particulières provenait du canton qu'elles habitaient. Le pays de l'Elbe qu'occupaient les Longobards s'appelait encore sous les Carlovingiens « Bardengau » (canton des Bardes); aujourd'hui il s'appelle encore « Bœrde ».

tion sur toutes les parties du monde. Les Saxons trop resserrés au sud et à l'ouest par les Longobards, les Alamans, les Thuringiens et les Francs, eu égard à leur nombre croissant, furent amenés à lancer par delà les mers l'excédant de leur population, et leurs guerriers avides de butin et de possessions territoriales. Comme nous l'avons dit, dès le IVe siècle ils commencèrent leurs excursions sur mer et leurs expéditions de piraterie sur les côtes occidentales de la Gaule et sur celles du Sud-Est de la Grande-Bretagne encore soumises à l'autorité romaine. Après qu'au commencement du Ve siècle, Stilicon en détresse eut rappelé l'armée romaine hors de l'île de la Grande-Bretagne, les Romains renoncèrent enfin à l'occuper en l'an 427. Depuis plusieurs siècles, les indigènes s'étaient vus obligés de confier aux Romains la défense du pays contre les sauvages Pictes et Scots; ayant perdu ainsi l'habitude du maniement des armes, les Bretons n'étaient plus en état de résister à leurs voisins du Nord. Dans cette circonstance, le roi britannique Vortigern appela les guerriers saxons à son secours, il arriva alors ce qui arrive presque toujours; lorsqu'une nation réclame l'aide d'un peuple étranger contre des ennemis de l'extérieur ou de l'intérieur. On vit paraître des bandes de Saxons sous la conduite de leurs princes Horsa et Hengist; les Pictes et les Scots furent repoussés par ces guerriers saxons qui reçurent en récompense la fertile île de Thanet, ainsi que des vivres et des vêtements. Les bons résultats obtenus par les premières expéditions des Saxons ramenèrent de nouvelles troupes d'émigrants avides d'aventures. Toutes les côtes de la mer du Nord jusqu'à la mer Baltique expédièrent leur excédant de population, et commencèrent même à se dépeupler, alors que dans la Grande-Bretagne affluaient les Angles, les Angrivariens, les Frisons, les Jutes, en un mot, toutes les tribus qui composaient la race saxonne. Il était tout naturel que dans de semblables conditions, des querelles et des luttes éclatassent entre les indigènes et les Saxons (1). Une guerre

(1) De cette époque datent les légendes du roi Arthur ou Artus, qui à la suite des rapports des croisés avec l'Orient prirent un caractère mystérieux et furent chantées par les poëtes. Voir GIBBON, 3e volume, pages 618 et suiv.

de plus de cent ans en fut la conséquence, elle se termina par l'anéantissement des Bretons. Les débris de ce peuple se réfugièrent dans les montagnes du pays de Galles, en Irlande et sur les côtes occidentales de la France où ils donnèrent à la province de l'Armorique le nom de Bretagne. La migration saxonne formée par des suites, groupées autour d'un chef en renom, occupa d'abord des territoires indépendants, divisés en sept Etats particuliers. Ces Etats se rassemblèrent en une heptarchie, mais se fondirent ensuite en une seule nation sous un roi habile et puissant; cette transformation s'opéra d'autant plus aisément que la Grande-Bretagne saxonne, qui reçut des Angles le nom d'Angleterre, ne fut plus habitée depuis l'expulsion ou l'extinction des Bretons, que par un peuple de même race.

IV

Introduction du Christianisme.

« Après que Néron eut incendié Rome, il chercha, afin
» de calmer l'opinion publique surexcitée, à imputer ce
» crime à une secte à laquelle il infligea les châtiments
» les plus sévères. Cette secte, haïe pour ses infamies,
» avait reçu du peuple le nom de chrétiens, à cause du
» Christ qui, sous le règne de Tibère, avait été con-
» damné à mort par le gouverneur Ponce Pilate. Cette
» superstition pernicieuse, quoique étouffée d'abord, avait
» reparu plus tard, et envahi non-seulement la Judée,
» siége primitif du mal, mais aussi la capitale où afflue,
» de tous les points du monde, tout ce qui est misérable
» et scandaleux et y trouve succès et honneur. Quelques-
» uns de ces chrétiens furent d'abord arrêtés, puis sur
» leur propre témoignage une grande quantité d'entre eux,
» convaincus moins du crime de l'incendie que de celui

» d'être les ennemis du genre humain, furent enveloppés
» de peaux de bêtes et jetés aux chiens, ou cloués à des
» croix, ou bien encore enduits de goudron et allumés
» comme des torches (1). »

Reconnaîtrait-on à ces paroles le noble Romain qui traça les portraits de nos ancêtres en caractères sublimes, l'homme qui, par son intelligence et son caractère, s'éleva tant au-dessus de son époque? Et pourtant ces paroles sont celles de Tacite, et il les écrivait lorsque déjà deux générations avaient disparu depuis la mort du Christ sur la croix. Il faudrait les graver sur l'airain et les conserver à jamais pour qu'à toutes les époques, servant d'avertissement aux hommes et aux peuples, elles les mettent en garde contre ceux qui, en possession du pouvoir ou des priviléges, s'efforcent d'anéantir par le mépris et la violence, les propagateurs des principes réformistes. Ces mêmes théories, envisagées jadis comme émanant de la haine contre le genre humain, sont aujourd'hui répandues dans l'univers et servent de phare à trois cents millions d'hommes!

Le bouleversement, qui avait ébranlé l'empire romain et amené la chute de la république, avait transformé également la vie religieuse. Les esprits nobles et élevés appartenant aux classes supérieures, méprisant l'hypocrisie égoïste des prêtres, s'étaient réfugiés dans la philosophie et se trouvaient partagés en diverses écoles chez toutes les nations civilisées. Les autres se livraient au matérialisme ignoble qui n'assigne à la vie d'autre but que les jouissances ou la satisfaction brutale des sens et pour laquelle la sueur et le sang des peuples opprimés devaient être mis à contribution. Courbée devant ses maîtres débauchés, sans frein ni pitié, la masse du peuple gémissait sous le poids des impôts, du service militaire et de l'oppression arbitraire, tandis que d'autre part la majorité de la population languissait dans les chaînes de l'esclavage. La religion de l'Etat, qui devait son origine à l'élément aristocratique, créée en vue des classes privilégiées et dirigée uniquement par elles, n'offrait aucune indemnité à ces pauvres masses opprimées; en vain cherchaient-elles dans le vide de ces

(1) Tacite, *Annales* XV, 44.

époques la moindre consolation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si elles s'abandonnèrent au mysticisme et si leur imagination s'enflamma pour les mystères et le culte des idoles de l'Orient. Parmi les populations de l'empire romain, celle des Juifs dont l'histoire politique, après avoir reçu le développement religieux le plus intensif, s'était vue traversée par de longues et rudes épreuves, nous offre l'exemple le plus frappant de la décadence de cette époque.

Là aussi l'ambition du clergé, placé dans une condition privilégiée, avait absorbé la force intellectuelle du peuple, et aucune Babylone ne se trouvait plus en état de lui indiquer la voie de la délivrance. L'opinion, entretenue avec obstination chez les Juifs par les prêtres que, malgré leur abaissement politique, ils étaient le peuple élu de Dieu, les précipitait sans cesse vers une ruine complète, parce qu'au lieu de recourir à leur propre initiative, ils attendaient tout d'un Messie envoyé par Dieu. Le peuple, enveloppé dans les réseaux de la hiérarchie, était aveuglé de telle sorte qu'il ne reconnut même pas le Sauveur lorsqu'il vint à lui. Quand le réformateur de Nazareth parut parmi ce peuple, lui enseignant une nouvelle doctrine destinée à l'affranchir du joug de la théocratie, il ne trouva pas un nombre de partisans suffisant pour le protéger contre la persécution des classes dominantes, redoutant la perte de leurs priviléges. Il mourut de la mort des criminels coupables de haute trahison. Les peuples ne reconnurent le Sauveur qu'après que le sang des martyrs eut coulé et imprimé le sceau sacré à la vérité révélée, qui se trouve dans la proclamation de l'égalité des hommes devant Dieu; elle éclate de la manière la plus pure et la plus parfaite dans cette formule : « Aimez vos ennemis, rendez le bien pour le mal. » Nous retrouvons dans ces commandements la liberté de conscience et l'égalité des droits pour tous les hommes, sources de la dignité et de la liberté humaines. Cette doctrine supérieure mit la cognée aux racines des maux qui désolèrent le monde antique, car elle sapa l'institution de l'esclavage. Ainsi s'accomplit la plus grande révolution que mentionne l'histoire de l'humanité. Que l'on n'oublie pas que jusqu'alors, depuis des siècles la majeure partie de l'humanité avait été asservie à la minorité, soumise à

un joug inique. Toute semblable à du vil bétail, elle se voyait vendue, maltraitée, mise à mort, sans pouvoir en appeler au droit et à la justice. On comprendra sans peine quelle fut la rénovation bienfaisante amenée dans le sort des peuples par cette révolution, proclamant l'égalité des hommes entre eux; elle plaça dans le cœur des détenteurs d'esclaves des idées d'humanité et introduisit un nouvel élément dans la vie intellectuelle des peuples; c'était le sentiment, qui devait faire éclore les plus riches productions du génie.

D'accord avec les préceptes, la constitution des premières communautés chrétiennes s'inspira de la démocratie la plus pure. Leur principe fondamental se fondait sur l'universalité de la prêtrise; chaque membre individuel de la communauté était autorisé à exercer des fonctions ecclésiastiques et les fonctionnaires ecclésiastiques de la communauté les plus anciens (prébants), les surveillants (évêques), les serviteurs de la communauté (diacres), étaient non pas revêtus de dignités qui leur rapportaient des bénéfices matériels, mais soumis aux obligations et aux charges qui s'y rattachaient. Exempts de tout égoïsme comme de tout esprit de captation, ils partageaient de bon cœur les biens qu'ils possédaient avec les membres de la communauté, dans le dessein de réaliser de nobles conceptions. Cette idée de renoncement produisit une impression si générale, que, poussant à l'extrême les âmes les plus ardentes, elle les amena à se dérober à toute jouissance et à toute passion terrestre pour se rapprocher davantage, dans l'isolement des cellules du cloître, de l'idéal du christianisme. Si l'érection des couvents fut une erreur parce que la communauté des biens est un problème qui ne serait réalisable que si les aptitudes et les forces des hommes étaient en tous points identiques, et que cette identité n'existe pas et n'existera jamais, une semblable institution dut néanmoins puissamment réagir sur les âmes des hommes du peuple, eu égard au monde de voluptés et de dérèglements dont ils avaient sous les yeux le triste tableau. Toutefois cette extrême tension des âmes devait amener une réaction sous l'influence de deux lois qui ont leur fondement dans la constitution même de la nature humaine.

La première, c'est que les extrêmes se touchent; la seconde veut que l'aiguillon de la concurrence et celui de la critique se fassent sentir à l'homme pour qu'il s'efforce d'utiliser le mieux possible ses aptitudes au profit de tous et à son profit particulier. En possession exclusive de la puissance et du monopole, l'homme devient indolent, impérieux, violent, intolérant et cruel. La première de ces manifestations trouve sa raison dans cette vérité, à savoir : que les événements réels, les faits ne sauraient marcher de pair avec les principes purs; semblables à des poids, ces faits suspendus aux principes se détachent lorsque la tension devient trop forte, et, rappelant alors le rocher de Sysiphe, tombent dans l'abîme entraînant avec eux tout ce qui les entoure.



Sous l'influence de ces lois, l'introduction du christianisme amena dans la vie sociale des phénomènes très-remarquables. Les couvents fondés dans les intentions les plus pures, ces retraites sanctifiées où les âmes vertueuses devaient trouver un refuge contre les passions du monde et se réunir pour se confondre dans l'amour de la Divinité, les couvents devinrent le temple de la sensualité. On y pratiquait, il est vrai, la charité à l'égard des pauvres, mais le mince secours qu'y recevaient les indigents ne contrebalançait pas à beaucoup près l'influence énervante que devaient exercer sur l'esprit des classes laborieuses ces distributions d'aumônes (1).

Une transformation s'opéra également peu à peu dans l'institution des communautés chrétiennes. Aussi longtemps que les chrétiens furent persécutés par les clergés juif et païen, emprisonnés, torturés, mis à mort par l'Etat, une communauté d'âmes toute fraternelle régnait dans la société chrétienne, et les administrateurs des associations religieuses étaient de fidèles et zélés disciples de la doctrine du Christ. Mais dès que la dissolution toujours croissante de l'empire romain, le sang des martyrs et les besoins du bas peuple vers des croyances supérieures

(1) On peut comparer cette situation aux expériences faites en Angleterre. Voir Porter, « Progress of Nation, » p. 80 et suiv. M. Martineau, « Histoire de l'Angleterre, » « Principes d'économie nationale » par M. Wirth, tome II, p. 80-81.

eurent introduit dans toutes les classes la doctrine chrétienne, dès que l'oppression et le danger extérieurs eurent cessé, des divisions se produisirent à l'intérieur; la fortune de la communauté chrétienne croissant avec le nombre de ses adhérents et la jouissance de cette fortune devenant l'unique partage des supérieurs et des surveillants de la communauté, l'institution, démocratique à son origine, dégénéra en institution aristocratique.

Les fonctions auxquelles ne se rattachaient originairement que des fatigues et des sacrifices devinrent de lucratifs bénéfices; les instituteurs, jadis dévoués et bienveillants, se transformèrent en ambitieux prélats, et de cette communauté vivifiante pour les âmes sortit une hiérarchie. Dans la même mesure que s'éleva dès lors la prélature pour aboutir au pouvoir absolu des papes, le clergé s'éloigna de la pure doctrine du Christ; ses dignitaires, en possession complète du monopole, suivirent les traces du clergé judaïque; d'instituteurs zélés, de partisans du progrès, un grand nombre d'entre eux devinrent des êtres paresseux et sensuels. Se substituant à la doctrine sublime de l'amour du prochain, l'intolérance et le fanatisme plantèrent leurs bannières. Sous la devise : « Aimez votre ennemi, » les fanatiques exercèrent avec le fer et la flamme leur rage contre les dissidents et jusque dans le sanctuaire de la tombe. La haine aveugle s'éleva à un degré atteignant le ridicule, les doctrinaires fanatiques vouèrent les plus grands génies de toutes les époques à l'éternelle damnation, alors même qu'ils eussent vécu avant la naissance du Christ; la lecture des saintes écritures même fut défendue aux chrétiens. A mesure que l'Eglise s'éloignait dans son organisation extérieure de la pureté primitive du christianisme, elle devenait indifférente à la morale qui en était l'essence. Les disputes dogmatiques sur des choses dépassant les limites de l'intuition bornée de l'homme, devinrent des questions capitales et, au lieu de songer à faciliter et à propager autant que possible la pratique de la doctrine chrétienne parmi le peuple, en rendant celui-ci aussi vertueux et aussi heureux que possible, des chefs ecclésiastiques soulevèrent entre eux des querelles au sujet de l'essence de la divinité et de la personne du Christ.

Alors se fit sentir l'influence qu'exerce toujours l'ancienne civilisation sur une civilisation plus nouvelle Les mystères des religions de l'Orient et de l'Egypte, rattachés aux spéculations de la philosophie grecque et au culte païen, s'immiscèrent dans le dogme et dans le rite de l'Eglise chrétienne. C'est ainsi que commencèrent les disputes sur l'unité de l'essence du Père et du Fils, sur la Trinité, sur la présence ou l'égalité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. L'antique culte de Cybèle se transforma en marianisme, la divinisation des hommes fut remplacée par la canonisation des saints, qui prirent partout aux pénates la place des dieux lares romains; c'est ainsi que le sacrifice et une foule de cérémonies appartenant au culte romano-païen furent introduits dans les rites de l'Eglise catholique. La doctrine de Zoroastre sur le bon et le mauvais principe, à l'influence de laquelle n'avait pu se soustraire non plus la religion juive, fut acceptée par les chrétiens de cette époque, comme un dogme formel et l'imagination des croyants enfanta les monstrueuses théories des piéges de Satan. La croyance au merveilleux s'en trouva raffermie davantage, et comme tout aussitôt on attribua à la vertu des restes mortels des martyrs canonisés le pouvoir de faire des miracles, l'adoration des reliques se produisit et avec elle s'organisa une exploitation commerciale des sentiments de la piété chrétienne.

La première scission appréciable dans le christianisme s'introduisit au commencement du IVe siècle, à Alexandrie. Là, le prêtre Arius soutenait que le Saint-Esprit, émanant de la volonté de Dieu, était inférieur à Dieu, tandis que le diacre Athanase, d'accord avec l'évêque d'Alexandrie, se déclarait pour l'unité de l'essence divine. Cette divergence d'opinions s'éleva à la hauteur d'une querelle violente pendant laquelle les partisans se multiplièrent des deux côtés. Après que Constantin eut, en 324, substitué le christianisme à la religion d'Etat païenne, un concile tenu à Nicée condamna la doctrine d'Arius. En 360, un synode tenu à Rimini et auquel assistèrent cent évêques la repoussa avec plus d'énergie encore. Dès lors se poursuivit la persécution des ariens, jusqu'à ce que leur foi, quoique acceptée pendant quelque temps par les Goths, les Burgondes, les

Suèves, les Vandales et les Longobards, disparût sous la foi catholique (1).

Malgré cette hiérarchie qui, croissant en puissance et en richesse, aspirait en quelque sorte à recueillir la succession de l'empire, le christianisme développé sous l'influence du gouvernement n'avait pas eu la force nécessaire pour lui communiquer à son tour une vie nouvelle, alors qu'il disparaissait dans le néant. La doctrine du Christ ne trouva plus dans le monde romain épuisé la force d'intelligence nécessaire au peuple pour lui faire comprendre la doctrine de l'apôtre Paul prêchant la rédemption du monde délivré du péché originel par l'amour de Dieu manifesté dans le Christ. Les Romains plaçant l'essence du christianisme surtout dans les spéculations de l'esprit s'égaraient dans des subtilités dogmatiques; ils y auraient perdu l'essence de la doctrine, si celle-ci n'avait trouvé chez les Germains une puissance de conception plus profonde.

La religion primitive des Allemands offrait à beaucoup près plus d'analogie et de points de contact avec le christianisme que les autres religions antiques. Elle était plus intérieure, répondant davantage aux besoins des âmes que celles de l'Orient. Elle imprimait à l'âme et à la pensée d'un peuple encore simple et pur, une force qui le disposait à

(1) Les disputes des prélats, que soutenait le caractère subtil de Constantin, excitèrent même de la répugnance chez les Romains, attachés encore à leur ancienne religion; c'est ce que nous prouve Ammien Marcellin par ce remarquable jugement porté sur cette époque. « Il (Constantin) rattacha la religion chrétienne qui est en elle-même complète et simple à des superstitions de vieilles femmes. Au lieu de tolérer les divergences d'opinions, il rendit la confusion plus grande, suscitant des controverses qu'il alimenta abondamment par des querelles de mots. Tandis qu'il prétendait diriger aussi les affaires de l'Église selon son caprice, les routes étaient couvertes de prélats qui couraient d'un synode à l'autre, épuisant en quelque sorte le service postal. » Nous repoussons avec énergie l'erreur attribuant aux Germains la destruction des anciens monuments de l'art et celle des bibliothèques. Ce fut en grande partie l'œuvre du clergé auquel Constantin en avait donné l'exemple, car ce fut lui qui fit détruire les anciens temples, briser les statues de marbre en Grèce, en Asie Mineure, fondre et transformer en monnaie les statues de bronze. D'autres monuments furent détruits par le clergé; des trésors artistiques anéantis ou dispersés, des manuscrits récrépits pour recevoir comme papier à écrire les élucubrations ampoulées d'un latin monacal sous lesquelles nos savants cherchent à découvrir aujourd'hui avec une peine indicible les palimpsestes des écrivains classiques. Au contraire, Théodoric, le roi des Ostrogoths, s'évertua à soutenir d'une main pieuse les ruines des monuments de l'art.

comprendre la sublime doctrine du Christ tout autrement que les Romains et leurs alliés qui, rassasiés de jouissances matérielles ou épuisés par la misère, étaient tombés dans le plus grossier scepticisme.

Nous verrons comment le christianisme ne parvint à remplir véritablement sa mission éducatrice que lorsqu'il fut accepté par les Francs et les Angles, et plus tard transporté chez les Alamans, les Bavarois et les Saxons, c'est-à-dire au centre du peuple germanique.

V

Fondation du royaume des Francs.

Depuis plusieurs siècles, les Francs avaient porté le trouble dans l'empire romain; mais après que l'empire d'Orient se fut écroulé, leurs invasions prirent un but déterminé et acquirent une signification politique. Envisagés précédemment comme une seule association militaire, dès le milieu du ve siècle, ils comptaient parmi eux plusieurs groupes de tribus. C'étaient des peuples nommés les uns, Ripuaires ou Francs du Rhin, et les autres, Francs Saliens qui se subdivisaient en plusieurs petites tribus. Tandis que les Ripuaires qui s'étaient avancés d'abord en amont du bas Rhin, s'emparaient de Trèves et faisaient de Cologne leur capitale, les Francs Saliens, sous Clodion, choisissaient Cambrai pour leur centre. Leur nombre s'accrut d'une manière considérable sous le règne de Mérovée. Provenue des 40,000 Sicambres que les Romains avaient repoussés hors de leurs établissements de la rive droite du Rhin, dans le pays du Delta, la population de ces Francs s'était si rapidement multipliée que leurs pionniers se trouvaient partout établis dans les provinces voisines de la Gaule, et que déjà sous le petit-fils de Mérovée, ils conçurent et exécutèrent le hardi projet de conquérir entièrement ce

pays. Childéric, fils de Mérovée (1), entretenait de si bons rapports avec les Gaulois des frontières, qu'il fut appelé de toutes parts à leur aide, afin de les protéger contre les invasions des pirates saxons, et aussi contre les Alamans et les Visigoths. Toutefois, le commerce des Romains semble avoir exercé une influence pernicieuse sur les mœurs du prince franc ; on le dépeint sous les traits « d'un viveur, dangereux pour les femmes et séduisant les jolies filles. » Les Francs irrités de cette conduite le chassèrent du pays (2). Les Francs Saliens étaient, de leur côté, en si bonnes relations avec les Romains, qu'ils offrirent la direction de leurs armées à Egidius, commandant militaire de la province romaine voisine. Celui-ci s'était choisi pour représentant Wiomad, l'ami du roi dépossédé, qui après avoir amené les Romains à accepter des impositions écrasantes, parvint aussi à disposer favorablement les Francs à l'égard de Childéric qu'ils rappelèrent. En l'an ~~842~~, Childéric mourut et son fils Clovis, à peine majeur, lui succéda à titre de prince d'une des branches des Francs Saliens. A cette époque un changement important se produisit dans la constitution politique des Allemands du nord-ouest. Tandis que les Germains de l'est depuis aussi longtemps que les sources historiques permettent de le constater, se trouvaient gouvernés par des familles royales dans lesquelles l'hérédité du trône était établie, une nouvelle famille royale n'étant choisie que lorsque celle qui avait fourni les rois se trouvait éteinte ou écartée par la violence, les Allemands du nord-est, eux, n'avaient jamais élu leurs chefs d'armées ou ducs que pour un temps limité, et seulement pour une expédition militaire déterminée. A la faveur du bouleversement extraordinaire amené par la migration des

481

(1) Son tombeau fut découvert en 1665 dans un faubourg de Tournai. On trouva à côté du squelette du roi une bague d'or portant cette inscription latine « Childerici regis », beaucoup de monnaies d'or romaines, un bocal en verre, une hache d'armes et un grand nombre d'abeilles d'or qui avaient orné un manteau en étoffe de soie rouge, celui-ci tomba en poussière au contact de l'air. Napoléon devait emprunter à Childéric ses abeilles pour signe distinctif dans ses armoiries.

(2) Il se réfugia au delà du Rhin et reçut un accueil hospitalier chez le prince des Thuringiens dont il méconnut les bons services en séduisant sa femme Bazine. Lors de son retour et de sa réinstallation chez les Francs, cette princesse s'échappa de chez son époux et devint la femme de Childéric; elle fut la mère de Clovis.

peuples, cette institution républicaine s'écarta peu à peu de son origine militaire. Le prince, sous la conduite duquel le peuple avait remporté des victoires, ou conquis des territoires et des trésors, conservait le commandement supérieur aussi longtemps que le sort des armes lui était favorable; si le succès l'accompagnait jusqu'à la tombe, il était naturel que le commandement se trouvât transporté à celui de ses fils qui avait participé à ses exploits militaires. C'est ainsi que la dignité de duc fit place à la royauté.

Clovis avait vingt ans lorsqu'il inaugura la série de ses entreprises. Valeureux, hardi, doué d'une ambition effrénée, il réunissait en lui toutes les aspirations que la domination seule peut satisfaire. Il fut assez habile pour se rendre favorables au moyen de donations de biens, ceux qui, ne pouvant rien contre lui par la violence, eussent néanmoins réussi à lui nuire par la ruse; mais à l'égard de ses rivaux ou de tous ceux qui firent obstacle à ses efforts, il se montra rusé, cruel, sanguinaire, et de plus, comme ses parents, dénué de conscience. Il conduisit les Francs de victoire en victoire, les enrichissant de biens-fonds et de trésors à tel point que les plus pauvres d'entre eux devinrent de riches seigneurs. Il laissa aux indigènes la jurisprudence qui leur était propre, protégea les évêques, garantit la sécurité des personnes et des propriétés, dans les parties de la Gaule conquises par lui, et amena parmi tout le peuple une satisfaction générale (1). Mais, ternissant sa gloire, il eut la cruauté de se défaire, sans tenir compte d'aucune considération, des rois et des princes qui faisaient obstacle à son désir de domination. Tel était l'homme qui allait, rassemblant les tribus allemandes du nord-ouest divisées entre elles, fondre dans une unité politique les diverses souverainetés gauloises.

Clovis gagna à son dessein les autres princes des Francs

(1) Clovis ne paraît pas toutefois avoir été inaccessible à de tendres sentiments à l'égard de sa famille; quoique attaché fermement encore à ses divinités germaniques, il laissa néanmoins baptiser son fils aîné, à la prière de sa femme Clothilde. Lorsque celui-ci mourut, il fit à la vérité des reproches à la reine au sujet de cette punition, qui avait été amenée selon lui par la colère des dieux irrités de ce baptême. Cependant, il se laissa fléchir de nouveau à la naissance de son second fils par les prières de la reine qui finalement lui fit embrasser le christianisme.

Saliens qui lui étaient apparentés, c'était Ragnachar, Richard et Rignomer; il envahit, avec leur concours, les contrées de la Gaule, qui à partir de Cambrai se trouvaient encore sous la domination du Romain Siagrius. Selon la coutume des anciens chevaliers du Nord, qui, lorsqu'une propriété excitait leur convoitise, appelaient le propriétaire en combat singulier, Clovis envoya ses hérauts à Siagrius et le fit inviter à désigner l'endroit du combat. Le Romain accepta le défi sans aucune appréhension; toutefois au moment décisif, il se vit abandonné par un certain nombre de villes tenues à lui prêter main-forte (1). Ce fut au nord de Soissons, à un mille de cette ville, que les Francs se jetèrent sur l'armée gallo-romaine. Quoique les Romains combattissent valeureusement, les choses se passèrent autrement qu'aux époques de Germanicus et de Julien. Les Francs étaient devenus les émules des Romains pour la tactique; égaux à ceux-ci pour l'habileté dans le combat régulier, ils leur étaient supérieurs par la force physique et se trouvaient doués en outre d'une ardeur guerrière particulièrement sauvage. La hache franque infligea d'épouvantables ravages aux rangs de l'armée romaine; des monceaux de cadavres recouvrirent le champ de bataille. Dès que la moitié de son armée fut anéantie, Siagrius songea à faire retraite. Il prit son refuge chez ses ennemis à Toulouse. Toutefois le roi des Goths, Alaric II, indigne héritier de ce grand nom, le livra à Clovis qui le menaçait de la guerre, et Siagrius fut retenu secrètement en captivité. Grâce à cette victoire, les Francs avaient conquis le territoire jusqu'à la Marne. Tandis que les alliés de Clovis retournaient sur leurs pas pour prendre possession du pays qui se trouve au nord de la Somme, le prince franc faisait de Soissons le point d'appui d'entreprises plus lointaines. La fertile contrée voisine de Soissons fut occupée; les villes, les villages et les métairies furent pillés par les Francs, et les biens-fonds des Romains de distinction tombés dans la bataille, confisqués ainsi que les biens domaniaux. Quoi qu'il ne nous soit parvenu aucune notion authentique à l'égard du

(1) La ville de Reims paraît s'être tenue neutre par l'influence de son évêque. Il est probable que Clovis s'était ménagé dès lors des intelligences avec la population et avec une partie du clergé catholique.

mode de partage de ces biens, on peut admettre, avec une certaine certitude, que Clovis répartit par la voie du sort, entre les autres Francs, le pays conquis et disposa plus tard des domaines de l'Etat, nouvellement acquis, afin d'augmenter sa suite par le moyen de présents faits aux guerriers les plus valeureux des différentes tribus franques. Il est certain que ceux des Gallo-Romains qui ne s'opposèrent pas aux Francs échappèrent au pillage et conservèrent leurs biens-fonds à titre de faveurs ou de récompenses, accordées par le prince des Francs pour services rendus. Cette circonstance devait amener d'importantes conséquences. Clovis employa les cinq années suivantes à étendre sa domination sur les autres villes du territoire de la Marne. Il prit Reims et Châlons et se dirigea vers Paris (1), dont l'importance n'avait point échappé à son coup d'œil d'aigle. Mais les Parisiens opposèrent derrière leurs fortes murailles une si vive résistance, que les Francs après les avoir assaillis en vain durant plusieurs années, durent se contenter de piller la contrée.

En l'an 591, ces entreprises furent interrompues par un conflit survenu entre les Francs et les Thuringiens. Ceux-ci provenus d'une tribu suève des Hermundes (2), après avoir incorporé le territoire entourant la forêt des Thuringiens, le Spessart, les chaînes de montagnes du Rhœn et du Fichtelgebirge, revendiquant ainsi la partie la plus guerrière de la population, avaient profité de la faiblesse des Francs retournés dans leurs anciennes résidences après leurs entreprises contre la Gaule, pour envahir leur territoire et le dévaster par le meurtre et le pillage. Irrités de cet outrage, les Francs du Rhin saisirent les armes et appelèrent à leur aide les tribus des Francs Saliens. Il semble que Clovis ait été élu pour cette expédition, en qualité de duc de toute cette ligue militaire franque, car ce fut sous sa

(1) L'ancienne Lutèce dont le climat tempéré fut vanté déjà sous Julien.

(2) Rettberg, D., Kircheng., II, 284, donne la notion la plus exacte sur l'identité des Thuringiens et des Hermundes. L'hypothèse émise par un auteur, que Grégoire de Tours a pu confondre les Thuringiens avec les Tongres de la Meuse, nous paraît inadmissible; ces derniers vivaient depuis plusieurs siècles dans la plus étroite union avec les Francs, et se trouvaient probablement en trop bonne intelligence avec eux pour qu'il eût été possible de leur attribuer une révolte.

conduite que l'armée des Francs repoussa les Thuringiens et exerça de sanglantes représailles. Toutefois la Thuringie ne fut que saccagée, mais non soumise; le riche pays de la Gaule excitait davantage la convoitise des Francs et il leur restait suffisamment de besogne du côté de ces contrées nouvellement conquises. Cette victoire donna un nouveau lustre au nom de Clovis; un nombre toujours croissant des plus valeureux combattants appartenant aux différentes familles princières ainsi que les plus vaillants aventuriers et les chevaliers errants des autres populations allemandes se rangèrent parmi les hommes de sa suite. Le duc des Francs acquit plus de prestige encore par son mariage avec la nièce des deux rois de Bourgogne, Clothilde, que ceux-ci ne se hasardèrent pas de refuser au hardi conquérant (1). Clothilde étant chrétienne, il est à supposer qu'après son mariage elle avait quitté l'arianisme pour le catholicisme; son influence sur ses coreligionnaires et surtout sur les évêques gaulois qui, à peu près au nombre de quarante, devinrent à la chute de la domination romaine, les bénéficiaires de l'autorité temporelle, dut aplanir davantage encore la voie aux conquêtes de Clovis. Peu à peu elle disposa ce prince en faveur du christianisme et rendit ainsi les sentiments de la population toujours plus favorables à la domination franque.

Les succès des Francs éveillèrent les inquiétudes des Alamans, leurs voisins les plus guerriers. Ceux-ci occupaient le territoire acquis au moyen de leurs luttes deux fois séculaires, c'est-à-dire l'Alsace et le territoire des Alpes septentrionales, et celui du Jura, jusqu'au lac de Constance et ses affluents, de sorte que leur pays avait une assez grande étendue; c'est la contrée qu'habitent actuellement leurs descendants, les Souabes, les Alsaciens et les Suisses allemands. La guerre éclata dans la province de la Haute-Germanie que possédaient les Alamans et dans laquelle pénétrèrent les Francs du Rhin. Les Alamans appelèrent aux armes toute la population mâle valide et se précipitèrent avec cette puissante armée sur les Ripuaires. Ceux-ci se retirèrent, se rassemblèrent près de Cologne, sous la

(1) A la même époque, Théodoric, roi des Ostrogoths, épousa Anaflide, sœur de Clovis.

conduite de leur roi Sigebert et appelèrent à leur aide les tribus franques saliennes. Ces dernières ayant de nouveau Clovis à leur tête se hâtèrent d'accourir ; une épouvantable bataille eut lieu à Zulpich, situé à quelques milles de Cologne (496). Ce n'étaient plus de faibles Romains qui s'opposaient là aux Francs, mais une multitude de tribus de même race, et dignes les unes des autres à l'égard surtout de la force et de l'héroïsme. Le combat, opiniâtre et sanglant resta longtemps indécis. Les Alamans causèrent parmi les Francs d'effroyables ravages. Le roi Sigebert fut blessé et emporté du champ de bataille. Déjà l'armée des Francs s'affaiblissait et se trouvait menacée d'une défaite complète, lorsque dans cette extrémité, Clovis ne trouva rien de mieux que d'implorer aux yeux de ses guerriers le Dieu des chrétiens; le succès lui fut acquis par ce moyen et probablement aussi grâce aux efforts de sa valeureuse escorte. Les antrustions, ayant réussi à ranimer le courage des Francs et à rétablir l'ordre parmi eux, Clovis les ramena au combat, et la victoire se décida en sa faveur. Lorsque les Alamans virent tomber leur commandant en chef, ils prirent la fuite. Leur défaite fut décisive. Ils furent poursuivis par les Francs jusqu'au delà du Rhin, et leur pays se vit ravager jusqu'au lac de Constance, par le fer et la flamme. Lorsqu'ils eurent promis à Clovis de payer un tribut annuel, la paix se rétablit en 497, grâce à la judicieuse entremise de Théodoric, roi des Ostrogoths.

A la suite de cette victoire, les Francs ripuaires s'avancèrent de plus en plus vers le Rhin central et remontèrent bientôt le Mein et le Necker. Clovis se fit baptiser à Reims, à la Noël de cette même année (496). Trois mille Francs seulement ayant suivi son exemple, on peut en augurer qu'une forte opposition s'était manifestée à ce sujet parmi les Francs, pendant que la considération de Clovis s'en augmentait davantage parmi la population gallo-romaine. Déjà en l'an 497, Clovis s'en prévalut pour conquérir tout le territoire compris entre la Loire, la Seine et la mer. Toutefois, aux frontières de l'Armorique (Bretagne) où après la chute de l'empire d'Occident, des garnisons romaines s'étaient maintenues et des Saxons, colonisés, il éprouva une résistance si énergique qu'il préféra

entrer en arrangement avec la population et conclure une alliance militaire à laquelle adhérèrent également les légions romaines. Les lois et les coutumes indigènes furent conservées pour les Celtes et pour les Romains et si fidèlement transmises à leurs descendants, qu'un demi-siècle plus tard, les Romains servaient dans l'armée franque, à titre de corps détaché et conservaient encore une jurisprudence militaire et des drapeaux particuliers. Cette convention augmenta considérablement la puissance des Francs Saliens, car si les habitants de l'Armorique restaient en possession de leur territoire, ils ne s'engageaient pas moins à prêter leur concours militaire; toutefois le territoire situé à l'est de la Bretagne (le Maine) passa sous l'autorité directe des Francs qui profitaient de chaque circonstance pour augmenter aussi leurs propriétés privées. Les Celto-Romains et les Allemands continuèrent à se gouverner d'après leurs lois particulières ; néanmoins la prépondérance des Francs fut si juridiquement reconnue, qu'ils recevaient en cas de sévices corporels ou de meurtres une amende double de celle qui revenait aux Romains ; de plus ils formèrent exclusivement les assemblées du royaume jusqu'au moment où des Romains, introduits dans le service du roi, occupèrent des places politiques. Une circonstance vint encore favoriser la domination des Francs dans la Gaule. Les Gallo-Romains se soumirent généralement à l'Eglise catholique romaine, tandis que les Allemands depuis longtemps colonisés au sud de la Gaule, les Bourguignons et les Goths adhérèrent à l'arianisme. Clovis se trouvant dès lors en communauté de foi avec la population indigène de la Gaule dut naturellement gagner ses sympathies qu'encourageait du reste activement le clergé dont il s'efforçait de s'assurer la faveur en toute circonstance. Ainsi non-seulement la puissance guerrière et financière du roi des Francs, mais aussi sa situation politique prirent bientôt une extension et une force plus grandes. Le duc élu et révocable, le prince choisi par les tribus allemandes, tenu à exécuter les décisions de l'assemblée nationale, et qui seulement dans des circonstances de peu d'importance pouvait agir en dehors de la volonté du peuple, devint un roi presque absolu, tout au moins à

l'égard de la population gallo-romaine. Clovis eut bientôt l'occasion d'étendre encore davantage sa domination. En Bourgogne régnait l'oncle de sa femme, Gundobald, objet de la haine de la reine, qui lui reprochait l'assassinat de ses parents. A côté de lui se trouvait dans la position d'un vassal, son frère Godesille, dont l'orgueil supportait mal cette infériorité de rang. La passion l'emportant, celui-ci trahit son frère. Il conclut avec Clovis un traité secret par lequel il lui promettait la suprématie sur la Bourgogne, au moyen de l'institution d'un tribut annuel ; à cette condition les Francs s'engageaient à faire la campagne contre son frère. Celui-ci ne se doutant de rien, appela son vassal à son secours ; les armées se rencontrèrent près de Dijon ; mais Godesille ayant passé à l'ennemi, pendant le combat, Gundobald fut battu. Assiégé dans Avignon, il humilia le roi des Francs par sa résistance opiniâtre, mais dut finalement acheter la paix au prix d'une somme d'argent importante et s'engager de plus à payer un tribut annuel. Alors, le traître Godesille reçut la punition de sa trahison. Assiégé dans Vienne, il fut abandonné par son perfide allié et, après la prise de cette ville, tué dans une église. Gundobald régna seul ; toutefois la Bourgogne avait perdu son indépendance. Presque au même moment, Clovis prit possession de Paris (500) et éleva cette ville à la dignité de capitale du nouveau royaume. Ce rapide accroissement survenu dans le territoire et dans la considération des Francs, excita les inquiétudes des Ostrogoths et celles des Visigoths.

Déjà en l'an 498, le roi des Visigoths, Alaric II, avait témoigné le désir d'établir des relations amicales avec Clovis et l'avait invité à le rejoindre dans une île de la Loire (Saint-Jean), et là, comme du reste en toutes conférences semblables, les protestations d'affection ne furent pas plus ménagées que les vivres et le vin. Ce fait excita à tel point la défiance de Théodoric, roi des Ostrogoths, envisagé jadis, pour sa puissance et sa considération (1), comme le premier parmi tous les princes de l'Europe, qu'il fit de sérieuses démarches afin de reformer une coalition contre le hardi conquérant. Après qu'il eut pris les Alamans sous sa

(1) Il reçut même une ambassade des Esthen et fut gratifié d'un présent consistant en ambre jaune.

protection, il chercha, au moyen de liens de famille, à renouer une alliance entre les Etats germaniques divisés. Il donna pour épouse à Hermanfried, prince des Thuringiens, sa nièce Amalaberge et à Alaric, roi des Visigoths, sa propre fille, Teudichuse. Les mésintelligences entre Clovis et la population soumise aux Visigoths éclatèrent alors davantage. La différence de religion fut surtout le thème exploité par les évêques amis des Francs, dans le dessein d'entretenir le mécontentement de la population indigène contre les Goths. Lorsque Théodoric vit ces derniers s'opposer aux évêques en révolte et lorsque les relations entre les cours de Toulouse et de Paris eurent acquis un degré de tension suffisant, il accéléra ses préparatifs. D'un côté il avertit le roi des Visigoths des dangers de sa condescendance, de l'autre il s'efforça de gagner à la coalition les Bourguignons, les Thuringiens, les Hérules de la Baltique (1) et les Variniens de l'Elbe, tandis qu'il cherchait à apaiser le roi des Francs, au moyen d'une ambassade, jusqu'à ce que ses préparatifs fussent achevés. Mais Clovis ne se laissa pas surprendre. Il résolut de prévenir son puissant et politique rival. Avant même que les apprêts de celui-ci fussent terminés, il attaqua si promptement les Visigoths, que Théodoric n'eut le temps ni d'envoyer une armée en campagne, ni d'empêcher le roi des Bourguignons d'entrer dans la ligue des Francs, conclue en vue d'un but politique. Le temps lui manqua également pour mettre en mouvement les populations intérieures de l'Allemagne.

Clovis fit de la religion le prétexte des hostilités. A l'assemblée nationale, dans laquelle il proposa l'entreprise à ses Francs, il représenta les Goths comme des hérétiques ariens dont les Francs, avec l'aide de Dieu, et en tant que chrétiens orthodoxes, prendraient aisément en possession la riche contrée. Durant la marche de l'expédition, les biens d'Eglise furent autant que possible épargnés. Près de Vouglé, à trois lieues de Poitiers, eut lieu un combat décisif dans lequel les Visigoths, quoique énergiquement soutenus par une division de Gallo-Romains, furent complétement battus (507). Clovis tua de sa propre main leur roi Alaric;

(1) Une partie de cette tribu avait d'abord émigré en Scandinavie.

mais, presque aussitôt il faillit perdre la vie ; deux cavaliers goths dirigeant leurs lances sur lui, il ne dut sa délivrance qu'à la solidité de son armure et à la rapidité de son cheval.

Clovis utilisa précipitamment sa victoire et fit occuper la partie orientale du pays des Goths par son fils aîné, Théodoric, né hors mariage, qui commandait un corps d'armée, tandis que lui-même pénétrait à l'ouest jusque vers Bordeaux, où il établit ses quartiers d'hiver. L'année suivante, Toulouse fut prise par les Francs, entre les mains desquels tombèrent les caisses de l'Etat et beaucoup d'autres richesses. Le trésor de l'État, dont Alaric Ier avait fait les premiers fonds à la suite du pillage de Rome, fut seul transporté dans la forteresse de Carcassone, que Clovis assiégea en vain. Ce dernier retourna à Paris, sans avoir pu rien exécuter. Il rencontra, à Tours, une ambassade de l'empereur grec qui lui remit, de la part de ce dernier, des vêtements de pourpre et les insignes de patricien romain, dignité qui, malgré la chute de l'empire, restait tenue en haute considération. L'empereur en revêtait le roi des Francs pour se ménager en même temps par cet acte la suzeraineté du royaume. Quoique prince indépendant, il ne séait pas à Clovis de l'accepter des mains de l'empereur qui devenait, par ce fait, en quelque sorte le suzerain légitime de la population indigène de la Gaule. La consécration de cette attribution fut par là-même solennisée comme une fête de couronnement. Clovis se fit revêtir, dans la basilique de Tours, des vêtements de pourpre et du diadème et parcourut ainsi les rues de la ville, à cheval, distribuant de ses propres mains de l'argent à la multitude, après avoir gratifié richement le clergé.

Sur ces entrefaites, l'armée ostrogothe retardataire avait, sous le commandement d'Ibbas, fait finalement irruption jusqu'au sud de la Gaule et livré un sanglant combat, dans lequel elle avait vaincu les Francs commandés par Théodoric, que Clovis avait laissés en arrière avec ordre de maintenir le pays conquis. Quoique les données de l'historien ostrogoth portant à 30,000 le nombre des Francs qui restèrent sur le champ de bataille, nous semblent exagérées, le maintien de ceux-ci dans les Gaules devint impossible après

cette défaite. Lorsque Théodoric arriva en fugitif à Paris, et que Clovis eut essayé de réunir toutes les forces des Francs contre les Goths, il semblerait que non-seulement les Ripuaires, mais même les princes des tribus apparentées et d'autres tribus saliennes eussent refusé leur coopération. Bien que dans cette position critique, Clovis n'eût pas osé employer contre eux la violence, il chercha cependant à s'en défaire par la trahison et le meurtre, afin de réunir ainsi toute la puissance franque sous son autorité. Tournant d'abord (509) ses efforts contre les autres princes des Francs saliens, il fit surprendre Chararich (celui-ci l'avait jadis abandonné durant un combat contre Siagrius) en même temps que son fils, les retint prisonniers et fit raser leur longue chevelure, insigne de leur dignité princière; leurs partisans ayant souffert pacifiquement cet outrage, il les fit ensuite secrètement assassiner. Pour en agir ainsi, Clovis devait à coup sûr avoir entretenu précédemment déjà des intelligences secrètes avec les hommes les plus influents de cette partie des Francs Saliens, tandis que son parent se trouvait probablement tombé en discrédit chez ses propres sujets, à cause de sa défection dans les plaines de Soissons; il s'était vu, pour ce fait, privé d'une part de gloire dans la conquête du pays et frustré dans le partage des biens dont Clovis et les siens avaient été gratifiés.

Il y avait longtemps que les Francs Saliens devaient en général se louer d'un chef dont l'esprit hardi préparait à son peuple un rôle aussi brillant. La nécessité économique et politique de la réunion des tribus franques sous un seul chef peut avoir été le motif pour lequel le crime de Clovis ne souleva point une explosion générale de désapprobation (1). Il arrive souvent que l'histoire nous montre de telles monstruosités amenant d'importantes réformes dans la vie des peuples. Toutefois il semble que les Francs aient assisté pacifiquement à l'extermination des princes par le plus hardi d'entre eux, qui, mû seulement par son am-

(1) Malgré les trahisons et les crimes de la famille royale et des gens de condition, il semble que la situation du peuple n'ait pas été mauvaise sous les Mérovingiens. Ceci ressort entre autres de la circonstance que la fille de Chilpéric se rendant avec sa suite en Espagne pour s'y marier envisageait ce départ comme un affreux malheur, et qu'il arriva même que plusieurs des gens de son escorte se pendirent de désespoir.

bition personnelle, atteignit le but supérieur de la politique tel qu'il ressort des lois sociales rappelées plus haut. Dès lors Clovis se tourna contre les autres princes saliens, les frères Ragnachar, Richard et Rignomer qui avaient combattu avec lui près de Soissons et l'avaient aidé à prendre en possession le territoire s'étendant de Cambrai à la mer. Ces princes s'étant fait haïr des leurs par leurs débauches et leur dureté, il fut aisé à Clovis de former par des moyens de corruption un parti qui l'appela à son aide, et qui après sa révolte amena bientôt devant Clovis les princes enchaînés. Le roi les assomma avec sa propre hache sous prétexte que ceux-ci, s'étant laissé enchaîner, avaient ainsi déshonoré leur condition (1).

Après qu'il se fut défait de la sorte des princes saliens, ses alliés, et qu'en qualité d'héritier de leur fortune et de leurs dignités, il eut réuni sous son autorité tous les Saliens, il tourna des yeux de convoitise vers les Francs Ripuaires qui avaient incorporé tout le territoire du Rhin, depuis les frontières frisonnes, au-dessous de Wésel, jusqu'à Strasbourg, à l'est jusqu'aux frontières de la Thuringie, et à l'ouest jusqu'à la Meuse. A Cologne le vieux Sigebert resté boiteux à la suite d'une blessure reçue dans la bataille des Alamans, régnait encore sur eux. Clovis excita contre lui son propre fils. Ses perfides conseils furent suivis ; Cloderich fit assassiner son père et chercha à se ménager par des présents l'amitié du prince salien. Toutefois Clovis, l'ayant compromis vis-à-vis de son propre peuple, put impunément le faire mettre à mort par ses satellites et se laver ensuite les mains de ce meurtre aux yeux de ses Francs Ripuaires. La race des princes étant ainsi éteinte, il était naturel que les Francs du Rhin eussent consenti à la proposition faite par Clovis, de se joindre à lui. Ils manifestèrent leur adhésion en entrechoquant leurs armes selon l'ancien usage national ; au bruit de leurs chants d'allégresse, ils élevèrent le prince salien sur le bouclier et le proclamèrent duc ou roi de l'armée. Clovis fit dispa-

(1) Clovis trompa aussi les traîtres, car les baudriers et les bracelets dont il les gratifia se trouvaient être de similor. Lorsque ceux-ci le lui reprochèrent, Clovis répliqua qu'il ne revenait pas d'autre salaire à des traîtres et qu'ils devaient se réjouir de n'être pas punis de mort.

raître de la même façon, c'est-à-dire par l'assassinat, tous ses alliés et tous les rejetons de la race princière franque. Le peuple le laissa agir à sa guise, ses intérêts lui paraissant mieux sauvegardés, par le moyen d'une grande ligue politique sous la conduite d'un roi circonspect et puissant; d'autre part, la partie la plus importante de la nation, les guerriers se flattaient de pouvoir satisfaire plus aisément, sous un tel chef, leur soif de possessions. Lorsque Clovis mourut à Paris (511) à l'âge de quarante-cinq ans, il avait, durant son règne de vingt-cinq ans, fondé un royaume qui s'étendait depuis le territoire du Rhin jusqu'à la Loire, sur la plus grande partie de la Gaule, et dont l'influence se répandait bien au delà de ces bornes. Dans la Gaule méridionale, les Bourguignons et les Visigoths se maintenaient avec l'aide de Dietrich, roi des Ostrogoths qui régna au nom de son petit fils Amalarich jusqu'en 526, après quoi, celui-ci prit personnellement la direction du royaume.

Les fils de Clovis, Théodoric ou Dietrich, Clodomir, Chilpéric et Clothaire se partagèrent amicalement (quoique le premier fût un fils illégitime, les trois autres princes étaient issus de Clothilde, fille du roi de Bourgogne), la domination, mais non le royaume. L'unité politique de la ligue des Etats fut judicieusement conservée. Un partage financier seul, relativement aux biens domaniaux, semble avoir eu lieu, de sorte que le frère aîné Dietrich reçut le territoire franc-rhénan, avec Metz pour résidence, tandis que les trois autres frères se réservèrent toute la partie de la Gaule conquise par les Francs, à l'exception de la Bourgogne et de l'Aquitaine où les Visigoths se maintenaient encore, confondus avec la population romaine. Les trois frères choisirent pour capitales Paris, Orléans et Soissons.

La population gallo-romane, ayant conservé dans cette dernière partie du royaume la prépondérance, tant à l'égard de la population que de la culture, les Francs se trouvèrent plus tard en quelque sorte romanisés; du dialecte des provinces romaines se forma une nouvelle langue, tandis que l'élément franc, la langue et les mœurs allemandes acquéraient une complète prépondérance dans le territoire ripuarien, colonisé dès les temps primitifs

par des tribus allemandes et qui, sur la rive gauche du Rhin, ne s'étant trouvé que pendant fort peu de temps sous la domination de Rome, n'avait reçu qu'une légère teinte de la civilisation romaine. Cette dernière partie du royaume des Francs reçut le nom d'Austrasie ou pays des Francs de l'est; l'autre partie fut désignée sous le nom de Neustrie ou pays des Francs de l'ouest.

Les fils de Clovis régnèrent d'abord en bonne entente, les uns à côté des autres, profitant de toute circonstance pour agrandir le royaume. En Thuringie, Hermanfried partageait le gouvernement avec ses deux frères. Son ambitieuse épouse, nièce du roi des Ostrogoths, l'excita de telle sorte contre eux, qu'Hermanfried assassina l'un, Berthar, s'appropria la partie du territoire qui lui appartenait, et se disposa à agir de la même façon à l'égard de l'autre, nommé Baderic. Celui-ci prit les armes; Hermanfried appela Dietrich, roi d'Austrasie, à son secours, et tua son frère pendant le combat. Ayant refusé de remettre au prince franc la moitié du pays conquis à titre de salaire, il éclata entre eux une inimitié qui, après la mort du puissant roi des Goths, Théodoric, donna lieu à une guerre de représailles. En 528 eut lieu à l'Unstrutt une bataille sanglante décisive, dans laquelle les Thuringiens furent vaincus. Hermanfried, ayant été assassiné peu de temps après à la suggestion de son vainqueur, et sa femme s'étant réfugiée avec ses enfants en Italie chez son frère, les Thuringiens se virent forcés de reconnaître la suzeraineté des Francs (531). En conséquence, la Thuringie fut, en tant que partie du royaume des Francs de l'est, gouvernée par des comtes francs, toutefois d'après sa propre jurisprudence.

Peu de temps auparavant, les Danois avaient paru pour la première fois aux bouches du Rhin, remonté la Meuse et pillé tout le pays; mais ils s'étaient finalement vu repousser, après avoir perdu leur roi et leur butin.

Pendant que la Thuringie se trouvait subjuguée par les Francs de l'est, les Visigoths réussirent, après une guerre de dix ans, à conquérir complétement et à se partager la Bourgogne (534).

Après la mort du roi des Visigoths, Dietrich, l'empereur Justinien chercha à gagner les Francs à ses desseins contre

le roi des Goths. Cette tentative devait contribuer encore à l'agrandissement de la domination franque; le faible Vitigès se contenta d'exiger des Francs (536) deux mille livres d'or pour la cession de toutes les possessions ostrogothes de ce côté des Alpes, de sorte que toute la Gaule méridionale, Noricum et la Rhétie, c'est-à-dire les débris du peuple des Alamans et des Bavarois, reconnurent la suprématie franque; le royaume des Francs comprenait ainsi presque toute la Gaule et l'Allemagne du sud actuelle (1).

Tandis que la France s'étendait de la sorte et qu'elle réparait à l'intérieur les désastres amenés par la guerre de conquêtes, tandis que les villes s'élevaient sur les décombres de toutes parts accumulés durant la migration des peuples, alors que l'industrie progressait et que, grâce à la sécurité dont le commerce était redevable à la fermeté des Francs, l'économie rurale florissait partout, la propension au crime prenait dans la famille royale de Clovis d'effroyables développements. Lorsque la soif des conquêtes ne trouva plus d'aliment, les fils et les petits-fils de Clovis se tournèrent contre eux-mêmes. La paix ne fut rétablie que lorsque tous les princes qui ne moururent pas de mort naturelle furent assassinés et que toute la domination se trouva réunie dans la main de Clothaire (554). Celui-ci maintint son autorité malgré toutes les difficultés de la situation, de telle sorte qu'il fit même brûler vivant son propre fils qui s'était révolté, et avec lui sa femme et ses enfants.

Après la mort de Clothaire (561), la domination se trouva de nouveau partagée entre les quatre fils de ce dernier, en vertu du traité d'Andlau, et de la même manière qu'elle le fut à la mort de Clovis. Sigebert choisit Metz, Gunther, Orléans, Caribert, Paris, et Chilpéric, Soissons, pour leur résidence. Bientôt après la guerre éclata entre les frères, à l'instigation de la femme de Chilpéric, nommée Frédé-

(1) En vertu de ce traité, les Francs envoyèrent aux Goths (538) un corps auxiliaire de 10,000 Bourguignons, contre l'armée de l'empereur grec, presque entièrement composé de Germains. En 509, déjà, 100,000 Francs franchirent les Alpes afin de conquérir pour eux-mêmes la haute Italie et battirent tout à la fois les Goths et les Romains; mais de violentes épidémies, survenues dans cette armée, la força à la retraite.

gonde (1). S'étant désunis au sujet de l'héritage de Caribert, Gunther et Chilpéric s'allièrent contre Sigebert, dévastèrent son territoire, et après qu'ils l'eurent terrassé dans un combat à ciel ouvert, ils le firent assassiner à l'incitation de Frédégonde (575).

Alors éclata d'une part entre Brunehaut, princesse visigothe, veuve du prince assassiné et sœur cadette de la première épouse de Chilpéric assassinée par celui-ci, et de l'autre, Frédégonde et sa famille, une lutte qui dura cinquante ans, dont les cruautés surpassèrent tous les crimes de Clovis, et durant laquelle il semblait que le poison de la corruption de l'empire se fût infiltré dans la famille royale des Francs. Le meurtre de leurs proches substitué aux luttes sur les champs de bataille fut alors le moyen choisi pour satisfaire l'ambition des adversaires. Tandis que Frédégonde s'efforçait de conserver, au moyen du poison et du poignard, le trône acquis par le crime, Brunehaut, semblable au génie de la vengeance, offrait aux mânes de son époux d'effroyables sacrifices. Souillée du sang de dix rois, elle tomba, à l'âge de quatre-vingts ans, entre les mains de ses ennemis qui la firent attacher à la queue d'un cheval et traîner ainsi au bruit des tumultueuses clameurs du peuple qui réclamait sa mort. La domination se trouva de nouveau cimentée par le sang et son unité maintenue par le crime.

Après la mort de Brunehaut et celle de son petit-fils, le royaume des Francs passa entre les seules mains de Clothaire II (622), et ensuite entre celles de son fils Dagobert (628). Celui-ci étant mort à l'âge de trente-cinq ans par suite de débauches, le royaume fut encore une fois partagé entre ses deux fils mineurs, en royaume d'Austrasie et en royaume de Neustrie. Sous ces princes et leurs successeurs, la famille royale mérovingienne, comme du reste toute race criminelle, se vit conduite à sa perte par ses propres fautes. De tous les traits de caractère propres à leurs ancêtres, ces princes ne conservèrent que celui de la cruauté. Ce ne furent bientôt plus que des ombres de

(1) Frédégonde était de basse extraction. D'abord concubine de Chilpéric, elle ne devint sa femme qu'après qu'il eût, à sa suggestion, assassiné sa première épouse.

rois, alors que la puissance active se trouvait entre les mains de leurs maires du palais qui, appartenant à une des souches des Francs de l'est, la mieux douée, s'élevèrent à la condition de chanceliers d'Etat et détrônèrent finalement les Mérovingiens en 742.

L'intronisation des Carlovingiens amena une réaction favorable du côté des Francs de l'est, c'est-à-dire de l'élément germanique, contre les Visigoths formés d'éléments romains et viciés par la corruption de Rome. Cette époque fut celle de la renaissance de la race allemande qui, à la cour de Charlemagne, devait atteindre le plus haut degré de son développement.

VI

Établissement de la féodalité.

Après que la domination des Francs se fut affermie dans les Gaules, la fusion des éléments allemand et roman amena, durant le cours de plusieurs siècles, une transformation complète dans la constitution politique d'une grande partie de l'Europe. L'organisation sociale des Gaules se trouvait dès son origine entachée de défauts radicaux tout semblables à ceux qui avaient conduit Rome à sa perte et que, durant une période de quatre cents ans, la domination romaine n'avait pu faire disparaître. Tandis qu'en Allemagne, les hommes libres formant la majorité de la population, prenaient dans les assemblées publiques toutes les décisions importantes, surtout celles qui concernaient la paix et la guerre (1), alors que les princes ou chefs, chargés du pou-

(1) La couronne surtout a réclamé partout, dans les temps modernes, le droit de décider de la guerre ou de la paix, question qui intéresse si vivement la vie et la propriété des citoyens. La royauté comptait un demi-siècle d'existence, alors que nos ancêtres exerçaient encore ce droit. Clovis consulta ses Francs à l'occasion de la guerre contre les Visigoths et s'efforça de leur faire adopter son projet en faisant valoir à leurs yeux l'importance des trésors de ce peuple. Trois cents ans plus tard, le puissant empereur Charlemagne lui-même réclamait avant de déclarer la guerre l'adhésion de l'assemblée nationale.

voir exécutif, ne disposaient que du droit de résoudre des questions secondaires, et que les chefs élus par les tribus étaient seuls autorisés, en cette qualité, à avoir des suites ou cortéges, dans les Gaules, au contraire, toute la puissance politique se trouvait, jusqu'à l'époque de César, concentrée dans les mains de la noblesse et du clergé. Chaque noble pouvait se composer une suite; de là naissaient d'incessantes jalousies, des froissements continuels, des luttes et des guerres civiles qui, en épuisant le pays, paralysaient à l'intérieur l'action du gouvernement et neutralisaient au dehors l'influence politique de la nation.

L'Etat, le clergé et la noblesse, dominant sur la société, avaient, peu à peu, réuni, dans leurs mains, la plus grande partie de la propriété foncière et réduit les hommes libres à un état de dépendance qui les assimilait au rang d'hommes-liges ou débiteurs. Le résultat de cette situation s'était fait sentir déjà durant la guerre soutenue dans les Gaules contre les Romains, car la force de résistance à laquelle les Germains durent le maintien de leur indépendance y fit complétement défaut. Il fut donc facile à un chef militaire habile de faire rapidement la conquête de la Gaule; cependant cette circonstance changea peu la face des choses. Le clergé et la noblesse cessèrent, à la vérité, de dominer, mais le peuple resta subordonné au pouvoir des grands propriétaires fonciers, D'une part la législation romaine favorisant le système des grandes propriétés, et de l'autre la tendance naturelle aux Romains riches ou disposant d'influences politiques, à ne laisser échapper aucune occasion d'acquérir des biens et de les réunir entre leurs mains, accrurent davantage encore cette inégalité. Les Romains établirent des impôts excessifs, eu égard à l'époque; ces charges contraignirent les petits propriétaires qu'elles accablaient surtout, à abandonner leurs propriétés aux grands seigneurs dont ils devenaient les colons (1).

Tandis que la plus grande partie de la propriété foncière

(1) Le rôle des contributions était dressé par le gouvernement romain selon les besoins d'argent avec un tel arbitraire que l'on vit se produire à cette occasion des oscillations étranges. Ainsi à l'avénement de Julien au trône, les Gaules fournissaient un impôt foncier annuel d'environ 375 millions de francs (c'est environ le quart du budget total actuel de la France); plus tard Julien réduisit ce chiffre à celui de 94 millions de francs.

passait aux mains d'un nombre restreint de Gaulois et de Romains de condition (1), et que par là même la majorité de la population devenait complétement indifférente à l'égard de ceux qui la gouvernaient ou l'exploitaient, tout le pays se trouva bientôt enveloppé dans le réseau de l'administration romaine et des complications du droit romain, et ainsi disparurent l'indépendance et l'originalité nationales. Un savant allemand distingué, Roth, remarque avec beaucoup de justesse que, malgré toutes ses distinctions subtiles au sujet du droit privé et sa procédure raffinée, le droit romain ne fut en mesure ni de protéger les personnes et les propriétés dans un aussi vaste royaume, ni de prévenir ou de réprimer l'anarchie qui, durant une période de 476 ans, avait surgi chaque fois qu'il s'était agi d'élire le chef de l'Etat. Ce furent les impôts écrasants, les exactions arbitraires des fonctionnaires, les obligations contractées par les petits propriétaires à l'égard des grands, bien plus encore que les fréquentes dévastations amenées par la migration des peuples, qui épuisèrent peu à peu les Gaules à tel point, que le manque de ressources alimentaires y rendit plusieurs contrées désertes.

Lorsque les Francs eurent mis un terme à la domination romaine, non-seulement il leur fut aussi facile qu'il l'avait été naguère aux Romains, de conserver l'ordre de choses établi, mais la cause de leur fusion avec les Gaulois fut gagnée d'une façon plus rapide et plus complète encore. La situation des Gaules s'améliora bientôt à différents égards; de plus, les évêques, qui attendaient des Francs une protection très-efficace contre les Bourguignons et les Visigoths ariens, leur prêtèrent en cette cir-

(1) En général les familles nobles étaient peu nombreuses chez les tribus allemandes. Le code bavarois signale six familles nobles : les *Huosier*, les *Throzzer*, les *Faganer*, les *Hahiliguer*, les *Aennioner* et les *Agilolfinges*. Il place ces familles au-dessus de toutes les autres, les assimile au rang des ducs et leur accorde le droit au double wehrgeld. La famille des *Lithinger* chez les Lombards et celles des *Amaler* et des *Balther* chez les Goths jouissaient de la plus haute considération. Nous ne connaissons chez les Thuringiens d'autre famille noble que la maison régnante. D'après les données sur la bataille des Alamans, il semble que la noblesse ait été plus nombreuse parmi eux. On ne distingue que quatre familles nobles chez les Saxons. Il résulte des données de Tacite, qu'il y avait plusieurs familles nobles chez les Chérusques et chez les Cattes. Les guerres et les discordes civiles décimaient souvent la noblesse, comme nous avons pu le constater chez les Chérusques et les Francs.

constance l'appui de leur autorité morale. Aucun changement, concernant la propriété, ne se produisit, au moins quant à la majorité de la population. Les biens fonciers que se partagèrent les Francs leur furent amplement fournis par les domaines de l'Etat, ainsi que par la confiscation des biens des Romains disparus ou tués dans les combats. La population gauloise dont les mandataires avaient probablement entretenu, avant la conquête, des intelligences avec les Francs, conserva intégralement ses propriétés; il arriva même que telle propriété soumise à une réduction matérielle acquérait bientôt une valeur plus grande à la faveur d'une culture plus intelligente, et que le rapport s'en trouvait considérablement accru. Les conquérants francs ne laissèrent pas seulement aux indigènes leur organisation municipale et leur droit particulier, mais la transformation introduite dans la puissance royale leur permit de placer dans le pays les Romains sur le même pied d'égalité politique; aussi lorsque plus tard éclatèrent, dans diverses provinces, des révoltes de la noblesse gauloise qui se résignait difficilement à renoncer à ses anciens priviléges, ses menées n'exercèrent aucune influence sur la majorité de la population. Les Francs avaient eu à la vérité, dans leur ancienne patrie, des serfs et des esclaves, mais la condition d'homme libre constituait l'essence même du peuple. Comme toutes les tribus allemandes, ils avaient une noblesse dans laquelle on choisissait les princes ou chefs; à la vérité celle-ci était moins nombreuse (1) que celle des autres tribus des Germains, de sorte que, lors de la conquête des Gaules, les chefs des Francs et leurs familles s'en trouvaient être à peu près les seuls membres.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, dès les temps les plus reculés, les tribus allemandes du nord-ouest seules obéissaient à des princes qu'elles élisaient elles-mêmes. Les tribus

(1) Nous croyons pouvoir trancher ainsi la question au sujet de l'existence d'une noblesse chez les Francs à l'époque de leur invasion dans les Gaules; notre opinion concorde avec le récit de Grégoire de Tours, qui rapporte que Clovis avant de mourir se plaignit de n'avoir plus de parents, alors qu'il s'était lui-même débarrassé de tous ceux qui auraient pu lui contester le pouvoir. Des lois sévères défendant les mésalliances, les nobles de chacune des tribus allemandes devaient s'allier entre eux; de nos jours aussi, les familles dynastiques de toute l'Europe se trouvent en relations de parenté.

germaniques orientales, au contraire, à compter des Longobards, étaient gouvernées par des rois. La différence entre ces deux dignités ne consistait pas dans la durée de l'exercice de leur charge, mais il est surtout à remarquer que les princes n'étaient pas, à vrai dire, des chefs d'armée; les tribus qui reconnaissaient leur autorité se choisissaient un duc ou chef militaire, tandis que les rois réunissaient au contraire entre leurs mains les pouvoirs civil et militaire; or, rois ou princes régnaient également durant leur vie entière. Des deux côtés, le peuple laissait ordinairement se transmettre ces dignités par l'hérédité dans les familles, confirmant le fils par une nouvelle élection à la mort du père, et il ne les reportait sur une autre famille que lorsque celle qui avait régné se trouvait éteinte (1); chez tous, rois et ducs étaient déposés lorsqu'ils ne convenaient plus à la nation (2). A la faveur du tumulte belliqueux de la migration des peuples, ce mode de royauté s'était introduit aussi chez les Francs. Il était naturel qu'à

(1) Après le suicide d'Ermanric, les Ostrogoths élurent Bitimer. Le Visigoths, accoutumés à choisir leurs rois dans la famille des Amaler élurent pour roi Alaric, de la race des Balther. A deux reprises, les Hérules allèrent quérir un roi chez les Scandinaves. Les Ripuaires, après avoir tué leurs propres princes, élurent Clovis pour roi. Il est à remarquer que dans les sources historiques, l'on confond souvent les dénominations de prince et de roi, de sorte que lorsqu'il arrive à un annaliste de se servir de la qualification de roi pour une tribu, où jusqu'alors il n'en a point été fait mention, on n'est pas autorisé à en conclure qu'une révolution s'y soit introduite dans le mode de gouvernement. Tacite même, qui distingue si exactement les institutions constitutionnelles des Germains entre elles, après avoir déclaré que ceux de l'Allemagne du nord-ouest n'ont point de rois, ajoute (Hist., IV, 13) que Civilis et son frère Paulus étaient de race royale. Ammien mentionne à l'occasion de la bataille des Alamans sept rois de cette tribu, bien qu'elle n'en ait jamais eu. Paul Warnefried (III, 10) donne le nom de Garibald au premier duc des Bavarois qui nous soit connu. Dans la biographie de Saro (Rettberg, II, 399), un prince saxon se trouve désigné sous le nom de roi. On peut en conclure que les écrivains ne tenaient pas grand compte de cette distinction et se servaient alternativement de ces deux termes, pour désigner la dignité du chef d'une tribu germanique.

(2) Une récolte manquait-elle, les Bourguignons déposaient aussitôt leur roi qu'ils appelaient « Hendinos ». Les Marcomans chassèrent Marbod et plusieurs rois après lui. Les Hérules tuèrent leur roi. Le roi visigoth Atolf périt dans un soulèvement. Les Francs chassèrent Childéric, à cause de sa vie licencieuse. En Norwége, où le mode de royauté primitif germanique se conserva le plus longtemps, le code des Thœrnder reconnaît encore au xe siècle aux communes rurales, et en termes explicites, le droit de tuer le roi qui userait de violence à l'égard d'un seul d'entre eux. Au xie siècle encore, ce droit fut souvent revendiqué par l'ordre des paysans contre plusieurs rois et ceux-ci furent menacés de sa mise en pratique. (Maurer, Rechtsgeschichte des germanischen Nordens, 13 u. f.)

cette époque de troubles et toute pleine de périls, où la victoire décidait des plus grands intérêts, le duc sous lequel une génération entière avait combattu et triomphé, conservât cette dignité sa vie durant, y réunît le pouvoir civil, devînt roi et transmît à son fils sa puissance et son titre, à la condition toutefois que le peuple les lui eût confirmés par l'élection (1). La puissance du souverain acquit une extension plus grande encore, lorsque les tribus germaniques s'établirent dans les contrées romaines, et elle s'y trouva fortifiée de plus par l'accroissement du nombre des sujets qui concédèrent au roi tous les droits dévolus jadis aux souverains de Rome. Dès lors, le roi commença à exercer en temps de paix le pouvoir qu'il n'avait possédé jusqu'alors qu'en qualité de chef militaire(2).

(1) L'élection du roi par le peuple (tous hommes libres) eut lieu jusqu'à l'époque de Charlemagne. Ce droit fut conservé sous ses successeurs; les Francs devaient être appelés et consultés à l'avénement de leur souverain.

(2) Après la bataille de Soissons, Clovis ne tenta pas même de punir l'impudence d'un simple soldat à l'occasion du partage du butin, tandis que dix ans plus tard il se permettait d'illégales violences. Ce fait explique d'une manière si lucide certaines particularités assez confuses de l'histoire des Francs que nous croyons devoir le rapporter ici complétement. L'armée de Clovis ayant pillé des églises pendant sa première campagne, un évêque avait député des envoyés au roi, afin de le supplier de lui restituer tout au moins un vase sacré d'une grandeur et d'une beauté rares. Clovis emmena avec lui les envoyés à Soissons, où le partage avait lieu et témoigna le désir que cet objet fût joint à sa part de butin. Ses Francs y consentirent. Un seul pourtant lança sa hache d'armes dans le vase, et déclara ne vouloir concéder au roi que la part que lui réserverait le sort. Fort de l'approbation de tous ses autres soldats, Clovis restitua le vase au serviteur de l'évêque et dévora pendant une année entière l'affront essuyé. Mais lorsqu'au printemps suivant il passa la revue de ses troupes au champ de Mars, examinant les armes de ses soldats, il saisit l'occasion de se venger. Arrivé près du soldat franc qui avait fendu le vase, il l'apostropha rudement en ces termes : « Nul n'a des armes aussi négligées que toi; ni ta lance, ni ton épée, ni ton bouclier ne valent rien. » A ces mots, il lui arracha sa hache d'armes des mains et la jeta à terre. Tandis que le Franc se baissait pour la ramasser, le roi lui brisa le crâne avec sa propre hache. On peut conclure de cet événement que le butin était partagé également entre le roi et l'armée par la voie du sort, et que la conquête faite par Clovis ne fut pas le fait d'une expédition entreprise avec sa suite, mais le résultat d'une campagne faite par l'armée nationale des Francs. On peut en conclure encore que le roi ne possédait qu'en sa qualité de chef de l'armée le pouvoir supérieur, et que ce pouvoir cessait aussitôt la guerre terminée. Le partage du butin se faisait en temps de paix, lorsque la discipline n'était plus aussi rigoureuse. Clovis remit sa vengeance jusqu'au moment où revêtu de nouveau de la qualité de chef de l'armée, il lui fut permis de punir le soldat placé sous son commandement. Enfin il s'ensuit que quoique païen encore, Clovis ne laissait pas échapper l'occasion de se ménager la faveur des dignitaires de l'Église catholique.

La situation de la couronne se trouva raffermie aussi par l'admission des Romains dans la suite du roi, aux charges de la cour et aux plus hautes dignités civiles et militaires; mais elle se consolida surtout par le maintien du service militaire obligatoire, imposé à tous les hommes libres, et tel qu'il avait existé chez les Francs (1). Si ceux-ci restaient exemptés de l'impôt foncier et recevaient pour sévices corporels le double du wehrgeld assigné aux Romains, ces derniers conservaient néanmoins le privilége de pouvoir vider leurs querelles d'après le droit romain. Mais le développement le plus important du pouvoir royal fut dû à l'extension donnée à l'institution des suites dont les membres furent, sous les Mérovingiens, désignés sous le nom d'antrustions ou assermentés. Afin de donner plus de prestige à ces antrustions (c'étaient des Francs libres, peut-être aussi de hardis aventuriers appartenant à d'autres tribus germaniques), les hommes composant les suites furent gratifiés du triple de la somme du wehrgeld attribuée à un homme libre ordinaire; et comme le roi choisissait parmi eux ses plus intimes conseillers, leur assignait les postes civils et militaires les plus importants, et les dotait richement de biens domaniaux, il se forma insensiblement dans le sein même de ces suites une nouvelle noblesse, composée en général d'éléments très-divers. Non-seulement des Germains libres, mais aussi des Romains et même des affranchis (pueri regis) furent peu à peu admis parmi les personnes attachées à la suite du roi. Ce furent ces Romains qui, étrangers à la liberté germanique, contribuèrent à rattacher à la puissance royale des droits de plus en plus illimités, pendant qu'abaissés eux-mêmes à l'état d'instruments passifs, ils se tenaient à la disposition de l'ambition ou de la scélératesse de ces princes. La noblesse française surtout, issue du service royal, ne sut jamais dans la suite renier son origine que rappelaient ses oscillations immodérées entre la révolte et la servilité. L'époque mérovingienne nous offre des exemples de toutes ces

(1) Les recherches récentes de Löbell, de Waitz et de Roth ont maintenant élucidé complétement ces questions dont se sont occupés des auteurs français, surtout Montesquieu, Dubos, Guérard, Guizot, Mlle Lezardière et d'autres, et, spécialement parmi les Allemands, Eichhorn.

servilités indignes en retour desquelles les hommes libres obtenaient la faveur du roi. Dès que la noblesse fut devenue puissante et riche, elle offrit le spectacle d'usurpations et de résistances incessantes envers l'autorité royale.

Il est probable que lors de la conquête des Gaules, les Francs se partagèrent par la voie du sort le pays conquis. Après la bataille de Soissons, le butin fut réparti de la sorte entre les vainqueurs. Si les Francs attachaient une si grande importance à ce mode de partage concernant des objets pris à l'ennemi, à plus forte raison durent-ils l'adopter pour la répartition des biens-fonds. Tout porte à croire que le territoire provenant du premier partage fut appelé terre salique (terra salica) (1); et que ces terres transmises par héritage, conservèrent ce nom, contrairement aux autres propriétés. Cette dénomination ne fut pas employée seulement dans l'ancien territoire des Francs Saliens, mais, sous les Carlovingiens, on s'en servait encore pour désigner des biens s'étendant jusqu'aux Vosges et provenant de contrées conquises par Clovis. Dès le règne de ce chef, le pouvoir royal prit un développement tel qu'il n'y eut plus dans la suite de partage par la voie du sort, et que toutes les répartitions des propriétés foncières se firent selon l'arbitraire du roi. Les propriétaires fonciers germaniques conservèrent leurs biens lors de l'incorporation du pays des Visigoths, de la Bourgogne et du royaume des Lombards. Les hommes libres goths, bourguignons et alamans reconnurent le roi des Francs pour chef, et rien ne fut changé à leur égard, sinon que des administrateurs royaux (comtes ou préfets) furent institués. Ces fonctions importantes furent confiées aux antrustions francs. L'affermissement de la royauté se trouva facilité dans les premiers moments qui suivirent la conquête par la raison toute naturelle qu'il était impossible de se rendre compte, durant le partage, de la valeur réelle des biens domaniaux disponibles; de plus, les Francs, tout à l'organisation de leurs nouvelles propriétés, durent nécessairement étendre l'intervention du roi jusque dans l'administration des finances. Cet état de choses ayant duré

(1) Guérard croit que le mot vient de Sala (maison du seigneur). Terra salica signifierait donc terre, bien du seigneur, ou du chef de la famille.

quelque temps avant que tous les biens domaniaux eussent pu être évalués, vu que le roi seul était en situation de le faire, il était très-naturel encore que le lot, échu primitivement au roi, se trouvât augmenté d'une plus grande quantité de biens-fonds. Les biens royaux proprement dits étant déjà très-importants, le fisc s'enrichissait encore sans cesse de nombreux biens réversibles, ainsi que des domaines et des possessions confisqués, provenant des pays successivement incorporés dans le royaume franc. Les Mérovingiens disposèrent largement de ces biens de la couronne en faveur de leurs favoris, de leurs fidèles serviteurs, hommes de suites, et des prélats. Pendant toute cette période, ces biens furent abandonnés en toute propriété; or cet avantage n'entraînait avec lui aucune charge particulière.

A l'avénement des Carlovingiens, cette situation changea par la transformation du système militaire, devenue nécessaire à cette époque. Le service militaire, incombant à tous les hommes libres, ne fut l'objet d'aucune récrimination aussi longtemps qu'on fit usage des armes, soit pour défendre les frontières comme du temps des Gaulois, soit pour faire des conquêtes comme à l'époque des Germains, soit aussi en vue d'obtenir du butin par le moyen d'une expédition. Lorsque, dans ce dernier cas, toute une tribu se mettait en campagne, emmenant les femmes, les enfants, les esclaves, les troupeaux, les vaisseaux et les effets mobiliers, le service militaire et les obligations qui s'y rattachent n'exigeaient pas des hommes libres un bien grand sacrifice. Le pays qu'ils parcouraient était tenu à les nourrir, volontairement ou non. Mais lorsque après l'érection du royaume des Francs, les armées furent envoyées incessamment du nord au sud, de l'ouest à l'est, afin de protéger les frontières de ce vaste domaine contre les invasions des Wendes et des Frisons, des Bohémiens et des Avares, des Saxons et des Sarrasins, ou bien pour assurer la tranquillité du royaume, tantôt contre les Bretons, tantôt contre les Lombards, ou bien encore pour étouffer des soulèvements, soit en Aquitaine, soit en Alemanie ou en Bavière, le service généralement obligatoire pour tous les hommes libres, les empêchant de veiller à leurs propres intérêts,

devint pour ceux-ci une charge exorbitante. Sous les Carlovingiens, cette obligation leur parut plus lourde encore, parce qu'il fut défendu, sous peine d'une triple indemnité et de se voir attrait devant la justice criminelle, de s'approvisionner par la violence ou par le pillage durant ces marches à travers le pays. Afin de se procurer les ressources nécessaires pour le service militaire pendant les campagnes, qui devenaient de plus en plus dispendieuses en raison de l'extension du royaume, la plupart des hommes libres se virent obligés de contracter des dettes, et lorsqu'ils ne parvenaient pas à les payer, d'abandonner leurs biens à leurs créanciers. Ainsi fut perdu le fruit des améliorations obtenues dans les conditions agraires par l'immigration des Francs démocratiques, et la situation rendue plus fâcheuse qu'elle ne l'avait été avant la conquête. Nous trouvons ici, et dans le plus déplorable des sens, la confirmation de la loi en vertu de laquelle le peuple, appartenant à une civilisation antérieure, imprime le sceau de ses mœurs à un peuple plus nouveau. Les Gaulois, il est vrai, s'étaient approprié, en quelque sorte, l'individualité et la bravoure des Francs, ainsi que le mode de vêtements des Allemands; mais en retour, ils avaient transmis aux Francs, en même temps que leur civilisation, leurs vices et leurs défauts. L'ancien système des grandes propriétés fut remis dès lors en vigueur. A la fin de la période mérovingienne, le tiers de toute la propriété foncière se trouvait entre les mains du clergé qui, jouissant de la faveur particulière des rois, avait accumulé des possessions considérables, surtout au moyen de présents royaux et de fondations dues à des personnes privées, que la crainte des peines de l'enfer, réservées aux pécheurs endurcis, amenait à faire des sacrifices. Il arriva même que des prélats ne dédaignèrent pas de recourir, au besoin, à des altérations de titres dans le dessein de s'enrichir (1).

Les petits propriétaires ruinés par les charges militaires et le payement de l'impôt foncier dont une grande quantité de biens d'Eglise se trouvaient dispensés, aliénèrent peu à peu leurs possessions et se virent forcés de devenir les

(1) Roth, Gesch. des Beneficialwesens, s. 257. — Histoire du système des bénéfices.

colons des grands propriétaires qui leur cédaient des biens-fonds à titre viager et moyennant des prestations de serment. De graves conséquences devaient peu à peu résulter de cet ordre de choses. Au début, les colons (Hintersassen) contractaient seulement un engagement, sorte de bail qui ne liait pas en fait leur personne au propriétaire du bien-fonds, appelé seigneur (Senior). Ils pouvaient à volonté rompre ce contrat. De son côté le seigneur avait le droit de les expulser dès qu'ils ne remplissaient pas les conditions stipulées. Mais dans la suite, la nature de ces obligations fut autre. Déjà au commencement du VIIIe siècle, il était de règle que les colons ne fussent plus libres de rompre, quant à eux, le contrat qui les liait au seigneur; en recevant de ses mains le bien-fonds, ils renonçaient pour toute la durée de la vie du seigneur au droit de résilier leur engagement. Vers la fin du IXe siècle, ces colons se trouvèrent déjà si déprimés qu'un grand nombre d'entre eux furent réduits à l'état de serfs. Cette situation engendra une nouvelle condition rappelant celle des colons. Ce fut l'époque de l'établissement des suites privées, formées de vassaux. Ceux-ci se distinguaient des colons en ce qu'ils considéraient leurs rapports avec le seigneur comme plus personnels, et qu'ils se réservaient le droit de le quitter; en échange de leurs services ils recevaient du seigneur, pour un temps limité, un présent (beneficium) sous forme d'un bien-fonds. Il faut se représenter l'état de l'économie sociale de cette époque pour comprendre la transformation qui s'accomplit alors dans toute l'organisation de l'Etat. Sous l'influence de cette institution, un homme libre, privé de toute propriété foncière, n'avait guère le moyen de pourvoir à son entretien. Tous les vêtements étaient à cette époque confectionnés par les femmes. Les professions, ayant pour objet les constructions ainsi que la fabrication des instruments agricoles, étaient exercées par les serfs. Le développement de l'industrie dans les villes était trop restreint encore pour fournir des moyens d'existence à un grand nombre d'hommes libres pauvres. Le commerce se faisait par les étrangers exerçant aussi des professions, et il était si peu tenu encore en considération qu'un homme libre ne pouvait se sentir disposé à s'y adonner. Les seules

professions libres qui fussent considérées étaient celles des armuriers et des orfévres, mais elles réclamaient tant d'habileté et de capitaux qu'un homme libre ruiné ne pouvait guère les aborder, il ne lui restait donc d'autre ressource que de conclure avec un grand propriétaire un contrat sur l'une ou l'autre des bases décrites plus haut. Comme ces contrats étaient souvent pour les hommes libres le moyen de se soustraire au service militaire et que, si le seigneur appartenait à l'état ecclésiastique, ils se prévalaient des immunités dont jouissaient beaucoup d'évêques et de couvents, il arriva que le roi se vit forcé de rendre les seigneurs responsables de l'acquittement des devoirs militaires de leurs gens de service, c'est-à-dire de leurs colons et de leurs vassaux. C'est ainsi que la levée des troupes ne fut plus finalement signifiée directement aux hommes libres par les préfets administrant les provinces, mais seulement par l'intermédiaire des seigneurs. C'est aussi pourquoi nous voyons dès lors des évêques entrer en campagne à la tête de leurs gens; cette dernière coutume fut prohibée après qu'elle eut dégénéré en abus. Peu à peu le seigneur exerça à l'égard de ses vassaux les fonctions de comte, il arriva aussi, que plus tard, les deux dignités se trouvèrent confondues. Le comte décrétait la levée des troupes et conduisait les hommes libres sur le champ de bataille. De son côté le seigneur était le chef de ses gens; il répondait de leur présence à l'armée et devait soigner pour leur entretien et pour leur armement.

Plus tard ces obligations s'accrurent davantage encore. Le seigneur fut tenu à représenter ses gens en justice; ceux-ci lui devaient en retour le serment de fidélité. Bientôt leur assignation directe devant la justice nationale ou royale ne fut même plus autorisée. Finalement le seigneur obtint aussi un certain droit de répression sur ses vassaux : ce fut le principe d'une juridiction dont les traces se retrouvent encore aujourd'hui dans le droit patrimonial. Dès lors la place privilégiée auprès du roi, occupée jusqu'alors par les antrustions, fut en général dévolue aux seigneurs. Des biens de la couronne leur furent alloués toutes les fois que le roi eut besoin de leur aide pour une expédition. Leur position devint si prépondérante qu'ils

osèrent bientôt braver le roi lui-même dont la considération se trouva en fin de compte moindre aux yeux du peuple que celle des grands vassaux de la couronne. Ainsi se transforma complétement la situation. Tandis qu'à l'origine les antrustions seuls étaient envisagés comme gens de service ou vassaux du roi, les hommes libres se contentant de lui prêter en général le serment de fidélité, à l'époque qui nous occupe, la plupart des hommes précédemment libres se trouvaient être les vassaux des seigneurs qui s'efforçaient de se rendre de plus en plus indépendants de la couronne. Cette ambition dont le peuple commençait à ressentir les pénibles effets s'était surtout aidée de la faiblesse des rois mérovingiens et il ne fallut rien moins que la fermeté de Charles Martel pour mettre des bornes à l'arrogance des grands seigneurs (1). Entre tous ceux de cette époque, les dignitaires ecclésiastiques se distinguaient surtout par leur orgueil. Nous avons dit que le clergé possédait les plus grandes propriétés dans les Gaules. Les évêques et les abbés avaient sous leurs ordres une armée de colons et de vassaux équivalant au tiers de toute la population.

A la faveur de la centralisation hiérarchique, ces prélats disposaient d'une puissance qui, semblable à un gouvernement dans un gouvernement, osa s'opposer à celle du roi, malgré les hommes libres restés encore indépendants qu'ils surent mettre à l'écart. Il leur fut aisé de circonvenir la royauté pour s'approprier alors les derniers biens de la couronne. A cette faiblesse de la puissance royale et du pouvoir national se joignit un nouveau danger. Les campagnes du VIIe siècle avaient exigé un nombre d'hommes moins considérable que celui des armées qui avaient combattu lors de la migration des peuples, et les circonstances avaient exigé rarement des levées d'armes en masse. Il n'en était plus de même; à cette époque le royaume se trouvait menacé par une puissance qui ne pouvait être tenue en échec que par le déploiement de forces considérables. Les Arabes acquis à la civilisation asiatique avaient, sous l'influence d'une religion nouvelle, conquis l'Asie Mineure, l'Afrique et presque toute l'Espagne. Entraînés à imposer par le fer et le feu à

(1) Einhard résume ce fait important par ces paroles sévères : « Tyrannos per totam Franciam dominatum sibi vindicantes oppressit. »

tout le reste de l'Europe la foi musulmane, ils se dirigèrent du côté des Francs. La défaite des armées franques eût rendu vaine toute résistance du Sud de l'Europe contre les Sarrasins dont un nombre considérable avait franchi les Pyrénées. Tandis que l'orage s'amoncelait dans le sud-ouest, une autre tempête se déchaînait dans le nord et dans l'est. D'une part les Frisons, conduits par leur duc Ratbod, et de l'autre les Saxons, inquiétaient les frontières du royaume; grâce à la faiblesse des rois mérovingiens, les Alamans et les Bavarois s'étaient soustraits à la domination des Francs. Pépin de Herstal avait, à la fin du VII[e] siècle, en qualité de maire du palais des derniers Mérovingiens ,pris les rênes du gouvernement à la suite d'un soulèvement des Francs de l'est (1), grâce auquel les Francs, entachés de la corruption romaine, se retrempèrent dans l'élément germanique; mais Pépin même ne se trouva pas en état de triompher de ces tribus du sud-est. Charles Martel, son fils naturel, que sa naissance éloignait du pouvoir, s'y vit appelé par la nécessité qu'éprouvait le royaume d'être enfin dirigé par une main ferme.

Ce vaillant chef qui avait passé sa vie dans les camps et s'était distingué par de hauts faits d'armes, réussit à ramener à l'obéissance les Alamans et les Bavarois, à humilier les Frisons et les Saxons et à vaincre complétement les Sarrasins dans une effroyable bataille, livrée près de Poitiers, en 731 (2).

(1) Pépin et son fils Charles Martel battirent, avec leurs Austrasiens, les Neustriens dans deux batailles; la première eut lieu en 687 près de Testry, la seconde en 717, près de Cambrai. Ainsi furent anéanties les dernières forces des Mérovingiens.

(2) L'armée des Arabes, conduite par Abd-er-Rhaman, fut évaluée à plus de 300,000 hommes. Charles Martel avait, peu de temps auparavant, soumis le duc des Aquitaniens. Ceux-ci, formés d'un mélange de Romains et de Goths, avaient pendant longtemps refusé de reconnaître l'autorité des Francs; ils vécurent pendant plusieurs générations en révolte contre les Carlovingiens. L'armée de Charles Martel consistait en Aquitaniens, en Austrasiens et, selon une version du reste suspecte de Paul Warnefried, en un corps auxiliaire de Lombards. Les Francs orientaux et les autres Germains décidèrent du sort de la bataille. Leur haute taille, leur force, leur hardiesse sont surtout signalées dans les documents historiques de cette époque, généralement peu abondants et fort sobres de paroles. « Les peuples germaniques et francs orientaux à l'œil étincelant, avaient opposé à l'ennemi une poitrine de héros et anéanti les Arabes avec un poignet de fer. » Le chef de l'armée des Arabes ayant été tué dans la première

Il avait fallu de prodigieux efforts pour réussir à rassembler, en prévision de ces formidables luttes, les forces belligérantes nécessaires, car cette époque agitée exigeait un déploiement de ressources inusitées. Le peu d'hommes libres que comptait encore la nation franque disparaissaient sous des charges militaires exorbitantes; de plus, les seigneurs séculiers ne parvenaient plus qu'à grand'peine à réunir des forces suffisantes pour la sécurité du royaume, eu égard à l'insouciance des dignitaires ecclésiastiques, plus préoccupés alors de leurs intérêts personnels que de ceux de l'Etat. Charles Martel se hâta de confisquer dans une si grande mesure les biens de l'Eglise, afin de les donner à ses compagnons d'armes, hommes libres, que toute l'organisation de l'Etat s'en trouva transformée. A la faveur de son autorité et de celle de son fils, Pépin le Bref, l'œuvre de la sécularisation des biens prit des proportions considérables; la majeure partie des biens de l'Eglise passa entre les mains de séculiers et le clergé n'en conserva que la quantité nécessaire pour pourvoir à ses nécessités matérielles.

Après que Charles Martel eut soumis par sa volonté privée les évêques à l'autorité civile, son fils, Pépin le Bref, dans le synode de Lestines, imprima le sceau de la loi à la sécularisation des biens et établit le principe en vertu duquel l'Etat avait le droit de disposer des biens de l'Eglise; de ce principe ressortit celui du droit de nómination aux hautes dignités ecclésiastiques (par le pallium et la crosse). Cette mesure énergique, grave dans ses conséquences, réussit complétement, grâce à des circonstances favorables, et grâce à l'impopularité dans laquelle le clergé était tombé par suite de son avidité et du relâchement de ses mœurs. Aucune résistance ne se produisit, ou du moins on n'en peut constater d'autres indices que le récit apo-

journée de la bataille, les Francs trouvèrent le camp des Sarrasins vide lorsqu'ils voulurent recommencer l'attaque; ceux-ci avaient fait leur retraite vers les Pyrénées. Charles reçut le nom de Martel, à cause de la violence des coups donnés par lui durant la bataille. Nonobstant cette défaite les Maures tinrent bon pendant trente ans encore de ce côté des montagnes. (Ce fait est attesté par les ruines des puissantes murailles et des constructions que l'on y retrouve encore.) En 759 seulement, Pépin le Bref parvint à prendre Narbonne et à les refouler complétement vers l'Espagne.

cryphe d'un ecclésiastique qui suppose que le cercueil de Charles Martel fut carbonisé après que le diable eut enlevé son corps et son âme. Le fils de Charles Martel, Pépin, jouit même de la faveur du pape. Il est vrai qu'il lui prêta secours contre les Lombards; peut-être aussi le pape n'était-il pas sans inquiétude au sujet de la puissance croissante des évêques francs. Non-seulement il couronna Pépin, mais il sanctionna la chute du dernier Mérovingien, approuva l'exil de celui-ci dans un cloître et exigea du peuple le serment de fidélité envers la nouvelle dynastie (1).

De l'époque de cette confiscation des biens de l'Eglise, date la réforme du système gouvernemental dans lequel fut introduit le mode des bénéfices. Tandis qu'autrefois le roi donnait en présent des biens de la couronne et presque toujours en guise de propriété libre, transmissible par héritage, soit comme faveur, soit comme récompense pour des services particuliers, il ne les accorda plus dès lors que pour la durée de sa vie, de sorte que le titulaire devait, lorsque mourait le roi son seigneur suzerain, faire ratifier la donation par son successeur. Le clergé fut indemnisé par l'institution de la dîme et du neuvième perçus sur des biens d'Eglise confisqués ou cédés aux séculiers (2).

(1) Charles Martel avait partagé le royaume entre ses quatre fils en 741. Carloman avait reçu la France orientale avec les provinces alamanes adjacentes; Pépin, la France occidentale, la Bourgogne et la Provence; son fils naturel, Gripho, avait reçu quelques possessions plus petites. Les donations faites à celui-ci n'ayant point été reconnues par ses frères consanguins qui se les approprièrent, il s'ensuivit des luttes prolongées. Gripho prit la fuite et excita à la révolte, tantôt les Saxons, tantôt les Bavarois, tantôt les Aquitaniens, jusqu'à ce qu'enfin il fut assassiné. Les frères légitimes s'entendirent pour contenir les tribus. Les Bavarois, les Saxons et les Alamans éprouvèrent la force de leur bras quelques années plus tard; en 747, Carloman abandonna son royaume à Pépin, son frère, et se voua à l'état ecclésiastique, se repentant peut-être d'avoir ordonné l'exécution de 1,000 Alamans révoltés à Canstadt. Il se rendit, sous l'escorte de son frère, en Italie, où il bâtit d'abord sur le mont Soracte le couvent de Saint-Sylvestre que l'on y voit encore, puis se retira dans le couvent des Bénédictins, sur le mont Cassin.

(2) Le synode de Lestines établit, au profit de l'Eglise, une contribution d'un sou en monnaie d'or représentant en valeur métallique environ douze francs sur toute famille possédant des biens d'Eglise confisqués. Déjà avant la fin du VIIIe siècle, cette taxe fut convertie en une remise équivalant au neuvième et au dixième du revenu (nonæ et decimæ). Le montant en était à vrai dire les $^{2}/_{10}$ du revenu brut et le nom de neuvième provenait de la manière de compter que voici : le premier dixième étant extrait, le second n'était plus que la neuvième partie du reste du revenu (Roth, Beneficien, 364).

Dès lors on reconnut comme loi fondamentale la cession des biens de la couronne en récompense de services militaires, et pour toute la durée de la vie du roi suzerain (1); il fut résolu aussi qu'à l'avenir on ne réunirait plus dans une seule main plusieurs bénéfices (2), afin d'éviter de nouvelles concentrations de propriétés. L'hérédité, en s'ajoutant à cet ordre de choses, vint compléter le cadre dans lequel tous les peuples de l'Europe se trouvèrent enchâssés pendant neuf siècles. L'institution féodale fut une sorte de compromis entre l'esprit germanique et l'esprit romain; par elle s'effectua, au point de vue gouvernemental, la transmission de la civilisation.

Le degré inférieur de la société était occupé par les esclaves dont le nombre se restreignit sous l'influence de l'Eglise; peu après le règne de Constantin, la simple attestation d'un évêque suffisait déjà pour leur rendre la liberté, et les affranchis trouvaient alors aisément leurs moyens d'existence dans les couvents, ou exerçaient des professions dans les villes. Après les esclaves, venaient les serfs dont le nombre s'accrut, au commencement de l'institution féodale, de tous les esclaves affranchis, ainsi que d'une grande quantité d'individus appartenant aux classes élevées, qui avaient contracté des dettes. Il y avait aussi dans les Gaules et dans le Sud de l'Europe une classe supérieure à cette dernière : celle des colons dont l'origine remontait à l'époque de l'occupation de ces pays par les Romains. Au-dessus des esclaves, des serfs et des colons se trouvaient les vassaux. En général les trois premières de ces classes, attachées presque exclusivement à la glèbe, formaient à cette époque la majorité de la population. Ensuite venaient les feudataires ou vassaux royaux qui se groupaient autour du roi et que l'on confondit souvent avec les vassaux ordinaires. Les dignitaires ecclésiastiques se rangeaient parmi les grands du royaume. On distinguait en outre un certain nombre de petits propriétaires indépendants ou hommes libres, formant une sorte de

(1) Les teneurs de fiefs ou seigneurs donnaient aussi des baux à courte échéance, par exemple pour cinq ans, c'étaient de soi-disant prêts faits à des mendiants (precaria.)

(2) Charlemagne ne se départit de ce principe que fort rarement.

classe intermédiaire et qui se maintinrent malgré l'introduction du système des bénéfices. Le nombre en était fort restreint dans le royaume franc proprement dit; il était plus élevé en Allemagne où les conditions agraires avaient conservé un caractère plus démocratique, surtout dans la Saxe et dans la Frise où les peuples s'opposèrent le plus longtemps à l'établissement du christianisme, de la féodalité et de la domination des Francs : une grande partie des petits propriétaires libres et des paysans réussirent à y conserver leur indépendance. Au même degré social se trouvaient le bas clergé cloîtré ou non cloîtré, les habitants des villes et certaines classes nomades, telles que colporteurs juifs, musiciens, marchands de reliques, diseurs de bonne aventure, mendiants, jongleurs, etc. La plupart des villes étaient soumises à l'autorité des évêques, surtout dans les Gaules où ces prélats se l'étaient arrogée pendant la migration des peuples. En Allemagne, un certain nombre de villes fondées par eux restèrent en leur possession. La population des villes était composée de la manière suivante : les ecclésiastiques, les employés des églises, un certain nombre de propriétaires ruraux qui n'y passaient qu'une partie de l'année; les orfévres et les armuriers, les professions de ces derniers étaient libres et ceux-ci assimilés aux hommes libres; les marchands, c'étaient pour la plupart des affranchis ou des serfs appartenant à des communautés religieuses (1); les artisans, anciens serfs, affranchis alors ou évadés de la campagne; enfin les serviteurs libres et les esclaves. Cette même division sociale de la population fut adoptée bientôt dans la majeure partie de l'Europe. On put la constater partout où l'élément germanique se retrouva en présence de l'élément roman; elle se fit en Italie sous l'influence des Lombards, et en Espagne sous celle des Goths. Le système des bénéfices engendra celui de la féodalité qui, une fois établie, étendit ses ramifications depuis la Gaule, l'Allemagne, la Bretagne, jusque dans la Scandinavie, la Hongrie et la Pologne.

(1) Les sources historiques carlovingiennes ont conservé quelques édits qui accordent la franchise des douanes à des couvents, pour ceux de leurs serfs faisant le commerce.

Les nombreuses donations faites durant les perpétuelles guerres de la période carlovingienne avaient épuisé les biens de la couronne. Les faibles successeurs de Charlemagne, souvent en lutte entre eux et obligés de se faire des partisans, eurent bientôt disposé du peu qui en restait. Il en résulta que lorsque les rois se virent privés de cette ressource, les vassaux se rendirent indépendants de la couronne. De ce moment date l'introduction de l'hérédité des fiefs. Après la période carlovingienne, l'investiture ou la sanction de l'investiture ne fut plus qu'une simple formalité que souvent même on éludait et à laquelle l'autorité royale seule donnait quelque valeur. Au IXe siècle, alors que la condition d'homme libre avait perdu depuis longtemps toute signification, et que la puissance royale se trouvait entre des mains débiles, les fonctionnaires et les vassaux du roi (comtes, ducs, évêques, abbés) ou d'autres propriétaires fonciers libres usurpèrent, en quelque sorte, le pouvoir territorial; dès lors ils perçurent des droits de douane, établirent des taxes sur les marchés, battirent monnaie, et entravèrent la liberté des communications par des exactions de toute sorte; ils s'y trouvèrent au reste encouragés par l'esprit d'individualisme, conservé dans les populations depuis l'époque de l'organisation des cantons, qui les excitait à réagir contre la centralisation du pouvoir royal (1).

De la renaissance de la domination franque amenée par les Francs de l'est et par les Carlovingiens, date aussi celle du christianisme qui fut redevable à l'esprit germanique de l'influence qu'il exerça pendant une longue période. Nous avons dit déjà combien l'Eglise chrétienne négligea, à l'époque de l'empire romain, l'essence de sa doctrine pour se lancer dans des questions secondaires et comment la charité chrétienne, principe de l'amour fraternel des hommes entre eux, s'était transformée en haine et en intolérance.

La décadence religieuse avait atteint de certaines li-

(1) Au IXe siècle le droit du plus fort donna lieu à bon nombre de plaintes. Peu à peu les petits propriétaires, suivant l'exemple des grands seigneurs, perçurent sur leurs territoires des droits de douane et maltraitèrent ceux qui en refusaient le payement.

mites déjà en Gaule, alors que l'Allemagne était encore plongée dans le paganisme (fin du ve siècle). Le clergé gaulois ne possédait aucune des vertus ou qualités nécessaires pour propager la foi chrétienne. Les évêques étaient trop attachés aux biens terrestres pour se laisser séduire par les palmes du martyre, et le bas clergé était trop ignorant, trop fanatique pour pouvoir exercer quelque influence sur ces Allemands incultes encore, mais richement doués de bon sens. Un prêtre italien, nommé Benoît, introduisit une réforme avantageuse. Il dota le monastère du Mont-Cassin, fondé par lui dans les environs de Naples, d'une règle plus libérale qu'aucune autre. Les moines, enlevés aux rêveries creuses et à la discipline énervante des ordres monastiques de l'Orient, y menaient un genre d'existence plus rationnelle et plus digne de la vocation de l'homme. La récitation des prières n'y était pas leur unique besogne : l'étude, les travaux intellectuels, l'agriculture, l'industrie et l'enseignement étaient tout à la fois l'objet de leurs occupations. La règle bénédictine ne prescrivant plus aux moines l'obligation des macérations, et les abbés s'étant affranchis plus tard de la tutelle des évêques, l'institution des cloîtres se développa rapidement et pénétra dès le viie siècle en Allemagne.

A cette époque, la propagation du christianisme fut favorisée par des circonstances auxquelles on n'était guère en droit de s'attendre. Des missionnaires zélés, tout pénétrés du véritable esprit religieux, quittèrent l'Irlande et l'Ecosse avec le pieux dessein de faire sortir le clergé de l'Eglise des Francs de sa torpeur et d'y rétablir la pureté des mœurs et la discipline ecclésiastique.

Suivant l'exemple de saint Séverin qui, après la mort d'Attila (453 ou 454), se présenta sur le territoire norique de l'Enns, affluent du Danube, et répandit son enseignement jusque vers Salzbourg et les Alpes, l'Irlandais Kilian suivi de onze compagnons se rendit chez les Thuringiens païens. Il commença ses prédications à Wurtzbourg où résidait le duc Gozbert qu'il parvint à convertir. Bientôt il fut assassiné sur les instigations de la duchesse dont il avait blâmé le mariage ; cette princesse était la veuve du frère du duc. Mais ces premiers essais ne portaient guère de fruits.

D'autre part, les efforts de saint Séverin n'avaient eu qu'un succès éphémère dans la Bavière. En 652, saint Emmeran et saint Ruppert y reprirent l'œuvre de la mission chrétienne. Columban, Fridolin et Gallus entreprirent la conversion des Alamans; le premier érigea trois couvents dans les Vosges; le dernier fonda le grand monastère de Saint-Gall, sur le lac de Constance. A cette époque, de semblables tentatives furent faites chez les Frisons auprès desquels se rendirent Wigbert, Winbrord et onze autres Anglo-Saxons. Les Irlandais et les Ecossais ne réussirent pas comme ils l'auraient voulu, soit qu'ils n'eussent pas à leur disposition l'usage de la langue allemande comme les Anglo-Saxons, soit que le moment n'eût pas été favorable à leur pieuse entreprise. La présence des missionnaires anglo-saxons imprima à l'œuvre de la christianisation un mouvement plus rapide. En possession de la langue nationale, ils s'initièrent promptement à ses différents dialectes. Leur science, supérieure à celle de leurs devanciers, et les pleins pouvoirs que leur donna le pape, à qui ils durent aussi la protection des Carlovingiens, les secondèrent puissamment dans l'œuvre difficile de la conversion des Germains attachés si fermement à leurs croyances. Les Germains du nord surtout gardèrent longtemps et fidèlement la foi de leurs pères. Boniface (Winfrid), le chef des apôtres allemands, leur premier évêque ou archevêque, fut assassiné, à l'âge de soixante-dix ans, durant une de ses missions chez les Frisons (755). Sa carrière avait été longue et laborieuse et toute remplie de saintes œuvres. Durant l'espace de quarante ans, il fonda l'abbaye de Fulda et affermit le christianisme dans toute la contrée qui s'étend depuis Mayence jusqu'à l'Allemagne du centre, comme aussi en aval du Rhin.

Toute la période qui s'écoula du VII[e] siècle à la fin du VIII[e] fut, pour l'Allemagne du sud-est et pour le Sud-Ouest de la Thuringie, une époque féconde en créations. Toutes les villes du Sud de l'Allemagne qui ne sont pas d'origine romaine datent de ce temps.

A leur arrivée en Allemagne les missionnaires n'apportèrent point uniquement la croix et l'Evangile, ils y introduirent aussi la cognée et la charrue. Défrichant des

forêts vierges, transformant les marais et les contrées désertes en territoires fertiles, ils y établissaient alors leurs résidences et y érigeaient des églises, des couvents et d'autres établissements d'utilité publique. Ils initièrent les habitants du centre de l'Allemagne aux connaissances agricoles et industrielles que possédaient les habitants du sud-ouest, et instituèrent des écoles et des marchés. Les missionnaires chrétiens eurent l'habileté de se fixer aux endroits sanctifiés déjà par le culte des divinités, ou servant de lieux de réunion aux païens. Maintes églises et chapelles, maints couvents furent bâtis à l'endroit où se voyait jadis un chêne vénéré, un bois sacré, quelque sanctuaire païen, tel marché ou tel malberg (lieu de justice) (1).

La population établie dans le voisinage de ces endroits ayant coutume de s'y rendre à des jours déterminés, le commerce ne tarda pas à s'y développer; c'était surtout aux jours fériés que les Germains, quittant leurs villages et leurs familles, avaient l'habitude de se réunir (2). Il est ordinaire aussi que la spéculation apparaît là où surgissent des besoins. Bientôt des colporteurs et des aubergistes élevèrent des échoppes dans le voisinage des couvents, et, le service divin terminé, on y trafiquait, mangeait et buvait. Peu à peu, les échoppes devinrent des cabanes et celles-ci, des maisons; ces sortes de marchés se transformèrent en villes qui plus tard devinrent des places fortes, lors des fréquentes invasions des Avares, des Normands et des Hongrois.

L'œuvre complexe de la conversion et de la colonisation transforma dans le cours de plusieurs siècles l'Allemagne, peuplée primitivement de paysans libres, guerriers et incultes, en une nation civilisée pourvue de villes nombreuses et florissantes. Inaugurée dans le sud, chez les Alamans et les Bavarois, elle s'étendit du Rhin inférieur et central vers la Thuringie, la Saxe et la Frise, et atteignit son apogée vers le milieu du IXe siècle, tout au moins, en ce qui concernait ses résultats appréciables. A cette époque, le

(1) Landau affirme et prouve que le dôme de Fritzlar, qui s'est récemment écroulé, avait été bâti à l'endroit où s'élevait un chêne sacré.

(2) La coutume chez les paysans allemands de se rassembler le dimanche matin sur la place du marché, remonte à la plus haute antiquité.

christianisme fut introduit chez les Slaves, qui avaient pénétré dans les territoires précédemment occupés par les Germains, à mesure que ceux-ci s'avançaient dans les contrées du Sud-Ouest de l'empire romain. Quoique Boniface fût en quelque sorte indépendant de Rome et qu'il y eût même envoyé souvent des avertissements au sujet des abus du clergé, il crut devoir réclamer de l'évêque de Rome de pleins pouvoirs à l'occasion de sa mission en Allemagne, alors que les évêques francs maintenaient encore intégralement leur indépendance. Ce fait amena de graves conséquences. De cette époque datent l'immixtion du pape dans les affaires intérieures de l'Allemagne et les prétentions de l'Eglise romaine à la suprématie. Deux circonstances vinrent puissamment en aide aux efforts du siége romain (1). Une querelle surgit entre les Eglises d'Orient et d'Occident au sujet de l'introduction du culte des images dans la religion chrétienne; quoique les premiers chrétiens eussent eu, comme les juifs, l'horreur du culte des idoles païennes, la force d'une habitude conservée durant plusieurs siècles dans les populations grecques et romaines, ramena la vénération des symboles. La croix et les reliques des saints, au contact desquelles on attribuait le pouvoir de l'exorcisme et de la sanctification, devinrent les premiers objets de ce culte. Des images, représentant les saints, furent exposées et adorées comme l'avaient été celles des empereurs romains déifiés. Bientôt ce nouveau culte fit naître une industrie qui donna lieu à un grand nombre d'abus. Dans la première moitié du VIIIe siècle, sous le règne de l'empereur Léon, homme d'un caractère énergique et ferme, l'Eglise grecque, se réformant, agit contre ces idolâtries. Il fut défendu d'introduire des images dans les églises; on enleva celles qui s'y trouvaient, et la plupart furent détruites. Mais une réaction violente contre cette réforme se manifesta en Occident; l'évêque de Rome se sépara formellement de l'Eglise de Byzance, dont jusqu'alors l'empereur avait été ouvertement le chef politique. Il y eut depuis l'Eglise d'Orient et celle d'Occident, ou l'Eglise

(1) Le Saint-Siége manifesta ouvertement ce projet à l'occasion de l'élection de Boniface au siége épiscopal, lors de son second voyage à Rome. (RETTBERG, I, 341).

catholique grecque et l'Eglise catholique romaine, dont le pape fut le chef spirituel. Bientôt une autre circonstance vint contribuer encore à l'affermir dans cette position.

Pépin avait senti le besoin de se ménager contre les évêques gallo-romains un puissant appui moral pour l'œuvre de la sécularisation. A cette époque le pape Etienne II l'appela à son secours contre les Lombards, qui, sous la conduite de leur roi Atolf, après avoir repris l'exarchat de Ravenne, ainsi que les cinq villes comprises dans la Pentapole et constituant avec Rome les derniers vestiges de l'empire romain, menaçaient alors le reste de l'Italie. Pépin saisit avec empressement l'occasion de nouer des relations avec le souverain ecclésiastique de Rome, afin de se ménager ses bons offices. C'est ainsi que l'autorité royale qu'il possédait en réalité depuis longtemps reçut sa confirmation, lors de son couronnement et de son sacre par les mains du pape. Après que Pépin eut vaincu les Lombards, il fit don à l'évêque de Rome de l'exarchat de Ravenne (1). Etienne devint ainsi l'évêque le plus richement doté et par le fait de sa résidence à Rome, le chef du clergé catholique romain. Mais comme l'ambition ne cesse de croître à mesure qu'elle reçoit des satisfactions, le pape éleva bientôt de nouvelles prétentions au nom de l'Eglise. Rien n'indique que le siége romain ait exercé la suprématie sur les évêques, pendant les cinq premiers siècles de notre ère; au sixième siècle le clergé anglican ne reconnaissait point encore l'autorité souveraine du pape, et au septième siècle le pape se trouvait toujours soumis à l'empereur byzantin; il arriva même qu'au sixième siècle le pape avoua au roi franc Childebert que la Sainte Ecriture exigeait que les papes fussent dépendants du roi. Mais depuis le bouleversement qui, au huitième siècle, se produisit dans la situation de l'Eglise d'Occident, les papes firent valoir des prétentions sans cesse croissantes. Jus-

(1) C'est l'origine du soi-disant patrimoine de Saint-Pierre. Cette donation de Pépin fut confirmée par Charlemagne. Il est vrai que, dans une lettre adressée à Charlemagne, Adrien se pérvant d'une donation faite par Constantin, et qui n'aurait consisté en rien moins qu'en la cession de la Corse, de Spolète, de Bénevent, de Venise et de l'Istrie, mais il a été démontré par des historiens, dévoués même au Saint-Siége, que le document produit à l'appui de cette allégation n'était pas authentique.

qu'alors l'Eglise avait conservé encore quelques vestiges de son organisation primitive et démocratique. Au synode des évêques seul appartenait le pouvoir législatif. Les papes s'efforcèrent d'amener entre leurs mains les pouvoirs législatif et exécutif, et de s'arroger une puissance illimitée pour leur immixtion dans toutes les choses concernant les chrétiens. On vit surgir alors un absolutisme hiérarchique et intolérant, s'ingérant aussi bien dans le domaine de la politique que dans les affaires privées des rois et des peuples. Ce despotisme amena la ruine de l'antique liberté germanique dont il comprima l'élan de telle sorte, qu'au lieu de suivre une marche progressive, le peuple allemand demeura inférieur au développement de l'époque et aux besoins de la situation, jusqu'à ce qu'enfin, en vertu d'une loi de la nature, il s'immobilisa complétement. Déjà au huitième siècle la hiérarchie ecclésiastique ne négligeait aucun moyen de se consolider. Le pieux Boniface lui-même fit emprisonner des dissidents, et à la fin de ce siècle des plaintes s'élevèrent au sujet de la simonie (achat des fonctions ecclésiastiques). A cette même époque, une tribu germanique fut persécutée par le fer et la flamme, au nom de la religion chrétienne; des exécutions en masse furent ordonnées. On vit paraître alors les faux décrets Isidoriens, auxquels pendant plusieurs siècles l'Eglise se référa comme à une autorité légale (1).

(1) On s'expliquerait mal la facilité et la rapidité avec lesquelles ces falsifications furent admises, si l'on ne se rappelait qu'à cette époque la presse n'existait pas et que le clergé seul disposait des manuscrits. Alors que s'accomplissait une révolution générale dans les conditions du pouvoir ecclésiastique et dans la situation du siége papal, les possesseurs s'efforcèrent de rattacher leurs nouvelles acquisitions à un droit traditionnel, afin de persuader aux peuples que toujours l'Eglise avait possédé ces biens et d'autres encore, et qu'aux malheurs de l'époque seuls, il fallait attribuer le fait de l'en avoir vue dépouillée pendant un certain temps. A l'appui de l'une de ces allégations, le pape Adrien fit remettre, en 785, à l'évêque de Metz, Angilram, qui lui devait son siége et le titre d'archevêque, un assemblage de lois canoniques provenant, disait-on, d'Isidore, évêque de Séville, mort en 636; c'est pourquoi cette falsification fut désignée plus tard sous le nom de décrets Isidoriens. A ces lois se trouvaient annexés des décrets attribués aux papes des trois premiers siècles, et fondés sur des principes nouveaux. L'évêque de Rome, en sa qualité de successeur de saint Pierre, chef des apôtres, s'y trouve désigné comme étant très-supérieur à tous les évêques de la chrétienté. Les archevêques et les évêques ne sont envisagés comme compétents qu'à l'égard des choses qui concernent leur diocèse; ils doivent délibérer avec les évêques de la province sur toutes les questions générales et les déci-

Les manœuvres coupables auxquelles se livrèrent ceux qui se trouvaient préposés à la direction de l'Eglise, suffiraient pour faire douter de l'efficacité de son rôle si l'on pouvait cesser un seul instant de se rappeler la haute portée du christianisme destiné à émanciper l'humanité. La doctrine sublime du Christ proclamant l'égalité des hommes et prescrivant l'amour du prochain exerça une influence salutaire sur les sentiments du peuple allemand; à cette époque de troubles et de guerres, alors que la majorité de la population consistait en esclaves, elle apporta l'espérance aux classes asservies. Il faut se rappeler aussi que l'Eglise apparaissait alors aux Germains en qualité d'institutrice et de tutrice, héritière des vestiges d'une civilisation ancienne et entourée de tout l'apparat de la centralisation et de l'administration romaines, pour comprendre comment il se fit que les peuples supportèrent aussi patiemment les abus et acquiescèrent aux prétentions de la hiérarchie ecclésiastique.

Tel était l'état de la société, lorsque Charlemagne prit entre les mains les rênes de la monarchie franque. Charlemagne n'amena point, par son propre fait, une situation qui allait se perpétuer pendant plusieurs siècles; il ne fut, pour ainsi dire, que la clef de voûte de l'imposant édifice élevé en Occident par la puissance germanique alliée à la civilisation romaine. Ainsi que les cîmes des montagnes dorées par le soleil attirent irrésistiblement et retiennent ensuite le regard du voyageur, l'esprit s'arrête tout d'abord à l'aspect de l'homme éminent assis sur le trône relevé des

sions importantes, qui sont soumises à l'assentiment du pape, surtout s'il s'agit de la déposition d'un évêque qui pourra toujours en appeler au pape. Les synodes ne peuvent être convoqués que par le pape, auquel appartient le droit de juger et de déposer les évêques. Tout empiètement sur ce droit sera puni par la damnation. Les laïques ne peuvent ni accuser, ni juger les ecclésiastiques. Tous ces droits et privilèges étaient représentés comme ayant été établis et acceptés dès les premiers temps de l'Eglise. Ces faux documents furent répandus par Angilram et par Rutolf, archevêque de Mayence, dans toute la Gaule et dans l'Allemagne. Les évêques dont ils défendaient les prétentions à l'égard du pouvoir séculier, s'en firent les propagateurs, et bientôt il ne s'éleva plus aucun doute sur leur authenticité. L'abbé Fleury remarque que les décrets d'Isidore ont été envisagés comme véritables pendant huit cents ans; au siècle dernier seulement ils furent révoqués en doute et puis reconnus faux. Henri Martin dit que ce premier succès amena plusieurs supercheries de ce genre. (Hist. de France, II, 4371).

Césars. Toutefois Charlemagne, rassemblant les éléments antérieurs à cette époque, ne fut que le codificateur d'institutions déjà en voie de formation. Il compléta l'œuvre entreprise trois cents ans plus tôt par les Francs et qu'avaient poursuivie avec fermeté son aïeul et son père, et il fut le premier qui récolta le fruit des efforts de Clovis. Le règne de ce monarque doué des qualités supérieures du souverain et favorisé par des circonstances exceptionnellement avantageuses, peut, en raison même de cette situation qu'il sut développer et perfectionner, être envisagé comme un jalon important dans l'histoire. Charlemagne ne fut pas seulement un grand général, un profond politique et un économiste judicieux, aux principes réformistes, mais il lui fut donné de vivre assez longtemps pour mettre ses idées en pratique. Utilisant une faculté propre aux esprits élevés, il sut découvrir et mettre en évidence les talents d'autrui et étendre le cercle de ses propres vues en s'adressant aux hommes de génie dont il eut l'habileté de s'entourer, donnant ainsi un exemple salutaire aux souverains qui ne se laissent que trop souvent conduire à leur perte en s'abandonnant à la direction d'esprits étroits et intéressés. En examinant attentivement tout ce qu'il fit afin d'augmenter la production et d'étendre les bienfaits de l'enseignement à toutes les classes de la société, on est amené à déplorer qu'il ait dû, pendant un règne de quarante-sept ans, consacrer la plus grande partie de son activité à poursuivre d'incessantes guerres dont la nécessité lui avait été léguée par la politique des rois francs et par l'esprit de prosélytisme de l'Eglise. Celle-ci, héritière naturelle de l'ancienne Rome, ayant transporté ses aspirations à la domination universelle dans le domaine spirituel, chercha, à mesure qu'elle s'affermit, à se servir, pour exécuter ses desseins, du chef des Francs, dont les intérêts se reliaient à ceux de l'Eglise.

Pour bien comprendre cette époque, il faut se rappeler que la politique ne se dirigeait pas comme aujourd'hui, d'après des principes ou d'après des formules doctrinales, mais toujours d'après les circonstances qui paraissaient les plus favorables aux intérêts du moment. Ainsi Clovis se servit des évêques gaulois pour amener le peuple à recon-

naître son autorité, sans se demander si ce même clergé n'allait pas acquérir ainsi l'influence nécessaire pour empiéter plus tard sur cette même autorité. Suivant cet exemple, Pépin, à son tour, se servit de l'appui moral de l'évêque de Rome, pour placer sur sa tête la couronne des Mérovingiens. Charlemagne se laissa sacrer empereur romain sans songer qu'en se prêtant à cet acte de courtoisie du pape, il aidait à édifier un pouvoir qui aurait un jour l'arrogance de se placer au-dessus des rois et des empereurs. Les souverains et les papes se servirent réciproquement les uns des autres pour atteindre leur but respectif. L'Eglise s'était donné la mission de convertir l'humanité entière à la religion chrétienne. L'Allemagne n'était encore qu'en partie gagnée à la nouvelle doctrine; le paganisme y dominant toujours, les tribus devenues chrétiennes ne professaient point ouvertement leur foi. L'Eglise s'applaudit d'avoir le bras séculier des Francs à sa disposition pour protéger l'œuvre des missionnaires. D'autre part, l'alliance avec Rome n'était pas moins précieuse pour les Francs, car ce n'était qu'à la faveur de la persuasion religieuse qu'ils pouvaient espérer de rattacher pour toujours à l'empire, les peuples qu'ils avaient soumis par les armes. Cette alliance se trouva resserrée par le fait que le pape se voyait sans cesse menacé, dans son autorité récemment acquise, par les Lombards auxquels il ne pouvait résister qu'avec le secours des Francs. L'influence politique de ces derniers s'accrut ainsi, tandis que leur humeur belliqueuse et leur désir de conquêtes recevaient sans cesse de nouveaux encouragements.

Après chaque expédition une certaine quantité de biens-fonds échéant à la couronne étaient ensuite partagés entre les chevaliers francs. Il était naturel que l'esprit guerrier dominât non-seulement dans la famille royale franque dont la puissance et le prestige s'augmentaient ainsi, mais encore chez les Francs en général. Le roi se trouvait entouré d'un groupe de valeureux champions exercés aux combats, pour lesquels la guerre était l'occupation la plus enviable, et qui, dans les assemblées nationales où l'on décidait de la guerre ou de la paix, exerçaient une grande influence. Plusieurs autres circonstances contribuèrent à accroître

encore la prépondérance militaire des Francs. À l'avantage acquis par la centralisation du pouvoir dans le royaume franc, eu égard aux populations auxquelles ils déclaraient la guerre, et qui combattaient isolément, se joignait de plus celui de l'ascendant qu'exerçaient ces guerriers expérimentés et supérieurement armés (1). C'est grâce au perfectionnement de leurs armes que toujours les Francs éprouvaient relativement des pertes bien moindres que celles de leurs adversaires, s'il est permis toutefois de s'en rapporter à la sincérité de leurs rapports officiels.

Bientôt la nation franque ne rencontra plus qu'un seul obstacle que présentait la nature même du droit d'hérédité, tel qu'il se trouvait établi dès les temps primitifs chez les Germains. D'aussi loin qu'on peut le constater, les fils héritaient à parts égales et à l'exclusion des filles. Les biens de la famille ne pouvaient être vendus que du consentement de tous les ayants droit. Tous les membres d'une même famille étaient solidaires les uns des autres pour tout ce qui concernait la vengeance du sang (Blutrache) et le payement du Wehrgeld. Les biens restaient généralement indivis, et là où ils n'étaient pas exploités en commun, la jouissance des forêts et des pâturages demeurait néanmoins commune aux ayants droit. S'il arrivait qu'un membre de la famille voulût s'en séparer, on lui restituait sa part d'héritage ; il est probable que l'estimation des biens étant peu élevée, on la lui remettait en argent, en esclaves, en troupeaux, en approvisionnements, en chevaux, en armes, en un mot en toutes choses nécessaires pour une expédition militaire (2). Le droit d'hérédité se trouvait établi dans ces mêmes conditions chez les nobles et chez les princes. Le droit d'aînesse n'apparut que beaucoup plus tard. Sous les Mérovingiens et sous les Carlovingiens, tous les fils avaient des droits égaux à la succession. Une certaine indivisibilité de l'héritage se trouvait transportée également dans les conditions

(1) Charlemagne attachait une grande importance à cet armement. Il exigeait expressément que les soldats portassent des cuirasses et des armures complètes. La vente des armes ou des épées aux peuples voisins fut interdite, par son ordre, dans les marches.

(2) On retrouve encore ce mode de procédure à des époques postérieures ; il est mentionné dans l'histoire des règnes du comte Baudoin de Flandre et de son fils Robert (Landau, Territorien).

de la souveraineté, car ainsi que nous avons pu le remarquer, l'unité politique n'était point compromise par le partage de l'empire entre les fils du souverain ; au contraire, les frères étaient astreints à se soutenir mutuellement dans les circonstances politiques difficiles, et la succession au trône était réglée d'après un système où se rencontraient tout à la fois l'hérédité et l'élection. L'ancien droit attribué au peuple allemand relativement à l'élection du prince ou du roi s'était conservé, au moins quant à la forme, jusqu'aux Carlovingiens. L'assentiment des Francs était réclamé dans la diète pour l'intronisation du nouveau souverain.

Ce fut dans ces conditions légalement établies que Charles et son frère Carloman prirent les rênes du gouvernement après la mort de Pépin, arrivée à Paris en 768. Peu de temps auparavant, Pépin avait partagé l'empire entre ces deux fils ; après son décès, ils furent confirmés dans leur souveraineté par tous les Francs. Charles reçut la partie septentrionale du royaume et la moitié de l'Aquitaine, ce dernier pays n'avait été complétement soumis qu'après une lutte qui dura neuf ans, et qui se termina par la mise à mort du duc Waifar. Carloman reçut la moitié de l'Aquitaine du sud, ainsi que la Bourgogne, la Provence, la Gothie, l'Alsace et l'Allemagne proprement dite. Bientôt après, des troubles éclatèrent dans l'Aquitaine. Hunold qui s'était retiré dans un cloître, abandonnant à son fils, le belliqueux Waifar, la direction du pays, reparut après sa mort sur la scène du monde, réclamant de nouveau le pouvoir. Abandonné par Carloman qui s'était apparemment cru lésé par le partage, et dont les vassaux refusaient d'entrer en campagne, Charles attaqua en 769 le duc d'Aquitaine et le battit. Hunold chercha son refuge chez le duc des Basques, Lupus, qui le livra ainsi que sa femme. A peine la reine mère Berthrade avait-elle réussi à réconcilier les deux frères que Carloman mourut en 771. Sa veuve se retira avec ses deux fils mineurs chez Didier, roi des Lombards, et Charles devint, du consentement des Francs, maître de tout le royaume, ses neveux mineurs n'ayant aucun droit à la succession royale. Didier prit ceux-ci sous sa protection et s'efforça même d'émouvoir en

leur faveur le pape Adrien, successeur d'Etienne, afin qu'il consentît à les sacrer. Le roi des Lombards nourrissait, non sans motif, des sentiments de rancune à l'égard de Charles qui, après être monté sur le trône avait, sur les instigations de sa mère, répudié Himiltrude, sa femme ou sa maîtresse (1) d'origine franque, et épousé la fille de Didier, roi des Lombards; l'année suivante, il avait renvoyé cette princesse à son père (2) et avait épousé Hildegarde, issue d'une famille noble allemande. Le pape Adrien ayant refusé d'adhérer au désir du roi lombard, celui-ci chercha à l'y contraindre par la violence, pénétra dans les possessions nouvellement acquises par le siége romain et s'empara de plusieurs villes (772). Adrien, menacé dans Rome même, appela à son secours Charles, qui en ce moment se trouvait engagé dans une grande entreprise contre les Saxons. Ce prince chercha à assurer par des moyens pacifiques la situation du siége papal dont il était l'allié et le protecteur, en vertu de sa qualité de patricien de Rome. Suivant l'exemple de son père, Pépin, il offrit aux Lombards quatorze cents sous d'or. Didier croyant son adversaire absorbé alors par la guerre dans le nord de l'Allemagne, repoussa ses offres. Charles se mit en marche avec toute l'armée des Francs et décida la diète assemblée à Genève, à l'occasion du champ de mai, à déclarer la guerre aux Lombards. Divisant son armée, il en envoya une partie, sous les ordres de son oncle Bernhard, au delà du mont Saint-Bernard et passa lui-même les Alpes au mont Cenis à la tête de ses troupes (3). Attaqué de deux côtés, Didier se retira au delà du Tessin et jusque dans Pavie où il fut assiégé durant tout l'hiver. Charles passa à Rome les fêtes de Pâques. Son intervention armée avait donné au pape

(1) Le pape Etienne parle, à la vérité, de l'épouse légitime de Charles, dans un écrit où il détourne le roi de son mariage avec la fille du roi des Lombards, craignant que la situation du siége romain ne se trouvât plus ébranlée encore par l'alliance des Francs et des Lombards. Dans les autres documents, elle est envisagée comme concubine.

(2) La princesse n'avait pas eu d'enfants; la stérilité fut un motif de divorce jusqu'à ce que l'Eglise eût resserré plus étroitement les liens du mariage.

(3) Einhard représente ce passage comme ayant offert les plus grandes difficultés. Les Francs y coururent de sérieux dangers et éprouvèrent de grandes privations en franchissant les défilés étroits de ces montagnes dont les cimes s'élevaient jusqu'aux nues.

une si grande joie qu'il la lui témoigna par des marques de déférence, telles qu'aucun autre souverain n'en avait reçu jusqu'alors de la part du siége romain. Leurs bons rapports mutuels amenèrent entre eux une intimité qui s'éleva bientôt jusqu'à une association ayant pour but l'obtention de plus hautes dignités encore en faveur de la chrétienté; toutefois elle contenait le germe de luttes postérieures entre les empereurs et les papes, l'Etat et l'Eglise, qui devaient être fatales aux nations allemande et italienne.

Lorsque arriva à Rome la nouvelle que Charles avait quitté le siége de Pavie avec un grand nombre d'évêques, d'abbés, de ducs, de comtes et une suite imposante pour se rendre à Rome, le pape envoya à sa rencontre, à deux jours de marche de la ville, tous les magistrats avec la bannière de la cité. Parvenu à un mille de Rome, Charles fut reçu par les milices urbaines, les sénateurs, les écoliers, et par de jeunes filles vêtues de blanc, portant des rameaux et chantant des hymnes en son honneur, tous rangés en haie ayant à leur tête la grande croix d'or dont les patriciens se faisaient ordinairement précéder. A l'aspect de la croix, il descendit de cheval et, accompagné des principaux de ses Francs, il se rendit à l'église de Saint-Pierre où le pape, à la tête de son clergé et d'une grande partie de la population, le reçut solennellement. Arrivé à la basilique, Charles s'était agenouillé; baisant chacune des marches de l'escalier, en l'honneur de l'apôtre saint Pierre, il rejoignit le pape qui l'embrassa et le conduisit par la main jusque dans la crypte où les Francs s'agenouillèrent et rendirent grâces à Dieu pour la victoire. Le pape et le roi des Francs se jurèrent fidélité sur les reliques de saint Pierre, après quoi, Charles, du consentement des seigneurs francs, ratifia la donation faite par Pépin et constituant le pouvoir temporel de l'évêque de Rome.

Au printemps de cette année, Didier fut contraint de se rendre avec sa femme et sa fille; ils furent conduits en France, comme prisonniers de guerre (1). Adalgise, fils

(1) Didier et sa femme Ansa terminèrent leur vie dans le couvent de Corvey. La belle-sœur de Charles se rendit avec ses enfants. Leur sort est resté inconnu. Le cloître était à cette époque un asile pour ceux qui se voyaient forcés de renoncer aux jouissances terrestres et à toute ambition.

du roi des Lombards, se réfugia à Constantinople; l'empereur l'accueillit avec bienveillance et l'honora du titre de patricien. Les Lombards, mécontents depuis longtemps de leur roi et préoccupés de leurs intérêts politiques, se rendirent en foule à Pavie et y prêtèrent à Charles le serment de fidélité, moyennant la promesse que leur constitution et leur législation n'en souffriraient aucune atteinte. Les Lombards ne devinrent pas des Francs; mais le roi des Francs devint roi des Lombards. Ceux-ci conservèrent leurs droits particuliers et leurs diètes, et continuèrent à former un Etat distinct du royaume des Francs, quoique Charles y confiât la plupart des fonctions supérieures à des seigneurs francs. Les Lombards possédaient en outre les duchés de Frioul, de Spolète et de Bénévent, dont les ducs étaient en quelque sorte les vassaux de leur roi.

Deux ans après la soumission des Lombards (776), Hruodgaud, duc de Frioul, investi par Charles lui-même, chercha à profiter de l'absence de son suzerain, en guerre contre les Saxons, pour lui enlever le trône des Lombards. Déjà plusieurs villes s'étaient ralliées à lui, lorsque Charles arriva en Italie à marches forcées et en plein hiver. Hruodgaud fut battu et tué; la ville de Trévise où son beau-père s'était réfugié, fut assiégée, mais livrée par la population (1). Les autres villes révoltées aussi se rendirent presque aussitôt et sans lutte. Charles changea alors de conduite à l'égard des Lombards. Il leur enleva la position privilégiée qu'il leur avait faite d'abord, substitua des comtes francs aux comtes lombards dans toute l'Italie septentrionale, et s'en retourna ensuite rapidement sur le Rhin, après avoir gratifié les ecclésiastiques et les couvents des biens des révoltés, qu'il avait confisqués. Ce succès si promptement obtenu eut pour résultat que les ducs de Bénévent et de Spolète, de connivence d'abord avec Hruodgaud, qui avaient réclamé même des secours à la cour grecque, rentrèrent dans le devoir et donnèrent de nouveaux gages de leur fidélité. Adalgise, avide de vengeance, demeura pendant dix années à Constantinople, y guettant sans cesse l'occasion de tirer l'épée contre celui

(1) La ville avait été livrée par un ecclésiastique nommé Pierre, qui reçut en récompense le siége épiscopal de Verdun.

qui avait renversé sa dynastie. En l'an 785, il réussit à gagner à ses projets l'impératrice Irène, et secondé par elle, à se rendre favorables les ducs de Spolète et de Bénévent. Il paraîtrait que Charles eût été averti des projets de ces princes, auxquels il avait laissé une indépendance complète, par le pape, qui avait tout à redouter de la restauration de la puissance des Lombards; aussi se hâta-t-il de prévenir le retour des hostilités. En paix alors de toutes parts, Charles se rendit à Rome, en 787, et après avoir conféré avec le pape Adrien, il marcha contre le duché de Bénévent; celui-ci comprenait, à l'exception de la partie sud-est qui se trouvait encore sous l'autorité des Grecs, la plus grande partie du territoire dont se forma plus tard le royaume de Naples. Le duc Aragis, désireux de conjurer le danger, avait envoyé à Rome son fils, chargé de riches présents; à l'approche des Francs, il quitta Bénévent, sa capitale, et se réfugia à Salerne; suivi de près par Charles, il fit sa soumission. Le roi des Francs cédant aux instances des évêques riches et des monastères du pays qui redoutaient pour leurs possessions le prolongement de la guerre, accepta les propositions qu'on lui fit. Il se contenta d'un tribut annuel consistant en sept mille sous d'or et de la remise immédiate de douze otages, parmi lesquels se trouvait Grimoald, le fils du duc; il exigea du peuple et du duc le serment de fidélité, fit de riches présents aux couvents et aux évêques du pays, surtout au monastère du Mont-Cassin qu'il visita, et retourna à Rome où il assista aux solennités de la fête de Pâques. Il y trouva une députation du duc de Bavière, Thassilo, qui le décida à retourner immédiatement dans son pays: il emmena avec lui un certain nombre de Lombards auxquels il se fiait mal, et laissa en Italie son fils Pépin, en qualité de lieutenant du royaume.

Les enfants du roi lombard détrôné avaient organisé une vaste conspiration contre le roi franc. Outre son fils Adalgise, guerrier expérimenté, Didier avait trois filles : Lutberge, épouse de Thassilo, duc de Bavière, Adalberge, épouse d'Aragis, duc de Bénévent; la troisième, emmenée en captivité, était la femme répudiée par Charles (1). Tan-

(1) Luden et Ideler présument que, répudiée par Charles, la fille de Didier avait épousé le duc de Bénévent, ce qui expliquerait l'inimitié

dis qu'Adalberge dans le sud de l'Italie, et Adalgise à Constantinople, surveillaient les intérêts de la famille royale lombarde détrônée, la duchesse de Bavière mettait tout en œuvre pour organiser une puissante coalition contre Charles. Lutberge tenait complétement sous sa dépendance son époux Thassilo, cousin de Charles par sa mère Chiltrude. Cette princesse s'était jadis, à l'insu de son frère Pépin, rendue en Bavière, et y avait épousé contre sa volonté le duc Odilo. Cette alliance avait procuré à la Bavière, soumise de nouveau sous Charles Martel, l'appui nécessaire pour recouvrer dans certaines limites son indépendance à l'égard des Francs. Thassilo ayant recueilli à sa cour Gripho, le frère consanguin de Pépin en révolte contre ce dernier, avait excité la défiance du prince franc qui lui fit prêter de nouveau et solennellement le serment de fidélité pendant la diète de 757. En l'an 781, Thassilo avait, à la vérité, renouvelé ce serment à la diète de Worms et livré douze otages; mais depuis il s'était sans cesse refusé à remplir ses obligations de vassal concernant l'assistance en temps de guerre. Lutberge trouvait ainsi en Bavière un champ ouvert à ses intrigues. Elle entretint non-seulement des intelligences avec les Lombards mécontents, mais aussi avec la cour de Byzance, avec les Slaves et avec les Avares (1) en Hongrie; ces deux peu-

d'Aragis; mais ce motif est superflu. Aragis avait en 786 deux fils majeurs. Charles était monté sur le trône en 768, avait épousé au commencement de l'année 769, la fille de Didier, qu'il répudia en 770. Cette princesse ne pouvait donc pas avoir, en 786, de son mariage avec Aragis deux fils adultes, en supposant même qu'elle se fût remariée peu après sa répudiation et admettant, ce qui est peu probable, que le duc se fût décidé à épouser une femme répudiée.

(1) Les Avares sont considérés dans les sources historiques comme identiques aux Huns. Pour autant qu'on en puisse juger, c'était une tribu tartare alliée aux Huns qui, au commencement du VIe siècle, pénétra du nord-est dans le pays des Huns; ceux-ci affaiblis d'abord par les divisions, et ensuite par les armes des Ostrogoths, se fusionnèrent avec les Avares, désignés également sous le nom de Huns. Deux faits témoignent encore que les Huns formèrent une partie essentielle de la tribu des Avares. Ces derniers s'établirent dans les plaines de la Theiss autour du tombeau du plus grand roi des Huns; et d'autre part, après l'anéantissement des Avares, les Francs s'emparèrent d'un trésor si considérable que, selon les chroniques contemporaines, jamais ils n'avaient vu une aussi grande quantité de richesses dans leur pays. Or, les Gaules étaient riches; les Avares n'ayant à coup sûr pu apporter ces trésors des steppes de la haute Asie, ni de la Scythie, tout indique qu'ils provenaient du butin amassé par les Huns durant leurs expéditions dans les Gaules et en Italie. Les Avares étaient apparus d'abord sur le Danube en l'an 557; en 565, ils

ples touchaient à l'est de la Bavière. A son retour de Bénévent à Rome, Charles avait reçu une ambassade de l'impératrice Irène, chargée de lui soumettre un projet de mariage entre l'une des filles du roi franc et son fils Constantin; cette démarche demeura sans résultat (1). A Rome, où Charles arriva le 3 avril 787, l'ambassade du duc de Bavière (2) s'était adressée au pape, afin qu'il lui plût d'aplanir les différends élevés entre Thassilo et le roi des Francs. Adrien n'était pas seulement l'allié politique de Charles, mais aussi son ami personnel. Instruit à coup sûr des projets des coalisés, il ne se fit pas illusion sur le motif de la démarche de Thassilo : elle ne pouvait avoir d'autre but que d'écarter du roi toute méfiance jusqu'au moment où éclaterait la révolte.

Cette supposition devint une certitude lorsque le roi Charles, consentant à se réconcilier et réclamant des garanties pour les conventions à stipuler, apprit par les ambassadeurs qu'ils n'avaient été chargés de rien à cet égard et n'avaient reçu d'autre mission que de rapporter à leur maître la réponse de l'empereur et celle du pape. Là-dessus, le pape, prenant ouvertement le parti de Charles, reprocha aux ambassadeurs leur fausseté et les menaça des foudres de l'Eglise si la foi jurée se trouvait violée. A peine l'ambassade bavaroise eut-elle quitté Rome, sans avoir rien conclu, que Charles reprit en hâte le chemin de la Franconie, convoqua à Worms, où il rencontra sa femme, ses fils, ses filles et leurs suites, une assemblée nationale dans laquelle il instruisit les Francs des événements survenus en Italie, mentionnant l'ambas-

vainquirent les Gépides, en tant qu'alliés des Lombards. Ils s'établirent dans la Pannonie (plus tard, le royaume de Hongrie), après que les Lombards qui y avaient habité pendant quarante-deux ans se furent dirigés sur l'Italie, leur abandonnant le pays, en récompense du secours prêté contre les Gépides, mais à la condition expresse que tout particulier lombard aurait l'option d'y reprendre possession de son bien, si l'entreprise des Lombards échouait (Paul Warnefried, II, 7.) De la Pannonie, les Avares firent de fréquentes excursions dans les territoires romains, grecs et francs qu'ils pillèrent et dévastèrent. Cette circonstance ne contribua pas peu à faire redouter leur voisinage.

(1) Quelques historiens prétendent que Charles ne pouvait se décider à quitter ses filles (Einh., V, Caroli, XIX). Les historiens affirment au contraire qu'Irène avait renoncé à cette alliance; les circonstances survenues rendent cette version assez probable.

(2) L'évêque Arno de Salzbourg et l'abbé Henri.

sade bavaroise, dévoilant les intrigues de Thassilo et invitant l'assemblée à apprécier la situation. La diète résolut de prévenir par le moyen des armes la trahison de Thassilo, afin d'empêcher ainsi les alliés de marcher à son appel. Charles exécuta cette décision avec l'activité et la promptitude qui furent presque toujours la cause de ses succès. Le 8 avril 787, il célébrait à Rome la fête de Pâques, et le 3 octobre suivant, Thassilo était vaincu et réduit à l'obéissance. Charles rassembla une forte armée, qu'il fit avancer dans trois directions différentes vers la Bavière, afin d'y paralyser toute résistance par le poids de ses forces. Son fils Pépin, conduisant un corps d'armée italien, traversa le Brenner. Les Francs orientaux et les Saxons du nord marchèrent vers le Danube. Charles lui-même s'avança à la tête de ses troupes vers la Lech, qui formait la frontière entre les Alamans et les Bavarois. Arrivé à Augsbourg il fit une halte, pour laisser aux deux autres corps d'armée le temps de se rejoindre. Le pays des Bavarois contenait alors tout le territoire sur lequel s'était formée, après la chute de l'empire romain, une vaste ligue comprenant les populations de la haute et de la basse Bavière actuelle, de la haute et de la basse Autriche, de Salzbourg et du Tyrol. L'étendue et la puissance de cette nation justifiaient les mesures prises par le roi des Francs. Cependant le peuple bavarois ne se trouvait pas d'humeur à tout risquer pour le maintien de la politique dynastique de son duc. Thassilo, abandonné par les siens qu'intimidait l'approche des puissantes armées franques, fut obligé de se soumettre et de solliciter le pardon de Charles. Le roi lui fit grâce, mais exigea pour caution de sa fidélité treize otages, parmi lesquels se trouvait son fils Théodore; il fit prêter au peuple entier le serment de fidélité et reprit le chemin de la Franconie, se disposant à célébrer à Ingelheim les fêtes de Noël et celles de Pâques. Il y rassembla, au printemps de l'année 788, la diète, à laquelle furent convoqués tous les vassaux et Thassilo lui-même. Jusqu'alors ce prince ne s'était préoccupé en aucune façon de son serment de vassal. Lors de la prestation du serment de fidélité au roi, il avait même recommandé aux hommes libres bavarois de faire une restriction mentale

(reservatio mentalis), et à peine Charles s'était-il retiré, qu'il avait excité la cour grecque et les Avares à lui déclarer la guerre. Thassilo fut accusé de haute trahison à la diète d'Ingelheim par les Bavarois eux-mêmes. Ils lui reprochèrent (peut-être s'y trouvaient-ils excités par Charles) d'avoir, sur les instigations de sa femme Lutberge, poussé de nouveau les Huns à attaquer les Francs, de plus, de les avoir eux-mêmes sollicités au parjure, leur suggérant des manœuvres hostiles, et affirmant qu'il préférait la mort pour lui et ses enfants à l'état de vassal de Charles. L'évidence de ce délit éclata de telle sorte que Thassilo, perdant toute contenance, n'essaya pas même de nier le fait : convaincu du crime de haute trahison, il fut condamné à mort par la diète. Charles lui accorda la vie, mais lui fit raser la tête et l'enferma dans un couvent. Ses fils furent tonsurés et forcés de se faire moines, et sa femme et ses filles durent prendre le voile (1). Ainsi s'éteignit la race des Agilolfinges, qui depuis deux siècles avaient donné des ducs aux Bavarois. La Bavière fut, ainsi que l'avaient été l'Allemanie, la Thuringe et la Saxe, divisée en cantons confiés à des gouverneurs francs, qui à l'intérieur du pays portaient le titre de comtes et de préfets, et aux frontières celui de margraves. Charles, suivant ainsi la politique de Clovis, s'efforçait de centraliser la domination franque, au moyen de l'extirpation des races princières possédant l'autorité au même titre que lui-même. Les partisans du duc restés fidèles à sa cause furent bannis, et leur fortune fut confisquée au profit de la couronne.

Presque aussitôt et comme pour justifier la sentence prononcée par la diète, l'orage amoncelé par les menées de Thassilo éclata. Deux colonnes de l'armée des Avares se précipitèrent, l'une, sur le margravat de Frioul, l'autre, sur la Bavière, tandis que de son côté l'empereur Constantin faisait débarquer au sud-ouest de Bénévent le gouverneur de la Sicile à la tête d'une armée, et qu'à l'est de l'Italie, Adalgise apparaissait avec des troupes grecques, dans le dessein de reprendre la couronne des Lombards;

(1) Six ans après, Charles fit paraître Thassilo à la diète de Francfort où il dut renoncer formellement, tant en son nom qu'en celui de ses fils et de ses filles, à toute prétention à l'égard de ses propriétés privées ou de ses droits politiques.

mais la conduite énergique de Charles fit échouer le plan des alliés. Aragis, sur lequel le prétendant croyait pouvoir compter, était mort. Son second fils, Grimoald, auquel le roi Charles avait donné Bénévent à titre de fief, resta fidèle à son suzerain ; sourd aux suggestions de sa mère, il réunit son armée aux forces militaires du duc de Spolète et à celles de l'envoyé du roi, Winegis (1), et vainquit les Grecs dans un combat qui coûta la vie, dit-on, au valeureux Adalgise. Les Avares ne furent pas plus heureux ; leurs deux armées furent repoussées avec de grandes pertes, et lorsque, voulant venger leur défaite, ils entrèrent de nouveau en Bavière, la même année, avec un redoublement de forces militaires, ils furent encore une fois battus par les Bavarois eux-mêmes ; un grand nombre d'entre eux trouvèrent la mort sur le champ de bataille ou dans les flots du Danube.

Charles résolut de châtier les Huns (Avares) pour cette invasion et de telle sorte qu'il pût leur enlever pour jamais l'envie de revenir inquiéter les frontières de l'empire. Redoutant tout de sa vengeance, les Huns envoyèrent une ambassade chargée de délimiter avec lui les frontières mutuelles. Charles fit traîner les négociations en longueur, jusqu'à ce qu'il eût terminé ses préparatifs pour une nouvelle campagne. Au printemps de l'année 791, quittant Worms, où son palais avait été incendié pendant l'hiver, il se mit en marche vers la Bavière. La ville de Ratisbonne avait été désignée pour point de réunion de son armée ; on y vit affluer bientôt, et en nombre considérable, les contingents de la Franconie orientale, de la Thuringe, de la Saxe, de la Bavière et de l'Allemanie. L'armée fut divisée en trois corps principaux. Le premier, sous le commandement du comte Dietrich et du préfet Meginfried, s'avança sur la rive gauche du Danube ; le second, commandé par Charles, s'avança sur la rive droite, vers la Pannonie (la Hongrie), tandis que les Bavarois descendaient le fleuve avec armes et bagages. Le premier camp fut établi sur l'Enns, qui séparait le pays des Huns de celui

(1) Les « missi », envoyés royaux (fonction créée par Charles), étaient des ministres plénipotentiaires ou ambassadeurs qui remplaçaient le roi dans les inspections des provinces et auxquels devaient obéir les fonctionnaires civils et militaires, et même les comtes.

des Bavarois, et l'on y célébra, pendant trois jours consécutifs, un service divin solennel, afin d'implorer la protection du ciel. Alors seulement eut lieu la déclaration de guerre; immédiatement après, l'armée franque passa la frontière des Huns, pendant que Pépin, fils de Charles, s'avançait de l'Italie vers l'Illyrie et la Pannonie. Attaqués par des forces si considérables, les Avares perdirent courage et n'opposèrent qu'une faible résistance; leurs places fortes, établies dans les montagnes ou sur les bords des fleuves, se rendirent après une courte lutte; leurs armées déposèrent les armes, furent dispersées ou massacrées. Durant l'espace de cinquante-deux jours, Charles et Pépin traversèrent simultanément le pays, l'un dans la direction du nord, l'autre dans celle du sud-ouest, avec le même succès, saccageant et brûlant toute la contrée jusqu'aux bouches du Raab. Arrivé là, Charles suspendit sa marche (1), se reposa pendant quelques jours et se disposa à retourner dans son pays. Une épidémie ayant éclaté parmi les chevaux de l'armée, dont elle enleva les neuf dixièmes, Charles n'osa pas s'attarder davantage, craignant de ne pouvoir, à cause de la pénurie des chevaux, atteindre ses quartiers d'hiver avant la saison rigoureuse. Il se rendit alors à Ratisbonne où il employa deux années entières en préparatifs, en vue d'une nouvelle expédition contre les Avares (2). Retenu par diverses circonstances, il ne put exécuter son plan qu'en l'an 796.

Peu de temps après, de violents troubles avaient éclaté parmi les Avares. Cette tribu, composée des anciens Huns et des Avares leurs alliés, descendus de la haute Asie, était gouvernée par deux chefs politiques (le Chagan et le Jugur) qui représentaient le dualisme de sa population. Une semblable organisation donnait nécessairement lieu à des froissements qui amenèrent une guerre civile durant laquelle les deux chefs succombèrent. Les Slaves, opprimés par les Huns, profitèrent de cette circonstance pour recon-

(1) Charles décrit lui-même cette expédition dans une lettre qu'il adresse à la reine Fastrade, à Ratisbonne.

(2) Il fit construire à cette époque un pont de bateaux dont il comptait se servir sur le Danube. En 793, il essaya d'établir un canal entre le Danube et le Mein, mais les conditions défavorables du sol s'opposèrent au succès de l'entreprise.

quérir leur indépendance et appelèrent les Francs à leur secours. Charles envoya vers la Pannonie son fils Pépin et le duc Eric de Frioul, à la tête d'une puissante armée. Les Avares furent refoulés au delà de la Theiss et les Francs prirent d'assaut le tombeau d'Attila : c'était un camp fortifié, entouré d'une triple rangée de remparts ayant vingt pieds de hauteur et de largeur, formés de pierres, de palissades et de terre ; ce camp représentait en quelque sorte leur capitale. D'immenses trésors dérobés à l'empire romain, durant plusieurs siècles par les Huns et les Avares, tombèrent aux mains des Francs. Charles les partagea entre le siége romain, ses vassaux et les fonctionnaires de la cour. Les Huns éprouvèrent d'autres pertes encore ; toute la noblesse du pays périt dans cette guerre et la Pannonie se trouva si dépeuplée que d'immenses étendues de territoire ne présentèrent bientôt plus le moindre vestige de population. Les Francs avaient relativement peu souffert ; toutefois le duc Eric était tombé dans une embuscade et le comte bavarois Gérold avait perdu la vie dans la bataille. Durant le cours d'un siècle, la Pannonie se vit inquiétée et à diverses reprises dévastée par les Slaves, jusqu'à ce qu'enfin le Chagan des Huns, lui-même, obtînt de l'empereur Charles, pour son malheureux peuple, des résidences entre Heimbourg et Saivar. Une nouvelle tribu d'origine finnoise descendue des monts Ourals prit possession du pays et lui donna son nom actuel. D'autres populations, telles que celles des Slaves, des Wilzes, des Wendes, des Sorbes, des Bohémiens et des Obodrites furent soumises avec le même succès et avèc moins d'effusion de sang encore. Les Danois et les Normands se virent repoussés, et les révoltes des Bretons et des Lombards furent réprimées. Il était peu ordinaire qu'une année s'écoulât sans que les Francs eussent à porter leurs armes soit à l'est ou à l'ouest, soit au nord ou au sud de l'Europe. La force colossale de Charles eût fléchi elle-même sous le poids des affaires publiques, au milieu du tumulte de guerres incessantes, si conjointement avec l'extension du royaume il n'avait vu s'élever à ses côtés ses trois fils, parmi lesquels Pépin et Charles, égalant leur père pour les talents militaires, restèrent les fidèles coopérateurs de ses vastes

entreprises. Grâce à leur habileté, toutes les guerres furent conduites à bonne fin et les défaites rendues rares.

En 772, Charles avait fait une campagne en Espagne et poursuivi les Maures jusqu'à la ville de Saragosse qu'il avait prise d'assaut. Traversant les Pyrénées où son armée se trouva très-exposée à cause des défilés qui ne lui permettaient de marcher qu'en étroites colonnes, Charles apprit que l'arrière-garde escortant les bagages s'était trouvée enveloppée par les Basques, dans la vallée de Ronceval, et avait été entièrement massacrée. Les Basques chargés d'un riche butin s'étaient aussitôt retirés dans leurs montagnes. Charles ne connaissant ni l'ennemi ni l'endroit d'où il était sorti ne put assouvir en ce moment sa vengeance. Transporté de colère d'abord, il parut bientôt après devoir succomber sous le poids du chagrin ; le maréchal Eckhardt, le comte palatin Anselme et le margrave breton Roland, qu'il comptait parmi ses plus fidèles et plus valeureux compagnons d'armes et fonctionnaires, avaient péri pendant cette expédition, et ces pertes empoisonnaient amèrement la joie de son triomphe sur les Sarrasins. Rentré en France, Charles se vengea en s'emparant de la personne du duc Lupus, maître du domaine qu'occupaient les Basques et à l'instigation duquel il attribuait leur attaque.

La mort des trois palatins (1) était non-seulement pour Charles mais aussi pour les Francs une réelle catastrophe. Pour en comprendre l'importance, il faut se rappeler toute l'influence qu'exerçaient à cette époque, sur l'issue de la guerre, la bravoure personnelle et le degré de perfection auquel atteignaient dans la science militaire les chevaliers, presque chaque année en campagne et passant ainsi en quelque sorte leur vie entière sous les armes. Le roi Charles et ses palatins furent pour ainsi dire le centre du cycle héroïque qui durant des siècles fournit aux poëtes une abondante moisson de sujets épiques; Roland fut le plus glorifié parmi tous ces héros. L'imagination des générations postérieures l'ayant revêtu de formes gigantesques, il devint l'Achille des poëmes de l'Occident. Deux siècles

(1) Fonctionnaires du Palatium (palais), sous le nom duquel on désignait, dans un sens restreint, le palais royal, la résidence du roi, et dans un sens plus étendu, la cour en général.

après sa mort parut le celèbre hymne de Roland qui, le 14 octobre 1066, fut chanté à la bataille de Hastings par le ménestrel Taillefer placé à la tête des Normands, et repris en chœur ensuite par ces derniers. Toutefois il est permis de croire que la tradition avait eu en vue d'abord un autre Roland, historiquement plus célèbre encore, c'est-à-dire le géant Rollo le Conquérant, premier duc de Normandie, et que les poëtes des siècles postérieurs, éblouis par l'éclatante apparition de Charles, attribuèrent à son ami Roland la gloire du héros normand.

Quoique la tradition et la poésie n'aient point autant illustré la lutte soutenue par Charles contre les Saxons, elle fut néanmoins plus longue, plus sanglante, plus terrible dans sa réalité historique que toutes les autres guerres soutenues par lui et par ses palatins. Les Saxons formaient, avec les Germains de la Scandinavie et les Danois, désignés sous le nom collectif de Normands, celles de toutes les tribus germaniques qui résistèrent le plus longtemps à l'influence du christianisme. Toutes les tentatives de conversion entreprises depuis l'époque de Charles Martel avaient échoué contre l'opiniâtreté de ce peuple qui, à différentes reprises, mit à mort les missionnaires chrétiens. L'Eglise fit appel au bras séculier des rois francs et trouva dans les Carlovingiens des instruments d'autant plus zélés que, tout en prêtant leur appui aux missionnaires, ils satisfaisaient également leur ambition. De plus, les Saxons étaient de turbulents voisins; souvent ils pillaient les contrées limitrophes, enlevaient les bestiaux et massacraient les habitants. S'avançant vers le bas Rhin, ils avaient envahi et pris en possession des territoires dépeuplés par suite de la descente des Francs dans les Gaules. Déjà cette circonstance avait amené les Mérovingiens à leur faire la guerre, car les Francs s'en étaient trouvés si irrités, qu'ils avaient forcé le roi Lothaire, et à leur détriment, à lutter contre eux. Malgré plusieurs campagnes victorieuses de Charles Martel et de ses fils, les Francs n'étaient point parvenus à dompter l'esprit opiniâtre des Saxons. La lutte prit bientôt le caractère de violence propre aux guerres de religion et se développa en raison de l'énergie qu'y déploya le successeur de Pépin. Les Saxons défendirent avec une non moindre

fermeté le droit public, les mœurs, les usages et surtout la religion de leurs pères. Dans une diète tenue à Worms en 772, Charles, d'accord avec les Francs, prit la décision de leur déclarer la guerre ; elle ne fut terminée qu'en 804, après leur complète soumission. Cette longue résistance est en droit de provoquer bien plus d'étonnement que la victoire définitive de Charles et rappelle, en quelque sorte, la lutte soutenue jadis par les Chérusques contre les Romains. Huit siècles s'étaient écoulés depuis la mort d'Armin et les habitants de l'Elbe et du Wéser se trouvaient encore dans des conditions identiques à celles de cette époque. Le peuple était toujours divisé en un certain nombre de petites tribus, et toujours aussi sa force principale consistait dans un centre puissant composé d'hommes libres. Mais quoique jouissant de la liberté, le système de l'ancienne division politique leur créait une infériorité à l'égard de la puissance unitaire des Francs qui pénétrèrent dans leur pays sans défense, sous la conduite de généraux expérimentés, pourvus de toutes les ressources de la civilisation de l'Occident, soutenus, de plus, par les bénédictions de l'Eglise et par sa propagande plus efficace encore. On ne peut qu'admirer le courage de ce peuple de héros qui, la poitrine découverte, s'opposaient à des guerriers armés de la tête aux pieds (1), alors même

(1) Nous avons dit déjà que l'équipement complet en acier qui enveloppait le guerrier de la tête aux pieds était d'origine égyptienne ; il fut adopté d'abord par les Perses et ensuite par les Romains qui ne portaient primitivement que des casques et des cuirasses, et rarement des cuissards ; ils avaient rencontré ce genre d'armure complète durant leurs guerres contre les Parthes. Il fut introduit parmi eux à l'époque des empereurs ; déjà sous Constantin des corps d'armée entiers se trouvaient composés de cavaliers bardés de fer. Charlemagne avait une prédilection marquée pour cette armure et cherchait autant que possible à propager parmi les Francs l'usage du vêtement de fer. Les Saxons, les Slaves, les Huns et la plupart des peuples avec lesquels les Francs furent en guerre portaient des casques, mais rarement des cuirasses. Charlemagne fit par son exemple que l'armure en acier devînt l'uniforme des chevaliers jusqu'à l'époque de la découverte de la poudre à canon qui força ces derniers à faire leurs cuirasses si lourdes, que finalement il ne se trouva plus personne qui pût les porter. La préférence que Charles et ses Francs accordaient à ce genre d'armure ressort d'un récit du moine de Saint-Gall qui écrivait soixante ans après la mort de Charlemagne ; à la vérité il raconte parfois des faits imaginaires, mais il les entremêle néanmoins de curieuses peintures de mœurs qui donnent une idée exacte de l'époque. Dans un récit dont le sujet est emprunté probablement à un poëme épique, le moine de Saint-Gall représente durant le siége de Pavie le roi des Lombards, Didier, monté sur une tour avec Otker (c'était un Franc, banni de son pays) et apercevant de là les troupes de l'armée franque qui s'avancent.

qu'au point de vue de la civilisation on n'ait point à regretter leur soumission. Un siècle s'était écoulé depuis l'apparition des Saxons, et depuis cette époque ils étaient restés stationnaires; l'épée des Francs devait alors les pousser sur la voie du progrès.

Les Saxons s'étaient divisés en trois associations de tribus : les Westphaliens qui habitaient la contrée s'étendant du bas Weser du côté de l'ouest, vers l'Ems, jusqu'aux environs du Rhin; c'est dans ce pays que furent érigés après leur soumission, les évêchés d'Osnabrück et de Munster; à l'est des Westphaliens se trouvaient les Engriens ; on fonda plus tard sur leur territoire les évêchés de Minden et de Paderborn; après les Engriens venaient les Ostphaliens (1), chez lesquels s'élevèrent plus tard aussi les évêchés de Brême et de Hildesheim. Ces trois associations de tribus se composaient en outre de plus petites peuplades habitant des cantons particuliers, gouvernées par des princes élus par elles, et n'obéissant qu'en cas de guerre au pouvoir supérieur d'un duc choisi par toute la ligue. Cette division du pouvoir, qui créait pour les Saxons une infériorité à l'égard des Francs politiquement centralisés, contribua à faire se prolonger les luttes qu'ils soutinrent; la conclusion de la paix avec une seule tribu ou avec une certaine agglomération de tribus n'engageait en

Après avoir fait ressortir, au moyen d'un dialogue, l'étonnement et l'effroi du roi des Lombards, provoqués par le nombre et le genre de l'armement des Francs, l'arrivée de Charles est décrite dans les termes suivants (Monachi San Gall. Gesta Karoli II, c. 26. Pertz, II, 709) : « Alors apparut » Charles lui-même, tout bardé de fer; un panache blanc flottait sur son » casque d'acier étincelant; ses mains et ses bras étaient recouverts de gants » et de brassards de fer, sa poitrine et ses larges épaules garanties par sa » cuirasse de fer; de la main gauche s'élevait la lance de fer, la droite re- » posait sur la poignée de son irrésistible épée; la cuisse dont il se ser- » vait pour monter plus aisément sur son cheval était entourée de bandes » de fer. Sa jambe....., que puis-je mentionner qui n'était pas couvert de fer? » Tout le bouclier était en fer, son cheval de bataille, tout caparaçonné » de fer, semblait de fer aussi pour la force. Tous ceux qui précédaient, » entouraient ou suivaient le grand roi s'étaient, chacun selon sa fortune, » procuré une armure de fer à l'instar de la sienne. La vaste plaine sem- » blait être recouverte de fer; les rayons du soleil miroitaient sur l'acier » de telle sorte que le peuple s'en trouvant aveuglé, tremblait d'effroi et » payait ainsi son tribut au fer. L'éclat du fer illuminait les recoins les » plus obscurs. Devant le fer tremblaient les murailles, le courage des » jeunes gens et la sagesse des vieillards. O fer! O fer! s'écriait le peuple » épouvanté. »

(1) On les appelait aussi Osterlete (gens de l'est) ou Osterlinge.

aucune façon les autres. Aussi longtemps que les ducs ne s'étaient pas soumis volontairement, le traité conclu par une tribu seule n'avait aucune valeur, alors même que celle-ci eût fait la paix avec le roi des Francs ; elle cessait à la vérité sa résistance, mais n'exerçait pour cela aucune influence sur les dispositions des peuplades plus éloignées. C'est ainsi qu'après la conclusion de traités à l'occasion desquels des serments furent prêtés et des otages remis, alors même que le duc avait fait sa soumission, des révoltes éclataient sans cesse, et que les tribus non comprises dans les parties contractantes reprenaient les armes.

Après que Charles, plus entraîné peut-être par les Francs de l'est et par les ecclésiastiques que guidé par sa propre inspiration, se fut décidé à faire la guerre aux Saxons, il se dirigea avec l'armée franque vers cette même contrée qui, excitant jadis la convoitise des Romains, avait été témoin de batailles décisives pour eux ; cette contrée, parsemée de collines et de forêts, située au nord du Diemel, entre Paderborn, Hœxter et Detmold, qui renfermait d'anciens sanctuaires nationaux, était alors le centre de la nation saxonne comme elle avait été jadis celui du peuple germanique. Saccageant et brûlant tout sur son passage, Charles prit d'assaut la forteresse sacrée des Saxons, l'Eresburg (1) et fit détruire le sanctuaire national qui se trouvait dans le voisinage et dans lequel s'élevait l'Irminsul. Les Francs mirent trois jours à faire disparaître le bois sacré, le temple et l'Irminsul (2). Charles s'avança alors

(1) On croit que l'Eresburg s'élevait à l'endroit où se trouve aujourd'hui Stadberge sur le Diemel ; mais d'après des documents historiques, l'Eresburg devait se trouver dans le voisinage d'Altenbeken, près de Paderborn ; ils placent l'Eresburg et l'Irminsul dans le voisinage du Bullerborn (fontaine de Buller). Einhardt et Saxo Poeta racontent que séjournant dans le voisinage du bois sacré où s'élevait jadis l'Irminsul, l'armée avait beaucoup souffert de la soif, les ruisseaux étant desséchés par la chaleur de l'été. Mais la destruction du sanctuaire paraît avoir été si agréable au Tout-Puissant que soudainement il avait permis qu'un nouveau ruisseau sortît d'une grotte, versant l'eau en telle abondance que toute l'armée y put étancher sa soif ; or cette source ne pouvait être autre que le Bullerborn qui se trouve entre Altenbeken et Feldrom ; jusqu'à la fin du siècle dernier, ce ruisseau coulait avec une certaine irrégularité ; il tarissait pendant quelques jours après lesquels il fournissait une abondante quantité d'eau.

(2) Les savants ne sont point d'accord au sujet de l'Irminsul ; les uns le tiennent pour le symbole d'un Dieu nommé Irmin, d'autres pour un

jusqu'au Wéser. Les tribus saxonnes de ces contrées dont la confiance dans leurs divinités dut se trouver ébranlée par la destruction de leur sanctuaire, se soumirent à lui et livrèrent douze otages, comme gage de leur fidélité; Charles se retira ensuite vers la Franconie orientale.

Pour bien comprendre ce qu'était à cette époque la guerre de conquêtes, il faut se rappeler qu'à l'exception des siéges, les campagnes ne se faisaient que durant l'été, et que le temps du service militaire obligatoire ne se prolongeait pas au delà de trois ou quatre mois. Ce temps écoulé, le général en chef devait commencer la retraite s'il ne voulait voir la révolte éclater dans sa propre armée, ou bien la population du pays ennemi, poussée à une lutte désespérée. Le soldat pourvoyait lui-même à son entretien, l'État ne fournissait à l'armée ni les vêtements, ni les approvisionnements. Si celle-ci manquait des choses nécessaires, elle recourait au pillage. Dans ces conditions, il n'était donc pas possible aux Francs de séjourner longtemps dans les contrées occupées par leurs armées; ils devaient se contenter de les soumettre, imposant aux habitants le serment de fidélité et leur propre foi religieuse, tout en s'attendant pour l'avenir à des révoltes qui réclameraient leur retour à main armée.

A peine Charles eut-il conquis la couronne des Lombards au printemps de l'an 774, qu'il se dirigea avec la rapidité de l'éclair (1) directement vers l'Allemagne; des troupes

monument commémoratif élevé en l'honneur de la victoire d'Armin. Toutefois déjà à l'époque de Varus, cette contrée contenait des forêts sacrées. Après la bataille de Teutoburg des officiers romains y avaient été offerts en sacrifice. Il est permis de croire que les Chérusques y élevèrent un monument soit après la victoire, pour en perpétuer la mémoire, soit après la mort d'Armin, en reconnaissance de ses services. Un tel monument avait sa place toute marquée dans un bois sacré. Les Romains n'ayant mentionné que les bois sacrés de cette contrée sans parler de l'Irminsul, on peut en conclure qu'il n'a été élevé qu'après l'invasion romaine; tout au reste semble confirmer l'opinion que ce monument fut élevé en l'honneur de la victoire des Chérusques, et dans un bois sacré. Le fait que l'Irminsul se trouvait près d'Altenbeken sur le Bullerborn se confirme par la circonstance qu'aujourd'hui encore on voit sur le Mœnkeberg les ruines d'une ancienne chapelle et qu'il est dit formellement (Chronic. Mossiac.) que Charles fit bâtir, en 784, une église (basilique) à la place où s'élevait l'Irminsul. Or les églises catholiques se bâtissaient surtout aux endroits tenus pour sacrés par le peuple; Landau remarque que c'est pour cette raison qu'on n'en retrouve plus actuellement les traces.

(1) La rapidité avec laquelle Charles et sa suite parvenaient à se rendre d'une extrémité de l'empire à l'autre aurait droit de surprendre même

militaires saxonnes avaient profité de son absence pour ravager par le fer et la flamme le territoire hessois où une basilique, récemment achevée et dédiée à saint Boniface, avait à grand'peine échappé à l'incendie.

Après qu'il eut envoyé, la même année, quatre armées contre les Saxons, afin de leur ôter l'envie de recommencer leurs envahissements, il quitta la diète de Duren pendant l'été (775) à la tête de son armée et marcha lui-même contre eux. Il prit le Siegburg, rétablit l'Eresburg et y installa une garnison franque. S'avançant vers Braunsberg, sur le Wéser, il força le passage de la rivière, après une défense héroïque de la part des Saxons, et marchant jusqu'à l'Ocker, il soumit les Ostphaliens et les Engriens, et à son retour, les Westphaliens qui, après son passage, avaient enveloppé et massacré un corps d'armée franc.

La révolte du duc de Frioul força Charles de précipiter son retour. La paix rétablie, il marcha de nouveau et rapidement contre les Saxons. Ce peuple s'était encore révolté, avait pris d'assaut et détruit l'Eresburg, chassé les garnisons franques et assiégé le Siegburg. Après la diète de Worms, dont il réclama l'appui, Charles entreprit contre les Saxons une troisième campagne, pendant laquelle il pénétra jusqu'à la Lippe, y construisit un fort et soumit la population voisine. Des otages furent remis et même beaucoup de Saxons se firent baptiser avec leurs femmes et leurs enfants, en présence de l'armée franque.

Charles se fiant mal à ces soumissions partielles du peuple saxon, acceptées par ceux des cantons qui sentaient davantage le poids de ses armes, retourna au printemps de l'année 777 (il avait passé les fêtes de Noël à Herstal et celles de Pâques à Nimègue) avec une puissante armée, à Paderborn, afin d'y faire constater solennellement la soumission des Saxons. Il y trouva le peuple saxon et la noblesse saxonne venus à son appel en si bonnes dispositions de soumission, qu'ils s'y déclaraient prêts à recevoir le pardon de Charles, acceptant même la condition que s'ils

aujourd'hui; elle ne peut s'expliquer que par le fait que ses cent trente palais et les innombrables fermes, répandues dans tout l'empire, nourrissaient un grand nombre de chevaux dressés uniquement pour son usage: beaucoup de vassaux aussi étaient tenus à fournir des chevaux de relais.

violaient leur parole, ils l'autorisaient à s'emparer de leur patrie et à confisquer leur liberté ; un grand nombre d'entre eux se firent baptiser à cette occasion. Mais cette soumission n'était qu'apparente. Le principal champion de l'indépendance saxonne, le prince et duc westphalien, Witikind, n'avait point paru à la diète de Paderborn; il s'était retiré chez le roi des Danois, auprès duquel il trouva aide et protection contre le conquérant franc. Parmi tous les adversaires de Charles, Witikind était le plus redoutable. L'amour de la liberté et la ténacité saxonne semblaient s'être incarnés en lui; il était le dernier représentant de l'indépendance et de la bravoure des anciens Germains, car après la défaite des Saxons, la féodalité s'était étendue sur toute l'Allemagne. Plusieurs batailles gagnées par lui et l'anéantissement d'une armée franque prouvèrent que Witikind n'était pas dépourvu des talents d'un chef militaire. Lorsque vaincu, il se soumit après une lutte qui dura quinze ans, il succomba bien plutôt sous la supériorité de la civilisation d'un royaume centralisé, que par suite de ses propres fautes. La division des tribus saxonnes imprimait à la guerre un caractère tout particulier; Charles ne parvenait jamais à soumettre que les cantons dans lesquels paraissait son armée, tandis que les autres profitaient de son absence pour se révolter; d'autre part, cette division s'opposait à l'alliance énergique de toutes les tribus pour un but commun, à savoir la centralisation simultanée de la politique et de la guerre. Après une victoire décisive, les Saxons, au lieu de poursuivre avec entente et persévérance le cours de leurs succès, se divisaient et retournaient dans leurs foyers respectifs; il arrivait souvent alors, que même après leur défaite, les Francs reprenaient une position supérieure à celle qu'ils occupaient précédemment. A Paderborn, mille Saxons, éblouis par l'éclat de la diète à laquelle assistèrent même des Sarrasins venus du fond de l'Espagne pour faire leur soumission, s'étaient, à la vérité, convertis au christianisme. L'année suivante, en 778, tandis que Charles faisait une campagne en Espagne, Witikind mit son absence à profit pour appeler de nouveau la jeunesse saxonne aux armes, incendia la nouvelle forteresse sur la Lippe, et sans perdre son temps

à assiéger Siegburg, il s'élança dans la Franconie orientale, dévastant tout le pays et pénétrant jusqu'à la Moselle. A ce moment, Charles revenait des Pyrénées; encore tout à la douleur de la perte de Roland, il apprit que les Saxons dévastaient la rive droite du Rhin, depuis Deutz jusqu'à Coblence, incendiaient les villages, les églises, les fermes, n'épargnaient ni le sexe ni l'âge, et se vengeaient ainsi de la perte de leur indépendance. Charles, se voyant obligé de congédier une partie de son armée à cause de l'expiration du temps de service, ne put que diriger un corps de Francs orientaux et d'Alamans contre les Saxons qui opéraient leur retraite par la Hesse, soustraire l'abbaye de Fulda à leur fureur et leur infliger un rude châtiment près de Battenfeld, sur l'Eder. Au printemps de l'année suivante (779), Charles, après avoir présidé la diète à Duren, passa le Rhin, remonta la rive droite de la Lippe, battit les Saxons après une vive résistance à Bockold, et gagna le Wéser sans rencontrer d'obstacle; toute la population avait quitté ses foyers, fuyant devant la supériorité numérique des Francs, et Witikind s'était retiré avec ses compagnons. Après avoir exigé de nouveau des otages des Saxons d'au delà du Wéser, le roi des Francs tint, en 780, la diète à Lippspringe; puis traversant le Wéser et l'Ocker, il atteignit l'Elbe. Etabli à Wolmirstadt, à l'embouchure de l'Ocker, il chercha à y faire prévaloir son autorité sur les Saxons ainsi que sur les tribus slaves établies dans ces contrées. Un grand nombre de Saxons de l'est se firent baptiser à Orheim; tout en ayant le nom du Christ sur les lèvres, ils gardaient celui de Wodan au fond du cœur, et n'embrassaient le christianisme qu'avec l'espoir d'obtenir par ce moyen de conversion l'éloignement des Francs. Leur exemple fut suivi sur l'Elbe par un grand nombre de Wendes et de Frisons. La soumission de la race saxonne et la paix parurent alors assurées pour longtemps.

Charles était donc autorisé à se croire parvenu au sommet de la puissance et en droit de jouir du fruit de ses victoires. Les deux années suivantes, il s'occupa activement des réformes à introduire à l'intérieur du royaume, de l'amélioration de la constitution et des intérêts de la science et de l'éducation. C'est de cette époque que datent

quelques-unes de ses institutions économiques et de ses lois les plus remarquables. En même temps il songeait à consolider le pouvoir dans sa dynastie. Il se rendit donc à Rome avec ses deux plus jeunes fils légitimes, dans le dessein de les faire sacrer par le pape Adrien, destinant Pépin à devenir roi des Lombards et Louis, roi des Aquitaniens, tandis qu'il désignait son fils aîné Charles pour lui succéder en France.

Il paraît qu'au printemps de l'année 782, le bruit de quelques menées de Witikind, qui n'avait pas encore abandonné la cause de son peuple, vint aux oreilles du roi. Charles se décida à convoquer une diète à Lippspringe, afin de faire prêter, là-même, le serment de fidélité aux hommes libres de la Saxe en tant que sujets incorporés dans ses Etats. Un grand nombre d'hommes libres saxons y parurent en effet et reconnurent le roi, qui exprima aussitôt le désir d'organiser, selon le mode du gouvernement des Francs, la partie de la Saxe soumise à sa suzeraineté, tandis qu'il préposerait à la tête des cantons particuliers, des comtes appartenant aux principales familles saxonnes. Outre l'ambassade des Huns, des envoyés de Siegfried, roi des Danois, avaient paru au champ de mai de Lippspringe. La mission de ces derniers n'est pas clairement déterminée; les relations entre les deux cours avaient été à coup sûr suspendues, à cause de la réception que Witikind avait trouvée en Danemark, et au sujet de laquelle le roi des Danois cherchait à apaiser Charles. Il y réussit, car après avoir quitté amicalement les envoyés, Charles retourna au delà du Rhin sans se douter que derrière lui allait se déchaîner un torrent qui menacerait d'anéantir la domination franque à l'intérieur de l'Allemagne.

Le duc Witikind, soutenu par les Normands, était au retour du Danemark rentré dans ses foyers, avait appelé partout le peuple aux armes et convoqué les tribus dans des assemblées nationales, en vue de leur faire rompre l'alliance avec les Francs. En même temps, se souleva la tribu slave des Sorbes qui, pendant la migration et après le départ des Longobards, s'étaient avancés dans la contrée du haut Elbe et de la Saale, et avaient dévasté le territoire saxon et les fertiles campagnes de la Thuringe. Dès que Charles en reçut

la nouvelle, il envoya trois de ses palatins, Adalgise, Gailo et Worad avec une armée de Francs de l'est contre les Sorbes. Les Francs devaient pénétrer par la Saxe et avaient ordre de se renforcer de troupes de Saxons, qui pour la première fois, allaient fournir leur contingent à une armée franque.

Les Saxons, loin de se rendre à cet ordre, profitèrent de la circonstance pour donner le signal de la révolte. Excité par les appels enthousiastes de Witikind, le peuple prit les armes. Les prêtres chrétiens et les nouveaux comtes furent chassés ou tués. De toutes parts, les hommes de guerre (Wehrmänner) s'élancèrent vers le Wéser central où l'armée du peuple se rassemblait sous la bannière de Witikind. Tandis que des courriers allaient à la hâte porter à Charles la fâcheuse nouvelle, le comte Dietrich, parent du roi, rassemblait promptement une armée auxiliaire, afin de marcher au secours des Francs partis précédemment et qui, instruits des événements survenus, avaient bientôt abandonné l'expédition contre les Sorbes. Les deux corps d'armée francs marchèrent vers le mont Suntal (Sonnthal), près de Hausberg, dans la contrée de Minden, où les Saxons étaient campés. Dietrich avait résolu, d'accord avec les autres généraux francs, d'envahir le centre des Saxons, et de les attaquer des deux côtés à la fois. Ainsi que le remarque Einhard (1), Gailo et ses collègues étant jaloux du cousin du roi, se décidèrent à tenter seuls l'attaque, afin de ne point devoir partager avec lui l'honneur de la victoire que déjà ils tenaient pour certaine. Cette témérité occasionna leur perte. Dédaignant l'ennemi à cause de son mauvais armement, ils s'élancèrent précipitamment sur lui comme s'ils n'avaient qu'à poursuivre des fuyards, alors qu'ils avaient à combattre ces Saxons au cœur de lion, qui après chaque défaite se relevaient plus vigoureusement. Dans ces conditions, ils attaquèrent l'armée saxonne complétement rassemblée en ordre de bataille devant son camp; mais leur présomption fut sévèrement punie. Les Saxons, repoussèrent d'abord l'attaque et enveloppèrent ensuite l'armée franque qu'ils anéantirent presque jusqu'au dernier homme. Le peu d'entre eux qui survécurent allèrent an-

(1) Poeta Saxo b. Pertz, I, 782.

noncer la défaite au camp de Dietrich qui se trouvait de l'autre côté de la montagne. Les pertes des Francs furent considérables; non-seulement ils eurent à déplorer l'extermination de toute une armée, mais encore la mort d'officiers et d'hommes supérieurs. Les deux généraux Cailo et Adalgise restèrent sur le champ de bataille, et avec eux quatre comtes et environ une vingtaine d'autres chevaliers (seigneurs et leurs suites nombreuses) qui préférèrent la mort à la douleur de leur survivre. Dietrich réussit à opérer aisément sa retraite. Les Saxons, cette race de « cœurs de fer » lorsqu'ils s'agissait pour eux de résister à l'oppression, redevenaient, après la victoire, tout semblables à des enfants. Au lieu d'utiliser leur triomphe pour raffermir leur indépendance politique reconquise, ils laissèrent l'armée franque se retirer sans obstacle, puis ils abandonnèrent bientôt le camp, et selon leur habitude, rentrèrent joyeusement dans leurs foyers domestiques. Lorsque le roi des Francs à la tête d'une armée promptement rassemblée pénétra dans la Saxe, loin de trouver une armée qui lui eût opposé de la résistance, à peine rencontra-t-il un seul adversaire. Witikind et son ami Albion se virent abandonnés par leurs troupes et obligés de chercher, avec leurs plus fidèles partisans, un refuge en Danemark. Charles fit venir les principaux princes des cantons saxons à Verdun, réclamant d'eux qu'ils lui nommassent l'auteur de la révolte. Après que tous eurent désigné Witikind et qu'ils se furent déclarés hors d'état de satisfaire au désir de Charles en le lui livrant, car le duc avait fui chez les Normands, ils eurent la faiblesse, tremblant devant les menaces du prince, de lui livrer 4,500 soldats de l'indépendance, qui s'étaient rendus à l'appel de Witikind. Dans cette circonstance, Charles se laissa entraîner à de si coupables sentiments que tout en épargnant les princes, il fit décapiter en un seul jour, à Verdun sur l'Aller, 4,500 des plus nobles jeunes gens du peuple saxon. Soit qu'aux yeux de Charles, les Saxons se fussent rendus coupables d'une seconde violation du serment de fidélité, soit qu'il eût été saisi de terreur au plus profond de son être par la mort de tant de guerriers et de valeureux palatins, il est impossible d'alléguer aucune excuse pour atténuer le crime par

lequel le grand homme ternit ainsi pour toujours la gloire de son nom. Comme si le destin eût voulu l'en punir, Charles perdit peu de mois après, à Thionville, sa femme bien-aimée, Hildegarde, la mère de ses fils. A peine eut-il le temps de l'ensevelir, qu'il fut appelé de nouveau à faire une campagne contre les Saxons, qui se trouvaient alors plus que jamais en forces. Charles avait complétement manqué le but d'intimidation qu'il s'était proposé à l'égard de ce peuple viril. Au lieu de le courber à jamais devant lui, il avait transformé sa résistance en une effroyable colère. Tout le peuple avait été, à la vérité, stupéfait à la suite de son action cruelle; mais cette stupéfaction se changeant bientôt en un sentiment de colère, le cri de la vengeance éclata comme la foudre dans les cantons de l'Allemagne du nord. Witikind accourut au premier signal; nonseulement les trois tribus saxonnes se retrouvèrent sous les armes, quelques mois après ce sanglant holocauste, mais aussi les tribus alliées frisonnes s'associèrent à la guerre d'indépendance, brûlèrent les églises, tuèrent ou chassèrent les prêtres chrétiens, relevèrent les autels païens et pénétrèrent jusque vers Utrecht, et dans le delta batave. L'armée nationale des Saxons se rassembla dans la forêt de Teutoburg, à cet endroit de sanglante mémoire, qui apparaît dans l'histoire comme un monument d'éternelle gloire pour les Allemands, à ce même endroit où la main d'Armin avait brisé le joug de Rome. Charles attaqua l'ennemi en personne avec toutes les forces de son armée. Le choc fut effroyable et le combat sanglant. Quoique moins bien pourvus que les Francs, d'armes offensives et défensives, les Saxons ne chancelèrent ni ne reculèrent, aussi longtemps que la nuit ne fût venue mettre un terme à la mêlée. A la vérité, Charles s'attribua la victoire, mais il fit retirer son armée à Paderborn pour y attendre des renforts venant des Gaules; ce fait prouve que l'issue de la bataille resta indécise. Après que le roi des Francs eut reçu de nouvelles forces, il s'avança du côté du nord dans la plaine pour pénétrer de là dans les contrées du Nord de l'Allemagne vers le Wéser. Ce fut sur le Hase, près d'Osnabrück que les Saxons le rencontrèrent de nouveau; il s'y engagea une seconde bataille, dans laquelle

les Saxons battus, éprouvèrent de grandes pertes; un grand nombre d'entre eux furent faits prisonniers et traînés en servitude. Charles continua sa marche vers l'Elbe, saccageant et brûlant tout sur son passage; mais il lui fut impossible d'avoir raison du peuple : nulle part il ne retrouvait le moindre indice de soumission. Les habitants abandonnèrent leurs demeures et se retirèrent à l'approche de l'armée franque dans les forêts et sur les montagnes. Il ne fut plus permis alors à Charles de témoigner sa mauvaise humeur autrement qu'en faisant ravager les moissons et détruire des troupeaux de bétail.

L'entrée de la mauvaise saison força Charles (en 783) à se retirer sur le Rhin. Après qu'il eut épousé la fille d'un comte des Francs de l'est, l'intrigante Fastrade, il fit de nouveau irruption en Saxe, au printemps de l'année 784. Cette fois il ne voulut pas quitter le pays avant que les Saxons se fussent soumis à sa domination. Les Francs dévastèrent la Westphalie à la façon des cannibales; les maisons et les châteaux furent réduits en cendres, les hommes et le bétail emmenés chez les Francs et le pays fut rendu désert. Charles se conduisait comme l'homme qui, pour mieux engourdir sa conscience, s'efforce de rendre ses victimes muettes. Arrivé au Wéser, des inondations amenées par les pluies continuelles l'empêchèrent de poursuivre sa route. Il se tourna alors par la Thuringe vers l'Ostphalie avec l'intention d'y décharger sa colère, tout au moins sur des champs de blé, et après avoir fait une courte apparition à Worms, il passa l'hiver à Eresburg où il fit venir sa femme et ses enfants. Son fils Charles, âgé de 12 ans, venait de faire ses premières armes sous la conduite d'officiers éprouvés; grâce à une charge de cavalerie, il avait battu une division de Saxons, sur la Lippe. Pendant cet hiver aussi, Charles essaya de marcher sur le Wéser; mais il dut de nouveau rebrousser chemin à cause des inondations. Alors d'Eresburg, il fit faire des escarmouches dans toutes les directions, afin de fatiguer les Saxons et de leur enlever, par le ravage de leurs biens et la destruction de leurs moyens d'existence, toute ressource pour la résistance. Après avoir assisté au champ de mai à Paderborn, il s'avança enfin jusqu'à l'Elbe,

dans le canton des Bardes. Mais tous ses efforts restaient sans résultat; pas un seul Saxon ne se trouvait disposé encore à prêter le serment de fidélité.

Lorsque Charles eut épuisé tous les moyens de rigueur, il acquit la conviction qu'il parviendrait peut-être à exterminer le peuple par la force et à régner alors sur un désert, mais qu'il ne réussirait jamais ainsi à transformer les Saxons en sujets amis, ni en alliés. Il se décida donc à leur tendre une main réconciliatrice et, avant toute chose, à gagner à lui les chefs du mouvement de l'indépendance. Il envoya des ambassadeurs à Witikind et à Albion, qui se tenaient précisément dans le pays voisin (le Holstein); il ne leur faisait pas seulement offrir un pardon complet s'ils embrassaient le christianisme et reconnaissaient la suzeraineté du roi des Francs, mais il promettait aussi au peuple saxon une jurisprudence semblable à celle des Francs, de sorte qu'ils n'auraient plus formé dès lors qu'un seul peuple avec ces derniers. Les chefs saxons admirent ces propositions de paix, reconnaissant peut-être que les Saxons, par suite du partage de leur pays opéré par la violence, et de l'insuffisance de leur armée, n'étaient plus en état de soutenir la guerre contre les Francs. Ces princes s'étaient suffisamment convaincus que la division et le manque de discipline militaire parmi les Saxons avaient souvent même annulé les avantages acquis, et il leur était permis de douter du triomphe définitif de leur cause. Après que Charles eut remis des otages pour leur sécurité personnelle, Witikind et Albion se rendirent avec leur suite dans la Gaule, auprès du souverain, et se convertirent au christianisme, dans Attigny, en 785. Charles fut le parrain de Witikind qu'il combla de magnifiques présents. Ce prince rentra dès lors, paraît-il, dans la vie privée et passa le reste de ses jours dans ses propriétés en Westphalie. Les Saxons, privés de leur chef, se soumirent successivement, et livrèrent leur contingent militaire, d'abord en 787 à l'occasion de l'expédition contre les Bavarois, et ensuite en 789, pour la guerre contre les Welches. Après avoir soumis ces derniers, Charles confirma solennellement aux Saxons le maintien de leur ancienne liberté, et nomma Trutmann comte (gouverneur) de la Saxe. Il fonda les évê-

chés d'Osnabrück et de Verden, et enrichit le clergé franc de l'est. Après chacune de ses campagnes, il combla surtout de dotations le monastère de Hersfeld.

Les Saxons vécurent en paix, pendant huit ans; mais le service militaire et la dîme ecclésiastique qu'on leur avait imposés, leur étaient à charge à tel point que déjà en 793, de nouveaux troubles éclatèrent. Une troupe de Francs, que le comte Dietrich amena de la Frise à l'occasion d'une seconde expédition contre les Avares, fut moins heureuse que les précédentes. Elle fut surprise et massacrée par les Saxons. Une nouvelle et générale révolte fut la conséquence de cet événement. Les Saxons cherchèrent à se faire des alliés des Slaves et des Huns, détruisirent les autels chrétiens, chassèrent les prêtres francs et les comtes et rassemblèrent une grande armée au Sintfeld. Charles se vit obligé de diviser ses forces en ce moment, à cause des troubles survenus à Bénévent et des attaques des Sarrasins dans la Septimanie.

Dès que Pépin et Louis furent revenus de l'Italie et des Pyrénées, le roi des Francs s'élança hors de Francfort avec une division de l'armée; son fils Charles, à la tête d'un corps d'armée, quitta Cologne, et tous deux marchèrent contre les Saxons. Attaqués des deux côtés, ceux-ci n'essayèrent pas d'opposer de la résistance à la supériorité des forces, se rendirent et donnèrent des otages. Mais Charles ne s'en contenta plus. On dit qu'il fit sortir du pays le tiers de la population saxonne, à laquelle il assigna de nouvelles demeures dans différentes contrées du royaume des Francs (1).

Malgré cette cause d'extrême affaiblissement, les Saxons surprirent déjà l'année suivante (795), à l'Elbe, le roi des Abodrites, Witzinus, allié des Francs, et le tuèrent. Charles se vit forcé de faire une excursion jusqu'à l'Elbe et en 797, jusqu'à la Baltique, pour y imprimer de nouveau la terreur de son nom et accoutumer le peuple saxon à respecter son autorité. A la suite de nouveaux troubles survenus en

(1) A cette époque s'établirent différentes colonisations saxonnes, entre autres Sachsenhausen, près de Francfort. De là vient qu'en différents endroits, surtout dans les Alpes, au canton des Grisons et dans d'autres contrées éloignées, le mot Sachsen est ajouté au nom de l'endroit. Kleinsachsen et Grosssachsen semblent devoir leurs noms à cette circonstance.

804, dix mille Saxons encore se virent éloignés de l'Elbe et transportés dans d'autres contrées. La résistance fut vaincue par cette mesure si énergique, et la lutte considérée comme terminée. Les Saxons s'habituèrent peu à peu au christianisme, quoique le souvenir de leurs anciennes divinités se conservât longtemps très-vif encore parmi eux, et que plusieurs siècles après, des sacrifices païens fussent encore généralement offerts en secret dans les forêts et sur les hauteurs du Harz (Brocken).

En l'an 797, la situation politique des Saxons se trouva légalement réglée dans une diète tenue à Herstelle, au Wéser, où il fut décidé que la violation du ban du Roi par les Saxons serait punie d'une amende de soixante sous d'or (solidis). A la vérité, l'année suivante les envoyés de Charles revenant de chez Sigfried, roi des Danois, furent massacrés. Les Saxons du nord (les Transalbiens) avaient attaqué les Abodrites, alliés des Francs, et Charles avait été amené de nouveau à faire une expédition sur l'Elbe ; toutefois ce furent là les dernièrés convulsions de la résistance. Charles était alors roi des Saxons, ainsi que des Francs, des Alamans et des Bavarois. Il avait réuni sous son sceptre non-seulement presque toutes les tribus celto-romaines, mais aussi toutes les tribus germaniques, à l'exception des Normands Scandinaves et des Anglo-Saxons (1). Les combats que Charles eut à livrer encore contre les Huns, les Slaves, les Normands, en vue desquels il érigea le rempart danois (Dānenwall), ainsi que contre les Sarrasins et les Bretons, ne furent à vrai dire que des occasions d'exercer

(1) Voici comment s'exprime le biographe de Charles, au sujet de l'agrandissement du royaume des Francs : « Au commencement de son » règne, ce royaume n'embrassait que la partie des Gaules qui se trouve » située entre le Rhin et la Loire, entre l'Océan et la Méditerranée, et la » partie de l'Allemagne comprise entre la Saxe et le Danube, le Rhin et la » Saale qui forme les frontières entre les Thuringiens et les Sorbes. En » outre, les Alamans et les Bavarois faisaient partie du royaume des » Francs. Charles ajouta à ce royaume par le moyen de ses armes victo- » rieuses, les Aquitaines, la Gascogne, les Pyrénées jusqu'à l'Elbe, toute » l'Italie jusqu'à la Calabre, la Saxe qui au commencement était deux fois » aussi grande que la France de l'est et aussi les Pannoniens, les Istriens, » les Dalmates et les Liburniens, à l'exception des places maritimes » (Venise), qui se trouvaient sous la protection de l'empereur grec. En » outre, tous les peuples sauvages (Slaves), qui habitaient en Allemagne » entre le Rhin, le Danube, la Baltique et la Vistule, parmi lesquels les » Vénètes, les Sorbes, les Abodrites et les Bohémiens reconnaissaient sa » suzeraineté et lui payaient un tribut. »

son armée sous la conduite de son fils Charles, devenu un des premiers généraux de son temps (ce prince mourut malheureusement dans la trentième année de son âge), et de maintenir l'ennemi dans le devoir. Charles même, au déclin de sa vie, put se consacrer presque exclusivement à la direction de la situation intérieure du pays. Le royaume des Francs n'était plus menacé à l'extérieur depuis la chute de la domination romaine, et depuis un demi-siècle, aucun royaume ne pouvait lui être comparé pour la puissance et la gloire; la considération dont Charlemagne jouissait parmi les peuples et les princes surpassait celle de l'ancienne puissance de Rome même. Si dans les diètes, les splendeurs de la capitale du monde n'environnaient point son trône, les hommages que lui rendaient les peuples étrangers et les rois, les ambassadeurs de distinction et les solliciteurs venus de pays éloignés, les présents que lui envoyaient les Danois, les Huns, les Slaves et les Sarrasins, ainsi que le patriarche de Jérusalem, l'empereur grec et son unique rival, le calife de Bagdad, prouvent qu'il était vraiment le chef de la chrétienté. Si grande fut sa renommée que, depuis cette époque jusqu'à nos jours encore, le nom des Francs représente en Orient l'ensemble de tous les peuples de l'Occident. Charles était parvenu au plus haut point que pût atteindre un mortel. Il ne devait pas prétendre à une plus grande élévation et pourtant une plus brillante auréole encore devait venir rehausser l'éclat de sa gloire.

Le pape Adrien, l'ami de Charles, était mort en 795, et Léon IV se trouvait sur le siége papal. Ce choix avait donné lieu à de violentes luttes de partis; déjà s'était formée une faction républicaine qui s'opposait aux usurpations temporelles du pape; le genre de vie mené par Léon contribua aussi à faire éclater, en 799, une révolution pendant une procession publique, où le pape courut même grand risque de perdre la vie (1). Ses partisans réussirent à grand'peine à l'arracher à la colère du peuple et à le mettre en sûreté chez le duc Winegis de Spolète, d'où il se rendit en hâte à Paderborn auprès du roi Charles, implorant à genoux son secours. Charles fit reconduire et

(1) Le peuple le renversa de son cheval et le menaça de lui arracher les yeux et la langue.

réinstaller le pape à Rome sous la protection franque, et parut personnellement dans la capitale du monde (800), pour y instruire l'affaire en sa qualité de patricien de Rome. Personne ne se hasardant à présenter la preuve des accusations portées contre le pape Léon, celui-ci prêta le serment de disculpabilité. Après que Charles eut ce même jour (22 décembre 800) reçu du patriarche de Jérusalem de nouveaux présents, consistant en un étendard, en les clefs du saint sépulcre et en celles du calvaire, il inaugura les solennités des fêtes de Noël à Rome. Dans cette circonstance s'accomplit un de ces actes symboliques qui, souvent pour le bonheur ou le malheur d'un peuple, impriment à la politique pendant des siècles entiers une direction mystique. Lorsque pendant la nuit de Noël, Charles faisait sa prière devant le tombeau de saint Pierre, le pape Léon lui mit brusquement une couronne sur la tête, tandis que la foule présente s'écriait, soit par sa propre inspiration, soit qu'elle y fût excitée : « Vive le victorieux Charles Auguste, couronné par Dieu même, grand et pacifique empereur des Romains ! »

Cette remise des insignes impériaux devait amener bien plus de conséquences que ne pouvaient le prévoir les témoins oculaires et les contemporains. La couronne impériale, semblable au don des fils de Danaüs, allait devenir une source de désastres pour l'Allemagne. A coup sûr, le grand roi des Francs l'aurait rejetée loin de lui, s'il avait pu soupçonner les conséquences regrettables qu'allait entraîner cette manifestation. Sans pourtant en avoir le pressentiment, ce qui était impossible à cette époque, Charles ne fut pas cependant sans quelque souci au sujet de l'impression que ferait sur les Allemands, ainsi que sur les pays étrangers, son acceptation du titre d'empereur, car son biographe (1) affirme que « Charles avait été si dés-
» agréablement surpris par cette action du pape que, malgré
» la solennité du jour, il ne serait pas resté dans l'église
» s'il avait connu ses intentions. Toutefois, ajoute Ein-
» hard, il avait supporté avec grande patience la jalousie
» des empereurs byzantins à cet égard et désarmé leur

(1) Einhard, vita Caroli, 28.

» courroux par sa générosité. Il leur avait souvent envoyé » des députations et leur donnait dans ses lettres le titre » de frère. » Mais il ressort en même temps des paroles de Einhard que le couronnement avait été concerté entre le pape et le roi, car il dit que pendant la cérémonie, tout le peuple romain avait salué Charles du titre d'empereur. Il est impossible qu'une telle ovation faite en masse ait pu avoir eu lieu sans préparation ultérieure. Soit que la première idée en ait été conçue par le roi même, soit qu'elle l'ait été par son entourage ou par le pape, il n'en est pas moins certain que la situation précaire de Léon devait naturellement l'amener à être agréable à Charles; l'autorité papale ayant déjà sanctionné l'avénement de Pépin, il ne restait d'autre faveur digne du monarque bien plus élevé en gloire encore que son père, que la couronne impériale. Il était donc très-naturel que Léon flattât la main qui le maintenait sur le siége papal. Dans la position délicate où il se trouvait placé à l'égard des Romains, il ne pouvait avoir fait une telle démarche sans s'être assuré d'abord de l'acquiescement de Charles, qui devait nécessairement simuler du mécontentement pour atténuer le blâme probable de ses Francs et calmer la jalousie de l'empereur grec. Ajoutons que les riches présents qu'il fit à l'église après la messe témoignent de sa grande satisfaction (1). Aussi prit-il promptement et ouvertement son parti de la démarche intempestive du pape, et il attachait, dès la seconde année déjà, tant d'importance à cette prétendue élévation en dignité, qu'il ordonnait, dans le synode tenu à Aix-la-Chapelle (octobre 802), que tout hommè, séculier ou ecclésiastique, aurait dès l'âge de 12 ans à lui prêter le serment de fidélité (2) à titre d'empereur, alors même qu'il le lui eût prêté antérieurement à titre de roi. Le pape avait-il le droit de disposer de la couronne impériale, et Charlemagne agit-il sagement en l'acceptant de ses mains, c'est là une question à résoudre; toutefois, nouvelle pomme

(1) Deux tables d'argent, outre de grands vases d'or et d'argent, et une couronne d'or enrichie de pierres précieuses.

(2) La formule du serment était celle-ci : Je jure que je serai, à dater de ce jour, fidèle au pieux empereur Charles, sans fraude, ni réserve, pour l'honneur de son empire, comme doit l'être tout vassal (homo) envers son seigneur (senior).

d'or, elle allait troubler la paix de l'Europe durant des siècles, et jusqu'à nos jours compromettre le bonheur de l'Allemagne et celui de l'Italie. Evidemment Pépin le Bref avait contribué à affermir l'autorité papale en faisant sanctionner par le pape son élévation sur le trône des Francs; mais sous son règne et sous celui de son fils, l'évêque de Rome n'était encore qu'un protégé du roi, qui devait sa considération à l'appui de l'épée franque, et qui ne disposait d'aucune autorité sur l'Eglise des Francs; depuis le synode de Lestinnes (1), le roi exerçait seul la juridiction sur les biens de l'Eglise. Charlemagne ne pouvait à coup sûr prévoir les conséquences, qui découleraient du fait imprudent d'avoir sacrifié un jour l'indépendance religieuse de l'Etat à sa vanité personnelle.

La cérémonie puérile, à laquelle se prêtèrent les deux rois des Francs de l'est, devait devenir une sorte de piédestal sur lequel allait se hisser le trône papal et d'où il s'efforcerait de dominer sur ceux des rois et des empereurs. Le pape, reconnu pour chef spirituel de l'Eglise catholique romaine, devait voir s'étendre son influence politique à mesure que le christianisme pénétrerait dans les âmes, et le présent reçu par Charlemagne allait en acquérir d'autant plus de prix aux yeux de ses successeurs. Plus l'édifice gigantesque de Charlemagne s'élevait, plus ses lois et ses institutions s'affermissaient, plus la poésie éternisait sa gloire en célébrant ses grands exploits, et plus la puissance qu'hérita Charlemagne de ses ancêtres, et qu'il sut élever à la domination universelle durant le cours d'un règne de cinquante ans, se trouva dans la suite identifiée avec la souveraineté impériale. Malheureusement celle-ci devint après le partage du royaume des Francs, le but de l'ambition des rois allemands, qui se regardèrent comme les héritiers directs de Charlemagne, et cette prétention encouragée par la puissance papale, devait devenir plus funeste encore à l'Allemagne qu'à la France et aux autres nations.

La fusion complète des tribus et des peuples s'opérait

(1) A la diète du mois de mars 789, Charles se déclara explicitement le chef de l'Eglise des Francs; le moine de Saint-Gall l'appelle l'Evêque des Evêques.

aisément dans les Gaules; les Francs ne se réservant pas de cantons spéciaux s'y étaient répandus dans tout le pays. Peu à peu, ils composèrent avec les Gallo-Romains et les débris des Visigoths et des Burgondes une seule nation, et du dialecte des provinces romaines se forma une nouvelle langue qui fut généralement adoptée. Ainsi furent jetées les bases d'une organisation uniforme qui, succédant à celle que les Romains avaient rigoureusement maintenue pendant quatre cents ans, revêtit, sous l'influence des Francs, une forme toute particulière. Il s'ensuivit que les vassaux, après avoir arraché au roi la plus grande partie de son autorité, ne trouvèrent point chez le peuple un appui suffisant pour le maintien de leurs usurpations, et qu'il devint facile dès lors à un prince intelligent et habile, de les ramener dans les bornes nécessaires au bien général. Les choses se passaient autrement en Allemagne. Les Francs avaient, à la vérité, soumis les trois tribus principales, les Alamans, les Bavarois et les Saxons, outre les Thuringiens et les Frisons, et des seigneurs francs s'y étaient introduits çà et là, en qualité de fonctionnaires royaux. (Remarquons en passant qu'actuellement encore les Français, plus que tout autre peuple, vont aisément s'établir chez les diverses nations allemandes, tandis que les Allemands se décident plus volontiers à quitter leur patrie pour les parties du monde les plus éloignées que pour d'autres contrées voisines des leurs). Les tribus allemandes, également privilégiées quant à l'étendue de leur territoire, quoique séparées par différentes limites, demeurèrent distinctes les unes des autres. Elles ne se fondirent pas entre elles, à la façon des populations des Gaules. Guidé par une sage prévoyance, Charlemagne avait toutefois cherché, dans l'intérêt de sa domination, à faire disparaître le particularisme de la tribu, en supprimant les ducs, et en les remplaçant par un plus grand nombre de comtes et de margraves; il voulait au moyen de la multiplicité des districts affaiblir ainsi l'importance des tribus au profit du pouvoir royal central. Mais à la faveur de la faiblesse de la puissance royale sous les successeurs de Charlemagne, l'esprit individuel des tribus se réveilla et une réaction surgit, à la suite de laquelle ceux des comtes les plus populaires ou les plus capables

réorganisèrent les anciens territoires des tribus et y rétablirent la dignité des ducs.

Tandis que l'existence des tribus se renouvelait ainsi et se raffermissait autant par la vigilance des propres intéressés que par l'égoïsme des grands vassaux qui s'élevaient, le pouvoir central recevait une direction qui le détournait du peuple proprement dit, et rendait celui-ci indifférent aux intérêts de la couronne. Lorsque les rois allemands s'évertuant à saisir le fantôme de la dignité impériale romaine, se livrèrent à de perpétuelles guerres avec les Italiens, d'une part, ils contribuèrent à renforcer a puissance du siége romain en excitant ainsi ses compétitionsà la couronne impériale, et, de l'autre, ils s'engagèrent avec cette puissance toujours croissante dans de continuelles querelles au sujet de ses prétentions; en fin de compte, ils oublièrent ou négligèrent les véritables intérêts du peuple qu'ils représentaient. Mais les ducs ou chefs de tribus, qui pour la plupart restaient chez eux, s'instruisaient des besoins du pays et de ceux de la population, étaient mieux en situation pour veiller à leurs intérêts, tenir tête au peuple lorsque la nécessité l'exigeait et lui prêter au besoin leurs conseils et leur appui. Leur prestige s'accrut conjointement avec l'importance des tribus, dont les sympathies se reportèrent d'autant plus volontiers sur eux et leurs familles qu'à eux seuls revenait le soin d'assurer le repos à l'intérieur et la sécurité au dehors. Ce furent les ducs qui dirigèrent les expéditions contre les Danois et les Tartares, contre les Slavons et les Turcs, alors que les empereurs poursuivaient leur chimère en Italie. Il n'est donc pas étonnant que le peuple se soit attaché à ceux qui veillaient à ses intérêts économiques, à ceux avec lesquels il partageait les chances heureuses ou fâcheuses, plutôt qu'à l'empereur qui, s'inquiétant peu de la nation, passait souvent une grande partie et parfois même tout le temps de son règne à l'étranger. Il n'y a pas lieu de s'étonner non plus que le peuple ait fait de plus en plus cause commune avec les princes, lorsque le pape pour se défaire de l'empereur, excitant les ducs contre le pouvoir suprême, vint troubler la paix à l'intérieur de l'Allemagne. Lorsque ces duchés, composés des tribus qui s'étaient reconstituées après la

période carlovingienne, durent céder à la force des événements et devant l'énergie des souverains, l'esprit propre à la race germanique survécut à leur séparation. Il arriva même que des princes s'appuyèrent sur ce particularisme, du moment où ils commencèrent à prendre une position à la faveur de laquelle ils se firent un jeu du pouvoir royal, et menacèrent l'existence de la nation elle-même.

A l'aspect de cet enchaînement de maux qui jaillirent d'une heure de faiblesse, on est en droit de se demander, s'il n'eût pas mieux valu que Charlemagne ne fût pas parvenu à dompter les tribus allemandes; s'il n'eût pas surtout été préférable qu'à l'exemple du peuple anglais, elles eussent opéré elles-mêmes leur développement. La prévision d'un grand danger, le soin d'intérêts communs ou bien encore quelque génie spécial eût pu amener toutes ces différentes populations germaniques à conclure entre elles une ligue pacifique d'abord, pour arriver ensuite et par des voies toutes progressives à former dans le cours des siècles une grande unité politique; tandis que dès l'année qui suivit sa mort, l'assemblée de l'empire ne présenta plus que le spectacle d'une grande réaction contre l'œuvre de Charlemagne.

En même temps que s'opérait cette transformation de la dignité royale, si féconde en conséquences, l'assemblée de l'empire acquérait la plus haute importance. Quels que fussent la gloire, la puissance et l'éclat qui rayonnaient alors autour de Charlemagne, celui-ci n'avait en aucune façon anéanti complétement l'ancienne souveraineté nationale germanique. Charlemagne, le plus grand monarque germanique qui eût paru jusqu'alors, n'était qu'un roi constitutionnel, dans le sens actuel du mot (1). Tous les principes envisagés comme émanant du gouvernement constitutionnel et bien d'autres dispositions encore qui s'y rapportent, étaient en vigueur à l'époque de son règne. Les

(1) Il est à remarquer combien les peuples perdent aisément le souvenir des désastres et des malheurs nationaux, et celui des institutions. Le système constitutionnel de l'Angleterre a été considéré en France comme une institution de date récente, tandis qu'il n'est autre chose que l'ancienne constitution du peuple germanique, un peu développée. Il a résisté dans la Grande-Bretagne à tous les orages politiques et il existe encore dans un mode particulier chez les Hongrois, qui ne sont point un peuple germanique proprement dit, mais qui se sont affiliés à l'Autriche.

changements subis par la diète, concernant moins ses droits que ses formes extérieures, n'avaient été amenés que par l'extension de l'empire. La constitution de l'empire franc prouve de la manière la plus évidente que les institutions politiques découlent du caractère même des peuples. Nous y retrouvons en substance les mêmes institutions qui, d'après Tacite, existaient déjà mille ans auparavant chez les populations germaniques. Les questions secondaires étaient seules décidées par les princes des anciens Germains; les affaires importantes l'étaient par l'assemblée de tous les hommes libres dont le prince n'avait qu'à faire exécuter les décisions, et parmi lesquelles la question de la paix ou de la guerre occupait le premier rang. Les accusations relatives aux crimes et aux délits graves étaient portées devant les anciennes assemblées nationales et les coupables traduits à sa barre; cet usage s'était conservé jusque sous le règne de Charlemagne. Toute décision concernant les lois, la guerre ou la paix devait recevoir l'adhésion de l'assemblée nationale.

Les évêques francs occupaient dans l'assemblée des Francs la même position privilégiée qu'avaient eue jadis les prêtres dans les assemblées cantonales de la primitive Germanie. Les présents annuels que les princes germaniques recevaient à l'origine, furent aussi régulièrement remis aux rois francs durant les diètes. L'unique changement introduit dans la représentation nationale jusqu'à l'époque de Charlemagne consista dans la diminution du nombre des hommes libres, amenée par les charges du service militaire et par d'autres circonstances que nous avons rappelées déjà. La grande extension qu'avait prise l'empire força Charlemagne à introduire une réforme qui remit plus tard en Allemagne la représentation nationale entre les mains des grands vassaux. A l'époque de Pépin, qui, en 785, transféra au mois de mai les assemblées convoquées ordinairement pour le mois de mars, la diète se tenait encore en plein air. Tous les hommes libres y paraissaient avec leurs armes. L'étendue de l'empire était devenue telle que, tandis que le plus grand nombre des hommes libres habitant dans le voisinage de la ville où se tenait la diète s'y trouvaient ordinairement présents, fort peu de ceux qui en étaient

très-éloignés parvenaient seuls à s'y rendre ; il en résultait qu'une contrée y exerçait toujours une certaine prépondérance sur les autres. Déjà sous l'ancienne constitution des tribus, l'exactitude à se rendre aux assemblées était si peu observée, que plusieurs jours se passaient souvent avant qu'on y pût délibérer. Les grandes distances à parcourir ne permettaient pas d'attendre à l'avenir plus de ponctualité de la part de tous les hommes libres. Malgré la diminution de leur nombre, il restait relativement trop grand encore pour la facilité des discussions ou des décisions à prendre. On chercha à la vérité à compenser la prépondérance d'une contrée sur l'autre en changeant annuellement le siége de la diète, de sorte qu'au bout d'une certaine période de temps, chaque province avait, à tour de rôle, été choisie ; mais les difficultés résultant des nombreuses délibérations à prendre se multipliaient sans cesse. Les questions dans lesquelles les intérêts d'une contrée pouvaient se trouver compromis ou sauvegardés par une seule décision, exigeaient parfois des connaissances spéciales et une certaine expérience qui se rencontraient le plus souvent chez des hommes occupant une position plus élevée et qui, par là même, exerçaient dans les diètes une plus grande influence. Le système de la représentation nationale désignée par l'élection étant inconnu autrefois, il en résultait que les seigneurs, en quelque sorte les représentants d'un certain groupe d'hommes libres et se trouvant en mesure par leur position, par leur richesse et par leurs relations avec la cour, de développer leur éducation politique, y acquéraient naturellement une certaine prépondérance sur les hommes libres ordinaires dont en général les connaissances ne s'étendaient pas au delà des notions sur l'agriculture et de la science militaire. Ces mêmes conditions assuraient aux évêques et aux abbés le premier rang parmi les seigneurs. Toutes les formes extérieures de la politique de cette époque avaient été empruntées à celles de Rome, en vertu même de la loi qui fait que la culture d'un peuple ancien se reporte sur un peuple plus nouveau. L'idiome des Allemands ne s'étant point encore élevé au rang de langue écrite, les Germains se voyaient obligés de trans-

crire leurs lois et de rédiger tous les actes officiels de l'Etat en langue latine. On s'en servait uniquement pour les relations diplomatiques, surtout avec l'Italie et avec Rome qui en exigeaient le plus. La langue latine était loin de se trouver répandue chez les Francs et moins encore chez les tribus allemandes. Charlemagne avait été le premier parmi les Francs à apprendre cette langue qu'il parla plus tard aussi couramment que la sienne; on peut en conclure que, excepté le clergé dont le ministère en réclamait la connaissance, peu de Francs la possédaient assez pour transcrire une loi ou un écrit politique, ou bien encore pour conférer avec les envoyés des peuples méridionaux. C'est pour cette raison que le soin des affaires diplomatiques fut confié au clergé dont l'influence acquit ainsi un plus haut degré encore. Les principaux ambassadeurs de Charlemagne furent des évêques, des abbés et des prêtres. Une fois seulement, il se servit d'un juif nommé Isaac qui, probablement à cause de sa connaissance de la langue asiatique, fut envoyé au calife de Bagdad, Haroun-Al-Raschid. Ce juif, dont le compagnon mourut en route, s'en revint seul, chargé de remettre à son maître de riches présents et un éléphant.

Il était naturel que dans de telles conditions les grands vassaux prissent une position supérieure au sein de la diète et que parmi eux les ecclésiastiques se trouvassent particulièrement avantagés. Charlemagne détermina la forme des rapports établis entre les seigneurs et les hommes libres, à la suite de circonstances spéciales. L'assemblée fut divisée en chambre haute et en chambre basse. La première se composait des grands et des dignitaires ecclésiastiques (majores et seniores), l'autre, des hommes libres ordinaires (minores). La chambre haute dans laquelle siégeaient les évêques, les abbés, les ducs, les comtes, les margraves et d'autres riches propriétaires (1) se divisait en outre en chambre ecclésiastique et en chambre séculière qui ne connaissaient, l'une que des affaires spirituelles, l'autre que des affaires temporelles, tandis que les affaires générales se discutaient dans le plenum. La chambre basse

(1) On les désignait rarement ainsi, le roi ayant soin de donner une charge à tout seigneur qui se distinguait par sa naissance, sa fortune ou son mérite personnel.

se composait des hommes libres ayant trop peu de fortune pour s'attribuer des suites et qui ne se distinguaient que par là des grands ; ou plutôt cette chambre ne se composait que des paysans libres, du bas clergé, des représentants de petits districts (centeniers ou représentants d'une population de cent individus), des maires et des intendants de biens royaux (voigten, meyer). Cette prépondérance des seigneurs et la division de la diète en catégories de représentants amenèrent aussi un amoindrissement dans la compétence des hommes libres. La chambre haute s'occupait surtout de l'examen et des délibérations concernant les affaires de l'Etat, tandis que les décisions prises dans la chambre des simples n'étaient acceptées qu'en bloc ; et à mesure que s'élevèrent la considération de la couronne et celle des seigneurs, leurs délibérations ne furent même plus admises que pour connaissanee de cause, de telle sorte que finalement la chambre basse n'eut plus qu'à émettre un vote d'adhésion et non plus de décision. Les dispositions locales correspondaient au caractère de l'institution. Si le temps était beau, l'assemblée se tenait encore en plein air, et au cas contraire, dans divers bâtiments. La chambre haute séparée complétement du lieu de réunion des simples, disposait d'un local particulièrement clos dont l'une des parties était réservée aux ecclésiastiques, l'autre, aux séculiers. L'assemblée générale s'occupait en premier lieu de la guerre et de la paix, des affaires du roi et de celles de l'Eglise, et dès que les causes importantes étaient épuisées, on s'y occupait des principaux intérêts du pays, des querelles concernant les propriétés, de l'application des lois, des abus de pouvoir commis par les employés, des mesures à prendre pour la sécurité des personnes et des propriétés, ainsi que de toutes les causes que les comtes ou d'autres fonctionnaires de l'empire auxquels en revenait le soin, n'étaient pas parvenus à terminer. Des commissaires, préposés par le gouvernement, assistaient aux séances, suivaient les débats avec attention, et devaient, s'ils étaient interpellés, donner leur avis ou rectifier les assertions émises, lorsqu'ils se croyaient mieux informés de la cause (1).

(1) Ces détails intéressants nous sont fournis par une dissertation sur l'organisation des palais (de ordine palati), due à un cousin de Charle-

Les ministériels aussi, ces fonctionnaires du palais impérial que nous appellerions aujourd'hui ministres, ainsi que les hauts employés de la cour auxquels leurs fonctions ne donnaient pas droit de siége et de vote, étaient tenus à assister aux délibérations de la diète et à prendre note de ses décisions afin que, si dans la suite, quelque événement imprévu ou une politique tracassière occasionnait des troubles et empêchait l'application des lois, ils se trouvassent par leur expérience parlementaire et l'habitude des affaires, en situation de donner des conseils ou d'indiquer les mesures provisoires à prendre, en attendant la prochaine convocation de la diète.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'assemblée nationale, qui fut en quelque sorte le précurseur de la diète, se réunissait originairement au mois de mars; Pépin la transféra au mois de mai, en 755. Charlemagne, prenant une autre décision encore, ordonna de convoquer, outre la réunion du printemps, une réunion en automne. L'assemblée tout entière siégeait dans celle du printemps; la chambre des seigneurs seule se réunissait en automne, ou, pour mieux dire, il ne s'y trouvait en général que ceux des membres qui composaient la cour du roi.

Dans la réunion du mois de mai seule (1), on traitait de toutes les grandes affaires de l'Etat; on y décidait la guerre ou la paix, on y prenait des décisions importantes et en général on y discutait les lois et l'on y préparait les documents pour la prochaine diète générale; les armistices y étaient consentis, les causes qui ne pouvaient être différées, résolues; le plus grand mystère entourait les travaux préliminaires jusqu'au jour de la diète. Les réunions d'automne pendant lesquelles les présents annuels et les impôts

magne, Adalhard, abbé de Corbie et conservée dans un extrait des écrits de l'archevêque de Reims, Hincmar. Durant son séjour au monastère de Corvey, Adalhard avait traité beaucoup d'affaires diplomatiques. Lorsque Charlemagne mourut, il administra l'Italie pour le compte du jeune roi Bernard et se trouva ainsi en position d'en connaître exactement la situation.

(1) Pendant le règne de Charlemagne, les diètes furent tenues en effet plus souvent au mois de juin qu'au mois de mai. On en signale onze en juin, quatre en juillet, une en août; quatre seulement furent tenues au mois de mai.

féodaux étaient remis au roi, n'étaient en quelque sorte qu'un comité des états. Il arriva que les diètes furent ajournées au delà du mois de mai, lorsque Charlemagne, retenu par ses campagnes dans l'une ou l'autre partie de l'Europe très-éloignée, se trouvait empêché d'y paraître à époque fixe. L'endroit du siége de la diète était désigné en même temps qu'on en déterminait le moment.

Charlemagne présentait à l'une des réunions de l'année les projets de lois, de la nécessité ou de l'utilité desquelles il s'était convaincu dans l'intervalle d'une diète à l'autre. Selon le degré d'opposition que rencontraient ces projets, les réunions consacraient un, deux, trois ou plus de jours aux débats, d'après l'importance de la cause. Plusieurs fonctionnaires particuliers se trouvaient employés au palais (1) pour la transmission des demandes et des réponses de l'assemblée au roi et réciproquement. L'accès des réunions d'automne et sans aucun doute aussi celui de la chambre des seigneurs, surtout quand elles avaient lieu dans un local, étaient interdits au public. Aucun auditeur ne pouvait assister à la séance durant le cours des débats. Le résultat devait en être soumis à l'empereur qui le confirmait en apposant son veto (2). Durant les délibérations de la chambre haute, l'empereur se trouvait habituellement dans la chambre des simples; souvent même durant les réunions d'automne, il se tenait parmi la foule qu'y amenaient des intérêts particuliers ou le désir de connaître les nouvelles politiques. Il recevait alors les présents annuels, félicitait les hommes supérieurs, s'entretenait avec ceux qu'il rencontrait rarement, accordait aux vieillards une bienveillante attention et plaisantait avec les jeunes gens, soit qu'ils fussent ecclésiastiques ou séculiers. S'il arrivait que la chambre haute désirât connaître l'opinion personnelle du roi au sujet d'une question soumise à son examen, Charlemagne se rendait à l'assemblée, y restait aussi longtemps que sa présence y était nécessaire, et écoutait avec déférence les opinions de ses membres. Ces délibérations

(1) Les palais impériaux offrant les salles les plus convenables pour les diètes, on les convoquait ordinairement dans les villes qui renfermaient ces palais.

(2) L'usage de soumettre à la diète ces causes rédigées par chapitres donna lieu au nom de capitulaires.

n'avaient pas seulement pour objet, l'élaboration des projets de lois, mais le roi se faisait aussi un devoir particulier de se faire renseigner par chacun des membres de la chambre des seigneurs sur la situation des provinces et sur les dispositions de leurs habitants. Il leur était expressément recommandé de se rendre pendant les vacances, un compte exact de l'état de leur district, ainsi que de celui du pays étranger voisin, sans s'en rapporter à d'autres qu'à eux-mêmes; ils avaient à employer aussi bien des adversaires que des gens dévoués, et en cas de besoin même des émissaires particuliers, en vue de se renseigner au sujet de la levée des impôts. « Le roi, dit Adalhard, veut » savoir si dans telle province ou dans telle partie du » royaume, le peuple murmure ou s'agite; ou bien, si des » désordres ont lieu, il veut en connaître la cause, afin » que la diète puisse porter remède au mal. Lorsque quel» que désordre ou quelque danger lui est signalé, Charles » en recherche surtout le motif. Il veut être tenu exac» tement au courant de tout ce qui se passe chez les peu» ples soumis; il faut qu'on l'avertisse s'il en est qui font » mine de se révolter ou qui, s'étant révoltés, paraissent » vouloir se soumettre, ou bien si des nations indépen» dantes menacent de l'attaquer. »

Cette extrême circonspection, cette activité et cette sollicitude de Charlemagne à l'égard des intérêts de son peuple, qui lui assurèrent un si haut rang parmi les monarques de l'histoire, présentèrent pourtant, malgré tant d'avantages, un côté défectueux. Une personnalité aussi supérieure que celle de Charlemagne devait naturellement exercer une grande influence sur son entourage et se confondre ensuite insensiblement avec la couronne ellemême. Mais tandis que la puissance royale croissait en importance, celle de la diète allait décroître dans les mêmes proportions; la création des bénéfices vint favoriser encore cette tendance. Le roi, par la dispensation des biens, la répartition des siéges épiscopaux, des abbayes, des charges, des comtés et des palais, avait entre les mains un moyen puissant d'augmenter le nombre de ses adhérents et de s'assurer ainsi la majorité dans la chambre des seigneurs. Charlemagne affermissait de plus sa prépondérance dans

la diète par sa sollicitude à s'enquérir des besoins et des vœux du peuple et par son empressement à y donner satisfaction. Par son zèle constant pour les intérêts populaires, il s'était, pendant son règne de cinquante ans, assuré de l'acquiescement du peuple et de celui de l'assemblée des hommes libres à toutes les ordonnances, décisions ou lois qu'il proposerait; la chambre des hommes libres s'étant peu à peu habituée à ratifier toutes les décisions de la chambre des seigneurs, prit insensiblement son parti de la position supérieure faite à celle-ci à ses dépens. La chambre haute, d'accord avec le pouvoir royal, retira ainsi presque entièrement le pouvoir législatif au peuple, et lorsque, sous les faibles successeurs de Charlemagne, la couronne ne fut plus qu'un simple jouet entre les mains des grands vassaux, le peuple se trouva privé de ses droits sans avoir la satisfaction de voir du moins un pouvoir central se substituer à la souveraineté nationale; le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif étaient devenus le partage des grands vassaux, des princes séculiers et ecclésiastiques. Partout en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, ces princes cherchèrent, à la faveur de la féodalité, à s'élever au-dessus des rois. En Allemagne, les vassaux ambitieux se servirent comme points d'appui de la jalousie et de l'humeur indépendante des tribus soumises par les Francs. L'autorité souveraine s'y affaiblit graduellement par les compétitions des rois au sujet de la couronne impériale, par leurs luttes perpétuelles avec le siége romain, ainsi que par leurs fréquentes et longues absences du royaume. Les grands vassaux eurent beau jeu, dès que la diète tomba exclusivement entre leurs mains et que le peuple n'y fut plus convoqué que dans des circonstances exceptionnelles, telle que l'élection du roi; plus tard même, il ne fut plus consulté du tout. C'est ainsi que l'action bienfaisante de Charlemagne, alors qu'elle avait en vue l'unité de l'empire, l'allégement des charges militaires, l'économie politique et la diffusion de l'enseignement, contribua, par la transformation qu'il fit subir aux formes du gouvernement, à l'altération de la constitution nationale et à la confiscation des droits du peuple. Charlemagne avait à la vérité recueilli une situation qui s'était formée durant le cours de trois

siècles; sa grande activité législatrice avait mis un terme au retour de situations semblables, mais ce ne fut qu'en sacrifiant la liberté populaire. Il est regrettable qu'il n'ait pu, tout en maintenant l'institution de l'assemblée nationale, contenir dans des bornes légales et fixes les différentes conditions sociales qui ne s'étaient développées jusqu'alors que d'une manière factice ou arbitraire, et réformer l'esprit de la nation en lui donnant une autre direction, sans toutefois attenter à son indépendance. Mais il sanctionna les abus qui, après avoir restreint les droits du peuple, devaient finalement entraîner la perte de toute liberté. Les dispositions prises par Charlemagne exercèrent incontestablement une influence salutaire sur son époque, bien qu'elles continssent en germe des éléments de destruction pour l'avenir. Ce prince, poussé aux conquêtes par son ambition et par son zèle pour la religion chrétienne, ne sut pas se contenir dans les bornes prescrites par la raison. Pour maintenir son immense domination, il fut obligé de s'en rapporter à ses suppléants, et, comme à cette époque une bureaucratie, dans le sens actuel du mot, n'était pas possible, eu égard au degré général de culture, il dut, s'appuyant sur la grande propriété foncière (seigneurie) créer un ordre de fonctionnaires qui s'arrogèrent bientôt de bien plus grands priviléges que n'en avait possédés l'ancienne noblesse germanique, alors presque entièrement éteinte. Mais cette nouvelle noblesse n'exerçait pas seulement l'autorité au nom du roi dans les provinces, elle partageait aussi avec la couronne, dans les diètes, le pouvoir législatif, alors que les hommes libres étaient relégués au rang de simples conseillers. Tout en ayant d'excellentes intentions, Charlemagne contribua ainsi bien plus que ses prédécesseurs et ses successeurs à l'anéantissement de la liberté nationale.

L'observation qui précède se rapporte autant au domaine de l'Eglise qu'à celui de la politique; car, bien qu'animé de zèle pour la religion, Charlemagne enleva, à la constitution primitive de l'Eglise, la dernière trace de son origine démocratique. Quoique usurpé souvent par les Mérovingiens, le droit de dispenser les hautes charges ecclésiastiques par voie d'élection avait été maintenu entre

les mains du bas clergé. La disposition des biens d'Eglise ayant été attribuée à la couronne; déjà sous le règne de son père, Charlemagne mit aussi l'ancien droit hors d'usage, en répartissant personnellement toutes les dignités ecclésiastiques. Il présida des synodes où se prirent d'importantes décisions concernant la position du bas clergé, les dîmes de l'Eglise, la liberté de conscience, la prohibition des pratiques superstitieuses et d'autres choses encore. Mais cette autorité qu'exerçait sur les synodes l'influence de Charlemagne, reconnu chef suprême de l'Eglise des Francs, fut usurpée sous ses faibles successeurs par les évêques et surtout par le pape; le clergé inférieur, enlevé à sa position primivement indépendante, devint peu à peu l'instrument docile d'une hiérarchie orgueilleuse (1).

Charlemagne ne s'aveuglait pas sur les dangers qu'amènerait l'institution de ces grands emplois; seulement il paraissait l'envisager comme un mal nécessaire et il s'efforçait de retenir les seigneurs dans certaines bornes au moyen d'un contrôle mutuel, tout en restreignant l'accroissement de leur puissance. Les ordonnances énergiques et souvent réformatrices rendues par Charlemagne en vue du gouvernement des provinces en sont une preuve évidente. Nous avons dit déjà comment, après la soumission des Lombards, des Saxons, des Bavarois et des Aquitaniens, il divisa en petits districts les grands-duchés des diverses tribus (comtés et margravats). Dans les plus petits districts mêmes, il plaça en face des comtes, auxquels revenaient le gouvernement, le commandement militaire et l'exécution des arrêts royaux, des évêques en guise de surveillants et réciproquement, de sorte que le contrôle mutuel des deux autorités, laïque et ecclésiastique, eut à garantir le peuple contre la fraude et l'oppression; car ces hauts fonctionnaires abusaient souvent de leur position pour spolier le peuple, voire même les étrangers de passage. La propriété foncière se trouvant par l'institution des bénéfices l'objet de perpétuelles transformations, il n'est pas étonnant qu'à défaut de livres terriers (2), les seigneurs aient

(1) La plupart des évêques et des abbés se recrutaient parmi les ecclésiastiques des chapelles royales.

(2) Lorsque des documents se trouvaient égarés, les propriétaires s'adressaient souvent au roi afin d'en obtenir le renouvellement.

souvent cherché à satisfaire leur cupidité aux dépens des petits propriétaires, auxquels ils contestaient le droit de propriété, gagnant à leur cause les juges ou s'adjugeant leurs biens par la violence. Les vacillations auxquelles les conditions de la propriété foncière étaient soumises, devaient rendre plus difficiles les décisions de la justice; il n'était pas aisé de décider si tel homme libre devait être considéré comme vassal ou homme-lige, si tel seigneur avait le droit de chasser ou de retenir un homme sur son bien, enfin si tel bien était bien libre ou bien de bénéfice. En conséquence de l'abrogation de la constitution des cantons, l'administration de la justice fut soumise à la surveillance des fonctionnaires royaux, des comtes et des centeniers. Les juges du peuple ou assermentés, nommés par le peuple, et qui avaient à décider de la culpabilité ou de l'innocence d'un accusé, à donner tort ou raison dans les causes portées devant eux, se croyant lésés dans leurs droits par cette disposition, n'assistèrent plus que rarement aux jours de justice fixés par les comtes ou les maires, et se dérobèrent souvent même par la violence aux châtiments imposés pour de semblables négligences. Charlemagne cherchait, à la vérité, à réprimer ces abus chaque fois qu'on les portait à sa connaissance, comme le prouvent ses nombreuses ordonnances légales (capitulaires), ainsi que les mesures sévères qu'il prit contre les exactions des fonctionnaires et contre les oppressions des grands (1); mais, ne pouvant se rendre par lui-même un compte exact de toutes ces choses, il ne réussit qu'à obvier à des inconvénients et non pas à extirper les causes du mal. Il était d'autant plus difficile d'établir un contrôle sur l'administration des fonctionnaires que ceux-ci ne recevaient pas de traitement fixe, mais disposaient pour leur entretien d'une grande quantité de biens de la couronne. Tirant parti souvent de ces ressources pour molester leurs voisins, ils sou-

(1) Les personnes de qualité elles-mêmes ne voyageaient pas toujours sans danger. Des envoyés du calife de Bagdad furent dépouillés le long de la route par des comtes ou des abbés. Ces Orientaux, après avoir été émerveillés par l'éclat de la cour et avoir admiré la force et la splendeur des palatins du roi, exprimèrent leur étonnement au sujet de l'impuissance de Charlemagne dans son propre pays. Le roi parut fort affligé et s'engagea à se faire rendre un compte exact de ces méfaits; il destitua ensuite les seigneurs qui s'en étaient rendus coupables.

levaient des querelles au sujet des frontières et des autorisations concernant les forêts et les paturages, et établissaient arbitrairement des droits de douane sur les fleuves et sur les ponts (1). Tous ces empiétements tendaient à augmenter la puissance des vassaux et des hauts fonctionnaires. Charlemagne chercha encore à remédier à cette situation, en ne conférant en général qu'à ses partisans les plus fidèles les charges et les dignités séculières et ecclésiastiques avec les biens qui s'y rattachaient. Il ne donnait jamais au même fonctionnaire plus d'une charge comtale et ne cédait non plus à un évêque ni une abbaye, ni une église appartenant aux biens de la couronne; il les employait à se faire de nouveaux partisans, et augmentait ainsi le nombre de ses fidèles serviteurs; mais, même entre leurs mains, les biens de la couronne ne furent pas toujours en sûreté (2).

Charlemagne reconnut l'impossibilité de surveiller lui-même toutes les choses de l'administration dans son vaste empire; les rapports qu'il exigeait lors de la diète, surtout ceux concernant la situation du pays, étant rédigés par ceux-là mêmes dont il s'agissait de dévoiler les abus ou les méfaits, il érigea une nouvelle institution en vue de les réprimer. Il envoya dans les provinces des fonctionnaires particuliers chargés de pouvoirs illimités qui, apparaissant à l'improviste, avaient à examiner la situation politique et économique du peuple, et il chargea d'autres fonctionnaires encore de vérifier l'état des biens domaniaux. Ces derniers, envoyés par la chambre des domaines, étaient appelés « messagers de la chambre » (missi cameræ). On appelait

(1) Charles défendit expressément dans un capitulaire l'imposition arbitraire des taxes sur les ponts.

(2) Louis le Pieux ou le Débonnaire, comme il fut appelé avec raison par les historiens français, se plaignit à son père, alors qu'il était roi des Aquitaniens, d'avoir à souffrir de privations, les seigneurs investis par Charlemagne ayant accaparé presque tous les biens domaniaux. Pour éviter à son fils l'odieux de la répression, le roi envoya en Aquitaine son cousin Richard, fils d'Angilbert, surveillant en chef des domaines royaux, afin d'examiner les titres légaux et d'exiger la restitution des biens de la couronne. Grâce à ces restitutions, les réquisitions en nature exigées pour l'armée et qui retombaient si lourdement à la charge du peuple, purent être abolies. Cette mesure fut si agréable au roi qu'il l'adopta pour tout le pays. On peut ainsi se rendre compte à quel point les seigneurs se livraient alors au pillage des contrées qu'ils administraient.

les autres « messagers royaux » (missi regii). Ceux-ci, de condition soit ecclésiastique, soit séculière, occupaient un rang supérieur à celui de tous les autres fonctionnaires, des comtes et des évêques mêmes, car ils étaient les représentants immédiats du roi. Ces sendgrafen (comtes envoyés) recevaient en conséquence leurs instructions du roi; un mandat était expédié sous le sceau royal (tractatorium) à tous les fonctionnaires, tels que receveurs d'impôts et intendants de domaines, pour qu'ils leur fissent délivrer des vivres (1).

Les autres envoyés devaient examiner l'état des biens domaniaux et exiger que les gouverneurs leur rendissent des comptes qu'ils vérifiaient et approuvaient. Les sendgrafen promulguaient les lois dans les assemblées provinciales et dans les cantons, recevaient le serment de fidélité et rendaient la justice simultanément avec les comtes, examinaient les rôles du ban et de l'arrière-ban, la liste des hommes aptes à porter les armes, déterminaient les limites de la puissance séculière et ecclésiastique, veillaient à l'acquittement des impôts réguliers, destinés à l'entretien des églises et aux constructions d'utilité publique, tels que ponts, routes, etc.; ils apaisaient les querelles entre les fonctionnaires, les seigneurs et le peuple, réprimaient les brigandages à main armée et veillaient à ce qu'il y eût sur les grandes routes des hôtelleries, afin que les ambassadeurs surtout y fussent convenablement hébergés.

Les sendgrafen se réunissaient chaque année dans leur district et y formaient une sorte de diète provinciale (placitum), à laquelle assistaient les principaux fonctionnaires ou dignitaires séculiers et ecclésiastiques, les évêques, les abbés, les comtes et les intendants des biens domaniaux; chacun devait y faire un rapport sur l'administration de

(1) Ce mandat renfermait, d'après un exemplaire des formules marculfiennes (Walter, Corp. J. Germ., C., III, 3, 295) l'autorisation de requérir un certain nombre de chevaux de relais, une quantité déterminée de pain blanc, de vin, de bière, de lard, de viande, de porcs, de petits cochons, de brebis, d'agneaux, d'oies, de faisans, de poulets, de lait, d'œufs, d'huile, de miel, de vinaigre, de cumin, de poivre, d'épiceries, de safran, de cannelle (?), de dattes, de pistaches, de chandelles, de suif, de sel, de raves, de légumes, de voitures, de falots, de fourrages et quelques autres objets dont le dictionnaire latin ne nous donne pas la signification.

(2) Ideler, I, 206.

son département et justifier sa gestion. Tout homme de quelque condition qu'il fût pouvait y faire valoir ses griefs; le représentant du roi était tenu à les prendre en considération, à les examiner, à y faire droit ou à en référer au roi. Ces diètes remplaçaient en quelque sorte les anciennes assemblées des cantons; elles étaient non-seulement utiles, mais même nécessaires, la diète générale ne pouvant s'occuper de tout ce qui concernait les intérêts particuliers de chacune des provinces; le temps et l'entendement suffisant lui eussent manqué pour cela. L'institution des sendgrafen perdit, dans les dernières années du règne de Charlemagne, sa forme primitive, soit que la force croissante des vassaux rendît les mesures prises par eux illusoires, soit qu'au lieu de rendre la justice sans aucune vue personnelle, les sendgrafen, connaissant davantage les seigneurs qu'ils rencontraient dans les diètes, fussent mieux disposés pour ceux-ci que pour les simples particuliers avec lesquels ils n'avaient eu précédemment aucun rapport, et dont ils n'avaient aucun avantage à attendre. Aussi longtemps que la santé de l'empereur se maintint robuste et que son coup d'œil d'aigle, pénétrant jusque dans les plus profonds replis de l'empire, surveilla non-seulement les grands, mais aussi les employés subalternes, les choses se passèrent d'une manière plus ou moins équitable. Mais, après sa mort, le mauvais vouloir et la rapacité des seigneurs prirent des proportions d'autant plus grandes que les droits, exercés jadis par le peuple dans l'administration de la justice et dans le gouvernement du pays, ne furent plus revendiqués; peut-être aussi avaient-ils disparu par suite de l'immixtion de Charlemagne dans toutes les affaires du pays.

Les plaintes amères des malheureux hommes libres s'élevaient souvent jusqu'à l'empereur, malgré toute sa sollicitude pour son peuple. Dans un capitulaire de l'an 811 (1), il est dit : « Que les pauvres se plaignent également des » évêques, des abbés et de leurs avocats, ainsi que des » comtes et de leurs centeniers. Lorsqu'un homme libre » ne veut pas céder à l'un d'eux son patrimoine, ils cher-

(1) Walter, Corpus juris germ. a. II. 245.

» chent dès lors l'occasion de le ruiner ; ils l'envoient con-
» tinuellement en campagne, jusqu'à ce que appauvri, il
» se voie obligé de vendre sa propriété ou de l'aliéner,
» tandis que ceux qui accaparent son bien restent paisi-
» blement chez eux. Alors que les plus pauvres sont sou-
» mis au service militaire, ceux qui possèdent des biens
» en sont exemptés par le rachat. » D'autre part, les comtes se plaignaient de l'insubordination des hommes libres, qui cherchaient à se soustraire au service militaire, en engageant leur liberté à ceux des seigneurs qu'ils savaient ne point devoir se mettre en campagne. Pour obvier à ces abus et venir en aide aux hommes libres, Charlemagne, d'accord avec la diète, promulgua en 812, une loi par laquelle il fut ordonné que tout homme libre qui possédait quatre manses ou mesures de terre (mansus), soit en bien propre, soit à titre de bénéfice, serait tenu de marcher en personne et à ses frais, mais que les propriétaires qui ne posséderaient qu'une, deux ou trois manses se réuniraient pour livrer à frais communs un homme d'armes, à raison de quatre manses (1).

Le service militaire ne fut pas, comme on l'a cru pendant longtemps, rattaché par cette loi à la propriété foncière, mais cette disposition mit autant que possible des bornes à l'oppression arbitraire qui pesait sur les hommes libres dénués de grands biens. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été prise cinquante ans plus tôt. Charlemagne étant mort peu de temps après la promulgation de cette loi, elle ne se trouva pas suffisamment affermie pour réprimer, sous ses successeurs, les empiétements des grands vassaux et prévenir la perte de la liberté nationale.

A la même époque, le ban et l'arrière-ban furent renforcés. L'amende pour infraction aux lois militaires fut élevée à soixante sous d'argent. En cas d'insolvabilité, l'homme libre était réduit en servitude. La désertion était punie de mort, conformément à l'ancienne jurisprudence.

(1) Les mesures ou manses différaient tant entre elles qu'il est difficile d'en déterminer avec certitude la contenance. Sans essayer de les spécifier toutes, nous rappellerons seulement, pour l'intelligence du lecteur, que dans le cas qui nous occupe la mesure de terre appartenant au simple homme libre (mansus ingenuilis) contenait en général une soixantaine d'arpents prussiens.

Il y avait le ban et l'arrière-ban pour la marine comme pour l'armée de terre. Dès que l'assemblée de l'empire avait décidé la guerre, et qu'en conséquence le roi, en qualité de commandant en chef, avait convoqué le ban et l'arrière-ban, chacun devait, sous peine des punitions mentionnées, prêter main-forte. Pourtant il pouvait se produire des refus qui restaient impunis: c'était dans le cas où le roi eût entrepris une guerre sans avoir consulté l'assemblée de l'empire. Il est évident que Charles, par sa supériorité intellectuelle, par la sollicitude que, plus qu'aucun souverain, il témoigna à l'égard des intérêts de ses Francs, pouvait se tenir presque toujours certain de leur assentiment.

En 803, une autre loi se rapportant au service militaire incombant aux évêques fut, à la suite des réclamations du peuple (de la chambre des hommes libres), promulguée dans la diète tenue à Worms. Beaucoup d'entre ces prélats, au mépris de défenses réitérées, continuaient, d'après la coutume autorisée par Charles Martel, à se rendre à la guerre où ils étaient plus embarrassants qu'utiles. Or les pétitions réclamaient que les évêques restassent chez eux pour y prier, dire la messe et y répandre des aumônes; plusieurs évêques ayant été blessés ou tués dans le combat, cette circonstance avait été non-seulement fâcheuse pour eux-mêmes, mais encore pour l'armée : beaucoup de soldats, saisis d'une terreur superstitieuse, avaient pris la fuite; en outre, une partie de l'armée se trouvant employée pour la sécurité des prélats, se voyait ainsi condamnée à une inactivité regrettable. Il paraît que les prélats craignaient, en restant chez eux, que leur considération s'en affaiblît aux yeux de leurs vassaux, ou redoutaient de se voir enlever des propriétés; du moins c'est ce que font supposer les termes de la pétition contenant la déclaration solennelle qu'elle n'émanait pas de vues intéressées à l'égard des biens d'Eglise. Cette pétition fut prise en considération.

Charles déploya surtout une grande activité à l'égard de la promulgation des lois touchant le clergé et les intérêts de l'Eglise. Parmi beaucoup d'ordonnances au sujet de la sécurité des personnes et des propriétés, de l'administra-

tion de la justice et de la conduite de son personnel, et dont il sera question plus loin encore, nous devons signaler avant toute autre chose, les décisions prises à la suite des délibérations de la diète et de l'assemblée ecclésiastique tenues à Francfort-sur-le-Mein, en l'an 794. L'évêque d'Urgel, dans les Pyrénées, Félix, Espagnol de naissance, avait été invité par lettre, par l'évêque de Tolède, Elipand, ainsi que le raconte Einhard, à lui dire son opinion au sujet de la nature humaine de Jésus-Christ, à savoir s'il devait être considéré comme fils réel ou comme fils adoptif de Dieu. Félix décidant en faveur de l'arianisme, se rallia à l'opinion du patriarche de Constantinople, Nestor, qui au ve siècle avait soutenu que Jésus-Christ n'était pas, par lui-même, le fils de Dieu, mais l'était devenu seulement par la grâce de l'adoption. Le Saint-Esprit seul était le fils immédiat de Dieu, et par son moyen Dieu avait créé toutes les choses visibles et invisibles. Félix distinguait ainsi le Christ sauveur des hommes de l'Esprit saint et éternel qui s'était révélé et transmis à lui. La question de la Trinité était hors de cause. Cette doctrine s'était rapidement propagée en Espagne. Le siége romain s'éleva aussitôt avec une grande vivacité contre cette « hérésie ». Dès l'an 792, l'évêque Félix fut cité devant un synode que tint Charles à Ratisbonne, après sa grande campagne contre les Avares; il fut condamné par les évêques réunis, envoyé à Rome et contraint d'abjurer son erreur. Charles ayant fort à cœur la considération de l'Eglise et ne se tenant point encore pour satisfait par la simple abjuration de cette « hérésie », son ami Alcuin, qui occupait auprès de lui en quelque sorte la place de ministre des cultes, entama, selon son désir, conjointement avec le patriarche Paulin d'Aquilée, une querelle avec les évêques Félix et Elipand; il paraît que Félix n'était nullement converti encore malgré sa rétractation. La querelle fut si vive que Charles convoqua un synode à Francfort et y fit condamner « la doctrine erronée » par les évêques assemblés, venus de toutes les parties du royaume des Francs et de l'Italie, ainsi que par le représentant du pape. Charles poursuivit l'exécution de cette décision avec tant d'énergie, menaçant les évêques espagnols de la rupture de toute communauté avec

les autres chrétiens, qu'après que le vieil Elipand fut mort sans s'être trouvé convaincu, et que Félix qui s'était enfin soumis en 799, eut été interné à Lyon où il mourut, leur doctrine disparut également. Charles qui, dans cette question, avait pris parti pour les dogmatiques orthodoxes, en élucida bientôt une autre d'une manière tout aussi décisive; celle-ci se rapportait au culte des images.

Du temps de l'impératrice Irène, une énergique réaction s'était prononcée à Constantinople en faveur de ce culte; le parti des iconoclastes avait été vaincu et condamné, et le culte des images de nouveau rétabli par un concile tenu à Nicée, auquel prirent part, en 787, trois cent soixante et dix-sept évêques autrichiens et deux légats du pape Adrien établis en Occident. Le pape avait fait un voyage en Occident pour y faire connaître les décisions du concile de Nicée, mais il s'était trompé sur le caractère national. En Orient, des hommes qui se courbaient devant leur empereur, devaient s'agenouiller avec moins de difficulté devant l'image d'un saint, que des Germains qui ne fléchissaient le genou que devant Dieu, mais jamais devant des rois. Ce culte allait rencontrer moins d'opposition aussi chez les Romains occidentaux, ceux-ci s'étant déjà familiarisés du temps du paganisme avec l'adoration des images vénérées jusque dans leurs maisons (Lares). L'ancienne religion germanique admettait à la vérité des endroits sacrés et des symboles bénits, seulement aucun culte n'était attribué ni à ces objets ni à ces endroits, envisagés seulement comme des temples où la divinité était adorée (1). Aussi le pape rencontra-t-il dans l'empire des Francs, non-seulement chez le peuple, mais aussi chez les grands, investis de la puissance séculière et ecclésiastique, une vive résistance. On avait toléré jusqu'alors les images dans les églises comme un pieux ornement; mais le sentiment général s'élevait contre le culte qu'il s'agissait de leur rendre. Charles même s'était mis à la tête de l'opposition et avait fait composer par Alcuin des ouvrages de controverse,

(1) L'assertion émise par différentes sources romaines des temps antérieurs et postérieurs, c'est-à-dire que les Germains (Agathias le dit des Alamans, Imp. et reb. gest., Just., tome II, 3, 14), adoraient des arbres, des sources, des collines, des gorges de montagnes, repose sur une équivoque. Ces lieux n'étaient en quelque sorte que des temples.

connus sous le nom de livres carlovingiens, dans lesquels la querelle profondément élucidée et présentée sous un jour nouveau, fut énergiquement tranchée tant à l'égard de la superstition du culte des images qu'à l'égard du fanatisme des iconoclastes. Cette question controversée fut résolue par la diète et par le concile. Celui-ci, s'appuyant entièrement sur les livres carlovingiens, adopta un moyen terme entre les deux extrêmes. Il rejeta aussi bien la destruction que la vénération des images, et il fut admis en principe, dans l'Eglise occidentale, qu'il ne serait pas défendu de posséder des images, mais interdit de les adorer; il était permis de conserver des images hors de l'église, mais l'on était aussi peu autorisé à les faire honorer qu'à ordonner leur destruction. Charles envoya son favori Angilbert devenu récemment abbé et archi-chapelain (1) avec le susdit ouvrage et les décisions du concile au pape Adrien, réclamant de celui-ci non-seulement la reconnaissance de ces décisions, mais même la condamnation de toutes les mesures prises par la cour byzantine auxquelles le pape lui-même avait donné son assentiment par le moyen de son représentant. Le pape Adrien se trouva ainsi dans le plus grand embarras. Mais telles étaient la considération et la prépondérance du roi des Francs, auquel ce même pape avait déjà concédé le droit d'investir les évêques ainsi que celui de nommer le pape lui-même (2), qu'il ne hasarda ouvertement aucune résistance; il envoya à Charles une réponse timide et conciliante ne sauvant que l'apparence. Il condescendait à la clause principale, se contentant de la reconnaissance formelle de son autorité par le concile franc.

Dès lors, le siége papal adoptait le système politique auquel il fut redevable de tant d'avantages : il consentit à ne point nager contre le courant, mais à remettre à une époque plus favorable l'exécution de désirs peu réalisables dans le présent. Cette politique fut suivie pendant le cours de plusieurs siècles. Quoique, en l'an 825, sous Louis le

(1) Angilbert avait eu avant son entrée dans les ordres des rapports intimes avec Berthe, fille de Charles, qui eut de lui deux fils, l'historien Nithard et Hamid; ces relations ont donné lieu probablement au charmant conte de : Eginhard et Emma.

(2) Hadriani, divi bullae pro Carolo magno. G. Soldast imperatorum statuta, etc., nº 1. — Aussi Ideler, II, 280.

Débonnaire, ces conclusions du synode de Francfort eussent été confirmées encore, par un concile tenu à Paris, la dévotion aux images ne s'introduisit pas moins de toutes parts dans le culte de l'Eglise romaine.

Dans un synode postérieur, tenu en 829, une autre question encore se trouva tranchée contrairement à la volonté du pape; il s'agissait d'une nouvelle transformation du dogme de la Trinité. L'éternité et la consubstantialité des trois personnes divines avaient été reconnues depuis longtemps par les conciles œcuméniques. Un moine de Jérusalem souleva alors la question de savoir si le Saint-Esprit procédait au même titre du Fils et du Père. Une grande querelle surgit à cette occasion en Occident, et Charles envoya son cousin Adalhard, abbé de Corbie, et l'évêque de Worms à Rome, avec la proposition de faire admettre dans la profession de foi nicéenne l'innovation précédemment adoptée en Espagne. Le pape s'y opposa; mais, malgré sa résistance, cette innovation fut admise par le concile d'Aix-la-Chapelle et, en conséquence, après les mots : « Qui ex Patre procedit », celui de « Filioque » fut intercalé, comme il s'y est conservé jusqu'aujourd'hui.

Le synode de Francfort s'occupa aussi de la juridiction et de la discipline du clergé. Lorsqu'un laïc accusait de délit un ecclésiastique, il fallait que l'évêque et le comte siégeassent ensemble au banc de justice. Le prêtre accusé d'un crime était jugé par l'évêque. Celui-ci était tenu à ne s'éloigner jamais pendant plus de trois semaines de son diocèse. Les abbés ne pouvaient recevoir aucun argent des moines pour les agrégations, et les moines, pour n'importe quel délit, n'être ni mutilés ni aveuglés. Le roi s'engageait à ne nommer aucun abbé sans l'assentiment de l'évêque. Dans une des assemblées d'automne subséquentes, le tribut de guerre imposé aux ecclésiastiques fut également fixé, celui du sous-diacre à trois cents sous, celui du diacre à quatre cents, celui du prêtre à six cents, et celui de l'évêque à neuf cents sous. La violation d'un endroit consacré à l'asile était punie d'une amende de six cents sous.

Charlemagne avait surtout à cœur le maintien de la discipline parmi les évêques. De nombreuses dispositions furent

prises à cet égard durant la diète tenue en 789, et en conséquence tous les évêques se virent engagés à mener une vie chrétienne et à observer les prescriptions suivantes : les serments ne devaient être prêtés que par des gens à jeun, et les parjures ne plus y être admis ; les évêques étaient invités à ériger des écoles populaires pour apprendre à lire aux enfants, et des écoles supérieures, au siége épiscopal et dans les cloîtres, où seraient enseignés la musique, le chant, l'arithmétique et la grammaire ; les moines et les ecclésiastiques ne devaient paraître ni aux assemblées de l'empire, ni aux diètes. Les comtes devaient terminer, aux jours de leur justice, d'abord les causes des mineurs et des orphelins et devaient s'abstenir à ces époques de parties de chasse et de banquets. Les abbesses et les religieuses ne pouvaient quitter leur cloître sans la permission du roi, ni écrire, ni recevoir des lettres d'amour. Une ordonnance postérieure prescrivait la visite aux églises les dimanches et les jours de fête, défendait de dire la messe dans des maisons particulières ; cette dernière disposition irrita fort les gens de distinction. L'ordonnance s'élevait aussi contre l'ivrognerie, défendait différentes pratiques superstitieuses, entre autres le baptême des cloches, et interdisait aux évêques, aux abbés et aux abbesses de tenir des chiens de chasse, des faucons, des éperviers, des bouffons, leur enjoignant de payer de leur personne partout où il s'agissait de donner le bon exemple, etc., etc. Conçues dans cet esprit, ces prescriptions et beaucoup d'autres toutes semblables furent transportées des siéges épiscopaux, la plupart occupés par des partisans de Charlemagne, dans les districts particuliers.

C'est ainsi que Théodulf, un Goth de l'Italie, promu au siége épiscopal, rappelant les sages mesures de la police sanitaire adoptées à Rome, défendit l'inhumation des morts dans les églises, à l'exception des prêtres et des laïques de distinction, interdit les réunions ou assemblées séculières dans les églises, défendit aux prêtres de cohabiter avec des femmes ou de fréquenter des cabarets, leur recommandant avec instances l'urbanité et l'hospitalité, et exigeant qu'ils instruisissent gratuitement les enfants dans les villages.

Aussitôt après son avénement, Charlemagne régla définitivement la position économique du clergé. Comme déjà nous l'avons dit, sous Pépin, le dixième et le neuvième des revenus avaient été restitués à l'Eglise comme dédommagement de ses fiefs confisqués. Cette ordonnance avait eu toutefois plutôt un caractère temporaire, car il semble que dès cette époque on en ait mis en doute la validité. Quoiqu'il en fût, en l'an 779, Charles lui donna le caractère d'une loi permanente et étendit l'institution de la dîme dans les pays nouvellement conquis, même sur les propriétaires libres non inféodés. Cette mesure appliquée aux Saxons, malgré l'énergique blâme d'Alcuin, excita plus d'une fois la résistance de ce peuple indépendant, fier et persévérant, qui entrevoyait dans l'érection des évêchés d'Osnabruck, de Munster, de Brême, de Serden, de Hildesheim, de Minden, de Paderborn, de Seligenstadt, de Halberstadt bien moins des établissements civilisateurs que des institutions oppressives et ruineuses. Après avoir adopté en général cette mesure, Charles gratifia les églises de biens-fonds aussi souvent que l'occasion s'en présenta. L'Eglise participa à toutes ses acquisitions de territoires. L'espace nous manquerait pour énumérer toutes ces donations de terres, de priviléges et d'immunités (franchise de douanes, franchise d'impôts, de service militaire, etc.) Le pape surtout reçut des présents importants consistant en argent ou en biens. L'église de Saint-Pierre à Rome fut dotée aussi de richesses princières.

Charles déploya l'activité la plus féconde à l'égard de l'éducation populaire ; son action dans ce domaine l'emporta d'autant plus sur ses exploits militaires, que son propre mérite dans la carrière des armes ne se signala pas tout particulièrement au-dessus de celui de ses ancêtres, de celui de ses généraux et de l'esprit guerrier commun aux Francs, tandis qu'il eut exclusivement la gloire d'avoir élevé son peuple à un haut degré de culture intellectuelle. Tout à son œuvre, Charlemagne fit preuve de cette faculté, propre aux grands hommes, qui consiste à découvrir et à mettre en relief le mérite quel qu'il soit, et à lui donner une direction judicieuse. Dès ses premières campagnes en Italie, Charles avait constaté avec étonnement l'infériorité

intellectuelle des habitants du royaume des Francs à l'égard des peuples méridionaux. Antérieurement déjà, il tenait la science en si grande estime qu'il en protégeait toujours les propagateurs. C'est ainsi qu'il remit en 776, un bien-fonds au grammairien Paulinus, élevé bientôt après au patriarchat d'Aquilée. Le tumulte de la guerre dans lequel se trouvait enveloppé le royaume des Francs ne lui permit pas au commencement de son règne de réaliser ses projets civilisateurs d'après un vaste plan d'ensemble; mais il lui fut donné de rencontrer à Parme, en 781, un homme dont le caractère et le genre d'esprit correspondaient de la manière la plus frappante aux siens. Cet homme, Alcuin, ou Albinus, comme il se faisait volontiers appeler, latinisant son nom, provenait d'une famille anglo-saxonne distinguée. Il était né à York en 735, et avait été élevé à l'école de la cathédrale devenue célèbre sous la direction de l'archevêque Egbert; il y fut initié à de fortes études. On venait de lui conférer, après la mort d'Egbert, la direction de l'école, et il revenait de Rome où on l'avait envoyé chercher le pallium pour le nouvel archevêque d'York, lorsqu'il se trouva, à Parme, en présence de Charles. Il lui parut posséder à un si haut point la science et le zèle nécessaires pour l'enseignement, qu'il fut invité à se fixer à la cour. Il paraît que cette première entrevue eut déjà pour résultat de diriger l'attention du roi sur d'autres savants; en effet, Charles ramena avec lui de l'Italie en France en 783, l'historien des Lombards, Paul Warnefried, le grammairien Pierre de Pise, et probablement aussi Théodulf, dont nous avons déjà parlé. Plusieurs Francs distingués par l'esprit se réunirent à eux; c'était Angilbert, qui appartenait à une famille importante, et qui, élevé à la cour franque, occupait une place de confiance auprès de la famille royale; nous devons à sa plume un charmant fragment poétique représentant la famille impériale au moment de son départ pour la chasse; Einhard, l'historien de Charlemagne, sous la plume duquel la langue latine retrouva la clarté et la noblesse de la classique antiquité, et enfin Arno, l'ami d'Alcuin, l'éminent abbé de Saint-Amand. Charlemagne institua avec l'aide de ces illustres savants une sorte d'université, dans laquelle sa famille entière, ses palatins, les

fonctionnaires de la cour, grands et petits, tous, en un mot, recevaient leur instruction. Lui-même y apprit à fond la langue latine, dans laquelle il s'exprimait, comme nous l'avons dit déjà, aussi couramment qu'il le faisait en allemand, sa langue maternelle. Il s'initia même au grec, mais s'en tint seulement à comprendre cette langue. Il s'adressa au Pisan Pierre pour l'initier à la grammaire et à Alcuin pour les autres branches d'instruction, telles que la rhétorique, la dialectique, l'astronomie; Charlemagne s'exerçait avec tant de zèle à l'écriture, qu'il lui arrivait souvent même de faire placer sa table à écrire tout à côté de son lit. Ainsi que le constate son biographe, Charlemagne, grâce au scientifique développement de ses hautes dispositions intellectuelles, était devenu aussi un orateur lucide et entraînant.

Le cercle de ces savants s'élargit de plus en plus; Alcuin amena de l'Angleterre ses élèves Wiso, Frédégisus, Sigulf et Ofulf, et le roi appela le Bavarois Leidrat, l'Ecossais Clément et d'autres encore. Il se forma ainsi autour de lui une espèce d'académie; on y dissertait sur les problèmes scientifiques de l'époque, cherchant à élucider les controverses et à décider même des questions religieuses. Comme il arrive d'ordinaire lorsque l'imagination s'élève au-dessus du vulgaire, dès qu'il s'agissait de quelque grande délibération à prendre, cette autre Table Ronde s'enveloppait d'une sorte de forme mystique, tandis que ses membres, se dérobant par la fantaisie à leur condition présente, empruntaient les noms des hommes célèbres de l'antiquité. C'est ainsi que Charlemagne s'appelait David, Alcuin était Flaccus (Horace), Einhard avait nom Beseleel (c'était celui de l'ingénieux constructeur du tabernacle), l'archevêque de Mayence, Riculphe, s'appelait Damodas, (d'après un personnage des églogues de Virgile), Angilbert était Homère, Théodule s'appelait Pindare, le cousin de Charlemagne, Adalhard, abbé de Corbie, était saint Augustin, et les princesses Gisèle et Gontrade, étaient Lucie et Eulalie. Un grand nombre de lettres et de poésies de l'époque témoignent aussi du commerce d'esprit de ces personnages. Nous en retrouvons d'intéressantes traces dans les lettres d'Alcuin; on y constate surtout des preuves de l'intérêt qu'y prenaient Charlemagne et les personnes de sa

famille; on y voit aussi combien souvent, dans des cas de doutes de conscience, ceux-ci appelaient à leur aide leur célèbre instituteur. Nous y trouvons de paternels avertissements donnés par Alcuin aux trois fils du roi, desquels il ressort qu'Alcuin préférait de beaucoup Louis, à cause de ses précoces dispositions pieuses, à ses frères plus mondains, Charles et Pépin. Il donna aussi fréquemment des conseils consolants et instructifs à Gisèle, sœur du roi, et écrivit pour elle et ses amies un commentaire de l'évangile de saint Jean. Les réponses qu'Alcuin faisait aux questions naïves de Charlemagne et de ses enfants, et dans lesquelles le sens commun se trouve souvent en conflit avec la foi, caractérisent le degré de l'éducation reçue à cette époque.

Alcuin se préoccupe rarement de la logique, mais se sert souvent d'expédients sophistiques et dialectiques, et de cette façon, il élude entièrement la solution (1). Quelquefois même, il omet entièrement de répondre. Les

(1) Un palatin de Charlemagne ne parvenant pas à faire accorder ce passage du précepte donné par le Christ avant son départ pour le jardin des Olives (Evang. saint-Luc, 22, 36) : « *Que celui qui a un habit le vende et s'achète une épée* », avec cet autre passage (Evang. Mathieu, 26, 52) : « *Celui qui tirera l'épée périra par l'épée* », s'adressa au roi pour en avoir l'explication. Charlemagne demanda l'avis d'Alcuin qui se servit d'une interprétation allégorique : l'épée mentionnée par saint Luc n'était autre que la parole de Dieu que l'on doit acquérir même au prix de son dernier sou, afin de combattre la ruse de l'ancien serpent; mais on devait entendre par l'épée de saint Mathieu la vengeance, à la suite d'une injustice soufferte, vengeance défendue aux chrétiens. Alcuin expliquait la vente de l'habit par le détachement des satisfactions mondaines. D'après Alcuin, les deux épées dont parle Jésus, signifient le corps et l'âme. Il suffisait de se conformer à la volonté de Dieu. Alcuin fit parvenir cette réponse au palatin. Le roi ayant demandé pourquoi l'épée de Pierre, si telle était la parole de Dieu, coupa l'oreille de Malchus, puisque la parole de Dieu pénètre au cœur par l'oreille, Alcuin répondit que l'oreille de l'incrédule seule avait été tranchée pour être ensuite de nouveau remise par la grâce divine. Dans un entretien d'Alcuin avec le jeune Pépin, celui-ci demande : Qu'est-ce que la liberté de l'homme? et Alcuin répond : C'est l'innocence. Et à cette question captieuse : Qu'est-ce que la lune ? il répond : C'est l'œil de la nuit, la dispensatrice de la rosée, le prophète des tempêtes. Une des filles de Charles s'étonnant de cette autre parole contenue dans un des psaumes de l'Eglise : *Tout homme est menteur*, désirait savoir si elle s'appliquait aussi à des enfants impubères ou muets de naissance; l'expression d'un autre psaume lui paraissait également inexacte : *Le soleil ne te brûlera pas le jour, ni la lune la nuit;* il lui paraissait inadmissible de se servir du mot exprimant la même propriété pour la lune qui était un astre de nuit que pour le soleil. Alcuin trouva bon de s'en remettre pour la réponse à ces questions à Charlemagne lui-même.

Anglo-Saxons qui avaient propagé la mission chrétienne en Allemagne, se trouvaient bien plus avancés aussi que les Francs, à l'égard de l'éducation en général. Ce fut ainsi que l'école d'York, que dirigea Alcuin, servit de type pour les écoles à établir en France. Dans l'institution modèle, établie à la cour de Charles, on enseignait la grammaire latine, la prosodie, la rhétorique, l'astronomie, l'histoire naturelle, les mathématiques, l'histoire politique et biblique, mais avant toute chose, on y expliquait la Bible.

Des institutions formées sur le modèle de cette dernière, furent, sur les ordres du roi, érigées dans tous les siéges épiscopaux et dans les cloîtres, et les ecclésiastiques, invités à fonder des écoles dans les villages pour initier la jeunesse à la lecture et au calcul. Charles prit si fort à cœur l'éducation du peuple, que, renonçant même à l'entourage des amis lettrés qui lui étaient pourtant si chers, il les envoya dans les provinces et leur y confia la direction de l'enseignement. C'est ainsi qu'Arnould, abbé de Saint-Amand, fut envoyé en Bavière, où déjà, sous le règne des ducs et grâce au voisinage de l'Italie, les premiers germes de la culture intellectuelle avaient été jetés par la fondation des établissements de Mondsee, de Niederaltaich et de Kremsmünster.

Arnould obtint l'évêché de Salzbourg, qui, en 798, fut élevé à l'archiépiscopat, et y créa un centre d'action bienfaisante. C'est ainsi encore qu'Alcuin fut promu au siége épiscopal de Tours, Théodule à celui d'Orléans et Leidrad à celui de Lyon. Des ecclésiastiques élevés à l'école de la cour de Charles se trouvèrent surtout investis des principales hautes dignités ecclésiastiques, afin qu'ils pussent répandre, selon l'intention de leur maître, la semence de la culture parmi le peuple.

Charles acquit surtout un grand mérite aux yeux de la postérité pour le zèle et la sollicitude dont il entoura l'institution des bibliothèques. Il sut mettre un terme au mépris et à la rage de destruction qu'éprouvait le clergé à l'égard des anciens monuments de la pensée. Les manuscrits des écrivains classiques, échappés à leurs profanes mains, furent retirés de leur cachette et reproduits au multiple. D'autres manuscrits furent achetés, au prix de

grands sacrifices d'argent, à Rome où se tenait le principal commerce de livres, comme aussi en Angleterre, pour être ensuite recopiés et distribués par centaines d'exemplaires dans les monastères et dans les autres fondations de l'empire des Francs. Nous nous émerveillons encore aujourd'hui à la vue de cette écriture remarquable, de ces charmantes lettres initiales et de ces belles illustrations dues aux calligraphes les plus distingués de cette époque.

Grâce à ces efforts intelligents, les aspirations vers une direction intellectuelle supérieure se manifestèrent pour la première fois dans la partie la plus cultivée des populations allemandes; le style se rapprocha de nouveau de la pureté classique et les écrits historiques surpassèrent de beaucoup tous ceux qu'avaient produits et que devaient produire la plupart des siècles passés ou futurs. Comment se fit-il que, dans la suite, semblables à ces plantes de serre qui ne prospèrent que sous la main soigneuse du jardinier, les produits de cette culture se soient altérés et stérilisés?

L'essence même de cette éducation n'étant pas nationale, ses effets ne pénétrèrent point jusqu'à l'âme d'un peuple qui, plus que tout autre, conserva son caractère primitif; de plus, la langue latine, employée pour la littérature, n'était cultivée que par des hommes supérieurs. Peu à peu, l'éducation devint le domaine exclusif des classes privilégiées, surtout du clergé, et elle devait nécessairement déchoir dès que ces classes auraient, par la supériorité de leur développement intellectuel, acquis assez d'autorité et de fortune pour désirer, obéissant ainsi aux lois ordinaires de l'humanité, jouir en paix de leurs acquisitions, renonçant à faire de nouveaux efforts au profit de la généralité. A la vérité, Charlemagne s'efforça de remédier à cet inconvénient. Il ébaucha une grammaire allemande, que son existence si agitée ne lui permit pas d'achever, mais il ne se trouva probablement autour de lui personne qui fut capable de continuer ce travail; à cette époque toute la culture était romaine. Charlemagne ordonna de noter les anciens chants épiques dans lesquels étaient célébrés les exploits guerriers de ses ancêtres. Mais ces chants ayant été, paraît-il, fort peu propagés parmi les classes cultivées de cette époque, le fanatisme religieux de son fils, qui toucha

au délire, réussit aisément à en faire détruire les principaux manuscrits.

Charles fit aussi assembler et codifier les anciens us et coutumes des populations allemandes. Toutefois l'idiome allemand lui paraissait encore si peu propre à la rédaction, que les lois de celles des populations allemandes qui n'avaient pourtant jamais foulé le sol romain, ainsi que les livres de jurisprudence antérieurement rédigés par les Francs Saliens et Ripuaires, par les Burgondes et par les Visigoths, furent transcrits en langue latine, tels qu'ils nous ont été conservés jusqu'aujourd'hui. Ce fut une des raisons principales qui firent que, malgré les remarquables efforts de Charles (1), le mouvement de culture intellectuelle s'arrêta après sa mort et que les bénéfices en échappèrent à la majeure partie du peuple. Il fut surtout donné à la prépondérance exercée par le particularisme en Allemagne de réduire finalement à néant l'œuvre politique de Charlemagne.

L'empereur s'occupa attentivement aussi du sort des indigents. Il ne recommanda pas seulement aux ecclésiastiques et aux couvents, ainsi qu'aux riches séculiers le soin des pauvres, mais il se préoccupa des chrétiens indigents appartenant à des pays éloignés. Sa sollicitude pour eux s'étendit jusqu'en Syrie et en Afrique. Des chrétiens pauvres furent non-seulement soutenus par ses aumônes dans

(1) Une anecdote racontée par un moine de Saint-Gall nous permet d'apprécier à fond le caractère de Charlemagne. Après avoir fait donner de l'éducation, par le savant Irlandais Clément, à un certain nombre d'enfants d'hommes de distinction et d'autres, il visita un jour cette école et se fit présenter les devoirs écrits, rédigés en prose ou en vers. Remarquant que les enfants des pauvres avaient été très-studieux et avaient fait de grands progrès, tandis que ceux des gens de distinction, ayant été paresseux, ne présentaient que des travaux incorrects, il fit placer les premiers à sa droite, les autres à sa gauche, loua ceux-là pour leur assiduité, et leur promit, s'ils persévéraient dans leur perfectionnement, de les honorer publiquement en leur confiant plus tard des évêchés et des abbayes. Apostrophant les autres, et levant la main, comme pour la prestation d'un serment, il leur dit : « Vous autres, jolis, gentils et distingués fils de » mes seigneurs, vous avez, vous confiant à vos parents et à leurs riches» ses, contrevenu à mon ordre et négligé votre éducation; au lieu de soi» gner vos études, vous vous êtes adonnés au luxe, au jeu, à l'indolence » et aux vaines inutilités; mais par le Roi du ciel, je tiens pour rien » votre noblesse et votre beauté; que d'autres s'émerveillent à votre » égard! Tenez-le-vous pour dit : si vous ne changez votre paresse » actuelle en zèle pour l'étude, vous n'obtiendrez jamais rien de Charles. »

Alexandrie, Jérusalem et Carthage, mais il rechercha aussi l'amitié des rois d'outre-mer, afin de pouvoir utiliser sa médiation à leur profit.

L'administration de la justice dont il sera parlé plus tard dans son ensemble, fut soumise à une réforme qui ne pouvait manquer d'atteindre son but. On sévit surtout avec énergie contre le brigandage, fléau qui semble avoir affligé jadis les populations germaniques.

Les arts durent également à Charlemagne de grands encouragements. Il fit venir aussi de l'Italie des maîtres de musique et de chant et se donna des peines inouïes pour assouplir les rudes gosiers de ses Francs; il les faisait s'initier à l'art du chant artistique qui avait atteint en Italie déjà un haut degré de perfectionnement. Dans tous les lieux où le conduisaient ses perpétuels voyages, il assistait lui-même aux chants d'église, y distinguait les plus habiles chanteurs et leur faisait proposer ensuite de servir d'instituteurs de l'art du chant dans son empire. L'architecture atteignit sous sa direction un grand développement. Partout s'élevèrent de magnifiques églises; il semble que les palais impériaux répandus dans toutes les parties du vaste empire des Francs, au nombre de plus de cent vingt (tout au moins les plus magnifiques, à la tête desquels se trouvaient ceux d'Ingelheim et d'Aix-la-Chapelle), aient servi de modèles de bon goût pour les demeures des personnages riches ou de distinction appartenant au nord de l'Europe. Le palais d'Aix-la-Chapelle ainsi que la basilique furent décorés d'une façon uniforme et particulièrement splendide. Les habitations destinées aux palatins et aux chevaliers de l'empereur, celles de sa suite, et en général celles des serviteurs de la cour s'élevaient tout autour du palais, et de façon que de ses fenêtres le roi pût surveiller d'un bout à l'autre les entrées et les sorties; or ces constructions étaient si nombreuses qu'une suite militaire considérable et une grande foule de peuple pouvaient s'y trouver à couvert. Le pont en bois, long de cinq cents pieds, que Charles fit construire sur le Rhin, à Mayence, doit être mentionné parmi ses travaux d'art les plus importants. Cette œuvre gigantesque avait exigé dix années pour sa construction et la moitié de l'Europe y avait contribué par son argent;

mais peu de temps après son achèvement complet, l'œuvre entière fut détruite, en l'espace de trois heures, par un incendie qui consuma le pont jusqu'à fleur d'eau ; un seul pieu échappa au feu ; on soupçonna que les bachoteurs, craignant d'être frustrés dans leur salaire par l'érection du pont (1), avaient été les auteurs de l'incendie. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs parmi les empereurs romains, et plus qu'aucun de ses successeurs, Charlemagne se préoccupa d'augmenter les modes de transport, qui sont le plus important des moyens pour la propagation de la culture. Nous avons brièvement dit déjà qu'il chercha à exécuter un projet consistant à unir le Rhin au Danube. Il fit creuser, pendant son séjour à Ratisbonne, un canal entre le Regnitz et l'Altmühl; la première de ces rivières se jette dans le Mein, et l'autre dans le Danube. On employa pendant tout l'automne de l'an 793, un nombre considérable d'ouvriers pour établir entre les rivières un canal de deux mille pieds de longueur, sur trois cents pieds de largeur; mais ce fut en vain, car le terrain était des plus marécageux, et, de plus, de violentes averses chaque nuit venaient détruire toujours l'ouvrage de la journée. Une révolte ayant éclaté en Saxe et une irruption des Sarrasins ayant été signalée, le travail commencé dut rester inachevé, faute d'ouvriers. Charlemagne s'occupa activement aussi de construire des routes et des ponts. Les travaux étaient exécutés par le système des corvées. Les comtes étaient tenus à faire entretenir et réparer les chemins par leurs représentants, les vicaires, et par leurs serfs, et de plus à faire construire des ponts et des routes. S'agissait-il de plus grandes constructions, on s'adressait aussi aux comtes, aux ducs, aux abbés et aux évêques. En général, il était de règle que tous les détenteurs de biens féodaux dussent contribuer aux constructions publiques. Charlemagne tira souvent de l'Italie des modèles pour la construction des édifices et pour les travaux de sculpture ; le pape même lui envoya un magnifique parquet en mosaïque provenant du palais impérial de Ravenne. La plupart des peintures décoratives des églises furent exécutées par des artistes italiens.

(1) Mon. St. Gall., gesta Car. I, 30.

Charlemagne fut aussi un zélé protecteur de l'agriculture, et il agit d'une façon très-judicieuse en transformant ses métairies domaniales en fermes modèles; il prouva ainsi qu'eu égard à la nature de cette industrie, l'exemple personnel l'emporte de beaucoup sur les mesures légales. Ses nombreuses ordonnances au sujet de l'exploitation de ses métairies, rassemblées dans son capitulaire « de villis » et sur lesquelles nous reviendrons plus tard, démontrent que l'agriculture était parvenue, à son époque déjà, à un degré aussi élevé que celui qu'elle atteignit de nos jours, avant l'introduction de la culture rationnelle. L'élève du bétail fut surtout l'objet de sa sollicitude; et dès lors aussi presque toutes les espèces de fruits et de légumes que nous possédons aujourd'hui, furent connues.

A la suite d'une épouvantable famine qui désola surtout les Gaules et l'Italie en 793, Charles fit adopter par la diète de Francfort, en 794, une mesure destinée, il est vrai, à obtenir l'approbation de la multitude irréfléchie, mais qui, en contradiction avec les lois économiques, est toujours inefficace et même fâcheuse : nous voulons parler de la fixation d'un prix maximum pour les céréales. Il n'était permis ni aux ecclésiastiques, ni aux laïques, que les prix fussent plus ou moins élevés, de vendre des céréales au delà du prix fixé pour le boisseau ordinaire (1), c'est-à-dire à un denier (2) pour le boisseau d'avoine, à deux deniers pour le boisseau d'orge, à trois deniers pour le boisseau de seigle et à quatre deniers pour le boisseau de froment. Le prix des céréales provenant des domaines était coté plus bas encore : le seigle, à deux deniers et le froment, à trois deniers.

Le prix du pain ne pouvait s'élever au-dessus d'un denier pour vingt-quatre livres. On ne saurait reprocher à Charlemagne d'avoir fait baisser le prix des céréales provenant des domaines. Cette ordonnance dut être envisagée

(1) Cette mesure (modius) adoptée pour tout le royaume contenait à l'époque de Charlemagne, d'après les minutieuses recherches de Guérard, environ quarante-deux litres.

(2) Après l'an 778, la valeur métallique du denier était de : 36 centimes. La valeur relative est portée par Guérard à 3 francs 52 centimes. Nous reviendrons sur ce sujet.

comme une mesure d'autant plus favorable aux véritables intérêts du peuple à l'époque de la famine, qu'elle s'opposa aussi à la ruineuse tendance à la spéculation sur les céréales, à laquelle se livrait dès lors le commerce (1). Mais, d'autre part, la fixation d'un prix maximum pour les céréales provenant des propriétés privées fut une mesure imprudente. Lorsque la moisson a manqué et que la provision des céréales ne suffit pas à la consommation ordinaire, il faut ou bien en restreindre l'usage ou suppléer au manque par des arrivages du dehors. Les consommateurs ne sont conviés à l'épargne que par l'élévation du prix qui sert également à couvrir les frais de transport des céréales venues de loin. Plus la disette atteint de grandes proportions, plus il faut ménager les provisions. C'est aussi l'élévation du prix qui favorise l'importation des céréales. Mais dès que le maximum n'atteint point un prix élevé, l'économie et l'importation, ces deux mesures commandées par la nécessité ne sont pas suffisamment encouragées, et il arrive parfois que, les provisions faisant défaut, les indigents périssent par la famine. Malgré les ordonnances de Charlemagne concernant cette matière, le manque des céréales provoqua à diverses reprises, durant cette époque, des famines qui coûtèrent chaque fois la vie à un tiers de la population. Si, au contraire, la moisson réussit, la fixation d'un prix maximum est un obstacle à la baisse des prix. Disons aussi que cette mesure est le plus souvent illusoire, le producteur n'étant pas obligé de vendre, et le consommateur se trouvant souvent amené par la nécessité à contrevenir à la loi.

Un article additionnel très-remarquable concernant l'état de domesticité, défendait aux détenteurs de fiefs royaux de laisser mourir de faim leurs esclaves.

Le commerce eut aussi, du moins indirectement, à s'applaudir de la sollicitude de Charlemagne; il lui vint en aide par l'amélioration des routes commerciales; il protégea et parfois choisit même pour des missions de confiance des juifs, entre les mains desquels se trouvait surtout le commerce à cette époque. Tout en se ménageant des alliances

(1) Charlemagne interdit la spéculation d'une manière formelle.

politiques avec des nations éloignées, dont il gratifiait les souverains de présents consistant en produits indigènes, il propagea dans ces pays l'usage de certaines denrées nationales et en favorisa l'exportation dans d'autres contrées étrangères; il ouvrit ainsi de nouvelles voies au commerce. Des relations amicales s'établirent de la sorte entre les Francs et le calife de Bagdad, Aaron-al Raschid (des sources historiques le désignent sous le nom d'Aaron, roi des Perses). Charlemagne lui avait envoyé, en 796, une ambassade munie de riches présents, chargée de demander au plus puissant souverain de cette époque sa protection pour les chrétiens de la Terre-Sainte. Parmi ces présents se trouvaient des draps frisons de diverses nuances, blancs, bleus, gris et à carreaux, qui, déjà fort estimés en Orient, y devinrent peu à peu l'objet d'un commerce important. Il lui envoyait aussi des chevaux, des mulets espagnols et des chiens allemands, de race si supérieure et si vigoureuse, qu'ils pouvaient servir pour la chasse aux lions et aux tigres. Au roi de Fez, Amiratus Abraham (Ibrahim ben Aglab), qui lui avait fait parvenir un lion, un ours de la Numidie, de la pourpre de Tyr, des étoffes peintes de l'Ibérie et d'autres objets provenant de son beau royaume, il envoya des produits dont le manque se faisait sentir en Afrique : certaines céréales, du vin, de l'huile et d'autres présents encore en vue d'obtenir aussi sa protection pour les chrétiens répandus dans cette contrée. En l'an 801, le juif Isaac, le seul survivant de l'ambassade franque (1), quitta Bagdad, accompagné de plénipotentiaires du calife, chargés de transmettre à l'empereur, qui en éprouva une grande joie, non-seulement l'acquiescement à sa prière concernant le Saint-Sépulcre, mais encore l'assurance qu'à l'avenir ce territoire serait envisagé comme propriété neutre, dont le calife ne serait plus que le protecteur; Charlemagne était trop éloigné de l'Orient pour exercer lui-même ce protectorat. En l'an 802, Isaac arriva à Aix-la-Chapelle, muni des précieux présents du calife. L'empereur avait envoyé une flotte particulière dans le port où l'ambassade devait débarquer, afin d'y quérir Isaac et les présents. Parmi

(1) Les deux autres envoyés, Landfried et Sigismond, étaient morts pendant le trajet.

ceux-ci se trouvaient un éléphant (il avait pour nom Abulabad et mourut déjà en 810), des singes, une tente somptueuse, des étoffes de soie, des parfums et d'autres cadeaux qui furent renouvelés à l'occasion d'une seconde ambassade envoyée en 807, et parmi lesquels se trouvait cette fois une horloge admirablement confectionnée : les douze heures étaient représentées par un nombre égal de petites sphères d'airain retombant dans un bassin de métal hors duquel sortaient des cavaliers ; l'heure écoulée, ceux-ci ouvraient et refermaient un nombre de portes équivalant à celui des heures, cette horloge présentait en outre plusieurs autres combinaisons ingénieuses. Des chandeliers en cuivre jaune, d'une grandeur et d'une beauté remarquables se trouvaient joints à l'envoi. A la suite des relations établies entre la cour de l'empereur et celle de Byzance, divers produits industriels venus de l'Orient furent imités par des artistes et des ouvriers francs ; l'activité commerciale et industrielle du continent en reçut un favorable développement. L'empereur entretint aussi des rapports internationaux avec les rois d'Angleterre, ainsi qu'avec Alphonse de Galicie et d'Asturie.

Les côtes du vaste empire avaient à cette époque autant à souffrir au sud par les invasions des Sarrasins, qu'au nord par celles des Normands rapaces, qui commençaient leurs pirateries. Charlemagne tourna toute son attention sur ces points et fit construire une flotte nombreuse chargée d'expulser des bords de la mer du Nord et de ceux de la Méditerranée ces audacieux corsaires. Plusieurs fois le siége papal, dont les possessions furent souvent menacées par les Sarrasins, éprouva le bienfait de sa protection. Mû par un mélange de religiosité et de judicieux entendement de ses intérêts, l'empereur prit le soin de l'Eglise si vivement à cœur, la protégeant par ses armes et la comblant d'argent et d'autres donations, qu'elle acquit ainsi une puissance outrepassant les bornes de sa vocation. Elle ne serait pas parvenue à en abuser durant la vie de son généreux protecteur; mais sous le règne de ses débiles successeurs, ce pouvoir allait devenir funeste à l'intérêt des peuples et nuire au christianisme lui-même. A l'époque de Charlemagne, l'Eglise seule avait l'initiative de la culture et des

progrès intellectuels. L'empereur ne se trompait pas lorsqu'il se servait de cette puissance pour l'affermissement de sa domination; mais ce qui le plaça si haut au-dessus de la plupart de ses successeurs, c'est qu'il ne redouta pas pour le maintien de son autorité le progrès des intelligences. Il est évident qu'il commit une grande maladresse politique en permettant au siége romain de monopoliser l'autorité de l'Eglise, car il contribua ainsi indirectement à courber la puissance de l'empire sous le pouvoir ecclésiastique et à amener, en raison même des lois naturelles, le siége papal, une fois en possession du monopole ecclésiastique, à se montrer avide de jouissances et de domination. Entravant les plus nobles aspirations, il persécuta souvent par le fer et la flamme ceux qui ne s'inclinèrent point devant lui.

Il arrive parfois que les mesures les plus judicieuses ont pour résultat d'habituer le peuple à attendre tout de l'initiative du gouvernement, au lieu de s'en rapporter à sa propre intelligence, à ses propres forces ou à ses propres efforts, de sorte que perdant peu à peu la foi en lui-même, il devient étranger à son propre gouvernement. Ce danger est presque inévitable lorsque le règne d'un souverain se prolonge aussi longtemps que celui de Charlemagne, qui dura environ cinquante ans. Les deux générations qui s'élevèrent pendant cet intervalle, s'habituèrent à voir les intérêts du peuple l'objet de plus de soins de la part du roi que s'ils eussent été confiés à lui-même. Deux générations vécurent ayant sous les yeux conjointement avec leur développement, l'accroissement de la gloire du chef militaire, qui avait mis à ses pieds l'Europe entière. Le regard de ce grand politique pénétrait dans les recoins les plus éloignés de l'empire; les moindres détails n'échappaient pas à son attention; aussi, lui dut-on la réforme complète des rouages économiques, politiques et administratifs de cette époque. On ne s'étonnera donc pas que le peuple et les hommes libres aient perdu toute spontanéité et qu'après la mort de Charlemagne, la puissance de la couronne ait été reportée aux vassaux et partagée entre eux : les premiers n'opposèrent pas même à la suprématie de ces nouveaux maîtres la résistance qu'ils eussent autrefois déployée contre le roi

lui-même. Toute puissance dominatrice présente encore un autre danger : le détenteur peut s'en faire un jeu à l'égard de son entourage mercenaire, car il n'est donné qu'à un homme supérieur de juger assez parfaitement les hommes pour pouvoir discerner l'ambition personnelle du vrai patriotisme et surtout la vérité de l'erreur. Là se trouvent tout à la fois la raison de la grandeur de Charlemagne et celle de la faiblesse de son fils Louis. De nombreux faits nous donnent la raison de ce nombre considérable de brigueurs de places, d'égoïstes spéculateurs, d'entrepreneurs avides, qui cherchaient à se grouper à la cour autour de la puissance toujours croissante de Charlemagne. Non-seulement le roi, mais aussi la reine se trouvait entourée d'un essaim de solliciteurs en quête d'emplois, de dignités, de bénéfices et de fiefs. Plusieurs anecdotes rapportées par le moine de Saint-Gall témoignent que même celle qui fut l'épouse préférée de Charlemagne ne pouvait rien sur l'esprit du monarque, lorsqu'il savait que la personne recommandée pour l'obtention de l'une de ces faveurs n'en était pas digne. Charlemagne s'entendait, paraît-il, à découvrir le mérite jusque dans les plus modestes chaumières. Seule parmi ses épouses, la reine Fastrade paraît avoir exercé sur lui une influence pernicieuse.

Cette femme artificieuse et haineuse se servit de son pouvoir sur le roi pour persécuter ses ennemis personnels, et le poussa à de telles cruautés, qu'une conjuration fut ourdie par des Francs, qui se proposèrent d'assassiner Charlemagne et d'élever sur le trône Pépin le Bossu, moins aimé par le roi que ses autres fils. L'imprudence des conjurés, qui laissèrent échapper quelques paroles dans une église, en 792, pendant le séjour du roi à Ratisbonne, où ils complotaient l'attentat, fit échouer le projet. Charlemagne, instruit du complot pendant la nuit même, fit emprisonner le lendemain matin les conjurés et les fit juger par l'assemblée de l'empire. Déclarés coupables du crime de haute trahison, les uns furent exécutés par le glaive, les autres par la corde ; à la vérité, Pépin fut gracié de la peine de mort, mais châtié corporellement, rasé et relégué dans le cloître Saint-Gall, d'où il passa plus tard au cloître de Prum, dans les Ardennes ; il y mourut à l'âge de quatre-

vingt-onze ans. Une conspiration, tramée par des Thuringiens de distinction, fut tout aussi heureusement déjouée; une partie des conjurés furent bannis; on creva les yeux aux autres; trois d'entre eux seulement, qui se défendirent l'épée à la main, furent tués à coups de sabre.

Charlemagne n'eut pas moins de quatre femmes légitimes successives et de cinq maîtresses. Ses relations avec une jeune fille franque, dont il eut un fils, ce Pépin qui était de beau visage mais bossu, ne sont point très-clairement établies; le pape Etienne, écrivant une lettre dans laquelle il proteste contre le mariage de Charlemagne avec une fille de Didier, roi des Lombards, parle d'une épouse légitime, tandis que les auteurs contemporains la désignent comme concubine. Toutefois les relations du roi avec elle cessèrent, et Pépin fut considéré comme bâtard. La première femme désignée comme épouse légitime de Charlemagne fut la fille du roi des Lombards, avec laquelle il divorça après un an de mariage, sous prétexte de stérilité. La seconde fut Hildegarde, d'une famille alamane distinguée, qui lui donna trois fils, Charles, Pépin et Louis, et autant de filles, Rotrude, Berthe et Gisla. Les fils jumeaux Louis et Clotaire, ainsi que deux autres de ses filles, moururent en bas âge. Après qu'Hildegarde fut morte à Thionville en 783, il épousa Fastrade, princesse franque de l'est, de laquelle il eut deux filles, et après la mort de cette princesse, qui eut lieu à Mayence, en 795, il épousa une noble demoiselle alamane, Luitgarde, qui mourut dès l'an 800. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, en 814, Charlemagne eut encore quatre maîtresses : la saxonne Gerswinda, de laquelle il eut une fille, nommée Adaltrude; Regina, qui lui donna deux fils, Drogo et Hugo; Adalinde, dont il eut un fils, nommé Théodorich, et enfin Mathalgarde, de laquelle il eut probablement ses trois filles illégitimes, Theodorada, Hildrude et Ruohard. Bertrada, mère de Charlemagne, qui jouit d'une haute considération à la cour, y atteignit un âge avancé. Elle vécut en grande intimité avec son fils, à la cour duquel elle n'éprouva que le seul mécontentement que lui occasionna la répudiation de la fille du roi Didier. Elle mourut peu après la mort de la reine Hildegarde. Gisla, sœur de Charles, à la main de laquelle avait

prétendu le fils du roi des Lombards, l'avait précédée dans la tombe. Cette princesse avait vécu pendant quelque temps avec sa mère, mais choquée du ton mondain de la cour, elle s'était retirée dans un cloître, où elle mourut deux ans avant la mort de Bertrada. Charlemagne perdit aussi Charles, l'aîné de ceux de ses enfants légitimes qui atteignirent l'âge adulte. C'était le portrait vivant de son père et un guerrier de grand mérite. Charlemagne l'avait désigné pour son successeur; il mourut, à peine âgé de 39 ans. Ce fut une perte cruelle pour son père et désastreuse pour l'empire. Charlemagne vit mourir encore Pépin, qu'il avait fait roi d'Italie, et sa fille Rotrude, fiancée à Constantin, empereur des Grecs. Son fils Pépin avait eu d'une concubine un fils, nommé Bernhard, et en outre cinq filles, Adelharde, Atula, Guntrada, Berthrada et Theoderada. Charles reconnut son petit-fils Bernhard pour successeur de Pépin en Italie, et il fit élever ses petites-filles parmi ses propres filles. L'éducation que recevaient ses enfants était toute pleine de sollicitude, tant pour le corps que pour l'esprit. Outre l'enseignement scolaire déjà mentionné, l'empereur faisait encore donner à ses fils des leçons d'équitation et de lutte; il les faisait s'exercer à l'art de la chasse, et en général à tous les exercices du corps, tandis qu'il exigeait que ses filles filassent et cousussent assidûment. Il était si habitué à se voir entouré de sa famille, qu'il ne dînait jamais chez lui sans elle, et qu'il s'en faisait accompagner dans presque tous ses voyages. Ses fils chevauchaient à ses côtés; ses filles le suivaient, escortées par une garde du corps. Quoique celles-ci fussent d'une rare beauté (ce dont témoignent Einhard et Angilbert qui les célèbrent dans un poëme enthousiaste), le roi ne sut jamais se décider à les laisser se marier. Il les retint auprès de lui jusqu'à sa mort, alléguant qu'il ne pouvait se passer de leur société. C'est la raison pour laquelle il usa souvent d'indulgence à l'égard de leur conduite privée, car malgré le respect témoigné par la cour à l'Eglise, il n'y régnait pas une bien grande sévérité de mœurs; il est bon d'ajouter encore que Charles n'y contribuait pas par son propre exemple.

Charlemagne s'occupa aussi du calendrier et donna une

dénomination allemande aux mois de l'année. Le grand monarque aimait à exercer l'hospitalité; il invitait volontiers des étrangers à sa cour et à sa table, et leur accordait sa protection en tous lieux, dans l'empire. Charles était doué d'une forte stature et d'une taille élevée, quoique proportionnée, puisqu'elle ne dépassait pas sept fois la mesure de son pied (1). Son crâne était bien formé; il avait des yeux brillants; son nez était beau, quoique dépassant un peu la moyenne ordinaire; dans sa vieillesse, ses cheveux étaient blancs et son visage portait un air particulier de sérénité et de gaieté. Qu'il fût assis ou debout, son port était d'une dignité et d'une majesté rares. Quoiqu'il eût le cou gras et court, et que le ventre fût assez saillant, la dimension proportionnée de ses autres membres compensait ces petits défauts. Sa démarche était ferme, son maintien surtout viril, sa voix retentissante, quoique trop peu sonore, eu égard au volume de son corps. Charlemagne jouit d'une santé inaltérable jusque quatre ans avant sa mort. A cette époque, il fut souvent affligé par la fièvre et, à la fin de sa vie, il devint boiteux. Il s'obstinait en certaines circonstances à ne pas vouloir faire diète, et ne consentait qu'à grand'peine à laisser s'approcher de lui les médecins, parce qu'ils lui interdisaient les rôtis, ne lui permettant que l'usage des viandes bouillies. Ses passe-temps favoris étaient l'équitation, la chasse et les arts, dans lesquels les Francs surpassaient tous les autres peuples. Charlemagne s'adonna au plaisir de la chasse jusqu'à l'époque de sa mort; il attaquait de sa propre main des ours et des taureaux sauvages et exposait souvent ainsi ses jours. C'était un magnifique spectacle que de le voir chevaucher dans la forêt sur un cheval ardent, entouré de ses fils richement armés, de ses filles rayonnantes de beauté, et suivi par les somptueuses cavalcades de ses palatins. L'empereur les surpassait tous dans l'art de la natation. Il aimait aussi les bains chauds, mais surtout ceux des sources minérales d'Aix-la-Chapelle, où il se fit tout exprès bâtir le beau palais dans lequel il passa les dernières années de sa vie. Il n'invitait pas seulement ses

(1) Cette remarque d'Einhard ne donne pas une idée exacte de sa taille; car si le pied est très-petit, sept pieds ne font pas un homme bien grand.

fils, ses amis et ses vassaux à se baigner avec lui, mais souvent aussi ses gardes du corps, de sorte qu'il arrivait que plus de cent personnes se baignassent à la fois dans le même étang. Quant à la manière de se vêtir, Charlemagne s'en tenait exactement à la coutume franque.

Il portait une chemise et des caleçons de toile et pardessus un jupon bordé d'un ourlet de soie, des souliers et une sorte de bas attachés jusqu'au-dessus du genou par des bandelettes rouges et croisées ; en hiver il se couvrait le haut du corps de pelleteries de loutres ou de martres. Pendant les hivers très-rudes, il s'affublait souvent d'une peau de mouton ou d'un manteau frison. Il était toujours ceint de l'épée dont le pommeau et la poignée étaient d'or ou d'argent. Dans les circonstances particulièrement solennelles ou lorsqu'il recevait des étrangers de distinction, il portait une épée enrichie de pierres précieuses ; en général il dédaignait les vêtements somptueux de provenance étrangère ; pourtant se laissant fléchir un jour, exceptionnellement, par le pape Adrien et une autre fois par le pape Léon, il consentit à revêtir la tunique, le manteau et les chaussures adoptés par la mode romaine. Aux jours solennels, il se servait de vêtements cousus d'or et de souliers couverts de pierreries ; il attachait alors son manteau avec des agrafes d'or et portait un diadème tout entièrement fabriqué d'or et de pierres précieuses. Ses vêtements ne se distinguaient habituellement pas de ceux d'un Franc ordinaire. Charlemagne était modéré dans l'usage des aliments et des boissons, mais surtout des boissons spiritueuses, parce qu'entre tous les vices, l'ivrognerie était celui qu'il redoutait surtout pour lui-même et pour les autres. On raconte qu'il était doué d'un grand appétit et qu'il ne pouvait conséquemment supporter le jeûne. Il ne donnait des banquets qu'aux grandes fêtes, mais alors le nombre des convives était très-étendu. Son dîner quotidien consistait en quatre services pour lesquels les chasseurs fournissaient toujours le gibier le plus frais ; l'empereur le préférait à tout autre mets. Il buvait du vin tout au plus à trois reprises et mangeait volontiers une pomme à son dessert. Il tenait à se faire illusion sur la durée des repas par le moyen de la lecture ou des entretiens sur l'art musical et préférait

à toute autre lecture celle de l'histoire des hauts faits de ses ancêtres francs; pourtant il se faisait lire aussi les écrits de saint Augustin, et principalement celui sur le royaume de Dieu. Après son dîner, il se déshabillait comme pour la nuit et dormait pendant deux ou trois heures; son sommeil s'en trouvait agité la nuit; il s'éveillait quatre ou cinq fois et souvent se relevait. Tandis qu'il se faisait habiller, non-seulement il permettait à ses amis l'entrée de sa chambre, mais lorsque le comte du palais venait lui soumettre un procès qu'il n'osait pas décider seul, il faisait entrer aussitôt les contestants et rendait l'arrêt tout comme s'il eût été à une séance de justice. Il faisait exécuter le même jour la sentence ou en confiait le soin à quelque fonctionnaire.

Jusque dans la vieillesse la plus avancée, Charles s'occupa des affaires publiques; parvenu à sa soixante et onzième année, il convoqua dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle par des séculiers et des ecclésiastiques, quatre synodes, et désigna à cet effet, Mayence, Reims, Tours et Arles, donnant ordre qu'on lui communiquât immédiatement les décisions qui y seraient prises. Lorsque l'empereur ressentit les infirmités de l'âge, songeant à sa fin prochaine, il convoqua au mois de septembre de cette même année (813), une grande assemblée de l'empire à Aix-la-Chapelle, à laquelle assistèrent tous les évêques, les abbés, les presbytériens, les diacres, les comtes et les seigneurs francs de l'empire. Après que l'on y eut discuté et adopté différentes lois concernant les intérêts temporels et spirituels du peuple, desquelles provint probablement le capitulaire qui plaça la jurisprudence ecclésiastique au-dessus de la jurisprudence laïque, l'empereur proposa à l'assemblée de reconnaître son fils Louis pour roi et empereur. Elle donna à l'unanimité son assentiment, et Charlemagne, revêtu de ses ornements impériaux, portant sa couronne et son sceptre, reconnut solennellement, dans une église, son fils Louis en qualité de successeur. Après que celui-ci s'en fut retourné en Aquitaine, Charlemagne, qui en automne avait pris encore part à la chasse, fut saisi au mois de janvier 814, d'une fièvre violente qui l'emporta après une maladie de sept jours, dans la soixante-douzième année de

son âge et la quarante-septième de son règne. Son corps fut soigneusement embaumé et déposé en grande pompe dans la basilique d'Aix-la-Chapelle, bâtie par lui et où il repose encore aujourd'hui. On le plaça vêtu de ses vêtements impériaux au centre du tombeau, assis sur un trône d'or, avec une épée d'or au côté, une Bible d'or entre ses mains qui reposaient sur les genoux; sa tête était relevée et ceinte d'un diadème d'or, dans lequel était enchâssé un morceau de la vraie croix. On remplit le tombeau d'épiceries et de parfums et d'une grande quantité de petits objets en or. Devant le corps de l'empereur furent placés le sceptre et le bouclier d'or bénits par le pape Léon; puis on ferma et scella le tombeau sur lequel on mit l'épitaphe suivante : « Dans ce tombeau repose le corps de » Charles, le grand et orthodoxe empereur qui étendit glo- » rieusement le royaume des Francs et régna heureusement » pendant quarante-sept ans. Il mourut à l'âge de soixante » et douze ans, le 28 janvier 814 (1). »

Le peuple des Francs le pleura, la chrétienté le regretta et le monde entier apprit avec émotion la nouvelle de la mort de ce puissant héros. La profonde commotion produite par cet événement dans les esprits se révéla tant par les nombreux pronostics que la superstition fit envisager comme ayant annoncé sa mort (2), que par l'innombrable quantité de dictons populaires par lesquels Charles ne cessa de vivre dans le souvenir du peuple et dans la mémoire des poëtes.

Charles avait fait rédiger le testament par lequel il voulait surtout pourvoir au sort de ses filles tant légitimes que naturelles; mais la mort l'avait empêché d'accomplir ce projet. Trois ans auparavant, disposant de sa fortune

(1) Deux cents ans plus tard, l'empereur Othon III et les seigneurs de sa cour, sortant d'un joyeux festin, firent ouvrir la tombe et y trouvèrent le grand empereur assis encore dans toute sa majesté; les buveurs impudents, frappés de stupeur à la vue du corps, tombèrent à la renverse. Kaulbach a illustré cette scène dans le Musée germanique à Nuremberg par une fresque d'une conception magistrale.

(2) Des éclipses de lune et de soleil, l'incendie du pont sur le Rhin, l'écroulement de différents monuments, une chute de cheval que fit Charles pendant la dernière campagne contre Gottfried, le roi des Danois, plusieurs grands orages et d'autres événements réels ou imaginaires furent considérés comme ayant été les indices précurseurs de la mort de Charles.

privée, par clause testamentaire, il en donnait les deux tiers, consistant en or, en argent, en pierres précieuses et autres objets de valeur, à vingt et une églises métropolitaines de son empire, dans l'intention surtout de les faire venir en aide aux pauvres. L'évêque devait en recevoir le tiers et le reste être ensuite partagé entre le clergé placé sous ses ordres. Le dernier tiers de sa fortune devait se diviser en quatre parts après sa mort; l'Église en aurait reçu également une encore, la seconde devait être partagée entre ses enfants et ses petits-enfants, la troisième, revenir aux pauvres et la quatrième, aux serviteurs de la cour. Charles ordonnait aussi de vendre sa bibliothèque au profit des pauvres.

Louis, alors en Aquitaine, n'arriva qu'après les funérailles de son père auquel il succéda sur le trône, de l'assentiment de tous les Francs. La tâche qu'il accepta avec la couronne était trop lourde pour ses faibles épaules; une monarchie ne saurait être de longue durée, lorsque, ne trouvant pas en elle-même son point d'appui, elle ne se soutient que par les efforts extraordinaires d'hommes spéciaux. Louis ne manquait de rien moins que de toutes les aptitudes nécessaires au souverain d'un aussi puissant et complexe assemblage de peuples, appartenant à tant de diverses races et parlant autant de langues différentes; son esprit était trop peu clairvoyant pour pénétrer les intrigues de la cour; son caractère trop faible pour lui permettre de s'opposer aux compétitions ayant en vue les places et les fonctions; il était peu habile à découvrir les intelligences vraiment capables ou à les utiliser dans l'ordre de leur mérite, trop indolent pour réprimer la témérité et la rapacité des grands, trop faible pour résister aux ruses ou aux prières d'une femme, trop paresseux pour surveiller attentivement l'empire et prévenir ou extirper les abus enracinés; en un mot, il manquait de toutes les qualités qui avaient permis à Charles de contrebalancer les désavantages et de prévenir les dangers de la trop grande extension de l'empire. Il devait nécessairement devenir le jouet de ses favoris, l'esclave ou la victime des caprices et des intrigues de sa femme. La prière sur les lèvres, il se laissa entraîner aux plus épouvantables cruautés, aux plus

ignominieuses lâchetés et perdit jusqu'au respect que lui devaient ses enfants; son règne prouva une fois de plus que la faiblesse et la stupidité peuvent occasionner plus de mal que la méchanceté préméditée. C'est avec raison que les historiens français surnomment Louis, non pas le Pieux, mais le Débonnaire, car l'homme qui par faiblesse laissa son entourage l'entraîner à la cruauté et au parjure, ne méritait pas ce premier surnom. Sous son règne, la perte de la liberté nationale germanique, ajournée sous Charlemagne, se trouva consommée, tandis que les prétentions des grands rendirent inévitable l'établissement du gouvernement féodal. Louis, né pour être moine, ruina, en tant qu'empereur, l'empire des Francs.

Louis avait 36 ans lorsqu'il monta sur le trône. Son premier soin fut d'exécuter la dernière volonté de son père: il remit consciencieusement les legs et appela auprès de lui ses frères naturels, Drogo, Slugo et Théodoric, que Charles avait recommandés à sa sollicitude; il confirma son neveu Bernhard dans son gouvernement de l'Italie, renouvela les dotations des vassaux et accorda une amnistie générale. Sa piété filiale se trouva, à l'occasion de ses sœurs que Charlemagne avait recommandées aussi à sa générosité, en conflit avec sa fausse dévotion; cette dernière fut victorieuse, mais au prix de la première action cruelle que commit Louis. Le roi, connaissant depuis longtemps déjà la conduite légère de ses sœurs, en éprouvait un vif mécontentement. A peine eut-il appris la mort de son père qu'il fit emprisonner leurs amants, assassiner l'un d'eux, Hodoin, par vengeance, et arracher les yeux à un autre encore Tullius, parce que Hodoin en résistant à main armée avait blessé le comte Lautbert et tué le comte Warner.

Arrivé à Aix-la-Chapelle, Louis relégua ses sœurs dans les cloîtres ou dans les domaines que leur avait donnés leur père, et toutes les femmes de la cour, même celles de service, furent renvoyées. Plus tard il exila aussi ses cousins, le célèbre homme d'État Adalhard et son frère Wala, l'un dans une île, l'autre au monastère de Corbie, pour les punir d'avoir embrassé trop chaudement le parti de son neveu Bernhard.

Durant les premières années de son règne, Louis se

distingua également par un désistement immodéré des biens domaniaux et des revenus de la couronne, au profit des églises et des courtisans. Le nombre des immunités, des franchises de douane, des droits commerciaux et monétaires accordés en ce temps-là aux évêques et aux monastères fut incalculable. C'est ainsi que le nombre des biens de la couronne, augmenté et conservé au prix de tant d'efforts par Charlemagne, se trouva au bout d'une génération si fort diminué, que le peu qu'il en restait ne pouvant plus satisfaire les avides partisans du faible monarque, ceux-ci se détachèrent de lui.

Louis prit toutefois une mesure qui, juste et prudente, amena d'heureux résultats. Peu de temps avant sa mort, Charlemagne envisageant la fusion des Saxons avec les Francs comme un fait finalement accompli, avait élevé au taux légal le Wehrgeld attribué aux premiers, tandis que jadis, il était inférieur à celui des Francs. Louis rétablit à son tour chez les Saxons et chez les Frisons le droit de succession qu'à la suite de révoltes réitérées, Charlemagne leur avait enlevé. Ces peuples du nord de l'Allemagne lui furent si reconnaissants pour leur réhabilitation dans leurs droits que, durant tous les troubles postérieurs, ils lui restèrent constamment et fermement attachés.

Le premier fait militaire des Francs, sous le règne de Louis, fut une expédition en Danemark. Déjà pendant les dernières années de Charlemagne, les Scandinaves ou Normands amenés par leurs vaisseaux, avaient commencé la série de leurs hardis brigandages sur le territoire franc. En l'an 810, des Danois montés sur deux cents vaisseaux avaient envahi et pillé les îles situées en face des côtes de la Frise, et attaqué sur leurs propres rives, les Frisons. Ces derniers avaient pris les armes et leur avaient imposé, après les avoir battus, un tribut de cent livres d'argent. Charlemagne avait aussitôt envoyé une armée contre les Danois; mais on n'en était pas venu aux mains, Gottfried, roi des Danois, avait été sur ces entrefaites assassiné par un de ses sujets. Hemming, son successeur, qui conclut la paix avec les Francs, sur les rives de l'Eyder (1), mourut en 812.

(1) Le traité de paix fut conclu du côté des Francs par les comtes Walach, Burchard, Unroch, Uodo, Meginhard, Bernhard, Egebert, Theoter,

Un combat eut lieu à cette occasion entre Siegfried, petit-fils du roi Gottfried, et Anulo, petit-fils d'un précédent roi nommé Hériold, dans lequel tous les deux périrent avec dix mille hommes. Les partisans d'Anulo, qui s'attribuèrent la victoire, proclamèrent rois ses deux frères, Hériold et Reginfried. Mais ceux-ci se virent bientôt chassés par les fils de Gottfried, que probablement le choix du peuple avait écartés antérieurement. Hériold vint à Aix-la-Chapelle et réclama l'intervention du roi des Francs dont il reconnut solennellement la suzeraineté. Au printemps suivant, le général franc Balderich reconduisit Hériold en Danemark avec une armée saxonne et abodrite, atteignit le rempart danois (Danewirk) élevé par Gottfried et s'avança durant six jours de marche vers le nord de l'Eyder. Les fils de Gottfried ne cherchant point à engager le combat, passèrent dans l'île de Fühnen. Il ne resta finalement à l'armée franque qu'à se retirer après avoir incendié le pays et emmené des otages. La diète tenue, en 815, à Paderborn, et dans laquelle les princes danois sollicitèrent la paix, conclut avec eux une convention qui leur reconnaisait la souveraineté.

En l'an 816, le pape Étienne vint à Reims et couronna Louis, conjointement avec sa femme Hermangarde ; chacun d'eux se prosternant trois fois à terre devant le pape, firent preuve en cette circonstance de servilité à l'égard de la puissance ecclésiastique dont l'orgueil ne fit que s'en accroître.

En l'an 817, Louis posa un acte politique important, en établissant la succession au trône, du consentement de l'assemblée de l'empire. L'unité du royaume fut reconnue comme principe fondamental et à cette fin l'empereur, considéré comme chef suprême de la famille royale. L'empire devait être partagé après sa mort entre ses trois fils, Lothaire, Pépin et Louis. Pépin régnerait sur l'Aquitaine, la Bascogne (plus tard la Gascogne) et sur les pays voisins ; Louis, sur la Bavière, la Bohême et les pays bavarois-

Abo, Ostdag, Wigman ; et du côté des Danois, par les frères d'Hemming, Hancwin et Angandeo, et par des hommes de distinction appelés Oshard Turdimulo, Warstein, Suomi, Urm, Osfrid fils de Heiligen, Osfred von Sconaowe, Hebbi et Aowin.

bohémiens situés plus à l'est. La Gaule de l'est, l'Allemagne de l'ouest et du nord, la suzeraineté sur l'Italie et le protectorat de Rome seraient adjugés à Lothaire qui resterait le chef de la monarchie franque. Celui-ci n'était toutefois pas reconnu pour chef, en vertu du droit d'aînesse (ce droit n'était pas encore introduit en Allemagne), mais en qualité d'élu du peuple qui l'avait reconnu pour empereur après un jeûne de trois jours ordonné par Louis afin de rehausser encore cette solennité. Les rois, ses frères, devaient se soumettre à leur aîné et se rendre annuellement auprès de lui afin de recevoir ses nouvelles instructions. Les deux rois ne pouvaient ni se marier, ni décider de la paix ou de la guerre, sans avoir préalablement consulté leur frère. Leurs querelles devaient être tranchées par l'empereur et par l'assemblée de l'empire. Si l'un d'eux mourait, laissant plusieurs fils légitimes, le pays ne devait pas être de nouveau partagé, mais l'un de ceux-ci serait choisi pour souverain par le peuple. Dans le cas où il mourrait sans héritiers, le pays écherrait à son frère aîné. Si Lothaire mourait d'abord, un de ses frères devait être choisi par le peuple afin de le remplacer pour le bien de tous, pour la paix de l'Eglise et en vue de l'unité de l'empire. Ce contrat politique était en quelque sorte un acheminement vers l'ordre de succession au trône d'après le droit d'aînesse. Il fut consacré dans les formes les plus solennelles; son exécution fut consentie sous serment par les vassaux et les hommes libres, et par la sanction écrite des évêques de l'empire. Cet acte allait devenir l'occasion d'une série de troubles et de guerres civiles qui devaient amener fatalement la dislocation de l'empire des Francs.

L'intronisation d'un suzerain en la personne de l'empereur, irrita Bernhard, roi d'Italie, il se crut lésé dans les droits qu'il tenait de son grand père. Excité par le mécontentement de la noblesse des villes de la haute Italie, il se fit prêter le serment d'obéissance, s'empara des passages des Alpes et prit toutes ses dispositions afin de se déclarer indépendant de l'empereur et de l'empire. A la nouvelle de cet acte d'insubordination, Louis convoqua le ban et l'arrière-ban de tout le royaume et se dirigea vers l'Italie. A l'approche de ces formidables colonnes d'armée, Bern-

hard, soudainement abandonné par ses partisans, se rendit en hâte à Châlons afin d'y implorer le pardon de son oncle. C'est en vain qu'il tenta d'atténuer sa faute en rejetant l'odieux de sa résistance sur les évêques Anselme de Milan, Théodulf d'Orléans et Wolfold de Crémone. Ses complices et lui furent emprisonnés, envoyés à Aix-la-Chapelle, jetés dans les fers, et après les fêtes de Pâques de l'an 818, condamnés à la mort par l'assemblée de l'empire, pour crime de haute trahison. Les évêques coupables furent déposés, les moines bannis ou jetés en prison. Un trait saillant du caractère de Louis nous est révélé par le fait qu'il crut, en ne laissant point exécuter complétement la sentence de mort, ménager son neveu auquel il fit seulement crever d'abord les yeux ainsi qu'à ses conseillers Rechinhard et Rechinharius, mutilation qui, par suite de la résistance opposée aux bourreaux, fut pratiquée avec une telle cruauté, que Bernhard en mourut trois jours après. Il paraît que Louis éprouva un profond repentir de cette action. Ce qui n'empêcha pas que, craignant de nouvelles révoltes, il fit raser et reléguer dans un cloître ses trois plus jeunes frères, Drogo, Hugo et Théodoric. L'impératrice Hermangarde mourut après l'apaisement d'une révolte en Bretagne. Louis ressentit, à la suite de ce malheur, une mélancolie telle qu'il conçut le projet d'entrer dans un monastère; la réalisation de ce dessein eût épargné au monde bien des calamités. Les fonctionnaires de la cour qu'aurait mal servis son abandon du trône, s'opposèrent à ce projet, et, par tous les moyens en leur pouvoir, cherchèrent avant tout à bannir les sinistres pensées du pieux Louis, par le moyen d'un second mariage. Ils y réussirent en faisant venir les plus jolies jeunes filles des principales familles de l'empire à la cour. Les charmes de Judith, fille du comte bavarois Welf, firent une telle impression sur Louis qu'il l'épousa. A l'occasion de ses noces et du mariage de Lothaire avec la fille de Hugo, comte alaman, qui fut célébré bientôt après, l'empereur accorda une amnistie générale, à la faveur de laquelle Adalhard, Théodulf et Wala furent réintégrés dans leurs charges; les premiers ne survécurent pas longtemps à la rémission de leurs fautes, et Wala, ayant embrassé

l'état ecclésiastique, succéda à son frère dans l'abbaye de Corbie (1). Les frères naturels de l'empereur, dont l'un était probablement mort à cette époque, furent retirés de leur monastère; l'aîné, Drogo, fut élevé au siége archiépiscopal de Metz et le plus jeune, Hugo, nommé abbé de Saint-Quentin. Louis s'efforça aussi d'atténuer sa cruauté en dotant richement de biens royaux les enfants de son malheureux neveu Bernhard; l'un deux, Hériber, fut plus tard comte d'Amiens; l'autre, Pépin, devint la tige de la famille des comtes de Vermandois. Toutefois, Louis tint sa cruauté si peu absoute par cet acte de réparation qu'il témoigna de nouveau par un acte solennel, dans l'assemblée de l'empire tenue cette année-là (822), à Attigny, de son repentir au sujet des cruautés dont avaient été l'objet son neveu Bernhard, ses frères et d'autres encore. Ce repentir ne pouvait ressusciter ses victimes, et tandis que ce stérile remords le rendait méprisable aux yeux de ses partisans eux-mêmes, le clergé profitait de cette disposition d'esprit pour lui extorquer continuellement des donations de biens domaniaux, des immunités et des priviléges. A cette époque, l'élection libre des abbés appartenait aux diocèses, tandis que celle des évêques était dévolue au peuple et au clergé. Louis défendit dorénavant de ne donner aucun monastère à des laïcs, ni aucune partie des biens d'Eglise en guise de fiefs dits d'aumônes aux vassaux de la couronne. La puissance impériale fut privée par là d'un privilége qui, revendiqué plus tard par des empereurs, et après avoir donné lieu à plusieurs conflits, se trouva finalement acquis au siége papal.

L'empire de Charlemagne était encore intact, et la domination des Francs, s'étendait à l'est, jusqu'à la Hongrie méridionale même. A la vérité, on fut contraint de réprimer encore des révoltes des Obotrites et des Bretons, des Slaves et des Visigoths d'Espagne; il fallut résister aux attaques des Sarrasins et des Bulgares, qui s'avançaient, des hautes plaines de l'Asie, à travers les basses contrées du Danube; mais les plus grands dangers n'étaient pas à

(1) Adalhard fonda un monastère de femmes en Saxe, appelé le nouveau Corbie, qui prit bientôt un haut rang au point de vue intellectuel; ses trésors littéraires ont été conservés jusqu'à nos jours.

redouter de ces côtés. Les conflits intérieurs soulevés par les crimes et les parjures de Louis le Débonnaire en offraient alors bien davantage. L'impératrice Judith exerçait par sa remarquable beauté et son esprit supérieur un tel prestige sur Louis et sur tous les hommes de son entourage, qu'elle dominait complétement la cour. Elle chercha à utiliser surtout son influence au profit de son fils, né en 822, qui fut plus tard Charles le Chauve, et elle y réussit. Après avoir disposé en faveur de son projet le clergé dans le cours de quatre conciles, et les seigneurs séculiers dans une assemblée d'automne, Louis déclara son fils Charles roi d'Allemagne. Judith avait à la vérité obtenu l'acquiescement de Lothaire à cet arrangement; mais la rupture du contrat politique de 817 provoqua une si grande irritation chez ses partisans, chez son beau-père Hugo et chez Matfried, le comte d'Orléans dépossédé, que Lothaire changea d'avis; alors à l'aide des trois fils de l'empereur, s'organisa une grande coalition des partis séculiers et ecclésiastiques, qui tous espéraient tirer leur profit particulier de la faiblesse du monarque. Cette coalition avait pour but de forcer l'empereur à abdiquer.

Dans cette extrémité, Louis chercha autour de lui un général capable et crut l'avoir rencontré dans la personne de Bernhard qui jadis avait défendu avec succès Barcelone contre les Sarrasins. Louis le nomma chancelier et comte du palais, en fit le second de l'empire et remit sous sa protection son fils Charles. Les rênes de l'empire ne pouvaient tomber dans de plus mauvaises mains. Bernhard, qui était un débauché sans frein, agit selon son libre arbitre; il sut gagner l'amour de l'impératrice qui n'éprouvait plus que de l'aversion pour son époux, vieux avant l'âge, et traita avec une sévérité impitoyable ceux qui s'élevèrent contre la criminelle passion de Judith. Les palatins, les comtes, les vice-comtes et les feudataires de toute espèce furent déposés et remplacés par ses propres créatures, souvent même par des aventuriers. Tout le peuple s'indigna des relations intimes de l'impératrice avec le favori; Louis seul ne s'en doutait pas et ne s'appuyait qu'avec plus de confiance sur l'amant de sa femme. Une révolte, dont l'apaisement exigea la présence de Louis en Bretagne,

donna le signal de la conjuration. Paris fut choisi pour centre de réunion. Une division de troupes qui devait soutenir l'empereur se révolta et prit le chemin de Paris. Le jeune roi Pépin en fit de même avec ses Aquitaniens, après avoir installé à Orléans le comte Matfried. Le jeune Louis, que jusqu'alors son père avait retenu auprès de lui, s'enfuit aussi du camp impérial et Lothaire s'avança hors de l'Italie. La désertion se mit alors dans l'armée de l'empereur. Bientôt celui-ci se vit trahi à tel point que, craignant de ne pouvoir maintenir son autorité par la force des armes, il s'abandonna à son sort sans combattre. Des négociations s'ouvrirent à Compiègne, en 830. Judith fut, à cause de ses relations antérieures avec le duc Bernhard qui s'était enfui en Septimanie, contrainte de se faire religieuse, et Louis, forcé de se contenter du titre d'empereur seulement, laissant même la puissance à Lothaire; encore ne dut-il cette position qu'à l'énergique intervention de son plus jeune fils, les deux autres voulaient même enfermer leur père dans un couvent. Le jeune Charles fut dépouillé de son royaume, traité en prisonnier par Lothaire, et l'empereur, gardé par des moines chargés de le disposer à embrasser l'état ecclésiastique. Le traité politique de 817 était ainsi rétabli en apparence.

L'abaissement de l'empereur avait été amené bien plus par surprise que par une révolution conçue dans le sein du peuple; on vit bientôt surgir une réaction provoquée moins par les efforts de Louis que par la propre indolence de Lothaire, à laquelle se joignaient là médiocrité intellectuelle et l'avidité du pouvoir. Les partisans de Lothaire furent unanimes à reconnaître que leur attente était déçue et que non-seulement l'intérêt de l'empire, mais encore leur propre intérêt se trouvaient sacrifiés à l'égoïsme du jeune empereur. Bientôt l'opinion publique se montra favorable à l'ancien empereur dont le parti s'accrut; les moines mêmes, sous la surveillance desquels il se trouvait, furent gagnés à sa cause. A la tête de ses adhérents se trouvait Gundbald qui se flattait d'occuper bientôt la place du chancelier Bernhard. Gundbald conçut et dirigea le plan qui devait rétablir Louis dans ses droits, noua à cette fin des négociations avec ses fils Pépin et Louis dont il acquit l'adhésion, en

leur promettant d'agrandir le patrimoine qui leur avait été attribué. Lothaire n'avait point tenu ses promesses; ils se rattachèrent de nouveau à leur père qui, soutenu par les Saxons et les Frisons restés fidèles, réussit à secouer ses chaînes.

L'époque de l'assemblée de l'empire de l'automne (831), s'approchait; Louis la convoqua, contrairement aux intentions de Lothaire, à Nimègue-sur-le-Waal, afin de pouvoir s'assurer de la présence d'un plus grand nombre de chefs d'électeurs. En même temps, il ordonna aux principaux de ceux-ci de laisser à l'écart leurs nombreuses suites militaires et déposa les abbés Hildwin (de Saint-Denis) et Wala pour avoir contrevenu à cet ordre. Cette mesure, à laquelle les seigneurs francs de l'occident n'étaient pas habitués, fit une telle impression sur eux, qu'ils passèrent subitement de l'arrogance à l'humilité et que Lothaire se vit contraint de se réfugier dans un couvent. Louis qui avait été si cruel à l'égard de Bernhard, inclina dans cette circonstance, en souvenir de sa faute, vers la clémence; le cas n'était peut-être pas opportun, toutefois il pardonna à son fils aîné. Beaucoup d'entre les principaux partisans de Lothaire, sous l'influence desquels Louis avait commis les injustices qui lui furent si fatales, ecclésiastiques ou laïcs, se trouvèrent bannis ou relégués dans des monastères, et leurs biens furent confisqués.

L'impératrice Judith fut ramenée en triomphe, du cloître de Poitiers où elle était prisonnière, à Aix-la-Chapelle; et là, en présence des siens et de toute l'assemblée de l'empire franc, elle se purgea par serment du crime qu'on lui reprochait; après quoi, dépouillée du voile et de nouveau revêtue de la dignité impériale, elle reprit toute son influence sur son époux. Pépin et Louis furent récompensés par l'agrandissement de leur domaine; l'autorité de Lothaire, au contraire, se trouva restreinte au royaume d'Italie, et son nom qui, depuis treize ans, figurait dans tous les actes du gouvernement, en sa qualité de co-régent de l'empereur, n'y parut plus désormais.

L'année suivante, la restauration était en si bonne voie d'accomplissement que le duc Bernhard lui-même rentra de l'exil et fut admis au serment de disculpabilité à la

diète de Thionville; il arriva même qu'aucun champion ne se présenta pour le combattre, lorsqu'il en appela au jugement de Dieu. Mais cet acte d'impudence tourna contre son auteur, car la réintégration de leur ennemi personnel irrita à l'excès les fils de Louis, présents à cette scène. Lorsque le duc Bernhard ayant trouvé sa place occupée à la cour par Gundobald, et n'ayant pu renouer ses anciennes relations avec l'impératrice, retourna dans sa province, et, blessé dans son orgueil, y recommença à conspirer, les trois princes impériaux se sentirent si menacés à la cour par l'orage qui s'y amoncelait, qu'ils formèrent entre eux une nouvelle coalition. Les entreprises des rois de Bavière et d'Aquitaine qui prirent d'abord les armes, n'eurent aucun succès. Louis obtint son pardon; mais Pépin qui s'était associé au duc Bernhard fut dépossédé de son royaume qu'on transféra au jeune Charles (832). Pépin, interné à Trèves, réussit à s'échapper de nouveau et à exciter en Aquitaine une sédition qui ne put être réprimée : l'hiver avait surpris à l'improviste l'armée exécutionnaire et le verglas qui survint, avait été également fatal aux hommes et aux chevaux. D'autre part, Louis reprit les armes en Bavière au commencement de l'année 833, et Lothaire réussit même à gagner le pape à sa cause. Dès le printemps de 833, trois armées s'avancèrent hors de l'Aquitaine, de l'Italie et de la Bavière, se dirigeant vers le haut Rhin, où elles se réunirent dans une vaste plaine située au Siegwald, entre Colmar et Bâle, et appelée Rothfeld (plus tard Lügenfeld). Louis, après avoir convoqué la diète à Worms et assemblé une armée franco-allemande, s'avança en amont du Rhin, jusqu'à Strasbourg.

Du côté de Louis se trouvaient la plupart des évêques francs, et du côté de ses fils, se tenait le pape Grégoire IV, intervenu à l'occasion du traité politique de 817. Alors commencèrent des négociations qui, pendant quelques jours, consistèrent en reproches réciproques et durant lesquelles le pape alla même au camp faire visite à l'empereur. Le temps des négociations fut utilisé par les alliés à détourner de leur devoir les soldats de l'empereur, qui pour la plupart désertèrent pendant la nuit. Louis se vit, à son grand étonnement, au bout de deux jours, complétement abandonné

par son armée. A la fin, il ne se trouva plus autour de la personne de l'empereur que sa femme, son fils Charles, son frère naturel Drogo et quelques évêques, abbés et comtes. Toute l'armée était passée à l'ennemi ou avait déserté, redoutant sa vengeance.

La date du 28 juillet 833, fut celle d'un lugubre spectacle. La populace menaçait de pénétrer dans la tente impériale, quelques partisans fidèles s'étaient élancés pour défendre leur souverain; mais l'empereur, profondément affligé, défendit à tous de s'exposer au danger à son occasion, et alla se placer sous la protection de ses fils rebelles. Ceux-ci, à la vérité, lui garantirent cette protection par de formelles protestations de dévouement, mais ils retinrent leur père et son fils Charles sous leur surveillance et séparèrent Louis de l'impératrice qu'ils envoyèrent de nouveau en exil.

Dans une assemblée de l'empire réunie à la hâte et dans laquelle les partisans de Louis ne parurent pas, ou du moins n'essayèrent pas d'obtenir une décision en sa faveur, le faible monarque fut déclaré déchu du trône impérial, que Lothaire seul devait occuper dorénavant. Bientôt après, dans une assemblée plus restreinte, on décida que toutes les fonctions et les bénéfices du royaume seraient partagés entre les partisans de Lothaire et ceux de ses frères. Louis et Pépin s'en retournèrent ensuite chez eux, satisfaits de l'agrandissement de leur territoire en Bavière et en Aquitaine. Lothaire s'empara de la direction supérieure de l'empire des Francs, relégua son père dans un monastère de Soissons et son frère Charles dans le monastère de Prum. Il s'efforça dès lors de rendre à son père tout retour au trône impossible, et chercha à l'humilier, de sorte qu'il fut rendu à jamais indigne de la couronne. Il réussit, en effet, à gagner à lui la plupart des évêques; ceux-ci se rendirent en masse à Soissons auprès du vieil empereur, auquel ils reprochèrent vivement d'avoir dissipé l'héritage de Charlemagne et de s'être rendu coupable de cette façon d'outrage envers l'Eglise. Ils lui représentèrent sa déposition comme un juste châtiment de Dieu même, et essayèrent de lui persuader qu'après avoir perdu la souveraineté temporelle, il devait tout au moins s'occuper du salut de son âme. L'in-

fortuné dévot promit de se soumettre à sa punition et donna au monde, à cette occasion, le plus lamentable des spectacles. Dans une église, en présence de son fils Lothaire, et devant une réunion d'hommes de distinction, de vassaux et de la foule innombrable du peuple, il se prosterna devant l'autel et reconnut qu'il s'était mal acquitté du devoir qui lui incombait. Non contents encore, les évêques le pressèrent de confesser ses péchés en détail et l'obligèrent de lire un document dans lequel il s'accusait d'avoir rompu l'unité de l'empire par une dislocation arbitraire en faveur de son fils Charles, et induit son peuple en péché, en le contraignant à prêter divers serments qui se contredisaient. On lui rappela encore à cette occasion le meurtre de son neveu Bernhard et on lui reprocha d'avoir imposé la tonsure à ses frères Drogo et Hugo. Louis, ayant lu à haute voix son acte d'accusation, déposa sa ceinture, ornement distinctif du guerrier germanique, et après avoir revêtu la rude chemise de bure, il fut reconduit en prison.

Mais ce comble d'humiliations révolta le peuple, aussi irrité de l'affront imposé à l'empereur que de la dureté de son fils. Ces dispositions croissant sans cesse, Drogo et Hugo cherchèrent à se rendre favorable leur neveu Louis, celui des fils de l'empereur qui était le moins perverti. Louis invita son frère Lothaire, dans une réunion tenue à Mayence, à se relâcher de sa rigueur envers leur père; Lothaire s'y refusa; Louis se ligua avec Pépin et appela les Allemands, les Francs de l'ouest et les Aquitaniens aux armes, afin d'y contraindre Lothaire par la violence. Vaincu par la force et se voyant en danger d'être enfermé, Lothaire laissa son père au monastère de Saint-Denis et se retira par des marches forcées dans la Gaule méridionale. Louis le Débonnaire qui s'était retrouvé à la tête de deux puissantes armées, au lieu de poursuivre ses avantages, n'essaya pas même de ressaisir les rênes, aussi longtemps qu'il ne se trouva pas délié de son serment par les évêques. Aussi se contenta-t-il alors d'abord de faire sortir du couvent son épouse, qui pour la seconde fois prêta le serment de disculpabilité et fut absoute. Il accorda ensuite une amnistie générale, remercia ses deux libérateurs et promit à Lothaire son pardon s'il comparaissait devant lui

à Aix-la-Chapelle. Après que celui-ci s'y fut refusé, une division des troupes impériales fut encore une fois battue par les siennes; s'avançant de nouveau vers le nord, Lothaire prit Châlons d'assaut et détruisit cette ville, où ses soldats se rendirent coupables des plus effroyables cruautés. Louis fut obligé de reprendre les armes, et ses deux plus jeunes fils se hâtèrent encore une fois de lui porter secours. Les armées en vinrent aux mains près de Blois; Lothaire chercha en cette circonstance à vaincre encore au moyen de la trahison. Mais ses frères restèrent sourds à ses insinuations, et le drame du Lügenfeld ne fut pas renouvelé. Lorsque Lothaire convaincu de l'inutilité de la résistance offrit de se soumettre, il se rendit avec sa suite (son beau-père Hugo, le comte Mattfried, etc.) au camp de Louis et demanda grâce à genoux. Le roi lui pardonna et lui abandonna l'Italie avec le margravat de Frioul, sous la condition qu'il ne quitterait plus désormais ce pays sans sa permission. Toutefois, Louis fit, par mesure de prudence, fortifier les passages des Alpes. L'assemblée de l'empire tenue à la suite de ces événements gratifia Pépin et Louis d'une augmentation de possessions; l'Aquitaine fut agrandie de tout le territoire compris entre la Loire et la Seine; et, en Bavière, Louis obtint tout le nord de l'Allemagne (Thuringiens et Saxons). L'Allemanie, patrimoine de Charles, le plus jeune fils du roi, se trouva agrandie de presque toute la Bourgogne, de la Provence et de la Gothie. Mais Lothaire n'adhéra point à ces remaniements faits en guise de présents et se disposa à renouveler les hostilités; Louis se trouvait ainsi à la veille d'entreprendre une campagne en Italie, lorsqu'il en fut empêché par de nouvelles invasions des pirates du nord. A peine ces dangers furent-ils écartés, que recommencèrent les intrigues de l'impératrice, dont la partialité ambitieuse pour son fils Charles avait causé déjà tant de maux. Dans une assemblée de l'empire tenue à Aix-la-Chapelle, en 837, Louis fit une révision du partage du pays, en vertu de laquelle la part de Charles se trouva augmentée, aux dépens de celles de ses frères, de tout le territoire situé entre la Meuse, la Seine et la mer, et s'étendant, d'autre part, jusqu'à la Loire, comme aussi du pays des Bataves

et de celui des Frisons ; Charles, qui avait atteint l'âge de 15 ans, fut déclaré capable de porter les armes et solennellement couronné. Cette préférence signalée excita de nouveau la jalousie de ses frères. Louis s'allia avec Lothaire, prit les armes et marcha à la tête d'une armée renforcée d'Alamans et de Thuringiens vers Francfort, où son père était attendu. Mais les Saxons étant restés fidèles à l'empereur, celui-ci réussit encore à rassembler promptement une armée à Mayence au mois de décembre 838, à l'approche de laquelle Louis, dut se retirer aussitôt : les Thuringiens et les Alamans lui faisaient de nouveau défaut. Poursuivi jusqu'au lac de Constance, et arrivé à Bodmann, il demanda grâce et obtint son pardon. Toutefois, outre l'Alsace et l'Allemanie, la Thuringie, la Saxe et la Franconie de l'est lui furent retirées, et la Bavière seule lui resta. Pépin était mort par suite d'ivrognerie, peu de temps après ; la cupide Judith retrouva un champ ouvert à ses intrigues politiques. L'empereur vieillissait rapidement et l'impératrice crut prudent de s'assurer au moins de l'alliance d'un des frères de son fils en prévision de la mort de son époux. En conséquence, elle renoua de nouvelles négociations avec Lothaire. Celui-ci se hâta de quitter l'Italie, et l'on convint d'un nouveau partage de l'empire plus injuste encore que tous les précédents ; les fils de Pépin s'en trouvaient même entièrement exclus. Tout l'empire, excepté la Bavière, était divisé en deux parts égales, qui comprenaient l'une, l'Italie, presque tous les Francs de l'est et la Bourgogne de l'est ; l'autre, les Francs de l'ouest, la partie occidentale des Francs de l'est, la Bourgogne occidentale, la Septimanie, l'Aquitaine et la Marche espagnole. Lothaire à qui revenait le droit de choisir, prit la première moitié. A la suite de ce partage arbitraire et impolitique qui divisait l'Allemagne, Louis fit de nouveaux préparatifs de guerre en Bavière et une violente révolte éclata dans l'Aquitaine.

Il est vrai que l'empereur s'y rendit aussitôt avec une armée afin de calmer la sédition, et que quelques seigneurs de l'Aquitaine se soumirent ; mais les hommes résolus se défendant sur les montagnes et dans les places fortes, et une épidémie s'étant bientôt déclarée dans l'ar-

mée, il fut obligé de se retirer avec ses troupes considérablement réduites. Arrivé à Poitiers, il reçut la nouvelle d'une levée de boucliers des Bavarois qui se précipitaient sur l'Allemanie jusqu'au Rhin. L'empereur Louis se dirigea en hâte vers Aix-la-Chapelle, afin d'attirer à lui les forces auxiliaires de l'Allemagne du nord et passa à Mayence pour étouffer, conjointement avec Lothaire qu'il y attendait, la révolte de l'Allemagne du sud. Arrivé là, courbé sous le poids de l'âge, du chagrin et de la maladie, il mourut au mois de juin de l'année 840, dans une maison de campagne qu'il avait bâtie dans une île du Rhin, au-dessous de Mayence. En mourant, il s'alarma à la pensée de l'avenir si menaçant qu'il léguait à sa famille et à son peuple. La vie de ce prince restera perpétuellement dans l'histoire comme un exemple frappant des maux que la faiblesse de caractère peut engendrer, et dans de plus grandes proportions que la plus insigne méchanceté. Ce fils de Charlemagne laissa s'écrouler l'empire qui lui avait été transmis dans tout son développement, et quoique ayant constamment la prière sur les lèvres, il attira les plus grands malheurs sur ses peuples. C'était, selon l'expression de Guérard, « à la vérité un brave homme », mais, à coup sûr, ce n'était pas un honnête homme; car on ne saurait donner ce titre à celui qui viole un serment prêté volontairement, et bien moins encore à un homme qui, en se parjurant, n'est pas mû par la pensée de l'intérêt de son peuple ou d'un principe, qui, en un mot, en agissant ainsi, n'a eu en vue que la satisfaction de ses intérêts personnels ou la volonté d'une femme. Nous ne craignons pas de le dire, Louis fut un prince exécrable, sans foi, sans consistance et sans cœur, qui mérita toutes les humiliations qu'on lui fit endurer; ce misérable prince eût été capable de ruiner un empire plus ancien et même mieux organisé encore que ne l'était celui de Charlemagne. Les hommes les plus estimables et les plus célèbres de son temps ont pris parti contre lui, et nous ont autorisés à croire que ce ne fut pas sans motif. Toutefois, rien ne saurait justifier la conduite de ses fils plus coupables, sinon plus incapables encore que leur père. Ce fut sans doute en considération de leur condamnable révolte et de

leurs sentiments inhumains à l'égard du roi leur père que l'histoire, guidée par l'indulgence, s'est résignée à lui donner le titre de « débonnaire ».

L'anéantissement de la liberté nationale germanique, dû à l'institution féodale et que les réformes de Charlemagne avaient du moins ajourné pour un demi-siècle, s'était accompli avec la rapidité de la foudre sous le règne de Louis. A la nouvelle de sa mort, Lothaire s'élança avec une armée hors de la Lombardie, afin de s'emparer de la couronne impériale. Ayant réussi à obtenir les suffrages des Francs, il chercha aussitôt à s'assurer des provinces du nord-ouest de l'Allemagne, qui furent également prises en possession par les troupes de Louis. Mais, ne réussissant pas à s'attacher les Saxons qui jusqu'alors étaient restés fidèles à son père, il préféra conclure avec Louis un armistice, afin de se tourner contre Charles, occupé alors à soumettre l'Aquitaine. Un grand nombre des vassaux de Charles passèrent à Lothaire, dont l'armée s'augmentait en de si grandes proportions de jour en jour, qu'il semblait qu'il dût vaincre son frère; il rencontra celui-ci près d'Orléans. Mais la petite armée de Charles était une troupe de héros disposés à pousser la résistance jusqu'à l'extrême. Cette résolution ne manqua pas son effet sur le caractère indécis de Lothaire. Il proposa un traité en vertu duquel il assurait à Charles la possession de l'Aquitaine, de la Septimanie et de la Provence, s'obligeant à prolonger la suspension d'armes à l'égard de Louis jusqu'à la prochaine Diète, pendant laquelle se videraient aussi toutes les querelles relatives à la succession. Il envoya aussitôt des agents pour soulever la Provence contre Charles et, après avoir amené les Francs de l'ouest à couvrir ses derrières du côté de l'Aquitaine, il s'avança, au printemps de l'an 841, avec une forte armée sur le Rhin. L'attaque fut si soudaine que Louis dut se retirer en Bavière et qu'une grande partie de l'Allemagne du sud se soumit. Toutefois, Lothaire se vit obligé de revenir précipitamment sur ses pas. Charles ayant, sur ces entrefaites, battu les troupes des Francs de l'Occident, fit avancer victorieusement les siennes. Tandis que tous deux cherchaient à se fortifier, Louis rassembla de nouveau ses forces militaires et s'avança sur le Rhin,

afin de se réunir, selon leur convention, à Charles par le moyen de marches forcées à travers l'Alsace. Cette rencontre eut lieu dans la contrée située entre la Meuse et la Haute-Marne. Les deux frères disposèrent bientôt de forces complétement égales à celles de Lothaire, auquel alors ils proposèrent un traité de paix aux conditions les plus favorables. Mais Lothaire ne consentait à laisser ni la possession de l'Allemagne à Louis, ni moins encore celle de la Gaule occidentale à Charles. Rejetant les propositions de paix et remettant aux armes le soin de la décision, il s'avança du côté du sud, afin d'attirer à lui de plus nombreux renforts. Les deux frères le suivirent, implorant de nouveau la paix, tout prêts à renoncer à leurs parts de territoire et lui jurant de mettre enfin un terme à cette guerre fratricide. Mais Lothaire, sourd à toute proposition, ne voulut pas même accueillir une troisième députation, parmi laquelle se trouvaient l'archevêque de Ravenne et trois légats de Grégoire IV, qui cherchaient à rétablir la paix entre les frères. Lorsque Lothaire eut reçu de nouveaux renforts de l'Aquitaine, envoyés par son neveu Pépin, ses plus jeunes frères comprirent que la médiation n'était plus possible et que le sort des armes devait décider entre eux.

Le 25 juin 841, les deux masses armées se précipitèrent l'une contre l'autre dans les plaines d'Auxerre, près de Fontenay, avec plus de violence encore que n'en avaient montré les armées qui avaient combattu lors de la bataille des Huns. Cette lutte avait décidé du triomphe du christianisme et de la culture romaine sur le paganisme. A la suite de la bataille d'Auxerre, la domination des Francs et le romanisme importé par eux allaient disparaître, et la prépondérance de l'élément germanique allait s'établir. Toutes les populations avec lesquelles Charles avait élevé son gigantesque édifice se trouvaient rangées en bataille les unes en face des autres, et devaient décider à jamais du sort de l'empire des Francs : du côté de Lothaire se trouvaient les Italiens, les Francs de l'ouest, une partie des Francs de l'est, des Bourguignons, des Provençaux et des Aquitains conduits par Pépin ; du côté de Louis se rangeaient les autres Allemands, et du côté de Charles la plus grande

partie des Aquitains, des Bourguignons et des Provençaux.

Au point du jour, les armées sortirent du camp et placèrent leurs immenses colonnes en ordre de bataille le long de l'Andriebach, appelé jadis Burgundenbach, sur une étendue de tout un mille. La bataille commença. L'attaque et la résistance furent d'autant plus furieuses que les guerriers avaient sans doute conscience de l'injustice de cette guerre fratricide. L'issue resta longtemps indécise; on combattit des deux côtés avec une valeur et un héroïsme dignes d'une meilleure cause, et parfois avec une rage telle, que les Francs y laissèrent en quelque sorte leur dernière goutte de sang. Finalement ils succombèrent sous les efforts réunis des Aquitains et des Allemands d'outre-Rhin. Plus de 40,000 morts du côté de Lothaire, couvrirent, dit-on, le champ de bataille. On ignore le chiffre des pertes des vainqueurs; toutefois ils durent acheter chèrement la victoire, car ils ne poursuivirent pas l'ennemi vaincu, et il semble même que personne ne se soit réjoui de ce triomphe obtenu par l'effusion du sang national.

Lorsque le jour suivant, qui était un dimanche, les vainqueurs eurent assisté à la messe, enterré les morts et soigné les blessés amis ou adversaires, les évêques furent appelés pour absoudre les péchés commis. Les prélats déclarèrent juste la cause des deux rois et purs de tout péché ceux qui les avaient soutenus par leurs conseils ou par leurs actions. Ils ordonnèrent un jeûne de trois jours à l'intention des morts. Les apparences extérieures étaient ainsi suffisamment gardées, toutefois le remords causé par la mort de tant de compatriotes, et le regret de voir l'affaiblissement des Francs imprimèrent une sorte de stigmate sur la génération contemporaine à la suite de ces terribles événements.

A cette époque, des pirates sarrasins et normands désolèrent les côtes des Gaules; les uns pillèrent Marseille, les autres incendièrent Rouen, et ces méfaits purent rester impunis, pendant que les Francs détruisaient leurs forces dans cette lutte fratricide. Ils devaient devenir bientôt après le jouet de ces héros maritimes du Nord.

Après le combat de Fontenay, Louis se retira vers la

Bavière pour se renforcer et assurer sa domination en Allemagne. Charles alla en Aquitaine, où son neveu Pépin s'était rendu avant lui, afin de lui en contester la possession. Lothaire s'était mis en sûreté à Aix-la-Chapelle, espérant y recevoir le secours des Saxons. Réduit à l'extrémité, il n'hésita pas à abandonner la politique de ses aïeux, en accordant aux Saxons, pour le cas où ils le soutiendraient, l'autorisation de reprendre leurs anciennes coutumes nationales (1). Obtenue par la force, la soumission du peuple saxon n'avait pas été sincère. Il est vrai que la noblesse saxonne s'était convertie et rattachée à la politique des rois chrétiens francs, dans l'espoir de conserver sa position et ses possessions; mais la masse du peuple, les hommes libres et les hommes-liges conservaient au fond de leurs cœurs le culte et les traditions germaniques. Tandis que les nobles s'alliaient par le mariage à des colons francs, les partisans de l'ancienne indépendance nationale formaient une sorte de parti national sous le nom de « Stellinger » (conservateurs), en opposition avec la noblesse et les Francs établis dans le pays.

Les Stellinger saisirent avec empressement la main que leur tendait Lothaire, lequel chercha en outre à se créer encore de nombreux partisans parmi les Francs de l'est, les Thuringiens et les Alamans. Dès l'automne de 841, Lothaire avait, en conséquence, rassemblé autour de lui de nombreuses forces militaires avec lesquelles il repoussa Charles, qui l'avait poursuivi après la pacification de l'Aquitaine, et se ligua avec Pépin. Charles chercha ensuite à s'unir à Louis, qui s'avançait au delà du Rhin avec de nouvelles forces. Les deux armées (2) se rencontrèrent, le 14 février 842, devant les portes de Strasbourg, afin de se jurer fidélité réciproque. Cet acte a une signification importante; il permet de constater le premier indice

(1) La plupart des historiens disent que Lothaire permit aux Saxons de reprendre leur religion païenne. Nous ne saurions partager cet avis; mais nous croyons qu'il autorisa la restauration d'anciennes coutumes se rattachant à la religion, telles que les anciennes gildes germaniques assermentées en vue de la protection réciproque, et d'autres droits nationaux fondés sur le gouvernement du peuple, et desquels il sera question plus loin.

(2) Les principales sources à consulter pour ces épisodes ont été fournies par l'histoire de Nithard, petit-fils de Charlemagne.

appréciable de séparation entre les nations allemande et française. Le commandant en chef de l'armée d'outre-Rhin, Louis, appelé plus tard le Germanique, harangua en langue romane l'armée de son frère Charles, composée de Francs de l'ouest, d'Aquitains et de Gallo-Romains. C'était la langue nationale qui déjà se développait, tenant le milieu encore entre le latin et le français de nos jours. Louis prêta également le serment à l'armée de Charles dans la langue « welche, » nommée ainsi dès lors par les Alamans (1). De son côté, Charles harangua l'armée de Louis et lui prêta serment en langue allemande.

Lorsque les armées réunies se furent reposées pendant quelques jours consacrés aux réjouissances, aux manœuvres et aux jeux militaires, elles s'avancèrent vers Mayence, où elles se fortifièrent encore au moyen d'un corps de troupes fraîches qu'amenait de l'Allemagne le fils de Louis, le jeune Carloman; elles se précipitèrent de Cologne sur Aix-la-Chapelle, où Lothaire s'était retiré encore une fois. Il ne resta à Lothaire, dont l'armée s'était de nouveau affaiblie durant les mois d'hiver, qu'à se sauver devant ces forces supérieures et à se réfugier en Bourgogne, vers les bouches du Rhône. Les ecclésiastiques se jetèrent, à cette occasion, du côté le plus fort. Menacé par tous, abandonné par l'autorité de la puissance ecclésiastique, Lothaire se vit forcé de faire des propositions de paix. Ses frères étaient tout aussi sérieusement disposés à y consentir; Charles, parce qu'il voyait ravager impunément par les Normands les côtes de la Gaule, et Louis, parce qu'il se préoccupait des conséquences de la révolte des Stellinger, qu'il réussit à soumettre promptement, dès qu'il en eut le loisir. A la mi-juin 842, les préliminaires de paix furent signés par les trois frères dans une île de la Saône, près de Mâcon, et en août 843, la paix fut finalement conclue à Verdun; les conséquences de ce traité célèbre étendirent leur influence jusque sur nos jours. L'empire des Francs fut, à l'exclusion de Pépin, partagé entre les trois frères : Charles reçut la Gaule occidentale jusqu'au Rhône, la Saône et la haute Meuse; Lothaire, tout le territoire

(1) Les Alsaciens appellent encore les Français purs « des Welches. »

central, l'Italie, la Bourgogne et les Francs de l'est jusque près de la Frise (1), y compris aussi Lyon; Louis reçut l'Allemagne et, sur la rive gauche du Rhin, les villes de Worms, de Mayence et de Spire, qu'il s'était réservées à cause de leurs excellents vignobles. Cette répartition ne devait pas être non plus de longue durée; comme le royaume de Lothaire tomba, peu après, en ruines, l'Italie s'en détacha, et la partie septentrionale fut partagée entre la France et l'Allemagne; à celle-ci échut réellement la part du lion. Le traité de Verdun permit à l'Allemagne de faire, pour la première fois, son apparition historique sous la forme de l'unité.

Avant de clore la période de la fondation des Etats germaniques, jetons un rapide coup d'œil sur les invasions et les conquêtes des Normands. Les premières entreprises des Normands eurent lieu sous Charlemagne; toutefois, ce ne furent que des pirateries isolées, sans signification politique. Le peuple scandinave était divisé alors encore en petites tribus indépendantes les unes des autres, comme étaient les Germains du temps d'Auguste; il arrivait souvent qu'elles guerroyassent entre elles. Ces tribus étaient régies par des chefs dont, à l'origine, la puissance était aussi limitée que celle des ducs chez les Germains, dans l'Allemagne proprement dite; car ces chefs de tribus devaient se soumettre aux décisions des représentants du peuple et encouraient la peine de mort pour tout acte arbitraire ou abus de pouvoir, au détriment d'un particulier.

Au VIIIe siècle, après une longue lutte avec les tribus lettoniennes, finniennes et slaves, à l'est, dans le Braabucht, appelée la bataille de Brawalla, qui fut le plus célèbre des combats livrés dans le Nord, et dans lequel les Suédois et les Norwégiens se trouvèrent côte à côte, l'héroïque roi Sigurd Ring du nord-est parvint à opérer la réunion des Germains du nord, et leur permit ainsi d'étendre leur domination jusque sur les îles danoises et le Jütland. Toute cette époque fut violente; tandis que les Slaves étaient repoussés dans le haut Nord par les Ger-

(1) La partie centrale de cette longue langue de terre qui s'étendait entre l'Allemagne et la France fut appelée plus tard Lorraine, du nom de Lothaire.

mains, Charles Martel exterminait les Sarrasins et assurait la domination des Germains pour le cours du siècle suivant. En ce temps-là, les Danois s'avancèrent vers le sud pour s'emparer du territoire des Jütes qui s'en étaient allés coloniser la Bretagne. Plus tard, sous la conduite de leur roi Gottfried, ils inquiétèrent les Francs. Charlemagne prit sous sa protection la tribu slave des Abodrites contre les Danois, mais ne put empêcher que les Slaves fussent vaincus et que leur roi fût massacré. A la suite de ces événements, une flotte danoise de deux cents vaisseaux désola dès lors, comme nous l'avons dit, les côtes de la Frise et exigea de leurs habitants une contribution de guerre.

L'unification des tribus du Nord n'avait été qu'ébauchée au VIIIe siècle par Sigurd Ring. Au commencement du IXe siècle, un Suédois, Eric, roi d'Upsala, avait réussi de nouveau à obtenir la suzeraineté et, vers le milieu du IXe siècle, la Norwége s'était, grâce à l'appui d'une main puissante, élevée au rang des Etats où régnait l'unité. Un membre de la famille suédoise des Yngliger s'était établi dans les hautes régions du nord de la Norwége, tandis qu'au sud, à l'Asloer Meerbusen, s'était formé un petit royaume agrandi plus tard par Halfdan le Noir, qui devint le plus puissant parmi ces chefs de tribus ou rois de cantons. Son fils Harald à la belle chevelure, qui lui succéda dès l'âge de dix ans, excité, plus tard, par le fier refus d'une jeune fille qu'il courtisait et se rappelant les hauts faits d'Eric, fut amené ainsi à faire le serment de ne point se couper les cheveux avant d'avoir conquis la suzeraineté sur toute la Norwége. Harald était tout à la fois un guerrier redoutable et un homme d'Etat. Après une série de sanglants combats, il vainquit l'un après l'autre les chefs des tribus. Au dernier moment, le danger commun amena les plus puissants d'entre eux à former une ligue militaire; mais ils furent complétement battus, ainsi que le roi suédois Eric qui les soutenait, dans deux effroyables combats livrés près de Solskel et dans le Hafursfjörd. Alors Harald, ayant conquis sa fiancée et la Norwége, se fit couper les cheveux. Afin d'établir sa domination sur des principes stables, Harald nomma à la place des rois de tribus tués

ou chassés (car peu d'entre eux se soumirent à lui), ses propres fonctionnaires choisis parmi les plus éprouvés des guerriers de sa suite; il les combla si richement de revenus, qu'ils brillèrent avec plus d'éclat que les précédents rois des tribus. Pour subvenir à de semblables dotations, Harald introduisit dans toute la Norwége l'impôt foncier et individuel et s'attribua tous les biens des rois chassés ou tués, de sorte que les possessions domaniales atteignirent une grande importance. Son fils Hakon fut le premier qui dégreva la propriété personnelle (Allod).

Parmi les rois des petites tribus qui avaient survécu à la défaite, un petit nombre seulement acceptèrent la médiatisation, dans l'espoir de devenir, en qualité de Jarles, des fonctionnaires du roi suzerain. La plupart préférèrent quitter le pays avec leurs suites. Alors eut lieu une émigration considérable dont les effets se firent sentir dans toute l'Europe. Les expéditions de pirateries dirigées vers les côtes du nord-ouest de l'empire des Francs, vers le Rhin et en amont de la Seine, en ouvrirent la série.

D'un autre côté, les côtes avoisinant la Suède furent peuplées de fuyards normands; les îles Hébrides, les îles Orkney et les îles Shetland, même l'Ecosse et l'Irlande furent occupées par des émigrants et finalement l'Islande, recouverte il y a quelque mille ans de luxuriantes forêts et de beaux pâturages, et dont le climat était à coup sûr tempéré, fut si promptement occupée et colonisée que, quatre-vingts ans plus tard, elle comptait déjà quatre-vingt mille habitants; elle forma un Etat libre indépendant qui eut la bonne fortune de conserver dans les traditions de ses habitants, les rares souvenirs particuliers aux temps primitifs de la Germanie.

Tandis que les Normands faisaient des irruptions jusqu'aux côtes de l'Italie du sud et de la Sicile, et y fondaient des royaumes indépendants, ils parvenaient à repousser Louis le Germanique et Arnulf des marches allemandes; enfin, sous l'impuissante série des faibles Carlovingiens, après avoir exigé des tributs et souvent assiégé Paris, ils forcèrent la France à se désister des provinces du nord dans lesquelles ils fondèrent le duché de Normandie. Rolfo ou Rollo, dont le père, issu d'une famille de Jarles

du sud de Drontheim, était l'ami d'Harald, s'était, dans sa jeunesse, joint aux expéditions de pirateries ; revenu dans ses foyers, il crut pouvoir y exercer aussi ses brigandages. Mais Harald bannit le Wicking à cause de ses violences (1). Rolf s'avança alors avec des troupes de Wickinger et de pirates sur les côtes de la France, fit des voyages par mer en Flandre et en Angleterre, mit le siége devant Paris et fonda finalement, au moyen de la réunion violemment amenée des monarchies normandes isolées, la Normandie où il se fit baptiser sous le nom de Robert (quelques chroniqueurs l'appellent aussi Roland) et reconnaître en qualité de premier duc. Il est curieux de constater la rapidité avec laquelle les Normands établis dans ce duché où les protégèrent longtemps encore les Norwégiens, s'initièrent à la culture, à l'art militaire, à la politique et au langage des Francs. A peine deux cents ans s'étaient écoulés que le duc Guillaume, aidé d'aventuriers allemands (2), conquérait l'Angleterre qu'il divisa en 60,000 lots partagés entre ses guerriers. Pendant longtemps la langue française y fut la langue dominante ; aujourd'hui encore elle y est en usage pour des actes importants du gouvernement. Les races normande et anglo-saxonne occupant l'Angleterre ne purent renier longtemps leur commune origine germanique et se confondirent bientôt entre elles.

Outre les royaumes scandinaves, les Normands avaient fondé de nouveaux Etats en Islande, en Angleterre, en Irlande, dans la Normandie et dans la Sicile. Excepté ces deux derniers pays, tous les autres Etats ont conservé

(1) Dans le *Heimskr. Haralds S. h. harf*, c. 24, il est dit que Rolf était un redoutable pirate; sa stature était si élevée qu'aucun cheval ne pouvait le porter : il devait marcher durant toutes ses expéditions ; de là son nom de Rolf ou Marcheur (Gango-Rolfr.). Il pilla souvent les pays de l'ouest. Pendant un été, revenant vers Bilken à la suite d'une expédition sur mer du côté de l'ouest, il tenta un coup de main sur le rivage (il s'emparait par violence du bétail pour l'entretien de ses hommes). Le roi Harald, qui était alors à Bilken, fut très-irrité lorsqu'il apprit ce fait. Il avait établi des peines sévères contre tout homme qui commettrait des pirateries dans son propre pays. Le roi fit savoir au Thing qu'il bannissait Roll de la Norwége en qualité de traître. Celui-ci s'en alla naviguer du côté de l'ouest vers les Hébrides et de là vers le Welschland, où il constitua un grand royaume de Jarles qu'il peupla de colons normands ; ce qui fit donner à ce pays le nom de Normandie.

(2) Guillaume le Conquérant organisa des bureaux d'enrôlement même à Cologne.

leur esprit d'indépendance, leur caractère militaire et en quelque sorte le sentiment de leur proche parenté nationale, bien plus que les Germains du sud de l'Allemagne actuelle.

La colonisation de toutes les tribus germaniques opérée avec fixité devait se prolonger dans ces conditions durant cinq cents ans, jusqu'à la découverte de l'Amérique. A la vérité, partis de l'Islande, les Normands avaient déjà découvert cette partie du monde, colonisé le Groenland et fondé dans le nord de l'Amérique, des établissements qui subsistèrent pendant cent cinquante ans; mais l'appui de leurs compatriotes leur faisant défaut, il est probable qu'ils avaient disparu sous les attaques continuelles des indigènes.

Rappelons-nous que les peuples allemands après avoir fondé les Etats germaniques ne laissèrent s'écouler qu'une période de cinq cents ans, remplie toutefois par les croisades et les guerres intestines, avant de s'en aller après la découverte de l'Amérique et celle du Cap, fonder des royaumes en moins de temps qu'il n'en fallut aux peuples anciens pour former de plus petites nations. Reconnaissons aussi que les événements qui s'y sont passés jadis ne paraissent ni si extraordinaires, ni accomplis aussi rapidement, que parce que l'éloignement du temps permet d'embrasser dans un coup d'œil d'ensemble les plus longs intervalles; enfin, rappelons-nous aussi qu'aucune époque de l'histoire ne peut être comparée à celle des trois derniers siècles, pour l'importance et l'abondance des événements, et nous nous trouverons convaincus que la race germanique surtout est appelée à répandre la civilisation sur toute la terre.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ERRATA

Page 95,	ligne 32,	*au lieu de :*	Cambres,	*lisez* Cimbres.
» 167,	» 31,	»	Romains,	» Germains.
» 199,	» 15,	»	Rhœnerwald,	» rempart des Romains.
» 201,	» 33,	»	Altsinnen,	» Altfinnen.
» 202,	» 11,	»	Bithimer,	» Vittimer.
» 202,	» 16,	»	Biderich,	» Viderich.
» 211,	» 6,	»	quinze millions,	» trois à quatre millions.
» 212,	» 25-29,	»	Loricum,	» Noricum.
» 215,	» 26,	»	Visigoths,	» Burgondes.
» 219,	» 21,	»	compatriotes,	» voisins.
» 221,	» 38,	»	les autres,	» les Grecs.
» 226,	» 22,	»	Inroch,	» Irnoch.
» 246,	» 12,	»	Orient,	» Occident.
» 267,	» 35,	»	Saro,	» Saxo.
» 269,	» 40,	»	Eichborn,	» Eichhorn.
» 322,	» 24,	»	fils de Danaus,	» Danains,
» 394,	» 6,	»	et de pirates,	» normands.

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE DE LA FONDATION

DES

ÉTATS GERMANIQUES

BRUXELLES. — TYPOGRAPHIE DE CH. VANDERAUWERA,
rue de la Sablonnière, 8.

HISTOIRE

DE LA

FONDATION

DES

ÉTATS GERMANIQUES

PAR

MAX WIRTH

auteur des PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
de l'HISTOIRE DES CRISES COMMERCIALES et de l'HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT
DE LA NATIONALITÉ ALLEMANDE

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR LA BARONNE DE CROMBRUGGHE

TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'AUTEUR

TOME SECOND

Paris

SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS

33, RUE DE SEINE, 33

1873

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION INTÉRIEURE

I

Le pays. — Le peuple.

Dix siècles s'étaient écoulés depuis que les peuples allemands, venus des bords de la Baltique et de la mer du Nord, avaient remonté le cours des fleuves du centre de l'Europe. Durant cette période féconde en guerres et en luttes, pendant laquelle s'était écroulé l'empire romain, ces tribus germaniques s'étaient répandues au delà des Alpes, dans la Gaule, dans l'Italie, dans l'Espagne et dans la Grande-Bretagne, où elles s'étaient mêlées aux populations celto-romanes; plus tard, de nouveaux peuples surgirent de cette fusion. Les éléments les plus purs de la race germanique s'étaient conservés intacts dans les plaines de l'Angleterre, en Scandinavie et en Allemagne. Ce dernier pays, qui, tout au commencement de notre ère, se trouvait borné par la contrée du Mein, comprenait alors aussi ces chaînes de montagnes si riches en rivières, qui s'étendaient jusqu'aux Alpes. L'Allemagne avait pour bornes le Rhin à l'ouest, et la mer du Nord au nord-ouest; elle était bornée, au sud, par les rivières de l'Italie. Au nord-est, les Allemands avaient

perdu, au contraire, une grande portion de territoire; les Slaves, à mesure que les Germains s'étaient avancés vers l'empire romain, s'étaient établis dans les résidences abandonnées par ces derniers entre l'Elbe et la Vistule; ils se voyaient alors menacés du retour des Germains (après la fondation de l'empire des Francs). A l'est de l'Allemagne, où, dans le cours des siècles postérieurs, les Allemands revinrent en foule, allait s'opérer, à la faveur de cette circonstance, une nouvelle fusion de peuples dont la cause est en litige aujourd'hui encore, sans qu'il soit permis d'en prévoir la solution définitive. On est autorisé à croire que la race germanique ne s'est conservée dans toute sa pureté que dans les bassins du Rhin, du Mein, du Necker, du Wéser, de l'Ems et du bas Elbe. Dans le sud, elle se mêla aux vestiges des anciennes populations celtiques et romanes qui, antérieurement aux invasions des Suèves et des Alamans, avaient colonisé le Zehntland et le territoire du haut Danube.

Nous avons dit précédemment que la plus ancienne des trois tribus indo-germaniques, les Celtes, sortis les premiers de leurs foyers asiatiques, s'étaient emparés des pays baignés par l'océan Atlantique. Il est à supposer que les Celtes venant de la mer Noire avaient, à l'origine, remonté le Danube et pris possession de tout le territoire qui longe ce fleuve, ainsi que du penchant septentrional des Alpes. Cette route de migration avait été suivie par une troupe de Galates, à l'occasion d'une fort ancienne expédition qui s'était dirigée en aval du Danube vers l'Asie Mineure. S'il est vrai que les Germains aient trouvé le territoire du Danube occupé déjà, ce dut être une raison de plus pour eux de s'avancer vers la Baltique; de là, ils s'acheminèrent ensuite vers le sud de l'Europe, dès que leur population se fut trop accrue (1). Dans leur marche

(1) Un écrivain byzantin, Nicéphore Grégoire, qui eut l'occasion de fouiller dans les anciennes sources historiques, détruites plus tard par les Turcs, nous donne une indication correspondant d'une manière frappante à notre opinion, sur la marche des émigrants allemands Il dit entre autres choses: « Les tribus barbares, appelées Scythes par quelques-uns, habitaient originairement au delà du Tanaïs (Don) en Asie. Traversant ce fleuve, elles pénétrèrent en Europe et occupèrent les rives occidentales de la mer d'Azof. Plusieurs siècles après, elles émigrèrent plus loin dans deux directions différentes. L'une de ces

de colonisation, les Germains vinrent se heurter, au sud-ouest du centre de l'Europe, contre des Celtes qui s'y étaient antérieurement colonisés et qui, ayant apporté de leur berceau asiatique des notions d'agriculture, avaient sans aucun doute mis depuis longtemps le pays en culture. Cette circonstance dut éveiller la convoitise des arrivants; aussi en résulta-t-il probablement des luttes à la suite desquelles les Celtes furent plus ou moins repoussés vers le sud-ouest. Nous savons, par les données historiques, qu'aux époques primitives les Cattes pénétrèrent chez les Bataves, que les Suèves repoussèrent du sud-ouest de l'Allemagne jusqu'en Suisse, les Helvétiens celtiques, que les Marcomans chassèrent les Boïens de la Bohême, que les Cimbres et les Teutons cherchèrent à fixer leurs résidences dans le sud, et enfin que les Suèves sous Arioviste s'établirent, par la violence, sur les bords du haut Rhin. Ce Zehntland allemand du sud-ouest qui, après l'expulsion des Helvétiens, se trouva dépeuplé, et dans lequel, du reste, les chaînes de montagnes, à l'origine très-boisées, laissaient trop peu d'espace pour une population nombreuse, fut, après la défaite des Suèves, colonisé de nouveau par des Gaulois indigents. Lorsque la domination romaine se fut étendue, durant le règne des empereurs, et que l'on eut construit le rempart-frontière destiné à protéger les colonies, un grand nombre de Romains s'établirent dans le Zehntland et dans le territoire du haut Danube.

Dès que les empereurs romains eurent pris à leur solde des troupes germaniques, les Allemands commencèrent également à s'établir, d'abord isolément et puis en groupes nombreux, dans les colonies romaines. Il est peu probable que, lorsque les Alamans et les tribus

tribus retourna de nouveau en Asie, pénétra jusqu'à la mer Caspienne, vainquit les Sauromates et prit les noms des peuples chez lesquels elle s'établit, c'est-à-dire les Sauromates, les Melanchlanes, les Massagètes et les Amazones. Jornandès fait provenir même les Amazones des Gètes. (Rappelons-nous ici les peuples du Caucase.) L'autre troupe d'émigrants se dirigea vers l'Europe; après avoir longé les côtes de l'Océan, ceux-ci prirent les noms de Sarmates et de Germains. Plus tard, ces tribus pénétrèrent dans les Gaules, s'y colonisèrent et s'appelèrent alors Celtes et Galates (Gaulois). C'est l'origine aussi des Cimbres et des Teutons, vaincus beaucoup plus tard par Marius.

germaniques de l'est, connues sous le nom de Bavarois, conquirent le territoire du Danube et celui des Alpes septentrionales, toute la population primitive, d'origine identique à la leur, en ait été expulsée; il est à supposer, qu'ainsi que cela s'était passé pour les autres provinces romaines, les citoyens riches ou de distinction avaient été sèuls chassés ou tués, et les autres, pour autant qu'ils eussent été pris les armes à la main, rendus esclaves ou serfs; quoi qu'il en fût, le pays se trouva partagé. On ne doit pas induire de ces partages de pays que les occupants primitifs en aient évacué complétement une partie; les conquérants s'y établissaient parmi les anciens habitants. A l'origine, des lois sévères établies en vue de la conservation de la pureté de la race, y défendaient les mésalliances. Les nouveaux venus s'allièrent néanmoins, peu à peu, avec les anciens habitants; c'est ainsi que l'on retrouve encore dans l'Allemagne du sud, depuis la contrée du rempart-frontière, c'est-à-dire depuis le Rhoen et l'Odenwald jusqu'en Suisse, une population plus mêlée que celles du Rhin, du Wéser et de l'Ems, et qu'une autre race de trempe germanique pure se rencontre encore dans les vallées des fleuves.

On reconnaît au contraire dans les habitants des hautes plaines et des vallées de la Suisse, les descendants des Romano-Celtes. Les formes vigoureuses et élancées, les cheveux blonds, les yeux bleus, les jolis visages frais et roses qui distinguent la race germanique se retrouvent surtout parmi les populations du Rhin, de la Westphalie et de la basse Saxe, et chez les habitants riverains des fleuves qui ont leur embouchure dans la mer du Nord, comme aussi parmi les populations de la Baltique, de la Hesse, de la Thuringe, du Mein, du Necker et du haut Danube où s'établit la race bavaroise. Nous retrouvons encore ces traits caractéristiques chez les habitants des vallées des Alpes, où se réfugièrent les survivants des Goths de l'est. Dans les Alpes autrichiennes et dans la Suisse, les cheveux noirs et les traits basanés des habitants rappellent le type des Celto-Romans. A l'est se trouvent confinés les descendants des Slaves révélant leur caractère national par leur penchant à l'imi-

tation et par leur soumission enfantine à l'égard de l'autorité patriarcale; leur étourderie et leur amour pour le jeu et pour les choses brillantes trahissent chez eux une plus grande jeunesse de race. Les tribus allemandes s'étaient successivement groupées à l'intérieur de ces frontières. Les Frisons n'avaient point quitté leurs anciennes résidences le long de la mer du Nord qu'ils occupent actuellement encore. Les Saxons se trouvaient dans les mêmes conditions; seulement ceux-ci, ayant à la suite d'une migration prodigieuse laissé de l'espace vacant aux Slaves qui les suivaient, perdirent de la sorte une partie de leurs anciens territoires. Ils gardèrent les contrées du haut Ems, du bas Elbe et du Wéser, tout le territoire comprenant aujourd'hui la Westphalie, le Hanovre, Oldenbourg, Brunswick, le Holstein et une partie du Mecklembourg. La tribu slave des Obodrites leur contesta la possession de ce dernier pays. La frontière des Slaves s'étendit plus ou moins, en droite ligne, jusqu'au Danube, près de Ratisbonne, après que le pays allemand eut été dépeuplé par la migration. Tout le territoire compris entre la Vistule et l'Elbe fut occupé par les Slaves pendant la translation des peuples. Les Saxons touchaient du côté du sud aux Thuringiens et aux Cattes qui s'étaient confondus avec les Francs, et, à l'ouest, aux Francs de l'est qui conservaient encore le territoire fluvial du Rhin, jusque dans le voisinage de Strasbourg, d'où s'étendaient vers le sud les établissements des Alamans. Les Francs de l'est s'étaient retirés en amont du Mein, du Fichtelgebirge jusqu'à l'Eger, et en amont du Necker, jusque dans la contrée de Heilbronn. Le Necker formait les frontières les plus septentrionales de la tribu des Alamans qui avaient pris possession de tout le territoire situé entre la Lech, les Vosges, le Jura et les Alpes. Le pays des Bavarois comprenait le territoire s'étendant en aval du Danube, depuis la Lech à l'est jusqu'à Vienne, et se trouvait bordé au sud par la crête des Alpes. Les tribus allemandes se sont maintenues dans ces résidences jusqu'à nos jours; quelques vestiges de la nation, établis dans le Sud et dans l'Ouest, ont seuls disparu. Déjà, sous Charlemagne, les Francs s'efforcèrent de reconquérir, à l'est, les premières résidences des tri-

bus germaniques; ils devaient, durant une lutte séculaire avec les Slaves qui s'étaient avancés dans le pays, empêcher ces derniers de pénétrer davantage dans le nord et dans le sud de l'Europe. Sous le règne de ce prince, une grande étendue du territoire du Rhin, enlevé aux Avares sur le Danube, avait formé les marches de l'est, à partir de la Bavière. Dans le nord de l'Allemagne, une lutte engagée entre les Wenden et les Wilzen, se termina par la soumission de ces derniers; il s'y forma, à la faveur de cette circonstance, un peuple mêlé de Slaves et d'Allemands.

S'il est vrai que les progrès de la civilisation dépendent surtout des moyens de transport et que l'Europe soit plus privilégiée à cet égard que les autres parties du monde, à cause de la grande quantité de ses fleuves et de l'étendue de ses côtes, il faut reconnaître que l'Allemagne se trouve surtout favorisée de cette manière. Ses fleuves étaient navigables pour les plus petits vaisseaux. Le mauvais état des routes, pendant le moyen âge, exigeait que les grands transports se fissent par eau ; or les fleuves du nord et ceux du sud, les lacs, qui entrecoupent l'Allemagne en tous sens, présentaient les conditions les plus avantageuses. Cette succession si variée de chaînes de montagnes et de plaines, de monts élevés et de lacs, imprima au développement national le caractère de la diversité qui est une des conditions fondamentales du plus haut degré de culture intellectuelle.

Les montagnes de ces pays se trouvaient couvertes d'épaisses forêts vierges, qui s'étendaient parfois à une distance de plusieurs centaines de milles et dont nous voyons, aujourd'hui encore, les vestiges dans la forêt Noire, dans la Rauhe-Alpe, dans le Harz, dans le Fichtelgebirge, dans l'Odenwald, ainsi que dans les forêts du Wester, de la Thuringe et de la Bavière. Les colonisations se faisaient dans les plaines et dans les vallées, où croissaient dès lors à l'état sauvage tous les arbres et tous les arbustes qu'on y rencontre encore aujourd'hui. C'était le pin ou pinastre, le frêne, le hêtre, le chêne. Dans le voisinage des habitations, des tilleuls s'élevaient à une hauteur prodigieuse et y servaient, à l'instar des antiques chênes, de points de réunion ou de symboles pour le culte divin. Les arbres dans les forêts vierges se développaient en un tel dia-

mètre que des nacelles creusées dans leurs troncs contenaient parfois jusqu'à trente personnes. Les racines de ces arbres se déployaient d'une façon si vigoureuse et à de telles distances que si quelque circonstance les mettait à jour, des hommes à cheval pouvaient passer sous les arcs-boutants qu'elles formaient. Parmi les arbustes de cette époque, on cite surtout le noisetier. Des herbes médicinales croissaient sur le sommet des montagnes; les femmes, qui dans les temps primitifs exerçaient surtout l'art de guérir, les récoltaient avec soin. On trouvait aussi dans les forêts les principales essences à fruits, telles que les myrtilles, les airelles rouges, les framboises, les groseilles à maquereaux et autres. Les fraises seules ne sont pas mentionnées. Les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers y croissaient également à l'état sauvage. Les forêts se trouvaient peuplées de nombreuses espèces de gibier et en partie d'animaux qui ne se retrouvent plus aujourd'hui que dans les forêts vierges de la Russie ou du nord de l'Amérique. C'était le pays originaire du taureau sauvage et de l'élan qui atteignaient une taille gigantesque (1); ils se défendaient ainsi que les ours et les sangliers lorsqu'ils étaient forcés ou blessés; les Allemands se passionnaient surtout pour la chasse de ces animaux. Il y avait en outre un animal herbivore, sorte de bison dont les cornes servaient, comme celles du taureau sauvage, à fabriquer des instruments à vent et des coupes. Le renne, qui vivait dans le nord de l'Allemagne, se retira en Scandinavie après que la civilisation eut pénétré dans cette première contrée. Sur les hauteurs des Alpes se tenaient le chamois et le bouc sauvage; ce dernier ne se rencontre plus que très-rarement dans les Alpes; puis l'ours qui n'habite plus aujourd'hui que le pays des Grisons, et le loup qu'on ne rencontre plus du tout en Allemagne, ou qui, du moins, ne franchit nos frontières que du

(1) Paul Warnefried rapporte le récit d'un vieillard digne de foi, concernant la taille du taureau sauvage (VIIIe siècle) : il disait avoir tué au Königsberg, dans les Alpes de Juliers (au delà du Frioul), un taureau sauvage sur la dépouille duquel quinze hommes auraient pu aisément se coucher, les uns à côté des autres. Il ne faut toutefois pas confondre ce taureau avec l'aurochs que l'on retrouve encore, tandis que le taureau sauvage (l'urochs) dont il s'agit ici, a complétement disparu.

côté de la Pologne ou des Ardennes. Il y avait aussi le lynx sauvage, le renard, la martre, le putois, la belette, la loutre, le blaireau, la marmotte, le hérisson, le sanglier, une grande quantité de cerfs de haute taille, le chevreuil, le lièvre et toutes les espèces d'oies sauvages qui n'habitent plus nos forêts actuelles qu'en nombre restreint. Dans les plaines se trouvaient la gelinotte blanche et l'outarde; dans les montagnes peu élevées, le coq de bruyère, le coq des bois, la gelinotte des bois et la grive; dans le voisinage de la mer, le pélican et probablement aussi, parmi les oiseaux de passage, la grue, la cigogne, l'alouette, le pinson et d'autres petits oiseaux chanteurs, tandis que le rossignol, la caille, l'hirondelle et le moineau ne s'acclimatèrent en Allemagne qu'après que la culture y fut venue du midi. Parmi les nombreux oiseaux de proie qui se nourrissaient de gibier et contribuaient à purifier l'air, en consommant aussi les cadavres d'autres animaux, on cite l'aigle, le vautour, le corbeau, la pie, le milan, l'autour et l'épervier. Ces trois derniers appartenaient à l'espèce des faucons très-estimés chez les Germains, qui les dressaient pour la chasse. On utilisait surtout les faucons pour la chasse aux hérons qui, se nourrissant de poissons, en diminuaient les espèces et dépeuplaient, bien plus qu'ils ne le font actuellement, les lacs, les fleuves et les rivières. Parmi les animaux domestiques servant à l'alimentation, on cite le gros bétail, le porc, la chèvre, le mouton et l'oie. Ces deux derniers fournissaient également la laine et la plume employées pour les vêtements et pour la literie. Les oies occupaient une place importante dans l'économie domestique des Germains, bien qu'elles ne fussent pas tenues chez eux en aussi grand honneur qu'au Capitole. Les oies allemandes, les plumes et les duvets étaient expédiés en grande quantité dans l'empire romain. On utilisait les chevaux et les chiens pour les transports, pendant le temps de la guerre et celui de la chasse. Aux époques anciennes, les chevaux avaient mince apparence; quoique plus petits que les chevaux gaulois, ils étaient très-solides et appartenaient, en quelque sorte, à l'espèce actuelle des chevaux de labour hongrois et russes; c'est ce que prouvent les bridons trouvés dans les tom-

beaux. Dès les temps les plus reculés, les Chauques et les Teuchtères furent renommés pour leurs haras et pour leur cavalerie. Il existait alors encore des chevaux sauvages. Il paraît qu'après la migration des peuples, la race chevaline s'était peu à peu ennoblie. Le duc des Thuringiens, Hermanfried, fit présent à son beau-père Dietrich, roi des Ostrogoths, de plusieurs chevaux blancs dont la beauté, l'ardeur et la célérité excitèrent chez ce prince un enthousiasme qu'il exprima d'une façon très-naïve. Les chevaux allemands étaient si recherchés que déjà Charlemagne en envoya, en guise de présents, à Tunis. Les fouilles opérées dans les cités lacustres ne nous ont fait connaître qu'une seule espèce de chiens; mais dans des annales évidemment postérieures à cette époque, il est question de plusieurs espèces de chiens de races si nobles et si variées qu'il ne s'en trouvait de semblables ni en Italie ni en Orient. Nous avons dit déjà que Charlemagne envoya au calife de Bagdad des chiens qui furent employés pour la chasse aux lions. Il y avait aussi à cette époque toutes les races de chiens nécessaires pour les différentes sortes de chasses et dont on ne retrouve plus que de rares exemplaires en Allemagne, en Angleterre, en Russie et en Amérique. Les chiens les plus recherchés étaient les chiens sanguinaires lancés à la piste des hommes ou du gibier; les chiens employés pour les chasses au sanglier, au porc et à l'ours; les chiens-loups, propres à la chasse au loup et qui se vendaient à un prix très-élevé; enfin, le lévrier, le chien d'arrêt et le chien de berger. Le chat domestique était déjà connu à cette époque.

Les richesses minérales de l'Allemagne ne furent mises en rapport que lorsque les Romains ouvrirent les mines; jusqu'alors les Germains avaient ignoré l'art de les exploiter. Pourtant des sources minérales et salines révélaient l'existence des métaux contenus dans le sol. Les sources bienfaisantes de Baden, de Wiesbaden et de Spa furent très-souvent visitées par les Romains. Les sources salines d'où les Germains tiraient celui de leurs condiments le plus nécessaire (1), donnèrent lieu à de fréquentes que-

(1) Pour obtenir le sel, ils faisaient évaporer l'eau des sources sur le charbon de bois et en détachaient ensuite la croûte cristallisée.

relles entre des tribus germaniques qui s'en disputèrent la propriété. Le commerce fournit les premières notions sur la valeur de l'or et de l'argent aux Allemands qui ne retiraient pas ces métaux de leur sol. Il semble toutefois qu'ils aient exploité les mines de fer aux endroits où le minerai était à découvert. Le genre de leur armement permet de supposer qu'ils ne se trouvèrent pourtant que très-médiocrement pourvus de ce métal à l'origine. Les épées et les longues lances solidement façonnées. en fer étaient assez rares chez eux, tandis que l'arme généralement en usage consistait en une courte lance terminée par une pointe de fer étroite. Beaucoup d'entre eux se servaient aussi de perches durcies au feu. Aux époques primitives, les armes et les outils étaient faits de bronze et de pierre. Les fouilles opérées dans les anciennes tombes, et dirigées depuis fort peu de temps avec ordre, ont démontré que les premiers outils et les premières armes d'un usage impérieux, tels que le marteau, la hache, le ciseau de sculpture, les pointes des flèches et des lances, les frondes, les pressoirs de grains, les couteaux et les glaives se fabriquaient en bronze et en pierre. On a découvert des débris de plusieurs de ces sortes d'outils faits en pierre et surtout en pierre à fusil. Les antiquaires désignent, d'après les divers matériaux employés, trois époques successives de civilisation très-distinctes : l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de fer. Nous ne saurions nous résoudre à envisager les choses à ce point de vue. Il est incontestable que l'outil le plus ancien, soit la hache, soit le marteau, conçu d'après la forme du poing de l'homme, a été construit primitivement en pierre et ensuite en bronze qui fut coulé avant que l'homme se servît du fer ; le cuivre se procurait et se maniait plus aisément que ce dernier métal. Nous croyons que dans les derniers siècles de notre ère ces outils étaient fabriqués simultanément en pierre, en bronze et en fer, avant que les Allemands eussent appris des Romains l'art d'exploiter les mines ou qu'ils se fussent procuré le fer en une plus grande quantité par le butin de guerre. Il est à présumer que les riches se servaient d'outils et d'ustensiles fabriqués en fer et que les pauvres employaient les outils ou autres ustensiles faits en pierre ou

en bronze. Plus tard, l'extension que prit le commerce, le développement de l'activité industrielle, l'importation en Allemagne d'objets dus à l'industrie romaine, mais principalement la diminution du prix de revient, rendirent général l'usage du fer.

La construction des maisons était surtout très-simple, en raison de la pénurie des outils suppléant à la main de l'homme, et du manque des matériaux nécessaires. Les maisons n'étaient construites en pierre que dans des circonstances exceptionnelles. C'étaient alors des châteaux-forts qui, comme celui de Ségeste et ceux d'Eresburg et de Siegburg appartenant aux Saxons, se trouvaient utilisés pour la défense du pays; mais ces sortes de constructions étaient peu nombreuses. L'aspect du pays et des habitations de cette époque peut être comparé à celui que présentent les maisons et les villages actuels dans nos pays de montagnes.

On peut supposer d'après Tacite que, dans les temps primitifs, la construction des murailles à ancres ait été en usage. Le peu de variété qu'offrit durant plusieurs siècles le genre d'habitations des anciens Germains nous autorise à croire que celles de la population rurale ne différaient guère des maisons occupées par les paysans actuels de la Westphalie, des Alpes et de la Forêt-Noire. La grange distinguait surtout la demeure du paysan allemand de celle des campagnards romains et grecs. Dès l'an 310 avant J.-C., le Marseillais Pythéas avait rencontré des granges chez les peuples de la Baltique. Les rigueurs de l'hiver se prolongeant davantage dans les temps anciens à cause du grand nombre des forêts et des marais, exigeaient aussi la construction des étables. Cette circonstance jointe à la difficulté d'amasser dans les greniers de grandes provisions de fourrages, avait dû contribuer à restreindre le nombre du bétail. Les données historiques font supposer, en effet, que le nombre des bestiaux n'était pas aussi considérable chez ces peuples qu'on s'est plu à le croire jadis. Les Allemands considéraient la propriété d'un bétail nombreux comme une condition très-avantageuse et d'après laquelle il était permis d'évaluer la fortune du propriétaire. C'était autour du foyer d'où s'élevait la fumée pour

s'échapper ensuite du toit sans le secours d'aucun tuyau, comme cela se voit parfois encore en Westphalie, que se groupaient les habitants de la maison. L'importance du foyer correspondait en quelque sorte à celle de la famille. Un grand nombre de maisons étaient peintes en blanc. Les récoltes se conservaient dans des fosses creusées à cette intention et recouvertes de fumier. Ces fosses étaient parfois remplacées par de grandes cavernes qui servaient également de cachettes à l'approche de l'ennemi. La loi salique dont le texte latin remonte au ve siècle, et l'origine à des événements bien antérieurs à cette époque, ainsi qu'une notice d'Ammien, concernant la campagne entreprise par Julien sur la rive droite du Rhin, permettent d'affirmer que les habitations des anciens Germains n'étaient pas aussi misérables que des écrivains français nous les ont représentées. Ammien raconte que durant l'expédition entreprise à la suite de la bataille des Alamans, près de Strasbourg en l'an 357, les Romains avaient rencontré, sur la rive droite du Rhin, des maisons bâties dans le style romain, et abondamment pourvues d'animaux domestiques et des ressources de l'agriculture. La loi salique nous autorise à croire que la ferme du Franc libre était assez bien aménagée. Telle ferme franque se composait d'une habitation (sala, et d'après cela, terra salica, ferme salique), d'une grange, d'un hangar à foin et de diverses écuries. Outre ces bâtiments, la loi bavaroise mentionne une maison de bains, une boulangerie et la cuisine. Le pain, la bière et le savon se préparaient dans chacune de ces maisons. Il fallait qu'il s'y trouvât aussi des fours, des cuves pour brasser, des lavoirs, en un mot, tout ce que réclame l'entretien d'une famille. Un quartier spécial et dans les plus grandes fermes une maison particulière était consacrée uniquement à l'usage des femmes ; la mère de famille, à la tête de ses parentes et de ses servantes, y filait et y faisait tisser et confectionner les vêtements de tous les habitants de la ferme. La broderie semble avoir été dès lors une des occupations réservées aux mains habiles des femmes allemandes ; il est dit dans les anciens mythes (Edda) que les femmes brodaient des tentures sur lesquelles elles retraçaient l'image des actions héroïques de leurs époux.

Les bâtiments étaient, comme on les voit encore dans les hauts villages de l'Allemagne et de la Suisse, recouverts de bardeaux maintenus en général par des pierres ; il est probable que les cabanes les plus misérables étaient, ainsi qu'elles le sont actuellement, recouvertes de paille. L'influence des Romains a pu contribuer à faire adopter, dans l'Allemagne du sud, l'usage de la tuile pour les toits, car déjà la loi bavaroise fait mention des toitures en tuiles et des fours à chaux. Les murailles des habitations seigneuriales étaient souvent aussi recouvertes de bardeaux, telles qu'on en rencontre encore dans les Alpes, dans la Forêt-Noire et dans d'autres pays de montagnes. Les galeries ou berceaux de verdure qui décorent les maisons des paysans de la haute Souabe, de la Suisse et de l'Allemanie, étaient dès lors en usage; ils se trouvent mentionnés dans la loi bavaroise. Toute la ferme ainsi que les champs cultivés étaient entourés de clôtures de différents genres : les unes, formées de planches posées en forme de croix, servaient à interdire l'entrée des champs au gros bétail; les autres, faites avec d'étroits billots, suffisaient à retenir la volaille dans la cour de la ferme.

La disposition des villages et des fermes en Allemagne excita l'étonnement des Romains; elle révélait en quelque sorte l'esprit d'indépendance propre à la nation. Les Allemands n'auraient pu souffrir que leurs villages fussent bâtis à l'instar de ceux des Romains dont les maisons s'élevaient en rangées, et serrées les unes contre les autres. Leurs maisons, au contraire, non attenantes à celles des voisins, étaient entourées de cours et de jardins. Ils avaient coutume aussi d'élever leurs habitations d'une manière éparse, selon que leur souriait le voisinage d'une rivière, la situation d'un champ ou la proximité d'une forêt. La constitution des fermes et celle des villages étaient conjointement en vigueur, et l'on rencontrait bon nombre de fermes indépendantes des villages. Il est à remarquer que dans telle contrée c'étaient les fermes, dans telle autre, les villages qui prédominaient; mais l'on ne saurait dire si les fermes ou les villages avaient la prépondérance dans tout le canton. L'origine économique du village se rattache à une circonstance remontant à la prise de possession du

pays. Les colons éprouvèrent, en vue même de leur défense, la nécessité de grouper d'abord leurs habitations qui formèrent ainsi des villages; tandis que plus tard seulement et avec l'accroissement de la population primitive, les principaux habitants s'en allèrent s'établir plus loin dans la mark et s'y bâtirent des fermes, selon leurs besoins particuliers. Les pays des montagnes nous offrent, aujourd'hui encore, des preuves à l'appui de cette assertion. Les villages s'y trouvent dans celles des vallées qui furent les premières occupées, tandis que les fermes y sont pour la plupart établies sur les hauteurs, lesquelles, à cause de la rudesse du climat et de la stérilité du sol ne furent utilisées que lorsque les vallées n'offrirent plus d'espace vacant. Il faut toutefois en excepter les vallées marécageuses ou exposées aux inondations.

Le pittoresque pays qui, depuis les glaciers escarpés des hautes chaînes des Alpes, jusqu'aux vagues tumultueuses de la mer du Nord, offrait cette riche succession de montagnes, de vallées, de plaines, de fleuves, de lacs, de fertiles campagnes et d'immenses forêts vierges dans lesquelles les vapeurs de l'atmosphère, se condensant, allaient ensuite alimenter les eaux durant les temps chauds et produisaient ce climat tempéré le plus favorable au développement physique et intellectuel de l'homme, ce pays privilégié était devenu celui d'un peuple qui, à la faveur de toutes ces conditions, devait s'élever à un degré de développement supérieur à celui des peuples de l'antiquité.

Les notions que nous ont laissées les Grecs et les Romains, ces adversaires des Germains, prouvent à quel point la beauté (1), la haute stature, la force, l'indomptable

(1) Des écrivains grecs et romains remontant au VIe siècle prouvent combien les peuples du midi admiraient la beauté de la race germanique. même après que celle-ci s'était depuis longtemps établie dans l'empire romain et que depuis environ sept cents ans des Germains s'y trouvaient à titre d'esclaves. Beda rapporte dans son histoire de l'Eglise, un trait émouvant. Peu de temps après que les Saxons s'étaient emparés de la Grande-Bretagne, de jeunes Anglo-Saxons furent envoyés à Rome, pour y être vendus sur le marché aux esclaves. Remarqués pour leur beauté et interrogés par Grégoire le Grand au sujet de leur origine, ils répondirent qu'ils étaient Angles. Faisant un jeu de mots, le prélat dit : « Ils ont » vraiment un aspect angélique (Angelicam faciem); c'est ainsi que doi- » vent être leurs frères, les anges du Paradis. » Le saint pénétré d'affliction à la pensée qu'un tel peuple se trouvait encore dans les ténèbres du paganisme, envoya dans la Grande-Bretagne des missionnaires qui réussirent bientôt à y introduire le christianisme.

courage, la sauvage ardeur, l'intelligence supérieure des Germains provoquèrent leur étonnement. L'éclat de leurs yeux bleus, l'aspect de leur ondoyante chevelure, leur visage blanc et rose, la vigueur de leurs membres excitèrent leur admiration (1). Jamais, pour autant que l'on puisse s'en rapporter au témoignage de ses adversaires, un peuple n'avait fait, selon eux, une aussi éblouissante apparition sur la scène du monde. L'œuvre de la civilisation était, il est vrai, inconnue aux Germains. Disposant de ressources restreintes, privés de tous les avantages qu'avait pu procurer aux peuples méridionaux une période de culture remontant à plus de mille ans, ils osèrent néanmoins se mesurer avec les Romains, dominateurs du monde. En se représentant le choc de ces deux peuples, il semble d'abord

(1) Dans maintes narrations de combats faites par les Romains, il est question du feu du regard, de l'impétuosité et de la haute taille des Germains. Les squelettes trouvés dans les anciens tombeaux, dans ceux surtout de l'époque mérovingienne, confirment certaines assertions des Romains à cet égard. Les Germains avaient en moyenne une taille haute de 6 à 7 pieds, à laquelle n'atteint plus que la minorité des habitants dans les pays où la race germanique prédomine. Il ne faut pourtant pas en conclure que la race ait physiquement dégénéré. Les armures du moyen âge prouvent que depuis environ 500 ans, la taille des Allemands n'est pas en décroissance. Les améliorations introduites dans le genre des habitations, dans le mode de nourriture et dans le traitement médical ont été favorables aux Allemands contemporains. Ce fait est prouvé par les armures du moyen âge qui sont en moyenne trop petites et trop étroites pour la génération actuelle Tout inspecteur d'arsenal ou tout surveillant de salle d'armes pourrait constater la vérité de cette assertion. Ce fait s'explique aisément : avant qu'une nation ait atteint un certain degré de culture, la science médicale y est restreinte et tous les individus d'une complexion délicate meurent inévitablement durant la première enfance; les plus robustes seuls atteignent l'âge d'adulte, après avoir crû vigoureusement et s'être fortifié le corps par les exercices physiques et par un séjour constant en plein air. Le genre de vie étant uniforme, presque tous les individus d'une même tribu ou d'une même nation ont une élévation de taille à peu près égale. Mais dès que les progrès de la culture ont amené la division du travail, on constate une échelle de gradation pour le développement physique des hommes. Arrivés à cette période, les uns travaillent davantage intellectuellement, les autres, mécaniquement, ceux-ci s'occupent en plein air, ceux-là dans les habitations ; divers travaux aussi exigent la mise en activité de telle partie du corps, aux dépens de telle autre. Cette inégalité s'accroît encore pendant les générations suivantes; mais l'ensemble du développement du peuple se trouve par là même favorisé. La somme de forces intellectuelles acquises par des efforts d'un ordre supérieur vient augmenter le capital intellectuel et matériel de la nation. Si l'élévation du développement intellectuel amène une dépréciation pour les forces physiques et pour l'élévation de la taille chez les individus, elle produit d'autre part un plus grand nombre d'hommes intellectuellement mieux doués que jadis. Rappelons-nous les efforts exigés surtout pour certains métiers. Les athlètes donnent des preuves évidentes de la supériorité de leur force sur celle de nos ancêtres.

que l'on ait, devant soi, un pauvre hère, dénué de tout secours, aux prises avec un adversaire vigoureux, en un mot un homme désarmé luttant contre un homme armé. Mais, trompant toute prévision, semblables à un torrent impétueux qui rompt ses digues, les Germains se précipitèrent sur l'empire romain, répandant sur leur passage la destruction et la mort. Il arriva que ce torrent, rentré dans ses limites, après avoir laissé le germe de nouvelles configurations, avait fécondé les contrées traversées par lui. C'étaient les barbares qui, après avoir sommeillé intellectuellement pendant des milliers d'années, initiés maintenant à la civilisation romaine, n'aspiraient plus qu'à remplir leur vocation. Il est à remarquer que ces peuples, quoique se trouvant à un degré inférieur de l'échelle sociale, révélaient néanmoins par leurs mœurs et leurs coutumes judiciaires les plus nobles aptitudes qui, dès l'origine, les placèrent, en tant qu'êtres humains, au-dessus des Romains et des Grecs civilisés. Leur constitution politique et leur jurisprudence, dont nous parlerons plus tard, contenaient, en principe, le germe du plus haut développement. Leurs aspirations à une civilisation plus élevée se manifestaient par la position exceptionnelle faite chez eux à la femme. Ce furent ces peuples qui les premiers l'enlevèrent à l'état d'abaissement dans lequel elle avait été maintenue durant toute l'antiquité et chez les Romains eux-mêmes. Le jugement de la femme fut tenu en si grande estime dans le domaine de la politique que fort souvent des femmes remplirent un rôle important dans la vie officielle des Allemands (1). Elles se sentaient si bien les égales des hommes, qu'elles ne leur permettaient pas de les surpasser par le courage, et qu'à l'heure du danger,

(1) Dans une séance du concile de Nantes tenu probablement l'an 600, la participation des femmes à la vie publique fut sévèrement blâmée. Le concile défendit aux femmes d'assister aux assemblées nationales et aux séances de justice. « Elles embrouillaient, y fut-il dit, les affaires de » l'Etat et nuisaient aux intérêts publics, plus qu'elles ne les servaient. » Il était malséant de laisser les femmes s'immiscer dans les affaires con- » cernant les hommes et de tolérer leur présence dans les assemblées » publiques, comme si elles y avaient droit de siége et de vote. Elles de- » vaient rester au logis, y surveiller leurs servantes, filer, tisser et se » livrer à d'autres occupations manuelles. » Le concile défendit à toute religieuse, fille ou veuve de paraître aux assemblées publiques ou aux séances de justice ; à moins d'y être appelées par le roi, le duc ou l'évêque, elles ne pouvaient s'y rendre que si des affaires y nécessitaient leur présence et encore devaient-elles en recevoir l'autorisation de leur évêque.

elles affrontaient les champs de bataille. Cette circonstance peut avoir donné lieu à la tradition des Amazones, chez les Germains de l'est. L'épée au poing, elles repoussaient au combat leurs époux, leurs fils, leurs frères, dès que leurs rangs étaient mis en déroute par l'ennemi. L'histoire constate que, depuis l'époque des Cimbres et des Suèves jusqu'à la mémorable victoire des Ditmarses et la guerre d'indépendance contemporaine, beaucoup de femmes trouvèrent une mort héroïque durant les guerres nationales. Le nombre en fut trop grand pour que ce fait, rarement mentionné chez d'autres peuples, ait attiré sur lui une attention spéciale, car il ne s'est point encore rencontré de poëtes pour ces héroïnes moins favorisées à cet égard que la pucelle d'Orléans. « On raconte, dit Tacite, que souvent l'ordre de bataille menacé de se trouver ébranlé, ou mis déjà en déroute, est rétabli par les femmes des Germains. Celles-ci se jettent au-devant des hommes qui fléchissent, et les supplient, en termes émouvants, de se rappeler les dangers de l'esclavage qu'ils redoutent plus pour elles que pour eux-mêmes. Cette même considération décide souvent à conclure la paix, les nations dont les filles de distinction se trouvent parmi les otages. Les Allemands reconnaissent aux femmes un certain caractère sacré et prophétique. »

L'impureté était sévèrement punie chez les Germains. Les mariages, considérés comme des liens sacrés, ne se concluaient qu'après mûre réflexion. La rupture du mariage provoquée par l'infidélité de la femme entraînait pour elle la peine de mort, quoique ce châtiment ne fût point appliqué aux meurtriers, mais seulement aux traîtres à la patrie: Des peines très-sévères étaient prononcées contre les mésalliances afin de conserver la pureté de la race dans toute son intégrité (1).

L'esprit d'indépendance porté à l'excès était un des

(1) Ces lois furent sévères chez tous les Germains qui, comme les Visigoths, s'établirent sur le territoire romain. Il était d'usage que la fille d'un homme libre, qui épousait un serf, perdît la liberté. La loi des Francs Ripuaires ordonnait au roi ou au duc de remettre une épée et un fuseau à la fille de tout Franc libre qui, contre la volonté de son père, voulait épouser un serf ou un esclave. Si elle choisissait l'épée, elle tuait son amant; acceptait-elle le fuseau, elle tombait avec lui dans la servitude.

traits principaux du caractère des Germains; il trouva son expression dans le droit du défi (Fehderecht) et dégénéra plus tard en abus par l'institution du duel. Cette disposition présenta, à côté de grands avantages, de non moindres inconvénients : l'esprit d'indépendance amena, conjointement avec l'amour de la liberté, l'esprit de désunion et de division.

Tout Allemand ayant atteint sa majorité était autorisé, ou, pour mieux dire, contraint à porter les armes et à les employer à la défense de son droit. La prise d'armes était un acte si important dans la vie de l'homme qu'on en faisait l'objet d'une solennité toute particulière. Dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge viril, il recevait, dans une assemblée nationale publique, le bouclier et l'épée des mains du prince du canton, de son père ou d'un proche parent. De sérieux devoirs incombaient dès lors au jeune homme jusqu'alors simple membre de sa famille; il devenait citoyen de la communauté nationale et se trouvait admis à prendre part aux votes. L'honneur qui se rattachait au droit de porter les armes, l'habitude de surmonter les dangers, l'exercice de la chasse, du duel, de la lutte ou de la guerre donnaient aux Germains cette intrépidité et cette confiance qui les aidèrent à triompher des dominateurs du monde.

En terminant cette esquisse, nous devons néanmoins reconnaître que les premières manifestations du penchant de ce peuple pour le travail et la culture qui amena la colonisation de la terre et inaugura l'époque d'une culture supérieure à toutes les civilisations précédentes, ne se traduisirent d'abord chez lui que par un grand désir de se procurer d'une manière violente des terrains et de l'argent, ainsi que par une soif effrénée de conquêtes. Les Germains se montrèrent, il est vrai, avides de pillages; mais si, outre l'épée à la faveur de laquelle ils conquirent de nouvelles contrées, ils n'avaient aussi employé la charrue, sans nul doute, cette race ne fût point parvenue à faire éclore de son sein la nation intelligente dont le système politique, fondé sur le principe de la liberté du travail, tend à s'affirmer de plus en plus.

II

Les poids.

Nous aborderons d'abord l'analyse des poids, des monnaies et des mesures qui furent en usage à cette époque et dont il est indispensable de se rendre compte pour pouvoir apprécier exactement la situation intérieure du peuple.

Les plus anciens historiens romains et grecs ne nous ont laissé aucune indication concernant les poids employés par les Germains. Lorsque les Francs conquirent les Gaules, ils trouvèrent chez ceux-ci les poids romains qu'ils conservèrent ainsi que bien d'autres institutions particulières aux Romains (l'impôt, la douane, etc.). La livre romaine n'a pu être jusqu'à présent qu'approximativement évaluée. Les calculs les plus admissibles sont ceux de Böckh (adoptés par Mommsen) qui évalue le poids de la livre à 6,165 grains parisis, et ceux de Leblanc de la Nauze et de Dureau de Lamalle; ces deux derniers évaluent la livre à 6,144 grains parisis; cette donnée paraît la plus acceptable. La livre romaine de 6,144 grains ou de 326 grammes fut en usage dans les Gaules pendant toute l'époque mérovingienne, jusqu'à celle de la domination des Francs de l'est sur les Neustriens. Depuis cette grande évolution politique, à la suite de laquelle les Francs de l'est acquirent la prépondérance, et à dater des règnes de Pépin le Bref et de son fils Charlemagne, un nouveau poids fut introduit; il contenait un quart de plus que le poids primitif, c'est-à-dire 7,680 grains ou 408 grammes. La livre se divisait en 12 onces; 72 ou vraisemblablement 75 livres représentaient une pense. Cette livre si pesante était sans nul doute en usage aussi chez les Francs de l'est, car c'était la livre germanique.

Le docteur Soetbeer, recherchant plus loin encore l'ori-

gine de ce poids, acquit la conviction, comme il nous l'affirma lui-même, que cette livre correspondait à celle des anciens Saxons, et il en concluait qu'elle provenait du Nord. Les anneaux d'or trouvés souvent dans les fouilles du Nord et dans le territoire de la Vistule et que des antiquaires considérèrent pendant longtemps comme des objets ayant tenu lieu de numéraire, cette conjecture devenue vérité, à savoir que les Phéniciens allaient chercher l'ambre jaune sur la Baltique, à la faveur d'une route commerciale traversant le pays, enfin les caractères runiques qui, à la suite de ces relations commerciales, sont issus de l'alphabet grec, sont autant de raisons qui amenèrent M. Soetbeer à se demander si ces anneaux n'étaient pas donnés jadis en échange de l'ambre jaune. Si cette supposition est juste, ces anneaux avaient dû représenter un poids déterminé et provenir des bords de la mer Noire ou de l'Asie Mineure. De plus minutieuses investigations faites dans les sources grecques ont donné la preuve irrécusable que la livre employée dans ces temps-là sur les bords de la mer Noire correspondait à la livre des Francs de l'est; on peut en conclure que les Germains primitifs se servaient, dès les temps les plus reculés, de la livre introduite plus tard chez les Francs par Pépin et par Charlemagne et que les Grecs la leur avaient transmise par la voie commerciale, à moins qu'ils ne l'eussent importée avec eux, lors de leur émigration des bords de la mer Noire.

III

L'argent.

Tacite dit : « Le meurtre était puni d'une amende payée » en une certaine quantité de bœufs et de génisses. Les » Germains attachent une grande importance au bétail qui » est à peu près leur seule et leur plus précieuse richesse.

» Il me serait difficile de décider si la faveur ou la
» colère des dieux leur refusa l'or et l'argent. Je ne
» me hasarde pas non plus à affirmer s'il se trouve,
» en Allemagne surtout, des filons d'or et d'argent. Car
» qui a cherché à le savoir? Au reste, les Germains atta-
» chent peu d'importance à la possession et à l'emploi de
» ces métaux. On trouve chez eux quelques vaisselles en
» argent données en présents à leurs ambassadeurs ou à
» leurs princes, mais ils n'en font pas un plus grand cas
» que si elles étaient en argile. Les habitants des frontières
» romaines estiment toutefois beaucoup l'or et l'argent, à
» cause des relations commerciales, et acceptent certaines
» monnaies romaines; mais ils préfèrent à tout autre le nu-
» méraire connu depuis longtemps, c'est-à-dire nos mon-
» naies ornées d'un double attelage et d'une guirlande
» dentelée. Ils reçoivent aussi plus volontiers les mon-
» naies d'argent que les monnaies d'or; les premières
» sont plus commodes pour l'achat de diverses petites
» marchandises. Les habitants de l'intérieur du pays se
» servent, au contraire, de l'ancien et simple système de
» l'échange. »

Cette donnée de l'historien romain nous permet d'apprécier assez exactement la situation du commerce. Il en résulte qu'aux époques les plus reculées, les Allemands employaient encore pour le commerce, à l'intérieur du pays, le système primitif de l'échange et que les objets dont ils se servaient pour cela, consistaient en bétail et autres choses de première nécessité; d'autres notions spécifient les armes, les esclaves, les pelleteries et l'ambre jaune. Les fouilles opérées récemment ont permis d'assigner même une portée plus étendue aux appréciations de l'historien romain. Les bracelets et les colliers trouvés dans les tombeaux du nord et du nord-est de l'Europe, d'anciennes légendes et d'autres documents provenus du Nord prouvent que ces objets fabriqués en or étaient acceptés dans ces contrées en guise de payement ordinaire.

Les bracelets de cette époque, formés de longues spirales, servaient à orner ou à protéger le bras. On les séparait parfois en morceaux plus ou moins grands, selon la nécessité, soit pour le trafic, soit pour en faire des pré-

sents. C'est ainsi que certains princes du Nord, signalés pour leur générosité, reçurent le nom de « Casseurs d'anneaux » (Ringbrecher). Ces anneaux d'or, ou pour mieux dire l'or qui servait pour cette sorte de bijouterie, semble avoir été importé de la Grèce et de l'Asie Mineure dans le Nord, à l'occasion du commerce de l'ambre. La plus ancienne monnaie commerciale connue ressemble, pour la forme, à nos lingots d'or actuels. Cependant, on a retrouvé aussi de fort anciennes monnaies grecques et égyptiennes. Les fouilles pratiquées dans les tombeaux de l'Allemagne du Sud nous ont fait connaître une monnaie d'or, ayant la forme d'un denier creux, ou d'un petit plat (en forme d'arc-en-ciel) décoré de têtes d'animaux, de soleils, de demi-lunes, d'étoiles, de triangles, de petites sphères, de fers à cheval, etc. C'était, à coup sûr, une monnaie de commerce frappée par les Grecs (non par les Celtes), dans cette forme primitive; cette monnaie, la mieux connue de leurs chalands du Nord, devait inspirer plus de confiance. Cette même considération prévaut encore en Autriche, où l'on continue à frapper des ducats et des thalers, au millésime de Marie-Thérèse, en vue des besoins du commerce avec le Levant. Toutes les autres fouilles dans le sol n'ont mis au jour que des monnaies appartenant à des époques postérieures. On a trouvé jusque sur les bords de la Baltique des monnaies romaines, grecques et même arabes. Tacite dit ainsi avec raison que les Allemands n'avaient pas de numéraire qui leur fût propre et qu'ils ne connurent le système monétaire que par les Romains (et par les Grecs).

Il faut donc s'en tenir aux monnaies romaines si l'on veut s'initier au système monétaire en usage chez les Allemands du moyen âge. La monnaie usuelle des Romains, sous l'empire, était l'aureus solidus qui jusqu'à l'époque de Constantin contenait 1 $\frac{1}{45}$ livre d'or ; mais après le règne de ce prince, on monnaya 72 solidi, d'une livre d'or fin. Chaque solidus (sou) contenait 85 $\frac{5}{12}$ grains parisis, soit : 12 francs 25 centimes.

Un solidus contenait cent sesterces ou quarante deniers de l'époque franque postérieure.

Après la conquête des Gaules, les Francs conservèrent

d'autant plus volontiers le système monétaire établi dans ces contrées depuis plusieurs siècles, qu'ils ne se servaient eux-mêmes, pour leur commerce à l'intérieur de leur pays, que des monnaies romaines partout en usage pour les besoins du commerce. Les pièces d'or romaines avaient cours jusqu'en Perse où le roi ne fit frapper des pièces d'or, à son effigie, que parce que celles qui portaient l'image des empereurs restaient, en quelque sorte, comme un symbole de l'ancienne domination romaine universelle. Les transformations s'opèrent lentement dans le commerce; la monnaie romaine prévalut longtemps encore après que la puissance de Rome eut disparu (1).

Les rois francs, dès après la mort de Clovis, s'inquiétant peu de l'étiquette de l'empereur byzantin, firent orner les monnaies de leur propre effigie.

Les principales monnaies usitées pendant une période de cinq cents ans, sous les Mérovingiens et les Capétiens, étaient : la livre d'or ; le solidus d'or (solidus aureus ou simplement, solidus, aureus, le sou, le schelling); le triens (ou tremissis, tiers du solidus d'or) ; la livre d'argent, le solidus d'argent (schelling); le tremissis (tiers du solidus d'argent) et enfin le denier.

La livre d'or, la livre d'argent et le schelling d'argent, n'étaient employés que comme monnaies de calcul. Le florin de l'Allemagne du sud ne fut également jusqu'en 1836 qu'une monnaie fictive. Le schelling d'or (solidus), le triens (tiers d'or) et le denier d'argent étaient évidemment des valeurs monnayées. Le schelling d'or contenait 40 deniers; le tiers d'or, 13 ⅓, et le schelling d'argent, 12. Il y avait deux sortes de solidi, mais une seule sorte de denier. Celui-ci doit être considéré comme la monnaie principale, particulière aux Francs. Pour pouvoir apprécier exactement la valeur attribuée à l'argent, à chacune des différentes époques, il est nécessaire avant tout, d'être fixé sur la contenance métallique du denier. Ce calcul n'est pas chose facile, le poids ayant subi

(1) Procope dit même (Goth. Krieg. III, 33) que l'empereur romain seul à l'exclusion de tous autres princes, alors même que ceux-ci eussent eu, en leur possession, des mines d'or, se trouvait autorisé à décorer les monnaies d'or de son effigie; les barbares mêmes n'en auraient point accepté d'autres pour le commerce.

14 27-3

plusieurs variations. En l'absence d'un poids normal et d'une jauge fixe pour les mesures, ces variations étaient inévitables. De plus, l'abus généralement établi de rogner les monnaies et l'usage d'appliquer l'estrapade aux coupeurs de monnaies, ainsi que l'irrégularité des poinçons, nous font supposer que la valeur conservée au denier de nos jours s'est trouvée soumise à de grandes vacillations. Le poids du denier de l'époque mérovingienne varie entre 16 et 27 grains parisis. Un historien aquitain dont le nom n'a pas été conservé écrivait, en l'an 845, que 300 deniers ou 25 solidi équivalaient à l'ancienne livre. La pesante livre allemande ayant été introduite à l'avénement des Carlovingiens, il va de soi qu'il s'agit là de la livre romaine. Celle-ci contenait, d'après le calcul de Böckh, 6,165 grains parisis; mais, d'après le calcul indiqué plus haut et correspondant mieux au système monétaire en général, elle devait contenir 6,164 grains parisis. Si cette livre contenait 300 deniers, le denier devait avoir à son tour une contenance d'environ 20 ½ grains (1). La valeur métallique du denier était très-subtile, car il ne contenait que 1/24 d'alliage.

(1) Nous croyons pouvoir nous en rapporter pour ce calcul aux minutieuses recherches faites par Guérard, dans le Comm. Z. Polyptychon Irmononis (registre du cloître Saint-Germain tenu par l'abbé Irmino; c'est la source d'économie politique, remontant à l'époque de Charlemagne, la plus importante. Le texte de ce registre n'a été publié qu'en 1836 et commenté qu'en 1844). Guérard a examiné ou a fait examiner par d'autres presque toutes les monnaies trouvées, et en a fait déterminer le poids. Il chercha ensuite à fixer, par le poids moyen, le contenu légal des deniers appartenant aux diverses époques. Cette tâche est parfois très-délicate; car tandis que le contenu légal ne devait être que de 20 ½ grains parisis, nous obtenons, comme poids moyen des deniers appartenant aux époques antérieures, 21 ½ grains. D'ailleurs, les deniers, qui contiennent le moins de valeur présentent aussi moins de difficultés pour cette étude, que les deniers s'élevant à 26 et 27 grains parisis, leur moins value pourrait s'expliquer par la détérioration. Cette circonstance fait présumer à l'auteur de l'histoire des monnaies allemandes, le docteur J.-H. Müller (Leipzig, Weigel, 1860), que l'on se servit, durant la période mérovingienne, de la pesante livre allemande pour l'évaluation de l'argent et que la contenance du denier avait été fixée légalement à 26 grains. Pour arriver à ce chiffre, il admet l'évaluation de la livre romaine à 6,167 grains et porte la livre des Francs de l'est, à 7,706 grains. Mais ce chiffre ne résoud pas la difficulté, car il manque toujours un ⅓ de grain pour compléter le nombre 26. Il est vrai que Müller considère cette différence comme trop insignifiante pour qu'il en soit tenu compte. Guérard aussi se voit obligé de retrancher un grain de son poids moyen. Toutefois, nous ne pouvons nous contenter de cette hypothèse, qui établit deux sortes de livres : la livre romaine, pour les monnaies d'or et la livre des Francs de

Le schelling d'or, qui, sous Constantin, pesait encore 85 1/3 grains parisis, se trouva monnayé par les Mérovingiens à une valeur plus restreinte, soit à 70 1/2 grains. Le poids moyen du tiers d'or portait 13 1/3 grains.

La valeur moyenne du denier qui était sous Charles Martel de 20 1/2 grains, fut plus élevée sous le règne de Pépin. Tandis que jusqu'alors, une livre d'argent fournissait 25 solidi, la division de la livre sous Pépin ne donna plus que 22 solidi, de sorte qu'à cette époque, deux différents deniers, l'un, d'une contenance de 20 1/2 grains, l'autre, d'une contenance de 23 1/2 grains, se trouvèrent simultanément en circulation. A peine un denier plus léger eut-il fait place à un denier plus pesant, que celui-ci fut remplacé à son tour par un denier plus pesant encore. Charlemagne ordonna même qu'à l'avenir 20 solidi seulement fussent monnayés hors d'une livre et que la livre des Francs de l'est, pesant environ un quart de plus et qui déjà, sous Pépin, avait eu cours conjointement avec les anciennes monnaies pour le commerce des Francs de l'ouest, devînt le poids légal pour tout l'empire des Francs; il fixa à 32 grains la contenance du denier. Le poids moyen du denier, à cette époque, n'était que de

l'est, pour les monnaies d'argent. Le fait, qu'il y eut des deniers contenant une plus grande valeur, ne prouverait pas pourtant que la contenance légale n'ait pas été la contenance moyenne, alors même que celle-ci ne correspondrait pas davantage à l'opinion très-admissible de l'écrivain aquitain au sujet de la division des monnaies. Au premier aspect, il semble logique que le denier le plus lourd doive être considéré comme le denier normal; d'autres deniers pouvaient avoir été rendus plus légers par la détérioration ou par la rognure. Mais si nous examinons les monnaies des Carlovingiens, nous trouvons, parmi celles du règne de Charlemagne, des deniers ayant une contenance légale de 32 grains, mais pesant en réalité seulement 30 89/100 grains, et d'autres qui pèsent 33, 34, 35 et même 36 grains. Ce fait, dont Müller n'a pas tenu compte dans ses recherches au sujet des deniers mérovingiens, suffit complétement pour faire attribuer l'existence de deniers plus lourds sous les Mérovingiens à une autre cause qu'à l'introduction de la lourde livre des Francs de l'est, qui, introduite sous Pépin le Bref d'abord chez les Francs de l'ouest n'eut cours que sous le règne de Charlemagne, dans tout l'empire. Aucun motif ne nous engageant à rejeter le calcul de l'historien aquitain, nous devons admettre celui de Guérard, tout en reconnaissant qu'un calcul absolument exact de la livre ainsi que de la contenance du denier n'est pas possible; les anciens n'avaient point fixé le poids légal d'après des principes scientifiques (comme est, en France, le centimètre cube d'eau distillée), les grandes vacillations qui se produisirent inévitablement et que nous avons rappelées, non-seulement s'expliquent, mais étaient inévitables.

30 $^{89}/_{100}$; la diminution de sa contenance s'explique par nos observations précédentes.

L'évaluation fixée par Charlemagne fut maintenue par ses successeurs.

Le solidus d'or reconnu par la loi ripuaire, mais aboli par Pépin, disparut peu à peu du cours et la monnaie d'argent seule domina pendant une plus longue période. En l'an 864, l'édit de Pitres, rendu sous le règne de Charles le Chauve, fixa la valeur de l'argent, par rapport à celle de l'or, comme : 1 à 12, alors que sous les Mérovingiens, il avait été fixé comme : 1 à 12 $^1/_5$ (1).

La contenance légale absolue du denier était sous les Mérovingiens de 23 $^{19}/_{100}$ centimes, sous Pépin de : 26 $^{36}/_{100}$ centimes et sous Charlemagne de : 36 $^{24}/_{100}$ centimes. La valeur métallique absolue du solidus d'or était sous les Mérovingiens de : 9 francs 28 centimes. Charlemagne établit l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures dans tout l'empire franc et introduisit l'argent franc aussi en Saxe et en Frise où l'on conserva néanmoins diverses manières particulières de compter. Les Saxons se servaient de deux sortes de solidi : l'un, le plus pesant, contenait : 3 trémisses ou 12 deniers ; l'autre, plus léger, contenait : 2 trémisses ou 8 deniers. D'après un ancien code, ce dernier denier représentait la valeur d'une génisse d'un an ou celle d'une brebis avec son agneau ; ce code assimilait la valeur du premier de ces deniers à celle d'un bœuf de seize mois. L'argent était encore si rare en Allemagne, que les amendes ou Wehrgeld se payaient indifféremment en une somme d'argent déterminée ou en un nombre stipulé de bestiaux ; on suivait ce même usage pour le trafic.

L'évaluation des monnaies frisonnes présente le plus de difficultés. Le voisinage de la mer avait facilité antérieurement le développement de la navigation et des relations commerciales, car les manteaux en drap et les mouchoirs à carreaux frisons se trouvaient exportés depuis longtemps en

(1) Proportions de valeurs très-variables dans l'antiquité ; elles varièrent de : 1 à 10, à 11, à 13, et jusqu'à 18. En 1847, elles se trouvaient comme : 1 à 15 $^3/_4$; en 1855, comme ; 1 à 15 $^1/_4$; en 1860, elles descendaient comme : 1 à 15, tant l'influence des découvertes des mines de la Californie et de l'Australie se faisait déjà sentir.

Orient. Cette circonstance fit que l'usage de l'argent s'introduisit en Frise plus tôt que dans l'intérieur de l'Allemagne. Mais soit que les anciennes monnaies frisonnes eussent été romaines ou autres, la mise en vigueur du nouveau talon monétaire carlovingien dut s'y heurter à de très-grands obstacles. Trois sortes de monnaies se trouvaient simultanément en circulation en Frise; on se servait presque exclusivement de l'une dans la contrée comprise entre le Wéser et le Laubach, de l'autre dans les contrées entre le Laubach et la Flée et enfin de la troisième dans les contrées entre la Flée et le Sinkfal. J. G. A. Wirth opine à croire que la loi frisonne confond souvent le solidus avec le denier, et que lorsqu'elle dit que le solidus frison contient dans le premier de ces districts: 2, dans le second district: 2 ½ et dans le troisième district: 3 nouveaux deniers, il est probable qu'elle fait allusion au denier en usage jusqu'alors en Frise. La monnaie la plus usuelle contenait: 2, 2 ½ et 3 des nouveaux deniers francs. C'est ainsi seulement que s'explique le calcul du wehrgeld.

Pépin fixa à 1 solidus l'impôt sur le monnayage, lorsqu'il ordonna que 22 solidi fussent monnayés au moyen d'une livre d'argent.

Si nous rencontrons des difficultés pour assigner avec une certaine certitude une valeur intrinsèque aux monnaies de l'empire des Francs, il nous est plus difficile encore de déterminer la valeur relative, ou valeur marchande de l'argent, par rapport à nos prix, surtout celle du denier à laquelle il faut de préférence nous rapporter. Guérard s'aide du judicieux principe économique du prix des céréales et compare le prix maximum fixé par Charlemagne lors de la diète tenue à Francfort en 794, aux prix moyens de notre époque; car, comme l'indique Adam Smith, le prix des céréales, quoique variant selon les années productives ou stériles, est toutefois la meilleure jauge pour les longues périodes; en effet, les prix de celles des céréales qui fournissent le genre de nourriture le plus indispensable, indiquent exactement les limites au delà desquelles ne peut descendre le prix d'entretien de l'ouvrier.

D'après le calcul de Guérard, la valeur actuelle de l'ar-

gent serait de 9 $^7/_{10}$ inférieure à celle de l'argent au VIIIe siècle. Müller et Mone (1) réfutent ce calcul. Leurs objections ne sont toutefois pas acceptables, économiquement, tandis que le calcul de Guérard peut, comme nous allons essayer de le faire, se démontrer en s'appuyant sur d'autres preuves encore.

Le travail ou, pour mieux dire, le salaire du travail offre un étalon non moins important que les céréales; il est, à la vérité, difficile de s'en servir bien exactement pour ces époques-là, car le travail exécuté de nos jours par des ouvriers salariés, l'était jadis par des esclaves et

(1) Mone dit : « Les choses de première nécessité, comme le pain, ont » une valeur absolue qui ne peut varier ni par la hausse, ni par la baisse » de prix quelles qu'elles soient. Les choses inutiles n'ont pas de valeur, » on leur attribue seulement un prix. Le pain était, aux époques carlovingiennes, aussi nécessaire qu'il l'est aujourd'hui; il pouvait se vendre » moins cher, parce que le nombre d'hommes et la circulation de l'argent » étaient inférieurs à ceux de nos jours. C'est pour ces motifs que le prix » plus élevé actuellement du pain ne prouve pas que le pain soit plus nécessaire à la consommation qu'il ne le fût à cette époque, mais il » prouve que nous avons plus de numéraire et que la circulation en est » plus active, circonstances qui amènent la hausse des prix. »

La donnée précédente témoigne précisément en faveur de l'assertion de Guérard; toutefois cette appréciation de la valeur et du prix n'est pas exacte, car Mone confond la valeur usuelle avec la valeur marchande et la valeur marchande avec le prix. Rien ne sera changé s'il se trouve moins d'argent, moins d'hommes et une moindre circulation d'argent, car le rapport restera le même. Le chiffre de la population, l'argent et la circulation de l'argent peuvent réciproquement neutraliser leur action, sur les prix, chaque fois qu'ils baissent ou haussent simultanément. L'Angleterre, par exemple, qui a moins de numéraire que la France a pourtant un plus grand commerce et offre par là même des prix plus élevés dans le commercé de détail. Plus loin, Mone oppose au calcul de Guérard concernant les prix (au VIIIe siècle) des arpents de terre, c'est-à-dire des propriétés rurales situées sur le haut Rhin, le calcul suivant. En l'an 780, une ferme avec ses bâtiments et contenant 20 arpents de terre et une grande métairie, avait coûté, d'après la valeur monétaire de l'époque, 132 fr. 20 c^s.

En l'an 781, une petite maison avec une métairie coûtait 57 francs.

Ces deux habitations auraient été payées, selon le calcul de Guérard, à 14,000 f. et à 560 f. d'après la valeur actuelle. Mone estime que ces prix sont cotés trop bas. Nous faisons observer à ce scrutateur de l'antiquité que le prix isolé de quelques parcelles de terre ne peut pas servir de jauge générale pour de longues périodes, ni être employé pour tout le pays. Aujourd'hui même, nous n'avons pas besoin d'interroger l'Amérique pour constater de semblables prix; nous les retrouvons en Allemagne même, chaque fois que des troubles ou des guerres viennent exercer leur influence sur les prix des biens-fonds. Toutes les variations constatées pour les prix, dans la période de temps écoulée entre le VIIIe et le XIXe siècle se retrouvent actuellement encore dans les pays cultivés et dans ceux qui ne le sont pas, appartenant aux différentes parties du monde, tandis que l'argent conserve à peu près la même valeur dans tous les pays, quelque éloignés qu'ils soient les uns des autres, et durant les mêmes périodes de temps.

par des serfs, ou par corvées. Les rares exemples que nous pourrions citer établissent que le salaire pouvait s'élever en moyenne à 12 centimes. Durant une période de trente années de notre siècle, le salaire a décuplé et s'est élevé davantage encore de 1853 à 1863. Le prix de revient de l'entretien personnel peut servir de troisième facteur. Quelques calculs concernant le coût de l'entretien des indigents permettent d'évaluer le prix quotidien de la nourriture d'un de ceux-ci à environ 10 centimes.

Aujourd'hui le salaire est décuplé, alors même que l'ouvrier reçoit en outre son entretien.

Les données historiques prouvent que le nombre des têtes de bétail n'a guère varié depuis cette époque jusqu'à nos jours. La nécessité de retenir les bestiaux dans les étables durant l'hiver et de les y nourrir au moyen de fourrages avait nécessairement dû en faire restreindre le nombre. Il y est explicitement indiqué que ce nombre n'en était pas très-élevé; il semble, dans tous les cas, qu'il n'ait point été relativement supérieur à celui de nos jours. Il est permis d'en conclure que le rapport entre la production et la consommation était à peu près ce qu'il est actuellement. Le prix d'un bœuf tout élevé était en moyenne de dix-neuf francs; celui d'une vache, de dix francs; leurs prix moyens actuels sont bien plus que décuplés. Les chevaux, réclamés impérieusement jadis pour les guerres et pour les relais, étaient en quelque sorte plus recherchés encore qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le prix d'un cheval de selle atteignait soixante francs; c'est la dixième partie du prix actuel. Les services indispensables qu'à toutes les époques les hommes se rendent réciproquement étaient rétribués dans cette même proportion. Ces différents prix de revient s'accordent exactement avec les calculs établis par Guérard d'après les prix des céréales. Nous pouvons donc en conclure avec une complète certitude que la valeur relative de l'argent au VIIIe siècle, était à peu près dix fois plus élevée que celle de l'argent actuel. Cette opinion se confirmera davantage à mesure que nous nous serons rendu compte des variations constatées dans les approvisionnements de l'or en Europe.

Après la prise du camp des Huns et des Avares en Hongrie, où se conservaient les trésors que ceux-ci dérobèrent en Europe durant le cours de plusieurs siècles, l'or se trouva en si grande quantité dans le royaume des Francs, que, dès le IXe siècle, la valeur de l'argent était réduite d'un tiers. Les calculs que les savants auteurs de l'histoire des prix, Tooke et Newmarch, ont établis, au sujet des fluctuations constatées sur le marché de l'argent, à la suite de la découverte de l'Amérique et des mines d'argent de Potosi, prouvent que les prix admis pour la moitié du XVIIe siècle ont à peu près triplé de nos jours. Le surplus de l'élévation des prix s'explique sans peine, par l'impulsion donnée à l'exploitation des mines pendant les huit siècles intermédiaires, ainsi que par la production de l'or au XIXe siècle.

Si nous tenons compte de l'importante augmentation survenue dans la quantité d'or importée depuis le milieu du XVIIe siècle, depuis surtout ces douze dernières années (1850 à 1862), à la suite de la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie, les fluctuations signalées sur le marché monétaire, correspondant à celle du prix des marchandises, nous offrent le tableau suivant, dans lequel le nombre 60 est pris pour unité :

De 800 jusque 823.	De 823 jusque 1600.	De 1570 jusque 1670.	Depuis 1670.
De $^{60}/_{60}$ à $^{46}/_{60}$	? ?	De $^{90}/_{60}$ à $^{10}/_{60}$	× $^{6}/_{60}$

Une lacune se présente pour la période de 824 à 1600, pendant laquelle la valeur de l'argent n'a point subi de grands changements.

Admettant l'élévation décuple des prix durant cette période de près de 800 ans, il est permis d'attribuer l'augmentation de ces $^{4}/_{60}$ à la découverte des mines d'or et d'argent de l'Allemagne, durant le moyen âge. Ce n'est qu'à partir de l'an 1570 que l'élévation du prix peut être tenue en ligne de compte. L'augmentation survenue dans la quantité d'or était plus forte, mais la circulation s'en était aussi accrue, de sorte que l'élévation des prix ne se produisit pas dans la même proportion.

Les prix des autres articles ne démentent point ce calcul. Il va de soi que vu l'état de l'industrie et du commerce d'alors, toutes les productions industrielles et toutes les denrées venues de contrées éloignées étaient vendues à

un prix plus élevé qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ainsi par exemple, d'après la loi ripuaire, une épée avec son fourreau coûtait : 7 solidi d'or, soit 70 francs; une épée sans son fourreau : 30 francs. Ces objets se vendaient donc plus cher qu'ils ne se vendent aujourd'hui; tandis que le prix de beaucoup de matières brutes provenant du pays même, et celui des produits du sol, ne s'élevaient guère à la 10e partie du prix actuel. On peut se convaincre de ces faits par l'étude de l'histoire des variations survenues dans les prix.

Cette explication suffit pour que nous réconnaissions à Guérard le droit de fixer la valeur métallique relative de l'argent au VIIIe siècle, comme suit : la valeur relative du denier, sous les Mérovingiens = 2 francs 23 centimes; sous Pépin = 2 francs 52 centimes; sous Charlemagne jusqu'à la fin du VIIIe siècle = 3 francs 49 centimes.

Au IXe siècle, la valeur de l'argent diminua; la valeur relative du métal du denier carlovingien n'atteignait que: 2 francs 33 centimes. La capacité marchande de l'argent n'était donc, même encore en 806, que de 6 $^{48}/_{100}$ fois plus élevée qu'elle ne l'est actuellement. Cette capacité marchande étant, par la découverte de l'Amérique, descendue à : 2, la diminution de la valeur de l'argent en général est descendue 8 fois davantage.

Le poids, ainsi que la valeur métallique absolue et relative, admis dans le royaume des Francs, du VIe au IXe siècle, se représentent de la manière suivante :

POIDS DES MONNAIES.

	Grains parisis.	Grammes.
Solidus d'or des Mérovingiens	70 ¼	3,74
Dreïer d'or (triens ou tiers)	23 ¼	1,25
Denier moyen	21 ½	1,14
Denier légal concordant avec la livre de 25 solidi.	20 ½	1,09
De 752 à 755:		
Premier denier de Pépin	20 ½	1,09
De 755 à 768:		
Deuxième denier de Pépin	23 ½	1,23
De 768 à 778:		
Premier denier de Charlemagne.	23 ¼	1,23

Après 778:

Deuxième denier de Charlemagne . . . . . . Denier de Louis le Débonnaire . . . . Denier de Charles le Chauve	32	1,70

VALEUR MÉTALLIQUE ABSOLUE DES MONNAIES DE COMPTE FRAPPÉES AVANT 755.

	Francs.	Ces.
1 livre d'or	808	40
1 once d'or	67	67
1 livre d'argent	69	57
1 solidus d'or	9	28
1 dreier d'or (triens ou trois tiers)	3	09
1 solidus d'argent	2	78
1 denier	»	23

De 755 à 778:

1 livre d'argent	69	57
1 once d'argent	5	80
1 schelling d'argent (solidus)	3	16
1 denier	»	26

Après 778:

1 livre d'argent	86	97
1 once d'argent	7	25
1 schelling d'argént	4	35
1 denier	»	36

VALEUR RELATIVE DES MONNAIES FRAPPÉES, ET DE COMPTE SOUS LES MÉROVINGIENS ET LES CARLOVINGIENS DU VIe AU IXe SIÈCLE CORRESPONDANT AU PRIX ACTUEL DE L'ARGENT.

Avant 755:

	Francs.	Ces.
1 livre d'or	7,841	»
1 once d'or	653	»
1 livre d'argent	675	»
1 once d'argent	56	»
1 schelling d'or (solidus)	90	»
1 dreier d'or, triens ou trois fenins	30	»
1 schelling d'argent	27	»
1 denier	2	25

De 755 à 778:

1 livre d'argent	675	»
1 once d'argent	56	»
1 schelling d'argent	31	»
1 denier	2	56

De 779 à 799:

1 livre d'argent	814	»
1 once d'argent	70	»

	Francs.	Cts.
1 schelling d'argent	42	»
1 denier	3	52

Dès 800:

1 livre d'argent	563	»
1 once	47	»
1 schelling d'argent.	28	»
1 denier	2	35

Il est important de ne pas confondre la valeur relative de l'argent avec les prix. L'or et l'argent avaient une valeur uniforme dans tout l'empire des Francs; mais les prix des denrées et ceux des services salariés, qui dans le petit commerce varient aujourd'hui encore du double, selon les différentes contrées, devaient présenter alors, à cause de la difficulté des transports, de bien plus grands écarts encore. On constatait l'élévation graduelle des prix dès que l'on se rapprochait des Gaules et de l'Italie, contrées plus peuplées et plus cultivées, tandis que la baisse des prix s'accentuait à mesure que l'on se rapprochait de l'Allemagne de l'est ou que l'on s'éloignait du centre de la vie politique. Toutefois, dans certaine province, le prix des céréales s'éleva même au quintuple du prix des provinces voisines, à la suite de mauvaises récoltes.

Dès l'époque de la domination romaine, le droit de monnayage devint le privilége des rois; pourtant, il fut accordé, par dérogation, par les rois eux-mêmes, à des villes et à des monastères. Des seigneurs particuliers se l'arrogèrent également. De nombreuses lois vinrent réprimer ce dernier abus, ainsi que celui du faux monnayage qui s'était introduit déjà à la faveur de la multiplicité des Etats battant monnaie. On édicta contre ce délit de fortes peines corporelles et même la mutilation ; ces peines s'étaient, peu à peu, substituées, sous l'influence de la civilisation romaine, à l'ancien Wehrgeld. Les monnaies furent frappées, en général, jusqu'au règne de Charlemagne, au delà du Rhin, et seulement dans un petit nombre d'endroits situés sur la rive droite de ce fleuve, entre autres dans le monastère de Corvey.

Lorsque, profitant de l'affaiblissement de la puissance royale sous les successeurs de Charlemagne, les nobles et les seigneurs qui revendiquaient plus ou moins l'indépendance

de leur condition s'arrogèrent, au mépris des lois, le droit de monnayage, il en résulta peu à peu une telle altération et une telle diversité pour les monnaies que, plus tard, on n'en trouva plus une seule ayant cours dans tout l'empire. Il arriva aussi que les marchands, pour éviter de grandes pertes, se virent obligés de se munir du métal brut et de le faire monnayer ensuite eux-mêmes dans les endroits où l'on battait monnaie. Ainsi disparaissait l'unité monétaire simultanément avec l'unité politique.

IV

Les mesures.

Les Germains avaient eu, sans nul doute, des mesures de longueur, de superficie et de profondeur qui leur étaient propres, car après la conquête des provinces romaines, elles furent en usage encore, pendant une certaine période, simultanément avec les mesures adoptées à Rome. Il n'est guère possible pourtant d'en déterminer encore exactement les dimensions. Il est probable que les relations commerciales avaient introduit au sein des anciens foyers germaniques la connaissance des mesures romaines.

Charlemagne décréta pour tout l'empire des Francs l'uniformité des poids, des monnaies et des mesures. Il semble toutefois qu'il ait rencontré de plus grandes difficultés pour les mesures que pour les monnaies; les premières ne se trouvant pas comme celles-ci dans la circulation, les anciens modes de mesurage sont plus longtemps usités, même après leur suppression légale. Après sa mort, l'unité dans les mesures disparut, surtout à l'occasion des usurpations des grands vassaux de la couronne, de sorte que, bientôt après, chaque ville, chaque monastère, chaque seigneurie territoriale adopta un genre particulier de mesure. C'est ainsi que le particularisme qui

envahissait la politique vint entraver l'essor des relations commerciales en y introduisant partout la diversité.

Le pied représente l'unité pour la mesure de longueur. Guérard suppose que le pied franc était identique au pied romain, c'est-à-dire = 0 mètre, 296 millimètres. L'aune mesurait 1 ½ pied ou = 0,444 millimètres. On s'en servait pour mesurer les étoffes tissées ayant 2 et jusque 3 aunes de largeur. L'aune tire son origine de la longueur du coude.

La lieue (leuva) comprenait 1,500 doubles pas (passus ou 5 pieds romains), ou 2,222 mètres. Après Charlemagne, elle fut portée de 2,600 à 3,000 mètres. Elle contenait 12 stades. Guérard en conclut que l'on distinguait deux sortes de lieues ou milles : l'une, plus petite, était la lieue gauloise; la plus grande, la lieue allemande. Il y avait en outre, la lieue romaine = 1,500 doubles pas ou = 2,222 mètres. C'était d'après ces deux dernières lieues que les Francs calculaient surtout les plus longues distances.

La plus grande de leurs mesures était la rasta qui contenait deux lieues (milles, leuva). Nous obtenons pour les distances l'échelle suivante : 1 rasta = 2 lieues = 3 milles romains = 24 stades = 120 juctus = 125 jucharts gaulois = 227 verges du cloître Saint-Germain = 833 verges carolines de 18 pieds = 1,500 verges romaines = 3,000 doubles pas (passus dextrus) = 6,000 pas (gressus) = 10,000 aunes = 15,000 pieds = 60,000 palmes = 240,000 pouces = 4,444 mètres. La rasta correspondait à la lieue française.

Les mesures de superficie étaient : le bonnier (bonnarium), le journal (jurnalis); 3 ½ journaux équivalaient au bonnier; le juchart; 5 jucharts = 1 bonnier; l'ansange (antsinga) employée surtout pour mesurer les prairies, les forêts et les vignobles); 9 ansanges équivalaient à un arpent; 10 arpents équivalaient à un bonnier. Le bonnier contenait 50 verges; d'après le registre du cloître Saint-Germain et selon Irmino, il équivalait à 450 verges carolines de 18 pieds, ou à 1,462 verges romaines, ou à 128,33 ares. (100 ares = 3 ⁹⁄₁₀ d'un arpent prussien.)

La mesure creuse la plus usuelle était le modius (bois-

seau, muid, minot). D'après le calcul de Guérard, le boisseau introduit par Charlemagne, lors de la diète tenue à Francfort en 794, où fut fixé le prix maximum des céréales, cóntenait à peu près 52 litres, 2 décilitres. L'ancien boisseau ne contenait que 34 litres, 8 décilitres, soit un tiers de moins. Sous Louis le Débonnaire, on introduisit un nouveau boisseau de plus grande contenance encore; il équivalait à 68 litres. Le boisseau contenait bien davantage en Aquitaine, c'est-à-dire : 138 litres, 69 décilitres.

La stère (sextuarius) était une subdivision du modius. La variété des boisseaux avait amené aussi celle des stères. On alla même jusqu'à attribuer 16, 17, 18, et même 22 et 24 stères au boisseau. Cette mesure était appelée sextuarius, parce qu'elle représentait la sixième partie du congiu romain. Elle représentait soit la moitié, soit le quart, soit la cinquième partie du chœnix, la huitième partie du sicula ou situla (d'où provient peut-être le setier), la quarante-huitième partie de l'amphore ou du metretum; la cinquantième du batus et la centième du mètresta. Elle contenait 12 cyathus, 6 calix, 6 merus, 4 quartarius (quarteron anglais), 2 hémines. L'hémine (eau) pesait soit une livre, soit 1 $\frac{1}{4}$ ou 2 $\frac{1}{2}$ anciennes livres et correspondait aux stères de 2, 3, et 5 livres anciennes. La plus grande stère connue contenait 12 livres de froment = 6 kilogrammes $\frac{118}{1000}$ = 6 litres $\frac{118}{1000}$.

Le boisseau d'Irmino contenait 52 litres $\frac{2}{10}$; la stère en était la seizième partie et contenait 3 litres $\frac{27}{100}$. Le boisseau de Louis le Débonnaire (selon Adalhard, abbé de Corbie) contenait 68 litres; la stère = 4 $\frac{1}{2}$ litres. L'hémine qui était la moitié de la stère contenait d'après Irmino : 1 litre $\frac{64}{100}$; d'après Adalhard : 2 litres $\frac{1}{8}$. Le boisseau et la stère servaient à mesurer les céréales, les vins et même le savon (à l'état soluble).

Le staupus (chope?) était un vase de table, en bois, en terre glaise ou en métal, dont on faisait usage sous Louis le Débonnaire, pour mesurer, entre autres choses, la moutarde. Il était plus petit que la stère, mais sa contenance ne saurait être exactement determinée.

Sous les Carlovingiens, on se servait pour la stéréométrie de la voie (karren, carrum, carrada) pour mesurer

le foin. Mille livres de foin formaient une voie ; c'était la charge d'une paire de bœufs à cette époque où les chemins étaient encore si défectueux. On se servait aussi de la voie pour mesurer le bois, quoique la toise (glavis) paraisse avoir été surtout employée pour cet usage. La toise mesurait 12 pieds de longueur sur 6 à 7 pieds de largeur et contenait 12 voies ; de sorte que la voie représentait environ les 5/8 de la stère française actuelle. D'après le registre du cloître de Prum, une voie de vin = 15 boisseaux de céréales ou = 585 kilogrammes. D'après un document de l'an 889, une voie de vin contenait 30 setiers (situla). La voie (carrada) de miel = 80 boisseaux et d'après des décisions prises par Charles le Chauve (en l'an 862 et en l'an 872) = 420 litres de miel, d'après le boisseau (modius) de Charlemagne et = 544 litres d'après le boisseau de Louis le Débonnaire. Le pétalis était une mesure plus petite et peu exactement déterminée ; on s'en servait pour mesurer le bois à brûler ou fendu, les poteaux des vignes et les écluses.

Nous plaçons ici sous les yeux du lecteur le tableau de Guérard qui parmi tous ceux qui ont paru jusqu'à présent, nous paraît avoir été fait avec le plus de soin.

MESURES DE LONGUEUR.

						VERGES									
Rasta.	Lieua.	Mille.	Stadio.	Juctus.	Aripennis.	d'Irmino.	Carolines de 18 pieds.	Romaines.	Passus ou Dextrus.	Gressus.	Aunes.	Pieds.	Spannen empans.	Pouces.	Mètres.
1	2	3	24	120	125	277	853	1500	3000	6000	10000	15000	60000	24000	4444

MESURES DE SUPERFICIE.

					VERGES			
Bonnier.	Journal.	Jugerum.	Antsinga.	Aripennis.	d'Irmino.	Carolines de 18 pieds.	Romaines.	Ares.
1	3 3/4	5	9	10	50	452	1462	128,33

MESURES CREUSES.

Corbus.	Carrada.	Modius.	Situla.	Sextus.	Heminis.	Staupus.	Litre.
SOUS CHALEMAGNE.							
1	1 1/2	12	24	192	384	768	626
	1	8	16	128	256	512	418
		1	2	16	32	64	53,2
				1	2	4	3,25
					1	2	1,63
						1	0,82
SOUS LOUIS LE PIEUX.							
1	1 1/2	12	24	192	384	768	816
	1	8	16	128	256	512	544
		1	2	16	32	64	68
			1	8	16	32	34
				1	2	4	4,25
					1	2	2,13
						1	1,06

V

Les prix.

Nous avons dit que la valeur métallique était uniforme dans tout l'empire des Francs. Il n'en était pas de même pour les prix qui différaient dans les provinces selon la densité de la population, et selon l'extension de l'industrie et du commerce. Naturellement, en Italie, dans les Gaules et dans les villes de l'Allemagne du sud, datant de l'époque des Romains, les prix des produits de l'industrie et ceux des produits bruts, venus de loin (par exemple les épiceries), étaient moins élevés que dans l'intérieur de l'Allemagne et aux frontières saxonnes, tandis que les produits bruts devaient être à meilleur marché dans ces derniers pays que dans ceux de l'ouest du royaume des Francs ; cette considération influa probablement sur le taux du Wehrgeld. On

sait, du reste, combien les pays n'ayant d'autres ressources que celles de l'agriculture sont en général dénués d'argent.

Pour se rendre un compte exact de la situation, il faut avant toute autre chose jeter un coup d'œil sur les prix (1) des différents articles usuels à l'époque de la mise en vigueur du Code allemand, c'est-à-dire du VIIIe au IXe siècle. D'après la loi salique qui remonte jusque dans le Ve siècle, le prix d'un esclave chargé de surveiller les chevaux (maréchal) ou le bétail (sénéchal), ou remplissant la charge d'échanson, ou de sommelier, ou bien encore exerçant l'industrie de tailleur, d'orfévre, de charpentier, de charron, de vigneron ou de gardeur de pourceaux, était fixé à 25 solidi (schelling d'or), représentant en valeur actuelle : 2,250 fr. Le prix d'une esclave employée aux travaux domestiques était tout aussi élevé. Ces prix correspondaient au taux du Wehrgeld fixé par la loi.

La loi des Francs Ripuaires fixe le prix d'un bœuf de labour à 2 schellings d'or = 180 fr. de notre argent, celui d'une bonne vache à 1 solidus = 90 fr., celui d'un bon cheval de selle à 6 solidi = 540 fr., celui d'un poulain à 3 solidi = 270 fr., celui d'une épée avec fourreau à 7 solidi = 630 fr., une épée sans fourreau à 3 solidi = 270 fr., une cuirasse à 12 solidi = 1,080 fr.; le prix d'un casque avec des plumes à 6 solidi = 540 fr.; celui d'une paire de cuissards à 6 solidi = 540 fr.; celui d'un bouclier avec la lance à 2 solidi = 180 fr.; celui d'un faucon non dressé à 3 solidi = 270 fr.; celui d'un faucon dressé pour la chasse de la grue à 6 solidi = 540 fr.; celui d'un faucon dressé ayant passé l'époque de la mue à 12 solidi = 1,080 fr.

La loi bourguignonne fixant le taux du Wehrgeld évalue le prix d'un esclave dans tel endroit à 30 solidi = 2,700 fr. et dans tel autre à 25 solidi = 2,250 fr., de notre argent; le prix d'un beau cheval de selle à 10 solidi = 900 fr.; celui d'un cheval ordinaire à 6 solidi = 540 fr.; celui d'un poulain à 3 solidi = 270 fr.; celui d'un bœuf à 2 solidi = 180 fr.; celui d'une vache à 1 solidus = 90 fr.; elle évalue le prix d'un porc, d'un mouton ou d'une

(1) Pour faciliter la comparaison, nous plaçons ici la valeur actuelle en regard des anciens prix.

ruche d'abeilles à celui d'une vache. Le prix d'une chèvre était de 1 triens ou 13 ⅓ deniers = 30 fr.

La loi des Visigoths fixait à 12 solidi = 1,080 francs, la copie de l'assemblage de leurs lois. Le médecin qui réussissait l'opération de la cataracte, recevait pour honoraires 5 solidi = 450 francs. Un médecin ne pouvait réclamer d'un élève, pour honoraires de son enseignement, que 12 solidi = 1,080 francs. Le salaire d'un commis qu'un marchand étranger prenait à son service s'élevait annuellement à 3 solidi = 270 francs, et les frais d'entretien annuels pour un enfant de moins de 10 ans, à un solidus = 90 francs.

Nous trouvons dans la loi alamane des prix fixés de la manière suivante :

Un bel étalon se payait 12 solidi = 1,080 francs; une jument, 6 solidi = 540 francs; un poulain, 3 solidi = 270 francs; un taureau, 3 solidi; une vache de première race, 4 dreier d'or = 120 francs; une vache de seconde qualité, 1 solidus = 90 francs; un bœuf moyen, 4 trémisses = 120 francs; un chien conducteur de meutes, 6 solidi = 540 francs; un chien braque, 3 solidi = 270 francs; un limier, 12 solidi = 1,080 francs; un chien employé à la chasse aux sangliers, un lévrier ou un chien de berger, 3 solidi = 270 francs, un chien de ferme ordinaire, 1 solidus = 90 francs.

Les prix du bétail et ceux des chevaux se trouvent fixés d'une manière analogue aussi dans le codicile de la loi alamane. Le prix d'une jument, d'après le plus ou moins de noblesse de sa race, s'élevait à 3, 6 et 12 solidi; celui d'un taureau à 6 solidi : nous retrouvons la plupart de ces mêmes évaluations dans la loi bavaroise. Au VIe siècle, on payait un esclave ordinaire 6 solidi = 1,080 francs. En l'an 585, la cherté était si grande que le boisseau de céréales et le demi-setier de vin valaient un dreier d'or = 30 fr.; en l'an 615, le prix d'un cheval fut fixé par l'évêque du Mans à 5 solidi = 450 francs.

Dans un testament rédigé vers l'an 700, plusieurs objets en argent se trouvent estimés depuis 12 jusqu'à 50 solidi = 1,080 à 4,050 francs. Une croix d'or à 7 solidi = 630 francs; un anneau d'or à 4 solidi = 360 francs; une

bride de cheval à 12 solidi = 1080 francs. En l'an 725, un esclave se vendait à raison de 12 solidi; et en l'an 735, une esclave, à raison de 2 ⅓ solidi = 210 francs. A cette même époque, le salaire de six maçons et de leurs aides ou manœuvres était fixé à 25 deniers par jour, ce salaire eût été assez élevé si, comme Guérard le croit, le prix du charriage et le matériel n'y eussent point été compris.

Dans l'intervalle des années 755 à 778, d'après un document de l'évêque de Metz Grodegang, 14 jours de travail se rachetaient par 8 deniers = 20 francs. De l'an 779 à l'an 789, lorsque le solidus d'or n'avait plus de cours légal, une loi, décrétée à l'égard des Saxons en l'an 799 (1), évaluait un bœuf à 10 solidi = 422 francs. Dans le capitulaire de la diète tenue à Francfort en 794, Charlemagne fixa, à cause de la pénurie des céréales, le prix maximum du boisseau de froment à 4 deniers = 14 francs; tandis que celui des domaines ne pouvait être vendu que 3 deniers. Le prix maximum de l'avoine fut fixé à 1 denier = 3 francs 50 centimes, celui de l'orge à 2 deniers = 7 francs, et celui du seigle à 3 deniers, = 10 francs 50 centimes; les prix des mêmes céréales provenant des domaines, étaient inférieurs : le boisseau d'avoine se payait ½ denier, l'orge, 1 denier, le boisseau de seigle, 2 deniers, le boisseau de froment, 3 deniers; 24 livres de pain blanc de froment valaient 1 denier et équivalaient à 30 livres de pain de seigle ou à 40 livres de pain d'orge et à 50 livres de pain d'avoine.

Prix des céréales et du vin après l'an 799 : en l'an 806, le prix maximum du boisseau de céréales (modius) fut fixé par Charlemagne de la manière suivante : l'avoine à 2 deniers = 4 francs 70 centimes; l'orge ou l'épeautre à 3 deniers = 7 francs; le seigle à 4 deniers = 9 francs; le froment à 6 deniers = 14 francs.

Il y eut une famine telle, en 868, qu'à Sens, au mois de mai, le boisseau de froment se vendait 8 solidi = 225 fr., le boisseau de froment, 7 1/2 solidi = 211 francs; l'orge, 6 ½ solidi = 183 francs; l'avoine, 5 solidi = 141 francs; le boisseau de sel, 12 solidi = 338 fr.

(1) Capitulatio de partibus Saxoniae, cap. 27.

Un ancien document de l'église de Sens porte le prix du boisseau de froment pour cette même année à 5 solidi = 141 francs. Cette élévation de prix représente un multiple de 25 à l'égard de l'an 806.

En l'an 873, 20 boisseaux de froment et presque autant de boisseaux de vin furent évalués ensemble à 170 solidi = 1,972 francs.

Vers l'an 900, le prix de deux boisseaux de seigle était de 4 deniers = 9 francs 40 centimes.

Pendant une grande famine qui eut lieu en 942, dans l'empire des Francs, le boisseau de froment fut vendu jusque 24 solidi = 676 francs; presque quarante fois plus cher que le prix maximum fixé par Charlemagne.

En l'an 976, vers le mois d'août, on vendait la mesure de vin à raison de 7 deniers = 16 francs, 40 centimes.

L'année 977 fut si productive en vins, qu'au temps des vendanges, la mesure de vin (modius) se vendait à raison de 5 deniers = 11 francs 75 centimes, et même à 3 deniers = 7 francs.

En l'an 1051, 20 mesures de vin valaient en Lotharingie 20 livres, soit par mesure : 2 solidi = 56 francs.

Chevaux. En l'an 885 le prix d'un beau cheval était, d'après un document du temps de Charles le Gros, de 30 solidi = 845 francs.

Bœufs. En l'an 900, dans les biens de l'abbaye de Prüm, le prix de 4 bœufs était de 150 deniers = 352 francs; vers l'an 1025 un bœuf était évalué à 6 ½ solidi = 183 fr. vers 1043 une paire de beaux bœufs valait 20 solidi = 563 francs; à cette même époque, le prix d'un cheval de race que le duc d'Aquitaine envoya à l'abbé de Saint-Maixent s'éleva à 500 solidi = 14,080 francs.

Porcs : D'après Einhard, le prix d'un porc est porté à 40 deniers = 93 francs; en l'an 854, à 12 deniers = 28 francs; en 860, le prix de 4 porcs, à 12 deniers; chacun de ces prix équivalait à peu près à celui de 8 moutons. Au commencement du Xe siècle le prix d'un porc, dans les biens de l'abbaye de Prüm, était de 4, 5, 12 et 20 deniers = 9, 12, 28 et 47 francs. Un porc gras valait 1 solidus 8 deniers, 2 solidi et jusqu'à 5 solidi = 28, 47, 56 et 141 francs. De jeunes porcs se vendaient 4 de-

niers = 9 francs 40 centimes. Vers l'an 1000, dans les possessions de l'abbaye de Lorges, les porcs valaient de 1 solidus = 28 francs, à une once = 47 francs, 30 deniers = 70 francs, 2 onces = 93 francs et 3 onces ou 5 solidi = 141 francs. Un porc gras était même payé 2 onces = 93 francs.

Moutons : En l'an 854 le prix d'un bélier était de 12 deniers ou de 28 francs. En l'an 900, à Prüm une brebis était évaluée avec sa toison à 15 deniers = 35 francs; un jeune mouton avec sa toison à 12 deniers = 28 francs : une brebis et son agneau à 12 deniers. Vers l'an 1000, dans le pays de Lorges, un bélier valait 6 deniers = 14 francs; une brebis 1, 3 et 4 deniers = 2 francs 35 centimes, 7 francs et 9 francs 40 centimes.

Le jeune mouton et le marcassin valaient 1 solidus = 28 francs; d'autres marcassins, 3, 4, 5 et 6 deniers = 7, 9, 12 et 14 francs. Un troupeau de 68 marcassins fut vendu au prix de 6 deniers = 17 francs par tête.

Volailles : En l'an 832 et en l'an 862, 100 oies équivalaient à une livre d'argent = 563 francs, et vers l'an 900, 3 poules et 20 œufs, à 2 boisseaux d'avoine.

Lin : Vers l'an 900, 40 trousses de lin valaient 8 deniers = 19 francs, et une livre de lin = 12 deniers = 28 fr.; vers l'an 1000, la livre de lin se vendait 10 deniers = 23 francs, à l'abbaye de Lorges. Mais ce prix élevé paraît être l'objet d'une erreur qui s'est glissée dans le manuscrit.

Toiles : Vers l'an 830 le prix de 30 belles chemises de toile était de 3 livres = 1,690 francs; celui de 30 paires de caleçons, 1 livre = 563 francs; vers l'an 900 un habillement en toile valait à l'abbaye de Prüm 12 deniers = 28 francs; tel autre : 20 deniers = 47 francs; tel autre encore : 30 deniers = 70 francs. Vers l'an 1000, le prix de la main-d'œuvre de ce même habillement s'élevait à 1 solidus = 28 francs, et le prix du vêtement lui-même à 1 once = 47 francs. Le prix d'un vêtement semblable est porté sur le registre du cloître Saint-Germain, à l'époque de Charlemagne, à 4 deniers = 9 francs 40 centimes : il est probable que les vêtements vendus à ce prix étaient soigneusement confectionnés; les prix de ces objets de l'industrie, correspondant à nos prix actuels, ne doivent pas

nous surprendre; la désignation exacte de ces vêtements nous manque; du reste ces objets, quoique confectionnés au sein de la famille, exigeaient des matières premières que l'industrie et le commerce fournissaient à un prix relativement plus élevé que n'était celui des vivres.

Pelleteries : Vers l'an 879, deux fourrures valaient 2 solidi = 56 francs; la peau de mouton que portait Charlemagne ne coûtait, d'après le moine de Saint-Gall que 1 solidus = 28 francs, tandis que les gens de sa suite portaient des fourrures très-fines et chères et des manteaux orientaux faits avec le plumage d'oiseaux rares.

Salaires : Vers l'an 900, à l'abbaye de Saint-Remi à Reims, 15 journées de travail dans la forêt se rachetaient par 4 deniers = 9 francs 40 centimes. Vers l'an 956, le salaire d'un valet d'écurie était de 1 denier = 2 francs 35 centimes.

Vers l'an 900, le salaire pour six semaines de travail se payait à raison de 3 deniers = 91 francs. Vers l'an 1000, le salaire moyen pour 12 journées de travail était de 6 deniers = 14 francs.

Frais d'entretien : Le concile de Tribur fixa le prix pour frais d'entretien de trois indigents à 1 denier par jour = 2 francs 35 centimes.

Esclaves : En l'an 807, deux jeunes esclaves furent vendus pour l'Italie à raison de 30 solidi d'argent = 845 fr. Dans le pays du Poitou, un esclave se vendait à raison de 3 solidi d'argent = 84 francs; vers l'an 990, deux frères furent vendus conjointement avec le fils de l'un d'eux et leur postérité présumée au prix de 5 solidi = 423 fr.; vers l'an 1063, un homme, sa femme et ses enfants furent achetés au prix de 34 solidi = 958 francs. Ces bas prix résultaient de la mollesse ordinaire aux esclaves et de l'autorité absolue qu'avaient sur eux leurs maîtres.

Prix du sol : Vers l'an 812, un jardin près de Bonn, d'une étendue de 120 pieds de long et de 50 pieds de largeur fut vendu pour 20 solidi = 563 francs, ce qui donne pour l'hectare (= 3 $^{9}/_{10}$ d'arpents prussiens) 9,559 fr.

En 824, deux bonners (1 bonnier = 60 arpents prussiens) furent vendus avec 5 serfs, à raison de 24 livres, dans le royaume des Francs de l'est.

En 836, une partie de terre dont le binage exigeait dix journées de travail, fut payée 22 solidi ou 619 francs d'après la valeur actuelle de l'argent ; ce qui donne 182 francs par hectare.

Chariots et bœufs : Quatre chariots de guerre sont évalués dans le registre du cloître de Saint-Germain au prix de 20 bœufs ou à 8 livres d'argent, et d'après un autre document à 6 bœufs ou à 78 solidi, trois autres à 13 bœufs ou à 6 livres d'argent ; trois autres à 15 bœufs ou à 6 livres d'argent ; deux autres à 8 bœufs ou à 3 livres 4 solidi. D'autre part 20 bœufs sont évalués à 6 ½ livres d'argent 2 solidi 6 deniers ; le tiers d'un bœuf était porté à 3 solidi ; 8 bœufs à 80 solidi ; 3 ½ bœufs à 24 solidi ; 4 bœufs à 30 solidi. Un demi-bœuf équivalait au prix de quatre moutons. Le prix moyen d'un chariot de guerre était évalué à celui de 5 bœufs ou à 2 livres 6 solidi = 1,295 francs. Le prix moyen d'un bœuf était de 8 solidi 6 deniers = 227 francs prix qui correspond à peu près au prix actuel, d'après la valeur courante de l'argent.

Moutons. Sous Charlemagne, le prix moyen en était de 1 solidus = 28 francs 38 centimes, par tête.

Porcs. Le prix moyen en était de 2 solidi = 56 francs.

Salaire. D'après le Polyptychon de Saint-Remi, le salaire pour 9 journées de travail était fixé à 4 deniers = 9 francs 40 centimes.

Il ressort de ces prix, trop aphoristiques pour qu'on en puissse tirer des conclusions certaines, que si le prix des céréales varia parfois dans les proportions de 20 à 40, durant le cours d'années, ou fécondes ou stériles, par suite de la défectuosité des moyens de transport ou du commerce, il se produisit aussi dans les prix d'autres objets, de plus grandes variations qu'on n'en constate actuellement, car le progrès tend surtout à maintenir constamment l'uniformité du prix.

VI

L'économie rurale.

Dès les temps les plus reculés, les Germains avaient introduit la jachère dans la culture des champs ; il est probable qu'ils en avaient rapporté l'usage de l'Asie, leur berceau primitif, car elle était en usage chez eux à l'époque de leurs premières relations avec les Romains (1). Les

(1) Abstraction faite de la circonstance que le Marseillais Pythéas avait trouvé déjà 310 ans avant J.-C. des granges dans les contrées de la Baltique, il ressort évidemment d'un passage de Tacite qui a été aussi faussement que possible interprété par la plupart des auteurs jusque dans les temps modernes, que les anciens Allemands connaissaient le système de la jachère. Zacher et Langethal ont, les premiers, découvert le sens exact du chapitre 26 *de Germania*, et Roscher n'a pas réussi à nous convaincre de l'opinion contraire. Le passage qui s'y rattache dit : *Agri, pro numero cultorum, ab universis in vices occupantur, quos mox inter se, secundum dignationem, partiuntur. Facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant ; et superest ager.* Nous traduisons littéralement : Les champs sont toujours préparés alternativement d'après le nombre des champs à ensemencer, et vers l'automne, divisés selon la convention stipulée. Les espaces entre les champs (fossés) facilitent cette division. Les champs à cultiver le sont chaque année alternativement, et le surplus reste en jachère. « Cultorum » ne se rapporte évidemment pas à cultor, mais à culta, dont nous retrouvons l'expression dans l'ancien Scheller. « Spatium » ne signifie pas « espace, » comme le dit Waitz, mais « intervalle. » « Arva » veut dire « terre labourée. » par opposition à « terre vacante. » Aujourd'hui même, nous trouvons un spécimen de ce genre d'économie rurale dans nos pays de montagnes. Les champs y sont divisés en plusieurs catégories ; les uns produisent des récoltes d'hiver, les autres, des récoltes d'été.

Les champs de chaque paysan, réunis en une seule plaine, doivent être labourés et moissonnés à la même époque, afin d'éviter, que les semailles soient foulées aux pieds, inconvénient qui se présenterait si les différentes parties de cette plaine cultivées arbitrairement par les paysans étaient appelées à produire simultanément des fruits d'hiver et des fruits d'été. La propriété de chaque particulier est séparée de celle du voisin par des sillons, des fossés ou des bornes, et se reconnaît aisément à l'époque des semailles et à celle de la moisson. Le territoire ensemencé de ces villages dans les montagnes, ces grandes surfaces chargées de seigle, d'orge et d'avoine, semblent de loin ne former qu'une seule pièce de terre. Cette disposition décrite par Tacite se retrouve encore dans beaucoup de nos contrées montagneuses. Son observation explique peut-être encore le passage des Commentaires de César, interprété dans le sens de la communauté

Germains connaissaient, aux époques primitives, les céréales suivantes : l'orge, avec laquelle ils brassaient la bière, leur breuvage national; l'avoine, qui servait tout à la fois de nourriture aux hommes, sous forme de gruau, et de fourrage aux chevaux; le seigle, l'épeautre, le froment, et dans le sud, la balle; ils cultivaient aussi les fèves, les pois, les lentilles et le lin. Ils ne connaissaient pas le système de l'irrigation dans lequel les Romains avaient apporté déjà un certain degré de perfectionnement. La culture du jardin et celle des fruits d'automne était chez eux encore à l'état d'enfance; comme ce genre de fruits faisait

des biens qui, d'après lui, eût existé chez les anciens Allemands. César dit (De bello Gall., VII, 22) : « Personne ne possède, en particulier, une étendue déterminée de champs labourables; mais les préposés et les princes partagent pour autant que la chose leur convienne, les champs cultivés en commun, entre les différentes familles pour une année, et les obligent à échanger, l'année suivante, leur champ avec celui d'une autre famille. » On peut conclure de là qu'à l'époque de César, les Romains ne connaissaient que fort peu les Allemands, mais qu'ils puisaient des renseignements à leur égard dans les récits des colporteurs; il pouvait se faire que ceux-ci ne parvenaient pas à s'exprimer assez explicitement pour donner aux employés et aux officiers romains des notions exactes sur la situation de leur économie rurale.

Ces données de César peuvent se rapporter à l'échange des parties de territoires ensemencées, amené par suite des charges du service militaire même. Lorsque mille hommes se trouvaient réclamés pour ce service, mille autres devaient s'occuper à leur tour de l'agriculture. Peut-être aussi que l'on confondit le territoire possédé et employé par la commune entière, la mark, l'allmend, les pâturages, avec la propriété héréditaire privée des Allemands, dite terre salique. L'abandon annuel du sol cultivé pour la mise en culture d'autres terrains eût été impossible, à cause du climat; les rigueurs de l'hiver exigeaient que l'on eût des étables et des granges, et celles-ci ne pouvaient être bâties successivement ailleurs chaque année. Roscher déclare que « l'opinion concernant l'établissement de la jachère chez les Germains est une hypothèse invraisemblable. Il admet l'explication littérale du passage de César préférablement à celui de Tacite, quoique celui-ci dût être mieux renseigné que le premier; il compare l'économie rurale des Germains primitifs à celle des Tartares nomades. Ceux-ci transportaient aussi les populations des villages d'un endroit à l'autre, et emportaient même leurs maisons. Mais il oublie que leurs pays étaient peu boisés et que l'Allemagne, au contraire, était en majeure partie couverte de forêts; or, le défrichement de nouvelles parties du sol eût exigé beaucoup de temps et de labeur. En outre, les Tartares allaient passer l'hiver dans des climats plus doux, tandis que les Allemands, obligés de renfermer, pendant l'hiver, leur bétail dans des étables, se trouvaient par là même fixés dans les contrées habitées par eux. Des études récentes publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1872 par l'éminent économiste belge, de Laveleye, permettraient du reste de prendre à la lettre le récit de César. Il se trouve aujourd'hui encore en Suisse (canton de Berne), des villages qui possèdent non-seulement des forêts et des paturâges communaux, mais aussi des champs de labour répartis pour un certain nombre d'années entre les habitants.

défaut, le nom de cette saison leur était inconnu. Un des produits de nos jardins, cultivé par eux aux époques les plus reculées, était le raifort, qui atteignait une grosseur extraordinaire et que l'on expédiait à Rome; dès lors, on mangeait le raifort en Allemagne en buvant de la bière. Des betteraves rouges, venant de l'Allemagne, ornèrent parfois aussi la table des empereurs à Rome. A mesure que les Allemands s'initièrent davantage à la civilisation romaine, ils acquirent les connaissances nécessaires pour la culture des fruits et des légumes en général, de sorte que, déjà sous le règne de Charlemagne, l'on retrouvait chez eux presque tous les produits de notre horticulture actuelle. Ils cultivaient les concombres, les citrouilles, les melons, les asperges, la salade, les oignons, les échalottes, les ciboules, le persil, le raifort sauvage, la moutarde de capucin, l'ail, les choux, l'arroche, les épinards, le cresson, les bettes vulgaires, différentes sortes de betteraves, le millet, deux espèces de graines de moutarde, l'anis, l'anet, le fenouil, le coriandre et le cerfeuil; et, en outre, différentes sortes de cumins et de fèves, ainsi que des plantes de commerce, tels que le pavot, le colza, le froment, la garance, le chardon à carder, le houblon et d'autres encore. Ils avaient aussi un grand nombre de plantes médicinales, parmi lesquelles on cite la saxifrage dorée, la racine de cortus, l'aurone des jardins, la menthe poivrée, etc. La rose et le lis étaient les fleurs préférées des Allemands. Parmi les arbres ou arbustes fruitiers, ils connaissaient le pommier sauvage, le poirier ordinaire, le noisetier, le néflier, le sorbier et différentes espèces de pommiers, de poiriers, de cerisiers, de pruniers et d'autres arbres plus recherchés; ils avaient aussi différentes espèces de fruits provenant du sud, tels que des coings, des noix, des châtaignes, des pêches, des mûres, des amandes, des figues et des baies de laurier. Dès longtemps avant le règne de l'empereur Probe, la vigne avait été plantée sur le Rhin, et malgré le tumulte de la grande migration, la culture s'en était propagée avec une rapidité qui ne le cédait en rien à celle de ce torrent de peuples.

Les vins provenant de la Moselle et du Rhin étaient déjà très-estimés par les Romains. Le roi Louis le Ger-

manique se réserva, à la gauche du Rhin, les villes de Mayence, de Worms et de Spire dans sa part d'héritage, afin de posséder de bons vins dans son propre pays. Bientôt la vigne fut cultivée sur le lac de Constance, à Ermatingen et à Sigolsheim en Alsace. Sous Charlemagne, les vins provenant de ces endroits étaient déjà réputés. Mais les bords du Rhin furent toujours renommés préférablement à toute autre contrée de l'Allemagne pour ce genre de culture. A partir du Rhin, on retrouvait la vigne sur les territoires situés en amont du Necker et du Mein et jusque dans les contrées de l'est. Les villes épiscopales de Constance, de Bâle, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Trèves, de Coblence et de Cologne entretenaient des écoles où s'enseignaient l'horticulture et la culture des fruits ; parmi toutes, se distinguait celle de Mayence, à cause de la sollicitude de ses évêques pour le défrichement de la contrée du Rheingau, cette perle de l'Allemagne. La culture de la vigne, des fruits et des légumes se propagea en Allemagne conjointement avec le progrès de la mission chrétienne, grâce à l'influence du clergé. La vigne s'étendit d'abord en amont du Mein jusqu'à Bamberg, et en amont du Danube, à partir de Ratisbonne; puis elle fut transplantée sur le Necker et finalement jusque dans la Thuringe. Cette culture reçut jadis un développement plus important même que de nos jours; la difficulté des transports rendait rares et chers les vins meilleurs du sud, et nos ancêtres qui les connaissaient devaient néanmoins se contenter d'un crû assez aigre. La plantation de nouveaux vignobles (1) s'accrut au point qu'elle donna lieu au commerce des plants de vigne. Déjà antérieurement à cette

(1) Un ancien document donne la valeur anciennement assignée aux vignobles. Il s'agit ici du capital nécessaire à la plantation d'un vignoble mesurant six jucharts (arpents).

Prix du sol	70	solidi.
Frais de plantation	140	»
Achat d'un esclave pour la surveillance.	80	»
Intérêt de l'argent pendant deux années durant lesquelles la vigne ne donne aucun rapport.	35	»
Soit	325	solidi.

Le rapport annuel s'élève à 21 solidi, soit 6 p. c. annuellement.
Dès l'an 798, il est fait mention de l'achat d'un vignoble à Minden.

époque, on fabriquait une sorte de vin avec des pommes et des poires. Ce vin poiré, mêlé d'eau, qui est encore la boisson nationale des habitants de la Suisse du nord-est, y était déjà connu du temps de Charlemagne sous le nom de « most » cidre.

La bière était la boisson généralement en usage dans les familles; déjà à l'époque de Charlemagne, on la préparait avec du houblon.

Si les rapports qui s'établirent entre les Romains et les Allemands ne furent pas sans influence sur l'économie rurale de ces derniers, le degré supérieur auquel elle atteignit dans les Gaules atteste néanmoins que son développement remonte à l'origine des Germains.

A la fin du IV[e] siècle, les productions végétales, non-seulement des Alamans, mais aussi celles des Francs, furent signalées par les écrivains romains. Les Sicambres avaient fait de leurs épées des instruments agricoles et, de leur côté, les Francs saliens s'étaient adonnés avec tant de zèle à l'agriculture et y avaient introduit tant d'améliorations que l'aspect des deux rives du Rhin ne permit bientôt plus de distinguer celle qui appartenait aux Romains. On raconte que dès que les Visigoths eurent en leur possession une partie du sol de l'Espagne, ils maudirent leurs armes et se saisirent de la charrue. L'empressement des Romains à se procurer les céréales destinées aux approvisionnements de leurs armées encouragea les Allemands à donner une plus grande extension à la culture de leurs produits agricoles. Deux faits indiquent la manière dont se firent souvent ces approvisionnements. Dans le cours du IV[e] siècle, Julien, voulant, après la désastreuse expédition des Alamans, suppléer au manque de blés, fit construire au Rhin central huit cents barques de transport qui allèrent chercher des blés en Bretagne. A cette même époque, Constance, organisant une expédition contre Julien, fit emmagasiner à Bregenz, sur le lac de Constance, et dans les Alpes Cottes, d'immenses provisions de blés, consistant en plusieurs centaines de milliers de boisseaux de froment. Nous avons vu que Julien avait approvisionné aussi une forteresse romaine au moyen de blés venus de l'Allemanie. Dès le VII[e] siècle, l'économie rurale se trouva surtout entre les mains du clergé.

La mention de l'emploi de la marne et du fumier, faite à des époques fort antérieures, est une preuve encore de l'ancienneté de l'économie rurale des Germains. Pline constate qu'on extrayait de la tourbe du côté des frontières du nord de l'Allemagne.

Tacite parlant des ustensiles agricoles ne cite pas la charrue. Elle fut pourtant si généralement en usage dès la plus haute antiquité, qu'il y a lieu de douter qu'elle ait manqué aux Germains (1). Déjà les lois salique, ripuaire, bavaroise et alamane mentionnent expressément la charrue. La loi alamane nous apprend même que la charrue avait un crible et nous pouvons en conclure qu'elle ne différait ainsi que peu ou point de la charrue actuellement en usage dans la plupart de nos contrées. On employait en outre la herse, la houe, la cognée, la pelle, le fléau, et on labourait le plus souvent avec les bœufs, rarement avec les chevaux, que l'on employait préférablement pour la monture ou le roulage. Quelques tribus particulières se sont servies aussi, paraît-il, de chevaux pour la charrue. L'élève des chevaux fut surtout l'objet d'une grande sollicitude; on en entretenait différentes espèces selon les besoins : c'étaient des chevaux de trait, et de monture, des juments et des étalons de race. Dans les anciennes lois, il est question déjà du cheval hongre. Les juments étaient employées surtout pour le trait, et les étalons pour la monture, la guerre et la chasse. Un haras (soneste) comprenait douze juments et un étalon; le gardien s'appelait maréchal, c'est-à-dire palefrenier. Pendant l'été, on conduisait les chevaux dans les pâturages. Remarquons en passant que la loi bavaroise garantissait l'acheteur contre quatre sortes d'infirmités propres aux chevaux : la cécité, les hernies, les raideurs et la morve.

L'élève du bétail fut aussi l'objet de soins particuliers. Le bétail, à l'époque de Tacite, formait déjà une partie si importante de la richesse des Germains, que chez eux les bestiaux tenaient lieu d'argent, et que le Wehrgeld se payait

(1) Déjà chez les Gaulois on faisait usage de machines à faucher et d'autres instruments agricoles plus perfectionnés Pline décrit une de ces machines consistant en une grande cuve garnie de couteaux qui, traînée par des bœufs attelés en sens inverse, passait au travers des champs de blés et y coupait les épis de façon à les faire retomber dans la cuve.

au moyen de bétail, au sujet duquel les améliorations marchèrent de pair avec les progrès de la culture. A la fin du IVe siècle, les nombreux troupeaux de bestiaux des Francs saliens étaient renommés ; il en fut de même un siècle plus tard sous Clovis, pour le gros bétail des Allemands ainsi que pour les beaux chevaux de la Thuringe. Les rois francs postérieurs établirent partout des haras ; Caribert enleva même à cette fin tout un village au monastère de Saint-Martin près de Tours. Un troupeau de bêtes à cornes (soneste) se composait de 12 vaches et d'un taureau ; leur gardien s'appelait sénéchal, ou sonichal, c'est-à-dire valet de troupeau ou de bétail.

Parmi les produits dus au bétail, Tacite cite le lait aigri, (petit lait) ; c'était l'aliment national des Germains, comme il l'est du reste aujourd'hui encore dans les campagnes. Nous pouvons, et sans hésitation, mentionner le beurre et le fromage parmi les plus anciens objets de consommation. Le beurre, le fromage et les œufs sont explicitement désignés parmi les vivres que recevait certain missionnaire résidant chez les Frisons. Le beurre se faisait au moyen du lait de vache, de chèvre ou de brebis. On le préparait comme le font aujourd'hui encore nos paysans, car Pline raconte qu'on épaississait, en le secouant, le lait renfermé dans de longs vases fermés ; ceux-ci recevaient de l'air par une étroite ouverture qui se trouvait à leur extrémité supérieure.

L'élève des porcs remonte à la plus haute antiquité. Un troupeau de porcs de 25 à 50 têtes (un verrat par six truies), était conduit dans des bois de chênes ou de frênes par un gardien portant une trompe sur le côté, et accompagné d'un jeune garçon et d'un chien dressé. Les porcs fournissaient une chair excellente et des jambons, trouvés succulents après qu'on les avait suspendus pendant un certain temps dans ces foyers d'où la fumée s'échappait du toit sans le secours d'aucun tuyau. Aucune espèce de bétail n'était, paraît-il, élevée en plus grand nombre que la race porcine.

Les moutons n'étaient pas beaucoup moins nombreux, et il est permis de croire que l'élève du mouton était originaire de la Gaule où, si nous en croyons Mommsen, les

Romains l'avaient introduit. Pourtant les Allemands avaient dû élever des moutons bien antérieurement à cette époque, sinon les objets dus à l'industrie de la laine frisonne, qui, à l'époque de Charlemagne, firent leur apparition sur le marché du monde entier connu, n'auraient pu se trouver en une telle abondance, et la peau de mouton n'aurait pu être considérée dès lors comme étant le vêtement national durant l'hiver. Les chèvres furent mentionnées dans la loi salique, antérieurement aux moutons. Il est possible qu'il y ait eu des moutons indigènes, mais évidemment ils se trouvaient en petit nombre, eu égard à la présence du grand nombre d'animaux carnassiers. On exportait de ces contrées une espèce de chien de berger qu'on eût pu aisément confondre avec le loup.

L'âne et le mulet, qui apparaissent à l'époque de la domination franque, sont originaires des pays du sud. La plupart des bestiaux conduits dans les pâturages portaient, comme aujourd'hui dans les Alpes, des clochettes dont l'enlèvement était sévèrement puni. On ignore l'époque à laquelle les Allemands commencèrent à élever des poulets; ils leur vinrent probablement de la Grèce. Ces volatiles se multiplièrent bientôt en grand nombre dans les fermes, et les œufs devinrent un objet ordinaire de consommation. Il était question de poulets et d'œufs dans toutes les lois et dans tous les règlements fixant la nature de quelque impôt minime. Tout missionnaire en Frise recevait des œufs. A l'époque carlovingienne le prix des fermages et les taxes imposées aux fermes censitaires se payaient habituellement en poulets et en fromages.

Le nombre des oies était supérieur à celui de tous les autres volatiles; nous avons mentionné déjà leur importance en parlant des productions des Germains. Il est question aussi, déjà dès le temps des Mérovingiens, des canards et des pigeons. On élevait dans les métairies de Charlemagne des pigeons domestiques, de fort belles poules, des canards, des pintades, des paons, des faisans et des tourterelles.

Dès les époques les plus reculées, il est fait mention de l'élève des abeilles; celles-ci étaient d'autant plus recherchées que le miel tenait alors lieu de sucre, et que la cire

fut employée, après l'introduction du christianisme, pour le culte divin. Le miel servait aussi à fabriquer l'hydromel, ce breuvage national, souvent cité dans les traditions, et dont l'usage s'est toujours conservé dans le Nord. Les abeilles se trouvaient primitivement en grand nombre, et à l'état sauvage, dans toute l'Europe du Nord. Les anciennes lois s'occupent du droit de propriété sur les abeilles sauvages. Il s'agissait, pour se procurer du miel, de prendre des essaims d'abeilles sauvages et de les placer ensuite dans des arbres creux appartenant au district de l'éleveur. S'il arrivait qu'un essaim d'abeilles, quittant cet arbre, allât se réfugier dans un autre, la loi bavaroise permettait au propriétaire d'essayer de faire sortir les abeilles du second arbre, au moyen de la fumée et de trois coups à lui donner avec le rebours de la cognée, en ayant soin de ne pas le détériorer. L'essaim persistait-il à y demeurer, il appartenait dès lors au propriétaire de l'arbre.

Les plus anciennes lois s'occupent également de l'élève des abeilles. La loi salique punit le vol de six ruches et plus, d'une amende de 45 solidi d'or, représentant 400 fr. de notre monnaie actuelle.

La loi bavaroise mentionne trois sortes de ruches, faites en bois, en écorce et en osier tressé. Si l'une de ces ruches venait à recevoir des abeilles appartenant déjà à un éleveur du voisinage, celui-ci était autorisé par la loi bavaroise à les en faire sortir, sans pour cela ouvrir ni déplacer la ruche. Il pouvait jeter trois fois à terre la ruche faite en bois, ou donner trois coups de poing, mais pas davantage, aux ruches faites avec de l'écorce ou de l'osier; celles des abeilles qui sortaient lui appartenaient et les autres restaient au propriétaire de la ruche.

Le droit de pêche était, paraît-il, dès les époques les plus anciennes, acquis aux Markgenossen (les ayants-droit à un territoire commun). Lorsque l'autorité des rois prit de l'extension, les eaux devinrent la propriété des seigneurs, bien plus que celle du fisc. La consommation du poisson prit encore de plus grandes proportions chez les Romains naturellement friands, à la suite de la prescription du carême, imposée aux chrétiens par l'Eglise. On établit successivement un grand nombre de viviers, et le droit de pêche se re-

trouva, depuis, fréquemment mentionné parmi les nombreuses donations faites par les rois francs au clergé.

La chasse était la principale occupation champêtre. Dans tous les pays récemment colonisés, l'homme est obligé d'enlever la possession du sol aux animaux carnassiers. Les deux tiers de la surface de l'Europe étaient, paraît-il, encore au commencement de notre ère, recouverts de forêts; il est à présumer que ces animaux, redoutables adversaires des troupeaux d'animaux domestiques, s'y trouvaient en grand nombre. Il était donc nécessaire, non-seulement de protéger les troupeaux, mais aussi d'éloigner des champs ensemencés ces essaims de bêtes noires ou fauves, qui détruisaient tout ce qui se trouvait sur leur passage. La chasse n'était donc pas à l'origine un simple délassement, c'était une occupation utile, indispensable même; aussi les dépouilles des animaux carnassiers, quoique constituant un véritable profit, n'étaient considérées alors que comme un accessoire; la chasse avait surtout pour objet la protection du bétail et du sol. Le but qui lui était assigné contribua à faire rejaillir sur cette occupation une sorte de considération. Répondant aussi à certain penchant de l'homme, la chasse atteignit aux époques primitives un degré de perfection qui nous est entièrement inconnu aujourd'hui. On chassait, soit à pied, soit à cheval, avec la lance, l'épée ou la flèche. L'art de dresser certains animaux pour la chasse dépassa toute limite. Il y avait alors non-seulement un grand nombre d'espèces de chiens de chasse, dont nous connaissons à peine le nom, tels que limiers, chiens de piste, chiens pour les battues, chiens pour la chasse aux sangliers, lévriers, chiens éperviers (qui prenaient les poulets?), chiens pour la chasse aux castors, mais on se servit aussi plus tard de faucons pour la chasse aux petits oiseaux, et même de cerfs particulièment dressés pour la chasse au gibier (1).

La chasse était le privilége de l'homme libre; elle était ainsi que l'équitation et le port des armes, interdite aux esclaves. L'utilité de la chasse considérée comme moyen

(1) La loi salique condamnait à une amende de 45 solidi quiconque tuait un cerf apprivoisé, et à 35 solidi celui qui tuait un cerf non apprivoisé.

de protection à l'égard de l'agriculture excitait les propriétaires allemands à y consacrer une grande partie de leur temps. Elle constituait non-seulement l'occupation la plus virile après la guerre, mais elle était indispensable pour la conservation des troupeaux et des moissons, qui formaient les principales ressources de l'alimentation. Il est ordinaire que, à la suite de cet exercice laborieux, les chasseurs rentrés chez eux se reposent et se restaurent. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le commentaire de Tacite, que nous avons rappelé précédemment (1), et dans lequel l'historien romain affirme que « les Allemands » aimaient mieux combattre que labourer et moissonner; » que les plus valeureux et les plus guerriers d'entre eux » ne travaillaient pas, mais abandonnaient le soin de » leurs affaires domestiques et rurales aux femmes, aux » vieillards et aux êtres chétifs de la famille ; par une re» marquable bizarrerie de caractère, ajoute Tacite, ils » s'adonnaient à la paresse tout en détestant le repos, et » se livraient à la chasse pendant le temps consacré à la » paix, et plus souvent encore au désœuvrement, au som» meil, aux festins. » Cette assertion ne doit pas être prise dans un sens absolu ; il ne faut pas surtout en conclure, comme on l'a fait souvent, que les hommes libres ne s'occupaient pas eux-mêmes de l'économie rurale. Le témoignage de Tacite se rapporte d'une manière bien plus frappante encore aux mœurs du campagnard allemand tel qu'on le retrouve jusque dans les temps modernes, que ne semblent s'en douter les savants de cabinet. Le propriétaire riche se servait pour faire la moisson, de serfs qui se chargeaient des corvées et tenaient leurs chevaux à sa disposition. Des esclaves ou des valets de ferme étaient employés aux travaux domestiques et champêtres. Les fermiers et en leur absence, les plus âgés ou les plus chétifs de la famille, ou bien encore la maîtresse de la maison, exerçaient la surveillance générale. Un fermier ou paysan libre, trop peu riche pour payer des serfs ou tenir des valets de ferme, devait nécessairement travailler lui-même aux champs ou s'y faire remplacer par quelque membre

(1) Tacite, *Germ.* 14. 15.

de sa famille lorsqu'il allait à la chasse. Tacite le dit clairement; or, il en a été de même à toutes les époques. Ce furent, paraît-il, ces petits propriétaires libres, cultivant eux-mêmes le sol ou se faisant remplacer par d'autres paysans, qui, avant l'établissement de la féodalité, formaient la majorité de la population allemande.

Peu à peu, à la faveur de l'extension que prit la culture du sol, et de la diminution du gibier, la chasse revêtit le caractère d'un plaisir aristocratique que vint bientôt protéger le droit coutumier. La loi bavaroise défendait à tout individu qui n'était pas Markgenosse de prendre des oiseaux dans les forêts. La surveillance de la chasse fut rigoureusement exercée sous les Mérovingiens et sous leurs successeurs; le vol du gibier était puni de peines sévères. Le fisc se montra surtout rigoureux pour la conservation du droit de chasse sur les domaines royaux. Il paraît que dès lors s'était introduite la coutume de détacher ce droit des autres droits de propriété; c'est du moins ce qui ressort des donations faites par le roi, avec ou sans droit de chasse (1).

L'époque de la chasse était, semble-t-il, exactement déterminée. Les rois francs, surtout les Carlovingiens, se rendaient si ponctuellement aux chasses du printemps et à celles de l'automne, principalement dans les Vosges et dans les Ardennes, que souvent d'importantes affaires d'État se trouvèrent remises à cause de cette circonstance.

La loi bavaroise mentionne aussi l'usage de prendre et d'apprivoiser les oiseaux chanteurs.

La Markgenossenschaft (association des ayants droit à un domaine commun) était une institution toute particulière au peuple germanique et qui présentait surtout le caractère du selfgovernment. Elle impliquait la possession et la jouissance communes d'une contrée (mark) dans laquelle les terres destinées à la culture se trouvaient partagées entre les habitants à titre de propriétés privées. Cette institution remontait à l'origine des premières colonisations et même

(1) Charlemagne donna en 804, à l'abbaye d'Osnabrück, comme subvention aux frais de l'érection d'une école grecque et latine, une forêt s'étendant sur plusieurs villages, avec tout ce qu'elle contenait : porcs sauvages, cerfs, oiseaux, poissons et toute la chasse spécifiée dans le droit forestier.

aux époques préhistoriques. On ne la rencontrait que dans les pays de pure provenance germanique, ou pris en possession exclusivement par les Allemands, et là seulement où se retrouvent actuellement encore les races allemandes, telles que celles des Wendes et les Slaves. Elle s'est conservée jusqu'au commencement de ce siècle, en Allemagne, et se maintient aujourd'hui encore dans les Alpes. Son développement fut si lent et se confond si intimement avec notre histoire nationale que pour se faire une idée même générale de cette institution et pouvoir la juger, il est nécessaire de remonter à une époque antérieure à celle dont nous nous occupons.

Les marken étaient à l'origine très-grandes. La colonisation du pays devenue plus compacte en rendit à diverses reprises la division nécessaire. Après l'abrogation de la constitution primitive des cantons, des vestiges d'anciennes marken se retrouvèrent encore à côté de la constitution des comtés (1). Dès qu'avait lieu la colonisation d'un territoire, on établissait d'abord un ou plusieurs villages; ceux-ci distribuaient ensuite aux habitants, et à titre de propriétés particulières, les parties du sol les plus voisines des habitations, et destinées au labour et au jardinage, tandis que le reste du territoire était retenu en commun; cette partie de la contrée, à beaucoup près la plus considérable, consistait en pâturages et en forêts. Si la population s'accroissait, ou s'il arrivait de nouveaux colons, d'autres habitations, des fermes, des villages s'élevaient à côté des premiers, et à cette occasion l'on faisait de nouvelles concessions de terrains; des parties de forêts défrichées devenaient ainsi des champs et des jardins. Tout le reste du pays restait en communauté indivise, sous le nom de mark, et à la disposition de l'ensemble des villages, des fermes ou des communautés; toutefois le village fondé le premier demeurait à la tête de la Markgenossenschaft. Quelques forêts en furent exceptionnellement détachées au profit de communautés particulières, ou partagées à titre de propriétés privées entre les märker. Dans le principe,

(1) Voyez les détails sur ce sujet dans Landau : « Les territoires, » et dans L. Maurer, « Histoire de la constitution des marken en Allemagne. »

les marken appartenaient à une seule et même société politique (tribu ou canton); plus tard, et après l'établissement de l'état féodal, il arrivait qu'une mark se composait souvent de différents domaines, appartenant à des seigneurs terriens. Si la mark consistait uniquement en forêts, elle s'appelait mark forestière ou mark des bois; consistait-elle en forêts et en pâturages, on la nommait forêt communale, pâturages communaux; c'est l'origine du mot commune. Le mot allmende (bien communal) provient des Alamans; ce terme, qui ne paraît pas dans les documents publics avant l'an 1133, remonte probablement à une époque bien antérieure.

Si la plupart des marken communes se composèrent plus tard de forêts (la jurisprudence des marken est désignée souvent sous le nom de jurisprudence forestière et les juges sous celui de comtes forestiers,) en général les bruyères, les marais, les tourbières et les carrières, les chemins, les sentiers, les eaux, les ponts et le droit de paccage et dans beaucoup de marken, même les pâturages et les vignobles rentraient dans la mark commune. Le droit de faire partie de la markgenossenschaft se conférait par la remise d'une propriété, comprenant une maison, une métairie et une mesure de terre (mansus); en un mot, c'était une ferme dans le sens actuel du mot, contenant, et à titre de propriété particulière, l'étendue de terre labourable nécessaire à l'entretien d'une famille. Tel habitant qui ne possédait pas une mesure tout entière, n'avait aussi qu'un droit plus restreint dans la jouissance des produits de la mark commune à tous. L'autorité de la mark s'étendait sur chacune des fermes, en tant que propriété foncière, car on ne pouvait ni les aliéner ni les vendre sans l'autorisation des markgenossen.

A l'origine, les marken appartenaient à des fermiers libres; mais lorsque la domination féodale et la noblesse se furent établies, au détriment de la condition des hommes libres, transformés plus tard en vassaux des grands seigneurs, beaucoup de ces marken devinrent seigneuriales, et d'autres mixtes. Il y eut ainsi, selon le genre de la propriété, trois sortes de marken : la mark seigneuriale, la mark mixte et la mark libre. Le nombre des marken appartenant

à ces deux dernières catégories se restreignit toujours davantage, et, dans le cours du moyen âge, elles devinrent même rares. Dans les marken seigneuriales ou mixtes, les vassaux ou colons jouissaient du droit de propriété moyennant une petite redevance. A l'avénement de la souveraineté, la plupart des marken forestières devinrent domaines de l'État ou appartinrent à la famille souveraine.

Pour être markgenosse, il ne fallait pas seulement habiter la mark, mais aussi cultiver sa propriété soi-même. Les markgenossen étaient, en général, appelés « märker. » Le droit des märker comprenait la jouissance soit illimitée, soit restreinte des pâturages, des bois et de la tourbe. Il n'était pas aisé d'obtenir l'agrégation à la markgenossenschaft, pour laquelle il fallait le consentement unanime de tous les markgenossen du village. La condition principale consistait dans l'acquisition d'un bien-fonds donnant droit aux bénéfices de la mark, et le plus souvent aussi dans la remise d'une somme d'argent au moment de l'admission. Tous les habitants, non propriétaires fonciers dans la mark, s'appelaient ausmärker, non-héritiers ou gens non armés, non défendus, et même petites gens. A cette classe appartenaient les journaliers, les ouvriers, les domestiques, les mercenaires dont le nombre s'augmenta à mesure que se restreignit celui des hommes libres.

Il y eut aussi des habitants dans les marken, qui ne possédant point une propriété foncière formellement reconnue comme autorisée, s'appelèrent plus tard « kothsassen » « köther » en opposition avec hufnern, « hubnern, » c'est-à-dire märker, dûment autorisés à jouir des ressources de la mark.

Tous les autres habitants de la mark ne jouissaient que des droits de tolérance. Cette disposition devint la base de la législation concernant le domicile. L'origine de ces lois et la restriction introduite dans le libre choix de la résidence, dont les besoins actuels des peuples réclament l'abrogation, remontent aussi à ces époques antérieures. L'institution des marken, ainsi que les avantages qu'elle garantissait aux märker, engendrèrent le système de l'interdiction d'où découlèrent les lois de bannissement qui en sont aujourd'hui encore les derniers vestiges. Le principal

avantage réservé aux markgenossen consistait dans l'autorisation de se servir du bois de la forêt. A l'origine, chaque märker pouvait couper tout le bois réclamé pour ses constructions, son chauffage et son usage particulier. Au XIIIe siècle, des dévastations furent commises, dans certaines forêts; on prit dès lors des mesures protectrices qui concernèrent d'abord le bois de construction, et plus tard le bois de chauffage. Le märker devait adresser sa demande au chef de la markgenossenschaft, c'est-à-dire au comte forestier, qui lui indiquait la quantité de bois dont il pouvait disposer. L'usage de la cueillette du bois, maintenu actuellement encore dans la population indigente de nos campagnes, remonte à l'origine des markgenossenschaften. On se servait généralement aussi du bois de la mark pour les haies qui clôturaient jadis les champs et les fermes, pour la fabrication des instruments agricoles et des moyens de transport, tels que charrues, auges, chariots, traîneaux, ainsi que pour la construction des vaisseaux.

Aux époques primitives, toutes les ressources offertes par la forêt, tels que les glands, les fênes, le droit de pâture, la récolte de la résine et de la poix, le battage des glands et des fênes, le droit de casser des branches, appartenaient exclusivement aux märken. L'accroissement de la population ainsi que les dévastations commises dans les forêts, obligèrent les administrateurs de la mark à prendre des mesures propres à favoriser la recroissance dans les bois. Il ne fut plus permis, dès lors, d'y mener paître les chèvres, les moutons, les pourceaux et les ânes, qu'à des époques déterminées. On préposa des pâtres communaux, chargés d'y surveiller les chevaux, les vaches, les moutons, les pourceaux et les oies.

Les droits de chasse et pêche appartenaient à tous les propriétaires indépendants de biens-fonds complétement libres. Ces droits disparurent lorsque la propriété foncière tomba presque exclusivement entre les mains de quelques seigneurs, et que surgirent les droits de réserve. Il est vrai que les droits de chasse et de pêche restèrent inhérents à des propriétés foncières complétement libres, mais celles-ci ne se trouvaient qu'entre les mains d'un nombre d'individus fort restreint. L'ancien système de

la libre jouissance ne se maintint que dans quelques marken libres.

Parmi les ressources de la mark, on compta plus tard l'extraction de la tourbe, les carrières, les fosses d'argile, de marne, de gravier et de sable. Si la mark était suffisamment grande, les märker avaient le droit d'étendre leurs champs de labour, en mettant en culture le pays boisé et les pâturages. On appelait « fang » (prise) cette extension des champs cultivés, obtenue au moyen du défrichement par un particulier, par une communauté ou par la markgenossenschaft. Au début de la période carlovingienne, elle fut souvent appelée « bifang » (reprise). Comme il était nécessaire de déroder une partie de la forêt lorsqu'il s'agissait de former un nouveau village, souvent le nom de celui-ci rappelait cette circonstance. Dans le Harz, les noms des villages se terminent souvent par « rode » et ceux des villages de la Haute Franconie, par « reuth. »

Maurer dit que « toute association tend à se renfermer » en elle-même. Les markgenossenschaften confirment » cette assertion, non-seulement par la distinction établie » entre les märker et les ausmärker, entre les associés » ayants droit et les non-associés seulement autorisés, » mais encore entre les gens habitant dans la mark » même et ceux qui avaient leur domicile ailleurs. Cette » disposition ressort surtout du système adopté pour la » propriété des biens et pour la répartition des produits » et d'autres ressources de la mark. Ce mode de res» triction était une conséquence nécessaire de l'insti» tution des markgenossenschaften, composée de pro» priétaires. » Les märker devaient, à la vérité, tenir surtout à se trouver abondamment pourvus, avant tous autres, des productions de la mark, et aussi à ce que les produits ne se trouvassent pas renchéris par suite d'une exportation trop considérable. En conséquence, il était interdit, dans presque toutes les marken, d'exporter, sans l'autorisation des associés, des produits tels que le charbon de bois, le bois à brûler, le foin, la paille, le fumier, la marne, etc., souvent même le poisson et les écrevisses. Il fallait aussi que les produits de la mark fussent autant que possible confectionnés.

Il est vrai que les sources qui contiennent un grand nombre de ces dispositions appartiennent à des époques postérieures; toutefois elles nous révèlent une coutume introduite anciennement, qui exigeait que le bois de construction et le bois usuel fussent travaillés par les charrons dans la mark même. La mouture du grain et du colza se faisait primitivement à la main; on retrouve encore dans de très-anciens tombeaux, les pierres dont on se servait pour écraser le grain. Les Germains apprirent bientôt des Romains l'art de construire des moulins, introduits généralement déjà à l'époque carlovingienne. Le système de la restriction que l'on retrouvait partout dans la markgenossenschaft, s'étendait aussi à la mouture. Les märker étaient tenus à faire moudre le grain et le colza par les moulins de la mark, dans lesquels on employait les ausmärker. Souvent aussi l'on exportait des marchandises confectionnées dans la mark et provenant des produits bruts de la mark, tels que des voiles de navire, des cordages, de la poterie, des vases en bois, des tonneaux, du pain, mais seulement après que ces produits avaient été mis en vente dans la mark.

Dans plusieurs marken, la propriété foncière ne pouvait être ni vendue à des étrangers (c'est-à-dire aux non associés), ni prise à gage par eux (1).

Les märker étaient tenus à certaines obligations, consistant principalement à se prêter aide réciproque dans les cas d'inondation et d'incendie, ainsi que pour le nivellement des routes, le déblayement des neiges, ou autres services de bon voisinage. En cas de querelle avec des étrangers, ils se devaient secours, au moyen des armes, comme aussi aide dans les villes, lorsqu'il s'agissait d'y élever des murailles, des fortifications, etc.

Les märker pouvaient et devaient se saisir des malfaiteurs surpris en flagrant délit, et même les emprisonner, si ceux-ci étaient ausmärker.

La responsabilité de la commune, qui fut adoptée à des époques plus récentes, à l'occasion de discordes intestines

(1) On retrouvait encore en 1865 un vestige de ce droit de restriction à Francfort-sur-Mein ; il fut défendu à la ville d'emprunter aux étrangers des capitaux sur hypothèques municipales.

et de guerres, ressort de ce devoir de protection réciproque. A l'origine, cette responsabilité se trouvait limitée aux délits concernant les bois, et dont le châtiment retombait sur toute la communauté, lorsque le coupable n'était pas découvert.

Plus tard, les märker furent tenus à exercer l'hospitalité à l'égard des étrangers.

La mark formait souvent aussi une association religieuse, lorsqu'elle ne possédait qu'une seule église, ou bien une cathédrale, de laquelle les églises des autres villages n'étaient que les succursales.

La direction de la markgenossenschaft n'était confiée, dans l'origine, qu'à des préposés librement élus, et dont la charge se rapprochait de celle du centenier ou administrateur d'une population de cent personnes. Nous possédons à cet égard des notions exactes, remontant à l'époque de Charlemagne. Il y avait deux sortes de comités de direction : les protecteurs supérieurs ou baillis (1) qui, investis de ces fonctions par l'empereur, avaient la présidence des assemblées des märker, et puis des juges des marken élus par les märker eux-mêmes, et qui s'occupaient des affaires courantes. Ces derniers s'appelaient märkermeister (maître de la mark), erbexen (chef), oberste märker (märker chef), holzgrafen (comtes des bois), waldgrafen (comtes forestiers), deichgrafen (comtes des digues), d'après la contrée ou le genre de la mark. Dans le Wetterau et sur le Rhin, la dénomination la plus usitée était « märkermeister; » « holzgraf » en Basse-Saxe, et « deichgraf » le long de la mer où les digues formaient la frontière de la mark. Ces comtes ne disposaient d'aucun pouvoir politique. La direction des marken, conférée à l'origine par l'élection, devint plus tard, dans la plupart des Etats, un droit héréditaire auquel les femmes mêmes participèrent. C'était le cours naturel des choses. Lors de l'établissement de nouvelles colonisations, la direction de la mark restait dévolue au village primitif et confiée à la famille la plus considérée ; ce droit de direction ne se rattachait pas seulement à

(1) Dans la mark de Biebrauer, les seigneurs de Falkenstein étaient baillis; dans celle de Bellersheim, c'étaient les comtes de Solms, et dans la mark de Carber, c'étaient les châtelains de Friedberg.

la possession d'un bien-fonds quelconque, mais il se trouva plus tard relié, même inséparablement, à des fermes spéciales.

Les directeurs des markgenossenschaften disposaient du droit d'ordonner le bannissement ou de suspendre le droit d'asile qui en découle. Ils recevaient habituellement, à titre d'indemnités, une part double dans les revenus de la mark, et souvent aussi des honoraires en nature.

Il y avait des employés subalternes de la mark : c'étaient les intendants, les inspecteurs des bois et des forêts, les conducteurs de troupeaux, les valets des bois, les gardes du gué, de la forêt ou de la mark, les pâtres, etc., etc. Certains produits de la mark et le revenu des amendes leur servaient de salaire.

Tout pouvoir était dévolu à la communauté des märker, qui avait une organisation judiciaire formelle, en vertu de laquelle toute contravention à ses ordres se trouvait punie d'une amende. A l'origine, tous les märker se réunissaient; plus tard, il y eut des comités représentant les communautés et la justice de la mark; ils se composaient de six, huit, douze ou quatorze juges, et les affaires importantes seules étaient portées à l'assemblée de tous les associés, appelée märkergeding.

Toute cette organisation, si solidement établie, à son début, alla dès lors, et jusqu'à nos jours, en déclinant (1).

Le sol, regardé comme propriété particulière ou exploitation privée, se trouvait divisé en « Hufen » ou « Huben » (mansus); désignation qui représentait le nom de nos fermes actuelles. Ces fermes avaient, selon la position ou la fortune du propriétaire ou du cultivateur, des dimensions différentes et appartenaient à différentes catégories économiques : fermes seigneuriales (mansus dominicus ou indominicatus) ou métairies, pour nous servir d'une expression moderne; c'étaient plutôt des fermes à redevance (mansi tributarii ou tributales) et elles se trouvaient, à

(1) La dernière märkergeding fut tenue dans la contrée de Francfort, sous la présidence du landgraf de Hombourg, à Hombourg, en 1803. La dernière mark, comprenant jadis et jusqu'en 1866, sept villages et les terres de trois ou quatre seigneuries, se compose aujourd'hui de trois villages francfortois.

leur tour, subdivisées en fermes libres (mansi ingenuiles), fermes vassales (lidiles) et fermes d'esclaves (mansi serviles).

La ferme seigneuriale fut désignée jusqu'à l'époque de Charlemagne, sous le nom de terre salique (terra salica) d'après le Saalhof, ou bien domanial, seigneurial, c'est-à-dire, bien libre de toute redevance que le propriétaire exploitait ou faisait exploiter par ses employés et ses administrateurs, ou bien encore, qu'il cédait moyennant certaines conditions à un fermier. Mais depuis, les fermes à redevance furent administrées et inspectées par Charlemagne lui-même. Ces fermes (mansi tributarii) étaient alors exploitées par plus ou moins de paysans non libres qui avaient à fournir des corvées spécifiées et à remettre des taxes au fisc propriétaire réel de la ferme. La subdivision de ces fermes à redevance, en ingenuiles, lidiles et serviles, provient probablement de ce que les premières de ces fermes étaient à l'origine cultivées par des paysans libres ou affranchis, et les autres, soit par des esclaves, soit par des affranchis. Mais après que les différentes corvées et taxes imposées à ces trois catégories de fermes eurent été fixées, ces dénominations spéciales conférèrent à chacune de ces fermes une sorte de caractère indéniable; de sorte qu'elles conservaient leur désignation primitive alors même que ceux qui les exploitaient appartenaient à une classe différente. Cela se passait ainsi, tout au moins, sous le règne de Charlemagne. Il arriva que des fermes de serfs furent exploitées par des hommes libres, et des fermes libres par des fermiers esclaves. Cette dénomination ne servait qu'à spécifier le genre de corvées et les taxes qui, toutes régaliennes, n'avaient aucun caractère personnel. Nous trouvons dans le Polyptychon d'Irmino (1) beaucoup d'exemples de fermes libres (m. ingenuiles), occupées par des esclaves, de fermes d'esclaves et de serfs exploitées par des colons, et de fermes libres et de fermes esclaves exploitées par des serfs, mais nous n'y constatons pas un seul exemple d'une ferme d'esclaves (m. servilis) exploitée par un homme libre.

Les fermes seigneuriales étaient plus grandes que les

(1) Guérard, Comm. 583.

fermes libres, celles-ci plus grandes que les fermes des serfs, et ces dernières plus grandes aussi que les fermes des esclaves. Il serait difficile d'en déterminer la contenance; mais il est certain qu'elle différait selon les diverses contrées ou selon la position des occupants, comme c'est encore le cas actuellement. La base de la contenance ayant été fixée d'après les ressources exigées pour l'entretien d'une famille, on peut admettre que telle ferme était désignée sous le nom de « mansus ingenuilis », parce qu'un colon libre (paysan) en retirait les moyens de subsistance pour sa famille; telle autre « mansus lidilis » ferme de serfs, et enfin telle autre « mansus servilis » parce qu'elles suffisaient à l'entretien d'une famille de serfs et à celui d'une famille d'esclaves. La contenance d'une ferme à redevance pouvait en conséquence varier, selon la fécondité du sol, de sept à vingt-quatre bonniers, parmi lesquels on comptait ordinairement : $^2/_3$ de terres labourables, $^1/_3$ de pâturages et parfois $^1/_5$ de vignobles. La ferme ecclésiastique (mansus ecclesiasticus) ou ferme de la cure, nous permet de fixer la moyenne de sa contenance. Conformément aux lois promulguées dans divers synodes, une ferme entière subvenait à l'entretien exclusif de chacune des églises. Sous le roi Lothaire, une loi exigea que la ferme ecclésiastique contînt 12 bonniers de terre labourable et, en outre, deux esclaves.

La contenance des fermes seigneuriales se trouvait moins déterminée encore que celles des fermes à redevances. Le propriétaire en décidait entièrement selon sa fortune. Il y avait des fermes seigneuriales qui contenaient 130 journaux de terre labourable (le journal correspondait à l'étendue de terre qu'un homme peut labourer durant un jour), des prairies de 400 voies de foin, 22 esclaves et un certain nombre de servantes; d'autres qui consistaient en une étendue de 287 bonniers de terre labourable, de 127 demi-arpents de vignes, de 100 jauges de pâturages et d'un demi mille de forêt; il y en avait d'autres encore contenant 446 bonniers de terre labourable (au delà de 2,000 arpents prussiens), 85 demi-arpents de vignobles; 76 journaux de pâturages et 77 bonniers de forêts; tandis qu'une ferme seigneuriale de la Villa supra Mare ne con-

tenait que 37 bonniers de terre labourable, ainsi divisés : 7 bonniers de terre montagneuse inculte, 8 milles de pâturages, 12 jauges de marais et 3 bonniers de forêts; toutefois la ferme seigneuriale de Fontenay ne contenait que 3 bonniers de jauges et 2 milles de forêts.

Les charges imposées aux fermes différaient selon leur désignation. Les fermes libres étaient soumises aux charges militaires et devaient livrer du bois (lignaritia); les fermes d'esclaves devaient entretenir les écluses et livrer du fer, de la moutarde et du houblon; elles étaient tenues à cultiver la vigne, mais seulement là où le climat et le sol le permettaient, et elles avaient la garde des champs de la ferme seigneuriale. Les fermes des serfs étaient soumises aux mêmes obligations que les fermes libres; seulement, au lieu de trois solidi elles n'en payaient que deux pour les charges militaires; elles avaient, en outre, à fournir des corvées manuelles ou d'attelage.

Les fermes avaient, d'après leur destination et le genre de leurs corvées, d'autres désignations encore que celles que nous avons citées, mais qui n'ont aucune importance.

Chaque ferme avait une habitation (dans la ferme seigneuriale, on la nommait sala ou casa, et dans les fermes à redevance, sella ou cella) et aussi des écuries, des granges et d'autres bâtiments ruraux indispensables. Nous avons dit déjà que ceux-ci étaient construits en bois et en charpente, et les toits et l'extérieur des quatre murs revêtus de planchettes de bois comme on en rencontre souvent, aujourd'hui encore, en Suisse. Les bâtiments de la ferme étaient pour la plupart séparés les uns des autres comme ils le sont actuellement encore, par des cours, des jardins, des espaces plantés d'arbres ou couverts de gazon.

Guérard a puisé dans le registre du monastère de Saint-Germain, un intéressant exposé de l'état de fortune, du nombre des fermes et de l'apport des revenus de cette abbaye si richement dotée.

Elle comprenait 24 fermes seigneuriales qui se trouvaient à la tête d'autant de domaines complexes, 1,646 fermes à redevance, c'est-à-dire 1,430 fermes libres, 25 fermes de serfs et 193 fermes d'esclaves, ainsi que 37 fermes dont le rapport n'est pas indiqué, et de plus 71 hospices.

Fermes seigneuriales. Contenance : 4,706 mesurès, 1 ansange et 7 journaux de terre de labour, 1,551 arpents (*aripennes*) de vignobles, 1,391 milles de prairies, 5 mesures de pâturages, 12 milles de marais, 174 mesures de forêts, outre 23 bois qui avaient, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10 et même 15 lieues (françaises) de circuit et pouvaient contenir une enceinte de 40 lieues-carrées. D'après le registre, la ferme était distribuée de la sorte :

6,041	hectares	de terre labourable.
196	»	de vigne.
176	»	de prairies.
6 1/2	»	de pâturages.
1 1/2	»	de marais.
197,750	»	de forêts.

Au total : 204,171 hectares (l'hectare = 3 $^9/_{10}$ arpents prussiens).

Fermes à redevance. Fermes libres (mansi ingenuiles) au nombre de 1,430, comprenant une population de 2,396 ménages, c'est-à-dire 8 familles d'hommes libres, 1,957 de colons (paysans redevanciers), 29 de serfs (hörigen) (qui avaient à faire aussi des corvées), 43 d'esclaves, 160 de gens mariés de conditions différentes et 199 familles dont la condition n'est pas suffisamment déterminée. Il y avait 4,028 pères de famille et plus de 4,615 enfants, ce qui faisait un total de plus de 8,643 personnes; on comptait 1,653 ménages dans lesquels vivaient les deux époux et 638 ménages dirigés par des veufs ou par des célibataires.

La contenance générale de ces fermes était de 14,418 hectares de terres labourables, 212 hectares de vignobles, 278 hectares de prairies, 85 hectares de pâturages et 152 hectares de forêts, formant un total de : 15,145 hectares, c'est-à-dire environ 8 arpents prussiens par tête.

Taxes annuelles : 109 livres, 15 solidi, 6 deniers d'argent, 4 chevaux, 55 ¼ bœufs, 5 jeunes vaches, 1,079 moutons, 288 brebis, 96 agneaux, 96 porcs, 1,921 voies de vin, 165 stères de moût de vin, 41 boisseaux de grains, 980 boisseaux d'épeautre, 77 boisseaux d'avoine, 11 stères de sénevé, 2 chariots et 11 ½ pédales de bois, 105 pédales d'échalas, 40,978 éclisses, 20,133 lattes, 372 bourdillons, 186 cercles, 350 fagots d'osier, 4,891 pou-

lets, 25,318 œufs et le service de 16 chevaux de monture. Ce qui, d'après les prix cités plus haut et réduits au taux actuel de la valeur de l'argent, donne à peu près les chiffres suivants :

Argent	61,801	francs.
Chevaux à 540 francs.	2,160	»
Bœufs à 227 francs	12,542	»
Jeunes vaches, 90 francs	450	»
Moutons et brebis avec agneaux, 28 fr.	38,276	»
Porcs, à 56 francs	5,376	»
Vin à 14 fr. le boisseau	27,034	»
Blés à 14 francs le boisseau	574	»
Epeautre à 7 francs le boisseau . . .	6,860	»
Avoine à 4 fr. 70 c. le boisseau. . . .	362	»
Sénevé à 75 centimes le litre	27	»
Bois	75	»
Echalas à 5 francs le 100.	1,575	»
Eclisses à 5 francs le 100	2,050	»
Lattes	1,000	»
Douves à 80 francs le 100.	300	»
Cercles à 10 francs le 100	20	»
Osier à 20 centimes le fagot	70	»
Poulets à 1 franc	4,891	»
Œufs à 40 centimes la douzaine . . .	844	»
Chevaux de selle à 10 francs par jour .	160	»
	166,447	francs.

Services. Labour de 7,585 verges de terre, soins à donner à 382 aripennes (½ arpent prussien), à 12 verges de vignobles, 668 corvées d'attelage (1) à chaque saison, 587 corvées d'attelage chaque semaine, outre des corvées indéterminées pour 655 fermes, 497 journaliers par semaine au temps des corvées et 1,266 journaliers par semaine hors du temps des corvées, et de plus des journaliers selon les besoins de 524 fermes, des corvées d'attelage calculées toujours d'après les besoins de 892 fermes et de plus 168 charriages dans d'autres contrées ; des corvées d'abattage de bois selon les besoins de 451 fermes ; la plantation des haies sur une étendue de 1,002 verges ; le fauchage pendant 20 ½ jours, de 367 verges et le battage de 915 boisseaux de grains. Toutes ces taxes et corvées réunies représentent, d'après la valeur actuelle de l'argent, 96,152 francs.

La ferme libre (mansus ingenuilis) contenait en moyenne 10,59 hectares et payait 183 francs 63 centimes, c'est-à-

(1) Curvada, travail de corvée, exécuté avec l'aide d'une couple de bœufs.

dire 116 francs 39 centimes en taxes et 67 francs 24 centimes en corvées.

Les fermes des serfs (mansi lidiles) étaient au nombre de 25. Leur population comprenait 67 ménages, c'est-à-dire 29 de colons, 5 de serfs et 25 ménages mixtes et 8 de conditions indéterminées; parmi ceux-ci 57 ménages où les époux vivaient tous les deux et 10 ménages gouvernés par des veufs ou des célibataires : au total 124 chefs de famille, et 133 enfants, soit : 257 personnes. La contenance était de 248 mesures de terre de labour, 99 demi-arpents de prairies, 10 mesures de forêt, ou, d'après la mesure française actuelle, 318 hectares de terre de labour, 13 hectares de prairies et 13 hectares de forêts, soit : 344 hectares.

Les taxes annuelles consistaient en : 4 livres, 8 deniers d'argent, 33 ½ boisseaux de grains, 67 boisseaux d'épeautre, 2,500 lattes, 2,500 bourdillons, 300 douves, 150 cercles, 210 poulets, 2,100 œufs; le tout évalué en argent d'après la valeur actuelle à environ 3,995 francs. Les corvées consistaient donc en labour de 300 verges de terre labourable, 125 corvées d'attelage (curvada, avec 2 bœufs) à chaque saison; 75 journées de travail par semaine, en outre, des corvées d'attelage; 50 charriages dans des contrées passablement éloignées; la préparation de 225 verges de haies; valeur totale, selon notre argent actuel : 5,253 francs.

La ferme des serfs (hörige) contenait 13,76 hectares; quoique plus petite que la ferme libre, elle payait 370 francs; c'est-à-dire 160 francs en taxe et 210 francs en corvées. Cela résulte de ce que les fermes libres de Guérard sont calculées d'après les domaines en général et qu'on peut adopter pour elles une moyenne, tandis que pour les fermes des serfs, nous n'avons que des indications relatives au seul domaine de Boissy. Dans celui-ci, la ferme libre contenait 15,38 hectares et se trouvait imposée à 386 francs, c'est-à-dire qu'elle payait une taxe de 175 francs et fournissait des corvées évaluées à 210 francs; il est vrai que les fermes des serfs y étaient aussi plus petites.

Les fermes d'esclaves (mansi serviles) y étaient au nombre de 191. La population se composait de 558 individus préposés au service de la ferme, plus 568 enfants,

formant un total de 1,126 personnes, réparties en 325 ménages, c'est-à-dire : 94 ménages de colons, 11 de serfs et 55 d'esclaves, 101 ménages mixtes et 42 ménages de condition plus ou moins déterminée ; 205 ménages où les deux époux étaient vivants ; 74 ménages dirigés par des veufs ou des célibataires ; en moyenne pour chaque ferme 2 $^{92}/_{100}$ chefs de famille, 2 $^{97}/_{100}$ d'enfants, au total 5 $^{90}/_{100}$ personnes.

Contenance : 1,049 mesures (42 ansanges), 1 journée de travail et 6 verges de terre labourable, 154 aripennes (½ arpent prussien) de vignobles, 228 a. de prairies, 1 jauge de pâturages, 9 jauges de forêt, selon la mesure actuelle ; 1,352 hectares de terre labourable, 19 hectares de vignobles, 36 hectares de prairies, 1 hectare de pâturages, 12 hectares de forêts, formant un total de 1,420 hectares.

Taxes annuelles : 1 livre, 13 solidi, 1 denier d'argent, 79 moutons, ⅓ de brebis, ⅓ de porc, 218 boisseaux (seaux) de vin, 23 boisseaux de grains, 10 stères d'épeautre, 20 ½ boisseaux et 97 stères de houblons, 47 stères de séneyé, 2,600 livres de fer, 3,425 éclisses, 2,825 lattes, 345 douves, 172 cercles, 1,225 fagots d'osier, 440 planches, 717 poulets, 3,447 œufs, représentant ensemble une valeur, d'après notre argent actuel, de 9,150 francs.

Corvées : Labour de 4 journées de travail (679 verges de terre labourable), soins à donner à 510 arpents de vignobles, 4 corvées d'attelage par semaine, en toute saison, attelage selon les besoins de 91 mesures, 77 journées d'ouvrage par semaine et hommes de corvée selon les besoins de 52 mesures charriages, pour 57 mesures (ou nombre illimité), 51 charriages de corvées pour le domaine de la seigneurie ; abattage des arbres selon le besoin de 15 mesures, soins à donner à 229 verges de haies, à 11 verges de fauchage, la garde des champs de 44 mesures, l'obligation de payer tout ce qui était nécessaire au service de la ferme seigneuriale, imposée selon 25 ½ mesures ; le devoir de porter des cages d'oiseaux du domaine de Secquival au monastère de Saint-Germain ; ces corvées représentent un total, d'après la valeur de notre argent actuel, de 21,842 francs. La ferme d'esclaves contenait en moyenne 7,173 hectares, et supportait une taxe de

162 francs, c'est-à-dire 48 francs de taxe et 114 francs représentés par des corvées.

Le nombre des ménages des colons surpassait 260 fois celui des ménages des hommes libres, 46 fois celui des ménages des serfs et 17 fois celui des ménages des esclaves.

Les fermes libres contenaient en moyenne 10,08 hectares de terre de labour, 15 ares de vignobles, 19 ares de prairies, 6 ares de pâturages et 11 ares de forêt; au total : 10 hectares 59 ares (= environ 40 arpents prussiens); la ferme des serfs contenait 12 hectares 72 ares de terre de labour, 52 ares de prairies et 52 ares de forêt, formant un total de 13 hectares 76 ares; la ferme d'esclaves contenait en moyenne 7 hectares. La ferme à redevance contenait en moyenne 10 ⅓ hectares, ou environ 40 arpents prussiens; elle surpassait, en importance, les concessions faites aux citoyens romains après l'abolition de la monarchie, à l'origine de la république.

Les fermes seigneuriales à redevance du monastère de Saint-Germain comprenaient, toutes ensemble, 22,129 hectares de terres labourables, 427 de vignobles, 503 hectares de prairies, 92 ½ de pâturages, 1 ⅓ de marais, 197,927 hectares de forêt, au total : 221,079 hectares, sans les parcelles de terre occupées par les hospices (hôtelleries des étrangers).

Voici le tableau des taxes et corvées de toutes les fermes à redevance (fermes emphytéotiques, selon l'expression moderne) du monastère de Saint-Germain, réduites en valeur actuelle :

	TAXES.	CORVÉES	TOTAL	MOYENNE	
				PAR FERME.	PAR MÉNAGE.
	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.
1,430 fermes libres . . .	166,447	96,152	262,599	184	110
25 fermes de serfs . .	3,995	5,253	9,248	370	138
191 fermes d'esclaves.	9,150	21,842	30,942	162	95
1,646 fermes à redevance . .	179,592	123,247	302,839	184	109

Les 1,646 fermes à redevance contenaient 16,909 hectares et rapportaient, d'après la valeur de l'argent actuel, 302,839 francs. L'hectare rapportait ainsi 17 francs 91 centimes.

On arrive presque au même résultat, lorsqu'on admet le cens ou fermage au taux auquel il était généralement fixé. Il pouvait s'élever à 10 solidi, mais il était fixé ordinairement à raison de 5 solidi ou 141 francs de notre argent actuel. D'après cela, les 1,646 fermes à redevance du Polyptychon de Saint-Germain eussent été fixées à 232,086 francs. Cette somme diffère d'un tiers avec celle obtenue plus haut; mais elle devait naturellement être inférieure. Celui qui mettait la ferme en location, devait se donner moins de peine que celui qui soignait lui-même l'administration de son bien. En outre, en admettant seulement le minimum du fermage, celui-ci surpasserait déjà de 6 solidi 8 deniers par ferme, la somme obtenue plus haut, tandis que le fermage adopté par le capitulaire de 807, c'est-à-dire 10 solidi par ferme, le dépasse de beaucoup.

Si nous assignons en moyenne à la ferme une contenance de 10 $^1/_3$ hectares et si nous estimons le rapport à 141 francs, d'après la valeur de notre argent actuel, l'hectare (= 3 $^9/_{10}$ arpents prussiens) donne un apport de 13 francs 65 centimes, c'est-à-dire un revenu un peu moindre que l'évaluation actuelle de l'apport des forêts.

Le monastère de Saint-Germain contenait 71 hospices ou auberges qui représentaient presque autant de ménages. Ces hospices cultivaient 73 mesures = 24 journées de travail ou 105 hectares de terre de labour, 14 arpents ou environ 177 ares de vignobles et 9 arpents de prairies, au total, environ 108 hectares. Ils payaient annuellement une redévance de 7 solidi d'argent, 1 mouton, 13 seaux de vin, 144 poulets, 720 œufs, ce qui peut s'évaluer à un total de 575 francs. En y joignant les corvées de main-d'œuvre et d'attelage qu'ils étaient tenus de fournir, l'apport général pouvait s'élever à 3,175 francs.

Rapport des fermes seigneuriales. — Les fermes seigneuriales consistaient en grande partie en forêts, dont l'apport est évalué actuellement, dans des contrées avantageusement situées, au moins à 14 francs par hectare, et

parfois à plus encore. Guérard ne l'estime guère trop bas pour cette époque, en le fixant à 1 franc par hectare, selon le prix actuel de l'argent; le bois n'avait alors pas grande valeur. D'après cette évaluation, les forêts de l'abbaye Saint-Germain auraient donné un apport de 197,750 francs. Les moulins affermés par l'abbaye rapportaient 48,000 francs. On peut évaluer l'apport de toutes les terres cultivées, d'après l'évaluation de la ferme à redevance, à la somme de 115,000 francs.

D'après ce calcul l'apport des fermes seigneuriales était de 360,750 francs, y comprenant celui des fermes à redevance, de 666,564 francs, contenance : 221,187 hectares de terrain appartenant à l'abbaye de Saint-Germain, dont le détail se trouve dans le Polyptychon d'Irmino. Les principaux calculs donnent le résultat suivant :

Possessions de l'abbaye de Saint-Germain	221,187 hectares.
Revenus	666,564 francs.
Nombre des ménages dans les fermes et dans les hospices	2,859 ménages.
Population	10,282 personnes
Contenance de la terre dont en moyenne chaque ménage avait l'exploitation	6 hectares.
Taxes moyennes et évaluation des services imposés à chaque ménage	109 francs.

Comme il est probable que nous ne possédons que le quart ou le tiers du manuscrit, il est permis de supposer que les revenus de l'abbaye étaient en réalité plus élevés encore. Il faut tenir compte aussi des bénéfices donnés en fief, de sorte que les revenus de l'abbaye pouvaient certainement atteindre un million de francs de la valeur actuelle de l'argent. Il y eut des abbayes qui équivalaient presque à des principautés ; l'abbaye de Saint-Denis fut, entre autres, comparée par le pape Jean VIII, lors du concile de Troyes, à un royaume, tant le clergé avait su mettre le temps à profit depuis la sécularisation introduite sous Charles Martel.

Les détails fournis par le registre du monastère de Saint-Germain jettent aussi une grande clarté sur la situation intérieure de l'Allemagne. On n'y trouvait point alors, outre les abbayes de Corvey, de Fulda, de Hersfeld, de Kremsmunster et de quelques autres, d'aussi grandes ag-

glomérations de biens complexes que dans la Gaule; il y avait plus de petits propriétaires, plus de paysans libres; car si, sur le territoire de l'abbaye Saint-Germain, les serfs et les esclaves ne formaient que la petite partie de la population, à plus forte raison on peut affirmer qu'en Allemagne le nombre des hommes non libres n'avait pu être plus élevé que celui des hommes libres. Le fait que, lors de maintes donations de biens, l'on adjoignait aux fermes 25 à 50 colons et esclaves, prouve que les riches, qui seuls pouvaient se passer cette fantaisie, possédaient un grand nombre de serviteurs; ce qui n'empêchait pas que le nombre infiniment plus grand de fermes qui se trouvaient en Allemagne étaient cultivées par des paysans libres ou, tout au moins, après l'introduction de la féodalité, par des vassaux libres.

Les nombreuses ordonnances concernant l'administration des domaines royaux, consignées dans une loi particulière (capit. de villis) nous aideront à nous faire une idée plus complète de la situation de l'économie rurale à l'époque de Charlemagne. Les domaines des rois francs qui contenaient environ 129 palais, étaient très-importants. Ils consistaient en alodes ou propriétés libres, que les Carlovingiens possédaient depuis fort longtemps, de biens de bénéfices qu'ils avaient reçus des Mérovingiens, (les uns et les autres se trouvaient dans la Franconie rhénane,) du bien royal des Mérovingiens, des biens des familles princières, thuringiennes, alamanes, bavaroises, déposées ou éteintes, et des biens réversibles de criminels ou de propriétaires absents depuis longtemps; le nombre de ces derniers avait dû s'élever en raison de la fréquence des guerres. Il arrivait quelquefois qu'après une longue absence ceux dont on n'attendait plus le retour revinssent et cherchassent à se faire restituer leurs biens. Une partie de ces nombreux domaines royaux servait à l'entretien des employés du royaume, des ducs, des vicaires, etc. Les autres parties du revenu étaient employées principalement pour l'entretien du roi; c'est ainsi que les biens situés dans le voisinage des palais étaient administrés par des fonctionnaires qui exerçaient la surveillance générale sur la propriété rurale et rendaient justice aux habitants de ces

biens. Ce bailli (amtmann) (1) se choisissait un subordonné appelé le maire pour chaque ferme dont la contenance permettait à cet employé de la visiter journellement, en la parcourant d'un bout à l'autre. Charlemagne défendit que ces maires fussent choisis dans les principales familles; ils devaient appartenir à la condition moyenne, afin qu'on pût mieux compter sur eux. Si ce maire avait un bien bénéficial, il devait y mettre un représentant. Sous ces deux fonctionnaires se trouvaient les administrateurs de chaque ferme particulière (villici), les forestiers, les écuyers, les sommeliers, les fauconniers, les chasseurs, les maîtres d'école, les douaniers et le personnel inférieur nécessaire pour le service et la garde du domaine.

Comme à cette époque, l'on ne connaissait point de budget de l'Etat, la solde des employés consistait soit dans la concession d'un bien-fonds pour toute la durée de l'emploi, soit en mandats pour dons en nature. Tout bailli disposait d'un bien féodal qui fournissait à son entretien et se trouvait dans le voisinage de la ferme seigneuriale ou des fermes à redevance soumises à sa surveillance. Il recevait de plus un certain revenu en nature provenant des biens non aliénés et retenus pour l'usage du roi. Les maires étaient rétribués de la même manière. Les employés subalternes recevaient en général, outre une solde en nature déterminée, un morceau de terre que cultivait leur famille, pendant qu'ils remplissaient leurs fonctions.

Il fut expressément défendu par Charlemagne de prélever sur les domaines réservés aux besoins du roi aucune chose pour l'entretien des sendgrafen, des messagers royaux, des préfets et des ambassades étrangères. Ces frais d'entretien ainsi que les chevaux de selle et d'attelage réclamés par réquisition devaient être fournis par les comtes ou par les personnes qui avaient été anciennement désignées pour cela. Aucun bailli ne pouvait astreindre l'occupant d'une ferme à travailler sur son propre champ, ni l'employer pour la chasse ou pour des travaux forestiers. En vertu de quoi il était sévèrement défendu aux employés

(1) Les sources historiques emploient l'expression « judex » dont Amtmann rend le mieux la double signification; ce mot signifie, en effet, « administrateur de biens et juge. »

d'imposer, pour leurs besoins privés, aux gens du roi placés sous leurs ordres, des corvées d'atelage, d'abatage de bois ou tout autre travail, ou même de recevoir d'eux des présents, tels qu'un cheval, un bœuf, une vache, un porc, une brebis, un cochon de lait, un agneau, des légumes, des pommes, des poulets, des œufs ou quelque autre chose (1). Toutefois ils pouvaient tenir, selon leurs besoins, des vaches sur le domaine, outre celles de leur service, sans préjudice au bétail de la ferme. Ils devaient avoir le droit de pâture dans les forêts du domaine, pour leur propre bétail, mais en payer la dîme, y marcher avant les autres et y donner le bon exemple.

Les employés devaient aider aux esclaves ou aux colons, ainsi qu'aux gens libres qui habitaient sur les biens du fisc, ou à toute autre personne qui demeurait sur les biens royaux, à conserver leurs droits intacts (2), et veiller à ce que les gens du roi ne profitassent pas de leur position pour se livrer à des vols ou commettre des méfaits. Ils devaient veiller aussi à ce que les gens du domaine s'acquittassent bien de leur travail et ne s'en déchargeassent pas sur les habitants de la mark. Charlemagne ordonna que tout bailli eût à tenir un registre exact des taxes et des revenus et à lui en envoyer exactement les comptes (3); il devait rendre avec zèle la justice et s'occuper des bonnes mœurs des domestiques; si un des serviteurs avait à se plaindre de ses chefs, il ne devait pas lui fermer la voie du recours au roi. Le serviteur du roi qui se rendait coupable de fraude, de vol ou d'un autre délit, devait payer une amende et il recevait en outre des coups pour avoir violé la loi, ainsi que dans les cas de délits graves tels que coups mortels et incendies, entraînant avec eux encore une revendication d'indemnité. Les autres individus étaient tenus de compter avec la justice selon les lois existantes. Le fouet tenait lieu, pour les domestiques coupables, du payement des indemnités au domaine. Les Francs qui séjournaient dans les fermes domaniales et sur les biens ruraux du roi, étaient jugés d'après leur droit particulier.

(1) La défense dont la mise en usage se prolongea pendant dix siècles prouve que la chose avait lieu.
(2) Capitul. de villis 52.
(3) Capitul. de villis 55.

Charles ordonna aussi que la dîme fût ponctuellement payée par les fermes fiscales, aux paroisses établies sur les domaines, mais non pas aux églises établies sur d'autres possessions.

Les ordonnances prescrites successivement par Charles à l'égard de l'administration de ses domaines, particulièrement de ceux situés sur le Rhin, sont d'un genre particulier.

Il recommande sévèrement aux employés d'avoir à bien surveiller le labourage, l'ensemencement, la moisson, la fenaison et les vendanges et à soigner que tout soit bien engrangé. Lorsqu'ils voyagent et qu'ils ne peuvent se trouver là où leur présence est nécessaire, ils doivent envoyer un serviteur fidèle ou quelque autre homme de confiance pour les y représenter. Les chasseurs et les fauconniers au service du roi dans le palais devaient veiller à ce que tous les règlements et les améliorations ordonnés verbalement ou par écrit au sénéchal et à l'échanson par le roi ou par la reine fussent ponctuellement exécutés. Le roi rédigea aussi un règlement sévère concernant les appartements de la domesticité féminine (chambres de servantes, maison de femmes); les chambres devaient être bien emménagées et les murailles et les portes très-solides. Le bailli devait veiller à ce que le matériel du travail fût ponctuellement remis dans la maison ou dans la chambre des servantes, c'est-à-dire le lin et la laine blanche et rouge, des peignes en métal, des chardons, des tamis, des ciseaux, des vases et les autres accessoires nécessaires.

Le bailli devait veiller aussi à ce que les bâtiments de la ferme ainsi que les haies fussent en bon état, et l'écurie, l'étable, le four à pain, la cave, pourvus de tous leurs ustensiles, afin que les domestiques ne se trouvassent pas retardés dans leur travail. Les appartements de chaque villa devaient être pourvus de lits, d'oreillers, de draps de lit, de nappes, de vases de bronze, de plomb, de fer et de bois, de grils, de chenets, de chaînes, de crémaillères, de crochets, de haches, de pioches et de vilebrequins; tous les outils devaient surtout être en nombre suffisant, afin qu'on n'eût pas à les emprunter ailleurs ou à les raccommoder au moment où il fallait s'en servir. Les outils

en fer dont on se servait pendant la guerre devaient toujours en temps de paix être conservés avec soin et rester pendus dans la chambre aux ferrailles. Le matériel de guerre, tels que charrettes et chariots couverts, devait être également tenu en bon état; la couverture des chariots devait être faite avec le meilleur cuir, cousue à points très-serrés, afin de préserver le contenu de l'équipage de l'humidité, alors même que le chariot eût eu à passer à travers l'eau. Chaque chariot devait contenir douze boisseaux de farine, et tel autre douze seaux de vin en plus; chacun de ces véhicules devait charrier des boucliers, des lances, des carquois et des arcs. Le nombre des chevaux et celui des conducteurs nécessaires pour une campagne devaient être prescrits exactement à l'avance.

Les employés devaient songer à ce que les travaux ruraux ne fussent pas interrompus et autant que possible à ce que le travail commencé se trouvât terminé dans les vingt-quatre heures, alors même qu'il eût fallu y employer la nuit. Ils devaient exiger avant toute autre chose que les semences recueillies par les paysans ou achetées fussent bonnes, les champs labourés et les prairies fauchées en temps opportun. Le roi devait être averti lorsqu'il se trouvait des fermes vacantes ou si l'on y employait un trop grand nombre de serfs ou de colons.

Charlemagne montra une sollicitude particulière pour l'élève des chevaux. Les étalons et les chevaux de l'armée devaient être bien soignés, il ne fallait pas qu'ils restassent trop longtemps à l'écurie, afin qu'ils ne devinssent pas raides ou ne se fissent pas de mal. Un cheval était-il hors de service ou trop vieux ou bien encore arrivait-il qu'on en perdît un seul, il fallait en avertir le roi avant l'époque de la monte. Les cavales devaient être l'objet d'une grande surveillance, les poulains sevrés en temps, les pouliches aussitôt que possible tenues à part et les poulains ramenés à l'époque de la Saint-Martin dans leurs écuries d'hiver. Les employés devaient veiller à ce qu'un nombre proportionné de poulains et de gardiens se trouvât dans chaque écurie. Les gardiens des poulains, hommes libres, recevaient un bien féodal dont ils vivaient; ceux qui n'en avaient pas se trouvaient entretenus par le domaine.

Le bailli tenait la main à ce que sur chaque ferme on entretînt des vaches, des porcs, des moutons, des chèvres, des boucs, en nombre suffisant pour pourvoir à la nourriture et fournir le fumier en aussi grande quantité que possible, mais surtout un nombre suffisant de bœufs pour le labour. Deux bœufs et un certain nombre de porcs et de moutons devaient être particulièrement engraissés, afin qu'on ne manquât point à la ferme de suif ni de graisse. Le roi devait être averti au mois de septembre si les apparences faisaient prévoir une moisson de glands plus ou moins abondante; il devait connaître aussi, chaque année, le nombre des boucs dont les cornes, la peau et les jambons fumés devaient être tenus en ligne de compte.

L'élève de la volaille fut très-recommandé; les principales fermes devaient entretenir au moins cent poulets et trente oies. Aux moulins aussi il fallait, selon leur dimension, qu'on élevât plus ou moins de poulets et d'oies; ces volatiles devaient être en toutes saisons engraissés et tenus prêts à être envoyés au palais impérial. Les employés avaient à recevoir les poulets et les œufs que les vassaux devaient fournir annuellement aux fermes à redevance; ils étaient obligés de les vendre si la ferme n'en faisait pas elle-même usage. Chaque bailli devait faire élever aussi, sur les fermes seigneuriales, des poulets de choix, des paons, des faisans, des canards, des pigeons, des pintades et des tourterelles servant d'ornement.

Sur chaque ferme qu'administrait le bailli se trouvait un employé chargé de surveiller les abeilles; ce qui prouve que l'apiculture y avait une certaine importance.

Les employés devaient soigner particulièrement la culture de la vigne, en faire couper les ceps, mettre eux-mêmes le vin dans de bons tonneaux et veiller à ce qu'il ne s'y gâtât pas; ils pouvaient aussi, selon les circonstances, acheter d'autres vins que l'on transportait dans la ferme seigneuriale, mais si celle-ci fournissait plus de vin qu'il n'en fallait pour être envoyé aux différentes fermes, l'empereur devait en être averti, afin qu'il ordonnât ce qu'il en fallait faire.

Le vin de redevance devait être transporté chaque année dans les caves du palais.

Trois ou quatre cabarets de vignerons étaient seuls autorisés dans chaque villa.

La culture du jardin était aussi soigneusement entretenue; on n'y trouvait pas seulement des lis et des roses; mais, comme nous l'avons dit plus haut, presque toutes les plantes horticoles et les légumes cultivés aujourd'hui étaient connus à cette époque.

Charlemagne prit aussi grand souci de la culture forestière; il ordonna qu'elle fût bien surveillée, qu'on eût à enlever le bois où le besoin s'en faisait sentir, afin que la culture des champs n'eût point à souffrir du voisinage des buissons. Il ne fallait pas non plus que des coupes trop considérables ou fréquentes vinssent compromettre le bon état d'une forêt. Les jardins des forêts qu'on appelait des breuils devaient être clos et les haies bien entretenues. On devait avoir soin du gibier et tenir en vue les faucons, les vautours et les éperviers.

Les employés avaient ordre de poursuivre les bêtes fauves, surtout les loups. Il fallait donner au roi avis du nombre de loups abattus et lui en envoyer les dépouilles. Au mois de mai, on devait chasser les jeunes loups ou les prendre par le moyen des trappes, des chiens ou de l'amorce.

Charlemagne recommandait tout particulièrement à ses employés d'avoir grand soin des chiens.

Les viviers devaient être tenus en bon état et là où les circonstances le permettaient, il fallait en établir de nouveaux. Les poissons devaient être en partie vendus, en partie conservés dans des réservoirs, afin qu'il y en eût toujours une certaine quantité disponible lorsque l'empereur venait à la ferme. Au cas où il n'y vînt pas, le poisson devait être vendu.

Chaque bailli devait inspecter au moins trois ou quatre fois par an les fermes à redevance confiées à sa surveillance et veiller à ce que rien ne manquât dans la ferme seigneuriale en fait de grains; il avait à y faire apporter les grains qui se trouvaient en superflu dans les autres fermes.

Le bailli devait déposer annuellement à l'époque de Noël des comptes exacts concernant tous les revenus et

les taxes, afin que l'empereur connût le nombre de bœufs de trait, l'état des fermes sous labour, les contrats passés, les larcins de gibier, les condamnations aux amendes, l'état dans lequel se trouvaient les moulins, les forêts, les champs, les ponts, les bateaux, la situation des vassaux libres dans le domaine, tout ce qui concernait les marchés des vignobles, la vente du vin, la quantité de provision de foin, de gros bois, de torches de pin (qui aujourd'hui encore sont employées pour l'éclairage dans les Fichtelgebirge), de planches et d'autres bois de construction, de blés, de légumes, de millet, de laine, de lin ou de chanvre, de fruits, de grandes et de petites noix, le nombre des arbres greffés et celui des jardins, tout ce qui concernait la culture de la rave, la pêcherie, les provisions de peaux, de pelleteries, de cornes, de cire, de miel, de graisse et de suif, de cidre et de moût de vin, de vin cuit, d'hydromel, de vinaigre, de bière, de vieux et de nouveaux vins, d'anciennes et de nouvelles céréales, de poulets, d'œufs, d'oies, le nombre des pêcheurs, des forgerons, des cordonniers, des charpentiers, des tourneurs, des selliers, l'état des mines de fer et de plomb, celui des fermes à redevance et des haras.

Les deux tiers des aliments prescrits pour le carême devaient être expédiés pour l'usage de la cour impériale; c'étaient des légumes, du poisson, des fromages, du beurre, du miel, de la moutarde, du vinaigre, du millet, du fenouil, des herbes fraîches et conservées, des raves, des radis, du savon et autres choses menues. On avait à stipuler ultérieurement l'usage à faire de l'autre tiers de ces produits.

Après que ce compte annuel avait été examiné et approuvé, l'apport en argent comptant devait être remis le dimanche des Rameaux suivant.

Les jours de livraison, le bailli devait joindre à l'envoi chaque fois trois livres de cire, et huit stères de suif à la Saint-André; à la mi-carême, il devait faire remettre six livres de cire à celle des résidences où se trouvait alors la cour. A chacune de ces occasions, le bailli devait y envoyer aussi de l'orge et des brasseurs aptes à faire de la bonne bière.

Chaque bailli devait tenir sous clef toutes les choses destinées à la table impériale, afin qu'il pût s'assurer par lui-même que tout était de la meilleure qualité, apprêté proprement et d'une manière appétissante; il devait tenir toujours une pâtisserie en réserve pour le cas où la cour en eût eu soudainement besoin. Toutes les provisions consistant en lard et viandes fumées, saucissons, viandes salées, vin, vinaigre, cidre, vin cuit, poisson, moutarde, fromages, beurre, blés, bière, hydromel, devaient être, autant que possible, préparées le plus proprement possible.

Les employés devaient fournir à la cour tous ces produits selon ses besoins.

Aucun bailli ne devait tenir trop sévèrement à ces prescriptions; l'empereur voulait qu'il donnât ces ordres à ses subordonnés, comme s'ils émanaient d'un homme privé ordinaire.

L'administrateur rural de la ferme seigneuriale (villicus) sous les ordres du bailli, recevait les instructions directes du roi. Il s'entretenait avec le messager royal envoyé pour visiter les biens domaniaux; il devait tenir les bâtiments en bon état, surveiller la nourriture des porcs, des bêtes de somme, en un mot de tout le bétail, exercer la surveillance sur les jardins, les abeilles, les oies, les poulets, sur les viviers, les filets de pêche, les moulins, les bois défrichés et sur la fumure des champs. A lui revenait le soin d'établir les fermes sur les terrains enlevés aux forêts; il avait à les pourvoir de viviers et d'habitants (1), à y faire planter des jardins fruitiers et des vignobles, dès qu'il aurait trouvé pour cela le personnel nécessaire; il était chargé encore de faire, le cas échéant, défricher la forêt, afin d'augmenter le revenu de la cour. Il devait, de plus, tenir compte exact des étoffes brutes remises aux servantes, ainsi que des produits fabriqués au moyen de ces matières.

(1) C'est l'interprétation judicieuse de Langethal.

VII

Le mode des transports.

Dès leur apparition dans l'histoire, on constata que les Allemands se servaient de la nacelle et du chariot comme moyens de transport. Dans leurs expéditions guerrières, parfois très-lointaines, les Cimbres et les Teutons emmenaient toujours avec eux leurs familles et tout ce qu'ils possédaient. Ces Germains du Nord, ainsi que les Suèves et les Goths, avaient coutume de former les remparts de leur camp au moyen de leurs chariots. Les femmes mêmes se plaçaient dans ces chariots durant les combats, en vue même de la lutte. Il faut supposer qu'ils étaient spacieux et pourvus de quatre roues. Les Germains eurent plus tard aussi des charrettes à deux roues. Les chariots de guerre étaient, paraît-il, recouverts de cuirs qui abritaient la famille et la garantissaient du froid.

Les objets les plus indispensables aux cultivateurs sont les chariots et les charrues; il est permis de supposer toutefois qu'à l'époque de Charlemagne, les chariots n'étaient pas beaucoup supérieurs à ceux qu'on employait huit siècles auparavant, car nous savons que ces derniers étaient recouverts d'une façon si imperméable que lorsque les chariots devaient traverser la rivière, les hommes et les choses que ces véhicules contenaient n'en éprouvaient aucun inconvénient ni dommage. Ces chariots ne pouvaient point être lourdement construits, à cause du mauvais état des chemins. Il est vrai que les Romains établirent dans les contrées qui leur appartenaient des routes bâties, qui pour la solidité ne peuvent être comparées qu'à celle de nos chemins de fer. Dans l'intérieur de l'Allemagne on ne trouvait que des chemins de traverse et fort peu de routes. A la chute de l'empire, les chaussées romaines bâties furent négligées et bientôt abandonnées. Charle-

magne montra, à la vérité, une grande sollicitude pour l'entretien des routes, mais son bras ne pouvait s'étendre sur tout et, après sa mort, l'anarchie qui régna généralement en entrava l'établissement. Il faut donc se représenter à l'époque du moyen âge les routes d'une grande partie de l'Allemagne semblables à nos plus mauvais chemins de traverse ; ce n'étaient souvent même que des sentiers frayés sur la lisière des forêts et des champs. Ces chemins étaient à coup sûr plus pénibles que ne l'avaient été aux époques primitives ceux des vallées, alors que les routes tracées n'existaient pas, et que la marche des peuples émigrants s'effectuait irrégulièrement, comme cela se pratique encore aujourd'hui à travers les steppes de la Russie et l'Amérique du Nord. Il est probable qu'on ne voyait des chemins communaux que dans le voisinage des fermes et des villages, et qu'à cette époque la circulation sur les chemins tracés était moins facile qu'elle ne l'avait été primitivement. Déjà sous les Mérovingiens toutes les expéditions qui réclamaient quelque célérité se faisaient au moyen de bêtes de somme, ou de chevaux de bât. En hiver dès que la neige était assez épaisse, on se servait de traîneaux pour les transports. L'invention de ce véhicule était dûe aux peuples du Nord, et particulièrement aux Goths.

L'usage du patin remonte aux époques les plus reculées; on en attribuait l'invention à Uller, dieu de l'hiver. On les fit d'abord, dans le haut Nord, avec des os de chevaux et de génisses (1). Ces patins étaient désignés tantôt sous le nom de « andrur », tantôt sous celui de « skidi », d'où vient le mot anglais « skate ». Nous ne connaissons pas l'époque à laquelle remonte l'origine du patin en Norwége.

De grandes charges furent transportées à de longues distances, par eau. Dès les temps anciens, les Germains disposaient d'un fort grand nombre de barques et de vaisseaux naviguant sur les rivières; ainsi s'explique la fréquence des transbordements d'armées entières au delà du Rhin. Les Germains, qui, venus de la Baltique, avaient remonté les fleuves de l'Allemagne, devaient nécessaire-

(1) On en a retrouvé aussi dans les cités lacustres de la Suisse. Un bel exemplaire est conservé à la bibliothèque de Berne.

ment être d'experts navigateurs. Leur système de navigation s'était à coup sûr perfectionné sur les bords de la Baltique et de la mer du Nord, ainsi qu'aux embouchures des fleuves. Montés sur leurs vaisseaux, les Bructères, sur l'Ems, et les Bataves, sur la Meuse, combattirent contre les flottes romaines. On sait que les Chauques exercèrent, sous la conduite de Ganiscus, leurs pirateries sur les côtes de la Gaule. Nous avons mentionné déjà l'audacieuse entreprise d'une troupe de Francs qui, abandonnant la garnison romaine sur la mer Noire, côtoyèrent en les pillant les bords de la Méditerranée et rentrèrent dans les Pays-Bas, leur patrie, après avoir longé les côtes occidentales de l'Espagne et de la Gaule. L'histoire rapporte plusieurs voyages maritimes entrepris par les Germains et remontant à des époques très-reculées. Du temps de Charlemagne, on naviguait plus sur les fleuves qu'actuellement. Ce prince se servit souvent de la navigation pour ses voyages; il se rendit de Worms au delà de Francfort en remontant le Mein, qu'il redescendit ensuite. Un corps d'armée fut embarqué sur le Danube, lors de l'expédition contre les Huns (Avares). Il était naturel que l'esprit organisateur de Charlemagne eût conçu le projet de relier le Danube au Rhin. L'importance de la navigation au moyen âge est attestée aussi par le nombre considérable de châteaux érigés jadis par la noblesse feudataire sur les hauteurs des vallées fluviales, en vue de prélever sur le passage des marchandises, des droits de douane ou d'autres impôts.

La navigation maritime était très-importante aussi, dès le commencement de notre ère, sur la Baltique et sur la mer du Nord. Tacite dit que les habitants de la Suède, les Suénones, possédaient des flottes considérables. Leurs vaisseaux étaient, paraît-il, munis d'un gouvernail, qui se déplaçant leur permettait de marcher soit en avant, soit en arrière. La mythologie du Nord, rapportant la fable de Loki, qui sauve le fils d'un paysan des mains du géant, attribue à ce dernier l'usage d'une barque en acier. Il ne faut pas conclure de cette légende qu'il y ait eu des bateaux en fer : ce métal était encore trop rare à cette époque. L'imagination du poëte, qui parle aussi à cette occasion de verrous d'or, devance ainsi la réalité au moins de

deux mille ans. De grands progrès furent réalisés dans la construction des vaisseaux, du Ve au VIIIe siècle. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les troncs d'arbres creux (1), dont se servaient les Germains primitifs, aux barques faites en osier tressé et doublées de cuirs montées par les pirates qui désolèrent les côtes de l'Armorique et celles de la Bretagne et au « dragon » des téméraires Wickinger normands qui se répandirent en Islande, dans le Groenland et dans l'Amérique du Nord. Les pierres tumulaires présentant la forme d'un vaisseau, qui désignaient les sépultures des guerriers de mer, témoignent que l'art maritime était tenu en grande considération dans les contrées du Nord. Un certain usage originaire de ces pays fut adopté au moyen âge par le doge de Venise. Le roi de la mer, mort à la suite de ses blessures, était déposé sur un navire en flammes, et trouvait son tombeau au sein des flots. Cette cérémonie, qui tendait à donner à la vie maritime une consécration poétique, révélait en quelque sorte l'avenir réservé aux Germains, c'est-à-dire leur domination sur les mers, la colonisation de nouvelles parties du monde opérée par eux et la culture répandue par leur influence sur tout le globe.

L'art de construire les ponts consistait, aux époques primitives, à jeter des planches sur les ruisseaux et sur les rivières peu larges, lorsqu'on ne pouvait pas les traverser à gué. Le passage s'effectuait au moyen de bateaux ou de bacs sur les plus grands fleuves, surtout sur le Rhin, où les bachotiers jouèrent un certain rôle dans les temps anciens. Les Romains essayèrent plusieurs fois de jeter des ponts sur le Rhin; on tenta l'entreprise à Cologne et à Mayence, sous le règne de Constantin. Mais ces constructions restèrent inachevées ou furent détruites par les

(1) Ces esquifs, ayant cinquante pieds de longueur sur trois à quatre pieds de largeur, s'aventuraient sur les mers. Pline dit qu'ils portaient souvent trente hommes. On voit encore dans la haute Bavière, au lac de Königsee, une de ces nacelles faite d'un tronc d'arbre, ayant vingt pieds de longueur sur deux pieds et demi de largeur. L'art maritime des Grecs et des Romains exerça naturellement de l'influence sur la construction des vaisseaux des Germains. Les Romains surtout construisirent, au commencement de notre ère, des vaisseaux monstres pourvus de toüt le confort de la capitale, mais qui, à coup sûr, ne fournissaient pas une course aussi rapide que celle des " dragons " normands.

Allemands eux-mêmes. Lorsqu'au grand étonnement de ses contemporains, Charlemagne eut réussi à jeter sur le Rhin, à Mayence, un pont en bois, dont on voit encore quelques pilotis quand les eaux baissent, cet ouvrage fut bientôt après livré à l'incendie, ainsi que l'affirme le moine de Saint-Gall, par les bachotiers, qui envisageaient cette construction comme portant préjudice à leur industrie.

Durant toute cette époque, on se servit de chevaux et de chariots pour les voyages. Les Romains avaient, à la vérité, établi sur leurs routes militaires des relais de poste, mais cette institution n'était qu'aux seuls ordres du service de l'Etat, c'est-à-dire aux ordres des hauts employés civils et militaires et non à l'usage des particuliers. Ceux-ci ne pouvaient employer les chevaux de relais que si, par quelque faveur spéciale, ils parvenaient à obtenir l'autorisation du gouvernement. Après la chute de l'empire, l'institution postale tomba en désuétude, du moins dans les pays soumis aux Germains. Charlemagne la rétablit. L'empereur organisa un nombre de stations postales en rapport avec la quantité de ses palais et de ses propriétés rurales. Il ordonna que sur tous les biens domaniaux et sur les biens des fonctionnaires provinciaux (comtes, vicaires, etc.), on eût à entretenir un nombre déterminé de chevaux de selle et de bât, de rechange, qui seraient à la disposition de la cour et des fonctionnaires royaux. Les évêques et les abbés étaient obligés de prêter leurs chevaux pour le service militaire, et aux ambassadeurs étrangers. Plus tard, les couvents et, entre autres, le monastère de Crémone, se virent exemptés de tenir pour le service militaire un certain nombre de chevaux de relais et de chariots (1). La grande quantité de fermes domaniales, répandues dans toutes les parties de l'empire des Francs, explique seule la rapidité des voyages de Charlemagne qui, avec la promptitude de l'éclair, apparaissait tantôt en Italie, tantôt en Saxe, en Aquitaine ou sur le Rhin. On rencontrait sur tous les domaines royaux, dans les abbayes et dans toute contrée écartée ou peu peuplée,

(1) Regest. Carol., 54.

des hôtelleries et des hospices à la disposition des voyageurs (1).

La promulgation des lois se faisait primitivement dans les assemblées nationales publiques d'abord, et ensuite dans les réunions du canton; chacun les communiquait à son retour à sa famille. A l'époque de Charlemagne, les lois se promulguèrent également dans les assemblées de l'empire et dans les diètes de provinces (placita). La remise des lettres, des paquets et l'envoi des nouvelles, se faisaient par messages exprès ou par occasion (2). Des services réguliers de messageries semblent avoir existé dans les temps postérieurs à celui dont nous nous occupons. Les colporteurs étaient, aux époques primitives, les intermédiaires du commerce et les porteurs de nouvelles. Déjà César dit que des commerçants avaient accompagné les Suèves lors de leurs expéditions, dans le dessein de leur racheter le butin de guerre. On peut donc supposer que les colporteurs syriens et hébreux, qui abondaient dans l'empire romain au commencement de notre ère, visitèrent aussi régulièrement l'intérieur de l'Allemagne; il y en eut même qui formèrent colonie dans la capitale de Marbod. Lors de ces visites qui sans doute se renouvelaient avec une certaine régularité, selon que l'exigeaient les besoins des consommateurs et ceux du commerce, les habitants de l'intérieur du pays étaient tenus au courant de ce qui se passait dans l'empire et dans les contrées voisines. Les histoires merveilleuses, rapportées par les colporteurs, étaient alors redites dans les veillées; aussi les récits concernant les magnificences de Rome et de l'Italie, qui dans les temps les plus anciens se répandirent dans la Germanie, peuvent avoir contribué à accroître chez les Germains le désir de les posséder et encouragé leurs invasions ultérieures. Les colporteurs tenaient lieu tout à la fois d'agents de la poste et de journaux. D'au-

(1) Nous avons dit plus haut que l'abbaye de Saint-Germain entretenait sur ses possessions soixante et onze de ces hospices ou hôtelleries. Nous trouvons encore des vestiges de cette institution dans les Alpes, aux hospices du Saint-Gothard, du Grimsel et du mont Saint-Bernard.

(2) Les stations de relais, qui ont de l'analogie avec les nôtres, n'en remplissaient pas les autres offices, tels que la remise des lettres, des paquets et des annonces publiques. Il y avait donc à cet égard une grande lacune.

tres voyageurs encore se faisaient les pourvoyeurs de nouvelles, et remettaient les lettres et les petits paquets. Quelqu'un entreprenait-il un voyage, il était naturel que tout le voisinage le chargeât de lettres et de commissions, et ainsi s'introduisit une coutume conservée jusqu'à nos jours et d'après laquelle, même après la réforme postale, les dames surtout continuèrent à charger les voyageurs de lettres et de paquets dont la remise aux destinataires occasionne parfois plus de frais et de peine que s'ils étaient remis directement à la poste. La pénurie des moyens de communication faisait qu'on s'adressait aux voyageurs, soit sur les routes, soit dans les hôtelleries, afin d'apprendre par eux les événements récents.

Le commerce se trouva très-entravé par l'avénement de la seigneurie ; les propriétaires s'arrogèrent partout le droit d'établir des barrières et d'élever des douanes. Charlemagne, qui maintenait d'une main puissante l'ordre dans son royaume, se vit obligé, lors d'une assemblée de l'empire tenue en 803, de défendre à tout individu, sous peine d'une forte amende, d'élever désormais à son profit une nouvelle douane, soit sur un pont, soit sur une route. Cette loi ne fonctionna que pendant peu de temps; sous les débiles successeurs de Charlemagne, ces abus prirent un tel développement que la chevalerie y puisa plus tard le prétexte de son organisation.

VIII

Le Commerce.

Si la guerre est l'ennemie de l'humanité, le commerce peut en être considéré comme le bienfaiteur; il est le lien de la société humaine, le moyen qui permet à l'homme destiné à vivre en société de développer ses aptitudes physiques et morales et d'atteindre à un haut degré de culture.

Par le commerce, les forces de tous sont mises en activité pour le service de tous, et chaque individu, chaque peuple peut confectionner et produire selon l'étendue de ses capacités. Le commerce, en facilitant ce devoir réciproque, contribue ainsi à augmenter tout à la fois la production générale et le profit de chacun. Le commerce progresse en raison de la marche du développement des peuples. Après avoir aidé à leur formation, il s'élève à son tour à mesure que les nations civilisées lui ouvrent de nouvelles contrées lointaines. A toutes les époques et chez tous les peuples, la prospérité du commerce s'est trouvée intimement liée à celle du pays, et il n'atteint l'apogée de son importance et de son extension que lorsque la nation a reçu son complet développement. L'époque de la splendeur de la Grèce coïncida avec celle de l'efflorescence du commerce ; les Grecs, rivalisant avec les Phéniciens qui représentaient la première puissance maritime de ce temps, couvrirent alors de colonies toutes les côtes de la Méditerranée et celles du Pont-Euxin, et étendirent leurs relations commerciales au delà même des bornes du monde généralement connu. Nous possédons à l'égard des Phéniciens une notice, en quelque sorte sous forme de légende, qui nous apprend que ce peuple cherchait l'étain en Bretagne et l'ambre jaune sur les côtes de la Baltique. Nous avons dit aussi que le mathématicien et géographe Pythéas, de la colonie phénicienne grecque de Marseille, envoyé, paraît-il, par son gouvernement, atteignit la Baltique par mer, visita le pays de l'ambre jaune, y trouva un certain degré d'agriculture et y remarqua la construction des granges. Il est regrettable que l'on n'ait conservé de la relation qu'il donne sur l'existence des Guthons et des Teutons que quelques notions recueillies par Strabon et par Pline. Le peu de documents qui nous ont été légués, concernant les relations commerciales des Phéniciens et des Grecs avec les peuples du Nord, ne nous autorise pas à croire que ce commerce n'ait eu qu'une faible importance ; non-seulement les marchands ont été à toutes les époques fort peu prodigues de renseignements écrits, mais toujours ils ont cherché à tenir leurs négociations aussi secrètes que possible. Il est avéré que le public n'eut

connaissance que dans les temps modernes du commerce auquel les Hollandais et les Portugais se livrèrent durant les siècles antérieurs. Les Phéniciens ne gardèrent pas moins scrupuleusement ce genre de secrets. On raconte qu'un de leurs navigateurs préféra faire échouer son vaisseau plutôt que d'indiquer aux navires romains qui le suivaient, la route maritime inconnue à ces derniers; les habitants des villes gréco-gauloises, Marseille, Narbonne et Corbilio, interrogés par Scipion, feignirent d'ignorer l'existence de la Bretagne; César aussi n'obtint plus tard que des réponses évasives des marchands gaulois, lesquels affirmaient ne pas connaître les côtes qui se trouvaient en face des leurs. Cette discrétion des commerçants à l'égard des autorités politiques leur était inspirée par divers motifs. A cette époque le grand art des politiques ne consistait qu'à conquérir des territoires et à s'enrichir aux dépens d'autrui. Or, la guerre, qui entretient la division et la haine entre les peuples, excitant leurs mutuelles défiances, mettait inévitablement un terme aux relations commerciales. Les marchands agissaient donc judicieusement, et ce fut grâce à leur discrétion que les peuples du Nord ne firent que plusieurs siècles plus tard leur apparition sur la grande scène du monde. Mais dès que les Romains eurent troublé leur quiétude, une lutte effroyable, qui devait se prolonger pendant mille ans, vint ébranler l'Europe d'une de ses extrémités à l'autre. Longtemps avant qu'une armée romaine fût entrée pour la première fois dans la Gaule, non-seulement des marchands grecs, mais aussi des marchands romains y affluaient déjà. Les fouilles récemment opérées nous ont fourni à cet égard des renseignements positifs, et les découvertes archéologiques sont venues éclairer certains côtés de notre histoire restés jusqu'alors dans l'ombre.

Vers le VIe ou le Ve siècle avant notre ère, alors que le commerce des Phéniciens était dans toute sa splendeur et la Grèce dans toute son efflorescence, à l'époque où s'élevait l'Étrurie et où Rome n'était encore qu'un foyer de pirates, des relations commerciales existaient déjà dans une partie du Nord de l'Europe, inconnue aux peuples civilisés, et avaient pris de plus grandes proportions qu'on ne se

l'était figuré jusqu'aujourd'hui. Les pays du Nord fournissaient deux objets de commerce fort recherchés par les habitants du Sud : c'était l'étain et l'ambre jaune. Ce dernier produit, sorte de gomme ou de résine provenue d'un monde antédiluvien et à laquelle les indigènes, dit Tacite, donnaient le nom de « verre », se trouve en quantités considérables sur les bords de la Baltique ; elle était, dès avant l'époque d'Homère, tenue par les Grecs, les Syriens (1) et les Egyptiens en plus haute estime que l'or même. Les Romains s'en servaient comme d'objet de parure et l'employaient comme parfum. Ils en faisaient aussi des remèdes, des amulettes pour les enfants et des talismans ; les charlatans et les alchimistes ont souvent eu coutume de faire servir à ces usages les matières précieuses. Sous Néron, un chevalier romain fut envoyé sur les bords de la Baltique, à l'occasion d'un combat de gladiateurs, avec mission d'échanger de grandes richesses contre une provision d'ambre jaune ; il en rapporta un morceau pesant treize livres et une telle quantité de fragments plus petits que l'on s'en servit pour décorer les armes, les étoffes des combattants et même les cercueils des gladiateurs ; les réseaux qui entouraient l'arène furent rattachés les uns aux autres par des boules d'ambre.

Le second objet de commerce, l'étain, servait aux peuples méridionaux de matière indispensable pour l'industrie du bronze, qui, jusque peu de temps avant notre ère, leur tint lieu du fer, appelé à remplir un rôle si considérable dans l'industrie moderne. Le fer ne s'employait, en Grèce et à Rome, soit par suite de la pénurie des mines, soit à cause de la difficulté de sa fabrication (2), que pour les outils les plus indispensables, tandis que pendant longtemps les épées, les cuirasses et les cercles de roues

(1) Il est question de l'ambre dans l'Ancien Testament et dans Homère.

(2) C'est ce qui ressort de la description que fait Diodore de Sicile d'une cabane de fer établie dans l'île d'Elbe. Le minerai était émietté et fondu dans un four ingénieusement bâti, et la masse était divisée ensuite en morceaux représentant le volume d'une grande éponge. Transportés sur les divers marchés, ces morceaux étaient achetés par des fabricants qui, dans les forges établies en très-grand nombre, en faisaient toute espèce d'ustensiles pour les tourneurs, et aussi des crochets, des scies ou d'autres outils usuels plus ou moins artistement façonnés ; les marchands colportaient partout ces marchandises, qui se répandirent ainsi dans tout le monde connu.

furent presque exclusivement confectionnés en bronze.

Déjà sous l'empire romain la production du fer fut si abondante et elle s'est accrue jusqu'aujourd'hui dans de si grandes proportions que, s'il fallait s'en rapporter à la division imaginaire des époques dont parlent les anciens poëtes, l'antiquité grecque devrait être appelée l'âge du bronze et l'époque postérieure l'âge du fer. Plusieurs notions puisées aux sources historiques nous donnent quelque idée de l'importance de l'industrie métallurgique en Italie. Pline remarque que tous les ustensiles étrusques et les statues de bronze se trouvaient répandus dans tous les pays. La participation des fabriques de l'Etrurie et des villes des colonies grecques à l'armement des flottes et des armées romaines durant les guerres avec Carthage, prouve qu'elles rendirent de grands services à l'Italie. Pline dit : « Il est à remarquer que la flotte que devait commander » le général Duilius, fut livrée soixante jours après l'aba- » tage des arbres dont on se servit pour la construction » des vaisseaux. » Durant ces mêmes guerres, le roi Hiéro équipa deux cents vaisseaux en quarante-cinq jours. Parmi les populations qui fournirent le matériel nécessaire à l'armée, on cite les Arétiens, qui livrèrent trois mille boucliers (la plupart des manuscrits élèvent même ce nombre à trente mille), presque autant de casques, cinquante mille lances ordinaires, un nombre semblable de lances légères et de longues lances plus pesantes, ainsi que l'armement de quarante vaisseaux. Les Camériens de l'Ombrie fournirent six cents hommes, trente bateaux dont vingt à cinq rameurs, et dix à quatre rameurs, qui prirent la mer quarante-cinq jours après qu'on eut posé la carène. Ces quelques données suffisent pour nous renseigner sur la situation de la fabrication métallurgique ou tout au moins sur celle du commerce des armes à l'époque où l'on employait spécialement le bronze pour leur confection.

Pour réussir à fournir en aussi peu de temps une telle quantité d'armes, il fallait que la division du travail fût déjà judicieusement établie. Les découvertes faites dans les tombeaux des contrées du Nord prouvent que les peuples septentrionaux étaient pourvus d'outils, d'ustensiles,

d'armes et d'objets d'ornement fabriqués en bronze d'abord, et plus tard en fer, qui, par le bon goût de leur forme, trahissaient leur origine étrusque ou grecque. Il est vrai que les antiquaires ont envisagé ces ustensiles de bronze, récemment découverts dans les tombeaux, comme ayant été fabriqués dans ces pays mêmes; ils ont distingué, d'après la matière de ces outils, trois époques successives qu'ils ont appelées : l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer; mais les fouilles opérées dans les pilotis du lac de Constance et d'autres lacs de la Suisse depuis 1857 contredisent ces théories (1). En fouillant dans les endroits habités antérieurement à notre ère et où l'incendie exerça d'affreux ravages, on découvrit des outils faits en pierre, en os, en corne de cerf, en bronze et en fer; seulement le nombre des ustensiles faits en bronze et en fer dominait évidemment dans les contrées qui avaient jadis formé les frontières du côté des Romains, vers le Sud-Ouest, tandis que dans les pilotis de la partie supérieure du lac de Constance et dans ceux des contrées voisines de hautes montagnes et du lac de Moos près de Berne, on n'a retrouvé que des ustensiles en pierre ou en os. Il est à remarquer que quelques-uns de ces ustensiles n'ont pu être perforés qu'au moyen d'outils en fer. Lindenschmit en conclut que ces pilotis ne sont pas aussi anciens qu'on s'est plu à le supposer, et il opine à croire qu'ils ne sont autre chose que les vestiges d'habitations incendiées durant la période des luttes survenues entre les Romains et les peuples des Alpes, à l'époque où Tibère, abordant pour la première fois le lac de Constance, attaqua les Vindéliciens. Les Romains avaient coutume de ravager des contrées entières par le fer et la flamme.

Ainsi s'affermit l'opinion concernant les trois périodes

(1) Un commentaire de Louis Lindenschmit publié en 1860 donne des détails précis concernant une nombreuse collection d'objets d'art découverts dans les tombeaux, à l'intérieur des pilotis; ce commentaire est une étude faite en connaissance de cause et à l'aide d'une judicieuse critique historique. « Antiquités nationales des collections de la principauté de » Hohenzollern à Sigmaringen (Mayence, B. von Zabern). » Les fouilles faites en 1857, lorsque les eaux furent retirées, mirent au jour les vestiges d'une longue rangée d'habitations bâties sur pilotis le long des bords du lac de Constance et de la plupart des lacs en Suisse. Au lac de Constance seul on découvrit seize de ces constructions.

successives de civilisation. L'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer ne doivent pourtant pas être envisagés comme distincts l'un de l'autre; il est probable que les ustensiles fabriqués au moyen de ces différents produits étaient simultanément en usage et qu'on employait pour leur fabrication la pierre, le bronze ou le fer, selon que l'objet exigeait une matière plus ou moins résistante, ou en vue des ressources plus ou moins restreintes de ceux qui s'en servaient. Tacite nous apprend que l'Allemagne produisait du fer antérieurement à son époque; les Gothins du Danube, de la provenance germanique desquels il doute à la vérité, extrayaient le fer des mines. Le fer provenant des météores fut à coup sûr façonné longtemps auparavant.

S'il est vrai que les habitants des bords de la Méditerranée se soient pourvus, dès l'an 500 avant J.-C., d'une quantité considérable d'ambre jaune provenant des bords de la Baltique et qu'ils payaient très-cher, il est incontestable aussi que le commerce établi entre ces pays atteignait dès lors d'assez grandes proportions. Il se faisait au moyen de l'échange : la différence seule était suppléée en argent. Alors même qu'ils eussent employé déjà le numéraire, les habitants de la Baltique devaient préférer recevoir en payement celles des marchandises qui leur étaient indispensables. Tacite remarque que les habitants des frontières germaniques, s'étant familiarisés avec l'usage de l'or et de l'argent, acceptaient certaines monnaies romaines, tandis que ceux de l'intérieur du pays recouraient uniquement à l'échange. Parlant de l'exportation de l'ambre jaune de la Baltique, il dit que les indigènes faisaient si peu de cas de cette précieuse marchandise qu'ils s'étonnaient fort du prix élevé qui leur en revenait; nous ne déciderons pas si le payement leur en était remis en argent ou en autres objets de valeur. L'observation de l'historien romain ne doit pourtant pas être rigoureusement admise; le commerce de l'ambre jaune remontant au delà de l'époque de Pythéas, c'est-à-dire à une époque antérieure de plus de quatre cents ans à celle de Tacite, il est probable que les habitants de la Baltique avaient su, durant ces intervalles, apprécier la valeur de cette marchandise, alors même qu'elle

leur eût été payée à un prix très-inférieur à celui qu'elle atteignait sur le marché de Rome.

Quoi qu'il en fût, l'ambre était échangé contre d'autres marchandises volontiers accueillies par les peuples du Nord, qui ne parvenaient à les fabriquer ni aussi bien, ni à des conditions aussi avantageuses que les habitants du Sud qui les confectionnaient en grande quantité. Les armes et les outils étaient préférés à tous les autres objets. Les fabriques d'armes les plus importantes se trouvaient en Grèce et en Italie. Après que l'exploitation de l'ambre se fut étendue au loin, d'autres articles provenant du Nord, tels que les cuirs, les pelleteries et même des esclaves y furent échangés contre des armes, des outils et des objets de parure. Les fouilles opérées dans les tombeaux des contrées comprises entre le Rhin, la Vistule, les Alpes et la Baltique ont mis au jour un grand nombre encore d'ustensiles et d'armes en bronze qui échappèrent aux recherches multipliées faites durant le moyen âge. Leurs formes élégantes sont toutes identiques aux formes grecques et étrusques. La dimension de ces objets indique qu'ils avaient servi aux habitants du Sud, dont la taille était moins élevée que celle des Germains; ils n'auraient pu convenir aux peuples du Nord à cause de leur haute stature; l'on peut en quelque sorte douter même qu'ils aient jamais servi. Cette observation suffit pour prouver que ces objets avaient été importés en Allemagne par la voie commerciale à une époque où, comme l'indiquent quelques essais de confection faits par les Germains, l'industrie était chez eux à peine à l'état d'enfance(1).

(1) Lindenschmit, se fondant sur d'autres documents, dit que les objets de bronze que l'on retrouve dans le Nord sont parfaitement façonnés et identiques les uns aux autres quant au style. Les découvertes des objets de bronze faites dans les pilotis confirment, pour autant qu'on en puisse juger d'après les belles publications de Keller, cette assertion de la manière la plus évidente. La forme des hameçons de bronze trouvés à Hallstadt est identique à celle des mêmes objets découverts dans les environs de Mayence. Les couteaux qui correspondaient exactement à ceux que l'on retrouva sur les territoires de la mer du Nord et de la Baltique, les bijoux en forme d'anneaux découverts dans les tombeaux de Hallstadt et de la Styrie ainsi que dans les monticules de la Basse-Saxe, sur les bords de la Baltique et du Rhin, et en général dans toutes les contrées où s'étendirent les relations commerciales, ne peuvent pas être considérés

La division absolue de l'antiquité en trois périodes à savoir : l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer, n'est pas moins à rejeter que la supposition d'un haut perfectionnement industriel chez les Celtes. Dans les temps préhistoriques, fabriqués simultanément avec ces trois sortes de matériaux, les divers ustensiles, outils ou armes, étaient réclamés, selon les besoins ou les ressources des individus. Il est possible et même probable qu'à l'origine de la culture industrielle, le peuple se soit servi d'outils en pierre, qu'ensuite parurent les ustensiles en bronze et qu'enfin ces objets furent fabriqués en fer. Il est probable encore que la migration des Germains sortis de l'Inde remontait antérieurement à l'époque où l'on se servait généralement du bronze, qu'à l'origine, l'industrie domestique indigène ne fabriquait en général que des ustensiles en pierre et que les Germains durent se pourvoir par le moyen du commerce d'ustensiles en bronze et plus tard d'ustensiles en fer, d'une fabrication plus difficile que les autres. Pour autant que les documents historiques nous permettent de l'affirmer, il est permis de croire que longtemps avant l'époque de Pythéas et jusque dans la moitié du premier siècle avant J.-C., on se soit servi encore dans le Nord de l'Europe d'outils de pierre conjointement avec des

comme des objets spéciaux celtiques ou même helvétiques. Cette observation s'applique également aux perles de verre et aux objets en émail dont la fabrication était déjà très-connue en Italie durant l'antiquité. Les nombreuses aiguilles à coudre et à tricoter et d'autres plus petits instruments en bronze trouvés dans les pilotis du lac de Brienne sont identiques à ceux qui furent découverts dans les ruines d'anciennes constructions romaines. Quoique tous ces objets soient en bronze, il ne faut pas en conclure qu'ils datent tous de la même époque. Rappelons-nous aussi que les armes de forme plus ancienne se trouvent en petit nombre. Toutes les lames des épées sont faites d'après le plus ancien modèle connu des armes en bronze. Celles que l'on trouva dans le lac de Luissel (Bex) ne sont que de rares exceptions; il n'est du reste pas prouvé qu'elles proviennent des pilotis. Les pointes des lances, les poignards et les couteaux, dont plus tard les formes furent bien plus variées, nous présentent les mêmes différences.

Le ciseau de sculpture, les ancres, les celts ne nous révèlent l'époque de leur fabrication que pour autant qu'ils appartiennent à la dernière période de l'époque pendant laquelle on employa le bronze pour les instruments tranchants. Il est évident que chacun de ces genres d'ustensiles, depuis l'épée et la lance jusque l'hameçon et l'aiguille à coudre, se fabriquaient d'après un modèle uniforme; ce n'était pas l'œuvre d'un ouvrier particulier ou travaillant ces objets dans quelque petit atelier établi au milieu des pilotis; mais ces objets se confectionnaient sans aucun doute, non par douzaines, mais par milliers.

outils de bronze et de fer. Ce dernier métal, dont la consommation était assez restreinte à cause des difficultés de sa fabrication, n'était guère employé que par les nations civilisées, et même pas beaucoup plus que ne le sont aujourd'hui le platine et l'aluminium : le fer était rare encore en Allemagne, où on ne s'en servait que pour les outils qui exigeaient une matière résistante. Aux époques de César et de Tacite, le fer ne s'y trouvait pas encore en grande abondance, c'est ce que prouve l'usage des pointes de lances en bois et durcies au feu. Lorsque à la faveur du développement industriel en Grèce et en Italie, le fer eut pris de plus en plus la place du bronze, l'usage en devint aussi plus fréquent en Allemagne. Les fouilles opérées dans les tombeaux permettent de juger des difficultés qui se présentèrent, et du temps qu'il fallut pour établir successivement la prépondérance du bronze et celle du fer. Au commencement de notre ère, les outils en pierre étaient rares; ce fut le cas à l'époque des Mérovingiens pour les ustensiles en bronze. Sous les Carlovingiens, le fer avait entièrement remplacé le bronze pour la fabrication des armes, tandis que l'usage de ce métal pénétrait également dans les classes inférieures de la population, lesquelles, vu la cherté du fer, se servaient jusqu'alors d'outils en pierre et en bronze. A mesure que se fit le progrès chez les peuples germaniques, le fer prit partout la prépondérance sur le bronze dans de plus grandes proportions encore que celui-ci ne s'était, dans le cours de l'antiquité, substitué à la pierre. Le fer peut donc être employé comme une sorte de jauge pour la civilisation, à laquelle la découverte et l'exploitation des riches mines de fer du Nord de l'Amérique semble réserver un immense avenir.

A une époque (1853) où les fouilles n'avaient point encore amené de résultats aussi importants que ceux de nos jours, Wilh. Wackernagel (1) émettait déjà l'opinion que les relations commerciales entre les peuples du Sud et ceux du Nord remontaient à une haute antiquité. Après avoir affirmé que l'ambre jaune avait été importé antérieu-

(1) Haupt's Zeitschrift, f. d. Alterth, B. 9 s. 570.

rement au v[e] et même au vi[e] siècle avant J.-C. du nord de la Germanie en Grèce, et dès le iv[e] siècle, chez les Grecs de Marseille, il remarque de plus, se fondant sur les découvertes faites par M. Baumlein, que l'écriture des peuples germaniques dérive de l'alphabet grec, dorique, qui a pu leur être transmis vers le v[e] siècle ; il en conclut que le commerce établi entre les Germains et les Grecs a pu seul amener cette similitude d'écriture (1), ces deux peuples n'ayant entretenu que des relations commerciales. Le commerce exigeant des annotations, des chiffres et d'autres auxiliaires pour la mémoire, tels que des signes de convention, doit nécessairement disposer tout peuple qui n'a pas d'écriture qui lui est propre, à adopter celle des autres. Les fouilles faites récemment permettent d'assigner aujourd'hui une signification réelle à une foule de données traditionnelles rejetées précédemment comme n'ayant aucune importance. Nous comprenons que le laconique historien romain n'ait point rappelé sans raison certaine la tradition nationale concernant le voyage d'Hercule chez les Germains. Ceux-ci disaient aussi, dans leurs chants héroïques, que, le premier entre tous les guerriers les plus valeureux, le demi-dieu s'était élancé au combat. Il ne faut pas oublier non plus cette autre tradition qui suppose qu'Ulysse (2), durant ses longues et fabuleuses pérégrinations, fut jeté dans la mer allemande et qu'il attérit sur les côtes de la Germanie; on lui attribuait la fondation de la ville d'Asciburg sur le Rhin, habitée encore à l'époque de Tacite. Un autel consacré à Ulysse et sur lequel était inscrit le nom de Laërte, son père, a été retrouvé à l'endroit où existent encore, aux frontières de la Germanie et de la Rhétie, des vestiges de monuments et de tombeaux portant des inscriptions grecques. Enfin, il est à remarquer que Tacite, après avoir signalé Tuisko pour le dieu des Germains, leur attribua de plus comme divinité principale et sous la même désignation qu'il avait à Rome, Mercure, le dieu protecteur du commerce et l'inventeur de l'alphabet.

(1) Les Gaulois aussi avaient un alphabet qui rappelait celui des Grecs et qu'ils tenaient, sans aucun doute, des Marseillais.
(2) Tacit., Germ., 3.

Ainsi se confirment nos conjectures à l'égard des prétendues monnaies celtiques, des deniers creux et des anneaux d'or trouvés dans les contrées du Nord et sur le territoire de la Vistule. Ces anneaux étaient une sorte de lingot d'or avec lesquels les Grecs et les Phéniciens achetaient l'ambre jaune, ou qui servaient d'appoint dans l'échange des marchandises. C'était, en tout cas, une monnaie commerciale frappée par les Grecs à l'intention des peuples hyperboréens, dans sa forme primitive, la mieux connue des barbares ; elle leur inspirait ainsi plus de confiance. Rappelons ici que les anciens ducats et les thalers de Marie-Thérèse sont frappés encore à Vienne sous leur forme et leur millésime du siècle dernier pour les besoins du commerce avec lé Levant. Quoique aux époques les plus anciennes, le grand commerce ait fait usage de monnaies comme d'appoint dans la balance commerciale, il paraît que le système primitif de l'échange fut toujours employé par le petit commerce. Des relations commerciales existaient déjà, non-seulement entre les pays du Nord et du Sud, entre les Germains, les Grecs et les Phéniciens, mais encore entre les différents peuples germaniques. Tacite dit que les Germains embellissaient leurs fourrures de fines pelleteries provenant de pays inconnus, et il ressort évidemment de ses observations, que, dès les temps les plus reculés, la zibeline et l'hermine provenant du Nord-Est, étaient l'objet d'un véritable commerce chez les peuples septentrionaux de l'Europe.

Malgré les ténèbres qui recouvrirent pendant si longtemps les temps préhistoriques, nous parvenons à distinguer aujourd'hui quatre routes commerciales qui permettaient aux marchands du Sud d'aller s'approvisionner des marchandises du Nord ; car il arrive rarement qu'un peuple déjà en bonne voie de développement, ne cherche pas au dehors la matière brute, pour la confectionner ensuite chez lui. La plus ancienne de ces routes commerciales était le chemin de la migration qu'avaient suivi les Germains primitifs lors de leur voyage vers les bords de la Baltique. Il est probable que semblables aux pionniers de l'Amérique, l'un de leurs demi-dieux avait enlevé la propriété du sol aux animaux carnassiers, ses maîtres primi-

tifs. Peut-être aussi que lorsque la Grèce était plongée encore dans la barbarie la plus profonde, avant que l'Egypte eût reçu les premières notions de culture, à l'époque où Cadmus vint en Béotie (1500 avant J.-C.) et que Danaüs fonda Argos, quelque Hercule avait, durant ses pérégrinations, pénétré dans le pays de l'ambre. Les Grecs d'Homère, les Egyptiens, les Syriens et les Hébreux connaissaient déjà ce produit dont on se servait comme objet de parfum et de parure. Les récits merveilleux concernant la quantité considérable d'ambre répandue sur les bords de la Baltique pouvaient avoir attiré les premiers émigrants vers ce pays, comme la soif des richesses attira les Espagnols vers le pays de l'or, l'Eldorado, ou comme elle attire aujourd'hui les aventuriers de toutes les nations vers la Californie. Lorsque les Germains connurent cette circonstance, ils quittèrent en troupes nombreuses leurs magnifiques résidences du Sud pour les froides contrées du Nord.

Il suffira, pour s'en convaincre, de se rappeler les précédents analogues qui eurent lieu à d'autres époques et dans d'autres parties du monde. Partout et toujours la race humaine se développa de la même manière et dans des circonstances identiques. La colonisation de l'Amérique du Nord se fit exactement comme celle des territoires de la Baltique. Les chasseurs qui, suivant les traces des buffles, pénétrèrent des côtes de la mer jusque dans les forêts vierges de l'Ouest, ceux qui de nos jours, découvrant la Californie, attirèrent vers ces contrées lointaines la foule des émigrants, rappellent ces pionniers du monde ancien poursuivant le sanglier, l'ours, l'élan, le taureau dans les pays du Nord où abondaient ces animaux et arrivant ainsi jusqu'au pays de l'ambre jaune. Leurs récits concernant l'abondance de cette matière peuvent avoir amené d'abord leurs compagnons de chasse et ensuite leurs familles à émigrer dans ces pays. L'expédition des Argonautes est une preuve que dès lors le désir de posséder de l'or poussait aux aventures.

La route suivie par la migration fut, jusqu'à l'époque romaine, la seule route commerciale dont se servirent les habitants de la Scandinavie, en relations avec leurs com-

patriotes des tribus établies sur la mer Noire. Leur mythologie célèbre les voyages de Thor dans l'Est et leurs hymnes rappellent leur alliance primitive avec les tribus du Sud-Est. L'existence de cette route est confirmée par d'anciennes monnaies grecques trouvées dans les tombeaux et par la découverte de monnaies romaines très-rares (1).

La seconde route commerciale fut la voie maritime par les colonnes d'Hercule; il est possible que cette route fut trouvée après qu'on eut découvert le pays de l'ambre jaune. Pythéas s'en était évidemment servi (310 avant J.-C.) et elle avait conduit les Phéniciens dans la Grande-Bretagne, où s'établit bientôt un grand commerce d'étain. Il paraît néanmoins que cette route fut moins souvent suivie que la première, et cette circonstance en a fait récemment mettre l'existence en doute; mais elle ressort du fait même que Cadix ou Gadix était déjà, au commencement de notre ère, une grande ville qui ne fut soumise que par Rome; elle envoyait dans la Méditerranée et dans la mer extérieure la plupart des plus grands vaisseaux qui les sillonnaient et à l'époque de l'efflorescence du commerce des Phéniciens, elle établit des relations avec les îles Cassitérides en vue de l'échange de l'étain, du plomb et des cuirs, contre des poteries, du sel et d'autres marchandises en bronze. Outre ces assertions positives, nous avons le témoignage de Pline qui mentionne le fait suivant : En l'an 61 avant J.-C., un roi des Suèves (probablement Arioviste), remit, en guise de présent, au proconsul Quintus Métellus, des marchands indiens naufragés sur les côtes allemandes et vendus comme esclaves selon l'usage consacré par la jurisprudence des rivages.

On dit même que ces marchands étaient venus de l'Inde, par vaisseaux; il faudrait en conclure qu'ils eussent navigué autour du Cap. Nous pourrions douter de la vérité de cette assertion, si nous ne savions d'une manière certaine que déjà les Phéniciens, sur l'ordre de Necho, roi d'Egypte, avaient longé sur mer les côtes de l'Afrique.

(1) Lindenschmitt, a. q. Q. S. 164. Ihruse, Necrolivonia, Beil.

La troisième route commerciale allait, des anciennes colonies et villes grecques de l'Adriatique, au delà des Alpes, et par la Pannonie à Carnuntum, de là, à travers le Waagthal et la Pologne, vers la Baltique. Des monnaies égyptiennes fort rares découvertes en Styrie, et des monnaies grecques et étrusques trouvées en Saxe et en Pologne, ont permis de déterminer exactement cette direction. D'autres découvertes prouvent également que l'on utilisait le cours de l'Oder; Tacite dit que dès les temps anciens, l'Elbe fut un fleuve très-célèbre.

Une quatrième route conduisait de Marseille en amont du Rhône vers le Rhin et la mer du Nord; de là, on se rendait dans une île où se trouvait aussi de l'ambre, mais en moindre quantité. L'ancienneté de cette route est confirmée par une pierre tumulaire portant une inscription hébraïque et remontant au Ier siècle av. J.-C.; trouvée à Worms, elle constate que cette ville appartenait dès lors aux Gaulois. L'usage conservé par les juifs de Worms de s'intituler « les bons juifs », parce que leurs ancêtres avaient émigré avant l'exécution du Christ, se rattache à l'existence de cette pierre.

Outre la tradition concernant le séjour d'Hercule en Germanie et l'érection de ses colonnes (il y eut encore dans l'antiquité d'autres colonnes ou tours servant de bornes-frontières ou de témoignages de lointains voyages), l'existence de la route d'Hercule qui mit en rapport les Grecs et les Italiens avec les Gaulois et les Espagnols séparés des premiers par les Alpes tauriennes et liguriennes, prouve aussi que Hercule fut un pionnier préhistorique qui fraya de nouvelles voies au commerce et à la civilisation. Aristote dit à ce propos : « Une route » conduit de l'Italie à Keltike jusque chez les Keltolygi- » riens et les Ibériens; elle est appelée la route des Héra- » clides. Si quelque Hellène ou quelque indigène l'utilise » pour la migration, il se trouve sous la garde des habi- » tants qui le préservent de tout mal. On punit ceux » dans la contrée desquels un émigrant éprouve quel- » que dommage. » Ritter qui cite ces paroles fait ressortir « ce passage concernant la haute antiquité de » l'hospitalité et du respect religieux accordés aux étran-

» gers qui, émigrant dans le centre de l'Europe, se rendent
» chez les habitants de l'Helvétie, des Gaules et de l'Es-
» pagne, et y sont accueillis par les prétendus barbares
» du Nord. Cette hospitalité était exercée par eux dès
» l'époque d'Annibal le Carthaginois et le fut jusqu'à celle
» de Jules César. Ces conquérants insatiables, qui trou-
» blèrent la paix des Germains, transformèrent en fou-
» gue guerrière leur humeur douce et religieuse, et les
» forcèrent à défendre pied à pied leur territoire. Ce
» passage prouve aussi, dit-il, que toute la contrée tra-
» versée par la route héraclique, était habitée par un peuple
» pieux pratiquant dès lors une vertu imposée plus tard,
» à la honte d'un grand nombre. Les Germains à l'abri des
» préjugés des Grecs et des Romains, se montraient justes
» à l'égard des étrangers qu'ils disaient placés comme eux-
» mêmes sous la protection la plus sacrée de leur dieu. »

Les Grecs racontaient, aussi d'après Hérodote, que des jeunes filles venues des contrées hyperboréennes apportaient à Délos des offrandes enveloppées dans de la paille.

Ces relations amicales renouées plus tard et qui, durant une période de presque mille ans, unirent le sud au nord de l'Europe, furent troublées par la politique conquérante des Romains, mais non pas abandonnées; les Etruriens conservèrent des établissements dans toute la Gaule. Une année avant l'irruption des Cimbres et des Teutons, (115 av. J.-C.), Marcus Emilius Scaurus chercha même à conclure un traité avec les Taurisques en vue de la protection du commerce.

Ce furent des colporteurs romains qui donnèrent à Jules César les premières notions sur les Germains; il apprit par eux que des marchands accompagnaient les Suèves dans leurs expéditions militaires et leur rachetaient le butin pris sur l'ennemi. Tacite dit que lors de la prise de Marbodstadt, en Bõhême (19 ap. J.-C.), des marchands et des colporteurs appartenant aux provinces romaines se trouvaient dans cette ville, et qu'ils avaient importé de leurs foyers dans le pays ennemi la protection légale garantie au commerce, la propension à s'enrichir et finalement aussi l'oubli de la patrie.

Les Romains offrirent en diverses circonstances, aux princes ou aux chefs des Germains, des chevaux de noble race, des armes distinguées, de riches étoffes pour harnachements, des colliers et d'autres objets de prix. Lorsque César remarque que les Germains n'achetaient pas des chevaux gaulois, plus grands et plus beaux que les leurs, il ne faut pas en conclure qu'ils dédaignaient pour cela d'autres objets de marchandises; ils acquéraient ceux-ci par le moyen du payement ordinaire lorsque les conditions pour l'échange faisaient défaut. La prohibition de la sortie des armes qui entrava les rapports commerciaux remonte au temps de l'empire romain; elle fut plus tard décrétée de nouveau par Charlemagne.

La tradition concernant les luttes entre les tribus allemandes et les Celtes, prouve que malgré le maintien de l'antique hospitalité et l'existence des relations commerciales, la paix ne fut pas permanente dans l'Europe septentrionale. C'est aussi ce que témoigne la haute antiquité des armes de bronze, alors même que celles-ci, d'assez petite dimension, eussent été fabriquées pour servir d'ornements ou pour tout autre usage que celui de la guerre.

L'esclavage avait dû son origine à la guerre; or cette institution était relativement un progrès; dans les temps primitifs, les prisonniers de guerre étaient tués sur le champ de bataille ou immolés aux dieux. Les Germains, dit Tacite, engageaient au jeu leur liberté et se résignaient à l'esclavage lorsque la chance leur était contraire. L'esclavage vint ainsi s'ajouter, à titre de troisième objet de commerce, à l'ambre jaune et à l'étain. Le Germain qui avait gagné au jeu son compagnon devait avoir hâte de s'en défaire et le vendait comme esclave. Ce ne furent pas seulement les descendants des Teutons et ceux des Cimbres qui luttèrent à Rome sous Spartacus, mais aussi des Allemands appartenant à d'autres tribus germaniques. L'existence du commerce des esclaves est attestée encore par la défense faite plus tard aux juifs de vendre ou d'acheter des esclaves chrétiens.

Le vin fut chez les Romains l'objet d'une exportation peu importante d'abord, mais qui prit ensuite des pro-

portions toujours croissantes. Après la soumission des Celtes au nord de l'Italie, on constata la suspension temporaire du commerce; les Romains fermèrent les passages des Alpes et défendirent, entre autres exportations, celle des chevaux. Mais à cette même époque, le commerce avec les Gaulois du nord prit une telle extension qu'on dut recourir à des mesures judiciaires en vue de la trop grande exportation de l'or.

On ignore si le commerce prit un plus grand essor dans les Gaules, au commencement de la domination romaine; mais ce fut à coup sûr le cas pour celui des pays limitrophes allemands après que les Romains eurent envahi les contrées du Rhin et celles du Danube, et construit le rempart frontière. Les ustensiles de bronze trouvés en grand nombre dans les tombeaux attestent le degré de développement atteint par le commerce durant les époques anciennes, tandis que la rareté de ceux qui furent fabriqués plus tard indiquent assurément qu'une période de stagnation se produisit pour le commerce. Les nombreuses découvertes d'objets d'ornements ou d'autres petits outils prouvent également que, depuis la conquête des territoires du Rhin et de ceux du Danube par les Romains, des produits de l'industrie italienne furent importés et emmaganisés en grandes quantités sur la rive gauche du Rhin et sur la rive droite du Danube.

A l'époque où disparut la vie politique, alors qu'on dut constater la décadence intellectuelle de la Grèce, les Romains reprirent le commerce établi par les Hellènes dans toutes les contrées où il ne se trouvait pas aux mains des colons grecs; dans les pays où les Romains dédaignaient de s'en occuper, il était entretenu par des Syriens et par des juifs qui accompagnaient les armées romaines dans leurs expéditions. Dès lors se multiplièrent les produits livrés par les Germains au monde commercial. Leurs principaux objets de commerce étaient : les plumes d'oie et les duvets, très-recherchés par les Italiens; (on raconte que souvent les cohortes romaines consacraient leurs loisirs à la chasse aux oies); les cheveux, dès que prévalut chez les Romains la coutume de porter des cheveux d'un blond clair semblables à ceux des Germains, et des perruques blondes; le savon jaune (cosmétique) composé de suif et

d'eau de bouleau, et servant à donner aux cheveux la couleur jaune; les pelleteries, les cuirs, les cornes, les ramures de cerfs et les betteraves que faisaient venir les empereurs, pour orner leur table.

Après que les Romains eurent fondé leurs colonies sur les rives gauches du Rhin et sur les rives droites du Danube, ils y transportèrent leurs industries et leurs professions et y installèrent des magasins de blé pour faciliter l'alimentation des armées (1). A cette époque, ils découvrirent des mines d'or et de fer (à Noricum), établirent des fabriques d'armes (2), entre autres à Trèves, où elles acquirent une grande importance, des fabriques de draps, des teintureries, de grandes fabriques de poteries, des manufactures d'outils en métal et d'objets en cuir, des briqueteries et des verreries. Monopolisant les premières de ces colonies, ils défendirent sévèrement l'exportation des armes et instituèrent des douanes aux frontières allemandes, dont, à l'époque de Civilis, les Germains de la rive droite du Rhin réclamèrent la suppression.

Parmi les objets découverts dans les contrées du Rhin et du Danube et appartenant à l'époque où les Romains y exerçaient une grande influence, c'est-à-dire du Ier au Ve siècle, on cite des armes, des lances, des poignards, des pointes de flèches, des roues cerclées de fer, des ceintures décorées avec distinction, des agrafes et des épingles qui formaient à coup sûr jadis un ornement général, car on les retrouve sous toutes les formes et de toutes les dimensions, ornées de perles de verre ou d'émail (on retrouve souvent les perles de verre servant d'ornement), enfin, des bracelets, des colliers et des vases en poterie.

Les relations commerciales eurent à souffrir de fâcheuses interruptions pendant la guerre des Marcomans et durant la migration des peuples; les données historiques n'autorisent pourtant pas à conclure qu'elles aient entièrement cessé; l'Italie et la Gaule comptèrent un grand nombre de leurs villes qui ne furent jamais ou fort rarement

(1) Julien fit venir de la Bretagne six cents vaisseaux chargés de blé.

(2) Il y avait à Strasbourg plusieurs fabriques de différentes sortes d'armes. On y confectionnait des boucliers et aussi des harnais pour la cavalerie; on façonnait des épées à Reims. Trèves et Amiens avaient des fabriques de boucliers.

soumises au pillage. En l'an 372, une troupe de marchands traversant le pays avec leurs marchandises, furent, sur l'ordre de Julien, qui avait passé le Rhin sur un pont de bateaux, assommés près de Wiesbaden et leurs bagages pillés par les Romains. Le général craignait que laissés libres, ces marchands eussent pu répandre, dans le pays la nouvelle de son débarquement et en avertir les Allemands. Il ressort de ce fait que si le commerce se trouva protégé par les peuplades germaniques, il eut à souffrir du manque d'égards de la part des Romains. Marseille, cette ancienne métropole commerciale, se releva assez heureusement de la longue et désastreuse crise qui pesa sur l'Europe entière; déjà sous les Mérovingiens elle reprit son commerce avec le Levant, alors que les villes italiennes renaissaient à peine à la vie commerciale et que de nouvelles séditions éclataient dans le royaume des Francs. A l'Orient, les Arabes étaient devenus pour une période de cinq cents ans les principaux dépositaires de l'industrie et du commerce développés sous l'influence de la civilisation ancienne. On voit encore en Espagne et dans le midi de la France les ruines des magnifiques établissements qu'y élevèrent les Sarrasins. Des épiceries et des parfums étaient importés de l'Arabie dans les Gaules; l'Egypte y envoyait le papier et le thé, et la Syrie, l'huile et le vin.

Quoique le pays eût beaucoup souffert par suite des concussions érigées en système par les Romains, et des expéditions militaires durant la migration des peuples, la Gaule possédait encore sous la domination franque des villes très-riches. Grégoire de Tours mentionne souvent les vases d'or et d'argent, ornés de pierres précieuses, l'abondance du vin, la délicatesse des mets, les tentures de pourpre et de soie, les épiceries, la foule des serviteurs et des chansonniers et les splendides banquets qui réunissaient au VIe siècle les seigneurs ecclésiastiques et séculiers. Lorsque les divers essaims de peuples se furent fixés, Constantinople se remit peu à peu de tous les sacrifices que lui avaient coûté ces guerres aussi cruelles que dispendieuses, et des pertes éprouvées à la suite de la suspension des relations commerciales. L'industrie des objets de luxe, favorisée par

la présence de la cour impériale, envoyait aussi ses produits dans le Nord. L'ancienne route commerciale à travers la Russie fut reprise de nouveau, tandis que les Normands longeaient les côtes maritimes et arrivaient à Byzance où ils se faisaient admettre dans la garde de l'empereur. Un orgue se trouvait au nombre des présents que reçut Pépin (757 ap. J.-C.) de l'empereur grec, Constantin. L'industrie de l'Occident avait pris une grande extension par l'introduction des vers à soie dont l'acclimatation en Grèce et en Italie remonte aussi à cette époque. Le christianisme fut prêché à Ceylon, dans le milieu du VIe siècle et des églises y furent érigées. Dès lors aussi on connaissait l'existence de la Chine, renommée pour ses manufactures de soieries. Les Chinois firent grand mystère du mode de cette fabrication et défendirent sous les peines les plus sévères l'exportation des œufs de vers à soie. Deux moines persans en cachèrent dans le creux de leur bâton de pèlerin et, réussissant à enfreindre la défense, ils introduisirent ces œufs à Constantinople (552); après avoir eu un entretien avec l'empereur Justinien, les moines retournèrent en Chine. Dès lors, l'industrie de la fabrication de la soie se propagea peu à peu, et sous Charlemagne elle prit même une certaine importance. Constantinople fut jusqu'à l'époque carlovingienne le centre du commerce de l'est de l'Europe. Les Abodrites et les peuples slaves y prirent surtout une part active. Ces peuples possédaient les principales villes commerciales sur la Baltique, détruites plus tard par les Allemands. Les Slaves exploitaient des mines; dès le IXe siècle, ils se servaient d'outils en fer, employaient la charrue et revêtaient de fer les roues de leurs chariots. Il avaient de nombreux marchés, sur lesquels ils faisaient le négoce avec les Allemands. Ces peuples s'étendirent successivement vers le nord; déjà au IXe siècle la contrée avoisinant Arkangel, où plus tard la ligue des villes teutoniques fonda une colonie, se trouvait cultivée, et dès 870, ils se livrèrent à la pêche de la baleine.

L'introduction du christianisme vint raviver en Allemagne les relations commerciales et établir de nouveaux rapports entre les peuples allemands et l'Italie. Le genre des présents échangés à l'époque carlovingienne entre Boniface et

ses amis d'une part, et de l'autre entre le pape et le roi d'Angleterre permet de juger des progrès réalisés par l'industrie. Boniface envoya à l'un de ses amis une cuvette en argent et une serviette en toile de lin pour envelopper les hosties destinées à la messe. Il fit remettre à un autre encore, des vêtements ordinaires et d'autres pour les jours de solennités religieuses, des meubles, des ornements, des animaux, surtout des faucons pour la chasse dont l'élève était très-soigné en Allemagne; de plus, du vin, des épiceries et de l'encens venu de Rome où on le tirait de l'Orient. Le roi d'Angleterre, Ethelbert, envoya de Kent à Boniface un vase en argent doré à l'intérieur pesant 3 ½ livres et deux manteaux, en échange desquels il réclamait deux faucons pour la chasse aux hérons. Boniface envoya au roi de Mercie, Ethelbald, un vautour, deux autres faucons, deux boucliers et deux lances, et à sa femme, un miroir en argent et un peigne en ivoire. Il expédia à un archevêque deux outres de vin ; à un évêque, une ceinture brodée et une pelleterie pour se couvrir les pieds ; au pape, une pelleterie et des objets en or et en argent ; à l'évêque Daniel, un vêtement tissé de soie et de poil de chèvre et un couvre-pied. Boniface reçut à son tour de Rome, de la part d'un ami auquel il avait fait des présents : quatre onces de cannelle, deux livres de poivre, une livre d'encens ; un de ses amis aussi lui envoya, dans une autre circonstance, des vêtements, de l'encens et enfin un troisième lui fit parvenir de la cannelle, du poivre et de l'encens. Boniface expédia en Bretagne un grand nombre de présents qui lui venaient de Rome. Son successeur à Mayence reçut du roi Alfred douze manteaux et un anneau d'or; un autre ecclésiastique reçut quatre couteaux, un fer à friser les cheveux et un mouchoir. L'archevêque de Mayence reçut un jour d'un évêque anglais vingt couteaux, une pelleterie en peau de loutre, deux mouchoirs finement tissés, des livres et une cloche, en échange desquels on réclamait de lui des objets en verre qui manquaient en Angleterre, et un joueur de harpe ou de cithare, personne n'y sachant jouer de cet instrument.

A l'époque de Charlemagne, le luxe oriental s'était introduit déjà dans les vêtements des Francs ; c'est ce que

prouve le moine de Saint-Gall racontant que Charlemagne engageait vivement ses courtisans à ne point porter de vêtements élégants. Ces seigneurs avaient, à l'occasion d'une expédition en Italie, acheté à Padoue des costumes somptueux, provenant du Levant; c'étaient surtout des manteaux faits en plumages d'oiseaux étrangers et rares, ornés d'yeux de paons ou bien faits en étoffes de soie et de pourpre tyrienne, ornés d'hermine. Charles, revêtu de sa peau de mouton, avait conduit, malgré la pluie qui tombait, les seigneurs de sa suite durant la moitié de la journée, tout au travers des taillis, les laissant ensuite se sécher devant le feu sans permettre qu'ils changeassent de vêtements. Leur ayant ordonné de reparaître le lendemain devant lui, dans ce même équipage, le roi se présenta à leurs yeux enveloppé dans sa peau de mouton non endommagée par la pluie, tandis que leurs beaux ornements de la veille se trouvaient entièrement gâtés.

A cette époque le commerce des livres était déjà fort important, quoique depuis la conquête de l'Egypte par les Arabes, le matériel eût subi une augmentation de prix.

L'exportation du papier ayant été interdite par les Arabes, les Occidentaux s'étaient vus forcés d'employer du parchemin. Le prix élevé des livres les obligeait à se servir pour l'enseignement, surtout de la tradition orale, et cette circonstance ne fut pas peu favorable à l'influence du clergé.

Les livres furent très-recherchés en Allemagne par les ecclésiastiques qui les employèrent pour les prédications et pour l'enseignement dès l'introduction du christianisme. Les Pères de l'Eglise s'y livraient plus que tous autres à l'étude; ce fut à l'occasion de la cherté du matériel à cette époque qu'un certain nombre d'anciens auteurs classiques ayant été barbouillés de sermons ampoulés furent à jamais perdus sous cette surcharge. Rome était jadis le centre du commerce des livres, on les y faisait venir de loin et nous avons rappelé déjà que la Grande-Bretagne y expédiait les siens.

Dans l'origine, le commerce ne se trouvait en général qu'entre les mains de gens non libres et d'étrangers, et

parmi ces derniers on cite surtout les Syriens et les juifs. Dès l'époque des Mérovingiens (1), il était d'usage que des orfévres juifs se trouvassent à la cour. A Orléans le roi Gunther fut harangué en hébreu par les juifs dont Charlemagne fit toujours un très-grand cas ; il envoya des juifs en qualité d'ambassadeurs au calife; un médecin juif fit partie de sa suite. Il avait si grande confiance en eux qu'il se servit un jour d'un juif, dit le moine de Saint-Gall, pour mystifier un évêque riche, auquel il fit acheter au prix d'une fort grosse somme d'argent une souris embaumée qu'on avait fait passer pour un précieux morceau d'encens venu de l'Orient; la plaisanterie fut ensuite découverte. Louis le Débonnaire se plaisait à transformer les juifs en fermiers de biens domaniaux et en percepteurs d'impôts, et les obligeait à se présenter annuellement à la cour. Le moine de Saint-Gall fait supposer aussi que des juifs entreprenaient jadis des voyages maritimes dont ils perdirent peu à peu l'habitude. Les Frisons furent, parmi les peuples allemands, les premiers qui s'adonnèrent au commerce; ils firent de bonne heure de lointains voyages sur mer et visitèrent les marchés de la Grande-Bretagne et de la Baltique. En 710 et en 753, des marchands saxons et frisons parurent sur le marché de Saint-Denis, près de Paris. Les draps frisons, blancs, bleus, gris et à carreaux de diverses nuances furent très-recherchés; des manteaux en drap frison se trouvaient parmi les présents dont Charlemagne gratifia le calife Haroun-al-Raschid. Il semble que des Francs se soient aussi exceptionnellement adonnés au commerce; le marchand Samo qui s'était rendu à la tête d'une troupe de commerçants chez les Wendes de l'Elbe, fut choisi par ceux-ci pour roi, à cause des services qu'il leur avait rendus contre les Bulgares; son orgueil fut cause que ses propres compatriotes le chassèrent plus tard de ce pays.

L'exportation du sel qui fut interdite par le roi Arnolphe formait l'objet principal du commerce avec l'Est.

Le commerce des céréales se ressentit à diverses reprises de l'intervention législative de Charlemagne; à la

(1) Joh. Falke, Geschichte des Handels, I, 35.

suite d'un grand renchérissement survenu dans leurs prix, l'empereur fixa un maximum pour les prix des blés mis en vente par les particuliers et aussi pour ceux des céréales provenant des domaines; il interdit également tout payement fait en livraisons de blé.

Les villes de Worms, de Mayence et de Cologne sur le Rhin, la ville de Ratisbonne sur le Danube et celle d'Augsbourg sur la Lech s'étaient promptement relevées des pertes éprouvées pendant la migration des peuples, et avaient pris leurs garanties contre d'autres invasions. La ville de Trèves seule ne devait jamais retrouver son ancienne splendeur. Aix-la-Chapelle dut sa prospérité à la présence de la cour de Charlemagne; les villes de Magdebourg, de Brême, de Lubeck, de Bardewick et plus tard celle de Hambourg égalèrent bientôt cette dernière. Les rapports diplomatiques entretenus par le roi des Francs avec toutes les puissances connues à une époque où la presse n'existait pas, ne pouvaient s'établir que par la voie commerciale; leur extension dans toute l'Europe et dans les Etats longeant la Méditerranée témoigne de l'importance des relations commerciales. Loin de les troubler comme jadis, les guerres fréquentes contribuant sans cesse à l'agrandissement de l'empire favorisaient le commerce plus qu'elles ne lui nuisaient; la considération du prince franc s'augmentant du prestige de ses victoires, amena les peuples les plus puissants et les plus lointains à établir de bons rapports avec Charlemagne. C'est ainsi que les Huns, les Slaves, les Danois, les Sarrasins, les Africains, l'empereur grec et le calife envoyèrent à l'empereur des ambassades chargées de présents et réclamant son amitié ou son arbitrage. Venise était déjà sur la voie de la prospérité lorsque l'empereur Lothaire Ier conclut un traité de commerce avec le doge.

Après huit cents ans d'existence, le christianisme n'était point encore parvenu à abolir la vente des esclaves; subordonné au développement économique des peuples, ce honteux trafic ne disparut que peu à peu, d'abord à la faveur des occupations agricoles qui s'élevèrent aux proportions d'une industrie et de l'extension de l'industrie dans les villes. Tandis que les lètes ne pouvaient être vendus ou cédés

qu'avec la parcelle de terre dont ils faisaient en quelque sorte partie, dans toute l'Europe les esclaves se voyaient, à l'époque que nous étudions, vendus comme du vil bétail. L'esclavage devait son origine à la guerre. La coutume internationale permettait au vainqueur qui conservait la vie au soldat vaincu d'en disposer à sa guise; non-seulement les Grecs et les Romains, mais aussi les Germains vendaient leurs prisonniers de guerre. L'insolvabilité engendra également l'esclavage chez ces derniers. Tacite dit clairement que ceux des Germains qui perdaient au jeu leur liberté se résignaient ensuite à se voir réduits à l'état d'esclaves. Il est à présumer aussi que tel individu hors d'état d'acquitter le wehrgeld auquel on le condamnait, perdait sa condition d'homme libre. Les esclaves étaient un genre d'article de commerce très-recherché. De grands marchés d'esclaves se tenaient régulièrement à Constantinople, à Rome, à Marseille, à Lyon, en Allemagne et surtout sur les bords de la mer du Nord et de la Baltique. On y voyait des esclaves amenés de toutes les contrées du monde connu. Semblable à l'incendie qui, avant de s'éteindre, jette une dernière et plus vive lueur, le commerce des esclaves acquit ses plus grandes proportions à l'époque où les Allemands s'avancèrent dans la direction de l'est, décidés à repousser les Slaves hors des territoires nouvellement conquis par eux. A la suite des combats qui eurent lieu, un si grand nombre de prisonniers furent vendus pour l'esclavage, surtout à Mecklembourg, que dès lors on leur donna le nom d'esclaves, tandis que l'expression allemande désignant les esclaves (servus) avait été jusqu'alors « schalk; » on les appela ensuite « knecht, » mot qui signifie en français « serviteur ou domestique. »

L'Eglise chercha à entraver le honteux commerce des esclaves. Le synode de Lestines défendit la vente d'esclaves chrétiens à des païens. La loi alamane aussi interdisait la vente d'esclaves chrétiens à des païens ou à des juifs. Charlemagne ordonna par le capitulaire de 779 que le commerce des esclaves se fît seulement entre chrétiens. Louis le Débonnaire au contraire permit aux juifs d'acheter hors du pays des esclaves de toute religion et

de les vendre ensuite à l'intérieur du pays. Les juifs donnèrent une grande extension à ce commerce et s'attirèrent pour ce fait de nombreuses persécutions de la part du clergé, à mesure que son pouvoir s'accrut. L'Eglise chrétienne combattit autant qu'il le lui fut permis l'institution de l'esclavage; elle engagea fréquemment les seigneurs à libérer leurs esclaves; les monastères leur donnèrent souvent asile et admirent même dans l'état ecclésiastique des esclaves évadés et des serfs.

Le développement du capital mobile et l'association contribuèrent aussi à anéantir les dernières traces de l'esclavage; la garantie de la subsistance fut la première condition de son abolition.

Le bien-fonds et le sol, quoique en général propriété ou bien de famille, étaient parfois aussi des objets de vente et d'achat. Certaines coutumes symboliques, tels que le coup de marteau, la remise d'une motte de terre, d'un morceau de gazon, d'une tige ou d'un rameau rappelaient à coup sûr l'existence de quelque ancien droit concernant l'aliénation d'un bien-fonds.

Le commerce se servit surtout du colportage. Le colporteur fut primitivement le pionnier de la civilisation; il excitait de nouveaux besoins par la mise en circulation de nouvelles ressources; il favorisait l'essor de l'industrie et l'activité du travail, augmentait la production par l'augmentation du débit et propageait les connaissances et le progrès au moyen des marchandises contenues dans sa balle.

Dès les époques les plus reculées, il se tint dans l'Allemagne septentrionale de nombreux marchés fréquentés par des commerçants. Les quatre-vingt-dix villes citées par Ptolomée doivent être rangées parmi les endroits choisis pour ces marchés. A la faveur de l'introduction du christianisme en Allemagne, le nombre des villes, la grande quantité d'endroits réservés aux marchés ou aux ventes permanentes, les comptoirs, les magasins, les boutiques se multiplièrent sans cesse, et de telle sorte que les deux genres de commerce, le colportage et la vente à poste fixe, se disputèrent longtemps la prédominance; finalement ce dernier mode l'emporta sur l'autre.

Le colportage resta toutefois une nécessité durant tout le moyen âge, à cause de l'éloignement des marchés.

Les marchés annuels se tenaient dans les villes, dans les bourgs et dans les villages où affluaient à cette époque des commerçants, des jongleurs et des musiciens venus de loin ; les chalands y achetaient, dansaient et buvaient. Sous les Carlovingiens, il était déjà de règle de percevoir un droit sur quiconque se trouvait empêché d'assister à la messe ; ce droit, ainsi que celui du monnayage, et la franchise des droits de douane étaient accordés à toutes les villes et aux couvents. (1) La franchise douanière était toujours attribuée au district sur lequel le roi, ou un seigneur terrien, ou bien une ville se trouvait autorisée à établir une douane.

IX

L'Industrie.

Après avoir constaté l'état du commerce dans la Ger-

(1) Parmi les nombreuses concessions de franchises douanières, de droits monétaires ou de marchés que contiennent les registres carlovingiens, nous ne mentionnerons que : la *franchise douanière* sur eau et sur terre qu'obtinrent le monastère de Donzeva dans le diocèse d'Orange, le monastère Saint-Michel, dans le canton de Verdun, le monastère de Münster dans la vallée de Saint-Georges, et l'abbesse Amalberge, pour ses mines de sel, en faveur d'un marchand qui faisait des affaires pour son compte, les commerçants de Saint-Etienne à Passau et le monastère Werther qui obtint la franchise douanière sur le Rhin. Louis le Germanique donna au monastère Hempten le droit de circulation pour six chariots avec la franchise du droit de douane et de péage vers Zell où ils allaient chercher du sel. Plus tard, ce monastère obtint le même droit pour trois de ses vaisseaux. Le monastère de Lorges se fit gratifier par le même souverain du droit de navigation libre sur le Rhin pour un de ses vaisseaux et le droit d'entrer en toute franchise dans le port de Worms. Louis le Germanique donna ultérieurement à l'église de Saint-Pierre à Worms, la monnaie royale, la mesure royale et surtout tous les revenus tombant en partage aux villes. Le monastère d'Eifel reçut les droits de marchés et de monnayage ; le droit de marchés fut dévolu à un évêque et à une abbesse. L'évêque de Volterre reçut l'autorisation d'établir deux marchés et l'évêque de Crémone obtint en présent le port de cette ville.

manie, il nous sera plus aisé de nous rendre compte des manifestations de l'activité industrielle indigène. Nous nous occuperons d'abord des objets confectionnés par les femmes, lesquelles durant l'antiquité, comme aussi pendant tout le moyen âge et jusqu'à l'invention des machines à filer et à tisser, remplirent dans l'industrie un rôle tout différent de celui qui leur est réservé actuellement. Toutes sans exception s'occupaient non-seulement des choses concernant l'économie domestique, mais surtout des productions industrielles, bien plus généralement que ne le font aujourd'hui les femmes appartenant aux classes moyennes et aisées. Les femmes de nos petits industriels, de nos petits cultivateurs et celles de nos ouvriers qui partagent les travaux de leurs maris, peuvent être assimilées à la généralité des femmes du temps passé.

Jusqu'à l'époque où s'accomplit grâce à l'introduction des machines, la grande révolution industrielle qui amena tout à la fois, le perfectionnement des produits, la baisse de leur prix et l'augmentation de leur débit, la plupart de ces produits industriels étaient fabriqués à domicile par les femmes. Nous citerons parmi leurs occupations ordinaires : la confection des vêtements, la fabrication de la bière, de l'hydromel, du vinaigre, des chandelles, du pain, du savon, des saucissons, etc. Dans un grand nombre de fermes isolées, répandues dans les pays des montagnes, la plupart des objets d'un usage journalier sont encore, comme ils l'étaient jadis, confectionnés ou fabriqués au logis sous la surveillance ou avec la participation des femmes; cet ancien usage s'y maintiendra jusqu'à ce que les machines et la grande industrie s'y seront introduites. C'est sous la direction et la surveillance de la fermière qu'on moud la farine et cuit le pain, que les bestiaux sont abattus, que se préparent la bière, l'hydromel, le vinaigre, les torches, les chandelles et le savon. Le lin et la laine sont filés et ensuite tissés par les servantes surveillées par la maîtresse du logis; les vêtements y sont également confectionnés à domicile. On n'omet jamais de rappeler dans les anciens poëmes héroïques (Niebelunge et Gudrun) qu'à l'occasion de toutes les solennités, les femmes confectionnaient de nouveaux vêtements. Cette occupation

étant dévolue aux femmes seules, constituait à vrai dire leur seul métier. Dans quelques grandes villes du Rhin seulement, les hommes s'adonnèrent peu à peu au tissage et à la confection des habits, alors que la fabrication des autres articles de consommation y restait encore l'objet des occupations domestiques. La coutume de voir les femmes présider aux travaux sédentaires et surveiller leurs servantes dans le local, qu'on appelait la maison ou la chambre des femmes, était si ancienne que l'étonnement fut grand lorsqu'on s'aperçut que des femmes franques se mêlaient aux affaires politiques, assistaient aux assemblées nationales ou aux séances de justice, et y prenaient même la parole. Ces innovations furent portées à la connaissance du concile de Nantes, qui défendit aux femmes d'assister aux réunions publiques et leur recommanda de demeurer dans leurs appartements parmi leurs servantes, afin d'y exercer la surveillance sur le filage, le tissage et autres travaux confiés à leur sexe. Divers documents de l'époque de Charlemagne témoignent aussi que les femmes tissaient le lin et la laine et confectionnaient les habits. On cite entre autres la maison des femmes (la chambre où elles filaient?) dépendant du bien domanial de Stephanswerth où se trouvaient vingt-quatre femmes occupées sans cesse à faire des vêtements de lin et de toile cirée, ainsi que des bandelettes dont les Francs se servaient pour entourer leurs jambes. L'évêque Rotald, de Vérone, recevait la dîme ou dixième partie des vêtements confectionnés dans une maison de femmes dépendant d'un domaine royal. Mais plus tard, aux époques de décadence, les femmes qui travaillaient dans ces maisons, ne se contentèrent plus de filer et de tisser, et c'est ainsi que dès le IXe siècle, ces sortes d'ateliers devinrent des lieux d'immoralité.

La farine et la bière préparées jusqu'alors dans les habitations furent apprêtées dès l'époque carlovingienne dans les moulins et dans les brasseries dépendant d'une markgenossenschaft ou de seigneurs particuliers. Dès que ces industries prirent un certain développement, elles passèrent aux mains des hommes, auxquels étaient réservées aussi la cordonnerie, la confection des chariots, la fabrication des outils, des armes et des ornements. Les pro-

fessions d'armurier et d'orfévre étaient les seules qui fussent libres et considérées; leurs produits formaient les principaux objets de l'exportation commerciale. Toutes les autres industries étaient exercées hors des villes et par des esclaves. Ce fait est un témoignage en faveur de la liberté commerciale qui féconde et ennoblit l'industrie. Les anciens livres de jurisprudence signalent toutes les professions, excepté celles des armuriers et des orfévres, comme ayant été exercées par les esclaves. La loi bourguignonne, celle des Visigoths et celle des Alamans citent parmi les professions qui leur étaient réservées, celles de boulanger, de tonnelier, d'échanson, de monnayeur, d'ouvrier travaillant l'or et l'argent, le fer et le bois, de charron, de berger, de cordonnier, de forgeron, de charpentier et de maçon. A cette époque, la division du travail n'était pas réglée; le charron, mais surtout le forgeron, s'acquittait seul d'un travail confié actuellement parfois à dix et jusqu'à vingt ouvriers de professions différentes. Les Allemands furent cités sous les Carlovingiens déjà comme d'habiles cavaliers; il est donc à présumer qu'à cette époque ils employaient des selliers. Il y avait aussi des tonneliers, car le tonneau est d'invention germanique, et les tonneliers étaient à coup sûr des esclaves. Les tonneaux étaient indispensables dans chaque ménage pour la conservation de la bière; or, si la profession des tonneliers avait été libre à l'origine, la plupart des fermes éloignées de centres habités n'eussent pas eu ces artisans à leur disposition; ajoutons aussi que ce genre de fabrication ne présente guère de difficulté.

A une époque postérieure à celle des Carlovingiens, alors que la culture de la vigne avait pris une grande extension, le matériel nécessaire à la confection des tonneaux et des cuves se trouva toujours mentionné parmi les redevances imposées aux fermes domaniales. Dans le domaine de Boissy (1), toutes les fermes, en général, libres ou non libres, étaient tenues de livrer ensemble 780 douves dont on faisait 36 tonneaux, et 390 cercles. La ferme libre livrait 12 douves et 6 cercles, et la ferme non

(1) Guérard, Polypt., II, 732.

libre, 6 douves et 3 cercles. Dans les domaines francs, l'osier dont on se servait pour attacher les cercles et faire les paniers, était aussi un objet de redevance.

Deux circonstances contribuèrent à imprimer un certain développement à l'industrie des Germains; ce furent d'abord leurs luttes avec les Romains : des prisonniers de guerre exercés à l'industrie italienne, ayant été emmenés en captivité par les Germains, s'adonnèrent chez eux, à titre d'esclaves, à différents travaux industriels et initièrent leurs maîtres à la confection d'une foule d'objets fabriqués exclusivement dans les ateliers des villes romaines du Rhin et du Danube. De plus, les Germains, par la conquête des provinces romaines et à la suite de l'érection du royaume franc, se trouvèrent naturellement amenés à donner plus d'essor à l'activité industrielle qui, à cette époque, se manifesta surtout par la fabrication plus perfectionnée de leurs armes. Le nombre des professions s'était bien accru déjà sous les Carlovingiens. Tout administrateur de fermes royales devait veiller à ce qu'il s'y trouvât (1) de bons ouvriers, surtout des forgerons, des orfévres, des cordonniers, des tonneliers, des charpentiers, des armuriers, des pêcheurs, des fauconniers, des sauniers, des brasseurs pour la fabrication de la bière, du cidre et du vin poiré ou de toute autre boisson, des boulangers, des ouvriers faisant des filets pour prendre les oiseaux et le poisson, et une foule d'autres artisans dont l'énumération serait trop longue.

L'ancien breuvage national, la bière, se faisait avec de l'orge et du froment, comme se fabriquent actuellement les bières brunes et blanches (2).

Les registres terriers des abbayes de Corbie et de Saint-Germain nous donnent des notions plus détaillées encore, concernant la statistique des professions exercées à l'époque

(1) Guérard, Polypt., II, 732.
(2) Dans son histoire de l'économie rurale, Langethal considère, à la vérité, « frumentum » comme l'espèce de grain la plus usitée dans l'ancienne Allemagne, c'est-à-dire pour de l'avoine ou de l'orge, mais les découvertes faites dans les tombeaux, ont prouvé que les Allemands cultivaient le froment. Le « frumentum » loin d'être un genre de céréale particulier, était semblable au froment actuel dont la culture remonte à la plus haute antiquité. Nous adoptons cette opinion qui nous paraît la plus judicieuse.

carlovingienne. Il y avait à Corbie, du temps d'Adalhard, des habitations occupées par les laïques employés à différents métiers, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du cloître; elles étaient divisées en plusieurs salles, d'après le genre des professions. La première était l'atelier de trois cordonniers, de deux selliers et d'un foulon. La seconde était occupée par dix-sept ouvriers, soit : six tailleurs, ferblantiers et serruriers, deux orfévres, deux cordonniers, deux fabricants de boucliers, un fabricant de parchemin, un fourbisseur, trois mouleurs (fondeurs). Dans la troisième salle se trouvaient trois ouvriers sans désignation particulière. Il y avait, en outre, dans ce même monastère, quatre charpentiers, quatre maçons, deux médecins (barbier, chirurgien?) et un certain nombre de serviteurs employés à la cuisine, à la boulangerie, à la cave et à l'infirmerie. Dans le voisinage immédiat du cloître, douze hommes s'occupaient du moulin, six de la pêche, deux des écuries, huit des jardins, sept du charronnage et de la sellerie; un ouvrier cultivait la vigne, deux autres soignaient les arbres fruitiers et deux autres encore veillaient à la bergerie. Des artisans et des serviteurs de tout genre se trouvaient attachés au service des biens domaniaux ; c'étaient des maréchaux ferrants, des ferblantiers, des serruriers, des ouvriers travaillant l'or et l'argent, des cordonniers, des tonneliers, des charpentiers, des forgerons, des pêcheurs, des oiseleurs, des sauniers, des brasseurs, des boulangers et des pâtissiers, des ouvriers faisant des lacs et des filets, des selliers, des palefreniers, des pâtres, des chevriers et des bergers. En général, tous les artisans et ouvriers employés sur ces domaines royaux et dans les abbayes, étaient des hommes non libres. Dans le domaine de Boissy, dépendance du monastère de Saint-Germain, un forgeron recevait une demi-mesure de terre en échange d'une redevance consistant en six lances; un autre forgeron, nommé Slado, acquittait cette redevance au moyen d'objets provenus aussi de son industrie. Des artisans, serfs, appartenant à d'autres domaines, étaient tenus de livrer des douves, des cercles et de l'osier pour la fabrication de trente-six cuves; dans un de ces domaines, le serf devait livrer un chariot et deux cuves. Il paraît qu'il se trouvait même des pein-

tres attachés à ces biens domaniaux, mais ce ne pouvait être que des peintres en bâtiments, et l'on est d'autant plus autorisé à le croire, que les Germains primitifs bariolaient leurs boucliers de couleurs et peignaient leurs maisons.

L'art de fabriquer des tissus de lin et de laine était généralement répandu dans les biens domaniaux. Beaucoup de femmes de lètes et d'esclaves se trouvaient chargées au monastère de Saint-Germain du tissage de laines et d'autres espèces de toiles et de draps. Les lètes étaient obligés de battre le blé des fermes seigneuriales et de couper le bois pour les monastères. On chargeait les esclaves et les lètes de la garde du bétail qu'ils conduisaient dans les forêts; un esclave recevait pour ce labeur une mesure de terre, un autre, trois bonniers et demi de terre labourable; le lète ne recevait qu'un quart de mesure. On cite un esclave Eusèbe, gardant les pourceaux à Mainvilliers, qui ne recevait même pas de terre du tout; il fallait qu'il fût nourri et salarié, dans ce cas, par la ferme seigneuriale.

La tannerie était, paraît-il, réservée aux cordonniers; à une époque postérieure, le code forestier de Dreieichen (1), près de Francfort, les autorisa à se pourvoir dans la forêt de la mark, des écorces d'arbres nécessaires pour la préparation du cuir, mais pour autant seulement que l'exigeaient les besoins de la markgenossenschaft. Nous rencontrons de nouveau ici une des nombreuses entraves légales qui comprimaient l'essor de l'industrie dans les marken. Les habitants cherchaient d'abord à se procurer les ressources nécessaires à leurs besoins, et veillaient ensuite à ce qu'aucun étranger à la mark ne profitât de ses avantages, tant à l'égard de la propriété foncière qu'à l'égard de ses produits, et ils s'opposaient à ce que l'industrie y prît une trop grande extension, dans la crainte que ses ressources ne s'en trouvassent épuisées. Les habitants étaient tenus de faire moudre leur farine et brasser leur bière dans les moulins et les brasseries de la mark, et en général il fallait qu'ils se servissent des produits de son industrie à l'exclusion des autres; d'un autre côté, comme on en prohibait la sortie, on apportait ainsi des entraves à

(1) Grimms Weisthümer, I, 499.

l'extension de la production. Quoique puisées à des sources postérieures, les notions que nous possédons suffisent pour nous renseigner sur la situation de l'industrie à cette époque, elles se rattachent à un ordre de choses qui n'a guère varié durant le cours des siècles et dont l'origine se révèle par le caractère même des conditions actuelles. L'esprit de monopole et de prohibition caractérise l'époque des anciennes marken, tout autant que l'esprit de corporation caractérise les temps modernes. Telle mark ne tolérait que trois charrons (1); telle autre n'admettait qu'un seul charron, un seul tourneur et un seul charbonnier. Dans une autre mark, les potiers ne pouvaient se servir que de deux fours, et dans une autre encore il ne leur était permis de cuire des vases que treize fois pendant l'année. Dans le Palatinat, les tourneurs et les sculpteurs en bois ne pouvaient couper dans la forêt de la mark que le bois d'aune, de bouleau ou de peuplier, nécessaire à leur industrie; les cuveliers et les tonneliers étaient autorisés à en couper ce qu'il fallait pour les douves et les fonds des tonneaux, mais il leur était défendu de vendre du bois. La quantité de bois et de charbon nécessaire aux forgerons était limitée; même dans plusieurs marken, ils ne recevaient que le bois nécessaire pour leur usage domestique. Ces restrictions s'expliquent aisément : comme les ressources de la mark se répartissaient gratuitement entre les habitants, la trop grande extension donnée à son industrie par l'un de ceux-ci, en eût réclamé une trop grande consommation; de plus, les artisans, quoique en général hommes non libres, pouvaient, surtout s'ils étaient lètes, acquérir par ce moyen de la fortune; or, les propriétaires étaient intéressés à ce qu'ils ne s'enrichissent point au moyen des ressources de la mark, communes à tous. On retrouve plus tard dans les corporations et dans d'autres institutions analogues, ce même esprit de restriction et de prohibition qui caractérisait la markgenossenschaft, sans toutefois en exclure de généreux sentiments; l'obligation de se prêter des secours mutuels fut consacrée à toutes les époques dans ces diverses associations.

(1) Grimms Weisthümer, 498, II, 317, 472.

Dès les époques les plus reculées, les professions d'armurier et d'orfévre furent libres; il y avait, à la vérité, parmi ces derniers des hommes non libres, mais c'était l'exception, tandis que pour toutes les autres professions, la dépendance était de règle. Mais quoique non libres, ces orfévres étaient plus considérés que d'autres ouvriers, et le wehrgeld qui leur était attribué se trouvait plus élevé que celui des ouvriers s'adonnant à d'autres professions. Dans les cas d'homicide, le charpentier, le forgeron et le charron étaient punis plus sévèrement que les autres artisans, et l'orfévre se voyait imposer le wehrgeld le plus élevé. Les Romains mêmes s'enquéraient, lors de l'achat des esclaves, de l'art ou de la profession qu'ils étaient aptes à exercer. A l'exception des drapiers frisons qui travaillaient pour l'exportation, les armuriers et les orfévres étaient, paraît-il, les seuls industriels qui travaillassent tout à la fois pour les habitants de l'intérieur des marken et pour les besoins du commerce en général; les armes et les parures ont toujours été recherchées par les peuples, même les moins civilisés. On retrouve encore dans les tombeaux de nombreux ornements en or et en argent, garnis d'émail et de perles en verre incrustées, surtout des ceintures et des épingles ou agrafes servant jadis à retenir les manteaux, des ornements pour la tête, des bracelets et d'autres objets dont la forme révèle l'origine romaine ou gallo-romaine. On est autorisé à en conclure qu'à l'origine la profession d'orfévre n'était pas exercée en Germanie, mais que ces ornements y furent importés des provinces romaines. Il est probable que les Allemands ne s'initièrent à l'art des orfévres que dans les villes du Rhin après l'érection du royaume des Francs, et que de là ils le propagèrent ensuite dans l'intérieur de l'Allemagne. Sous les Mérovingiens, déjà un ouvrier orfévre de Limoges s'éleva à la dignité de trésorier. La profession d'armurier paraît, au contraire, être originaire de ces contrées; non-seulement les anciennes traditions nous représentent des fils de rois, tels que Nimir et Wieland, comme des maîtres consommés dans l'art de l'armurier, mais aussi d'autres témoignages irrécusables viennent confirmer cette opinion. Tacite dit à la vérité que le fer était

rare en Allemagne; mais il nous apprend que les Gothins possédaient des mines de fer dans le voisinage du Danube. Des armes fabriquées en Italie s'étant trouvées trop petites pour les guerriers du Nord, il avait fallu qu'elles fussent reforgées par les armuriers indigènes ou que ceux-ci en eussent fabriqué d'autres, en supposant que les premières servissent d'objets de luxe ou de modèles. Les Germains n'avaient pu tirer des Gaules leurs épées; cette arme y était fabriquée d'une manière si défectueuse, qu'elle ployait au premier coup. Le récit du moine de Saint-Gall atteste également que l'art de l'armurier était d'origine indigène chez les Germains. Il raconte que les ambassadeurs des Normands apportèrent au roi Louis le Germanique de l'or et des épées, en témoignage de leur soumission. Le roi rejeta l'or avec mépris, mais il essaya les épées, cherchant à rapprocher la pointe de la poignée; une seule soutint l'épreuve; ce fait prouve que l'art de l'armurier avait atteint dès lors un assez grand développement. Il est difficile d'obtenir dans la fabrication de l'épée un degré suffisant de solidité et de flexibilité, afin qu'elle ne puisse trop aisément ni se courber, ni se tordre, ni se briser, tout en étant assez élastique, et ne point s'ébrécher. De telles armes étaient rares alors, et les armuriers qui les confectionnaient étaient d'autant plus renommés qu'à cette époque les épées ne restaient guère dans le fourreau. Les poëtes postérieurs ont célébré dans leurs chants, et sous des noms devenus historiques, les épées des héros en renom; c'est ainsi qu'on cite encore le Balmung de Siegfried et la Durandal de Roland.

Wieland surtout devint célèbre dans l'art de forger les épées. La tradition concernant le talent de ce prince armurier prouve à la fois combien le secret de cette fabrication était rigoureusement observé, quelle difficulté elle présentait, comme aussi la rareté de ces sortes d'armes perfectionnées. Wieland, dit la légende, réduisait en poussière, au moyen de la lime, une épée forgée avec soin, et mêlait ensuite la limaille à la nourriture des oiseaux dont il recueillait la fiente; il forgeait avec cette matière une nouvelle épée et recommençait cette même manipulation jusqu'à ce qu'il eût obtenu la qualité d'acier désirée. On

peut en conclure que dans l'antiquité l'industrie avait déjà ses secrets, et que, par le mélange des métaux, elle était parvenue à obtenir, pour l'acier servant aux armes, le degré d'élasticité nécessaire.

Des armes dont la fabrication exigeait tant de temps et de peines, ne pouvaient se trouver qu'entre les mains d'un petit nombre de guerriers. La rareté du fer contribuait aussi à faire travailler avec soin le peu dont on disposait; de plus, on ne l'employait que pour les objets les plus indispensables, tels que les couteaux et d'autres instruments de travail, les pointes des flèches et des lances, pour lesquelles on se servit pendant longtemps encore de silex, d'os et de bronze. La grande fabrication des armes en fer prit surtout son essor dans le royaume des Francs, sous le règne de Charlemagne; ce prince encouragea principalement la fabrication des cuirasses dont il s'efforça de propager l'usage; et en vue de conserver la supériorité de l'armement des Francs sur celui des peuples étrangers, il défendit sévèrement l'exportation des armes.

La grande extension donnée à l'usage des armes et des objets d'ornement, rejaillit naturellement sur l'importance des professions d'armurier et d'orfévre; peu à peu elles donnèrent l'impulsion au développement industriel des villes où, à l'exclusion des autres, elles s'exerçaient librement. On vit se grouper autour d'elles une foule d'autres industries exercées par des affranchis qui commencèrent bientôt à former des gildes ou des associations en vue de se garantir contre l'oppression des puissants. C'est ainsi que naquit et se développa successivement une situation nouvelle à laquelle l'avenir dut ses plus belles productions.

X

Associations.

Dès que, chez les peuples germaniques, la constitution et la vie politique se trouvaient menacés de quelque

danger qui eût compromis leur indépendance nationale, ils se constituaient en associations et se confiaient à leurs propres forces pour leur sécurité. On peut, à toutes les époques de l'histoire de l'Allemagne, constater cette disposition. Les populations allemandes s'étaient réunies en quatre grandes associations en vue de résister à la domination de Rome; plus tard, lorsque les Allemands se virent, à l'avénement de la féodalité, menacés de la perte de leur liberté et de leurs droits de représentation à l'assemblée nationale, ils organisèrent des associations ou jurandes. Ne formant, en quelque sorte, qu'une seule famille, les membres de ces associations s'entr'aidaient et se protégeaient réciproquement en cas de nécessité ou de danger, à une époque où le gouvernement ne prêtait presque aucun secours au peuple contre les violences et les abus du pouvoir des seigneurs. Alors que l'institution de l'assemblée nationale des hommes libres disparaissait sous l'autorité croissante des grands vassaux, les associations remplacèrent, en quelque sorte et d'une manière permanente, ces anciennes réunions nationales (1). Les associés se resserrèrent d'autant plus entre eux, à mesure qu'ils se trouvèrent exclus du gouvernement dans lequel ils avaient jadis exercé la prépondérance, et qu'ils se virent molestés à la suite des usurpations de l'Etat. Ces associations avaient acquis déjà une grande importance à l'époque de Charlemagne, qui vit trop tard combien le développement du nouveau système politique avait causé de préjudice à l'antique liberté nationale, en faisant de la nouvelle noblesse le centre même de la puissance. Mais ce prince ne réussit à mettre des bornes à l'arrogance des grands que pour peu de temps ; il fut lui-même trop emporté par la passion de la domination, pour pouvoir diriger sagement la vie nationale dans la voie démocratique. Les gildes avaient acquis une telle importance déjà, que Charlemagne en ordonna la suppression dans le capitulaire de l'an 779 (2). Les associations ou jurandes

(1) Wilda das Gildenwesen im Mittelalter, p. 145.

(2) Au capitulaire XVI on lit: De sacramenta per gildonia invicem conjurantibus, ut nemo facere præsumat. Alio vero modo de illorum eleemosinis, aut incendio, aut de naufragio, quamvis faciant, nemo in hæc jurare præsumat.

furent interdites ; on ne tolérait que les associations instituées en vue de secours mutuels, prévoyant le cas de pauvreté, d'incendie ou de naufrage, et à la condition que les membres ne s'y engageassent pas par serment. C'est l'origine de nos sociétés d'assurances contre l'indigence, l'incendie et les risques maritimes, fondées sur le principe de la réciprocité. D'autres associations encore garantissaient les membres et leurs familles contre le vol, la maladie et la mort. L'interdiction prononcée, en général, contre les gildes ou jurandes et les termes de la loi défendant le serment, font présumer que ces associations avaient eu aussi un but politique dont le roi s'était alarmé. Cette défense fut renouvelée en 789, en 794 et en 805 ; la dernière ordonnance dit formellement : « Que le serment mutuel par » lequel les associés des gildes s'engageaient, était incom» patible avec le devoir féodal, en vertu duquel on était » tenu à la prestation de serments ayant pour objet des » obligations réciproques et constantes; ces serments de » vasselage ne pouvaient être prêtés qu'entre les mains » du roi ou par l'intermédiaire d'un vassal royal, et de » façon que la fidélité due au roi n'en souffrît aucun » préjudice. » La rigueur des peines attachées à la prestation du serment aux associations (la mort, la flagellation mutuelle, la coupe du nez ou des cheveux alors qu'aucun délit ne s'en était suivi), et l'adoucissement du châtiment dans le cas où l'engagement n'avait eu lieu encore que par promesse, témoignent en faveur de cette conjecture (1).

Il est à remarquer que le clergé s'opposait énergiquement à ces associations et que toujours il prenait parti pour le gouvernement lorsque celui-ci cherchait à restreindre la liberté du peuple.

Ces associations ayant présenté à toutes les époques et

(1) Voir Hartwig, dans ses Etudes sur l'histoire allemande, publiées par la Commission historique de Munich, I, p. 37, et Rettberg, dans son Histoire de l'Eglise, II, p. 750. Ce savant auteur qui nous fut enlevé prématurément, dit avec raison : « Cette sévérité serait inexplicable, s'il ne s'était agi que d'assurances contre les accidents. Ces associations avaient paru présenter quelque danger pour la fidélité due au roi et pour l'idée fondamentale de l'Etat sous les Carlovingiens; il est à supposer qu'elles renfermaient en vue de la conservation des droits du peuple un élément d'opposition contre les empiétements de l'absolutisme féodal.

chez tous les peuples germaniques une certaine conformité entre elles, il faut, pour nous en faire une idée bien exacte, nous rappeler les coutumes des peuples du Nord et remonter à une époque bien antérieure à celle qui nous occupe. Les gildes donnaient lieu à des fêtes et à des festins qui toujours, mais surtout dans les temps anciens, remplirent un grand rôle dans l'existence des Germains. « Ils se rendent tout armés, dit Tacite, aux festins et aux » affaires. Aucun d'eux ne se déshonore en s'enivrant tout » le jour ou toute la nuit. L'ivrognerie donne lieu souvent » à des querelles qui s'aplanissent rarement d'une manière » pacifique, mais se terminent souvent par des rixes pro- » voquant des blessures ou des coups mortels. C'est sur- » tout durant les festins qu'ont lieu les réconciliations » entre ennemis, les protestations d'amitié, et que se dis- » cutent les questions concernant l'électiôn des princes, » la guerre et la paix. C'est alors que l'esprit semble le » plus ouvert aux conceptions simples, et plus fécond en » grandes idées. Durant ces festins bruyants, et en l'ab- » sence de tout sentiment de calcul, personne ne garde » de secret à l'égard d'autrui. Le lendemain ils remettent » en délibération les questions qui leur y ont paru claires » et manifestes ; les choses jugées la nuit par des esprits » ardents sont soumises le lendemain à un nouveau juge- » ment à la faveur des esprits calmés. Les Germains » délibèrent en ne se déguisant rien et ils décident lors- » qu'ils ne peuvent pas se tromper. »

Ces festins, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, avaient lieu surtout les jours des sacrifices et lors des grandes fêtes qui se célébraient trois fois l'an, aux solstices de l'hiver et de l'été et au printemps (Pâques).

L'institution des fêtes et des repas fut conservée par l'Eglise qui les transforma en solennités commémoratives, en l'honneur des mystères et des fêtes du christianisme. C'est ainsi que la fête de Joul, qui se célébrait dans le Nord, se confondit avec la fête de Noël (ou plutôt avec la fête de saint Etienne, le 26 décembre, jour de la grande séance de justice). Les fêtes du printemps et de l'été furent transportées à celles de Pâques, de la Pentecôte et de saint Jean. Les repas faisaient partie intégrante de l'insti-

tution des gildes et des associations ; ils avaient lieu partout où florissait quelque institution importante; ils réunissaient les patriciens co-propriétaires aussi bien que les membres des corps de métiers.

Ces festins avaient lieu, non-seulement aux grandes fêtes nationales et religieuses, mais aussi à l'occasion d'événements politiques importants, des naissances, des mariages et des funérailles. Pendant à peu près deux mille ans, ils se passèrent à la façon de ceux qui se donnent aujourd'hui encore pour célébrer des cérémonies nuptiales aux frontières du nord-ouest de la forêt Noire, en Bavière, en Westphalie et dans la contrée de la Lippe; on y mange et boit alors durant huit jours, tout en énumérant, avec une sorte d'orgueil, le nombre de bœufs, de veaux, de porcs, de poulets, d'œufs, de tonneaux de vin et de bière consommés en l'honneur des nouveaux époux. L'origine de ces noces pompeuses remonte à une époque antérieure même au moyen âge. Dans les contrées du Nord, le repas donné à l'occasion des funérailles se rattachait en quelque sorte à une formalité juridique ; de ce moment datait pour le particulier la prise de possession de l'héritage, et pour le roi l'inauguration de sa souveraineté. On nommait, à l'origine, ces repas des « gildes » du mot allemand « geld » (argent). Le repas qui avait lieu à l'occasion des sacrifices et dont l'usage paraît avoir été le plus anciennement adopté, était payé par des rétributions mutuelles et s'appelait « gilde » ; de là vint la coutume d'attribuer ce même nom aux associations qui se réunissaient dans un festin, à l'occasion des sacrifices. La description que fait Maurer de ces repas chez les peuples primitifs du Nord, se rapporte également à ceux des Allemands. Tout homme libre apportait au festin du sacrifice sa quote-part en vivres et en boissons. Les animaux offerts à la divinité, abattus, l'autel était teint de leur sang, dont on aspergeait aussi le peuple ; après cela on cuisait la chair des victimes dans d'énormes chaudrons et on la distribuait aux convives; des cornes servant de coupes circulaient parmi ceux qui entouraient les foyers et l'on buvait en trinquant par-dessus le feu sur lequel les chaudrons se trouvaient suspendus.

Le siége principal était occupé par un président qui bénissait les aliments et les boissons et portait les toasts solennels. On buvait d'abord à Odin, afin d'obtenir par lui la victoire et la puissance; on vidait une corne en l'honneur de Njördet de Freya, afin que l'année fût heureuse, et d'autres en l'honneur de Thor, de Braza et des parents défunts. Ces toasts étaient appelés « minne ». La légende de Sturlunga dit, en parlant de ces repas de sacrifices : « Il y eut beaucoup de bruit et de gaieté, divers jeux, et » on causa beaucoup; il y eut aussi des danses, des jeux » de bagues et on y raconta divers récits tirés des poésies » épiques. » Les sacrifices dans lesquels les Alamans offraient de la bière à la divinité, et auxquels assistèrent Columban et Gallus à l'une des extrémités du lac de Zurich étaient, paraît-il, identiques à ceux dont parlent les sources historiques qui nous viennent du Nord; on y buvait en l'honneur de Wuodan en puisant à une cuve remplie de bière. Lors de l'introduction du christianisme, ces anciennes solennités furent adaptées à la foi nouvelle. Ainsi que la fête de Joul s'était transformée en fête de Noël ou de saint Étienne, les « minne » ou toasts, portés jadis en l'honneur des dieux le furent dès lors à la Vierge Marie, à saint Étienne, à sainte Gertrude, à saint Jean (à l'occasion des adieux) ou à d'autres saints. Le clergé franc donna également à l'institution des repas de sacrifices un caractère chrétien. Sous son influence on institua des gildes (gildonien) en vue de rassembler les fonds nécessaires pour l'ensevelissement des morts, la célébration des messes, l'entretien du luminaire, comme aussi pour subvenir aux aumônes et aux frais qu'occasionnaient certains différends à aplanir : toutes choses qui avaient lieu avec la participation des prêtres. Le repas restait l'objet principal pour les gildes. Les termes dans lesquels Hincmar, archevêque de Mayence, blâme ces festins, prouvent qu'ils se passaient d'une façon très-bruyante et très-dissipée : il dit « qu'à ces réunions mensuelles où devaient se chanter » des vigiles et se célébrer des messes pour l'âme des » défunts, et où des sermons devaient se faire, les asso» ciés s'étaient livrés à de grandes débauches; ils avaient » vidé leurs coupes en l'honneur des saints et de l'âme des

» défunts, crié, chanté des chansons obscènes et raconté
» des bouffonneries et des fables; de plus ils s'étaient
» amusés des lourdes gambades d'ours qu'on y avait ame-
» nés, des exercices exécutés par de séduisantes danseuses
» et de toutes sortes de momeries païennes. »

Par la formule chrétienne d'abjuration le néophyte promettait de renoncer à jamais aux « gildes du diable »; on désignait ainsi en général les repas de sacrifices païens, le clergé avait coutume de traiter les anciennes divinités de « démons ou de diables. » La défense renouvelée en 789, en vue de l'ivrognerie prouve que la législation carlovingienne interdisait tout à la fois les gildes et les festins.

C'est ainsi que sous l'influence puissante du clergé, la législation anéantit par ses nombreuses défenses les derniers vestiges des anciennes coutumes nationales ; ajoutons encore que durant ces festins les associés, peut-être en vue de sauver les apparences, ne manquaient jamais de porter des toasts à Charlemagne et à son fils. Le haut clergé qui s'était fait l'allié du roi et de la nouvelle noblesse réussit à transformer ces gildes nationales en confréries de bienfaisance ou de secours mutuels; de son côté, il ne redoutait pas moins que les seigneurs de voir les prêtres d'un rang inférieur se prémunir par le moyen d'institutions démocratiques contre la puissance croissante et le despotisme des évêques. Ces gildes telles qu'elles nous apparaissent chez les Francs, au VIIIe siècle, étaient des associations de protection ou d'assurances mutuelles pour les cas d'indigence et de maladie, établies aussi en vue de la célébration du service divin rétribué par les cotisations, de l'entretien de l'église et des besoins du culte, de l'achat des cierges qui brûlaient sur l'autel, des frais d'enterrement convenable, des messes pour le repos des âmes des défunts et de l'entretien de ceux des confrères des gildes qui auraient perdu leur fortune à la suite de l'incendie, du vol ou de quelque autre accident. Cette même institution se retrouvait en Angleterre et en Danemark, où les associés étaient toujours obligés de prêter leur aide à leurs confrères du voisinage. L'un d'eux était-il malade, les autres devaient le veiller et, en cas de décès, l'accompagner

jusqu'à la tombe et remettre à l'église des offrandes en vue de la célébration des messes pour le repos de son âme. Si l'un des confrères perdait sa fortune, tous les autres étaient obligés de lui donner des secours; s'il éprouvait quelque grande perte par suite d'incendie ou de naufrage, il recevait d'eux une certaine somme à titre d'indemnité; si quelque mutilation le rendait impropre au travail, tous prenaient soin de son entretien. Celui qui trouvait son confrère captif ou en danger de perdre la vie sur mer, était obligé de le racheter au moyen d'une partie de sa fortune, sauf à se faire rembourser par le confrère sauvé par lui, ou par l'association.

On admettait aussi des femmes dans ces gildes, mais pour autant seulement qu'elles fussent épouses ou filles de confrères ; elles ne prenaient point part aux délibérations et assistaient seulement aux réunions des membres de l'association.

Les gildes avaient des statuts qui réglaient la conduite morale des membres et les soumettaient à une sorte de surveillance et à un certain droit pénal. Il y est fait mention des peines encourues par le confrère, pour le meurtre, l'homicide, les sévices corporels, l'effraction à main armée, le pillage, le viol, les injures et tous autres délits à l'égard des membres de la gilde, ainsi que pour de bien moindres méfaits, tels que refus de secours à un confrère et infraction aux convenances durant les repas. Ces peines consistaient surtout en indemnités à remettre à celui qui se trouvait lésé, ou en amendes payables en argent à l'association. Plus tard, les gildes politiques des patriciens exercèrent à l'égard de leur corporation le droit de cooptation dont nous avons vu reprendre l'usage dans les séances des congrès récents.

Dans le cours du VIIIe et du IXe siècles, des gildes politiques issues de ces associations de secours mutuels s'étaient formées dans les villes; elles donnèrent naissance à leur tour, aux époques postérieures, aux gildes des marchands et aux corporations de métiers. Les empereurs, et parmi eux Frédéric Ier, intervinrent légalement contre ces associations, avec l'opiniâtreté qui caractérisa la famille des Hohenstaufen, tandis qu'en Angleterre et en Danemark,

ces mêmes gildes se trouvaient encouragées par les rois. Malgré toute cette opposition, le système de l'association prévalut dans la bourgeoisie allemande, aidant à la nation à s'élever au premier rang parmi les peuples de l'Europe. Les Allemands se virent souvent persécutés et opprimés par les empereurs, les princes et les évêques ; mais, comme le remarque judicieusement Wilda, ils utilisèrent les moindres circonstances pour reprendre soit pacifiquement, soit par la violence, la voie frayée, et ils y marchaient avec plus d'ardeur et de persévérance à mesure qu'ils y rencontraient plus de résistance. Il est rare de trouver chez les gouvernants un degré de pénétration suffisant pour leur faire comprendre les besoins de l'époque ; intéressés dans la question, trop souvent ils prétendent diriger l'esprit national d'après leurs propres inspirations, au lieu de lui laisser suivre sa propre voie sous une sage surveillance.

Il arrive souvent que certaines forces réprimées, semblables aux vagues de la mer contenues dans d'étroites limites, s'accumulent, s'élèvent et rompant un jour violemment la digue, débordent de toutes parts, alors qu'on se croyait le mieux garanti contre l'élément destructeur. L'histoire nous fournit bon nombre de preuves à l'appui de cette vérité.

XI

Capital et crédit.

« Donner le capital à intérêt et introduire l'usure dans » les affaires sont, dit Tacite, choses inconnues aux Ger» mains et ils se trouvent à cet égard plus en sûreté que » si elles leur étaient défendues. » Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette circonstance, car avant que les Germains se fussent trouvés en rapport avec l'empire romain ou avec ses provinces, leur fortune consistait en biens-

fonds, en produits agricoles, en esclaves èt en bétail. « Le bétail, dit encore Tacite, est leur principale richesse, » ils la préfèrent à toute autre. » Le capital en circulation chez eux était représenté surtout par le bétail au moyen duquel ils payaient à l'origine leurs amendes. Le rendement du bétail était l'intérêt naturel de ce capital. On sait que les lètes s'acquittaient d'une partie de leurs impôts par la remise du bétail et que c'était de cette manière aussi que se payait la dîme attribuée plus tard à l'Eglise. Il existait probablement à cette époque déjà une sorte de crédit; le propriétaire dont le bétail s'était trouvé en tout ou en partie enlevé par quelque épidémie, pouvait se procurer un certain nombre de bestiaux sous caution fournie par un tiers, auquel il s'engageait à restituer dans un temps stipulé une certaine quantité de jeune bétail; ainsi, par exemple, un veau pour une vache. Arrivait-il qu'à la suite d'une disette un individu eût emprunté du blé sous caution, il était juste qu'il fût tenu après la moisson à en rendre une quantité plus grande. Les esclaves constituaient l'espèce de capital le plus précieux, comme aussi le plus mobile et le plus réalisable.

Nous avons dit déjà que les Visigoths souffrant de la famine dans la Thrace, échangeaient des esclaves contre un morceau de pain. Comme le commerce se faisait primitivement dans l'intérieur de l'Allemagne au moyen de l'échange, il est à présumer que ces échanges avaient lieu au moment même de la conclusion du marché et que le crédit était peu en usage ou ne l'était point.

Le premier mode auquel on recourut pour l'assemblage du capital mobile remonte, paraît-il, à l'époque de l'immigration des suites germaniques dans les provinces romaines. L'ancien droit germanique établissait, à la vérité, la répartition des biens du père défunt entre ses fils et à parts égales; mais il arriva souvent, même aux époques antérieures, que l'un des fils, soit l'aîné soit l'un de ses frères, héritât de la ferme et indemnisât les autres. Le monde d'alors était ouvert aux esprits aventureux et aux guerriers vaillants ; les récits concernant des fortunes acquises au service militaire de Rome, lesquels se propageaient alors de plus en plus en Germanie, la vue de

maintes choses précieuses, telles qu'armes magnifiques, ou riches ornements, envoyés à la maison paternelle par ceux des chercheurs d'aventures qui l'avaient quittée, contribuaient sans aucun doute à surexciter l'imagination des jeunes gens, et il devenait facile à quelque capitaine entreprenant de rassembler autour de lui une troupe de compagnons d'humeur active, ou avides de gloire. Non-seulement le chef de ces suites pourvoyait à leur entretien, mais c'était aussi lui ou son père, le vieux prince, qui devait préalablement réunir les chevaux, les armes, les vêtements et tout ce qu'exigeait leur équipement. Ce matériel peut être considéré comme ayant été la première forme d'un capital en circulation; on peut le comparer aux établissements du commerce maritime qui offrent tout à la fois des chances de grands risques et de bénéfices considérables.

Après que les Germains eurent renversé l'empire romain et se furent établis en partie dans les provinces romaines, ils y vécurent sous l'influence de conditions économiques établies par les Romains qui leur étaient supérieurs dans cet ordre de choses, et naturellement aussi ils adoptèrent les coutumes romaines. Le commerce des frontières les avait initiés à l'usage de l'argent, dont ils se servirent dès lors habituellement; la coutume de cautionner le capital et celle de prêter de l'argent à intérêt s'introduisirent également parmi eux. Il est probable que leur législation régla cet intérêt d'après le droit romain, quoique le droit germanique eût été importé dans les provinces romaines par les conquérants. Il est reconnu qu'à toutes les époques le gouvernement, se guidant ordinairement d'après les préjugés du peuple qui ne juge que sur les apparences, se croit le droit et le devoir de fixer le taux de l'intérêt; mais il est à remarquer que toujours l'intérêt, se dérobant à toutes les ordonnances légales, se sert de détours pour éviter les obstacles à son renchérissement, tels que l'abondance des capitaux, leur sécurité due à la vigilance des lois protectrices, et d'autres encore; il s'ensuit que le taux de l'intérêt est plus élevé partout où la législation fixe un maximum inférieur au taux ordinaire, car il reste alors à payer une sorte de

prime d'assurances pour le cas où le prêteur serait surpris en contravention aux lois de l'Etat.

Voici comment le taux de l'intérêt se trouva fixé par la législation établie en Italie, dans les Gaules et dans la Germanie du sud où s'établirent des tribus allemandes : pendant la majeure partie du temps de la république il fut de 12 p.c. ; à mesure qu'afflua l'argent à Rome, il descendit de telle sorte que déjà du temps de Sylla et de César, les banquiers romains commencèrent à faire des affaires financières dans les provinces éloignées, afin d'y obtenir un intérêt plus élevé. Sous Auguste, l'abondance des capitaux était si grande qu'on obtenait difficilement 4 p. c. Sous le règne de Tibère, le taux de l'intérêt commença à hausser conjointement avec l'accroissement des conditions illégales. Sous Aurélien, il s'éleva à 6 p. c.; sous Constantin, le taux maximum se retrouva porté à 12 p. c. Dès lors, et sous l'influence de l'Eglise chrétienne, se produisit contre l'abus d'intérêts trop élevés une réaction, qui peu à peu triompha au moyen de la jurisprudence canonique. Déjà au IVe siècle, plusieurs conciles défendirent aux ecclésiastiques de recevoir l'intérêt de leur argent. Un synode tenu en Espagne en 313, étendit aux laïques cette défense. Le pape Léon Ier réprouva en tant qu'immoral l'intérêt perçu par les laïques (443).

Au VIe siècle, Justinien revisa la loi concernant l'intérêt et en fit baisser le taux, sous l'influence de l'Eglise, car le marché du capital était loin de se trouver en voie d'amélioration. Il ne conserva le taux de 12 p. c. que pour le commerce maritime, eu égard aux chances de danger ; il fixa le taux de l'intérêt pour les sénateurs et gens de distinction à 4 p. c., pour des gens ordinaires à 6 p. c. et pour les commerçants et les banquiers à 8 p. c. Le marché de l'argent ayant sans cesse continué à décliner après le règne de Justinien, à la suite de troubles politiques, on se mit à éluder la loi, et l'usure prit une plus grande extension à mesure que l'Eglise sévit contre la perception de l'intérêt. Lorsque finalement le concile de Constantinople, renouvelant la défense faite par Léon Ier, menaça d'excommunication les contrevenants, il donna lieu en quelque sorte à un nouveau genre de commerce, celui de l'usure ;

le prêt du capital se trouva élevé ainsi bien au-dessus de l'intérêt légal. Après que la défense de prélever l'intérêt de l'argent émanant de l'Eglise se fut étendue du clergé aux laïques, il arriva que toutes les affaires financières et les capitaux passèrent entre les mains de gens non chrétiens, c'est-à-dire des juifs. Nous avons dit déjà qu'à l'époque de Charles Martel, le clergé possédait de considérables richesses et qu'il tenait entre les mains le tiers de la propriété foncière, tandis que les hommes libres s'endettaient de plus en plus par suite des charges excessives, imposées par le service militaire. Le clergé accumulant les capitaux cherchait naturellement à leur faire produire de l'intérêt; éludant la loi qu'il ne voulait pas violer ouvertement, il eut recours à des personnes interposées qu'il prit parmi les juifs. Plus les papes s'élevèrent dans la suite contre la perception de l'intérêt, et plus les affaires d'argent passèrent entre les mains des juifs, qui, malgré les nombreuses persécutions subies et les fréquents dommages essuyés, n'en dominèrent pas moins toujours sur le marché financier. Leurs persécuteurs se montrèrent les plus avides d'emprunts; mais plus le capital était exposé, plus la persécution contre les juifs sévissait, et plus aussi s'élevait la prime d'assurance contre les risques de la perte, ou pour mieux dire l'intérêt du capital.

A l'époque suivante eut lieu une autre contravention encore à la loi prohibant les intérêts : ce fut l'aliénation ou vente des redevances et des rentes viagères, consistant à remettre un bien-fonds au créditeur qui le conservait jusqu'à la restitution du prêt.

XII

Les Conditions.

L'ancienne religion des Germains établissait déjà diverses distinctions entre les conditions; nous les retrouvons dans le poëme de l'Edda qui peut être considéré

comme une source historique concernant aussi les Germains méridionaux; ces chants nationaux proviennent des premières contrées colonisées dans le Nord, d'où les Germains se répandirent successivement sur toute l'Allemagne.

Un de ces chants représente le dieu Heimdallr voyageant le long des côtes de la Baltique et engendrant trois fils qui représentent trois conditions différentes. L'un se nomme Trael (esclave); il est dépeint sous d'horribles traits : sa peau est jaune et rude, ses mains sont calleuses, ses pieds très-grands, sa structure est petite et trapue; ses occupations consistaient à garder les pourceaux, à creuser les tourbières, à fendre le bois et à porter des fardeaux; la femme qu'on lui donna était non moins affreuse que lui. La condition de Trael est désignée par les noms mêmes de ses fils et de ses filles; Hreimz (noirci de suif), Fioskir (gardien des bœufs), Klur (le grossier), Kleppi (le corpulent), Jheffit (le grondeur), Fulnio (le sournois), Drumbz (le lourdeau), et ainsi de suite, quant aux fils; les filles se nommaient Drumba (la paresse), Oekinkalfa (l'enflée), Arin Nefin (le nez tordu), etc. Le second fils de Heimdallr appartient à une condition plus relevée : il cultive la terre, fabrique des charrues et des chariots, bâtit des maisons; il crée la condition des cultivateurs. Le troisième fils qui s'appelle Jarl, a des cheveux jaunes, des joues fraîches, des yeux vifs; il enseigne le maniement des armes et l'équitation. Sa femme a un bel extérieur; son cou et sa poitrine ont la blancheur de la neige; elle est richement vêtue et porte une longue robe bleue. La chasse et la guerre sont les occupations ordinaires de Jarl; il possède une force équivalente à celle de huit hommes, il est destiné à gagner des batailles et à faire des conquêtes.

Les plus anciennes données historiques concordent avec ces légendes. Les Germains se divisaient en quatre grandes classes : les nobles, les hommes libres, les serfs ou lètes, et les esclaves. Les affranchis formaient, à la vérité, une cinquième classe, mais peu nombreuse, il était difficile de subsister si l'on n'avait pas de propriété foncière; or, celle-ci se trouvait exclusivement entre les mains des familles d'hommes libres ou de familles de lètes dépendant des premières. Les affranchis pourvoyaient à leurs

besoins en s'engageant chez les gens de condition en qualité de serviteurs ou en faisant le métier de colporteurs ou de bouffons. Tacite dit que la condition des affranchis n'était guère plus élevée en considération que celle des esclaves; ils n'occupaient dans l'Etat et dans la famille de leurs maîtres qu'une position très-inférieure. Il n'en était pas de même pour ceux qui se trouvaient parmi les populations régies par des rois; car ils s'y élevèrent parfois même au-dessus des hommes libres et des nobles. Le mépris qui s'attachait dans toutes les autres tribus à la condition des affranchis peut être considéré comme émanant de l'amour de l'indépendance propre au caractère des Germains.

« Les esclaves, dit Tacite, ne sont pas employés dans » les familles à différentes besognes particulières selon la » coutume établie chez les Romains; chacun d'eux a sa » famille, sa demeure particulière, et paye comme le colon » à son seigneur un impôt déterminé, consistant en blé, » en bétail et en étoffes pour vêtements; dès lors ses obli» gations sont remplies. Les occupations domestiques » sont confiées aux femmes et aux enfants. Rarement les » esclaves sont battus, mis aux fers ou soumis aux travaux » forcés; ils sont, à la vérité, parfois tués par leurs » maîtres en colère, mais ce n'est point par châtiment. »

Cette notion incomplète doit être mise en regard de l'ancienne législation allemande pour qu'il nous soit permis de nous faire une idée exacte de l'institution de l'esclavage. Tacite confond à coup sûr les esclaves avec les lètes. La position des hommes non libres se réglait d'après les conditions de fortune de leurs seigneurs. Il pouvait se faire que des hommes libres pauvres n'ayant ni esclaves ni lètes se vissent obligés de cultiver eux-mêmes leurs terres; mais il est avéré que, chez les hommes libres riches, un certain nombre d'esclaves s'occupaient des travaux domestiques et cultivaient le bien-fonds de la ferme seigneuriale. Les fermes à redevance étaient cultivées par les censitaires, mais il y avait en outre une quantité plus ou moins grande de biens-fonds dépendant de la ferme seigneuriale et administrés par des exploiteurs particuliers, qui employaient des valets dont il est fait mention.

La condition des hommes non libres eut surtout à traverser trois phases ou situations qui se produisirent simultanément et ne se modifièrent qu'à l'égard du nombre de ceux qui en firent partie. Aux époques primitives, il y avait l'esclavage proprement dit, moins rigoureux toutefois qu'à Rome ou en Grèce; les esclaves occupaient une cabane particulière, avaient un ménage et disposaient d'un bien-fonds pour lequel ils payaient un impôt consistant en bétail, en céréales, en étoffes pour vêtements, en lin, en toile et en laine. Les femmes et les enfants adultes des esclaves et des serfs s'acquittaient des soins du ménage (1). La maîtresse de la maison exerçait la surveillance, filait, tissait, taillait les vêtements, cuisait le pain, brassait la bière et dirigeait toutes les occupations domestiques, à la tête de ses filles et de ses servantes.

La seconde phase du développement de l'esclavage fut le servage, en vertu duquel les hommes non libres n'étaient pas vendus à titre d'esclaves, mais se trouvaient liés au sol qu'ils occupaient. Ils possédaient leur ménage particulier et cultivaient une ferme pour laquelle ils devaient payer une redevance en nature et faire des corvées. Ils jouissaient d'un droit de protection plus grand que celui des esclaves, et le wehrgeld qui leur était attribué était aussi plus élevé.

La troisième phase amena une condition plus relevée encore et semblable au colonat romain. Les lètes (hörigen) ne pouvaient être arbitrairement vendus et n'avaient que peu ou point de corvées à faire; c'étaient des censitaires à l'égal des fermiers.

Ces trois classes ne se substituèrent pas l'une à l'autre, elles existaient simultanément; les deux dernières ne comptèrent d'abord qu'un nombre restreint d'hommes, qui s'accrut successivement, se renforçant d'esclaves enrichis, d'hommes libres et d'affranchis tombés dans la servitude, jusqu'à ce qu'enfin l'esclavage cessa et que le nombre des lètes surpassa celui des serfs.

(1) Les données de Tacite, c. 25, ne sont pas en contradiction avec les notions puisées à d'autres sources. Il est d'usage aujourd'hui encore que les enfants des paysans prennent service dans les grandes métairies et dans les villes.

A l'époque carlovingienne on distinguait parmi les esclaves : 1° les hommes nés non libres (originales, nativi) et les hommes nés libres qui avaient perdu leur liberté, soit par contrainte, soit autrement; 2° les esclaves publics (servi publici) appartenant à l'Etat, au roi, à l'Eglise ou aux monastères (s. regii, fiscales, ecclesiastici) et les esclaves privés appartenant aux particuliers; 3° les esclaves romains, barbares ou nationaux (indigènes); 4° les esclaves des villes (s. urbani) qui travaillaient dans les villes ou dans les habitations des seigneurs et les esclaves ruraux qui travaillaient aux champs; 5° les esclaves agriculteurs qui cultivaient le sol et se trouvaient liés à la glèbe; c'était l'état transitoire entre l'esclavage et le servage. Il faut ranger parmi ces derniers : *a*) les servi beneficiarii, c'étaient probablement les esclaves qui obtenaient un bénéfice; *b*) les servi mansuarii, appelés chez nous, manants, paysans, qui occupaient des fermes; *c*) les servi casati, occupant un bien-fonds dont l'habitation s'appelàit casa.

Les diverses circonstances entraînant l'esclavage étaient : 1° la naissance; 2° le mariage; 3° le consentement volontaire; 4° la volonté des parents; 5° les condamnations judiciaires; 6° la détention ou l'abus de la force; 7° la prescription (1).

1. Les enfants issus de parents non libres étaient esclaves de naissance (servi originarii). Si l'un de leurs parents était seul non libre, la condition des enfants différait selon les diverses législations des tribus et des époques; nous y reviendrons en parlant de l'institution du mariage. Il suffit de remarquer qu'en général l'enfant appartenait à la condition la plus rigoureuse. Le concile de Tolède ordonnait que les enfants illégitimes d'ecclésiastiques fussent esclaves des églises dans lesquelles officiait leur père. Il était de règle dans le royaume franc que le bâtard dont le père n'était pas noble, fût esclave.

2. La femme libre qui voulait épouser un esclave devait, d'après le droit ripuaire, choisir entre une épée et une quenouille; prenait-elle l'épée, il fallait qu'elle tuât son amant; en choisissant la quenouille, elle devenait es-

(1) Ce sujet est traité en détail dans le commentaire de Guérard sur le Polyptychon d'Irminon, p. 284 et suiv.

clave par le fait de son mariage. Les femmes libres devenaient, en contractant des unions interdites, les esclaves du fisc.

3. Tacite raconte que les Germains aimaient si passionnément le jeu de dés qu'après y avoir perdu tout ce qu'ils possédaient, ils engageaient finalement leur corps et leur liberté. « Si la chance lui est défavorable, dit-il, le joueur » se soumet avec résignation à l'esclavage; quoique jeune » et robuste, il se laisse enchaîner et emmener; leur opi» niâtreté est si grande, pour une aussi mauvaise cause, » qu'ils lui donnent eux-mêmes le nom de fidélité. Ils » vendent ces esclaves sur les marchés pour se débarras» ser des témoignages honteux de leur bonne chance. » Il arrivait aussi que tel individu sans s'être laissé entraîner à une démarche imprudente par quelque coup de tête, se livrât à l'esclavage en toute connaissance de cause; il y était amené souvent par le défaut de ressources ou par le manque de sécurité personnelle. La difficulté des transports ne permettant pas de faire venir des céréales de pays éloignés, il était ordinaire qu'en cas de moissons insuffisantes la famine sévît. Les hommes libres, mais peu riches, se voyaient réduits alors à vendre leurs enfants et à se vendre eux-mêmes, afin de se procurer les ressources alimentaires. Il ne restait souvent non plus aux individus trop faibles pour résister à des voisins plus forts qu'eux, d'autre parti à prendre que de se faire les esclaves de leurs puissants adversaires. Ce fut aussi le cas pour ceux qui se trouvaient hors d'état de payer leurs dettes, de réparer un dommage ou de s'acquitter du wehrgeld; remarquons cependant qu'ils redevenaient libres lorsqu'ils parvenaient à faire le payement exigé. Le temps de l'esclavage se trouvait aussi parfois déterminé; mais le droit du recouvrement de la liberté fut, paraît-il, méconnu, car Charles le Chauve l'accorda à titre de faveur à tous ceux que la famine avait contraints d'aliéner leur liberté; il fut toutefois stipulé que le cinquième du prix de vente serait ajouté en cas de libération, à la somme entière. Il était d'usage de se servir de divers symboles à l'occasion du passage de la condition d'homme libre à celle d'esclaves; on mettait ordinairement une corde au cou de l'esclave. L'homme

qui devenait l'esclave d'une église courbait sa tête sur l'autel; celui qui se faisait l'esclave d'un monastère s'agenouillait devant l'abbé et se plaçait quatre deniers sur la tête.

4. La nécessité amenait ordinairement la vente des enfants. L'usage d'exposer les enfants s'était encore conservé durant le moyen âge; il était de règle qu'ils devinssent les esclaves de ceux qui les recueillaient, à moins qu'ils ne fussent réclamés dans les dix jours.

5. L'esclavage était une peine prononcée par des jugements judiciaires à l'occasion des crimes ou délits suivants : la haute trahison, le rapt d'une femme, le viol, les fausses dénonciations concernant un crime capital, le recours aux prédictions, l'empoisonnement, la falsification ou la soustraction de documents, le faux monnayage, l'avortement, l'impudicité, le mariage d'une femme libre avec un esclave. La loi bourguignonne condamne à l'esclavage les adultères et ceux des enfants ou des femmes qui n'ont pas dénoncé le père ou l'époux coupable du vol d'un bœuf ou d'un cheval. Les lois alamane et bavaroise y condamnent ceux qui ayant été surpris trois fois à travailler le dimanche, s'obstinent à commettre ce délit (c'était, semble-t-il, une menace provenant du clergé plutôt qu'une loi); la loi bavaroise soumet à l'esclavage toute femme qui fournissait à une autre femme le moyen de se faire avorter et tout homme hors d'état de payer soit l'impôt, soit le wehrgeld qui lui avait été imposé. Celui-ci devenait l'esclave de son créancier jusqu'à ce qu'il eût remboursé la somme exigée. Le nouvel esclave devenait généralement la propriété du créancier ou celui de la personne offensée.

6. L'esclavage dut son origine au droit du plus fort, et plus tard, ce furent toujours les prisonniers de guerre qui lui fournirent l'aliment le plus abondant.

7. L'esclavage amené par le droit de prescription, était un cas fort rare; il n'avait lieu qu'après une période de trente ans.

La vente des esclaves se faisait avec de certaines formalités qui remontaient à la plus haute antiquité et qui se retrouvèrent jusque dans le moyen âge; elles furent

conservées même sur les marchés des Romains. Les esclaves mis en vente à Rome étaient exposés sur un échafaud, tournant sur une plate-forme, et de façon que les chalands pussent, sans se déranger, les examiner sous tous leurs aspects. On n'exposait pas publiquement les esclaves de prix. Ceux qui venaient d'outre-mer portaient aux pieds des marques faites avec de la craie (on les appelait pedes gypsati, cretati). Ils portaient, en général, au cou, une planchette sur laquelle on désignait leurs défauts et peut-être aussi leurs maladies. On plaçait primitivement sur la tête des prisonniers de guerre une couronne, remplacée au moyen âge par une guirlande. Les esclaves étaient poussés et traités sur les marchés comme des animaux. La vente s'en faisait avec une certaine solennité; elle donnait lieu à des contrats dressés par écrit et en présence de l'évêque, du comte, du gouverneur ou du préposé royal. La loi carlovingienne défendait d'exporter les esclaves hors du pays ou de la province, de les vendre à des juifs et de séparer la femme du mari; une loi de Constantin défendait d'enlever les enfants d'esclaves à leurs parents. Dès le IXe siècle, la situation des esclaves s'améliora; la loi qui en prohibait la vente hors de la mark, fit que peu à peu les esclaves ne furent plus traînés sur les marchés comme un vil bétail; ils se trouvèrent ainsi de plus en plus fixés dans des demeures stables. Leur condition se rapprocha toujours davantage de celle des colons, et ils finirent par reconquérir complétement la possession de leur personne, ne se trouvant plus obligés qu'à rendre certains services, à faire des corvées personnelles, tels que charriages, et à payer des impôts stipulés. Le prix des esclaves baissa successivement et l'esclavage se trouva aboli par le manque même des offres d'achat; le fait se produisit en France d'abord et ensuite en Allemagne.

Le prix des esclaves chez les Romains oscillait entre vingt et trente solidi, car il se trouvait parfois parmi eux des artistes et des savants; chez les Francs, le prix le plus modique en fut porté à 12 solidi; la loi salique l'éleva à 15 et même jusqu'à 25 solidi d'or pour les esclaves professant un art ou exerçant un métier. Parmi ces derniers, étaient compris ceux qui remplissaient un emploi; tels

étaient les maîtres d'écuries, les maréchaux, les sommeliers, les sénéchaux.

Chez les Romains, les esclaves ne portaient aucun signe extérieur, « afin qu'ils ne pussent pas se compter. » Chez les Francs et dans les autres tribus allemandes, ils avaient les cheveux coupés ras; on les reconnaissait, en général, à la grossièreté et à la malpropreté de leurs vêtements. Beaucoup d'esclaves se trouvaient mutilés ou défigurés par suite de châtiments corporels; l'œil faisait défaut à l'un, le nez ou les oreilles manquaient à l'autre; on en rencontrait n'ayant plus qu'une main ou portant sur le front des marques faites avec le fer rouge.

Il était ordinaire que les esclaves eussent l'usage d'un bien-fonds qui suffisait à leur entretien et dont les produits leur appartenaient; plus tard, ils purent, au moyen de leurs économies, acquérir même une propriété libre, et il arriva aussi que des esclaves fussent dans le cas d'avoir des esclaves pour leur propre compte.

En général, les esclaves du fisc et ceux des églises se trouvaient dans de meilleures conditions que les autres; c'est ainsi qu'ils étaient admis à témoigner en justice.

L'autorisation du maître était nécessaire à l'esclave pour toutes les affaires concernant la justice ou le commerce. Les cas de rapt de personne ou de crime de haute trahison exceptés, les esclaves ne pouvaient déposer en justice contre leurs maîtres; les renseignements manquaient-ils, on les soumettait au jugement de Dieu.

L'épreuve avait ordinairement lieu au moyen de l'eau bouillante et du fer rougi au feu. Le duel n'était pas interdit aux esclaves; ils ne se servaient à l'origine que d'un bouclier et de bâtons, plus tard seulement ils firent usage d'armes tranchantes.

Aux époques les plus anciennes, il leur était interdit de se battre avec des hommes libres; ils ne s'y trouvèrent autorisés qu'après l'introduction de la féodalité. Les maîtres étaient en général civilement responsables des méfaits de leurs esclaves. Ils étaient tenus en cas de vol à restituer les objets dérobés ou à réparer le dommage commis, et en outre à payer au roi une amende qui chez les Francs s'élevait à 30 solidi. La même obligation incombait au

propriétaire de l'esclave qui avait perdu sa cause au jugement de Dieu et s'était brûlé la main. Dans les cas de meurtre, d'incendie ou de révolte, le maître devait restituer à la justice criminelle 60 solidi et en outre le wehrgeld auquel la victime se trouvait taxée. Les maîtres pouvaient s'affranchir de ces obligations à l'égard du droit civil en livrant le coupable ; mais dans tous les cas ils avaient à compter avec la justice criminelle.

Les lois germaniques autorisaient le maître à tuer, à mutiler et à battre ses esclaves; la bastonnade était le châtiment qu'on leur infligeait pour le larcin, et on leur imposait des amendes d'argent au cas où ils se fussent rendus coupables de sévices corporels, l'un à l'égard de l'autre. La mutilation leur était infligée dans les cas de faux monnayage, de faux en écriture, de coups donnés à une femme libre. La peine de mort leur était appliquée d'après la loi bourguignonne en punition du vol d'un bœuf ou d'un cheval.

Le droit protecteur réservé aux esclaves consistait principalement dans l'allocation d'une indemnité s'élevant, d'après le dommage éprouvé, de 1 à 100 solidi; la loi prévoyait depuis le moindre préjudice corporel jusqu'au meurtre. Cette indemnité était remise au propriétaire de l'esclave, également responsable devant la justice de ses délits ou de ses crimes.

Les hommes libres jouissant exclusivement du droit de porter des armes, il était naturel que les esclaves ne se trouvassent pas admis au service militaire; ils y étaient néanmoins employés pour le transport des bagages et remplissaient les fonctions de serviteurs. Il en était de même pour les serfs taxés, comme nous le verrons plus loin, à un wehrgeld double, lorsqu'ils suivaient l'armée. Il y eut cependant des exceptions à cette règle; c'est ainsi que sous le règne de Louis le Germanique, on enrôla des lètes, et chez les Visigoths il arriva que l'on mit en campagne la dixième partie des esclaves et des lètes.

Il existait aussi des lois concernant la fuite des esclaves, et tout en leur faveur; elles furent rendues plus sévères dès que les églises et les monastères commencèrent à donner asile aux esclaves fuyards. Si ceux-ci cherchaient

leur refuge dans une église, il était interdit de les en retirer par la violence. Si ce dernier cas se produisait, ou si après leur avoir promis l'impunité, les maîtres les maltraitaient, ces derniers étaient excommuniés.

La libération des esclaves et des serfs avait lieu avec ou contre la volonté du maître. Il était assez ordinaire que le clergé obtînt la mise en liberté de l'esclave qu'il réclamait au nom de la religion, promettant en retour la récompense éternelle; l'esclave recouvrait souvent sa liberté à la suite d'un service important rendu par lui, ou à l'occasion de quelque événement heureux, et il la devait parfois aussi aux sentiments d'humanité de son maître; les esclaves pouvaient également se racheter; toutefois, l'argent de la vente ne devait pas être remis sans l'autorisation préalable du propriétaire du bien censitaire qui lui était confié. La libération de l'esclave, en dépit de la volonté du maître, s'opérait par la fuite que couronnait le succès. La prescription, la culpabilité du maître, le retour de l'esclave vendu dans un pays étranger, étaient aussi des cas de libération; ajoutons encore son admission dans l'état ecclésiastique, si le maître ne l'avait pas réclamé dans le cours de l'année. Cette loi encourageait les esclaves à fuir, et donnait lieu à maintes plaintes de la part des maîtres. Dès que l'esclave était rendu libre, il restait à décider s'il allait être considéré comme serf, colon ou affranchi, et s'il devenait Salien, Ripuarien, Bourguignon, Lombard ou Romain; c'était d'après cette sorte de naturalisation que se réglait sa condition et que se taxait son wehrgeld. La loi romaine désignait les esclaves affranchis sous le nom de «tabularii» parce qu'ils portaient avec eux une tablette sur laquelle l'évêque, devant qui on les amenait, faisait transcrire par un diacre l'acte de libération. Ces affranchis étaient placés sous la protection de l'Eglise. D'autres devinrent de la même manière citoyens romains.

Les lois des Francs Saliens et Ripuariens font mention d'un mode particulier de libération à l'égard des serfs, en vertu du denier *(per excussionem denarii juxta legem salicam)*. Le lète qu'il s'agissait de libérer était conduit devant son maître ou devant le roi qui lui donnait un coup sur la main, afin d'en faire tomber le denier qu'elle con-

tenait; le lète devenait ainsi Franc libre et se trouvait taxé pour le wehrgeld à raison de 200 solidi. Le roi pouvait libérer les serfs, sans le consentement de leur maître; mais il ne jouissait pas de ce droit à l'égard des esclaves.

La libération avait lieu aussi à la suite de dispositions testamentaires; il était d'usage que le bien censitaire fût abandonné à l'affranchi qui l'avait occupé.

Les affranchis retombaient dans l'esclavage dès qu'ils commettaient quelque délit à l'égard de leurs anciens maîtres, par exemple lorsqu'ils témoignaient contre eux en justice.

Les serfs ou lètes se distinguaient des esclaves en ce qu'ils ne pouvaient être arbitrairement vendus ou mis à mort; de plus, en cas d'expropriation ou de vente du bien-fonds, ou même en cas de changement de domicile, les serfs que la chose concernait recevaient une autre propriété à exploiter. Il arrivait aussi que des serfs se trouvassent transportés de leur ferme au service personnel du seigneur. Celui-ci ne pouvait pas les aliéner à un étranger; s'il renonçait à leur service ou s'il venait à mourir, il fallait que leur ferme leur fût restituée. Mais les lètes se distinguaient surtout des esclaves en ce qu'ils jouissaient déjà d'un certain droit individuel, tandis que les blessures faites aux esclaves n'étaient considérées qu'au point de vue du dommage matériel causé à leurs maîtres que l'on indemnisait; les serfs étaient personnellement l'objet de la protection légale.

Les lètes ne doivent être confondus ni avec les « læti » ni avec les « leudes. » Les « læti », au sujet desquels les auteurs ne sont pas d'accord, étaient probablement des Germains émigrés et colonisés sur le territoire romain, qui s'étaient soumis à la conscription militaire en retour de la concession du pays. Nous avons dit déjà que l'on désignait les Francs nobles, sous le nom de « leudes ».

Les lètes étaient les hommes non libres attachés à la glèbe; ils formaient durant le moyen âge une condition intermédiaire entre celle des esclaves et celle des hommes libres; ils tenaient à la disposition de leurs maîtres tout à la fois leur personne et leur labeur, tandis que les colons ne leur rendaient que des services agricoles. Le lète ne

recevait que la moitié du wehrgeld attribué à l'homme libre. La loi salique fixait à 35 solidi l'amende imposée à l'homme qui volait ou attaquait le lète, à 65 solidi, si le plaignant était un homme libre, et à 15 solidi, s'il était esclave.

Le wehrgeld attribué à la famille de l'homme libre attaqué et tué dans sa maison par quelque troupe de malfaiteurs, s'élevait à 600 solidi; celle du lète ou de l'esclave ne recevait pas, dans un cas semblable, la moitié même de cette somme. Le meurtre d'un lète qui se trouvait à l'armée était taxé à 300 schellings et à 900 schellings s'il était placé sous la protection du roi.

Le wehrgeld attribué à la famille du Franc libre en cas de meurtre dans ces mêmes circonstances, était trois fois plus élevé (900 et 1,800 schellings), tandis qu'en temps ordinaire, le wehrgeld du Franc libre ne s'élevait pour meurtre qu'à 200 schellings. Le meurtre commis à l'armée fut puni d'une amende triple et le wehrgeld attribué aux gens de la suite du roi, aux antrustions, s'éleva dans les mêmes proportions. Remarquons aussi que le wehrgeld du lète qui n'atteignait que la moitié de la somme fixée pour le Franc libre, équivalait à celui qui revenait aux Romains et s'élevait à 100 schellings; nous obtenons en conséquence l'échelle suivante :

	Schellings (solidi)
Wehrgeld de l'antrustion, à l'armée	1,800
» du Franc libre ordinaire, à l'armée . .	600
» du lète » » . .	300
» du Romain propriétaire libre, à l'armée	300
Wehrgeld ordinaire de l'antrustion.	600
» » du Franc libre	200
» » du lète	100
» » du Romain propriétaire libre	100
Wehrgeld ordinaire du Romain censitaire . . .	45
» » de l'esclave	35

La taxe pour les lètes était moins élevée d'après la loi des Francs de l'est.

La loi alamane fixait pour tous les cas de meurtre le wehrgeld de l'homme libre par rapport à celui du lète et de l'esclave comme de 6 à 4 et à 3. Le wehrgeld d'un Alaman libre s'élevait en cas de meurtre à 200 schellings et celui d'un esclave seulement à 15 schellings.

La loi frisonne fixait

Le wehrgeld du noble à 80 schellings.
» de l'homme libre à 53 1/2 schellings et 1 denier.
» du lète à 36 schellings moins 1 denier.

Il fallait que l'on payât en cas de vol :

Au noble	36	schellings.
A l'homme libre. . . .	24	»
Au lète	12	»

Il fallait payer en outre une amende en cas de violation de la paix.

La loi saxonne fixait

Le wehrgeld du noble à.	1,440	schellings.
» de l'homme libre (1) à.	240	»
» du lète à	120	»
» de l'esclave à. . . .	36	»

Nous voyons ainsi que chez les Saliens, les Ripuaires, les Saxons et les Frisons, le wehrgeld du lète ne s'élevait qu'à la moitié de celui de l'homme libre; chez les trois premiers de ces peuples, il se trouvait trois fois plus élevé que celui de l'esclave.

La loi bavaroise portait

Le wehrgeld de l'homme libre à. .	160	schellings.
» de la femme libre (parce qu'elle ne pouvait pas se défendre par les armes) au double.	320	»
Le wehrgeld de l'esclave à	20	»
» des familles nobles, des Huoser, des Throzzer, des Faganer, des Habilinguer, des Aennioner, était porté au double.	320	»
Le wehrgeld de la famille ducale des Agilolfinges au quadruple.	600	»
Le wehrgeld du duc à	900	»

Le wehrgeld se payait aux parents de la victime et à défaut de ceux-ci au roi.

(1) Il résulte de la déclaration de Canciani que le passage : Lex saxonum, II; I, est tronqué. J. G. A. Wirth remarque dans le tome I, p. 82, qu'il s'agit d'une taxe de 1,440 deniers. Tandis que chez les Francs, 240 deniers représentaient une livre d'argent, les Saxons n'en admettaient que 144. On obtient ainsi 200 schellings, le wehrgeld de l'homme libre franc pour le wehrgeld du Saxon noble; il est question en outre du solidus d'argent, l'évaluation en solidus d'or avait été abolie lorsque la loi fut revisée. Dans ce cas, le calcul admis par Canciani est faux.

Dans le capitulaire de 813, le wehrgeld des Francs de l'ouest, des Francs de l'est et des Bourguignons est réglé par la diète d'une manière uniforme :

Wehrgeld du Franc	......	600 schellings.
» de l'homme libre	...	200 »
» du lète	....	100 »
» de l'esclave	.....	50 »

Toute amende payée au roi (fredum) équivalait toujours au tiers du wehrgeld. Tandis que le taux du wehrgeld s'élevait en raison de la condition à laquelle appartenait la personne tuée, il s'abaissait dans les cas de délits moins graves que l'homicide ; et à l'occasion de méfaits de peu d'importance, en raison de la position occupée par le délinquant ; ainsi, dans maintes occasions, le lète ne payait que la moitié du wehrgeld imposé à l'homme libre. L'amende payée pour l'esclave revenait entièrement à son maître ; celle qui se payait pour le lète était partagée entre le maître et la famille de la victime. En cas d'insolvabilité de la part du lète, celui-ci était remis aux parents de la personne tuée, et son maître n'acquittait que la moitié de l'amende.

Le lète était autorisé à se défendre en justice et à produire ses plaintes tout au moins devant les « instances » inférieures, c'est-à-dire devant le centenier (tunginus, hunnen, maire) et devant le comte.

Si un homme se trouvait réclamé en qualité de serf, il pouvait, avec l'assistance d'un certain nombre de témoins, jurer qu'il était libre ; s'il refusait le serment, il devenait lète.

D'après la loi frisonne, le maître pouvait être dispensé du wehrgeld, lorsque, assisté de témoins, il affirmait, sous serment, que l'esclave avait donné le coup mortel sans son ordre.

Les lètes soumis au payement du wehrgeld et autorisés à le recevoir pouvaient acquérir des propriétés. Leurs biens-fonds et leurs fermes se transmettaient à leurs enfants ; au XII[e] siècle, il arriva en Allemagne qu'ils s'en virent dépossédés pour n'avoir pas rempli leurs obligations.

Les impôts à la charge des lètes étaient plus modérés,

plus réguliers, plus exactement définis que ceux qui se prélevaient sur les esclaves occupant des fermes. La situation des lètes présentait plusieurs conditions analogues à celle des esclaves ; ils finirent en quelque sorte par se confondre avec eux, lorsque diverses conditions particulières à la classe des esclaves s'introduisirent dans celle des lètes.

Sous l'influence bienfaisante du christianisme, l'abolition de l'esclavage s'opéra, lentement, il est vrai, durant l'intervalle qui s'écoula entre l'époque de Constantin (IVe siècle) et le XIIIe siècle. Il ne fallut rien moins que neuf siècles pour l'extirper d'un Etat chrétien. La cessation des longues guerres nationales, après l'établissement de la féodalité, amena le résultat que l'Eglise n'avait pas su obtenir. Dès lors les guerres ne furent plus que des luttes entre habitants de territoires voisins, et alors même que le christianisme ne fût pas venu adoucir les mœurs, il eût été impossible de continuer à transformer les prisonniers de guerre en esclaves. Ils auraient pu trop aisément s'enfuir de chez leurs maîtres et rentrer dans leurs familles habitant les pays voisins. Ainsi s'établit la coutume d'échanger les prisonniers de guerre ou de les libérer sur rançon lorsque l'échange ne pouvait se faire. L'esclavage disparut entièrement de la France et de l'Angleterre au XIIe siècle, et de tous les Etats chrétiens au XIIIe siècle. On n'en retrouvait au XIVe siècle que quelques traces dans le Frioul, conservées, paraît-il, sous l'influence des croisades en Orient où l'esclavage se maintint plus longtemps.

Le concile de Londres, en l'an 1102, défendit le commerce des esclaves qui se faisait entre l'Angleterre et l'Irlande ; un synode tenu à Armagh, en Irlande, renouvela cette défense avec plus de sévérité encore, et à cette occasion tous les esclaves anglais furent mis en liberté.

L'Eglise exerça aussi une grande influence sur la libération des serfs. Après un intervalle de douze mois écoulés depuis le moment où ils avaient trouvé asile dans une paroisse ou dans un monastère, ils jouissaient du droit de prescription.

Les serfs s'enfuyaient souvent en troupes de chez leurs

maîtres et dans ces conditions ne pouvaient point trouver asile dans les établissements ecclésiastiques. Les villes étaient souvent aussi le refuge des serfs et des esclaves; les plaintes des propriétaires d'esclaves s'élevèrent contre le droit d'asile à mesure que s'augmenta le nombre des villes; elles parvinrent même aux oreilles de l'empereur et jusqu'à la diète. Lors de la diète de Francfort, Frédéric II fixa à la trentième année la limite du droit de prescription.

Le mariage amenait parfois un adoucissement dans la condition des serfs, Le registre du cloître Saint-Germain fait mention d'un grand nombre de mariages mixtes contractés entre gens libres et non libres; il prouve qu'il y avait un plus grand nombre d'hommes qui épousaient des femmes d'une condition supérieure, que de femmes qui épousaient des hommes d'une condition plus relevée que la leur. Des esclaves mêmes épousaient des filles de lètes ou de colons; le nombre des lètes qui s'alliaient à des filles de colons surpassait de beaucoup celui des esclaves qui épousaient des filles de lètes ou d'esclaves. Il en résultait qu'à mesure que s'accroissait la population, le nombre des esclaves diminuait, tandis que celui des colons, des serfs et des lètes prenait plus d'extension. Ces diverses conditions s'élevèrent successivement, le servage s'adoucit aussi peu à peu. Les lètes devinrent des propriétaires fonciers et n'eurent plus qu'à s'acquitter d'impôts consistant en argent, en nature, en corvées de charriage ou en autres besognes. Leur condition ainsi améliorée se rapprochait de l'institution du colonat romain (1); elle se conserva dans cette dernière forme durant la période carlovingienne et jusqu'à la révolution française qui vint mettre complétement fin au régime féodal. Quelques vestiges de la féodalité existèrent encore en Allemagne jusqu'au milieu du siècle actuel. L'abolition de la condition des lètes date du x[e] siècle; elle s'était maintenue pendant environ neuf cents ans; on dut son abrogation à des sentiments de

(1) On peut pour plus de clarté désigner les anciens hommes non libres sous le nom de serfs et les hommes libres appartenant à une époque postérieure sous celui de lètes. Le mot servage (Leibeigenschaft) est d'origine plus moderne.

religion, de générosité, de reconnaissance et même à des circonstances politiques. Cette abolition fut plus aisément amenée en Angleterre : les lètes n'y devenaient pas propriétaires comme en France et en Allemagne; ils y étaient seulement fermiers. Dès la fin du XIVe siècle, on n'y retrouvait plus aucun vestige de la condition des lètes.

Les hommes non libres ne pouvaient point contracter de mariage sans la permission de leurs seigneurs; ils n'étaient autorisés qu'à épouser des personnes de leur condition. L'esclavage avait été moins rigoureux durant le moyen âge qu'il ne le fut jusqu'à nos jours dans les Etats du sud de l'Amérique, car à moins d'obstacles sérieux, jamais les enfants n'étaient séparés de leurs parents. Les mariages entre esclaves appartenant à des maîtres différents, conclus sans l'approbation des maîtres respectifs, étaient regardés comme nuls. La loi visigothe en fixait la prescription au bout d'une année. Il était expressément défendu au clergé de donner asile à l'esclave qui s'évadait dans le dessein de se marier. Au XIIe siècle, le pape Adrien IV déclara ces mariages valides.

Malgré la susdite défense, il y eut bon nombre de mariages mixtes; il était d'usage, en pareille circonstance, que celui des époux appartenant à une condition supérieure descendît au rang de l'autre; il arrivait même que les délinquants étaient séparés et châtiés. Chez les Francs Saliens, l'homme libre qui avait épousé une femme non libre devenait le serviteur du maître de sa femme ; mais s'il était puissant, cette contravention à la loi restait impunie. C'est ainsi que Grégoire de Tours et même quelques rois des Francs épousèrent des filles non libres. Tout homme libre qui épousait une esclave étrangère était passible d'une amende de 30 solidi. La femme libre qui épousait un esclave du roi ou un lète perdait sa liberté; une femme libre qui s'unissait à son propre esclave, était jugée et condamnée; personne ne se risquait à lui donner l'hospitalité et ses biens étaient confisqués. Ses parents étaient autorisés à la tuer, et l'esclave était roué.

D'après le droit franc-rhénan, l'homme libre qui épousait la servante d'un autre Ripuaire tombait lui-même dans l'esclavage, tandis qu'il demeurait libre s'il prenait pour

femme une esclave de l'Eglise ou du roi, ou bien encore une affranchie; cette loi contenait les mêmes dispositions pour les femmes qui se trouvaient dans des cas identiques. Dès que les parents élevaient quelques réclamations, il fallait, selon la même loi, que le roi ou le comte offrît à la femme une épée et une quenouille; si elle choisissait l'épée, elle devait tuer l'esclave; saisissait-elle la quenouille, elle perdait sa liberté. Le maître de l'esclave pouvait conclure avec les parents de la femme un engagement par lequel celle-ci et ses enfants conservaient leur liberté, à la condition que si les enfants cessaient de remplir les conditions stipulées, ils devenaient ses serviteurs ou ceux de ses héritiers. Les mariages entre les hommes libres et les femmes lètes ne semblent pas avoir été défendus; toutefois des femmes libres tombaient en esclavage lorsqu'elles épousaient des lètes.

Ces anciennes lois franques furent confirmées par les capitulaires carlovingiens; on décida, de plus, que les biens de celui des deux qui étant libre épousait un esclave deviendraient, conjointement avec lui, la propriété du maître de l'autre époux. Cependant des personnes libres qui épousaient des esclaves, des serfs ou des lètes dépendant du fisc conservaient le droit d'hériter et la faculté de témoigner en justice ou d'en appeler à celle-ci. Si quelque individu libre, homme ou femme, épousait une personne qu'il avait crue libre, il lui était facultatif de rompre le mariage ou d'en reconnaître la légalité. L'homme non libre qui séduisait ou épousait une femme libre était puni de mort; mais les parents de la femme pouvaient lui faire grâce de la vie et rendre la liberté à ses enfants.

La législation des autres tribus allemandes était identique à celle des Francs. La loi bourguignonne menaçait de la peine de mort les deux époux lorsque une femme libre épousait un esclave. Si les parents de la femme s'opposaient à l'application de la peine, celle-ci devenait l'esclave du roi. Chez les Alamans, la jeune fille libre qui épousait un colon perdait son droit à l'héritage, la femme affranchie qui épousait un serf devenait serve de l'Eglise.

Chez les Frisons, la femme libre qui avait épousé un

lète sans avoir eu connaissance de sa condition, recouvrait la liberté pour elle et ses enfants, si, assistée de cinq témoins, elle attestait par serment n'avoir plus eu de relations intimes avec lui depuis qu'elle avait connu cette circonstance. Si elle avait été durant trois années soumise aux obligations d'esclave sans que ses parents eussent protesté, soit aux séances de justice, soit devant le duc ou le comte, elle était condamnée, ainsi que ses enfants, à demeurer esclave. La loi longobarde stipule que, dans le cas où une jeune fille ou une femme libre épouserait un serf, celui-ci était passible de la peine de mort, et la femme livrée à l'autorité de ses parents, qui avaient droit de la faire mourir ou de la vendre à titre d'esclave; elle perdait tout droit à la succession. D'après la loi visigothe, la femme qui s'étant oubliée avec son serf ou son affranchi voulait l'épouser, était, ainsi que son amant, passible de la peine de mort; si la femme parvenait à se réfugier à l'autel, elle devenait l'esclave du maître à désigner par le roi. L'esclave qui avait usé de violence à l'égard d'une femme libre était brûlé vivant; si la femme se trouvait disposée à l'épouser, elle tombait dans l'esclavage et ses héritiers entraient dès lors en possession de ses biens.

Les lois de toutes ces tribus de peuples établissaient que la personne libre qui épousait une personne non libre tombait sous l'autorité du maître de cette dernière, les enfants devaient suivre « la main la plus sévère », c'est-à-dire appartenir à la plus inférieure des deux conditions. Cette loi se trouva plus tard adoucie. Il arriva même, dans le domaine de l'abbaye de Saint-Gall, qu'un homme libre qui avait épousé une femme serve, y demeurait libre; des cinq enfants issus de ce mariage, deux restaient libres et les trois autres passaient au service de l'abbé.

Lorsque deux époux appartenaient à des maîtres différents, les enfants étaient partagés entre ceux-ci; s'il n'y avait qu'un seul enfant, il appartenait de droit au maître de la mère, qui indemnisait celui du père; mais cette clause n'était observée que lorsque de tels mariages étaient validés.

Peu à peu, et à la faveur du développement de la législation, il devint de règle que la condition de la mère

déterminât celle de l'enfant et finalement le principe que l'enfant doit suivre la mère (partus sequitur ventrem) fut substitué au principe « de la main la plus sévère. » L'autorité exercée par les hommes libres sur les serfs et les esclaves, à l'occasion de leur mariage, se modifia peu à peu dans le sens des rapports qui s'établirent postérieurement entre les vassaux et les seigneurs féodaux dont l'adhésion était nécessaire pour que les premiers pussent contracter mariage.

Il est à remarquer combien les anciennes lois nationales des Allemands veillaient rigoureusement à la moralité et au respect des liens de famille.

La législation se montrait très-sévère à l'égard des engagements ou promesses de mariage; ces mêmes dispositions ont été récemment remises en vigueur en Angleterre et en Amérique. La loi alamane condamnait à une amende de 40 solidi celui qui, rompant son engagement avec sa fiancée, épousait une autre femme; assisté de douze témoins, il devait jurer qu'il n'avait point surpris de vice en elle, ni qu'il n'en avait point abusé, mais que son amour pour une autre jeune fille était seul cause de la rupture de leurs rapports.

Le colonat, ce dernier échelon de l'indépendance, qui séparait l'homme libre de celui qui ne l'était pas, était, à proprement parler, une institution romaine, qui ne se rencontrait que chez les peuples allemands antérieurement soumis à la domination romaine, c'est-à-dire chez les Francs et les Alamans. Au xe et au xie siècle, le colonat fut établi aussi dans le Nord; entre autres princes, le margrave de Meissen donna des parties de territoire à cultiver à des paysans néerlandais libres, en retour d'une redevance annuelle. Les colons étaient libres de leur personne et obligés seulement à payer une redevance consistant en argent ou en nature, au propriétaire en chef. Ils avaient droit de propriété et de juridiction; le mariage avec des personnes libres ne leur était pas interdit, quoique pourtant il n'assurât pas le bénéfice de la liberté aux enfants.

L'essence du peuple se trouvait originairement parmi les hommes libres. Ceux-ci constituaient, à coup sûr, au moins la moitié de la population; ils marchaient toujour

armés et formaient la communauté politique. La souveraineté nationale était représentée par l'assemblée nationale; l'autorité n'était remise qu'entre les mains de princes élus par cette assemblée, qui décidait toutes les choses importantes, outre la paix et la guerre. L'obligation du service militaire et celle de s'entretenir soi-même pendant la guerre incombaient à tout homme libre. La principale ambition de l'homme libre consistait à être reconnu capable de porter les armes; aussi, dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge désigné et était déclaré valide pour le service militaire, sa prise d'armes était célébrée comme un acte solennel et avait lieu dans une assemblée nationale publique; soit le père, soit un proche parent, soit le duc lui-même, remettait au jeune homme le bouclier et la lance. Cet usage s'est conservé pour la chevalerie jusque dans les temps modernes.

L'obligation du service militaire qui incombait à tous les hommes libres, jointe à celle de leur propre entretien (contrairement à l'institution des suites, dans lesquelles s'engageaient les hommes libres, à la condition d'être entretenus par le prince), furent des conditions favorables à la liberté aussi longtemps que les Germains vécurent dans les bornes étroites de la tribu, et aussi longtemps que les tribus germaniques occupèrent leurs anciennes résidences, ou que, parcourant l'Europe d'une extrémité à l'autre durant la migration des peuples avec leurs troupeaux, leurs femmes et leurs enfants, ils vécurent de rapines et de réquisitions. Plus tard, lorsque les frontières du royaume des Francs s'étendirent sans cesse, que le pillage fut sévèrement défendu durant les expéditions militaires, et que chacun dut pourvoir à son propre entretien, le service militaire devint une lourde charge qui força la plupart des hommes libres à s'endetter, et ainsi disparut la condition d'homme libre. Il arriva aussi que les gens de la suite du roi, favorisés déjà d'un wehrgeld trois fois plus élevé que celui qui leur revenait, furent gratifiés de plus de dons, consistant en domaines et en biens tombés en déshérence. D'autres circonstances contribuaient à réunir de grandes propriétés foncières entre les mains d'un certain nombre d'hommes libres, et à mesure que ceux-ci s'enrichissaient,

les autres s'appauvrissaient. Comme il est assez ordinaire que les puissants soient tentés d'abuser de leur autorité, nous avons de nombreux exemples de seigneurs devenus riches et puissants (seniores) qui ne cessaient d'opprimer leurs voisins moins favorisés de la fortune, que lorsque ces derniers ne trouvaient d'autre moyen pour mettre un terme à leurs vexations que de se résigner à leur reconnaître une certaine suprématie (1). Celle-ci n'entraînait d'abord avec elle qu'une sorte de dépendance, concernant les biens territoriaux; mais elle se transforma plus tard en dépendance personnelle : ce fut l'origine de la constitution féodale. Les débiteurs pauvres furent obligés d'abandonner aux riches leurs biens en propriété pour les reprendre ensuite de leurs mains à titre de fief, moyennant une redevance consistant en services personnels d'un genre plus élevé que ceux que l'on imposait aux hommes

(1) Plus d'un siècle après, alors que le système féodal s'était fortifié par l'hérédité du fief, plusieurs cas semblables se présentèrent. Un fait authentique et particulièrement inique est raconté de la sorte (Acta fund. Mureus, monast. bei Herrgott, Geneal., Habsburg I p. 324). A un endroit nommé Wohlen (près de Bremgarten, dans le canton suisse d'Argovie), habitait un homme riche et puissant, du nom de Gontram, qui enviait les biens de son voisin. Des hommes libres de l'endroit, qui cherchaient à se conserver la paisible jouissance de leur propriété, lui offrirent leurs terres, avec la condition qu'ils lui payeraient le tribut annuel ordinaire, afin de vivre ainsi en paix sous sa protection. Guntram accepta avec joie la proposition, mais chercha ensuite à en abuser. D'abord il exprima le désir de recevoir toutes sortes de présents, ensuite il les exigea de par son autorité; finalement il prétendit traiter ces hommes libres comme des serfs. Il réclama d'eux des corvées pour la culture de ses terres, pour la moisson et la fenaison. Les malheureuses gens se virent en butte à une série extraordinaire de vexations de sa part. Lorsqu'ils s'en plaignirent ouvertement à lui, il les menaça de ne plus leur laisser vendre rien de leurs produits, s'ils se refusaient à défricher ses terres, à arracher la mauvaise herbe de ses champs et de ses jardins et à couper le bois dans sa forêt. Il réclama alors de tous ceux qui habitaient de ce côté du ruisseau, annuellement, en retour du droit d'abattre du bois, la redevance de deux poulets, et exigea un poulet de ceux qui habitaient au delà du ruisseau. Les malheureux habitants, impuissants à défendre leur droit, se virent à la fin forcés de lui obéir. Un jour que le roi vint à Solothurn, ils se rendirent au château pour exposer leurs plaintes; mais les courtisans, qui se rangent toujours du côté de la puissance, les empêchèrent de pénétrer jusqu'au roi; de sorte qu'ils se trouvèrent plus opprimés encore que précédemment. Lorsque plus tard le monastère de Muri acheta les possessions du successeur de Guntram, le sort de ces gens se trouva adouci.

Ce récit nous donne une idée de l'arbitraire du sénoriat (seigneurie). Nous verrons combien souvent les fonctionnaires abusèrent de leur position, alors que nous reparlerons des comtes envoyés par le roi (sendgrafen), au chapitre de l'administration judiciaire.

non libres ; ainsi, par exemple, l'assistance en cas de guerre. Ils se faisaient ainsi les hommes liges (homines), ou vassaux des grands propriétaires. Beaucoup d'entre eux descendirent même jusqu'à la condition des lètes, avant que l'institution féodale se trouvât légalement constituée. Cette situation se développa encore lorsque les seigneurs féodaux remirent de leur plein gré des fiefs à des gens qu'ils désiraient récompenser ou dont ils voulaient se ménager les bons services à l'avenir. Ainsi disparaissait peu à peu l'ancienne liberté germanique, tandis que la puissance se concentrait entre les seules mains du roi et des grands propriétaires fonciers, ses vassaux immédiats, et que la grande majorité de la population descendait, en tant qu'hommes liges, au rang de vassaux des vassaux de la couronne. Le développement de la féodalité s'opérait ainsi simultanément avec celui de la noblesse.

La noblesse existait dans les tribus germaniques, dès les temps primitifs ; mais elle ne s'y distinguait ni par sa puissance, ni par ses priviléges ; seulement, c'était parmi elle que se choisissaient les représentants du canton. Les hommes, membres de la noblesse, se faisaient reconnaître par leur mise, et chez les Francs, comme probablement aussi chez les autres tribus, par leur longue chevelure ; la perte en était considérée par eux comme une honte qui leur fut infligée quelquefois en guise de châtiment déshonorant. Les rois des Francs reçurent à cause de leur chevelure le surnom de « chevelus » (creniti). Il y eut quelques familles nobles de distinction parmi les Saxons ; les Bavarois comptèrent six familles nobles que nous avons citées déjà ; il y avait parmi les Visigoths, les familles des Amaler et les Balther ; chez les Longobards, celle des Guginger, et chez les Vandales, celle des Astinger.

La première noblesse germanique remonte, sans aucun doute, à l'époque héroïque et se relie étroitement à toute l'histoire de la poésie et de la religion des anciens Germains. Les mythes du Nord représentent les Ases comme des demi-dieux qui guidèrent, de leurs foyers de l'Asie vers les pays du Nord, les peuples avides de leurs produits. Il est probable que les Ases furent des chefs

fameux, sous la conduite desquels les Germains opérèrent leur migration, et qu'à la suite de leurs exploits, ils furent, comme les héros de la Grèce, rangés au nombre des demi-dieux. Plusieurs familles nobles du Nord rattachaient leur origine à Odin et aux Ases. D'après Tacite, le dieu Tuisko et son fils Mann furent la souche des Germains, et d'après l'Edda, le dieu Heimdall fut le créateur des trois conditions sociales. Les traditions et les poëmes font souvent mention de familles auxquelles les exploits héroïques de leurs membres acquirent une considération si grande, qu'elles constituaient, en quelque sorte, l'essence même de la noblesse. Les nobles jouissaient du seul privilége de fournir à la tribu le prince ou le roi, et recevaient un wehrgeld triple. Dans toutes les tribus germaniques, la noblesse fut peu nombreuse; il arriva même qu'à la suite de guerres civiles ou de crimes amenés par l'ambition, elle se trouva complétement détruite.

Nous avons vu que chez les Chérusques, dix nobles, appartenant à quatre familles différentes, avaient été tués pendant la guerre civile, et qu'au bout d'une génération, il ne restait de leur noblesse qu'un seul rejeton; ce fut Italicus, neveu d'Armin. Clovis recourut à la trahison et au crime pour anéantir trois familles princières franques de la même race, et il s'assura de tous les membres de la noblesse qui eussent pu ambitionner le trône; or, le nombre des familles nobles était fort restreint et le mépris attaché aux mésalliances était tel que les membres de la noblesse s'alliaient entre eux comme le font aujourd'hui presque tous les princes des familles régnantes en Europe.

Cinq princes et un nombre assez élevé de guerriers nobles se trouvaient parmi les Alamans à la bataille de Strasbourg. Après le combat de Zulpich où périt le duc des Alamans, il ne fut plus fait mention de leur noblesse. Dès le règne de Clovis, les rois francs sévirent cruellement contre les familles nobles des Allemands. Après l'anéantissement de la noblesse franque salienne et rhénane, les fils de Clovis tuèrent dans une bataille un prince thuringien et en firent assassiner un autre; on sait de quelle manière disparurent les rois des Bourguignons. La

famille ducale, en Bavière, fut reléguée par Charlemagne dans un monastère et une fin violente fut réservée aux membres de la noblesse. Dans la Saxe, on fit, à la vérité, grâce à quelques familles nobles qui se rendirent volontairement; mais, transplantées dans des contrées où elles étaient inconnues, elles se fondirent peu à peu dans la noblesse qui se trouvait au service du roi. Il ne fut plus question de la noblesse alamane après Carloman et le combat sanglant de Cannstadt.

La politique des rois francs, mérovingiens et carlovingiens consista à poursuivre avec une rare ténacité, pendant trois cents ans, l'anéantissement des princes des tribus germaniques, après une première victoire remportée sur eux, et à extirper ensuite les familles nobles qui auraient pu prétendre au rang princier. A la mort de Clovis, la noblesse se trouvait éteinte chez les Francs ; elle disparut des autres tribus germaniques, durant la domination des premiers Carlovingiens, et de telle sorte qu'à la mort de Charlemagne, l'ancienne noblesse germanique se trouvait réduite à quelques familles saxonnes et peut-être bavaroises qui avaient perdu toute influence politique. Elle fut remplacée par une nouvelle noblesse issue du service royal. La suite primitive du roi des Francs, devenu à la faveur de la conquête des Gaules un riche propriétaire foncier, s'était renforcée non-seulement des suites germaniques, mais encore de Romains qui, par leur servilité, ne contribuèrent pas peu à augmenter la puissance de la couronne. L'extension du territoire réclamait un plus grand nombre de mesures administratives et un système de gouvernement plus développé que n'en avait exigé l'organisation des petits cantons allemands et il était indispensable que le roi se choisît des fonctionnaires; ceux-ci exercèrent bientôt une autorité dévolue jusqu'alors au peuple qui s'administrait lui-même. Dès lors aussi, le comte et le centenier, ou représentant d'une population de cent personnes, cessèrent d'être élus par le peuple et devinrent les fonctionnaires du roi; ils furent choisis parmi sa suite et on leur alloua un wehrgeld trois fois plus élevé que celui des hommes libres. Ainsi se constitua une nouvelle noblesse qui, par suite de l'extension

de la domination franque, s'étendit dans toutes les tribus germaniques et de laquelle sortirent les familles princières qui occupèrent plus tard des trônes en Europe.

Cette nouvelle condition dut son origine d'abord aux nombreuses donations dont disposa le roi au moyen de domaines faisant partie des territoires nouvellement conquis et de biens tombés en déshérence, et ensuite aussi à la remise des charges comtales considérées, dès qu'elles furent déclarées héréditaires, comme propriété féodale des familles. Elle se fortifia davantage encore par la sécularisation des biens de l'Eglise, sous Charles Martel et Pépin, soit que, comme le croit Roth, elle n'eût pas lieu dans un sens absolu, soit que, selon d'autres auteurs, l'Eglise eût conservé la suprématie. Par l'innovation du système des bénéfices, la nouvelle noblesse, qui se rendit toujours plus dépendante du roi, s'étendit au delà du cercle des fonctionnaires, et, tandis que beaucoup d'hommes libres devenaient des seigneurs, la plupart des hommes libres descendaient au rang d'hommes liges de ces derniers.

Ainsi s'était opéré durant le cours de trois ou quatre siècles une complète métamorphose dans les conditions et à la suite des mêmes circonstances qui avaient transformé la constitution libre du canton germanique en constitution féodale. L'ancienne noblesse était éteinte. Les hommes libres, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux qui parmi les peuples du Nord se maintinrent en Frise avec le plus de ténacité et pendant un plus long temps, avaient disparu; l'esclavage était, à la vérité, en voie d'extinction; un grand nombre d'hommes libres étaient descendus toutefois au rang de serfs et de vassaux. Lorsque sous le règne des derniers et débiles Carlovingiens, la nouvelle noblesse fut devenue plus puissante et plus arrogante, et qu'elle se fut adjugé les bénéfices à titre de propriété féodale héréditaire dont l'investissement par le roi ne fut bientôt qu'une simple formalité, lorsque le système des bénéfices devint inhérent à la constitution féodale, le pouvoir supérieur se trouva dans les seules mains du roi et dans celles des vassaux royaux.

« Plus que toute autre, dit Guérard, la société présenta » dans l'empire des Francs, durant les quatre premiers

» siècles de la monarchie, les plus grandes variétés, con-
» tradictions et inégalités parmi les populations. Il y avait
» d'abord les populations errantes et soumises : c'étaient
» des Saliens, des Alamans, des Visigoths, des Gaulois
» et des Romains; ensuite des hommes libres, des colons
» et des hommes non libres; il y avait en outre plu-
» sieurs degrés dans les conditions libre et serve. Cette
» même diversité se retrouvait aussi dans la division du
» sol, selon que les fermes étaient libres, féodales ou
» tout à fait corvéables; elles étaient bien d'allod, de béné-
» fice ou de dépendance. Enfin, chaque bien-fonds avait
» ses coutumes et sa jurisprudence particulières; chacun
» se réglait selon les seigneurs ou les différentes con-
» trées. Là où tout était différent ou inégal, rien ne pou-
» vait être réglé ou organisé, et c'est aussi pourquoi l'on
» retrouvait partout discordes et luttes. »

Nous avons dit comment après avoir reconnu le danger qu'amènerait inévitablement la diminution du nombre des hommes libres, Charlemagne s'efforça de prévenir leur ruine complète en réformant la constitution, et comment, d'autre part, redoutant pour le maintien du pouvoir de l'Etat l'institution des associations ou gildes, il interdit le serment par lequel s'engageaient les membres de ces sociétés d'assistance ou de secours mutuels. Charlemagne, trop ébloui par l'éclat de sa toute-puissance, ne sut pas se lancer hardiment dans la voie démocratique, aussi son activité surprenante sut à la vérité mettre un frein à des empiétements arbitraires; mais elle ne réussit pas à réformer la situation. Du reste, cette grande activité qui intervint si heureusement dans toutes les choses concernant l'extension et l'amélioration de l'industrie et du commerce, contribua à paralyser la propre activité du peuple qui s'habitua à attendre tout du souverain et rien de lui-même. Lorsque l'incapable et débile Louis le Débonnaire succéda à son père sur le trône des Francs, l'édifice élevé et soutenu par la seule main de Charlemagne, s'écroula promptement, et cette chute fut amenée d'autant plus brusquement que cette main avait été toute-puissante. La nouvelle noblesse ne cessa alors de relever insolemment la tête, d'opprimer davantage encore les

hommes libres qu'elle maintenait dans la dépendance féodale par la ruse, la violence et les vexations de tous genres et se mit même à guerroyer entre elle. Sous Louis et ses successeurs, dégénérèrent bientôt l'ordre public, la sécurité personnelle, l'autorité des lois et la considération de la commune; partout régna un désordre général, et la violence se substitua au droit. Sous Charles le Chauve, déjà la nouvelle noblesse avait acquis le droit d'hérédité pour ses possessions et les fonctionnaires s'étaient élevés au rang des seigneurs féodaux indépendants. Le mal venu de haut étendit sa contagion dans les classes inférieures; partout aussi l'on chercha à s'emparer des richesses, des biens et de l'autorité par la ruse et la violence. En l'absence de toute sécurité, chacun devait songer à protéger sa personne et ses biens : il vint un moment où l'on vit les cimes des montagnes et les rochers les plus escarpés se couvrir de châteaux forts, de murs, de remparts et de ponts-levis; des barrières s'élevèrent alors, la navigation sur les cours d'eau fut soumise à des impôts, tandis que la circulation sur les routes se trouvait entravée par des taxes tout aussi arbitrairement prélevées. Peu à peu les forteresses et les châteaux de ces brigands de haute volée s'étendirent du Rhin sur toute l'Allemagne, quoique le roi, ayant reconnu le danger, en eût ordonné la destruction par l'édit de Pistes (864). Trop peu importants pour pouvoir être utiles contre les invasions postérieures des rapaces Hongrois comme le furent les villes fortifiées, ces seigneurs ne furent en quelque sorte que les adversaires de la liberté nationale, de l'ordre et de la sécurité du commerce, jusqu'à ce qu'ils se virent finalement renversés par l'élément bourgeois et libre.

Cette détérioration amenée dans le système gouvernemental, par la restriction de l'autonomie du peuple, trouve tout à la fois son explication et sa justification dans le but supérieur auquel tendent la politique et la civilisation.

L'institution d'un vaste ensemble politique qui permet seul d'atteindre le but supérieur de la culture et que ne pouvait favoriser l'existence paisible des cantons, n'était réalisable que par la hiérarchie des fonctions, qui devait

nécessairement favoriser, à cause des nécessités matérielles, le système féodal aussi longtemps que l'Etat n'eût pas suffisamment développé son économie financière.

Passant de la condition d'esclaves à celle moins rigoureuse de serfs, la moitié du peuple recouvra peu à peu la liberté; à une époque plus moderne, l'émancipation de toute la population devint un fait accompli lorsque l'économie financière fut entrée dans la vie politique. L'ancienne constitution allemande est le but supérieur auquel aspire la nation entière, alors qu'à l'origine elle n'était que le partage des hommes libres. L'ancienne liberté germanique peut nous servir de modèle aujourd'hui même, et c'est selon que notre système gouvernemental s'en rapprochera davantage qu'il atteindra le plus ou moins de perfection.

XIII

La Constitution.

La remarquable organisation de l'ancien gouvernement propre aux peuples indo-germaniques réclamait aussi une constitution particulière. Le peuple germanique se divisait jadis, comme aujourd'hui encore, en cinq races différentes, qui furent désignées aux époques les plus anciennes sous les noms de Ingavons, Hermions, Istavons, Goths et Scandinaves, et qui plus tard furent les souches des tribus des Francs, des Saxons, des Alamans, des Goths, des Bavarois et des Normands.

Après s'y être mêlés aux races indigènes, les Goths disparurent en Italie, en France et en Espagne. La tribu des Bavarois s'était formée, paraît-il, des débris des peuplades gothes, restés à Noricum, et des Ostrogoths émigrés. Les cinq grandes subdivisions de la race germanique qui se sont conservées jusqu'aujourd'hui firent leur apparition

peu avant notre ère, sous le nom de Normands, de Francs, de Saxons, d'Alamans et de Bavarois. Ils se distinguent entre eux encore par la coupe du visage, la stature, le tempérament et le dialecte, alors même qu'ils présentent en général une taille assez élevée, les cheveux blonds, les yeux bleus, le teint frais et une vigueur propre aux Germains; ce sont là des caractères physiologiques particuliers à la race. Chacune de ces tribus principales était divisée en plusieurs peuples, qui à leur tour se subdivisèrent en plus petites populations ou en associations de cantons. Dans l'ancienne Allemagne, chacune de ces subdivisions occupait une contrée particulière, un canton ou un district indépendant, séparé des autres par des frontières très-distinctes, mais surtout par des montagnes. Cette division s'est conservée dans les Alpes jusqu'à nos jours. Les Tyroliens, envisagés par quelques-uns comme les descendants des Ostrogoths qui avaient fui leur patrie, doivent leur origine à l'une des divisions de la principale tribu bavaroise; ils se divisèrent à leur tour, d'après les vallées qu'ils occupèrent, en habitants de Zillerthal et habitants d'Innthal. Les Suisses allemands descendent de leur côté d'une tribu alamane. Non-seulement ceux-ci se subdivisèrent en une vingtaine de cantons, mais les cantons eux-mêmes furent divisés en vallées, tout au moins par la voix populaire; on distingue encore les habitants d'Emmenthal, d'Haslithal ou ceux du canton de Berne, etc.

Si les tribus actuelles du Caucase offrent, en effet, eu égard à leur situation politique, de la ressemblance avec les Germains d'une époque antérieure à celle de leurs premiers rapports avec les Romains, nous pouvons, en interrogeant la Suisse et le nord de l'Amérique, nous rendre compte de la manière dont se développa la constitution politique après la formation des associations de tribus. La Suisse paraît pourtant n'avoir renouvelé que l'ancienne ligue des Alamans.

La constitution fut réglée d'après cette multitude de tribus et de subdivisions de tribus. La tribu principale homogène se décomposa en un certain nombre de populations et celles-ci se répartirent en cantons. Ainsi que se distinguaient entre elles les tribus principales par le caractère, le dialecte ou

par d'autres particularités morales ou physiques, ces mêmes différences se retrouvaient dans les populations et aussi parmi les cantons; quelques-unes se sont conservées jusqu'aujourd'hui et sont surtout appréciables dans les dialectes. En effet, les dialectes du bas Allemand, de l'Alaman, du Franc et ceux du Rhin diffèrent essentiellement, quoique ces dialectes semblent aux descendants des autres tribus être la même langue, parlée avec un accent différent. En y prêtant une plus grande attention, on s'aperçoit que le dialecte propre à telle tribu ou à telle autre se décompose en une quantité d'autres dialectes, dont le nombre équivaut à celui des villes et des vallées qu'habitaient les subdivisions de la tribu. Chacune des portions de ces tribus, habitant un canton distinct, était à l'origine indépendante des autres, et se gouvernait elle-même. L'assemblée nationale formée de tous les habitants du canton, propriétaires fonciers libres, était seule souveraine. Elle choisissait parmi la noblesse, le représentant du canton, le prince, qui dans les temps les plus anciens portait, paraît-il, le titre de comte (graf). S'il surgissait quelque danger contre lequel le canton ne se trouvait pas suffisamment garanti, et qui nécessitait ainsi la réunion de plusieurs cantons, ceux-ci élisaient un duc ou chef d'armée, pour toute la durée de la guerre; lorsque ce chef était un général éminent, il arrivait que les tribus voisines venaient également se ranger sous ses ordres. Nous avons dit déjà que cette circonstance se produisit à l'égard d'Armin. Le danger menaçait-il, comme à l'époque de l'empire romain, d'engloutir le peuple germanique sous une domination étrangère, les tribus de même souche se liguaient étroitement et fondaient cette ligue militaire que nous avons vue apparaître sous de nouveaux noms collectifs de peuples. Malgré leur multiplicité, on parvient néanmoins à distinguer clairement chacune de ces populations et chacun de leurs chefs, au milieu de ces associations si complexes. L'histoire des Francs et des Saxons confirme surtout cette assertion. Les Francs ne se divisaient pas seulement en Ripuaires et en Saliens, mais ceux-ci se subdivisaient encore en trois groupes gouvernés par des princes différents. Les Ripuaires se rangèrent volontairement, à Zulpich, sous les ordres de Clovis, qui

réussit à réunir tous les Francs dans une seule tribu, lorsqu'il eut fait disparaître toutes les familles nobles et tous les princes francs.

Le prince élu par l'assemblée nationale, ou comte du canton, en remplissait les fonctions pendant toute sa vie, à moins qu'il ne fût dépossédé pour incapacité ou abus de pouvoir à l'égard de la liberté nationale. Cette constitution était en vigueur avant la migration des peuples, parmi les populations allemandes de l'ouest. Les Allemands de l'est au contraire, c'est-à-dire une partie des Suèves, les Marcomans, toutes les tribus gothes (1) et les autres tribus originaires de la Vistule et des monts Karpathes, les Burgondes, les Rugières, les Vandales, étaient gouvernés par des rois. La dignité de roi se distinguait des autres autorités en ce qu'elle réunissait le pouvoir militaire et le pouvoir civil, les fonctions de comte et celles de duc; le roi représentait en sa qualité de chef de l'armée, non-seulement le canton, mais toute la tribu. La constitution des Allemands de l'ouest était de la sorte plus républicaine, et celle des Allemands de l'est plus monarchique; cependant l'autorité du roi n'était pas assez absolue pour que la liberté s'en trouvât restreinte. Le peuple conservait le droit d'élire son souverain, lorsque la famille royale était éteinte ou bien encore lorsque le roi était tué ou chassé, et ces derniers cas n'étaient pas rares (2). Chez les Allemands de l'ouest, les princes ne possédaient point d'autorité illimitée ou arbitraire et ne pouvaient prendre de décision que pour les choses de peu d'importance (3); ils ne disposaient que du pouvoir exécutif. Ces princes n'y étaient choisis que parmi la noblesse, tandis que les ducs ou chefs d'armée devaient leur élection à leur mérite personnel. Il était d'usage qu'à la mort du prince son fils lui succédât, si toutefois il en était reconnu capable; la famille du prince ne se trouvait écartée que lorsqu'elle avait compromis les intérêts du peuple d'une manière évidente, ou lorsqu'elle était devenue incapable d'occuper ces fonctions; toutefois l'élection du

(1) En Scandinavie et en Irlande, les nobles s'appelaient Goden ou Gothen; les Goths étaient en effet ceux des peuples germaniques dont la constitution était la plus aristocratique.

(2) Voyez, page 267.

(3) Voyez Tacite, Germ., 7 et 11.

nouveau prince à la mort de l'ancien eut lieu jusqu'à l'époque carlovingienne. A moins que des circonstances extraordinaires ne nécessitassent une session supplémentaire, l'assemblée nationale se réunissait périodiquement aux époques de nouvelle ou de pleine lune, qui semblaient aux Germains les plus favorables aux succès de leurs entreprises. L'Allemand était si imbu des idées de liberté qu'il ne se regardait pas tenu à l'exactitude, et il arrivait même que les séances de l'assemblée nationale se trouvassent remises de plusieurs jours au delà de l'époque fixée, quand la réunion ne s'était pas trouvée en nombre suffisant pour les délibérations. Les membres de l'assemblée y paraissaient tout armés et y prenaient les places qui leur convenaient. L'ordre y était maintenu par les prêtres, à qui seuls revenait l'autorité disciplinaire (1).

Durant la séance, le roi ou le prince et celui des hommes du peuple auquel l'âge, la noblesse, la renommée militaire ou l'éloquence donnaient le droit de se faire écouter, prenaient alternativement la parole; leurs discours puisaient leur autorité bien plus dans la force de persuasion que dans le droit. Si l'orateur manquait son but, la désapprobation se traduisait par des murmures ; si, au contraire, il ralliait les suffrages, les auditeurs frappaient leurs lances et leurs épées contre leurs boucliers.

L'assemblée nationale était en même temps une assemblée de justice pour les hommes libres, comme la Chambre haute l'est en Angleterre pour les pairs. Elle prononçait la peine de mort, mais seulement dans le cas de désertion ou de haute trahison. C'était aussi dans les assemblées nationales que l'on nommait les princes ou les comtes, et les juges du district (vicaires) qui rendaient la justice dans les cantons et dans les communes ; à côté de ceux-ci siégeaient aussi, en qualité de conseiller ou d'autorité, le centenier choisi par le peuple.

Les princes étaient autorisés à avoir une suite composée d'hommes libres qu'ils équipaient et gratifiaient de présents, et qui, en rètour, leur juraient fidélité et les accompagnaient

(1) Tacite dit pourtant que les Germains n'avaient pas de clergé privilégié, le père de famille était le prêtre, et le prince le pontife.

à la bataille ou dans leurs expéditions aventureuses (1).

Telle fut la constitution jusqu'à la migration des peuples. Dès lors, les chefs des armées durent se trouver revêtus d'une plus grande puissance eu égard à la nécessité de la discipline, durant cette époque de commotions violentes, alors que tout se décidait par les armes. Lorsque le même personnage représentait à la fois le prince et le duc, il était naturel que ce chef d'armée s'attribuât une autorité plus étendue que ne la lui garantissait le droit en d'autres circonstances. Des entreprises militaires menées à bonne fin venaient en augmentant son prestige renforcer sans cesse son pouvoir arbitraire. Durant le tumulte de cette époque guerrière, l'ancien droit coutumier fut peu à peu écarté, et telle disposition commandée par la nécessité s'y trouva substituée.

Ainsi s'expliquent bon nombre de mesures politiques et d'événements que l'on comprendrait mal s'il fallait les juger d'après les notions du droit strict. Cependant le droit national prévalut toujours, à moins que n'intervînt une puissance supérieure qui n'en tenant aucun compte, agissait comme semblaient le lui commander les nécessités du moment.

Dès l'érection du royaume des Francs, une transformation s'opéra, à la faveur de laquelle l'autorité royale se trouva affermie aux dépens de celle de l'assemblée nationale. A la suite de la conquête des Gaules, le prince d'une tribu franque, choisi pour duc de tous les Francs, devint en même temps le roi des Gallo-Romans, et ceux-ci, étrangers à la liberté individuelle des Germains, concédèrent aisément à leur souverain une autorité illimitée. On vit apparaître alors la noblesse royale et la hiérarchie des fonctionnaires qui donnèrent à l'autorité du roi une plus haute importance encore; peu à peu il devint d'usage de trans-

(1) L'institution des suites a donné lieu à beaucoup de controverses; elle a été à la fois trop surfaite et trop dépréciée; tandis que les anciens auteurs la considèrent comme l'origine de la royauté, de la migration des peuples et en général de tout le système féodal, d'autres auteurs plus modernes lui enlèvent toute importance. Dahn, dans « Les rois des Germains, » affirme même que tous les hommes libres avaient des suites; mais cette assertion n'est pas démontrée et se trouve en contradiction avec les notions données dans la « Germania » et avec celles que nous devons à Ammien et à d'autres auteurs.

porter la couronne et les domaines du père au fils, au même titre que s'ils eussent été des propriétés particulières; cette coutume se changea bientôt en droit héréditaire, quoique, jusqu'à Louis le Débonnaire, on observât encore, mais seulement comme une simple formalité, l'habitude d'élire le souverain, et que le droit de déposer le roi se conservât pour les cas de nécessité absolue. Déjà Pépin, après avoir renversé le roi dont il était le fonctionnaire, avait introduit pour l'intronisation du roi, la formule « par la grâce de Dieu, » de laquelle on allait plus tard étrangement abuser (1).

Deux peuples conquérants germaniques sur l'histoire desquels nous ne possédons pourtant que peu de notions, les Vandales et les Normands, nous ont permis de juger à quels changements radicaux la constitution fut soumise à la suite des conquêtes, et comment il ne fut pas donné à l'ancienne liberté germanique d'échapper à sa perte. Après la conquête de l'Angleterre, Guillaume partagea le pays en 60,000 lots, qui furent remis en propriété aux chevaliers normands. Les Saxons conservèrent à peine le tiers du pays, à titre de propriété libre; les autres habitants devinrent tributaires des seigneurs normands. La puissance qu'acquit le roi par ce partage(2), amena une transformation

(1) Cette expression varia sous ses successeurs. Einhard se servit des mots: « divino nutu. » Charles, fils de Lothaire, s'intitulait; « C. divina ordinanti providentia rex. »

(2) Le cadastre ou livre terrier du royaume (Domesday-Book) qui contient le passage concernant cette division du sol a été conservé. Le pays conquis y est divisé en 60,215 lots ou fiefs de nobles, dont 1,422 sont à la vérité destinés au roi, 28,115, à l'entretien de l'Eglise et au delà de 30,000, à l'équipement des hommes libres au service de l'armée. Les cantons anglo-saxons furent répartis selon leur grandeur en un ou plusieurs biens féodaux; les villes fournirent matière à cinq et jusqu'à dix fiefs de nobles. Le nouveau possesseur fut investi des droits fondamentaux acquis par son prédécesseur. Ces fiefs ne consistaient pas seulement en biens-fonds, en constructions bâties et en forêts, mais comprenaient aussi la propriété des mines et les pêcheries, les droits sur la mouture, la douane et les marchés, et la dîme; le possesseur de ces fiefs avait de plus des vassaux tributaires dans les villes, et dans les villages, des paysans précédemment affranchis de l'allod, et aussi des serfs. Les conditions préexistantes concernant le sol ne subirent aucun changement en elles-mêmes; mais l'investiture des fiefs vint transformer le mode de la propriété. Les Normands qui reçurent ces fiefs se substituèrent simplement aux familles nobles saxonnes des chefs des cantons, tandis que la position des Saxons, simples hommes libres, ne subit que de faibles changements. A la tête de cette colonie féodale se trouvait le roi qui s'était approprié les domaines et toutes les possessions de membres de la famille

dans la constitution. Guillaume le Conquérant institua des gouverneurs royaux auxquels furent dévolus l'administration de la justice, des finances, de la police et le commandement des troupes militaires; ce nouveau système de gouvernement fut substitué ainsi à celui du self-government qui avait prévalu jusqu'alors chez les Saxons. Le roi en usa tout aussi arbitrairement à l'égard de l'assemblée nationale; celle-ci fut dissoute, et l'autorité législatrice ne fut plus exercée au commencement que par le roi. Lorsque, cent cinquante ans plus tard, les deux tribus se furent fusionnées, les rois se virent obligés, à la suite de grands embarras financiers, de convoquer de nouveau l'assemblée nationale, qui, dès l'an 1283, se divisa tacitement en chambre basse et en chambre haute.

Cinq cents ans avant le grand combat des Normands, la domination des Vandales en Afrique, qui comptait à peine un siècle d'existence, présenta un exemple plus frappant encore de la manière dont s'était développé le système politique dans le royaume des Francs d'où devait sortir l'empire allemand. Les rois des Vandales, qui étaient des chefs militaires, c'est-à-dire qu'ils exerçaient simultanément l'autorité civile et militaire, étaient à l'origine des rois élus et non héréditaires. Chez les Vandales aussi, l'assemblée nationale avait le droit de décider de la guerre ou de la paix et prenait toutes les autres décisions importantes; plus tard, lorsque ce même droit fut usurpé en Afrique par des rois qui promulguèrent les lois et prirent toutes les décisions sans l'assentiment de l'assemblée nationale, il arriva néanmoins que des questions se rapportant à la période précédente ou concernant la transformation complète de la constitution politique, se trouvèrent décidées avec le concours du peuple (1). On raconte qu'un jour des envoyés

royale saxonne et de leurs parents. La constitution féodale fut si rigoureusement observée qu'après le règne de Guillaume Ier, il ne se trouva plus un seul allod ou propriété libre, et que, comme le prouve Gneist, il existe en fait aujourd'hui encore en Angleterre une maxime de droit qui dit: „ Que le roi est le maître suprême et originairement le propriétaire de « toutes les terres de son royaume, et que personne n'en possède ni ne „ peut en posséder une partie sans y être autorisé directement ou indirec- „ tement par lui. „

(1) Dès lors les lois étaient rédigées en style de cour byzantin, tel qu'il sert de modèle encore dans nos chancelleries modernes : F., rex Hun-

vinrent en Afrique, députés par une assemblée nationale de ces débris de peuples demeurés après le départ des Vandales dans leurs résidences sur le Danube; ils sollicitaient du roi et du peuple leur désistement formel à l'égard du territoire resté vacant à la suite de la migration; ceux qui les occupaient et les cultivaient ne les considéraient pas comme étant leur propriété (1). Le roi Giserich reçut les envoyés au milieu d'une assemblée de Vandales disposés comme lui à acquiescer à leur demande; mais un orateur, auquel son âge donnait le droit d'être écouté s'était levé et, rappelant l'instabilité des choses humaines, avait insisté sur le danger qu'il y aurait d'abandonner leurs droits sur leurs anciens foyers. Là-dessus le roi avait changé d'avis et refusé l'autorisation réclamée. Ce que voyant les Vandales, ceux-ci se moquèrent du roi et du vieux sage. Cette circonstance prouve combien s'était transformée, depuis une cinquantaine d'années, la constitution que les Vandales avaient importée en pays étranger. Leurs compatriotes réclamèrent alors ce désistement de l'assemblée nationale, alléguant qu'elle seule avait le droit de trancher les questions politiques; mais le roi, habitué à décréter les lois, n'écoutant pas l'avis des Vandales, décida la chose, en fin de compte, selon son bon vouloir.

L'assemblée nationale des Vandales fit, paraît-il, pour la dernière fois usage de son droit législatif lorsque, transformant la loi fondamentale, elle substitua le système de la royauté héréditaire à celui de la royauté élective. Giserich introduisit également l'hérédité pour la succession du trône d'après le mode de l'hérédité seigneuriale; c'était la première fois qu'une tribu germanique établissait légalement ce droit. Les victoires que durant cinquante années Giserich avait remportées, lui avaient ménagé cette toute-puissance; nous trouvons encore dans ce fait une nouvelle preuve du danger auquel la guerre expose toujours la liberté nationale.

Si l'hérédité du trône n'était pas établie dans l'empire des Francs par une loi fondamentale (car lors de son intro-

nerich Vandalorum et Alanorum universis populis, nostro regno subjectis.

(1) Voyez Dahn: Die Könige der Germanen, I, p. 224 et suiv.

nisation, Louis Débonnaire avait dit de lui-même « omnium Francorum consensu ac favore patri successit), » elle n'en existait pas moins en fait. La sanction donnée par l'élection n'était plus qu'une formalité qui n'acquérait de signification réelle que lorsque le roi se trouvait tout à fait incapable de régner, et qu'une révolte le chassait du trône, au mépris de la loi qui en proclamait l'hérédité.

La cérémonie consacrant l'élection du roi consistait à élever le souverain sur un bouclier et à le porter en triomphe. Cette solennité avait lieu, paraît-il, à l'origine, pour l'élection du duc; elle fut adoptée pour le couronnement du roi, lorsqu'on transporta à celui-ci l'autorité ducale (1). Déjà les Mérovingiens avaient commencé, à l'exemple de l'empereur, à considérer le pouvoir comme conférant la distinction royale (2). Le roi exerçait, outre le commandement de l'armée, la magistrature suprême; c'est-à-dire qu'il se réservait les droits et les devoirs judiciaires auxquels incombait l'exécution des jugements, ainsi que tous les droits et les charges dévolus précédemment au prince du canton ou au duc. Tous les ressorts de l'activité politique se trouvaient concentrés dans l'assemblée nationale des cantons; celle-ci réunissait tout à la fois le pouvoir militaire, l'autorité législative et judiciaire. Après la transformation de la dignité ducale en pouvoir royal, il arriva chez les Francs, ainsi que dans les tribus où ce pouvoir était depuis longtemps établi, que, eu égard à l'extension du territoire, le roi ne parvint plus ni à rassembler tous les hommes libres dans les assemblées nationales et aux revues, ni à terminer seul toutes les causes soumises à sa juridiction. La direction du gouvernement prit nécessairement une forme plus complexe; le roi fut obligé d'avoir des représentants qui, dans les cantons éloignés, rendaient la justice, maintenaient l'ordre, convoquaient le ban et l'arrière-ban et exerçaient le commandement. Les prin-

(1) Au Ier siècle encore, le chef des Canninevates fut élevé sur un bouclier lors de son élection à titre de duc et à l'occasion de la participation de cette tribu à la guerre d'indépendance entreprise par les Bataves (Tacite, Hist., IV, 15). Plus tard, Alaric fut élevé sur le bouclier par les Visigoths et Clovis par les Francs, lorsque ces princes furent promus à la dignité royale.

(2) Voyez W. Schäffner, Gesch. d. Rechtsv., tome I, page 153.

ces des cantons se virent ainsi annihilés par le roi qui les remplaça par ses propres fonctionnaires, tout en leur laissant probablement leur ancien titre de « comtes. » Après qu'on eut abandonné le principe de l'ancienne constitution des cantons, qui conférait à l'assemblée nationale le droit d'élire tous les fonctionnaires, depuis le duc jusqu'au centenier, toutes ces nominations, y compris celles des juges, mêmes, furent finalement dévolues au roi. Ce fut une des conséquences de la guerre : le serment de fidélité prêté au duc par les hommes libres, appartenant au service militaire, le fut au roi en sa qualité de chef de l'armée, tandis que, d'autre part, ce dernier recevait les présents annuels qui, dès les temps les plus reculés, revenaient de droit aux princes.

La dignité ducale, devenue héréditaire chez les Bavarois, revêtit également le caractère de la royauté, sans en prendre toutefois le titre ; déjà en l'an 702, le duc Théodo II partagea le pays entre ses fils, bien que l'autorité ducale n'eût pas été reconnue compétente pour de semblables partages. Là aussi s'était introduite la monarchie héréditaire, quoique le chef principal de la tribu portât encore le titre de duc. Les Lombards aussi, dit Paul Warnefried, donnèrent le nom de « rois » à leurs ducs. La guerre acheva de substituer la forme monarchique à l'ancienne forme républicaine, après que l'un des premiers rois allemands, Marbod, eut donné le mauvais exemple de s'entourer d'une garde du corps, et que ses successeurs se furent laissé corrompre au contact de la civilisation romaine. Cependant l'opposition démocratique se manifesta à plusieurs reprises; il arriva qu'une armée austrasienne se laissa volontairement battre, en haine de son roi ; une autre obligea son roi à se mesurer contre les Saxons, et Charlemagne lui-même eut à déjouer deux conspirations, dont l'une avait été ourdie par son propre fils.

La puissance du roi se trouva renforcée par le grand accroissement du nombre des sujets romans et par l'augmentation des domaines et de la grande quantité de butin acquis à la suite des guerres victorieuses; toujours le roi se réservait, dans les partages, la part du lion, dont il disposait pour récompenser généreusement ses partisans.

Il fallait que, pour être reconnu apte à régner, le roi fût sain d'esprit et de corps et eût atteint sa majorité; d'après l'ancienne jurisprudence allemande, les hommes de la tribu incapables de porter les armes étaient considérés comme incapables aussi d'occuper le trône. Nous avons pu remarquer, en effet, que l'exclusion des fils de Carloman, mineurs à la mort de leur père, n'avait soulevé aucune opposition. Les rois avaient, outre le droit de réunir les diètes ou assemblées de l'empire, celui de convoquer, en leur qualité de chefs supérieurs de l'Église, des synodes composés du haut clergé, et d'y promulguer des lois ou des ordonnances ecclésiastiques.

Le prestige de la dignité royale se trouva rehaussé encore par l'introduction de la dignité impériale, qui vint donner un plus grand éclat à la couronne. Nous avons fait remarquer déjà (pages 323 et 324) combien cette remise de la couronne impériale par le pape, fut surtout fatale à l'Allemagne. L'empereur, en acceptant cette dignité des mains du pontife, s'exposait à subir son influence, tandis qu'à l'intérieur du royaume il s'aliénait le peuple par cette politique étrangère. Il en résulta que le particularisme de la tribu surgit de nouveau et finit par anéantir le pouvoir central. Bientôt les assemblées nationales se ressentirent à leur tour de ces transformations radicales. Elles étaient, à la vérité, toujours régulièrement convoquées et consultées dans toutes les circonstances importantes, surtout à l'occasion de la guerre ou de la paix : le despote Clovis jugea nécessaire encore de recourir aux moyens oratoires, afin d'obtenir l'assentiment de ses Francs à l'occasion de la guerre contre les Visigoths; mais la fréquence des guerres, l'extension croissante du territoire que devaient parcourir les armées, la durée des expéditions militaires, durant lesquelles l'autorité des assemblées nationales ne pouvait parvenir à maintenir l'ordre dans tout l'empire, en rendirent peu à peu impossibles les séances mensuelles. Déjà sous Clovis, elles n'avaient plus lieu qu'une seule fois chaque année, à l'époque du mois de mars, lorsqu'il s'agissait de décider une nouvelle expédition. L'endroit où se passait alors la revue militaire fut appelé « Champ de Mars. » Sous le règne de Pepin, qui

transféra l'époque de la convocation de l'assemblée nationale du mois de mars au mois de mai, les hommes libres se rendaient avec leurs armes aux séances qui se tenaient en plein air. Sous le règne de Charlemagne, l'assemblée avait lieu encore à ciel ouvert, lorsque le beau temps le permettait. Tous les hommes libres se trouvaient, au commencement de la période carlovingienne, autorisés à paraître aux assemblées nationales ou diètes de l'empire; le système de la représentation nationale, au moyen de députés, était encore inconnu. Lorsque la grande extension du royaume eut mis obstacle à la présence de tous les hommes libres à l'assemblée nationale, on varia sans cesse le choix de son siége, afin de donner satisfaction à toutes les contrées de l'empire. Mais ce but même n'était pas réalisable, à cause de la diversité et du grand nombre des décisions à prendre. Les inconvénients qui résultèrent de cette disposition, la création de la seigneurie (senoriat) et la réduction du nombre des hommes libres amenèrent la division de l'assemblée en deux parties, c'est-à-dire en conseil restreint et en conseil plus nombreux, ou plutôt en chambre haute et en chambre basse. Tous les seigneurs, les hauts prélats, les ducs et les comtes avaient droit de siége et de vote dans la première chambre; la seconde se composait de tous les hommes libres. Tandis que les membres de la chambre haute parvenaient plus aisément à franchir les grandes distances à l'époque des séances, la chambre basse ne réunissait déjà plus que ceux des hommes libres qui habitaient le voisinage de l'endroit où elles se tenaient, ou ceux qu'un motif particulier y amenait. Cette inégalité dans la représentation fit que la seconde chambre n'eut bientôt plus que voix délibérative, et que plus tard elle cessa complétement d'exister. La chambre haute s'arrogea peu à peu tout le pouvoir législatif, et le conserva ainsi, pour autant qu'elle ne se vit pas obligée de le partager avec le roi. Plusieurs siècles après, sous Louis de Bavière, les villes furent admises à se faire représenter aux diètes par des députés qui, à vrai dire, n'y jouissaient que du droit de délibération. Les hommes libres avaient, sur ces entrefaites, perdu leur plus précieux privilége. Il arriva souvent même que l'autorité de la noblesse disparut entièrement devant

celle du roi. Jusqu'à ce moment, l'esprit du moyen âge primitif, alors que tout était en voie de formation, avait prévalu toujours dans les assemblées nationales en faveur des droits de la noblesse. Le pouvoir législatif fut à cette époque exercé bien plus sous l'influence personnelle du roi, qui disposait alors de la plus grande autorité, que d'après la compétence de ceux auxquels le texte de la loi en conférait le droit.

Certes, l'assemblée nationale, plus tard assemblée de l'empire, exerçait, comme à l'origine, le pouvoir législatif et le droit de décider de toutes les choses importantes, surtout de la paix ou de la guerre, et la diète conserva encore ce droit sous le règne de Charlemagne; mais le roi avait acquis, grâce au grand nombre de ses victoires et à la faveur de l'extension territoriale du royaume, une grande puissance de persuasion à la faveur des riches présents et des dotations de biens-fonds dont il gratifiait ses fidèles partisans.

Il était aisé à un roi qui paraissait ne devoir représenter que l'intérêt du pays, de se créer une majorité; aussi, lorsqu'un homme de génie, tel que Charlemagne, qui occupa le trône des Francs pendant un demi-siècle, eut pris à cœur l'extension et la puissance de la monarchie, et eut opéré des réformes salutaires, il arriva naturellement que la diète, plus régulièrement et plus fréquemment convoquée que sous les Mérovingiens (Charles la rassemblait aussi en automne) et généralement consultée sur l'opportunité de la guerre ou de la paix, se transforma bientôt en une assemblée de seigneurs complaisants, toujours prêts à ratifier les décisions du souverain. Il s'ensuivit que le roi prit peu à peu l'initiative de toutes les affaires concernant l'empire, se contentant de réclamer l'adhésion de la chambre des seigneurs, et que les cas où celle-ci lui était refusée devinrent de plus en plus rares.

Lorsque la considération de la diète fut ainsi amoindrie, l'autorité du souverain ne fit que s'en accroître. Il était inévitable que dès qu'un chef incapable occuperait le trône, les grands vassaux se substitueraient à lui, s'adjugeraient peu à peu presque tout le pouvoir législatif, affaibliraient toujours davantage l'autorité royale et obligeraient

les empereurs à acheter leur bienveillance par des donations: sous les derniers Carlovingiens, tous les biens de la couronne avaient été dissipés de la sorte. A mesure que la couronne se vit dans l'impossibilité de continuer ses largesses, les grands vassaux devinrent aussi plus arrogants, jusqu'à ce qu'enfin ils eussent accaparé tout le pouvoir exécutif. A la vérité, ils le perdirent en France, mais ils le conservèrent en Allemagne avec une fermeté telle qu'ils amenèrent fatalement la chute de l'empire. Ce désastre fut une des conséquences amenées par la disparition de la condition des hommes libres.

L'érection des Etats germaniques sur l'ancien territoire romain amena une complète transformation dans le système administratif, dont à proprement parler la création complète remonte à cette époque. Aux termes de la constitution des cantons, tous les fonctionnaires étaient élus par l'assemblée nationale, depuis le prince, le comte, le duc, jusqu'aux juges du district et les centeniers; mais après la transformation de la constitution et l'avénement de la monarchie, le roi s'attribua le droit de faire les nominations, en sa double qualité de chef de l'armée et de chef du gouvernement civil, en partie sur le modèle de celui de Rome, et en partie par innovation. Il nomma un certain nombre de nouveaux fonctionnaires dont la plupart eurent à s'occuper de l'administration des domaines et de la perception de l'impôt. Dès que le roi se fut arrogé le droit de nommer les comtes, il se réserva tout naturellement celui de désigner les employés subalternes. Déjà sous les Mérovingiens on investit des ducs, mais non plus dans l'ancienne acception du mot; c'étaient plutôt des comtes administrateurs d'un plus grand district, comprenant souvent même douze comtés (1), qui comme les nouveaux comtes avaient entre les mains le gouvernement du district, et auxquels revenaient la convocation du ban et de l'arrière-ban et l'exécution des arrêts judiciaires.

La constitution du royaume des Vandales en Afrique adopta le système gouvernemental des Romains et le genre de leurs fonctionnaires, ainsi que toute la série des em-

(1) Voyez Einhard, Annal. de l'an 748.

ployés, des titres et des conditions empruntés à Rome (1). Déjà sous les Carlovingiens s'était formée, chez les Francs, une hiérarchie de fonctionnaires en nombre assez considérable, et parmi lesquels on distingue, d'après le droit féodal de Bury :

1. Les *actor*, *agens* ou *actionarius*: les administrateurs des domaines, les percepteurs royaux des douanes et des impôts. 2. Les *advocaten* : avocats choisis par les évêques, les abbés et les abbesses, en présence du comte, pour la défense de leurs droits. Lorsque les avocats eurent eu souvent à protéger à main armée leurs mandataires ecclésiastiques, il arriva que des seigneurs de distinction recherchèrent fréquemment les fonctions de l'advocature. 3. L'*apochrysarius*: le conservateur du sceau royal, qui avait à sanctionner les décrets du roi et à veiller à la direction intérieure du royaume. 4. L'*archicancellarius* : l'archichancelier, appelé indifféremment *archicapellanus* ou *archinotarius*, c'était le conservateur de la chancellerie royale, il avait pour fonctions la rédaction des documents et la conservation des archives. L'*archicapellanus* était, à proprement parler, le gardien de la chapelle royale. Ce nom venait de *capella*, petite cassette ou chatulle, dans laquelle on conservait des reliques ou des documents ; il avait été donné d'abord au cabinet secret dans lequel on enfermait la petite cassette et étendu ensuite aux personnes qui travaillaient avec le roi dans ce cabinet. Les chapelles ou chancelleries étaient composées d'ecclésiastiques, comme l'était du reste tout le corps diplomatique, à cause de l'emploi de la langue latine alors en usage ; la plupart des siéges épiscopaux et des abbayes se trouvèrent, en conséquence, occupés par des ecclésiastiques de la chapelle du roi ; c'est ainsi que l'archichapelain fut, en sa qualité de gardien, nommé aussi archipresbytérien. 5. Le *armiger* : le porteur du bouclier du roi, chargé à l'origine de porter les armes et de conduire les chevaux du roi ; il devint plus tard un fonctionnaire très-important. 6. Le *bajulus* : le gouverneur des enfants royaux ; cé titre fut reporté, plus tard aussi, aux fonctionnaires de la justice (baillis).

(1) Voyez Dahn, I, page 220.

7. *Baro*, qui signifiait, à l'origine, un homme; on se servit de ce nom plus tard, pour désigner les vassaux du roi. 8. Le *baregildus* : le trésorier. 9. Le *persarius* : le chasseur ou compagnon du grand veneur, désigné aussi sous le nom de *bevarius*, c'est-à-dire celui qui dirigeait la chasse au castor et au renard. 10. Le *bibliothekar:* le bibliothécaire. 11. Les *boni homines* : c'étaient les hommes de confiance qui assistaient souvent la justice en qualité d'assesseurs et qui confirmaient les jugements. 12. Le *buticularius* : le sommelier. 13. Le *campellanus* : le chambellan. 14. Le *cameræ nuntius* : l'inspecteur des domaines. 15. Le *camerarius* ou *cubicularius* : le directeur de la chambre ou trésorier, qui avait la surveillance du trésor, de la garderobe, des dépenses et des recettes de la cour. 16. Le *cellarius* : le sommelier était un sous-gouverneur des biens domaniaux royaux. 17. Le *centenarius* était le représentant d'une population de cent individus ou d'une subdivision du comté, nommé aussi *hunne*, remplaçant l'ancien représentant des *centuries* de l'ancienne constitution cantonale; ce fut plus tard le maire. 18. Le *clericus* : le clerc; ce nom désignait les écrivains et les chanceliers; des ecclésiastiques remplissaient seuls cette fonction. 19. Le *comes* : le comte, nommé aussi *præfectus;* c'était déjà sous les empereurs romains le nom des gouverneurs de province. Chez les Francs, on désignait ainsi le fonctionnaire qui, au nom du roi, gouvernait une ville et la contrée qui en dépendait. Il était chargé de convoquer l'armée et de mettre les troupes en campagne, de présider aux cours de justice, de veiller à l'exécution des jugements, à la police et à la sécurité publique. Les appointements des comtes se payaient au moyen des revenus de certains biens-fonds qu'ils surent s'attribuer plus tard à la faveur de l'affaiblissement du pouvoir central, à titre de propriété héréditaire. 20. Le *comes marcarum*, *marchio* ou markgraf : les gouverneurs royaux des villes des provinces frontières; on leur confiait la protection des frontières contre l'ennemi de l'extérieur, et ils acquirent, à la faveur de cette fonction, une autorité et une considération plus grandes que celles des comtes. A l'époque de Charlemagne, on distinguait plusieurs de ces margraviats : *a.* et *b.* Nous re-

trouvons, de l'est de la mer Adriatique au Danube, deux margraviats, l'un avait son siége dans le Frioul (Carinthie, Styrie, Krain), l'autre dans Lorch. Ce dernier, qui appartint plus tard, à titre de mark de l'Est, au duché de Bavière, forma le margraviat ou duché d'Autriche. *c.* Le margraviat aux frontières de la Bohême dont le siége était à Ratisbonne. *d.* La mark thuringienne ou sorbe qui avait son siége à Erfurt et séparait les Thuringiens des Sorbes. *e.* Les marken slave et saxonne dont les siéges étaient à Magdebourg, à Altenzelle et à Bardewick. *f.* Les marken normandes ou danoises sur l'Eyder, remontant à l'an 811. *g.* Les marken bretonne, aquitaine et espagnole. Les marken de l'Est formèrent plus tard les margraviats de Bayreuth, de Meissen et de Brandebourg, qui subsistèrent jusque dans les temps les plus modernes. 21. Le *vicecomes* ou *vicarius* qui était soit le représentant du comte lorsque celui-ci ne pouvait pas remplir ses fonctions, soit le préposé dans de grands comtés ou dans de plus petits districts; il paraît avoir été adjoint au centenier et souvent même confondu avec lui. 22. Le comte palatin avait à juger des querelles soumises à la cour, pour autant qu'elles concernassent des hommes libres; s'il s'agissait de seigneurs (seniores), il devait en référer à la toute-puissance du roi; dans la suite, le comte palatin du roi eut la préséance sur tous les autres. 23. Le *comes stabuli :* stallgraf (comte des écuries), appelé parfois marschalk, maréchal (palefrenier); il avait aussi la surveillance des chevaux du roi, et on lui confiait souvent, durant la guerre, un commandement supérieur. 24. Le *coquus, magnus coquus, princeps coquorum :* le maître en chef des cuisines. 25. Le *dapifer :* l'écuyer tranchant; c'était aussi une des dénominations du sénéchal. 26. Le *decanus :* juge de la dîme, directeur de la dixième partie des plus petits cantons. Son existence chez les Francs, en tant que fonctionnaire politique, a été récemment mise en doute. 27. Le *diaconus:* c'était le fonctionnaire de la chancellerie qui contre-signait les documents. 28. Le *dispensator :* le maître d'hôtel qui, sous les ordres du sénéchal, avait à faire les achats et les comptes de ménage pour la cour. 29. Le *domesticus :* concierge dans les biens domaniaux royaux. Le *dux :* le duc,

occupant un rang supérieur à celui du comte, préposé, en qualité de représentant du roi, à l'administration d'un plus grand district ou tout au moins de plusieurs villes. 31. L'*elemosenarius* : l'aumônier. 32. Le *falconarius* : le fauconnier, inspecteur de la chasse au faucon. 33. Le *forestarius* : le forestier, inspecteur des forêts et des viviers royaux. 34. Le *grafio* : c'était l'expression allemande usitée pour désigner le *comes*; on la retrouve d'abord chez les Saxons. Dans les markgenossenschaften, le président de la justice forestière était appelé comte forestier (holzgraf). 35. L'*inscisor* ou *scisor* était l'écuyer tranchant à la table du roi. 36. Le *judex*, c'est-à-dire le bailli; on comprenait sous ce terme, aussi bien des fonctionnaires publics que des administrateurs de biens ou des juges. 37. Les *juniores* : le contraire des *seniores*, tous les serviteurs. 38. Le *luparius* (wolfwart) : celui qui était chargé de détruire les loups. 39. Le *majordomus* : maire du palais. Après que cette fonction eut aidé les Carlovingiens à monter sur le trône, elle se confondit avec celle du sénéchal. 40. Le *major villæ* : l'administrateur des domaines qui s'appelait aussi « gutsmeier », le maire des biens ou tout simplement le maire. 41. Le *mansionarus* : le quartier-maître du roi qui, durant les voyages de celui-ci, préparait toutes choses pour son logement et son entretien. 42. Le *minister*, *ministerialis* : c'était surtout le principal fonctionnaire; les plus hauts fonctionnaires de la cour s'appelaient : *ministri palatii* ou *palatini*. Le mot *ecclesiastici* était usité aussi, comme supplément, pour désigner les prêtres inférieurs. 43. Les *missi* : les envoyés royaux. 44. Le *monetarius* : le monnayeur. 45. Le *notarius* ou *archinotarius* : le notaire. 46. L'*œconomus* : l'administrateur des revenus des fondations ecclésiastiques, fonction identique souvent à celle du maire du palais ou à celle du fonctionnaire chargé de la table royale. 47. L'*ostearius* : le portier. 48. Le *patricius* : dignité que l'empereur Constantin le Grand avait introduite à la cour et élevée au plus haut rang, ce qui fit que les rois goths et francs ne dédaignèrent pas de l'accepter. Le patronage de l'Eglise lui était surtout dévolu. Ce fut Clovis qui le premier en France l'accepta, et Charlemagne fut le dernier qui s'en revêtit, car

elle cessa d'exister lors du couronnement impérial. 49. Le *polletrarius* : le maître des haras. 50. Le *questionarius* : le juge d'instruction. 51. Le *referendarius* : désignation antérieure des *apochrysarius*. 52. Nous parlerons des *rachinburgi*, « scabini » ou « schöffen » et des » *sachibaronen* », lorsque nous nous occuperons des fonctions judiciaires. 53. Les *scaramantri* : « scharmeister » chef des employés inférieurs de la justice et autres serviteurs de la cour. 54. Le *scutarius* : même signification que *armiger*. 55. Le *senator* : le sénateur ; cette fonction cessa à l'extinction de la domination romaine ; toutefois, ce titre fut employé souvent encore, pour désigner les gens de distinction. 56. Le *seneschalk* : le surveillant du bétail chez les anciens Allemands ; à la cour franque, le sénéchal devint le directeur du ménage à la place du maire du palais ; cette fonction répondait à celle des grands maîtres des palais actuels. 57. Le *tellonearius* : le percepteur des douanes. 58. Le *thesaurarius* : synonyme de *camerarius*, le trésorier. 59. Le *tunginus* : identique à *hunno* ou *centenier*. 60. Le *vassus* : on désignait ainsi d'abord les fonctionnaires royaux et ensuite les feudataires royaux. 61. Le *veltrarius* : le surveillant des chiens de chasse et des lévriers. 62. Le *venator* : le veneur ; c'était une fonction très-recherchée, à cause de la grande considération qui se rattachait à la chasse chez les Allemands.

La plupart de ces fonctionnaires remplissaient des postes dans les domaines royaux ; les fonctionnaires publics proprement dits étaient le duc, le comte, le centenier, administrateurs des districts plus ou moins grands. Il ne leur était pas alloué d'appointements, mais on leur concédait pour leur entretien le revenu des biens domaniaux pendant toute la durée de leurs fonctions. Sous le règne des faibles successeurs de Charlemagne, les principaux fonctionnaires, c'est-à-dire les ducs et les comtes, parvinrent à reporter ces fonctions sur leurs fils, et peu à peu s'introduisit ainsi l'hérédité, qui s'étendit également sur les biens domaniaux affectés à leur entretien.

Ces fonctionnaires du gouvernement avaient dans leurs attributions principales l'administration de la police qui, surtout sous le règne de Charles, déploya une activité

extraordinaire. Beaucoup de capitulaires contiennent des règlements concernant les comtes et leurs administrés. L'un d'eux renferme des mesures rigoureuses prises contre les brigands, qui déjà du temps de Varus exerçaient leurs ravages en Allemagne; dans un autre capitulaire, il est ordonné de mettre les lépreux à l'écart; dans un autre encore, on menace de graves punitions tous ceux qui s'approprieraient illégalement les biens mobiliers ou immobiliers appartenant au roi, à l'Eglise, aux veuves, aux orphelins et aux pèlerins, ceux qui se dérobent au ban de l'armée, et ceux des comtes qui auraient l'audace de convoquer de leur chef les soldats de l'armée. L'hospitalité à l'égard des pèlerins était de rigueur; des étrangers, des chrétiens ou même des païens, soit qu'ils apportassent quelque bonne nouvelle, soit qu'ils fussent en quête d'un asile, devaient trouver protection et entretien assuré dans le royaume, et personne ne pouvait se hasarder à les réduire en esclavage.

Chacun était tenu de prêter son concours actif aux mandataires royaux dès qu'il y était requis. Le braconnage était sévèrement puni. Certaines mesures de police concernaient aussi le clergé. Il fallait que les ecclésiastiques fussent éprouvés avant leur admission dans les ordres; il ne leur était pas permis de lancer l'excommunication arbitrairement ou sans motif. Les abbés étaient autorisés à poursuivre leurs moines fugitifs. C'est à cette époque que remonte l'origine du passe-port; le pape avait ordonné à l'occasion des fréquents déplacements des ecclésiastiques que ceux-ci eussent à se munir d'une autorisation de leur évêque ou de leur abbé.

Il était recommandé aux évêques, aux abbés, aux comtes de paraître régulièrement aux assemblées provinciales. Les comtes et leurs vicaires n'étaient autorisés à réclamer des hommes libres que les obligations concernant le service du roi ou celui de ses gouverneurs.

Il ressort du capitulaire concernant l'administration des domaines, que les règlements étaient si nombreux qu'il fut difficile de les observer strictement, et que leur transgression réclama souvent de nouvelles instructions et de nouvelles ordonnances.

Dans les temps les plus anciens, le territoire se trouvait divisé en cantons (*pagi*) et en marken (*vici*), car Tacite dit que dans les assemblées du peuple, on élisait les administrateurs qui rendaient la justice dans les districts d'étendue différente. Il semble qu'il n'y ait point eu à l'origine de gouvernement général propre à tous les cantons, et qu'il n'y ait eu que des markgenossenschaften. La division adoptée pour les affaires de l'Etat et de la commune, ainsi que pour l'armée en temps de guerre, se faisait d'après les familles. La liberté personnelle et l'autorité des familles étaient le fondement de toute la vie publique; la famille devait aussi répondre pour chacun de ses membres dans les choses concernant la justice et la guerre; c'était d'après les familles que se formaient les centuries et d'après les cantons, les divisions; de sorte que la répartition de l'armée, comme le mentionnait déjà Tacite, se faisait non d'après les cohortes ou compagnies, mais d'après les familles et les cantons; le sentiment de l'honneur se trouvait ainsi excité et celui de la valeur rehaussé bien davantage. Comme les besoins particuliers étaient satisfaits par la markgenossenschaft, il n'y avait aucune raison pressante pour que l'on organisât plus rigoureusement les communes. Cette particularité facilita également l'avénement du séniorat (seigneurie). Dès que cette dernière création eut anéanti la condition des hommes libres et que les associations créées en vertu de la protection eurent été exposées à beaucoup de persécutions, les grandes markgenossenschaften commencèrent aussi à se diviser. Les premières, elles inaugurèrent le système communal dans les villes, dans les districts et dans les contrées demeurées libres sur les bords de la mer du Nord et dans les montagnes. Les communes ne donnèrent guère signe de leur existence que vers la fin de cette période, alors que les rois commencèrent à accorder aux villes, maintenues jusqu'alors sous l'autorité des évêques, des droits indépendants; ce fut l'origine de l'institution des villes libres de l'empire.

XIV

Droit et Administration de la justice.

L'ancien code allemand se trouvait fondé sur un degré de liberté personnelle, tel qu'aucun autre peuple n'en posséda jamais et dont se rapprochent seules les constitutions adoptées en Suisse, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord et en Angleterre. Pour se faire une idée réelle de cette liberté, qu'on se représente un peuple composé de princes souverains. Elle consistait dans le droit acquis pour l'homme libre, c'est-à-dire pour le propriétaire foncier libre, de faire tout ce qu'il voulait, c'est-à-dire tout ce qu'il pouvait réaliser par lui-même ou avec le secours de ses parents; tandis que tout ce qui n'était pas formellement permis était défendu aux hommes non libres et plus tard aux vassaux et aux villes qui se trouvèrent dans la dépendance féodale. Ce dernier système est établi encore dans maints Etats modernes.

L'atteinte portée à la condition des hommes libres, fit que la liberté germanique ne devint plus que l'apanage exclusif des hommes demeurés libres, des seigneurs et de la nouvelle noblesse; car les villes mêmes se virent plus tard obligées de racheter au roi leur liberté en proportion de leur importance. D'abord cette liberté individuelle complète ne trouvait ses limites que dans l'assemblée nationale, et ne pouvait être aliénée que par la volonté de l'homme libre, qui avait la faculté de s'engager par serment au service d'un chef de suite, ou de faire de sa liberté l'objet d'un enjeu. Un tel degré de liberté ne pouvait être dévolu qu'à un peuple doué du caractère loyal qui distinguait surtout la race germanique. C'est de cette disposition que naquirent le droit du défi (Fehderecht) inconnu chez la plupart des peuples, et le duel. L'observation rigide des

règles du duel, confirmée par le fait qu'un guerrier ayant provoqué un autre guerrier en combat singulier, avant la bataille, n'était pas secouru par les siens lorsque l'adversaire l'avait terrassé, la fidélité à toute épreuve gardée au chef de la suite, la probité scrupuleuse avec laquelle les dettes du jeu se payaient au prix même de la liberté personnelle, attestent la puissance de la loyauté et de la moralité qui parvint à retenir durant cette époque effroyable la race énergique des Germains dans les bornes posées par les lois sociales.

A l'origine, les querelles judiciaires étaient tranchées par l'épée (1); il paraît que le juge n'était que « le témoin impartial » du combat singulier qui décidait la cause. La vengeance du sang (Blutrache), qui se retrouve chez tous les peuples durant l'enfance de leur civilisation, était en usage dans les cas de meurtres; toutefois, ce n'est qu'au début des temps historiques que l'on en constate les premières et les dernières traces, c'est-à-dire l'obligation incombant à la famille et aux alliés de réparer par leur propre fortune le tort causé par un de leurs parents (2). C'était l'assemblée nationale qui remplissait les fonctions de juge et décidait au sujet des crimes spéciaux, tels que ceux de haute trahison, de désertion, de lâcheté ou de délits graves contre les mœurs, seuls cas auxquels la peine de mort pût être appliquée. Dès le commencement de notre ère, la vengeance du sang fut remplacée par une indemnité appelée le « Wehrgeld ». Dans les cas de mutilation corporelle, d'homicide, de larcin ou d'autres délits, le coupable était condamné à payer cette indemnité dont une partie était remise au roi ou à l'Etat, et une autre à la victime ou aux parents de celle-ci. Aux époques primitives, où l'argent n'était pas généralement en usage, cette indemnité se payait au moyen de bétail ou de chevaux; on l'ac-

(1) Vellejus Paterc., II, 118.

(2) Tacite dit (Germ., 21) qu'il fallait partager à cette époque aussi bien les affections que les inimitiés de son père ou de ses parents; toutefois ces dernières n'étaient pas irréconciliables, car le crime même de l'homicide pouvait se racheter par la remise d'une amende payée en gros ou en mince bétail, et toute la famille de la victime recevait satisfaction; c'était là une chose avantageuse pour le bien général, car les querelles de familles sont un grand danger pour la liberté.

quitta plus tard en espèces, toutefois il resta permis de s'en libérer par la remise de bestiaux d'un prix déterminé. Si la fortune du condamné était insuffisante, la loi salique obligeait ses parents à payer l'amende imposée. Le délinquant devait d'abord abandonner tout ce qu'il possédait, et, en cas d'insuffisance de fortune, jurer avec l'assistance de douze aides, qu'il ne possédait rien de plus « *sur ou sous la terre* ». Alors il lui était permis d'appeler ses parents à son secours et cet appel se faisait d'une manière toute symbolique. Le condamné se rendait dans sa basse-cour, y prenait aux quatre coins une poignée de terre et se plaçait ensuite à la porte de son habitation; debout sur le seuil, le visage tourné vers le foyer, il jetait de la main gauche la terre par-dessus son épaule, d'abord sur son plus proche parent (1) et ainsi de suite jusqu'au représentant du troisième degré de la lignée paternelle et de la maternelle. Il fallait que, revêtu seulement de sa chemise et pieds nus, il prît alors le bâton de voyageur et franchît la haie, avant que ses parents payassent le déficit. Dans le cas où la fortune du parent le plus proche n'était pas suffisante, celui-ci pouvait saisir le parent qui venait après lui, et lui lancer une poignée de terre. Si toute la famille manquait des ressources nécessaires, le condamné devenait l'esclave du plaignant et ne recouvrait la liberté qu'après le payement intégral de l'amende.

Le droit d'exiger le wehrgeld pour sévices corporels, droit d'indemnité ou droit de composition, provient du droit du défi; c'était un progrès dans la voie du droit, eu égard à l'institution de la vengeance du sang. Toutefois ces deux institutions existèrent conjointement; le droit de défi survécut même au wehrgeld; il s'est maintenu jusqu'aujourd'hui sous la forme du duel.

L'esprit de l'antique liberté germanique se révèle incontestablement dans l'une et dans l'autre de ces institutions et l'on ne saurait mieux définir cette situation qu'en comparant l'ancien droit criminel germanique plutôt à un code réglant le droit des gens qu'à nos codes actuels (2).

(1) Lex Sal., l. VIII de Chrene cruda; Waitz de S. R., p. 176. Grimm's Rechtsalt, p. 100 et suiv.
(2) Voyez Rogge, Gerichswesen der Germ., p. 5.

Nous avons fait remarquer déjà de quelle manière la taxe du wehrgeld se trouvait déterminée selon la tribu ou la condition de l'incriminé. Le fait admis que les violences exercées par les femmes n'entraînaient point pour elles la pénalité du wehrgeld, caractérise la position qui leur était faite. Lorsqu'en vertu de cette clause s'introduisit chez les Lombards la coutume de confier à des troupes de femmes armées le soin des vengeances particulières, le roi Luitprand se vit obligé de suppléer à la loi de Rotharis établissant que les violences commises par les femmes n'entraîneraient point pour elles l'amende du wehrgeld; il décida que quiconque se trouvant attaqué par des femmes en nombre supérieur les blesserait ou les tuerait en se défendant, ne serait point condamné à payer l'amende.

Lé wehrgeld, à l'exception de la part qui revenait de droit au roi ou au représentant du canton, était remis à la famille de la victime; les parents du coupable devaient également payer pour lui en cas d'insolvabilité. C'était aussi à la famille que l'on remettait les présents faits par le fiancé, à l'occasion du mariage. Il était permis de renoncer à ces droits et à ces obligations de famille, au moyen d'une déclaration solennelle faite dans une assemblée nationale ou dans une séance de justice.

Le droit criminel, ainsi que nous l'avons dit déjà, ressortait du principe que la peine de mort ne devait être appliquée que dans les cas de crimes odieux ayant pour conséquence le déshonneur du peuple, ou entraînant quelque préjudice pour lui : en vertu de quoi les traîtres et les déserteurs étaient pendus à des arbres. Les lâches et ceux qui se rendaient coupables des plus graves délits contre la morale (1) étaient noyés. L'assemblée nationale elle-même ne disposait jadis d'aucun pouvoir ni sur la personne, ni sur la vie des Germains libres. Tout délit ou crime contre la personne et les biens, le meurtre, les sévices graves, le pillage, le vol, l'incendie, les blessures, les délits contre les mœurs, les atteintes portées à l'honneur d'autrui étaient punis par l'amende ou le wehrgeld, et n'entraînaient que l'obligation de réparer le dommage causé,

(1) Nous opinons à croire que c'est ce que signifiait le *corpore infames*. (Tac., Germ., 12.)

c'est-à-dire la nécessité de payer à l'offensé ou à ses héritiers une amende dont l'importance se mesurait à la gravité du délit, et à la condition du coupable ou à celle de la victime. Si au méfait se joignait le délit de rupture de la paix, il fallait qu'en même temps on payât au roi ou au juge une amende supplémentaire (fredum) s'élevant au tiers du wehrgeld imposé.

Si l'homme non libre qui s'était rendu coupable de quelque délit, se trouvait insolvable, le seigneur était obligé de réparer le dommage causé par son serf. En cas de sédition (cette disposition émanait des règlements carlovingiens faits à l'occasion des tribus qui se soulevèrent énergiquement contre la domination des Francs), la commune devait être la caution du particulier qui ne se retrouvait pas. Cette coutume coïncida chez les Anglo-Saxons avec la solidarité des communes, dont l'existence a été récemment remise en doute.

Il y avait aussi l'obligation imposée aux propriétaires d'animaux d'avoir à réparer les dégâts causés par ceux-ci ; toutefois ils pouvaient s'y soustraire en jurant qu'ils avaient ignoré les dispositions dangereuses des animaux auteurs des dégâts.

Une promesse solennelle précédait le mariage. L'époux ne recevait pas de dot ; il devait, au contraire, acheter en quelque sorte sa femme aux parents de celle-ci, au moyen de présents. Les parents et les alliés examinaient ces présents qui probablement constituaient le douaire. Lors des mariages contractés entre gens de conditions différentes, le morgengabe ou présent de noces (1) ne se remettait, paraît-il, qu'après l'accomplissement de la cérémonie; il devenait alors la propriété exclusive de la femme et retournait à ses parents après sa mort; tandis que le douaire *(dos)* restait à l'époux, si toutefois ce bien ne se trouvait pas engagé en tant que propriété. Si l'époux mourait laissant des enfants, la femme conservait la jouissance, et les enfants gardaient la propriété du douaire (2). Ces présents, comme le remarque Tacite, n'étaient pas choisis en vue de satisfaire la vanité féminine, car ils n'étaient pas de

(1) Eichhorn, I, p. 54.
(2) Schäffner, I, p. 263.

nature à servir d'ornements à la mariée ; ils consistaient en bœufs, en chevaux tout bridés, en boucliers, en lances, et en épées. Les dons étaient remis à l'homme qui prenait la jeune fille pour épouse, et celle-ci apportait en guise de présents des armes à son mari. L'on considérait cette cérémonie comme une sorte de contrat matrimonial, par lequel la femme s'engageait à partager avec l'homme les joies, les douleurs de la vie, même les dangers du combat, et à demeurer sa fidèle compagne en temps de paix comme en temps de guerre ; c'est ce que symbolisaient la paire de bœufs, le cheval sellé et les armes de combat. Les époux se gardaient réciproquement fidélité jusqu'à la mort et les armes se transmettaient intactes aux enfants et aux petits-enfants. La dissolution du mariage avait lieu soit par consentement mutuel, soit à la suite d'un crime commis par l'un des époux (1).

L'autorité sur les enfants appartenait au père. Elle cessait, quant aux filles, à l'époque de leur mariage, et quant aux fils au moment où, ayant atteint leur majorité, ceux-ci désiraient former à leur tour une famille. Le père était obligé de remettre à son fils qui le réclamait le bien venant de la mère et une partie du sien ; mais il se trouvait dès lors autorisé à exclure ce fils du reste de l'héritage.

Le droit de propriété n'avait de signification complète, aux époques primitives, que pour les hommes libres et ne se trouvait restreint pour eux, ni par les droits de l'Etat, ni par le droit régalien. Tout terrain ou sol, les mines, les carrières, les sources salines ainsi que leurs produits, le droit d'abattre le bois, les droits de chasse et de pêche étaient dévolus à des particuliers ou aux markgenossenschaften.

Le mode de propriété le plus ancien était la propriété complétement libre, l'allod ou propriété allodiale, qu'on appelait en Scandinavie et en Islande « odale ». Lors de la colonisation de cette dernière île, il s'y établit un droit de propriété plus limité, et dont nous ne savons que peu de chose, c'est-à-dire qu'on ignore s'il provenait

(1) Le délit d'adultère donnait au mari le droit de chasser sa femme de la maison, et de la fouetter nue et rasée au milieu de la commune, en présence de ses parents.

d'une des dispositions particulières au caractère germanique, auquel la création des suites ou cortéges militaires dut son origine, ou bien s'il émanait des tribus allemandes colonisées sur le territoire romain.

Le plus ancien mode d'acquisition de la propriété foncière libre fut surtout le système de la prise de possession, adopté lors de l'immigration. Les émigrants n'acquéraient de semblables biens allodiaux que par la violence qui, en Islande, revêtit une sorte de légalité régulière. Le nouveau venu appelait en combat singulier le propriétaire primitif, et le bien restait au vainqueur.

Le second mode de propriété consistait dans le don volontaire ou dans la transmission du bien. C'est ce qui eut lieu d'abord à l'égard des gens formant la suite du conquérant, presque toujours nobles, et pour les colons qui arrivèrent plus tard. Ce mode de donation ou de transmission du bien entraînait avec lui une certaine obligation pour celui qui s'en trouvait gratifié; ainsi, par exemple, il était tenu de prêter secours au donateur en cas de danger; nous retrouvons ici la première forme de la propriété dépendante. La propriété donnée à bail et la terre cédée à des lètes (hörigen) ne doivent pas être considérées comme ayant été les propriétés de l'occupant; ces biens restaient la propriété du seigneur allodial.

L'extension du système des bénéfices amena à l'époque des Carlovingiens cinq sortes de propriétés : le bien allodial, le bien de l'Etat (domaines), le bien féodal (bénéfices); le fief des gueux (precarium), et la propriété des colons ou des censitaires.

Le bien allodial était la véritable propriété légitime consistant en biens-fonds; chez les Allemands il ne pouvait être transmis ou acquis que par une déclaration faite devant la justice nationale, accompagnée d'une solennité symbolique. On appelait terre salique (terra salica) « saalhof », le bien patrimonial libre. Cette dénomination (1) fut employée aussi pour désigner les fermes royales et les biens domaniaux.

(1) De là vient que le bâtiment qui se trouve aujourd'hui à la place de l'ancien palais des rois, à Francfort-sur-Mein, porte encore le nom de « Saalhof ».

Les fermes des colons étaient des propriétés héréditaires, toutefois soumises à des impôts stipulés, et subordonnées à une législation particulière « hofrecht », jurisprudence des fermes).

Les biens à bénéfices furent, comme nous l'avons fait remarquer déjà, aliénés, pour la plupart, au début de la période carlovingienne; toutefois ils ne furent donnés d'abord qu'à titre de biens viagers aux détenteurs; ce ne fut que sous Louis le Débonnaire que leur hérédité commença peu à peu à prévaloir.

Les fiefs des gueux (precaria), qui durent leur origine à une institution romaine identique, étaient concédés pour une période de cinq à quinze ans, parfois pour toute la durée de la vie du détenteur et même pour plusieurs générations.

D'après le droit national allemand, les parents consanguins pouvaient seuls hériter. Les fils héritaient, à l'exclusion des filles, des immeubles qui se divisaient en parts égales; on ne connaissait encore, à cette époque, ni majorats ni fidéicommis. Si la descendance masculine se trouvait entièrement éteinte, les filles étaient admises à hériter. L'ordre de succession était établi selon l'importance de la position de la famille, d'après le plus ou moins de parenté, c'est-à-dire d'après le degré de rapprochement ou d'éloignement d'une souche commune; c'est à ce principe que l'institution de la seigneurie dut plus tard son origine. La postérité masculine héritait exclusivement de tous les biens mobiliers et de l'attirail de guerre; les femmes héritaient des ustensiles du ménage, des étoffes de toile et des parures. Les successions pour lesquelles ne se présentaient pas d'héritiers, furent, dès l'époque mérovingienne, dévolues au fisc.

On recourait à une sorte de contrat particulier pour ce qui concernait la jurisprudence des affaires, tels que achats, trafics et donations. Les achats avaient lieu devant témoins; souvent aussi, dès l'époque de la mise en vigueur du code allemand qui fut rédigé du ve au viie siècle, ils se faisaient par rédaction écrite en langue latine (1).

(1) Les lois allemandes furent en général rédigées en langue latine; la langue allemande écrite n'était point encore formée à cette époque. Les Anglo-Saxons seuls firent en partie une exception. Le premier code écrit

Les plaintes au sujet de dégâts survenus aux marchandises n'étaient pas admises; il se produisait toutefois des circonstances qui autorisaient l'acheteur à rendre endéans les trois jours la marchandise entachée de quelque défaut, à moins que le vendeur ne jurât en avoir ignoré l'existence au moment de la vente. Dès lors apparaît aussi le denier à Dieu. Les donations étaient en général faites par écrit; le trafic ou échange avait lieu de la même manière que l'achat. Les contrats féodaux paraissent avoir été conclus d'abord sous la prestation du serment; plus tard seulement ils le furent par écrit.

Aux époques primitives, l'administration de la justice se trouvait entre les mains de la communauté nationale de tous les hommes libres. D'après la relation de Tacite, à l'assemblée nationale seule revenait la juridiction suprême pour tous les crimes capitaux, et au prince, qui était en quelque sorte le comte, incombait le soin de veiller au maintien des lois et à l'exécution des jugements. Les autres crimes ou délits étaient jugés par la justice du canton et par celle du district constituées de la manière suivante : les juges suprêmes des justices du canton et du district étaient élus par les assemblées nationales et toujours un homme du peuple sur cent leur était adjoint à titre de conseiller.

Au peuple revenait la mission de prononcer le jugement. Les représentants du canton et du district (1) présidaient les séances et devaient veiller à l'exécution des arrêts. Dans aucune des tribus nationales, leur compétence et leur autorité n'allèrent au delà de ces limites. Chez les

fut celui des Visigoths (446 à 484). La rédaction de la loi salique se fit probablement sous Clovis (vers l'an 500); celle du code des Burgondes vers l'an 517; celle du code des Francs du Rhin, de l'année 511 à 534; celle du code des Alamans vers l'an 536, et celle du code des Bavarois, de 613 à 638.

(1) Cette situation n'est pas très-définie; c'étaient soit des légistes, soit des experts dont on réclamait l'opinion avant de formuler le jugement. Il nous est permis d'admettre la première de ces hypothèses par le fait qu'en Scandinavie également, un légiste (Laugmatr) se trouvait attaché au tribunal et donnait son avis dans tout ce qui concernait les questions de droit. (K. Maurer, Beitr., I, 137.) Tout tribunal avait besoin de légistes érudits qui donnaient leurs avis concernant les décisions à prendre; les lois ne se conservèrent d'abord que dans la mémoire; elles ne furent rédigées que plus tard et transcrites en langue latine que comprenaient peu d'individus.

Alamans et chez les Bavarois, un fonctionnaire particulier se trouvait préposé à la fonction de juge, mais tout homme faisant partie du peuple, pouvait en appeler de sa décision. Chez les Francs, on choisissait les « schöffen » ou juges, selon l'ancienne coutume, dans les communes ou dans les centuries; on les nommait « rachenburgen » (garants de la vengeance). Chaque tribunal en comptait sept et avait en outre trois assesseurs des lois et des causes (1) « sagibaronen ». La justice du canton était reconnue compétente pour toutes les causes concernant les ruptures de la paix, les décisions à prendre au sujet de la propriété des biens immobiliers ou féodaux, et à l'égard des questions concernant la condition libre ou serve d'un individu. A la justice du district appartenaient toutes les autres questions de droit en litige, les crimes, les plaintes relatives aux personnes ou aux choses, qui n'étaient pas du ressort du tribunal du canton. En outre, il y avait aussi pour toutes les affaires concernant la mark, le märkerding. Cette assemblée de justice s'appelait tout au moins dans le Nord, le thing ou ding, ou place du Malberg. Il y avait des séances juridiques régulières (ding légales), et des séances extraordinaires (ding ordonnées, botding).

Dans les cas de ruptures de la paix, de meurtres, de coups mortels, de vols, etc., la personne lésée n'était pas obligée de se faire adjuger le wehrgeld par le tribunal, il lui était loisible de se rendre justice elle-même en vertu du droit du défi (fehderecht). L'inculpé pouvait se racheter par le wehrgeld, s'il obtenait un accommodement. Il n'était pas admis qu'on se fît justice de la sorte, lorsqu'il s'agissait de délits de peu d'importance. Dans le cours des procès, chacun était tenu d'exposer sa cause lui-même. Cette exposition se faisait au moyen de documents et de témoins et s'appuyait le plus souvent sur le serment prêté avec des aides dont le nombre était proportionné à l'importance de la cause et à la qualité des personnes lésées (de 6 à 72). L'individu incriminé pouvait nier avant l'in-

(1) Le chef du canton fut, comme nous l'avons dit déjà, dès le début de la monarchie franque, le comte, et eut pour représentant le vicaire. Le chef du district fut le centenier; à partir de cette époque, ils furent, non plus nommés par l'ensemble du canton, ni par le pays entier, mais par le roi seul.

troduction de la preuve; s'il se servait de la preuve par témoins, il était loisible au plaignant d'accuser le témoin de parjure, et de l'appeler en combat singulier.

Il fallait pour que la preuve par les aides du serment fût admise, que la plainte fût portée contre l'inculpé lui-même par le plaignant, et alors le jugement de Dieu (ordal) décidait de la cause au moyen du duel. Dans les cas où des femmes ou des hommes non libres se trouvaient incriminés, on recourait à l'épreuve de la chaudière et à celle du feu (1). L'inculpé pouvait également s'en référer au jugement de Dieu. Les témoins devaient être des propriétaires fonciers libres.

Il existait des peines corporelles que l'on pouvait infliger aux hommes non libres, à l'effet de les contraindre à faire des aveux; la torture même était employée dans ces circonstances. Il n'est pas prouvé toutefois que cette dernière coutume ne provînt pas des Romains, car Tacite remarque qu'il était rare que l'on vît les Germains bâtonner des esclaves, les charger de chaînes ou les retenir aux travaux forcés. Il ajoute qu'ils ne frappaient leurs esclaves que dans des moments d'emportement, jamais en guise de châtiment ou par cruauté.

Une amende était imposée au juge qui s'était laissé corrompre. Une réclamation non fondée à l'égard d'un jugement entraînait également une amende. Il était permis de confisquer les biens de l'accusé équivalant à la somme allouée, et l'expulsion de l'inculpé hors du domaine était accordée si cette somme absorbait toute sa fortune.

L'administration de la justice subit un amoindrissement par l'extinction graduelle de la condition des hommes libres, et peu à peu on condamna même des descendants d'hommes libres à des châtiments réservés jadis uniquement à des esclaves.

Quelques pénalités publiques infligées jadis à l'occasion de délits contre la morale et qui se sont conservées depuis

(1) L'épreuve de la chaudière exigeait que la personne en cause retirât hors d'une chaudière bouillante un objet, souvent une bague; pour l'épreuve du feu, elle devait tenir dans sa main un morceau de fer rougi; si la main n'était pas brûlée, l'individu avait établi la preuve de son droit.

le moyen âge jusqu'aux temps modernes, tels que le carcan, le bernement, le goudronnement et l'emplumement, en vigueur, aujourd'hui encore dans le nord de l'Amérique, paraissent avoir eu une origine fort ancienne; on en retrouve l'application sous le roi Richard d'Angleterre (1189).

L'ancienne constitution judiciaire subit peu à peu d'importantes transformations chez les tribus colonisées sur le territoire romain. Trois circonstances y contribuèrent: l'extension de la puissance du roi, celle de l'autorité de l'Eglise et la corruption des mœurs. Attirés sur le sol romain, où les conviaient des jouissances de toute sorte, qui leur avaient été jusqu'alors inconnues, les Germains ne surent point résister à tant de séductions. Une circonstance vint aussi coopérer à leur corruption; ce fut la propension au commerce, disposition particulière à la race germanique, qui à cette époque de rudesse et de violence, alors que la tourmente de la migration des peuples commençait seulement à s'apaiser, dégénéra aisément en cupidité et en brigandage.

Sous les Mérovingiens s'élevèrent de graves plaintes au sujet des abus produits par l'institution des aides du serment. Les parjures s'étaient si fréquemment renouvelés que certain évêque ne laissa plus jurer que sur une caisse vide de reliques; ce prélat considérant le parjure comme la règle ordinaire dans la prestation des serments, ne voulait pas charger de la sorte la conscience de la personne appelée à jurer, et l'exposer ainsi à sa perte éternelle.

La corruption des mœurs, en altérant l'intégrité de la justice, tourna à l'avantage du clergé qui cherchait à prendre légalement une position éminente dans le royaume. Les choses en arrivèrent sous Louis le Débonnaire au point que la loi défendit désormais à tout laïc de porter plainte contre un ecclésiastique.

Les rois aussi contribuaient à la réforme de l'ancienne jurisprudence en ajoutant, par intérêt personnel, à la nomenclature des crimes capitaux, celui de haute trahison designé dans le code byzantin sous le titre de crime de lèse-majesté (læsæ majestatis); ils firent en sorte aussi que les cas pour lesquels un homme libre pouvait être châtié corpo-

rellement ou même perdre la vie, fussent plus nombreux que les circonstances prévues par l'ancien code national.

Sous Charlemagne l'institution des aides pour le serment fut abolie peu à peu, du moins dans les causes importantes. Au début de son règne, des plaintes s'élevèrent contre les rachinburgen, qui ne paraissaient plus régulièrement aux séances des cantons et des communes; on les accusait de laisser tomber de la sorte en désuétude le précieux privilége de juger leurs semblables; ils en agissaient ainsi, paraît-il, dans la crainte de déplaire aux puissants, qui, à cette époque, faisaient tous leurs efforts pour s'élever sans cesse davantage au détriment des hommes libres; on se plaignait, de plus, que les uns se refusaient par la violence à payer les amendes que leur imposaient les comtes et les centeniers en punition de leur absence, tandis que d'autres multipliaient les séances de justice, afin de percevoir plus de casuels. Faisant droit à ces plaintes, Charlemagne limita au nombre de trois par an les jours de justice provinciale, et établit une nouvelle fonction judiciaire, les « schöffen » ou juges (scabini, skepen) nommés par les comtes et les centeniers, et chargés de rendre la justice soit conjointement avec les rachinburgen, soit sans leur aide, lorsque ceux-ci feraient défaut, de sorte qu'en tous cas la justice pût suivre son cours. Ils devaient se trouver toujours au nombre de sept. Cette disposition s'étendit aussi bien aux populations romaines qu'aux populations allemandes.

C'est ainsi que le peuple perdit de nouveau un de ses droits les plus précieux. Au prince élu, au président suprême des assemblées nationales de justice, avait succédé un roi héréditaire, en quelque sorte factice, car le droit d'élire le roi subsistait toujours; mais comme le roi était devenu, par la transmission du droit de la représentation du canton, le propre président des justices particulières et l'exécuteur des arrêts, et qu'il ne pouvait pas dans un aussi vaste empire payer partout de sa personne, il se choisit des représentants lui-même et enleva ainsi au peuple le droit d'élire des représentants du canton et du district. Jusqu'alors le peuple avait eu du moins ses juges nationaux libres, les rachinburgen, en quelque sorte les précurseurs de nos

jurés actuels; ceux-ci durent dès lors partager leur droit avec des juges préposés par le roi, lequel n'exerçait pas seulement l'administration de la justice par le moyen des comtes et des centeniers, mais aussi par l'intervention des gouverneurs extraordinaires, les sendgrafen (missi). Après que ce genre de fonction eut été attribué à ceux-ci, on put en appeler aux gouverneurs du roi, dans les séances de justice, auxquelles les ducs et les comtes devaient paraître, suivis de leurs vicaires, et accompagnés des centeniers et des juges (schöffen). C'est en ces occasions que se révélaient souvent ouvertement la violence des grands et celle des fonctionnaires. Un document important de l'an 804, contenant le rapport de quelques sendgrafen envoyés en Istrie, nous a laissé des notions très-précises (1) au sujet de certaines exactions dont les grands se rendaient coupables.

Les trois sendgrafen, le presbytérien Izzo et les comtes Cadolar et Cajo, y racontent leur mission en détail. Ils avaient choisi dans les villes et les bourgs (2) 172 hommes importants (homines capitaneos) et leur avaient fait jurer qu'ils diraient sans crainte la vérité, afin que les sendgrafen connussent par eux tous les griefs du peuple, s'il avait à se plaindre du clergé, de l'administration judiciaire, des fonctionnaires, ou à mentionner des violences exercées sur les personnes ou sur les propriétés, sur les veuves ou sur les orphelins. Les assermentés, que rappellent, en quelque sorte, nos délégués auprès des conseils provinciaux et auxquels l'inviolabilité était garantie, parlèrent franchement et hardiment. D'abord, le patriarche Fortunatus fut accusé d'avoir cherché à libérer l'Eglise des charges et des devoirs déterminés concernant le service militaire, et d'avoir contribué ainsi à léser les particuliers. Contraint par le témoignage de différents jurés, le patriarche dut finalement reconnaître ses torts. Lorsqu'il fut question d'une pêcherie qui jadis avait appartenu à la population tout entière, mais dont une partie lui avait été

(1) Voyez Pertz, Archiv., IV, p. 171 et suivantes; en extrait. b. Waiz d. Werf. Gesch. 3, voyez p. 405 et suivantes.
(2) Les Burgflecken (bourgs) se retrouvent fréquemment encore sur le penchant méridional des Alpes.

extorquée, de vives plaintes s'élevèrent à cet égard contre le duc Jean, à cause des violences auxquelles il avait eu recours en cette occasion.

Il fut aisé de se rendre compte alors de quelle manière les grands de cette époque agissaient à l'égard des hommes libres pauvres. Les assermentés se plaignirent que le duc avait enlevé aux communes les forêts qui toujours avaient fourni à leurs aïeux des pâturages et des glandées; le duc avait posé à leur détriment des pierres-bornes, et accordé à des esclaves la permission de s'établir sur leurs terres; enfin, ils ajoutèrent qu'il s'était fait payer par ces esclaves une redevance pour des biens qui appartenaient à eux seuls. Leurs bœufs et leurs chevaux n'étaient jamais en sûreté, et s'il arrivait à quelqu'un d'entre eux de murmurer, il était menacé d'être mis à mort. En outre, le duc avait abrogé les bons et anciens règlements, tels qu'ils existaient depuis la domination de l'empereur grec, établi des centeniers et réparti la population entre ses fils, ses filles et ses gendres, qui se faisaient bâtir des châteaux par les indigents. « A aucune époque, nous n'avons dû,
» disaient les envoyés en se plaignant, creuser des fossés,
» exécuter un travail d'esclaves, cultiver la vigne, brûler
» la chaux, nourrir des chiens, payer des impôts, comme
» nous y sommes contraints actuellement. Nous donnions
» précédemment un boisseau (de grain?) par tête de
» bœuf. Jamais nous ne payions d'impôt pour les moutons,
» comme on l'exige aujourd'hui, et encore faut-il que nous
» livrions annuellement des génisses et des agneaux. Non-
» seulement le duc Jean, mais aussi ses fils, ses filles et ses
» gendres exigent de nous des corvées consistant en ser-
» vices de navigation vers Venise, Ravenne et la Dalmatie,
» ainsi que sur les fleuves, chose inusitée jusqu'à présent.
» Dès qu'il sort de chez lui pour le service du roi ou qu'il
» envoie ses gens en expédition, il s'empare de nos che-
» vaux et de nos fils pour le transport de ses bagages. Il
» leur fait faire des corvées de charriage à trente milles
» de distance et au delà, et renvoie ensuite les gens à
» pied, car il emmène les chevaux jusqu'en Franconie, où
» finalement il les abandonne ou en gratifie ses hommes.
» Dans ces cas-là, il dit à la population : Rassemblons

» notre contingent destiné à l'empereur, comme à l'époque
» de la domination grecque, un représentant du peuple
» m'accompagnera ensuite auprès de l'empereur pour lui
» offrir les présents. Nous rassemblons tout avec bonheur,
» et dès qu'il s'agit du voyage, le duc nous dit : Vous
» n'avez que faire de m'accompagner, je serai votre repré-
» sentant auprès de l'empereur. Et tandis qu'arrivés chez
» l'empereur, lui et ses fils s'attribuent tous les honneurs,
» nous gémissons ici sous l'oppression. Du temps des
» Grecs, nous rassemblions une fois l'an les présents des-
» tinés à l'empereur de la manière suivante : celui qui
» possédait cent moutons en donnait un, aujourd'hui la
» proportion est de un sur trois. En outre, le duc Jean
» réclame pour lui-même bien plus de choses que n'en
» exigeait le gouverneur grec. Pendant trois années
» successives il a fallu payer aux esclaves païens, qu'il a
» colonisés sur nos terres et sur celles de nos esclaves,
» une dîme équivalant à celle que nous devons à l'Eglise;
» or, nous devons supporter toute cette oppression, toutes
» ces charges inconnues à nos aïeux. Si l'empereur Charles
» vient à notre aide, nous échapperons à cette affliction;
» sinon il vaudra mieux pour nous mourir que de vivre
» dans de si pénibles conditions. »

Le duc Jean nia l'existence de la plupart de ces griefs que l'on peut toutefois croire fondés par la teneur même de sa réponse. Il avait considéré les forêts et les prairies comme domaines royaux, et maintenait cette opinion en dépit des assermentés; quant aux impôts sur les moutons, il n'avait prélevé que ceux qui existaient précédemment; il se tira d'affaires de la même manière relativement aux présents annuels offerts à l'empereur. Il eût renoncé aux corvées de la navigation, si on les avait trouvées trop rigoureuses. Il avait désigné aux esclaves des parcelles de terrain pour s'y coloniser, mais avec la conviction qu'il ne lésait personne en agissant ainsi; dans le cas où ces esclaves commettraient quelque dégât dans les champs ou dans les forêts, on les en expulserait. Si, au contraire, ils contribuaient à peupler des endroits déserts, leur présence devait être considérée comme très-utile.

Les sendgrafen s'entremirent à l'égard des deux parties,

rendirent à la population le droit de pâture et de glandée et réclamèrent en retour leur aide pour les travaux publics. Il fut convenu que le duc s'abstiendrait désormais d'élever toute prétention arbitraire.

Ce document prouve que l'institution des sendgrafen avait acquis, à l'époque de Charlemagne, une importance réelle; mais il démontre également de combien peu de garantie le droit national se trouvait entouré, combien les hommes libres étaient exposés à l'arbitraire des grands et des fonctionnaires, et comment la liberté nationale marchait inévitablement à sa ruine, depuis qu'elle ne trouvait plus son point d'appui dans la nation, car un seul homme peut réussir à hâter la marche du développement national, mais cette marche une fois interrompue, il ne parviendra jamais à la faire reprendre. Si, dans un cas isolé, Charles fit rendre la justice par les sendgrafen, il s'en présenta dix autres dans lesquels l'oppression et les violences restèrent ignorées par lui. Toute situation politique qui ne s'appuie que sur un seul homme ne saurait avoir une longue durée. Charles ne chercha jamais à ramener l'ancien self-government du peuple, aussi ne parvint-il qu'à obvier à quelques abus issus du système féodal.

L'influence du clergé sur la législation se fit surtout sentir après que Charles eut été couronné empereur. Aux assemblées de l'empire, tenues en 802 et en 803, Charles alla même jusqu'à soumettre le code des Francs à une révision tout en faveur du clergé. Le wehrgeld, payable au clergé, fut, comme nous l'avons dit déjà, porté à un taux plus élevé. La violation d'un asile fut passible d'une amende de 600 solidi. Les taxes payées au roi devaient l'être en solidi d'argent; les amendes concernant la paix (fredum), ainsi que les autres compositions, se payaient en solidi d'or. A cette occasion, le peuple tout entier se vit pour la dernière fois consulté au sujet de la révision des lois. Après que l'assemblée de l'empire eut donné son assentiment, les comtes firent la lecture des articles additionnels à la loi salique, dans toutes les assemblées judiciaires de l'empire, de district en district, en présence des schöffen; le peuple, présent à la lecture, fut inter-

rogé à l'effet de savoir s'il donnait son adhésion, et chacun, invité à sanctionner les changements introduits dans la loi, soit par sa signature, soit par quelque autre témoignage. Ainsi se trouva modifiée la loi ripuaire. Les aides au serment furent abolis par les articles supplémentaires. Jusqu'alors, si quelqu'un s'était disculpé au moyen de douze aides par le serment et que le plaignant n'eût pas admis le serment, on avait recouru au jugement de Dieu. Dans les capitulaires de l'an 803, la profession d'avocat (qu'on avait réussi à introduire aussi chez les Francs) fut expressément interdite; chacun devait défendre sa propre cause, à l'exception de ceux qui s'en trouvaient incapables pour cause de maladie ou d'incapacité d'esprit. Les juges avaient à décider d'après la loi en vigueur, et non d'après leur appréciation arbitraire.

Le genre du droit et celui de la procédure adoptés par les Allemands présentent non moins d'intérêt que ceux des Romains. A l'origine, c'est-à-dire après la conquête des provinces romaines, chacune des nationalités possédait son droit particulier; les Romains conservèrent le droit romain, et les Germains, le droit allemand. Celui-ci attribuait aux Romains un wehrgeld équivalant à la moitié de celui du Franc libre, dans le cas de rixe entre Allemands et Romans : ces derniers ne se servaient entre eux que du droit romain. Peu à peu, les deux systèmes de droit exercèrent l'un sur l'autre une influence irrésistible. Tandis que la constitution militaire, les conditions et les formes judiciaires conservant leur essence germanique primitive, pénétraient sans cesse plus intimement dans les pays romains, maintes lois et institutions romaines se trouvèrent introduites dans le droit des Germains, chez lesquels la royauté avait subi déjà, sous l'influence romaine, une transformation si radicale. Tandis qu'au sud-ouest de l'empire, l'institution des comtes, des rachinburger et des aides du serment, les jugements de Dieu, l'institution des cautions et des gages acquéraient droit de bourgeoisie sur les territoires romains proprement dits, la prescription, le droit de représentation, la succession par droit testamentaire (les Germains primitifs ne connaissaient point l'usage du testament), la libre disposition du bien-

fonds et du sol, et finalement, hélas! la torture et les peines corporelles infligées aux hommes libres, s'étaient introduits dans le code allemand.

Mentionnons aussi la coutume assez étrange adoptée dans l'empire des Francs de remettre aux intéressés les documents originaux concernant la justice nationale, qui ne se trouvaient point inscrits sur un registre. Il en résulta souvent qu'il fallut faire renouveler par le roi ces sortes de documents égarés ou détruits par l'incendie.

XV

Système militaire.

Si à l'aspect des luttes perpétuelles et des guerres cruelles auxquelles se livre l'humanité toujours en quête d'une forme de gouvernement dont les bienfaits équivaudraient à la grandeur de ses sacrifices, on pouvait douter de l'avenir de la civilisation, il y aurait lieu de se rassurer lorsqu'on se rend compte de la transformation opérée dans le système militaire tel qu'il était au moment où commence l'histoire de la nation allemande. Le mode de l'art militaire se rattache intimement au degré de culture économique et morale auquel parviennent les peuples.

A l'origine, les prisonniers de guerre étaient tués ou sacrifiés aux dieux; les tribus des peuples guerriers possédaient alors trop peu de notions d'agriculture et ne disposaient pas des instruments nécessaires pour utiliser le travail de leurs prisonniers. La coutume de les réduire en esclavage ou de les vendre en qualité d'esclaves, introduite chez tous les peuples de l'antiquité et qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui dans les tribus nègres de l'Afrique, était un progrès comparativement à l'usage primitif et cruel maintenu chez les Indiens de l'Amérique et de l'Australie. Le troisième genre de traitement réservé aux prison-

niers fut le servage; dans ce cas, le sol était conquis ou acquis conjointement avec le colon qui l'occupait; celui-ci ne pouvait être détaché de la glèbe, restait tributaire et soumis à des corvées spécifiées. La quatrième transformation laisse le prisonnier entièrement libre de sa personne; il peut acquérir du territoire et se faire une fortune; le droit individuel est reconnu, mais la propriété d'autrui n'est pas respectée. Les incendies et les ravages désolent le pays ennemi; les armées s'entretiennent au moyen du pillage, la propriété foncière est confisquée. Dans la période suivante, les personnes et les propriétés sont respectées; les armées sont entretenues par des réquisitions en nature ou en argent; le vaincu est épargné et l'ennemi blessé, soigné; l'humanité prévaut et l'idée de la paix éternelle surgit. Toutefois elle ne pourra se réaliser que si un équilibre judicieux s'établit entre les nations inquiètes, redoutant de se voir attaquées. Il semble vraiment que la paix permanente ne puisse être obtenue qu'au moyen de redoutables armées permanentes, et l'on oublie que ces armées, consommant une grande partie des ressources de l'Etat, l'obligent à contracter des emprunts durant la paix. et, que bien souvent, le moment du danger arrivé, l'Etat se trouve épuisé avant même d'avoir pu déployer ses forces. D'autre part, la portion de la population masculine la plus capable, la plus intelligente, peu soucieuse de sacrifier au service militaire les plus belles années de son existence, cherche et trouve le moyen de s'y soustraire.

C'est ainsi qu'actuellement la plupart des armées européennes se recrutent dans les couches inférieures des populations; or, de tels soldats ne peuvent combattre avec le zèle et la persévérance que donnent la connaissance d'avantages matériels, et la conscience de biens intellectuels d'un ordre plus relevé.

Sous un pareil régime les classes supérieures perdent promptement l'habitude de manier les armes et s'abandonnent à la mollesse, à la volupté et à la bonne chère; de là résulte le danger de voir la race dégénérée et énervée devenir la proie d'un conquérant plus puissant ou plus habile. Mais au contraire, si la valeur militaire est le partage de toute la nation, elle exercera l'influence la plus heureuse

sur la santé de la race, et contribuera efficacement à la sécurité de l'Etat et à l'indépendance de lá nation. Malheur au peuple si l'élite de la population se déshabituant du métier des armes, abandonne aux prolétaires la défense du pays. Ce pays deviendra inévitablement soit le jouet d'un despote, soit la victime d'un conquérant, et peut-être même celle de l'un et de l'autre. Rome a prouvé la vérité de cette assertion. Aussi longtemps que chaque citoyen romain se vit obligé de servir sa patrie, Rome fut la souveraine du monde entier; mais lorsque les Romains commencèrent à se soustraire au service militaire afin de se donner plus de loisirs pour les divertissements et les débauches, lorsqu'en Gaule le désir d'échapper à la conscription eut amené les jeunes gens à recourir à des mutilations contre lesquelles l'empereur Valentinien édicta même la peine de mort, lorsque les Romains eurent partagé avec des troupes étrangères le soin de défendre leurs frontières, Rome succomba sous les armes des Germains. Ces mêmes Germains, qui à leur tour bouleversèrent l'empire romain, disposaient non point d'une armée permanente, mais d'une armée essentiellement nationale recrutée d'après le système du service militaire obligatoire.

Le système militaire des Germains reposait tout entier sur le service obligatoire; mais comme à cette obligation se rattachait aussi pour le soldat celle de son entretien, le service ne se prolongeait pas chaque année au delà d'une couple de mois pendant l'été. Les Romains faisaient ordinairement leurs expéditions à dater du mois de juillet, après la maturité de la moisson; ce fut exceptionnellement que Julien se munit de biscuits durant une de ses campagnes. Il fit venir aussi de l'Angleterre, à l'occasion d'une mauvaise récolte, six cents vaisseaux chargés de céréales.

Non-seulement les esclaves mais même les lètes n'étaient pas autorisés à porter les armes; les hommes libres avaient seuls ce privilége, et c'est ainsi que les armées des Germains se trouvaient composées uniquement de l'élite de la nation. Les hommes libres combattaient, les esclaves s'occupaient du service et des bagages de l'armée. Ce ne fut que par exception, dans des circonstances périlleuses,

ou lorsque les défenseurs faisaient défaut, que les serfs furent requis pour l'armée.

L'organisation de l'armée était fondée sur la famille. On n'en agissait pas comme à l'époque actuelle, où le plus ou moins d'élévation de la taille des soldats décide seule de leur admission dans telle arme ou dans telle autre, sans qu'il soit tenu compte de leurs préférences ou de leurs aptitudes; cette coutume regrettable suffirait seule à démoraliser les meilleurs éléments dont se compose l'armée. Les familles, les parents alliés, les communes formaient les compagnies, les markgenossenschaften et les centuries formaient les bataillons, et les cantons, les régiments. Ce système avantageux, dit Tacite, excitait l'émulation des combattants qu'enflammait d'ardeur la présence de leurs parents, de leurs femmes et de leurs enfants dont ils entendaient les applaudissements et les cris; ils pouvaient aller faire panser leurs plaies par leurs mères et leurs femmes qui sondaient et lavaient résolûment leurs blessures; elles réconfortaient les combattants par la nourriture et les animaient à la lutte par leurs paroles encourageantes; souvent même au moment du plus grand danger, elles se précipitaient au combat, et, par leur exemple et leurs exhortations, contribuaient à décider de la victoire en faveur des Germains. Les femmes allemandes se sont distinguées par leur héroïsme, parmi celles du monde entier depuis les époques les plus reculées jusqu'aux guerres d'indépendance contemporaines, pendant lesquelles on compta plus de mille femmes vêtues d'habillements d'hommes qui prirent part à la lutte.

Les parents alliés et les familles se subdivisaient jadis en centuries impliquant par elles-mêmes un titre d'honneur militaire. Le chef naturel de la division était le père de famille, le plus âgé et le plus considéré du groupe. Le centenier, élu aussi en qualité de juge, était probablement le commandant de la centurie; au-dessus de lui se trouvait le comte ou le prince. On élisait un duc pour chef suprême de toute l'armée composée de différents cantons appartenant à une ou à plusieurs tribus de peuples; la valeur bien plus que la noblesse décidait de cette élection, quoique la noblesse fût originairement issue de la valeur.

Remarquons toutefois d'après les témoignages de l'histoire que les plus valeureux guerriers appartenant aux familles nobles étaient choisis de préférence aux autres.

Le duc ne disposait point d'une autorité dictatoriale illimitée, et il agissait plus sur l'esprit de l'armée par l'exemple que par le commandement. La considération qui lui était acquise se mesurait à la valeur, à la circonspection et à l'énergie dont il faisait preuve durant l'expédition. Son autorité disciplinaire était fort restreinte. Les châtiments avaient un certain caractère religieux, et rentraient dans les attributions des prêtres. Les Allemands croyaient se trouver durant le combat sous la surveillance de la divinité, de telle sorte que celui, qui avait, soit abandonné son bouclier, soit quitté le théâtre de la lutte, ne pouvait désormais plus assister au service divin ni aux assemblées nationales; le mépris attaché à sa personne était si grand qu'il arriva qu'un grand nombre de ces délinquants se pendirent pour échapper à l'opprobre.

La principale force de l'armée allemande consistait dans l'infanterie, dont l'ordre de bataille présentait la forme d'un triangle. Pourtant, quelques tribus se signalèrent par l'excellence de leur cavalerie; les chevaux allemands, quoique de chétive apparence, étaient solides et agiles. Il y avait aussi, comme nous l'avons dit déjà, des corps mixtes, composés de cavaliers et de fantassins, qui, choisis parmi les plus valeureux soldats, se trouvaient placés au front de bataille et couvraient les flancs des fantassins. Exercés dès leur plus tendre jeunesse à l'art du combat singulier et de la chasse, les Germains possédaient une grande force et une habileté particulière pour le maniement des armes. On disait même que les Francs combattaient indifféremment de la main gauche ou de la main droite. Les Germains tenaient à se charger le moins possible d'objets superflus durant le combat; se dépouillant de leurs vêtements, ils ne conservaient qu'un léger vêtement de toile, et parfois même se battaient complétement nus. Tacite, en parlant des Germains en général, mentionne ce fait, que plus tard il attribua spécialement aux Hérules. Durant la guerre contre Narsès, l'armée franque-alamane fut commandée par Agathias; les soldats avaient

la poitrine et le cou nus, les jambes recouvertes de bas de cuir ou de toile; ils ne portaient ni cuissards, ni bouclier; leur tête était découverte; peu d'entre eux portaient des casques; la légèreté de cet équipement devait naturellement leur permettre de prolonger la durée du combat.

A l'origine, le mode de l'armement était bien simple à cause de la rareté du fer; chacun se servait, selon ses ressources particulières, soit d'armes en fer poli, soit d'armes en bronze ou en pierre. Dans le principe, les épées étaient rares, tandis que les lances étaient généralement en usage; celles-ci étaient terminées par une courte pointe en fer, en bronze ou en pierre; elles consistaient parfois en de simples perches dont le bout était durci au feu.

Peu d'entre les Germains portaient des cuirasses; les uns se trouvaient coiffés de casques, les autres d'armets. L'usage des armes en acier devint plus général chez les Germains à la suite de leurs rapports avec les Romains, et à la faveur de l'extension que prit l'industrie métallurgique à l'époque de l'empire. Les Germains trouvèrent souvent durant leurs guerres contre les Romains l'occasion d'améliorer leur équipement; peu à peu les guerriers pourvus de casques et de cuirasses cessèrent d'être des exceptions, et déjà même il s'était trouvé des cavaliers cuirassés parmi les Cimbres qui luttèrent contre Marius.

Les fouilles opérées dans les tombeaux de l'époque mérovingienne ont mis au jour un certain nombre d'armes différentes. On remarque parmi celles-ci la longue épée fendue qui, beaucoup plus grande que celle des Romains, ne servait qu'à frapper. Les Gaulois employaient aussi ces épées, mais la matière en était si défectueuse que la lame s'en recourbait au premier coup; elles n'étaient d'aucune ressource pour le combat. Celles des Germains leur étaient supérieures; leurs armuriers avaient acquis un grand art dans cette fabrication. L'épée dont il fallait se servir pour fendre le casque et la cuirasse de l'adversaire exigeait de la part de l'armurier des soins si particuliers que cette sorte d'arme ainsi perfectionnée était fort rare. Celles de ces épées dont se servirent certains héros

dans le cours de leurs exploits acquirent même, soit par l'histoire, soit par la légende, une certaine renommée. Les Germains employaient encore une autre épée appelée « saramasaxus », à lame courte, à dos épais et n'ayant qu'un tranchant. Il y avait en outre le « sahs » ou « sax »; c'était une sorte de grand couteau de chasse qu'employaient les Saxons. Le nom du propriétaire se trouvait gravé sur les boutons et sur la poignée, et des devises en caractères runiques en recouvraient la lame (1). La poignée et la gaîne étaient généralement en bois garni de cuir ou de toile et souvent enrichies d'or et de pierres précieuses. On retrouve fréquemment encore des haches dont les Francs, les Goths et les Saxons se servaient non-seulement comme arme de défense, mais aussi en guise de projectile durant le combat. Il y avait des lances longues et d'autres courtes; ces dernières étaient jetées au loin sur les adversaires. La lance fut l'arme principale des Germains, qui depuis l'époque de Tacite jusqu'à celle de la migration des peuples firent preuve d'une habileté très-remarquable dans la manière de manier et de lancer cette arme.

Quoique les plus anciens historiens romains n'aient pas mentionné l'arc et la flèche, les fouilles faites dans les tombeaux ne permettent pas de douter que les Germains ne s'en soient servis. Des circonstances se rattachant à certains faits accomplis durant la migration des peuples, autorisent à croire qu'ils tiraient un excellent parti de cette arme. La terreur inspirée par le grand nombre de Goths armés d'arquebuses pendant la guerre italique avait amené les Grecs à transformer leur équipement. Théodoric, roi des Ostrogoths, se piquait d'être très-adroit dans le maniement de l'arc, et le roi visigoth, qui porta le même nom, mania aussi l'arc avec beaucoup de succès. Au siége de Cumes, la force et l'habileté dont fit preuve Aligern, frère de Totila, excitèrent l'admiration de tous les guerriers. Les cuirasses les plus solides ne résistaient pas à ses coups; une de ses flèches traversa le bouclier, la cuirasse et le corps d'un général romain nommé Pallodius qui, se

(1) Voyez Lindenschmit. a. a. Q. p. 12 et suivantes.

fiant trop à son armure d'acier, s'était imprudemment exposé sur le rempart. Les Longobards se servaient de l'arc pour la chasse. Les lois germaniques en font mention à diverses reprises.

Le bouclier était la principale arme de défense ; le jeune homme en était revêtu lors de sa prise d'armes ; l'abandon du bouclier pendant le combat était considéré comme un délit ignominieux. A l'origine, le bouclier était fort grand, mais à mesure qu'on employa la cavalerie chez les Francs, il diminua de volume. Le bouclier était fait en bois recouvert de cuir ou de toile, garni de clous, ayant au centre une forte bossette ; il était bariolé de couleurs éclatantes ; ces peintures grossières représentaient probablement des animaux ; le bouclier servant d'arme de luxe se trouvait souvent orné d'or et de pierres précieuses. Les rois des Longobards et des Goths avaient des porte-boucliers qui se tenaient à côté d'eux et leur passaient de nouvelles armes lorsque celles qu'ils maniaient se trouvaient endommagées. Procope cite le roi Téja qui dans la guerre contre les Goths se distingua par sa valeur extraordinaire, et ne peut lui refuser son admiration. Il raconte la manière dont le roi accompagné de son porte-bouclier et sortant des rangs lance son défi. « Reconnu par les » Romains, il fut attaqué, dit-il, par une troupe d'élite. » Le héros échappa à leurs coups, à la faveur de son bou- » clier et entassa autour de lui cadavres sur cadavres. Dès » que son bouclier était transpercé par les flèches ou que » leur poids faisait fléchir son bras, il se faisait passer un » autre bouclier ; il continua à combattre jusque dans la » troisième partie du jour, et ne céda pas un seul pied » du sol à l'ennemi ; il renversait son adversaire de la » main droite, tandis qu'avec la main gauche, il se cou- » vrait de son bouclier jusqu'à ce que celui-ci fût » de nouveau troué par les flèches. Mais son bras » s'était finalement trouvé trop fatigué pour saisir pres- » tement un autre bouclier : il s'était découvert, et le » roi, héroïque guerrier, était tombé transpercé par une » flèche. »

Les fouilles opérées dans les tombeaux de l'époque mérovingienne font supposer que les casques et les cui-

rasses étaient rares. Charlemagne chercha le premier à en introduire l'usage général; il interdit l'exportation des armes à l'étranger et ordonna que tout homme qui possédait douze bonniers de terre portât en campagne un équipement en fer. La description enthousiaste que fait le moine de Saint-Gall de l'armée de Charlemagne (voyez page 306) prouve que l'usage général de l'acier pour les armes de défense était une innovation. On ne se servait d'abord que de cuirasses faites au moyen de chaînes, qui, superposées les unes aux autres, présentaient la forme d'écailles; les cuirasses plates datent seulement de l'époque de Charlemagne, toutefois il est déjà fait mention de cuissards dans la description du moine de Saint-Gall.

Les fouilles nous ont fait connaître outre les armes, de nombreux modèles d'éperons et de bridons de chevaux.

Nous ne possédons aucun des étendards ou drapeaux appartenant à cette époque; Tacite dit qu'on les portait au combat, après quoi on les rendait aux sanctuaires religieux où ils étaient conservés. Divers faits ont donné la mesure de l'habileté obtenue dans le cours des siècles par les Germains pour le maniement des armes et dans les exercices militaires, et à la faveur de laquelle ils réalisèrent des exploits héroïques durant cette époque de luttes et de violences. Déjà Tacite mentionne la « danse des épées » comme étant le divertissement habituel lors des grandes réunions. Des jeunes gens nus sautaient et dansaient au milieu d'épées et de pointes de lances dirigées contre eux. Ils acquéraient, par cet exercice, beaucoup de grâce et de dextérité et s'y livraient non pour gagner quelque argent, mais pour leur propre plaisir. Les applaudissements des spectateurs qui prenaient grand intérêt à ces jeux étaient leur unique récompense. Plus tard ce genre d'amusement se transforma en tournois auxquels prirent part les chevaliers du moyen âge.

Nous devons encore à Procope cette relation fort intéressante, concernant la guerre gotho-grecque : « Au com-» bat de Draconcella, le roi Totila cherchant à retarder le » moment de l'attaque, afin de laisser à des renforts at-

» tendus le temps d'arriver, donna aux deux armées le
» spectacle de son habileté. Couvert de sa cuirasse comme
» d'une écaille d'or, il s'élança monté sur un cheval fou-
» gueux dans l'intervalle qui séparait les deux armées et
» y exécuta les manœuvres les plus difficiles ; il lançait en
» l'air sa lance ornée de banderoles rouges et de galons
» d'or et la ressaisissait ensuite, tout en galopant ; il fit
» aussi les conversions et les évolutions les plus variées
» avec tant de grâce, de dextérité, et pendant si longtemps
» que les deux armées, en présence depuis le matin, met-
» tant leurs armes au repos, ne songèrent point à s'atta-
» quer avant le milieu du jour ; sur ces entrefaites, les
» corps auxiliaires étaient arrivés sur le lieu du com-
» bat. »

Trois cents ans plus tard, les fils de Louis le Débonnaire, Louis et Charles, après avoir réuni leurs armées près de Strasbourg, eurent recours à de semblables ruses militaires. Souvent, dit Nithard, petit-fils de Charlemagne, tous les soldats se rassemblaient sur un terrain vacant et se plaçaient en nombres égaux les uns en face des autres, se divisant en troupes de Saxons, de Basques, de Francs de l'est et de Bretons. A un signal donné, les deux armées s'attaquaient réciproquement ; au moment où elles bondissaient l'une contre l'autre, les uns faisaient volte-face et se couvrant le dos de leurs boucliers, se dirigeaient en courant vers le corps de réserve ; arrivés là, ils se retournaient précipitamment et poursuivaient alors à leur tour leurs adversaires, jusqu'à ce qu'enfin les deux rois et tous leurs chevaliers arrivant à bride abattue se jetassent dans la mêlée ; brandissant leurs lances, et jetant de formidables hourrahs, ils attaquaient tantôt les uns, tantôt les autres, et dirigeaient ce simulacre de bataille opéré de la façon la plus tumultueuse. Il y a lieu de s'étonner que, parmi tant de soldats de nationalités diverses, des guerriers aussi fougueux aient pu conserver assez de modération et de sang-froid pour qu'on n'ait point eu à déplorer les moindres accidents.

Pendant les batailles les plus importantes, les Germains descendaient de cheval et continuaient à se battre à pied ; nous avons dit déjà qu'à la bataille des Alamans, près de

Strasbourg, les simples soldats avaient exigé que les nobles et les princes missent pied à terre. Des faits analogues se reproduisirent souvent. Lors du combat livré contre Narsès, sur les bords du fleuve Dracon, les Goths firent placer leurs chevaux derrière les rangs de bataille, et combattirent à pied; leur exemple fut suivi par leurs adversaires. Le roi Totila tomba à la tête de l'infanterie. Durant la bataille livrée sur le fleuve Dyla, où Arnolphe battit complétement les Normands, les Francs, stimulés par l'allocution énergique du roi, descendirent de cheval et, contrairement à leurs habitudes, combattirent à pied; ils n'auraient pu réussir autrement à s'emparer des retranchements des Normands.

Aux époques anciennes, les Germains n'avaient que peu ou point de places fortes; il paraît que la capitale de Marbod seule était fortifiée; quelques châteaux forts s'élevaient çà et là, car il est dit que Ségeste fut assiégé dans le sien par les partisans d'Armin. Nous avons remarqué que dès que les Romains occupaient quelque contrée allemande, ils y élevaient des forteresses que les Germains avaient grande hâte de démolir. Les villes bâties par les Romains sur le Rhin et sur le Danube paraissent avoir offert plus de résistance, quoique Invavium (Salzbourg) et plusieurs autres villes romaines luxueuses aient été détruites. Trèves fut prise d'assaut à quatre reprises différentes; Mayence fut plusieurs fois conquise et dévastée durant la migration des peuples; sous le règne du successeur de Louis le Germanique, les murailles de cette ville furent relevées et fortifiées contre les invasions des Normands, qui déjà avaient pénétré jusqu'à Bonn. C'est à peine si, à l'époque de Charlemagne, on s'était préoccupé du soin de fortifier les frontières; on avait négligé d'élever des fortifications dans l'empire, n'ayant eu à redouter sous son règne aucun ennemi, soit de l'extérieur, soit à l'intérieur. Ce ne fut qu'à la fin de la période carlovingienne qu'on éprouva la nécessité d'entourer les villes de remparts, de fossés et de murailles, afin de les protéger contre les invasions des rapaces Normands, et plus tard contre celles des Magyares, tandis que la nouvelle noblesse cherchait à garantir sa sécurité en se bâtissant des châteaux forts sur les

cimes des montagnes ou sur les saillies des rochers (1).

Les luttes soutenues par les Cattes et les Bataves contre les Romains, les hardies expéditions maritimes entreprises d'une part par ces troupes de Francs qui, partis des rivages de l'Asie Mineure, pénétrèrent jusqu'au bas Rhin, et de l'autre par les Saxons et les Normands qui abordèrent en Bretagne et dans les Gaules, prouvent qu'antérieurement déjà les Germains livraient des combats sur mer. Charlemagne, obligé de faire sur mer la guerre contre les Danois et les Normands, institua le ban et l'arrière-ban d'une armée maritime et organisa ainsi la marine.

Il est permis de supposer qu'à moins de pressant danger, l'armée n'était convoquée qu'une fois chaque année. Les Francs, soumis au service obligatoire, avaient droit de siége et de vote aux assemblées nationales ou aux diètes; la levée des troupes et la revue coïncidaient avec les réunions des mois de mars ou de mai. Avant de se soumettre à l'austère discipline de l'armée, les hommes libres délibéraient sur le plus ou moins d'opportunité de la guerre; la décision prise, celui qui se rendait coupable d'infraction à l'égard du service obligatoire était sévèrement puni. L'homme libre qui se soustrayait à ce devoir, était passible d'une amende de soixante solidi, payable soit en argent, soit en une valeur équivalente représentée par un certain nombre d'aunes d'étoffes pour vêtements, soit encore en bétail; il était défendu de la payer en esclaves ou en biens-fonds, afin que l'économie rurale ne s'en trouvât point troublée. Il y eut des préposés particuliers, chargés de percevoir les amendes payées en argent (heribannatores). Le tiers en revenait au comte ou à l'évêque, dans les diocèses où ce dernier cumulait les fonctions de comte et la dignité ecclésiastique (2).

(1) En Italie, l'autorisation du roi était, paraît-il, nécessaire pour la construction d'une forteresse. En l'an 916, le prince carlovingien Bérenger Ier permit à sa fille Berchta, abbesse du couvent de Saint-Julien, à Brescia, au Tessin, de bâtir dans le voisinage du port appelé Sclavonia un château pourvu de murailles, de tours, de remparts et de fossés, de palissades et de ponts-levis, et lui octroya, à cette occasion, la permission de détourner la route. Böhmer Regesten, a. a. 916.

(2) On concéda à l'évêque de Wurzbourg le droit de faire rentrer lui-même la part qui lui en revenait, tandis que jadis, à l'exception des fonctionnaires préposés à cet effet, les gouverneurs du roi (missi) étaient seuls autorisés à percevoir ces amendes.

La peine de mort était prononcée contre les déserteurs et contre ceux qui s'absentaient de l'armée sans autorisation. Le pillage était défendu sous peine d'une amende de soixante solidi.

Une grande sollicitude s'étendait sur tout ce qui concernait les approvisionnements, les munitions et surtout les bagages de l'armée; le roi fournissait les fourrages. Dans les contrées que traversait l'armée, les comtes, les évêques et les seigneurs étaient tenus d'organiser de grands magasins de foin et d'avoine, d'avoir des chevaux et des chariots tout prêts à l'accompagner; les fermes des districts environnants devaient payer leurs redevances en nature à l'époque du passage des troupes, afin que celles-ci n'eussent point à souffrir du manque de vivres.

L'étude du développement complet du système militaire depuis son origine jusqu'à la fin de la période carlovingienne, prouve qu'à toutes les époques le service militaire obligatoire fut imposé, chez les Germains, à tous les hommes libres, propriétaires de biens-fonds, auxquels incombait aussi le soin de leur propre entretien. Sous la domination romaine, la conscription était en usage dans la Gaule, et après que les Francs l'eurent conquise, ils étendirent, même jusque sous le règne de Clovis, l'obligation du service militaire à tous les Romains ; c'est du moins ce que le traité conclu en Armorique entre les Celtes et les Romains nous permet de supposer. L'organisation du service militaire établissait que les provinces les plus voisines du théâtre de la guerre eussent à fournir le contingent exigé, tandis que les provinces plus éloignées n'étaient mises à contribution qu'en cas de nécessité, les troupes avaient à franchir des distances réclamant trop de temps et entraînant de trop grandes dépenses.

Ce même système militaire s'était conservé encore sous les Carlovingiens, du moins quant à ses formes apparentes, mais, en réalité, il avait subi déjà quelque modification ; l'obligation du service existait encore pour tout homme libre, chacun était tenu encore de s'équiper et de se munir de tout ce qu'exigeaient l'habillement, l'armement et l'entretien. Tout vol commis dans le pays même était passible d'une indemnité triple et de l'amende de 60 solidi, payable

à l'armée; le coupable en était exclu; cette dernière peine était réservée également à tout contrevenant aux règlements militaires. Les fils n'étaient pas soumis au service obligatoire, n'étant pas considérés comme des membres de la commune en état de pourvoir à leur équipement et à leur entretien; mais il est probable qu'ils étaient admis à remplacer leur père à l'armée.

Cette constitution militaire, excellente en elle-même, tomba en désuétude par suite de l'obligation imposée aux hommes libres d'avoir à s'entretenir eux-mêmes pendant la guerre; le logement militaire n'était pas suffisamment réglé et, en tout cas, il n'eût pas suffi aux besoins du soldat; les habitations étaient encore trop distantes les unes des autres, le système financier fonctionnait trop irrégulièrement aussi, pour que l'Etat pût se charger seul de l'entretien de l'armée. Remarquons encore ici que le peuple ne peut se trouver vraiment pénétré du juste sentiment de la dignité de l'homme et de la véritable fierté nationale, que s'il voit l'élite de la nation concourir avec lui à la défense du pays, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui dans la plupart des nations, où les classes les plus pauvres passent les plus belles années de leur vie au service militaire; de plus, comme une partie de la population est seule appelée sous les drapeaux, la durée du service se prolonge bien plus longtemps qu'il ne le faudrait, si tout citoyen était, dès sa jeunesse, exercé au maniement des armes.

L'impossibilité dans laquelle se trouvèrent les hommes libres de subvenir aux charges militaires à mesure que s'étendirent les limites de l'empire et que se multiplièrent et se perpétuèrent les guerres (1), donna lieu à tant d'exemptions du service militaire, qu'il arriva souvent que les peines édictées contre l'abstention de ce devoir ne furent plus appliquées. Peu à peu, la levée des troupes fut remise aux comtes et ce fut entre leurs mains une arme dangereuse dont ils se servirent pour opprimer les classes peu favorisées de la fortune. Un grand nombre d'hommes libres appauvris s'endettèrent, aliénèrent leurs biens et se virent contraints finalement d'engager leur per-

(1) Voyez pour les détails, Roth. Gesch. des Benefizialwesens, p. 395 et suivantes.

sonne à des seigneurs devenus riches, à des fonctionnaires, à des comtes ou à des évêques, afin d'obtenir de ceux-ci une ferme à titre de fief; ils remplissaient, dès lors, leurs obligations militaires aux frais de leur seigneur féodal. Les choses en étaient venues au point qu'à la fin de l'époque carlovingienne, il ne se trouvait plus à l'armée, sauf quelques rares exceptions, d'hommes complètement libres, autres que les seigneurs, les évêques et la nouvelle noblesse, se composant de fonctionnaires. L'armée était toute composée d'hommes-liges; les officiers, chefs militaires par droit de naissance, étaient ces seigneurs féodaux qui s'arrogèrent aussi, à cette époque, au mépris des droits du roi, l'hérédité des fiefs particuliers qui leur avaient été temporairement concédés. L'organisation de l'armée se confondit avec celle de l'Etat, de telle sorte que l'expulsion des hommes libres de l'assemblée coïncida avec l'époque de la transformation de la constitution militaire.

Charlemagne chercha, à la vérité, à arrêter la marche des choses en ordonnant, comme nous l'avons dit déjà, que l'homme libre possédant quatre manses de terre fût obligé de servir, tandis que ceux qui en possédaient moins eussent à se réunir à d'autres petits propriétaires jusqu'à concurrence des frais exigés pour l'équipement et l'entretien d'un homme. Mais Charlemagne ne sut qu'arrêter, et non empêcher la ruine de l'institution.

L'anéantissement de la condition des hommes libres fut peut-être un mal nécessaire; ceux-ci contribuèrent à l'éducation des hommes non libres et préparèrent l'avénement de la liberté complète réservée à toutes les classes de la nation; mais la perte de la liberté fut une réelle calamité pour l'époque durant laquelle s'opéra cette transformation, car la noblesse ne se souciant guère alors ni de la dignité de la nation, ni de l'indépendance de l'empire, ne cherchait qu'à augmenter ses richesses et sa puissance, aux dépens des hommes libres et de l'Etat. Sous les petits-fils de Charlemagne, les vassaux réussirent à se soustraire au service militaire; aussi toute l'armée fut bientôt si désorganisée que pendant un demi-siècle on rencontra, même parmi le peuple des Francs qui dominaient alors l'Europe,

des hommes assez insouciants pour laisser impunément investir leur territoire par des pirates normands, et assez lâches pour leur acheter ensuite la paix à prix d'argent. Les Normands se trouvaient dans ces contrées si fort à l'aise, qu'ils se donnèrent à eux-mêmes, et d'après leurs cantonnements établis le long des fleuves français, les noms de « Danois de la Somme, » « Danois de la Seine » et « Danois de la Loire ». L'abbé de Saint-Denis et son frère, faits prisonniers par les Normands en 858, se rachetèrent au prix de 685 livres d'or et de 3,259 livres d'argent. On paya aux « Danois de la Somme » en 860, 3,000 livres d'argent et en 861, 5,000 livres d'argent pour expulser les « Danois de la Seine ». En 866, les « Danois de la Seine » s'accommodèrent d'une somme de 4,000 livres d'argent. Charles le Gros ne réussit plus qu'à rassembler sous les armes la population ecclésiastique, après que toute la noblesse se fut refusée à faire partie de l'armée. « La constitution militaire carlovingienne repose, » dit Roth, sur les principes qui servirent de base à celle » des Mérovingiens ; l'obligation du service imposée à tout » homme libre, membre d'une communauté indépendante, » la convocation des troupes, la peine du bannissement » prononcée contre le réfractaire et la position militaire » du comte ne sont point des innovations ; ce sont les con- » ditions essentielles de la constitution militaire existant » depuis l'avénement de la monarchie. » Une constitution nouvelle revêt ordinairement des formes anciennes jusqu'à ce qu'après s'être affermie, elle juge convenable de s'en affranchir. Si l'immunité sapa dans sa base la constitution des cantons, tandis que par la dispensation des bénéfices l'ancien droit de propriété établi chez les Germains disparaissait, l'institution de la seigneurie attaquant jusque dans son essence la constitution militaire amena la ruine complète de celle-ci. Ce résultat n'avait point été appréciable durant l'époque carlovingienne ; ce fut une période de transition durant laquelle l'ancienne constitution militaire, pour n'être pas ouvertement abandonnée, n'en disparaissait pas moins devant celle qui allait s'y substituer.

XVI

Système financier.

Dans l'Allemagne primitive, tous les besoins trouvaient à peu près leur satisfaction dans le mode du self-government. Les principales charges de l'Etat et les frais nécessités par le système militaire établi incombaient aux particuliers ; dans l'empire franc, toutes les ressources réclamées pour l'équipement et l'entretien de l'armée, l'administration de la justice et l'érection des édifices publics étaient procurées au moyen de taxes payées en nature. Dans de telles circonstances, le besoin d'un système financier ne se faisait guère sentir ; il ne saurait donc être question ici d'un genre d'économie politique spécial, ni d'un système d'impôts particulier. Les premiers et les seuls impôts privés, d'origine fort ancienne, consistaient dans les présents annuels que recevait le prince, et dans la part qui lui revenait du wehrgeld imposé à l'occasion de la violation de la paix (fredum). Le peu d'impôts payés par les Germains étaient d'origine romaine. Les Frisons s'acquittaient du tribut au moyen de cuirs, et les Cattes livraient des bœufs. Il arriva qu'un jour les Frisons chassèrent et pendirent même les employés du fisc. Armin, exhortant ses troupes avant la bataille livrée aux Romains, leur fait entrevoir l'imposition de ces tributs, au cas où ces derniers seraient vainqueurs. L'usage d'imposer un tribut à l'ennemi vaincu était jadis si généralement adopté qu'on le retrouve encore sous les Carlovingiens ; Pépin exigea des Saxons la livraison annuelle de trois cents chevaux. Le payement des impôts et celui des amendes s'effectuaient en général par la remise du bétail et des peaux de bêtes ; dans le Nord, on s'en acquittait souvent aussi au moyen de peaux de castor et de pelleteries de martre.

Les Germains s'étaient initiés chez les Romains à l'in-

stitution de la douane qui constituait également un genre d'impôt. La ville de Cologne (ville des Ubiens), placée sous le protectorat romain, avait établi sur le Rhin, à l'égard des Germains, un droit de péage qui parut très-incommode à des peuples peu accoutumés à ces sortes d'entraves; l'abolition de ce droit fut la première condition posée par eux lors des négociations qu'ils entamèrent avec les Ubiens en vue d'une commune alliance contre Rome. La guerre pour l'indépendance fut amenée précisément par le désir qu'éprouvaient les Germains de se soustraire aux extorsions arbitraires et à l'odieuse conscription militaire imposée par les Romains.

Lors de la conquête des Gaules par les Francs, le système des impôts existant y fut maintenu, ainsi que plusieurs autres institutions d'origine romaine qui, de l'empire franc, pénétrèrent ensuite dans l'intérieur de l'Allemagne. Ce système, quoique ayant subi plusieurs transformations, était fort simple. Dès le règne de Servius Tullius, le principal revenu de l'Etat consistait en une contribution (tributum) ou taxe qui se déterminait d'après la valeur présumée de toute propriété. Cet impôt fut supprimé 587 ans après la fondation de Rome, et alors que les caisses de l'Etat s'étaient trouvées considérablement enrichies au moyen des trésors enlevés par les Romains durant la guerre macédonienne. Depuis cette époque, les revenus ordinaires de l'Etat consistèrent principalement dans le payement des impôts prélevés dans les provinces : impôts fonciers, impôts en nature, dîmes.

L'Italie resta dispensée de ces impôts directs, mais, d'autre part, elle eut à supporter les charges militaires à l'égard desquelles l'exemption des impôts n'était qu'une bien faible compensation. Lorsque l'Italie commença à se décharger sur les provinces du recrutement des troupes, Maximin y établit les impôts perçus à l'extérieur. Sous le règne d'Auguste, on érigea en système le genre des impositions adopté dans les provinces; un registre cadastral fut dressé, et l'impôt foncier fut désormais payé en argent; on agit de même à l'égard de la dîme qui, dans l'Asie Mineure, à l'époque de Cicéron, se trouvait encore affermée. Du temps de Marc-Aurèle, le système des impôts fut régularisé. Il y

eut des charrues imposées (caput), c'est-à-dire que tout le pays fut divisé en parcelles de contenance identique, auxquelles on attribua un même rapport, et qui furent soumises à une même taxe d'imposition foncière. L'année prenait cours, pour les impôts (indiction), au mois de septembre; à cette époque, la somme totale des impositions à percevoir était déterminée et répartie ensuite entre toutes les propriétés soumises aux taxes. Les termes du payement échéaient au 1er janvier, au 1er mai et au 1er septembre. Lorsque Julien prit le gouvernement de la Gaule, chaque charrue était imposée à raison de 25 sous; et comme la Gaule était divisée à peu près en 1,200,000 charrues imposées, le revenu de l'impôt foncier s'élevait annuellement (le sou d'or valant 9 francs 28 cent.) à 278,400,000 francs en valeur métallique absolue, et représentant, d'après la valeur métallique actuelle, une somme supérieure à celle du budget de la France. L'évaluation considérable de cette somme pourrait en quelque sorte faire douter de l'authenticité de cette donnée, si l'on ne savait point à quel degré s'élevèrent à cette époque les plaintes que provoqua l'effroyable misère amenée au sein de ce fertile pays par l'oppression des impôts. Julien prit à cœur d'en atténuer la rigueur; mais en réalité, dès lors, les impôts ne se percevaient plus, ou tout au moins ne rentraient qu'avec la plus grande irrégularité, à cause de la difficulté qu'éprouvait le peuple à les payer; Julien les réduisit environ au quart, c'est-à-dire qu'il porta de 25 à 7 sous, la taxe imposée à la charrue de terre labourable. Savigny admet que la charrue de terre était considérée comme un capital s'élevant à mille sous, somme représentant la proportion de 7 à 25.

Le gouverneur civil, Florentius, constatant un déficit dans la caisse de l'Etat, chercha à le couvrir au moyen d'un nouvel impôt. Julien, qui avait eu maintes occasions d'accorder des délais aux contribuables trop opprimés par les charges, s'opposa énergiquement à ce projet; cette divergence de vues amena une violente querelle entre le gouverneur civil et Julien, lequel, un jour, foula aux pieds avec colère le rôle des impôts complémentaires que lui présentait Florentius. Il répondit à l'empereur, qui lui avait écrit une lettre d'apaisement :

« Il ne saurait être question d'augmenter encore l'impôt, » car en employant la menace de la peine de mort, on ne » parviendrait même pas à extorquer la moindre des choses » à ces gens appauvris (1). »

Le cadastre des biens fonciers fut renouvelé tous les dix ans, à l'époque d'Ulpien, et plus tard il ne le fut plus que tous les quinze ans. La révision faite, le propriétaire obtenait un rabais lorsqu'il prouvait que la propriété foncière avait subi une détérioration, sans qu'il l'eût occasionnée lui-même.

La modération de Julien eut pour résultat de faire rentrer régulièrement les impositions.

On prélevait aussi, dans l'empire romain, l'impôt personnel, auquel n'étaient pas soumis ceux qui payaient l'impôt foncier. Tout homme payait un simplum et toute femme un demi-simplum; sous le règne de Gratien, cette taxe fut abaissée à $^2/_5$ pour les hommes et à $^1/_4$ de simplum pour les femmes. Tous ceux qui, jusqu'alors, ne payaient pas d'impôt, parce qu'ils ne possédaient aucune propriété foncière, furent soumis à cette taxe personnelle; c'étaient les plébéiens, parmi lesquels on distinguait : *a.* les ouvriers et les journaliers; *b.* les colons. Les esclaves étaient imposés aussi; mais cette contribution tombait à la charge de leurs maîtres; elle était considérée comme un impôt personnel; portée sur les rôles de l'Etat, elle avait plutôt le caractère d'un impôt prélevé sur le luxe. L'impôt personnel à la charge des colons était, pour plus de facilité, payé en même temps que l'impôt foncier, par les propriétaires, qui le leur réclamaient ensuite. Quelques catégories particulières d'individus se trouvaient exemptées du payement de cette taxe : c'étaient toutes les personnes ayant moins de quatorze ans ou plus de soixante-cinq ans, les demoiselles, les veuves, les religieuses, les peintres, leur famille et leurs esclaves, les agents du fisc, les soldats et les vétérans. Il y avait d'autres exemptions, concernant des contrées entières; plus tard on déchargea complétement de l'impôt personnel, d'abord les plébéiens, et finalement les esclaves des villes.

(1) Amm. Marc., XVII, 3.

Sous le règne d'Auguste, on établit un impôt de cinq pour cent sur toute succession. Caracalla étendit le droit de bourgeoisie aux provinces, afin de pouvoir les soumettre également à cette imposition.

Après la conquête, les Francs maintinrent dans les Gaules le système fiscal (1), tout au moins dans ses principales dispositions, sans toutefois l'appliquer à eux-mêmes; s'y trouvant les maîtres, ils se seraient difficilement soumis à un régime qu'ils n'auraient pu supporter au sein de leur patrie. L'impôt foncier fut conservé conjointement avec l'impôt personnel; mais le système primitif subit peu à peu quelques transformations. Les Romains avaient réparti leurs rôles d'impositions d'après des unités fixes.

Le budget de l'année était arrêté au 1er septembre; c'était d'après son plus ou moins d'élévation que se fixait le nombre plus ou moins grand de ces unités.

Ce système était suivi avec un tel arbitraire qu'il arriva qu'un grand nombre de citoyens, pour échapper aux impôts, émigrèrent chez les Germains, après s'être défaits même à vil prix de leurs propriétés. Les Francs chez lesquels le service militaire ne tombait pas à charge de l'Etat ne se voyaient pas dans l'obligation de recourir à de telles exigences; l'impôt foncier se maintint chez eux à un taux fixe; il devint peu à peu une charge régalienne. L'impôt personnel revêtant le caractère de l'hérédité se trouva limité à certaines familles. Ces deux sortes d'impôts subsistaient encore de la sorte, à l'époque carlovingienne; le roi en recevait le revenu. Il semble que, sous les Mérovingiens, il se soit agi aussi d'établir ce même système chez les Francs, car de vives plaintes s'élevèrent à ce sujet sous le règne de Frédégonde. Un grand nombre de Francs se retirèrent dans d'autres parties de l'empire; d'autres se révoltèrent et brûlèrent les rôles d'impositions. La révolte fut étouffée par la violence; des exécutions eurent lieu à cette occasion, et les impôts se trouvèrent bientôt plus élevés que précédemment. A cette époque sévit une épidémie qui menaça la vie des enfants de Chilpéric; Frédégonde, saisie de remords, supplia son époux de faire brûler les registres

(1) Roth 85. Löbell, p. 198 et suivantes.

du fisc. Des sujets romains émigrèrent sous le règne de ce prince, afin d'échapper à l'oppression des taxes. Chilpéric éleva l'impôt sur l'aripenne à la valeur d'une amphore de vin.

Il existait en outre encore l'obligation du logement militaire qui, abandonnée au hasard, fut souvent l'occasion de grandes et arbitraires irrégularités.

Un individu nommé Parthénius qui avait donné au roi Théodebert le conseil d'établir des impôts chez les Francs, fut assassiné par eux (1). Il était naturel qu'à cette époque de violences, on cherchât à s'attribuer toutes sortes de droits, mais il paraît que les Francs résistèrent longtemps et énergiquement aux efforts des rois qui trouvèrent souvent le moyen de leur imposer des charges fiscales; c'est du moins ce que prouve la remise régulière des présents annuels au prince, dont la coutume se conserva même jusque sous le règne des fils de Charlemagne. Le système des impôts d'origine romaine, qui subit à la vérité quelque transformation, continua à fonctionner parmi les Francs; il ne soulevait des murmures et des oppositions que lorsqu'il arrivait aux rois de chercher à frapper de contributions soit les Francs, soit ceux d'entre les Romains qui jouissaient des priviléges de l'exemption..

En général, les biens d'Eglise n'étaient pas exempts de l'impôt foncier; ce ne fut que par faveur et très-exceptionnellement que l'exemption leur en fut accordée par ceux des rois qui se trouvèrent disposés à imposer surtout les églises. Clotaire voulut même attribuer au fisc le droit de percevoir le tiers des revenus des biens d'Eglise; un prêtre, qui eut la présence d'esprit de faire appel à sa conscience, le fit renoncer à ce projet. Du reste, quelles que fussent les ressources que certains rois eussent réussi à octroyer par ce moyen, l'influence du clergé était assez grande pour qu'il se fît indemniser des sacrifices exigés par les impôts. Il arriva que des évêques obtinrent de précieuses immunités pour leurs villes; ainsi la ville de Tours obtint du même Clotaire la franchise d'impôts pour la généralité de ses habitants.

Nous avons parlé déjà de l'introduction de la dîme et

(1) Löbell, 67, 205.

du neuvième dans l'empire des Francs. A la suite de la sécularisation des biens d'Eglise par Charles Martel et par Pépin, le concile de Lestines alloua à l'Eglise en compensation des biens qui lui avaient jadis appartenu et qui venaient alors d'être répartis entre les gens de guerre, à titre de bénéfices ou de récompenses, d'abord un sou par ménage et plus tard les deux dixièmes (le dixième et le neuvième) du revenu. Le même synode avait décidé, en outre, qu'après chaque vacance, le bien de bénéfice retournerait à l'Eglise. Cette dernière disposition fit que ce coup d'Etat des premiers Carlovingiens ne fut pas en général considéré comme un acte de sécularisation concernant les biens ecclésiastiques, car le revenu s'en trouvait seul temporairement distrait, tandis que le droit de propriété restait intact. Toutefois le droit de réversion n'était en réalité point en vigueur, car le roi éleva des prétentions à l'égard des biens d'Eglise, afin d'en disposer selon son bon vouloir en faveur d'autres privilégiés.

Du moment que cette mesure fut adoptée, l'institution de la dîme se répandit dans tous les pays du nord de l'Europe; la remise de la dîme à l'Eglise fut imposée à toutes les tribus soumises à la suite de quelque nouvelle conquête des Francs. Ce fut le premier impôt que payèrent les Germains libres.

Lorsque, sous le règne de Charlemagne, l'Eglise se trouva de nouveau comblée de richesses et de biens-fonds, les monastères aussi furent gratifiés de la dîme provenant des domaines royaux ou payés par des colons exemptés jusqu'alors du payement de cette taxe. La dîme fut allouée au monastère de Fulda, sous la condition expresse que le revenu en serait affecté à l'hébergement des voyageurs et à l'entretien des pauvres. L'abbé de Fulda, Ratgar, obtint, pour lui et ses successeurs, le droit de se faire payer par ses colons la dîme du revenu des biens territoriaux de cette abbaye, afin de pouvoir construire et entretenir des bâtiments au moyen de cette ressource. Le monastère de Hersfeld fut gratifié de dîmes considérables prélevées dans le canton de Hesse et dans la Thuringe.

C'est chez les Ubiens, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, que se retrouvent les premiers indices des

droits de douane perçus par eux sur les Germains. Sur la rive droite du Rhin, ils avaient même des bureaux de douane identiques à ceux des Romains. Les Francs adoptèrent l'institution des douanes telle qu'elle avait été établie d'abord chez les Ubiens. Les droits douaniers devinrent des droits régaliens à l'époque de l'érection du royaume des Francs. Chez les Romains, la douane appartenait à l'Etat; leur système douanier était même plus libéral que celui de bon nombre d'Etats modernes. Ils n'étendirent les droits de douane que sur le grand commerce des marchandises, sur la valeur desquelles ils ne prélevaient que douze pour cent, tandis qu'ils accordaient le droit d'entrée en franchise à tous les articles introduits par les provinciaux pour l'usage des particuliers ou pour l'amélioration des terres, ainsi qu'à tous les objets concernant le fisc ou l'entretien de l'armée. Les Francs conservèrent le système douanier tel qu'ils le trouvèrent établi. Cent ans après la conquête de la Gaule par Clovis, Clotaire II décida explicitement, par un édit daté de 614, que l'institution douanière serait maintenue telle qu'il l'avait trouvée à la mort de son père. Cette même décision fut également renouvelée sous les Carlovingiens. Dans le capitulaire de l'an 779 et dans un autre daté de 781, il est défendu expressément d'établir des douanes autres que celles qui existaient antérieurement; les exemptions des droits de douane accordées par le droit romain, furent en conséquence maintenues. Pépin décida en 765 que toutes les denrées alimentaires non destinées au commerce entreraient en franchise de droit; en 805, Charlemagne confirma cette disposition en décrétant que la franchise de droits serait accordée à tous ceux qui, n'ayant pas l'intention d'en faire le commerce, transporteraient des marchandises soit de l'une dans l'autre de leurs habitations, soit dans le palais du roi, soit encore à l'armée. Celui qui cherchait à se soustraire illégalement aux droits de la douane était condamné, sous le règne de Louis le Débonnaire, à restituer la somme due au fisc et, en outre, à payer une amende de 60 sous au roi. L'armée, les ambassadeurs, les pèlerins d'une part, et de l'autre toutes les marchandises destinées au fisc ou à l'armée ou même à

l'usage des particuliers, étaient exempts des droits de douane.

Sous Louis l'Enfant, en 906, le conseil des seigneurs habitant les contrées orientales du Danube prit, à Raffelstatten, des dispositions contre l'établissement des douanes privées instituées par des propriétaires fonciers ; il déclara que l'on eût à s'en rapporter à la constitution douanière légalement décrétée, et que les marchandises commerciales seules seraient dorénavant soumises aux droits de douane.

Les rois francs disposèrent largement de leurs droits douaniers régaliens, en accordant à de riches monastères la franchise douanière. La concession du droit de monnayer, du droit d'établir des marchés, accordée à certains monastères et à certaines villes, était également un privilége qu'octroyait le roi, et auquel se rattachait le droit de prélever des taxes.

On établit des douanes sur les routes et sur les cours d'eau, dans les ports et aux frontières. On appelait : 1° « lastgeld » (saumaticum) le droit perçu sur les marchandises amenées par des bêtes de somme, tels que chevaux, ânes, mulets ; 2° « pedaticum », le droit perçu sur les marchandises transportées par des hommes ; 3° « rotaticum », le droit perçu sur les marchandises amenées par des chariots.

On désignait probablement par « cespitaticum » une sorte de droit de barrière perçu sur les routes, pour l'usage qu'on en faisait, ou comme indemnité pour les dégâts que l'on y occasionnait. Il y avait, en outre, le « rasengeld » ou « l'argent du gazon », c'était aussi une indemnité pour les dégâts commis sur les propriétés privées situées dans des contrées dénuées de routes, et où les marchands passaient à travers les prairies. Le « vultaticum » était un droit de douane auquel les animaux étaient soumis ; il avait quelque similitude avec les deux derniers droits mentionnés, ainsi qu'avec le « pulveraticum », droit prélevé sur les troupeaux d'animaux herbivores. Parmi ces droits de douane, il faut citer encore : le « mestaticum », prélevé sur la pose et l'entretien des pierres milliaires, le « thermonaticum », indemnité pour le bois que les voyageurs pouvaient couper

dans la forêt la plus voisine de la route en cas de réparation de leurs véhicules ; le « cœnaticum » était l'indemnité prélevée pour les fruits que le voyageur pressé par la faim pouvait être amené à cueillir sur les champs longeant la route. Le « pastio » était une indemnité prélevée pour les fourrages dont pouvaient se nourrir le long de la route les bêtes de somme ou de trait. Ces trois dernières taxes se payaient à l'endroit où commençait la route.

Il y avait un autre droit encore appelé le « thorgeld » qui se payait à l'entrée des villes.

On établit aussi des droits de péage concernant les vaisseaux. Parmi ces taxes on distinguait : 1. « l'ufergeld » (ripaticum), droit établi sur la navigation des rivières ; en l'an 820, il fut décidé que cette taxe ne serait prélevée que sur les vaisseaux qui amarraient en vue d'achats ou de ventes ; 2. le « zuggeld » (tranaticum), droit réclamé pour l'entretien des chemins de halage ; 3. le « hafengeld » (barganaticum ?), droit du port ; 4. le « brückengeld » (pontaticum), droit sur les ponts qui s'ouvraient pour laisser passer des bateaux. Le capitulaire de 805 défendit de tendre des cordes en vue de la perception de ces taxes. Toutes ces taxes douanières telles qu'on les retrouvait encore en Suisse jusqu'en 1848, concernaient plutôt le transport des marchandises que les marchandises elles-mêmes.

Outre ces diverses sortes de taxes douanières, il y en avait une autre encore particulière à la mark (laudaticum), qui se prélevait avec l'autorisation du seigneur ; c'était le droit perçu sur le marché et sur l'étalage des marchandises.

La multiplicité même de ces règlements mis en vigueur par les Carlovingiens prouve combien à cette époque était grande la tendance à confondre les intérêts des particuliers avec ceux de l'Etat ; elle se manifestait surtout par l'établissement des entraves douanières. Il est vrai que l'autorité royale s'efforça d'abord de résister aux prétentions des seigneurs qui cherchaient à prélever d'innombrables droits, en vertu de leur autorité privée ; mais lorsque, sous les débiles successeurs de Charlemagne, les grands parvinrent à s'élever au-dessus du pouvoir central, on vit s'élever partout des barrières qui durant les époques

ultérieures du moyen âge mirent au commerce des entraves qui équivalaient à la prohibition.

Sous les Carlovingiens, l'impôt et le système douanier empruntés aux Romains avaient perdu presque toute signification, les ressources qui en provenaient ne représentaient plus qu'une somme très-restreinte.

On subvenait à l'entretien de l'Etat franc par le moyen de dotations considérables et par les services personnels des citoyens (1). Il n'y avait pas alors de budget, ni dans le sens romain, ni dans le sens moderne du mot. Il n'eût été ni possible, ni même nécessaire de l'établir; les principales fonctions de l'Etat étaient rétribuées par des donations ou par des dons en nature.

L'établissement des routes publiques et la construction des édifices, des forteresses, etc., étaient à la charge des fermes situées dans les contrées voisines des endroits où s'effectuaient ces travaux, faits en général par le système des corvées. Les écoles et le soin des pauvres étaient abandonnés à l'Eglise, qui, richement dotée, s'enrichissait sans cesse grâce aux donations du roi et à celles des gens pieux, des malades ou des mourants. Le service militaire ne coûtait rien à l'Etat. Les grandes fonctions de l'Etat étaient remplies par des seigneurs dotés de biens féodaux; pour ce qui concernait le surplus des dépenses, le roi parvenait aisément à y subvenir par les revenus de ses domaines qui, jusqu'à l'époque de leur aliénation sous les successeurs de Charlemagne, donnaient un rapport considérable et ne contenaient rien moins que cent vingt-neuf palais (2).

Des impôts généraux ne furent établis que dans des cas exceptionnels, ainsi, par exemple, par Charlemagne pour venir en aide aux pauvres; par Louis le Débonnaire, pour le rachat des chrétiens en Palestine; par Lothaire et Charles le Chauve, pour obtenir des Normands la paix au prix d'argent.

(1) Roth. G. d. B. 427.

(2) Hüllman et après lui Ideler donnent l'énumération suivante des endroits où se trouvaient les palais impériaux : 1. Aix-la-Chapelle (avant que Charlemagne y eût bâti le palais, il s'y trouvait une petite villa à l'usage des maires du palais francs). 2. Abrahamsberg, Abünsberg, actuellement Heiligenberg, dans le voisinage du Rhin et du Necker. 3. Albsheim dans

Les obligations imposées aux fermes étaient exactement définies et ne pouvaient être modifiées par les rois qu'en suite d'un contrat formel. Elles concernaient surtout le

le comté de Leiningen. 4. Alsheim dans le voisinage du Rhin (près de Worms). 5. Alpen, vis-à-vis du Wésel. 6. Altheim dans la contrée d'Anspach. 7. Andernach sur le Rhin. 8. Arches sur la Moselle. 9. Aufhausen dans la haute Bavière. 10. Augsbourg. 11. Belling dans le Luxembourg. 12. Biblis sur le Weschnitz (petite rivière du Rhin). 13. Bisestadt, près de Worms. 14. Bodman sur le lac de Constance. 15. Borsch dans la contrée de Fulda. 16. Brumat sur le Sorr dans la basse Alsace. 17. Büdrich, en face du Wésel. 18. Coblence. 19. Colmar. 20. Constance. 21. Crœve sur la Moselle. 22. Diedesheim aux montagnes du Hardt. 23. Dezem, non loin de Trèves. 24. Dienheim, non loin d'Alzei. 25. Dingelfing à l'Isar. 26. Dornheim, près de Friedberg. 27. Dreyss dans le district de Trèves. 28. Duren dans le district de Juliers. 29. Ehenheim dans l'Alsace centrale. 30. Elze dans la principauté d'Hildesheim. 31. Eppingen, près de Heidelberg. 32. Ermatingen, près de Constance. 33. Erwitte dans la contrée westphalienne. 34. Flacht, non loin de la Lahn. 35. Flammersheim dans le district de Juliers. 36. Forchheim près de Bamberg. 37. Francfort. 38. Geisfurt dans la Gueldre. 39. Geismar dans la contrée de Fulda. 40. Geltersheim près de Schweinfurt. 41. Gernsheim sur le Rhin. 42. Gœttingen. 43. Hamelberg dans la contrée de Fulda. 44. Hohen-Hameln dans le pays de Hildesheim. 45. Hartershausen, près de Fulda. 46. Heilbronn sur le Necker. 47. Heppenheim au Bergstrasse. 48. Herstal sur la Meuse. 49. Herstelle sur le Wéser. 50. Hochfelden dans la basse Alsace. 51. Horbach, actuellement Hohenbürg, dans la principauté de Bayreuth. 52. Hovoye sur la Meuse. 53. Hœxter sur le Wéser. 54. Ingelheim. 55. Ingolstadt dans la Franconie. 56. Jupille sur la Meuse. 57. Karlstadt sur la Meuse. 58. Kirchheim, près de Strasbourg. 59. Koppenstein au Simmer. 60. Kreuznach. 61. Ladenbourg sur le Mein. 62. Langen, près de Darmstadt. 63. Langlar, actuellement Glare, dans la forêt ardennaise. 64. Lustnau dans le comté de Hohenems. 65. Littershofen dans l'Eichstadt. 66. Liége. 67. Magdebourg. 68. Mayence. 69. Mandesfeld dans la contrée de Trèves. 70. Marlen, près de Kirchheim, sur le Rhin. 71. Massenheim, près de Wiesbaden. 72 Mattigkosen dans la haute Bavière. 73. Marsnam, non loin de la Meuse. 74. Metz. 75. Michelstadt dans l'Odenwald. 76. Mühlheim à l'Altmuhl. 77. Munerstadt dans la forêt ardennaise. 78. Nebelgau, non loin du Rhin. 79. Neuhausen, non loin de Worms 80. Nieder-Isemburg. 81. Nierstein. 82. Nimwegen. 83. Oetting dans la haute Bavière. 84. Autmündcshaft dans la contrée de Fulda. 85. Oppenheim sur le Rhin. 86. Osterhofen dans la basse Bavière. 87. Ostermutigen en Bavière. 88. Paderborn. 89. Pfullingen. 90. Ranshofen. 91. Riamnas dans les Grisons. 92. Ratisbonne. 93. Reimersberg en Lotharingie. 94. Rodingen dans le pays de Juliers. 95. Romfeld dans la forêt ardennaise. 96. Rosbach, près de Friedberg. 97. Rottweil sur le Necker. 98. Sels dans la contrée de Wurzbourg. 99. Salzburghofen dans la contrée de Salzbourg. 100. Salzungen. 101. Schlettstadt dans la haute Alsace. 102. Schœnerlen, près de Neuwied. 103. Seligenstadt sur le Mein. 104. Selz sur le Rhin. 105. Sinzig dans le pays de Juliers. 106. Solenhoven dans la Franconie. 107. Spa. 108. Spire. 109. Stenay. 110. Strasbourg. 111. Thionville. 112. Dortmund. 113. Trèves. 114. Tribur. 115. Tysenfurt dans la contrée autrichienne. 116. Ulm. 117. Vargel. 118. Veringen, non loin de Mosburg 119. Wattenheim, non loin de Gernsheim. 120. Waiblingen sur le Necker. 121. Weinheim au Bergstrasse. 122. Wesel. 123. Westen dans la contrée de Fulda. 124. Windrin dans la contrée du Luxembourg. 125. Worms. 126. Zulin dans la Bavière autrichienne. 127. Zullstein sur le Rhin. 128. Zurich. 129. Zurzach.

service militaire. Le « hostilitum » était l'obligation de livrer des chariots et des bœufs à l'armée ; les fermiers pouvaient s'en faire exempter, en payant une somme stipulée. Ces chariots et ces bœufs servaient à transporter les armes, les munitions de guerre, les provisions et tous les bagages de l'expédition; ils étaient ordinairement escortés, pour leur sûreté, par d'habiles arquebusiers.

Les tenanciers avaient parfois à livrer des chevaux au lieu de bœufs. Telle abbaye devait fournir, tantôt cinquante paires de bœufs, tantôt huit chevaux de trait.

Le « carnaticum » était l'obligation de livrer du petit bétail : on s'en exemptait en payant une livre, quatorze sous.

Il semble qu'à l'époque de Charlemagne, les fermes des hommes libres et celles des lètes aient été seules soumises à ces impôts militaires, tandis que les fermes des esclaves s'en trouvaient exemptées. En moyenne, le rapport annuel de cet impôt militaire variait entre le quart d'un bœuf, ou quatre moutons, ou quatre sous par ferme, et le huitième d'un bœuf, ou deux moutons, ou deux sous par ferme.

De nombreux documents concernant les donations, prouvent que l'Eglise se trouva très-souvent affranchie de ces impôts militaires.

On doit comprendre peut-être encore parmi ces impôts militaires, le « herbaticum », droit de pâture pour le bétail employé à l'usage de l'armée.

Les trois quarts de tout trésor trouvé appartenaient au roi, et un quart seulement en revenait à celui qui l'avait découvert. Dans le cas où le trésor eût été trouvé sur un bien-fonds de l'Eglise, le tiers en était remis à l'évêque.

XVII

Littérature et Beaux-Arts.

Runes

Il serait superflu de faire remarquer que le développement progressif de la civilisation ne saurait s'opérer que lorsque l'écriture se trouve introduite dans le domaine général d'une nation. Les Germains se servaient de l'écriture runique, transplantée chez eux, de la Grèce, vers le v[e] siècle av. J.-C. et qui provenait à la vérité de l'alphabet aolique dorique. Toutefois ce genre d'écriture n'était pas mis à la portée de tous; c'était plutôt une sorte d'écriture de convention à l'usage d'hommes supérieurs aux autres par leur esprit ou par leur naissance. C'est ainsi que dans le poëme de l'Edda, le Rigsmal attribue à la noblesse seule la connaissance des caractères runiques, considérés dans les anciennes traditions et dans les chants nationaux comme un don mystérieux (1). L'écriture runique fut, pour autant qu'on en puisse juger, employée uniquement pour les inscriptions sur les pierres tumulaires, sur les épées, et probablement aussi, sur les maisons. L'usage d'orner les maisons d'inscriptions s'est conservé dans les pays des montagnes où les anciennes coutumes se maintiennent avec tant de persistance (2).

(1) Ce passage du livre de Tacite, G. 19, *litterarum secreta viri pariter ac feminæ ignorant*, renfermant une allusion à la facilité de mœurs des Romains au sujet du rapport des deux sexes, doit plutôt être interprété de la sorte : « Les secrets de la littérature, non pas ceux de l'écriture, étaient inconnus aux hommes ainsi qu'aux femmes. »

(2) Wackernagel (Gesch. d. Literatur, p. 12) indique ce passage connu de « Germania » où Tacite dit : « Ils coupent en petits bâtons un rameau d'un arbre fruitier sur lesquels ils tracent plusieurs signes et ils les répandent ensuite sur un linge blanc. S'agit-il d'interroger publiquement l'oracle, c'est le prêtre, et dans les affaires privées, c'est le père de famille qui recueille les bâtons; il saisit chacun d'eux trois fois en regardant le ciel et donne ensuite l'interprétation d'après les signes qui y sont apposés. » Wackernagel fait remarquer à ce sujet que chez les Germains, le hêtre était considéré comme un arbre fruitier

On ne se servait pas aux époques primitives de l'écriture pour les besoins du commerce, ni pour la rédaction des productions intellectuelles du peuple ; la langue allemande n'était point encore suffisamment formée, et le peuple n'avait pas non plus atteint un assez haut degré de développement encore, pour éprouver généralement le besoin de l'écriture.

Les productions intellectuelles étaient en conséquence confiées à la mémoire des individus : c'étaient d'une part les lois et le droit coutumier qui se conservaient dans les traditions de l'assemblée nationale, se transmettant ainsi de génération en génération, et, d'autre part, des poëmes épiques nationaux chantés qui, dès les époques les plus reculées, tinrent lieu d'histoire écrite. Tacite nous apprend que le souvenir d'Armin se conservait dans la mémoire des peuples par le moyen des chants nationaux. A son tour, Jornandès dit qu'avant chaque bataille, les Goths rappelaient par leurs chants les exploits de leurs aïeux. Nous possédons de nombreux témoignages, dus aux Francs, et d'après lesquels la mémoire des hauts faits de leurs rois avait été conservée dans des chansons épiques. Il y eut, au VIII[e] siècle, un barde frison aveugle, nommé Bernlof, qui fut, dit-on, aimé partout et par tous en sa qualité de chanteur d'anciennes poésies. Charlemagne fit réunir tous les anciens chants populaires des Francs en un recueil que

précieux, et qu'en effet toutes les expressions désignant les fonctions de l'écriture se rapportent « aux faits et gestes » de l'oracle germain. Du mot « buche » (hêtre) provient le mot « buch » (livre), et de « baguettes » celui de « buchstabe » (lettres). De l'incrustation des signes dans ces petits bâtons provient le mot anglais « write » (écrire). De l'action de les ramasser rendue par le mot « auflesen » provient le mot « lesen » (lire). Wackernagel ajoute que l'oracle s'efforçait de former des mots par la manière dont s'agençaient les signes gravés sur les bâtons dans l'ordre de leur chute ; il trouvait aussi quelque corrélation entre le nom des lettres runiques et le problème au sujet duquel il interrogeait le destin. Nous possédons d'anciennes poésies du Nordalbitgien, de la Scandinavie et des Anglo-Saxons, dans lesquelles, chaque nom de lettres de cet alphabet national est le sujet d'une ou de plusieurs strophes qui ressemblent à des prophéties. Les Germains se servaient surtout des caractères runiques pour leurs mystères religieux ; de là vient le mot de « runna » employé pour désigner un secret. A l'époque suivante, on employait encore l'écriture runique pour d'autres usages, mais toujours tracée sur du bois. On s'en servit pendant une grande partie du moyen âge en Scandinavie pour les inscriptions sur les pierres. Il est souvent question dans l'ancienne Edda des incrustations de caractères runiques sur les baguettes, et des prophéties qui s'y rapportent.

plus tard le fanatisme de son fils Louis le Débonnaire fit détruire.

Les exploits des Germains et les hauts faits de leurs héros furent célébrés par les poëtes en langage métrique(1). A cette époque les uns enseignaient aux autres ou transmettaient à leurs enfants des chants héroïques qui se conservèrent ainsi dans la mémoire des hommes durant des siècles. Ces chants se trouvèrent naturellement soumis à maintes variations en passant par un aussi grand nombre d'intelligences, mais ils n'en furent qu'une expression plus fidèle de l'esprit national. Les poëtes nationaux assistaient à toutes les solennités officielles, surtout aux festins que donnaient les princes et la noblesse; ils célébraient ces réunions et contribuaient à y faire prendre aux convives de hardies déterminations. Si quelque chanteur aimé par eux s'accompagnant de la harpe, faisait entendre dans le ton alternant de l'ancienne mesure métrique allemande quelque relation palpitante d'intérêt ou quelques-unes de ces poésies du Nord, du mérite desquelles de rares vestiges conservés jusqu'aujourd'hui nous permettent de concevoir une si haute opinion, à coup sûr il arrivait alors, comme ce fut le cas pour les Huns et les Goths réunis à la table d'Attila, qu'au moment où le sanglier apparaissait sur la table et où la corne du taureau circulait parmi les convives, l'émotion de ceux-ci se traduisait, selon les circonstances, soit par les larmes, soit par leurs bruyants hourrahs, soit encore par leurs formidables cris de guerre.

Les rois eux-mêmes s'exercèrent à la poésie, et accompagnèrent leurs chants du son de la harpe. L'histoire a conservé le souvenir d'un trait touchant qui se passa lors de la guerre que fit Bélisaire à Gelimer, roi des Vandales. Pendant cette campagne qui se termina par la chute de la domination qu'exerçaient depuis cinquante ans, en Afrique, les Vandales efféminés, leur roi Gelimer, qui s'était réfugié

(1) Pendant la bataille, le roi Olaff fit entrer ses poëtes dans le Schildburg (carré de boucliers) afin qu'à l'abri de tout danger, ils pussent tout voir et tout entendre; ils devaient ensuite, s'inspirant des événements, les célébrer par des chants familiers qui, de la bouche des guerriers passaient dans celle du peuple. La chronique d'Aventin fait mention d'anciens chants qui, lors de la migration de la tribu bavaroise, furent composés en l'honneur du duc Dieten.

dans une forteresse bâtie sur un rocher, s'y trouva assiégé par une troupe de Hérules envoyés contre lui par Bélisaire. Menacé de mourir de faim, il refusa en termes de roi de capituler, ne réclamant des assiégeants que trois choses : du pain, dont il n'avait plus mangé depuis longtemps, une éponge pour humecter ses yeux malades, et une harpe sur laquelle il désirait chanter le récit fait par lui de ses malheurs.

Il ne nous reste des nombreuses poésies des Germains, concernant toute leur vie nationale, et qu'une rage aveugle livra à la destruction, qu'un seul fragment du poëme de Hildebrand. Tous les autres poëmes qui furent conservés durant la seconde période du moyen âge, ceux des Niebelungen, des Amelungen, de Gudrun, etc., ne sont que des remaniements de poëmes nationaux primitifs. Pour s'identifier à ce genre de poésies, il est nécessaire d'interroger encore les tribus congénères du Nord, et l'on y réussit surtout en s'initiant à l'Edda et aux traditions islandaises. L'origine de ces poëmes remonte à une époque où les tribus germaniques de la Scandinavie se trouvaient encore pour ainsi dire en communion de langue et de mœurs avec leurs compatriotes établis plus au sud, et alors que le christianisme n'était pas venu imprimer une nouvelle direction à l'esprit national. C'est en consultant ces sources que les auteurs des poëmes des Niebelungen et de la nouvelle Edda se sont surtout inspirés des mythes nationaux; dans ces deux poëmes, l'institution de la « blutrache » ou vengeance du sang, est décrite d'une manière saisissante. Nous y retrouvons des notions intéressantes sur les premiers mythes et sur les poésies primitives; elles dépeignent l'époque durant laquelle les Germains, se trouvant en contact avec les Romains, se ressentirent inévitablement de l'influence corruptrice qu'exerçait la civilisation romaine sur ces natures simples. Elle ne parvint, en leur enlevant leur pureté native, qu'à les dépouiller des apparences de leur rudesse, et ne réussit, en excitant leurs passions par l'attrait des jouissances raffinées, qu'à les entraîner aux violences et aux crimes. Grégoire de Tours a retracé un tableau émouvant de leurs mœurs à l'époque mérovingienne. Paul Warnefried, qui

écrivait sous le règne de Charlemagne, nous a légué des notions sur les traditions primitives des tribus germaniques, dans son histoire des Longobards ; laquelle fut, sans aucun doute, la source des traditions historiques de ce peuple ; nous n'en citerons comme exemple que les aventures d'Alboin, dixième roi des Longobards, sous la conduite duquel cette tribu prit possession de la haute Italie. Son père, Audoin, fils de Waltari, avait conduit les Longobards en Pannonie ; s'étant trouvés en lutte avec les Gépides, les Longobards avaient vaincu leurs adversaires. Pendant la bataille, Alboin, armé de sa lance, avait renversé de son cheval et tué Thurismod, fils du roi des Gépides. Les Longobards supplièrent alors le roi Audoin d'admettre à son repas son fils Alboin, à la valeur duquel ils attribuaient leur victoire, et qui deviendrait ainsi, disaient-ils, le compagnon de table de son père, comme il avait été son compagnon à l'heure du danger. Audoin répondit en ces termes : « Je ne puis contrevenir à la loi ; » je connais nos usages, le fils du roi ne peut manger » avec son père qu'après s'être revêtu des armes d'un roi » étranger. » Alboin se rendit avec quatre cents compagnons d'armes chez Thurisend, roi des Gépides, qui, le premier, avait éprouvé les effets de sa valeur militaire, et il lui fit part de son chagrin. Le roi le reçut avec grande courtoisie, l'invita à sa table, et, le faisant asseoir à sa droite, il lui donna la place d'honneur. Lorsque la troisième coupe eut circulé et que les convives se trouvèrent passablement excités, le roi Thurisend se rappela soudainement son fils qui avait été tué, et regardant son meurtrier assis à sa place, il soupira et dit : « Cette place » m'est chère, mais il m'est désagréable de voir celui qui » l'occupe. » Un des fils puînés du roi, qui se trouvait à table, prit la parole après son père ; son sang aussi bouillonnait, tant par l'effet du vin que par le désir de la vengeance. Il se mit à tourner en dérision les nœuds qui rattachaient les cordons blancs des souliers des Longobards. « Vous avez aux pieds des chaînes blanches, dit-il, » et vous ressemblez à des animaux tachetés. » Les Longobards répliquèrent : « Va-t'en sur l'Asfeld, et tu y ap- » prendras quels sont ceux que tu compares à des ani-

» maux, et comment ils foulent aux pieds leurs adversaires; » tu y trouveras les ossements de ton frère, dispersés aux » vents. » Les Gépides, furieux, saisirent leurs armes et voulurent laver immédiatement cette injure dans le sang. Les Longobards tirèrent leurs épées et se mirent sur la défensive. Le roi, s'élançant de son siége se jeta entre eux, et réussit à calmer leur colère par ses menaces et par ses exhortations. Il jura de faire mettre à mort celui qui donnerait le premier coup. « Ce serait, leur dit-il, une victoire ignominieuse que celle qu'ils obtiendraient en » temps de paix par l'assassinat de leurs ennemis assis à » leurs foyers! » Le calme se rétablit et le repas continua joyeusement; Thurisend remit à Alboin les armes de son fils Thurismod, et le prince prit congé du roi. Revenu chez lui, Alboin s'assit à la table de son père, et lui narra les aventures qui lui étaient arrivées à la cour du roi des Gépides. Les convives louèrent l'intrépidité d'Alboin et la générosité de Thurisend.

Peu de temps après, Audoin et Thurisend moururent. Cunimund, successeur de ce dernier, cherchant à assouvir sa vengeance contre les Longobards, rompit la paix. Alboin s'allia avec les Avares (l'historien longobard remarque que ceux-ci s'étaient antérieurement appelés Huns) et livra bataille aux Gépides qui, menacés en outre de se voir attaqués par les Avares, furent complétement vaincus. Leur roi Cunimund fut tué de la propre main d'Alboin, qui de son crâne se fit faire une coupe, et emmena sa fille Rosamunde prisonnière, ainsi qu'un grand nombre d'hommes et de femmes réduits à l'esclavage.

Le roi des Longobards avait pour épouse Clotsuinda, fille de Clotaire, roi des Francs; à la mort de cette princesse, il épousa Rosamunde, dont il avait tué de sa propre main le père et l'oncle. Les Gépides furent soumis par les Avares et par les Longobards. Ces derniers contribuèrent sous la conduite de Narsès, à anéantir les Ostrogoths, et se rendirent ensuite dans la haute Italie, abandonnant aux Huns la Pannonie, à la condition qu'en cas d'insuccès, ils rentreraient en possession de leurs biens. Après avoir séjourné en Pannonie durant l'espace de quarante-deux ans, ils avaient quitté ce pays emmenant leurs femmes,

leurs enfants et leurs effets mobiliers. Alboin conquit toutes les villes de la Ligurie et entra victorieusement dans le Milanais, établit son camp à Ravenne et s'y adonna aux jouissances de la victoire. Il menait ainsi joyeuse vie depuis trois ans et demi, lorsque l'excès du vin l'excita à commettre un acte de cynisme révoltant qui fut la cause de sa mort. « Paul Warnefried raconte qu'un jour Alboin, » assistant à un festin donné à Ravenne, ayant bu avec » excès, ordonna ensuite qu'on offrît à la reine du vin » contenu dans la coupe qu'il avait fait faire avec le crâne » du roi Cunimond; lui-même l'engagea, en la raillant, à » boire avec son père. La chose peut sembler incroya- » ble, ajoute l'historien, mais j'atteste, par le Christ, que » je dis la vérité; moi-même j'ai vu cette coupe, un jour » de fête, alors que le prince Ratchis la tenait entre les » mains et la montrait à tous ceux qui se trouvaient à » table avec lui.

» En entendant l'invitation offensante que lui adressait » son époux, Rosamunde ressentit une horrible douleur. » Elle résolut sur-le-champ d'assassiner le roi, et pour » réussir à trouver des complices, elle eut recours à un » moyen honteux. La conduite grossière d'Alboin avait » subitement transformé l'épouse fidèle en une furie. Elle » prit pour confident un jeune homme de son âge, porte- » bouclier du roi, appelé Helmichis, qui lui recommanda » pour l'accomplissement de son dessein un homme d'un » courage éprouvé, lequel avait nom Peredeus; comme » celui-ci ne voulut pas se charger d'assassiner le roi, Ro- » samunde eut recours alors pour le décider à un artifice : » elle alla occuper pendant la nuit le lit d'une de ses ser- » vantes qu'aimait Peredeus. Celui-ci vint le soir et crut » retrouver son amante comme de coutume; la reine ne » le désabusa pas, mais au milieu de la nuit, elle lui dit : » Qui donc crois-tu que je suis? Peredeus nomma la femme » qu'il aimait. « Tu te trompes, lui dit-elle, je suis Rosa- » munde, tu t'es rendu coupable d'un forfait qui te vaudra » la mort, si tu ne tues pas toi-même Alboin. » Elle réussit » de la sorte à trouver des assassins. Alboin, surpris dans » son premier sommeil, fut tué après une énergique ré- » sistance; n'ayant point son épée à sa portée, il s'était

» armé d'un escabeau. Après sa mort, Helmichis, qui avait
» pris parti pour Rosamunde, chercha à s'emparer de la
» couronne; mais il ne parvint pas à rallier à sa cause les
» Longobards qui continuaient à vénérer la mémoire du
» prince assassiné; Rosamunde s'enfuit avec lui à Ra-
» venne, emmenant Alpsuinda, la fille qu'avait eue Alboin
» de la princesse franque, et emportant tout le trésor des
» Longobards. Le préfet romain Longinus conseilla à
» Rosamunde de se défaire de Helmichis, lui offrant de
» l'épouser, afin de régner ensuite conjointement sur Ra-
» venne. Rosamunde, poussée de crime en crime, accepta,
» et sous prétexte de servir son amant qui était au bain,
» elle lui présenta un breuvage empoisonné. Mais à peine
» eut-il commencé à boire, que s'élançant sur son épée,
» Helmichis saisit Rosamunde par les cheveux et la con-
» traignit à vider la coupe. Tous les deux expirèrent le
» même jour. Le préfet Longinus envoya Alpsuinda et le
» trésor des Longobards à l'empereur qui se trouvait à
» Constantinople. On raconte que Peredeus avait réussi à
» tuer sous les yeux de l'empereur, à l'occasion de jeux
» nationaux, un lion d'une grandeur extraordinaire; la
» terreur qu'inspirait un homme doué d'une si prodigieuse
» force, fit qu'on se saisit de lui et qu'on lui creva les
» yeux. S'étant muni plus tard de deux poignards, Pere-
» deus se rendit au palais, sous prétexte de parler à l'em-
» pereur, auquel il voulait, disait-il, révéler un secret im-
» portant; l'empereur lui envoya deux patriciens chargés
» de l'interroger, mais Peredeus les poignarda immédia-
» tement. »

Quelle puissance tragique contenue dans cette narration qui, même dans sa forme prosaïque, rappelle les épopées nationales!

L'historien Jornandès, à son tour, puisa de la même manière dans les légendes des Goths. Parmi toutes les tribus germaniques, ce furent les Goths qui atteignirent le plus haut degré de développement intellectuel, à la faveur des longs et intimes rapports qu'ils entretinrent avec les Grecs; ce furent eux aussi qui les premiers adoptèrent le christianisme. Leur fin tragique transforma ceux qui écrivirent leur histoire en poëtes, alors même qu'ils étaient

leurs adversaires. Remarquons en passant que la ruine des Visigoths et celle des Ostrogoths furent amenées, en Gaule comme en Italie, par les armées germaniques dont se servirent les généraux grecs. Les Goths possédaient de nombreux poëmes épiques remontant à l'antiquité. Ils célébrèrent, avant la bataille d'Andrinople, dans leurs chants de guerre, les exploits héroïques de leurs ancêtres, et ce fut encore un hymne de gloire qu'ils entonnèrent en guise de chant funèbre, lorsqu'ils rendirent les derniers devoirs à leur roi tué pendant le combat contre les Huns. Il est possible que les Huns dont le langage était, à l'origine, semblable à celui des Goths, et qui vécurent avec ce peuple, durant un demi-siècle, en étroite alliance guerrière, aient trouvé parmi les Goths les chantres qui, à la cour d'Attila, enthousiasmaient les guerriers réunis dans les festins.

Les Goths se servirent les premiers de la langue allemande pour la rédaction, et ce fut chez eux aussi que les missionnaires introduisirent le christianisme avant l'invasion des Huns, alors qu'ils séjournaient encore dans les contrées voisines de la mer Noire.

Dès l'an 318, vivait parmi les Visigoths un homme nommé Vulfila; celui-ci devint en 348, évêque de ceux des Goths adhérant à l'arianisme. Lorsque éclata la persécution religieuse, en l'an 355, il se retira en Mésie avec des Visigoths fuyant comme lui les persécuteurs; il mourut en 388, durant un concile tenu à Constantinople.

L'évêque Vulfila était tenu en grande considération par les Goths et même par l'empereur grec, à cause de ses hautes facultés morales. Il exerça sur ses compatriotes une si grande influence qu'il peut à bon droit être considéré comme le promoteur de la migration des Goths dans l'empire romain. On attribue à Vulfila la traduction de la Bible en langue gothe; quelques fragments en sont parvenus jusqu'à nous (1). Ce fut le premier essai de rédaction

(1) Les manuscrits contenant ces fragments se trouvent à Milan, à Wolfenbuttel et à Upsala. Les deux premiers, qui sont les plus volumineux, furent trouvés dans le monastère longobard de Bobbio; ils avaient été conservés par les Ostrogoths qui adoptèrent la traduction de Vulfila. Le fragment d'Upsala est écrit en caractères d'argent et d'or sur parchemin de couleur pourpre, la reliure est en argent (de là vient le nom de Codex argenteus).

en prose allemande, dont les érudits sont unanimes à reconnaître le succès ; ils en concluent aussi que dès cette époque la langue était en complète voie de perfectionnement (1). Il est à remarquer que douze cents ans plus tard, ce fut une nouvelle traduction de la Bible qui créa la langue écrite actuelle des Allemands.

Le grand nombre des mots appartenant à des langues étrangères et admis dans celle des Goths prouve que ceux-ci entretinrent pendant longtemps des rapports avec les Grecs et avec les autres peuples voisins.

Nous sommes redevables aussi aux Goths de notre écriture actuelle. Ils se servaient à l'origine de l'écriture runique qui n'avait que seize lettres ; leurs compatriotes de la Scandinavie cultivèrent avec succès l'art de l'écriture et le propagèrent chez les Germains du sud. Vulfila composa un nouvel alphabet à l'occasion de sa traduction. Prenant pour point de départ les principes adoptés par les Romains, et conservant intégralement les deux caractère (le « th » et l' « u »), il rapprocha autant que possible les lettres correspondantes de l'écriture runique, de l'alphabet grec romain et y ajouta même quelques lettres appartenant à ce dernier (2). Il emprunta à l'alphabet grec le « z », le « k » et le « p », et le « ch » pour signe représentant le nombre 90 ; il prit à l'alphabet latin le « q », le « h » et le « j » et en outre une lettre particulière pour le

(1) « Et quelle perfection de langage, dit Wackernagel, n'y retrouve-
» t-on pas, à la honte et pour l'enseignement de ceux qui pensent que
» plus une langue est ancienne et plus elle est irrégulière, et qu'à notre
» époque seule appartient après des siècles et des milliers d'années de
» confusion, la gloire de l'avoir épurée ! A la vérité, si la régularité ne
» consistait que dans une décoloration confuse et monotone à l'excès, la
» langue gothique serait tout à fait irrégulière, mais au contraire elle
» possède la plus riche diversité par ses règles bien déterminées, et par
» les fréquentes transformations de ses voyelles ; on y retrouve les mots
» changeant sans cesse de son et de forme. C'est ainsi, par exemple, que
» la langue gothique discerne encore le nominatif et le vocatif de l'ac-
» cusatif : Nominatif « sunus » vocatif : « sunnu » accusatif : « sunu » ;
» et discerne le pluriel de l'indéclinable, dans la déclinaison comme
» dans la conjugaison ; exemple : « veis » wir (nous) « unsis » uns (à
» nous, nous), « wit » wir-beide (nous deux), « ugkis » uns beiden (à nous
» deux), « galeitham » wir gehen (nous allons), « galeithos » wir beide
» gehen (nous deux allons) ; le passif sans auxiliaire s'indique seulement
» par la terminaison : « haita » ich rufe (j'appelle), « haitada » (je suis
» appelé). C'est là une supériorité que possède seule encore la langue
» grecque sur la langue allemande actuelle. »

(2) Wackernagel, de Lit., 22.

son « hv ». Vulfila adopta également l'ordre successif des lettres de l'alphabet grec, tout en conservant ceux des noms, propres aux caractères runiques. L'écriture gothique si difficile fut d'abord seule en usage, mais dès l'époque des Ostrogoths, une écriture courante s'était perfectionnée déjà, et dès lors la première ne fut plus employée que pour la transcription des livres.

Vulfila s'occupait depuis longtemps de la traduction de la Bible lorsque les Huns firent invasion et vinrent enrayer pour un fort long temps la marche du développement national des Germains. Le flot de peuples qui s'épancha sur l'Europe romane, c'est-à-dire sur l'Italie, l'Espagne et la Gaule, y introduisit à la vérité un germe nouveau qui vint en quelque sorte y rajeunir les anciennes populations, mais ni la civilisation générale, ni l'élément germanique n'y trouvèrent leur avantage. Les Germains établis à titre de conquérants dans les provinces romaines, furent bientôt à leur tour acquis à la civilisation étrangère et complétement romanisés.

Une génération avait à peine disparu depuis la conquête, que déjà les Goths, abandonnant l'œuvre commencée par Vulfila, rédigeaient l'assemblage de leurs lois en langue latine. Des provinces romaines conquises par les tribus germaniques, elle se répandit aussi chez les Allemands restés en Germanie, chez les Frisons, chez les Thuringiens et chez les Francs. La propagation du christianisme devait favoriser encore ce mouvement, car bien que les missionnaires se vissent obligés de prêcher en langue allemande, la langue latine n'en était pas moins employée pour le rite. Le clergé ne se servait que de cette dernière, dans laquelle furent rédigés spécialement tous les documents historiques. Non-seulement alors l'écriture se substitua aux caractères runiques dont se servaient encore les Francs au VIe siècle, mais tous les talents d'un ordre supérieur devinrent le partage du clergé, qui retint aussi pendant un certain temps entre ses mains le domaine de la littérature; c'est ainsi que le développement national fut privé des forces intellectuelles qui eussent pu favoriser son essor. L'usage de la langue allemande se trouva en conséquence limité au commerce personnel et aux chants

populaires qui durant le cours de plusieurs siècles s'inspirèrent des exploits des héros et des hauts faits accomplis pendant la migration des peuples.

Les premières productions littéraires dues à l'esprit allemand furent transcrites en langue latine; celle-ci, bien supérieure à la langue allemande, sut maintenir sa prépondérance par la proscription de l'usage de la langue allemande pour les travaux littéraires jusque dans le siècle dernier, c'est-à-dire pendant plus de mille ans après que les Germains furent entrés dans la voie de la civilisation.

Nous avons dit que le développement intellectuel était tombé presque exclusivement, à la faveur de l'introduction du christianisme, entre les mains du clergé. Les poëmes épiques, tout remplis des idées de l'ancienne mythologie, devaient être considérés comme un des plus sérieux obstacles à l'adoption et à la propagation de la foi chrétienne; on ne peut pas en réalité supposer que l'Eglise se soit occupée d'exhumer les anciennes poésies nationales. Le poëme de Hildebrand, écrit par deux moines du monastère de Fulda, et le recueil des chants nationaux, ordonné par Charlemagne, ne doivent être considérés que comme des exceptions, et ils auraient disparu probablement aussi alors même que Louis n'eût pas donné ordre de les détruire.

Nous trouvons les premiers essais de la littérature des Germains rédigés en langue latine dans les légendes et dans les traditions concernant les premiers missionnaires chrétiens qui évangélisèrent les pays germaniques et qui tous furent canonisés; parmi tous ces documents, la vie de saint Séverin, écrite par son disciple Eugippius, est la plus intéressante, surtout parce qu'elle donne quelques notions au sujet des événements qui eurent lieu au ve siècle, dans le pays de Noricum. Saint Séverin vécut à une époque où l'autorité politique avait déjà disparu et pendant laquelle l'Eglise s'était trouvée en quelque sorte la gardienne de la sécurité et de l'ordre. Il jouissait auprès des princes germaniques d'une considération telle qu'il eut à différentes reprises l'occasion de s'employer en faveur des Romains.

Il prédit ses futures grandeurs à Odoacre, lorsque celui-

ci, simple soldat encore, rencontrant le saint sur la route de l'Italie, réclama sa bénédiction (1).

On retrouve un autre genre encore de ces essais littéraires dans les martyrologes ou histoires des souffrances des martyrs chrétiens, que d'abord un historien ecclésiastique anglo-saxon appelé Beda, et plus tard Wolfard, moine à Herriden, au xe siècle, rassemblèrent en un recueil.

Bientôt et conjointement avec les derniers historiens romains, les historiens allemands commencèrent aussi à écrire en langue latine les événements concernant la nation allemande. Nous avons fait remarquer déjà que les Ostrogoths furent supérieurs à toutes les tribus germaniques, quant à la culture intellectuelle; nous trouvons parmi eux Cassiodore et Ablavius qui, vivant à la cour du roi Théodoric, se servirent les premiers des anciens poëmes épiques et des traditions des Goths pour écrire l'histoire de ce peuple.

On a conservé une partie de l'histoire des Goths, écrite par le premier de ces auteurs; celle du second a malheureusement disparu, quoiqu'il soit permis de croire qu'elle se trouvait encore, au xiie siècle, au monastère de Tegernsee (2).

Bien que Jornandès se soit surtout servi des écrits de ses deux prédécesseurs, il n'en est pas moins considéré comme le principal historien des Goths, et ses œuvres sont la source à laquelle vont puiser toujours ceux qu'intéresse l'histoire de ces peuples.

Le principal historien des Francs fut Grégoire de Tours, quoiqu'il descendît d'une famille romaine opulente; il vécut au vi^e siècle et prit possession du siége épiscopal de Tours. Frédégaire fut l'historien le plus renommé au viie siècle, et après lui ce fut l'auteur de l'histoire intitulée : « Exploits des Francs ». Nous possédons en outre, en tant que sources historiques, quelques fragments de chansons franques célébrant les exploits militaires des rois, ainsi que quelques biographies écrites par les moines écossais, saint Columban, saint Gallus, saint Rupert qui découvrit les ruines de l'ancien Fuvavium ensevelies sous la forêt et ha-

(1) Rettberg, Kirchengesch., I, et Wattenbach, Geschichtsquelle, p. 30.
(2) Wattenbach, a. a. O., 45.

bitées par des animaux carnassiers ; on cite aussi parmi ces biographes, les saints Emmeran, Corbinian et Kilian.

On cite, du VIIe au Xe siècle, sous les Carlovingiens, un grand nombre d'historiens. Nous possédons les annales de saint Amand, qui s'ouvrent par le récit de la bataille de Testri livrée en 687, les annales de Murbach et celles de saint Germain. A l'époque de Charlemagne qui, comme tous les grands rois et tous les grands hommes d'Etat, prit soin de faire conserver le souvenir des événements glorieux de son règne, le nombre des historiens s'accrut encore. Paul Warnefried écrivit l'histoire des Longobards. Théodulf et Angilbert font dans deux poëmes dès descriptions pittoresques et animées de la cour de Charlemagne. Les écrits d'Alcuin contiennent le récit exact et minutieux des événements accomplis sous ce règne. Mais, parmi tous ses contemporains, Einhard surtout s'élève dans ses annales et dans la biographie de Charlemagne au rang des meilleurs historiens par le style classique, par le goût, la concision et la clarté. Enfin le moine de Saint-Gall nous offre, par son histoire de cette époque, une source de faits, aussi riche que variée ; on y trouve un recueil d'anecdotes dont la véracité doit parfois être mise en doute, mais qui peuvent être considérées comme authentiques en ce qui concerne les mœurs.

A l'époque de Louis le Débonnaire et de ses fils, appartiennent surtout l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne, Walafried Strabo, ainsi qu'un certain nombre d'annales, telles que celles des abbayes de Fulda et de Hersfeld, dues à des auteurs inconnus.

La poésie nationale marchait parallèlement au développement du peuple et à celui de l'histoire de la littérature et de la théologie, pour lesquelles on se servait sous les Carlovingiens de la prose latine. On peut se rendre compte du degré de culture qu'atteignaient à cette époque les Germains, par le fait qu'ils se servaient encore de la forme rhythmée pour les productions intellectuelles, tandis qu'ils devaient recourir, pour la prose, à une langue étrangère plus perfectionnée ; les premiers essais de Vulfila n'avaient pas trouvé d'imitateurs. Quoique l'Eglise eût proscrit énergiquement la poésie allemande, précisément parce

qu'elle contenait un grand nombre de fables concernant la religion germanique, elle ne réussit point à contenir cette effusion de l'esprit national; la plus grande partie de la population ne comprenait pas la langue latine qui était celle de l'Eglise. Nous sommes mêmes redevables au bas clergé de cette époque de quelques notices sur les seuls débris conservés de l'ancienne poésie nationale. La forme adoptée par elle était l'allitération (c'est-à-dire plusieurs consonnances ou syllabes ayant un même son et se suivant), telle qu'elle fut conservée jusqu'au moyen âge, dans le nord de la Scandinavie et chez les Anglo-Saxons. Au IX[e] siècle on se servit de la rime. Des fragments conservés de ces trois genres de poésies ont suffi pour nous en donner une idée. Ce sont : deux Zauberlieder ou chansons de sorciers; l'une d'elles mentionne encore souvent les noms attribués aux divinités germaniques, Wodan, Balder et Frija; le Hildebrandslied (chant d'Hildebrand) et le Wessobrunner Gebet (prière de Wessobrunn). Le Hildebrandslied fut écrit en dialecte franco-rhénan, par des moines de Fulda, qui avaient conservé le souvenir de ce langage. Le sujet de ce poëme se rattache à la légende de Dietrich, de Berne, qui embrassait toute la période héroïque de la migration des peuples; il concorde en outre avec le mythe persan de Rustem. Hildebrand, chassé de l'Italie en même temps que Dietrich, se réfugie d'abord chez les Huns et revient ensuite avec de grandes forces militaires; un duel a lieu entre lui et son fils Hadubrand qui, d'enfant devenu homme sur ces entrefaites, se refuse à croire que le vieux guerrier soit son père; le fils est finalement vaincu, mais non tué, et c'est en cela que le mythe allemand diffère du mythe persan (1).

La simplicité et la force qui distinguent ce poëme rappellent le calme héroïque qui règne dans tout le poëme de l'Edda, et suffisent pour donner une idée du genre de la poésie nationale dont nous déplorons la perte. S'agit-il pour la

(1) Le fragment de cette poésie commence ainsi : Les deux héros se disposent au combat. Hildebrand interroge son adversaire au sujet de son nom et de celui de sa famille. Le guerrier répond qu'il est le fils d'Hildebrand qui a fui devant Odoacre et s'est réfugié chez les Huns. Hildebrand se nomme; mais Hadubrand n'ajoute point foi à son témoignage, il con-

poésie germanique de contribuer à initier le peuple au christianisme, l'imagination et la profondeur du sentiment des Allemands se révèlent partout en même temps que la vigueur propre à la nature de leur race.

Le poëme intitulé Heliand nous en fournit la preuve : c'est l'ancienne Harmonie évangélique saxonne qui fut réimprimée en 1830, et dont l'origine remonte à l'époque qui nous occupe ; ce poëme est encore tout imprégné de l'ancien esprit germanique. « La tribu nationale saxonne » à laquelle appartient cette épopée religieuse, dit Rettberg, » qui hélas nous fut ravi prématurément, offre précisé-

sidère cette révélation comme une feinte de la part du vieillard et lui rendant son présent consistant en un anneau d'or, il dit :

C'est avec le fer que l'on doit
Recevoir le présent
Pointe contre pointe.
C'est toi, vieux Hun,
Excessivement malin,
Qui veux me surprendre,
Par tes paroles et veux
Me frapper avec ta lance.
Tu es un vieillard
Qui exerça éternellement la tromperie.
Car il me fut dit,
Par des marins
De l'Occident d'au delà de la Méditerranée,
Qu'il succomba dans la bataille.
Hildebrand est mort,
Le fils de Héribrand !
Hildebrand dit :
« Fils de Hildebrand, »
« Je vois bien,
» A ton équipement,
» Que tu possèdes chez toi
» Un bon chef de suite,
» Et que dans ce royaume,
» Tu n'es pas devenu encore aventurier. »
. . . .

Lacune. . . . .

Hélas ! Dieu tout-puissant,
Que mon malheureux sort s'accomplisse !
J'ai passé l'été
Et l'hiver, soixante fois,
Envoyé partout
Où le peuple combattait,
Après que dans chaque forteresse
La mort m'épargna,
Maintenant mon propre enfant
Va me frapper de son épée,
M'étendre sur le sol avec son fer,
Ou bien je dois me faire son meurtrier.
Cependant il te sera facile,
Si ta force triomphe
D'un homme tel que moi,
D'acquérir une armure,
De faire du butin,
Si tu y as quelque droit.

» ment à cause de sa conversion forcée, plusieurs bizarre-
» ries dans son acceptation de la foi chrétienne ; si d'un sol
» arrosé de tant de sang a pu jaillir immédiatement après
» les victoires de Charlemagne une source si féconde de
» poésies nationales, ce ne fut à coup sûr que grâce à
» l'indomptable caractère de ces tribus. » On retrouve partout dans leurs poëmes la richesse de l'ancienne forme épique nationale ; l'harmonie païenne y retentit encore comme un écho de l'époque qui précéda celle de l'introduction du christianisme.

On y rencontre encore, il est vrai, et comme trace de l'ancien polythéisme, quelques désignations timides de la divinité sous la forme du pluriel ; mais si on s'en servit pour la foi nouvelle, ce ne fut toutefois pas en y rattachant l'idée de l'ancienne foi païenne. Le destin y apparaît encore disposant de sa puissance mystérieuse et meurtrière et tout semblable à Norne, la déesse de la mort. D'autres créations de ce genre paraissent avoir été empruntées aux poëmes épiques nationaux ; il suffisait, à coup sûr, de quelque chant national pour que l'auditeur confondît immédiatement les personnages de la Bible avec les divinités païennes. C'est ainsi qu'on se figurait les anges vêtus de plumes et voyageant partout dans des chars, tels que la tradition représentait Freya, les Nornes et Wieland ; on les envisageait tout à fait comme des Walkyries voyageant à travers les mondes. Le démon qui figure dans le récit de la tentation reçut le nom de « Ténébreux » ou de « Mirki », nom qui rappelait les terreurs éprouvées dans une sombre forêt ; en l'entendant prononcer, chacun se représentait l'effroi qu'inspiraient les ténèbres et les fantômes de la forêt. Ces légendes révèlent l'intention du poëte, qui choisit le sol allemand pour en faire le théâtre des récits merveilleux de la Bible, tout en cherchant à les mettre autant que possible en harmonie avec les idées du peuple saxon.

L'allitération indique clairement que toutes ces poésies étaient destinées à être récitées dans les réunions populaires, et que l'on marquait le rhythme des vers selon l'ancien usage, en frappant sur les boucliers.

Le grand mérite de l'épopée nationale consiste dans cette

merveilleuse simplicité qui dédaigne toute métaphore, toute recherche et toute superfluité ; le récit est fait avec une grande netteté et sans aucune prétention à la nouveauté ; il semble que tout ce qui y est dit se soit conservé dans le souvenir du peuple, et que le poëte n'ait eu autre chose à raconter que ce que lui-même a appris par les autres. Dans toutes ces narrations les scènes de la Bible rappellent les anciens usages germaniques. Les noces de Cana empruntent les formes d'un festin allemand; les cornes de taureau tenant lieu de coupes, et toutes remplies de vin circulent autour de la table, et des échansons y font leur office. C'est encore ainsi que dans le récit de l'arrestation de Jésus, saint Pierre est représenté frappant Malchus avec une hache de boucher.

Comme le passage où le Seigneur ordonne de se couper la main et de s'arracher l'œil plutôt que d'être l'occasion du péché n'était point de nature à impressionner beaucoup les Allemands familiarisés avec les blessures, on lui donna l'interprétation que voici : il fallait abandonner plutôt son ami et son compatriote que de consentir à pécher en même temps que lui ; il fallait quitter ses parents, sa tribu pour fuir le péché, or, c'était le genre de sacrifice le plus pénible que l'on pût imposer aux Germains. Cette épopée du poëte de l'ancienne Saxe, expliquant la Bible d'une manière conforme aux idées nationales germaniques, contraste avec le livre des Evangiles qui fut rédigé un peu plus tard en dialecte franc sous le titre de « Christ » par Otfried, moine du cloître de Weissemburg. Le poëme qui jaillit d'une âme libre est à l'œuvre pénible d'Otfried conçue entre les murs d'une cellule, ce qu'est le chant de l'alouette sous la voûte d'un ciel lumineux aux airs appris d'une manière factice à l'oiseau, captif dans une cage, qui les répète ensuite. C'est surtout dans l'analogie que l'on parvint à établir entre une des conditions particulières à l'existence nationale des Germains et l'Evangile, que se manifeste la similitude au moyen de laquelle le christianisme parvint surtout à s'introduire chez ce peuple.

En effet, sous quel aspect y retrouvons-nous le Christ? Il y est représenté sous la forme d'un puissant chef de suite auquel ses amis avaient voué une fidélité toute sem-

blable à celle des vassaux ; or, c'était sous cet aspect seul que les Germains pouvaient se figurer le Christ. L'esprit germanique n'aurait pu admettre l'existence d'aucun rapport moral autre que celui qui rattachait l'inférieur au supérieur par les liens d'une fidélité réciproque, en vertu de laquelle le roi prodiguait à son vassal ses faveurs, et le vassal, son dévouement et les témoignages de sa reconnaissance à son souverain.

Préoccupé de la guerre qu'il doit livrer au démon et au monde, le Christ rassemble la troupe de ses fidèles adhérents. Au début de l'expédition, il quitte la forteresse de Jéricho ; à ce moment tous les vassaux, abandonnant leurs châteaux, accourent en foule et viennent offrir leurs services au maître qu'ils aiment, dans l'espoir d'obtenir un jour de lui la récompense promise. Le sermon sur la montagne est représenté comme un discours que, dans une grande assemblée nationale, Jésus adresse à ses vassaux. L'armée se resserre autour du puissant roi populaire, les douze apôtres en leur qualité de vice-généraux se rapprochent autant que possible de lui (c'étaient, selon la légende, les palatins de Charlemagne). Le Christ était aussi le « Heilende », celui qui guérissait (Heliand, Heiland), le sauveur (Neriand), le propre fils de Dieu qui accorde ici-bas aux siens la victoire, et leur réserve la récompense dans les prés fleuris du ciel. Le dévouement et la fidélité à toute épreuve des disciples à l'égard du Christ, trouvaient leur image dans le dévouement et la fidélité du peuple germanique à son souverain.

Toute la gloire des gens de suite consistait à rester fidèles à leur seigneur, à le suivre en tous lieux et au besoin à mourir pour lui ; il n'y avait, au contraire, pas de plus grande honte que celle qui s'attachait à l'hésitation ou à l'indécision ; c'est la foi seule qui engendre la force. Il suffit de se rappeler que le monde germanique connaissait les rapports sociaux, la fidélité réciproque gardée par le vassal ou le chef de suite, pour comprendre comment, en transportant par la pensée ces rapports dans les sphères supérieures du christianisme, le peuple germanique parvint à s'initier à la doctrine du Sauveur ; ainsi seulement s'explique la facilité avec laquelle il adopta l'Evangile ; les

mœurs et les usages nationaux l'y disposaient de la manière la plus favorable. Les Allemands, tout différents des Romains, possédaient ce qu'il fallait pour que l'Evangile vînt agir puissamment sur leur foi, sur leur sentiment et sur leur volonté. Tout permettait d'espérer pour eux le plus grand profit de leur initiation au christianisme.

Le livre des Evangiles écrit par Otfried devint le modèle d'un nouveau genre de poésie appelée « Chants laïques religieux » en imitation des anciens chants en usage chez les Germains pour les danses et autres divertissements. Le clergé se montra d'abord hostile aux danses et aux chants profanes, qui trop souvent venaient troubler la sanctification du dimanche. Le peu de succès qu'obtinrent ses efforts, l'amena à agir encore en cette circonstance comme déjà il l'avait fait à l'occasion des solennités religieuses, et il résolut de transformer les fêtes profanes païennes en cérémonies chrétiennes.

Guitzmann (1) remarque, peut-être avec raison, que ces chansons obscènes (cantus obscœni), ces chants grossiers et érotiques que le prédicateur, dans ses homélies du code de Freisingen, condamne en même temps que l'ivrognerie et les danses auxquelles le peuple s'adonnait aux jours des fêtes des saints, rappellent les chansons populaires en usage encore parmi la tribu bavaroise habitant la contrée qui s'étend du Böhmerwald jusqu'aux Alpes, du Vorarlberg jusqu'à la Styrie, et contre lesquelles s'élève encore le clergé comme il le faisait il y a plus de dix siècles. Ces chansons sont désignées sous le nom de « Schnaderhupfln » « Schnadahagn, » « Schneidehupfl. » Cette dénomination provient peut-être de celle de la fête des moissonneurs. Il est probable aussi que ces chansons étaient à l'origine accompagnées du son de la cithare ; cet instrument était très-simple et fut en usage dès les époques les plus anciennes ; on est d'autant plus autorisé à le croire que le rhythme de ces chansons s'adapte parfaitement à celui des danses nationales, et que dans les pays du Nord les danses sont actuellement encore exécutées d'après le mode des anciennes chansons populaires. Le fait que les « Schna-

(1) Guitzmann, *die heidnische Religion der Baiwaren*, p. 250.

derhupfln » sont une sorte d'actualité en même temps qu'une production nationale toute particulière, le fait aussi que toujours les anciennes poésies cèdent la place aux poésies plus modernes qui à leur tour disparaissent, si bien qu'il n'en reste plus trace, confirment cette supposition, et l'on peut en conclure que les sources de la poésie nationale ne sont pas encore épuisées.

De l'époque de Charlemagne datent les premiers essais littéraires en prose; la plupart sont des traductions, parmi lesquelles une seule, très-importante, nous a été conservée : nous voulons parler de la transcription des Harmonies évangéliques due à Ammonius d'Alexandrie.

Tous les efforts tentés dans la Germanie pour élever la langue allemande au rang des langues écrites se limitèrent à des tentatives isolées qui n'aboutirent à rien; toute la vie intellectuelle était devenue le partage du clergé qui ne se servait que de la langue latine. Le développement général de la nation se trouva enrayé à cette époque; ceux-là seuls qui s'étaient initiés à la langue latine parvenaient à acquérir un degré de culture supérieur à celui qu'avait atteint jusqu'alors la race germanique. Rien n'est plus nuisible au développement d'une nation que les guerres de conquêtes; la migration des peuples exerça une influence qui fut aussi fatale aux Germains qu'aux Romains et aux Gaulois.

Pendant quelque temps, la langue allemande parut devoir réussir à s'élever par ses propres efforts au rang des langues écrites. Au moment où Vulfila commençait la traduction de la Bible, au début de l'invasion des Francs Saliens et Rhénans dans la Gaule, la langue latine, qui depuis plusieurs siècles dominait dans les contrées belges et rhénanes fut abandonnée en même temps que le droit romain. Il y eut des Romains qui s'initièrent à la langue allemande; vers le ve siècle il se trouva parmi ces derniers des écrivains qui en firent ressortir toute l'harmonie (1). Un Romain de distinction, Siagrius, petit-fils du consul de ce nom qui vécut parmi les Germains à Lyon. adopta leurs mœurs et leurs usages. Il apprit la langue

(1) Sid. Apoll. V ep. ad Syagr.

allemande avec tant de sollicitude et la mania avec tant de facilité et de précision, que les Allemands eux-mêmes s'observaient avec soin devant lui, afin de ne pas commettre quelque incorrection de langage. Sidoine Apollinaire remarque que Siagrius était l'objet de l'admiration des conseillers impériaux de la Bourgogne lorsqu'il leur présentait quelque rescrit romain rédigé dans leur propre langue, et qu'en tous lieux il était choisi pour arbitre. Il ajoute aussi que la manière dont il commentait les lois le faisait considérer comme le Solon des Bourguignons. En l'entendant parler, ceux-ci se mirent à apprécier la langue romaine et la manière de s'en servir. Les relations commerciales et le développement de l'éducation générale devaient inévitablement introduire la langue latine chez les tribus allemandes établies dans les provinces romaines, et en propager l'usage surtout dans les villes. Lorsque Pépin, d'accord avec les Francs de l'Est, provoqua une réaction de l'élément allemand contre l'élément roman, la langue latine ne continua pas moins à garder sa prépondérance pour les écrits; c'est ainsi que même les lois des tribus allemandes restées en Germanie furent rédigées dans la langue latine, qui demeura la langue officielle du gouvernement à dater de l'apparition des capitulaires de Charlemagne jusqu'à la paix de Westphalie; à cette époque, la France et l'Angleterre se trouvaient depuis longtemps déjà en possession d'une langue qui leur était particulière. Ainsi s'expliquent tout à la fois la facilité avec laquelle le droit romain s'introduisit en Allemagne et s'y substitua à l'ancien droit national, fondé sur la liberté, et le retard apporté dans le libre développement national des Allemands.

Ici encore apparaît la loi naturelle par laquelle le perfectionnement d'un peuple ancien se trouve reporté sur un peuple plus nouveau. Durant le cours du v[e] siècle, on constata avec regret, il est vrai, du côté des Romains un mouvement de décadence dans leur civilisation qui en faisait redouter la ruine complète; c'est alors que surgit la nécessité de greffer un des rameaux de l'arbre séculaire sur une tige nouvelle, afin de recueillir à l'avenir des produits de culture plus abondants et plus substantiels.

Vivant en dehors de la civilisation du monde ancien, les Germains, comme au reste tous les peuples primitifs, s'étaient adonnés aux occupations champêtres et avaient pendant des milliers d'années laissé en quelque sorte dans l'inaction leurs aptitudes intellectuelles. Ce fut d'abord la construction des grandes villes, exigeant de plus grandes conceptions de l'intelligence, qui amena la nécessité des lois sociales; et comme l'érection des grandes villes fut due aux Romains, il s'ensuivit que les premiers produits de culture dus au génie germanique portèrent l'empreinte de Rome.

Ce fut aussi sous l'influence romaine que s'organisa l'enseignement scolaire en Allemagne, et ce fut certes un des plus beaux titres de gloire de Charlemagne d'en avoir été le promoteur. On n'y comptait jusqu'alors qu'un fort petit nombre d'écoles, excepté toutefois dans les contrées voisines du Rhin, où les Romains en avaient établi durant leur domination. Dès le IIIe siècle, toutes les grandes villes de là Gaule, telles que Autun, Besançon, Lyon, Bordeaux, Poitiers, Toulouse, avaient leur université dans laquelle on enseignait la grammaire et la rhétorique. Trèves, ville capitale et voisine du Rhin, fut particulièrement favorisée par les empereurs Gratien et Valentinien, et les instituteurs y reçurent des appointements qui, fournis par les ressources de l'Etat, furent plus élevés que dans aucune autre ville. Les écoles des Gaules florissaient encore sous le règne d'Honorius; mais déjà elles déchurent de leur rang lors de l'invasion des Germains; durant la migration des peuples elles disparurent complétement.

Lorsque l'effervescence des peuples fut calmée, le clergé prit entre les mains la direction des écoles. Les premiers établissements de ce genre paraissent avoir eu en vue moins l'éducation du peuple que celle des ecclésiastiques et des instituteurs des gens de condition. C'était surtout aux siéges épiscopaux que se trouvaient ces écoles, parmi lesquelles se signala l'établissement que, vers le milieu du VIIIe siècle, Grégoire érigea à Utrecht; cette école fut fréquentée par des jeunes gens appartenant à toutes les tribus, c'est-à-dire par des Francs, des Frisons, des Saxons, des Bavarois, des Souabes et des Angles, et

elle donna à l'Allemagne un grand nombre d'instituteurs et d'évêques. Charlemagne institua même les examens pour le clergé. Nous avons fait remarquer déjà combien il montra de sollicitude pour les écoles qu'il ordonna d'établir dans toutes les villes, dans tous les siéges épiscopaux, dans tous les monastères, partout enfin où la nécessité en réclamait. Il visitait et inspectait lui-même ces établissements à la tête desquels se trouvait une sorte d'académie fondée au sein même de sa cour. Ce prince peut à bon droit être considéré comme le fondateur de l'enseignement scolaire dans l'Europe centrale.

Parmi toutes les tribus germaniques, les Angles seuls s'étaient précédemment signalés par leur zèle pour l'enseignement; ils avaient fondé à York un établissement devenu célèbre où s'était formé Alcuin qui fut, sous Charlemagne, le ministre de l'instruction publique.

Il ne saurait être question pour l'ancienne Germanie, ni de sciences, ni d'arts; tout au moins on n'en retrouve aucun indice.

L'art médical était ordinairement exercé par les femmes, et comme l'expérience y contribue généralement au succès, c'étaient surtout de vieilles femmes qui en faisaient profession. Il en résultait que les femmes étaient respectées davantage chez les Germains que chez les autres peuples, et leurs avis suivis avec plus de déférence. Aux époques anciennes on recueillait avec soin des herbes médicinales dans les forêts et sur les montagnes.

L'art judiciaire fut le plus perfectionné, car le droit est un bien commun à tous.

Quant à l'astronomie, bien que le soleil et la lune aient dû attirer l'attention des hommes dès l'origine du monde, il paraît que les Germains ne s'en préoccupèrent que pour en faire l'objet de leur culte ou de leurs superstitions; toutefois c'était d'après le nombre des nuits, d'après les changements de lune et les solstices du soleil qu'ils calculaient le retour des saisons; nous savons que les prophétesses des Germains conseillaient aux Suèves de ne point livrer bataille à certains jours.

L'art de l'architecture et celui de la peinture ne sortirent point des limites du métier. La construction et l'or-

nement des maisons que rappelle encore l'aspect de nos fermes de la Westphalie, de la Forêt Noire et des Alpes ne réclamaient guère de connaissances artistiques; aussi les peintres qui bariolaient de couleurs les façades, les enseignes et les boucliers ne sauraient être rangés parmi les artistes.

Les Germains n'avaient à l'origine aucune entente de l'art; nous en trouvons une preuve dans l'anecdote que voici : Un Teuton venu à Rome en qualité d'envoyé, et interrogé sur la valeur d'un tableau du Forum qui représentait un vieux berger, répondit : « qu'alors même que le » berger serait vivant, il ne voudrait pas le recevoir en » guise de présent. »

L'art musical fut en quelque sorte seul exercé par les Germains. La musique rehaussait leurs productions intellectuelles qui se résumaient dans leurs poésies. Déjà des Goths et des Vandales s'accompagnèrent, en chantant leurs poésies épiques, du son de la harpe. Théodoric envoya un jour à Clovis, roi des Francs, un habile joueur de harpe. Outre cet instrument, les Germains connaissaient aussi la flûte et le cor dont ils se servaient durant le combat ainsi que pour l'accompagnement des danses. Le chant était du domaine général; tous les poëmes épiques étaient chantés; les bardes étaient accompagnés de chœurs exécutés par le peuple, auxquels on joignait à certains endroits, paraît-il, le son de coups frappés en cadence sur les boucliers. Toutefois ce mode de chant était rude et sauvage; les Italiens se plaignirent souvent des voix de basse des Germains, et Charlemagne se donna des peines inouïes pour que les Francs parvinssent, à la faveur de maîtres de chant italiens, à assouplir et à adoucir leur organe (1). Dès le ve siècle le plain-chant fut introduit dans les églises de la Gaule; sous le règne de Charlemagne, la méthode de chant due à Grégoire le Grand fut substituée à celle de saint Ambroise, malgré l'opposition du clergé franc qui préférait le mode de son chant à celui des Romains. Deux écoles de chant furent érigées à Soissons et à Metz : des professeurs distingués venus de Rome

(1) On disait que les Germains broyaient les notes dans leur gosier au lieu de les moduler avec clarté et pureté, comme le faisaient les Italiens.

y donnèrent l'enseignement du chant et celui de la musique.

Le nombre des instruments s'était accru, sur ces entrefaites. Outre les orgues importées de Constantinople, on connaissait encore plusieurs instruments à cordes, entre autres la cithare à sept cordes et les harpes d'une plus grande dimension.

Les représentations théâtrales ne manquent pas ordinairement dans les pays où l'on cultive le chant et la danse. Nous devons à Tacite la description de la danse des épées exécutée par les jeunes gens germains. L'opposition violente que manifesta le clergé catholique à l'égard des chants et des danses provenant du monde païen, prouve que la coutume de ces réjouissances populaires remonte à l'époque la plus reculée; elles étaient même si ancrées dans les mœurs du peuple que force fut au clergé de les tolérer et de se contenter de les combiner avec les fêtes chrétiennes. La coutume de danser à l'occasion de la bénédiction des églises remonte à coup sûr bien au delà de l'époque de l'introduction du christianisme. Il y eut des représentations théâtrales à la cour des rois ostrogoths et visigoths; on y jouait des bouffonneries pendant les repas. Les Vandales de l'Afrique avaient des théâtres, de la musique, des danses et des jeux, des courses et des combats d'animaux féroces; ils eurent des danseuses et des bouffons jusqu'au moment où, complétement efféminés, par l'abus des jouissances sensuelles, ils disparurent du monde.

XVIII

La Religion.

Dès l'enfance de l'humanité, l'homme élevant son esprit au-dessus des préoccupations matérielles s'est trouvé né-

cessairement amené, par l'aspect de la nature à rechercher les effets et les causes. Les rigueurs de l'hiver, la chaleur de l'été, le retour périodique du jour, de la nuit et des saisons, les catastrophes produites par l'eau et par le feu, et finalement les maladies et la mort durent produire une vive impression sur l'être humain; inexpérimenté et dépourvu de toute notion scientifique, il n'hésita pas à attribuer ces phénomènes à une puissance surnaturelle. Il est aussi dans la nature de l'homme de personnifier cette puissance; or, plus son imagination est riche, et plus les formes sous lesquelles son esprit se la représente sont surprenantes et variées. C'est précisément dans ces circonstances que les Germains révélèrent leur provenance aryenne, car parmi tous les peuples connus ce furent eux surtout qui, rattachant davantage leurs traditions aux phénomènes de la nature, envisagèrent leurs divinités comme la personnification des éléments et des manifestations cosmiques. Leur religion montre en quelque sorte l'espoir qu'un jour viendra, mais dans un avenir éloigné encore, où l'esprit de l'homme connaîtra la nature et ses forces ainsi que les lois qui les gouvernent.

Les Germains se représentaient le monde à son origine sous la forme d'un abîme entr'ouvert (Ginnungagap).

Il n'y avait là ni sable, ni mer, ni ondes salées,
Il n'y avait ni terre, ni ciel,
Il n'y avait qu'un abime, nulle part ne se trouvait de l'herbe (1).

(1) Ainsi parle l'oracle attribué à la prophétesse de l'ancienne Edda, dans la Wöluspa. Nous devons nous en rapporter pour la cosmogonie, aux traditions de la mythologie provenant de l'Islande, et recueillies vers le XI[e] et le XII[e] siècle par Saemund (dans l'ancienne Edda) et par Snori Sturleson (dans la nouvelle Edda); on n'a conservé en Allemagne aucune notion écrite concernant la mythologie. Toutefois il est prouvé depuis longtemps que celle des Allemands ne devait pas différer de celle des Germains du nord, car ces peuples provenaient de la même souche, les traditions religieuses des Germains, transcrites dans la langue de ces derniers, nous donnent la preuve de cette identité; nous possédons en outre deux documents provenant de la Germanie du sud : c'est la prière de Wessobrünner et un fragment du Müspilli, ainsi qu'une foule de notions sur les mœurs nationales, et des traditions conservées en partie jusqu'à nos jours chez toutes les tribus allemandes. Rappelons-nous toutefois que la mythologie compta cinq siècles d'existence de plus dans le nord de la Germanie que dans le sud; elle dut en conséquence s'y être plus développée, de même qu'elle s'y trouvait déjà bien plus en voie de décadence, lors de l'introduction du christianisme, qu'elle ne l'était dans le sud du pays à cette même époque. L'espace manquerait ici pour les

Au nord de ce chaos se forma le Niflheim (la région de la glace) et au sud le Muspelheim (la région du feu). Les contrastes, ces conditions fondamentales de l'être, qui sont aussi la base des idées persanes sur le monde, furent considérées par les Germains comme les conditions préparatoires à la création, et cette opinion révèle une origine asiatique.

Douze torrents se précipitèrent de la source Hwergelmir dans le Niflheim, jusque dans l'abîme; mais le froid qui régnait au Niflheim les congéla; l'eau qui continuait à s'échapper de la source recouvrait la glace, et ces couches de glaces superposées les unes aux autres formèrent un glacier gigantesque s'étendant jusque vers le Ginnungagap.

Les émanations glaciales sortant de la région de la glace, les étincelles et les vapeurs sortant de la région du feu engendrèrent Ymir, le premier géant de la glace ou des frimas qui procréa lui-même sa postérité, c'est-à-dire, les autres Hrimthursen.

Le contact des régions de glace et de feu avait aussi engendré la vache Audhumbla, du pis de laquelle coulaient quatre torrents de lait qui servaient à nourrir le géant primitif. Cette vache, léchant le glacier du Niflheim, en fit sortir au bout de trois jours un homme beau et robuste, « Buri, » le générateur; son fils est « Bör » (celui qui naquit) qui rappelle Tuisko, le dieu né sur la terre; or Bör engendra, avec la fille d'un géant de glace, trois fils : Odhin, Wili et We. Ce furent les premiers Ases. Les géants représentaient la matière en même temps que la puissance des éléments; les Ases représentaient l'esprit, la pensée, la volonté. Ces derniers combattirent et soumirent

développements; force nous est de renvoyer le lecteur à d'autres sources ainsi qu'à des travaux ébauchés très-recommandables, c'est-à-dire l'ancienne Edda (l'Edda de Saemundarhinns Froda) édition de Copenhague, 3 volumes in-4°, la nouvelle Edda, traduites toutes les deux, par Charles Simrock; la Mythologie allemande par J. Grimm; la Mythologie allemande par Charles Simrock; la Conversion au christianisme de la tribu norwégienne, par H. Maurer; la religion païenne des Beivaren par A. Guitzmann; la Mythologie du Nord (Copenhague), par Petersen et les recherches de Uhland, Grimm et Guitzmann ont surtout établi avec beaucoup de sagacité l'identité entre les religions des Germains du Nord et ceux du Sud, prouvée par les traditions, par les mœurs, par les usages par les coutumes superstitieuses, conservées jusqu'à nos jours.

les géants, tuèrent Ymir, et de ses dépouilles ils formèrent le monde. Ils jetèrent son corps dans l'abîme, firent la terre de sa chair, les montagnes de ses os, et les rocs et les masses de pierres, de ses dents ; son crâne leur servit à faire le ciel ; de son cerveau, ils firent les nuages sombres; après avoir formé les mers et les eaux avec son sang, ils en entourèrent la terre. Ils assignèrent à ceux des géants de la glace qui survécurent à ces combats, des habitations au delà de la terre (Jötunheim). Les Ases prirent des étincelles sorties de la région du feu, et les lancèrent dans le ciel où elles formèrent le soleil, la lune et les étoiles; c'est alors que germa le premier végétal sur la terre. Au commencement ces astres n'étaient ni ordonnés entre eux ni réglés dans leur cours ; il est dit dans la Wõluspa :

Le soleil ne connaissait pas la place où il devait siéger,
La lune ignorait sa puissance,
Les étoiles ne savaient où se fixer,
Alors les conseillers se dirigèrent vers leurs siéges de juges,
Les divinités sacrées y tinrent conseil ;
Elles donnèrent un nom à la nuit et à la nouvelle lune,
Elles donnèrent un nom au matin, au milieu du jour,
Et au soir, afin de régler le temps.

Les Ases élevèrent leur siége divin au centre du monde et l'appelèrent Asgard ; l'arc en ciel (Bifröst) était le pont qui les y conduisait. L'art avait rendu ce pont plus solide que les autres travaux : la couleur rouge devint le feu qui devait écarter les géants, afin que ceux-ci ne prissent pas le ciel d'assaut. Toutefois ce pont devait être détruit, lorsque les fils de Muspel seraient arrivés de la terre des flammes.

Les Ases se réunirent sur le champ Ida,
Afin d'édifier leurs demeures et leurs sanctuaires.
Alors les conseillers occupèrent leurs siéges de juges,
Les divinités bienheureuses y tenant conseil
Délibérèrent au sujet de celui qui devait créer la race des nains.

Les nains, semblables à des vers, avaient crû d'abord dans la chair du géant primitif. Les Ases leur donnèrent alors l'intelligence et la forme humaine ; cependant ils continuèrent à demeurer encore dans le corps d'Ymir ;

ils habitaient dans les cavernes et dans les crevasses de la terre.

Après cela, les fils de Bŏr qui s'appellent plus tard Odhin, Hŏnir et Lodur (au lieu de Wili et de We) s'en allèrent à un endroit où ils trouvèrent deux arbres : Ask et Embla, dont ils formèrent un homme et une femme. Odhin leur donna une âme, Hŏnir la volonté et Lodur un teint vermeil (1).

Nous ne possédons aucune notion sur l'origine des géants du feu et sur celle des divinités de la lumière.

Les dieux se divisèrent de nouveau en deux classes : les Ases et les Wanes (2). Nous ne possédons non plus aucune indication concernant l'origine présumée des Wanes. Les Ases et les Wanes se combattirent mais finalement conclurent la paix et se donnèrent de réciproques otages. En conséquence, Hŏnir rejoignit les Wanes et Niŏrdhr, ainsi que ses enfants, Freyr et Freya, passèrent du côté des Ases.

La principale divinité parmi les Ases était Odhin que les Germains du Sud appelaient Wuotan. L'historien longobard, Paul Warnefried, dit que ce nom lui était donné par tous les Germains. Odhin était le dieu qui réalise les désirs ; il avait le pouvoir d'accorder aux Germains la victoire ; c'était à leurs yeux le plus précieux des biens ; c'est pourquoi ils l'appelaient aussi le Père de la victoire, le Père de l'armée, le Père de l'élection, parce qu'il choisissait sur le champ de bataille par le moyen de ses walkyries qui étaient les vierges ailées du combat, les héros destinés à partager son repas dans la Walhalla (ou paradis). Wuotan est aussi considéré comme le Père de tous les dieux et de tous les hommes ; mais comme toutes les divinités des Germains, il n'avait en partage ni la toute-puissance, ni la parfaite sagesse, ni l'immortalité. Les Germains se représentaient leurs dieux sous la figure de héros soumis, comme les hommes, aux erreurs, aux passions, à une des-

(1) D'après le Rigsmal, le dieu Heimdallr engendre, avec trois femmes différentes, trois conditions.

(2) Guitzmann considère les Wanes comme des divinités appartenant à la plus ancienne des périodes de civilisation, parce qu'elles autorisaient les mariages entre frères et sœurs, que réprouvaient les Ases. De son côté, Mauer les tient pour des divinités aquatiques.

tinée supérieure et même à la mort. Pour pouvoir boire la sagesse à la source de Mimir, Odhin dut laisser un de ses yeux à titre de gage. C'est pour cela qu'on se le figurait borgne. Il est dit dans la Wõluspa :

Je sais tout, Odhin, je sais où tu as caché ton œil;
C'est dans la source bien connue de Mimir.
Mimir boit chaque matin de l'hydromel
Dans le gage du Tout-Puissant : savez-vous ce que cela signifie?

Simrock en conclut ingénieusement que le soleil et la lune sont les deux yeux d'Odhin. La lune est l'œil retenu en gage, et Mimir se sert de son croissant en guise de coupe.

L'invention des premiers caractères runiques fut attribuée à Odhin. L'imagination des Germains, se le représentant sous son plus bel aspect, lui prêtait un casque d'or, une armure éblouissante et une lance invincible nommée Gungnir. Ils se le figuraient souvent aussi revêtant des travestissements et portant habituellement un ample manteau de pelleterie et un grand chapeau sous les larges bords duquel il parvenait à dissimuler l'absence de son œil.

De sa résidence élevée d'Hlidskialf, dans la Walhalla, il voyait distinctement le monde entier. Sa femme, Frigg ou Freya partageait seule cette demeure avec lui. Elle voyageait avec un attelage de chats; ces animaux lui étaient consacrés. Deux loups se trouvaient aux côtés d'Odhin, et autour de lui voltigeaient des corbeaux chargés de l'informer de ce qui se passait dans le monde. Son cheval, appelé Sleippnir, marchait sur huit pieds; c'était le plus réputé d'entre tous les coursiers.

Les Anglo-Saxons donnaient le nom de Wodan à l'un des jours de la semaine, Wednesday, Wodanstag (mittwoch ou mercredi).

La seconde divinité était Thor, nommé, dans la Germanie du sud, Donnar, le dieu du tonnerre. Si Wuotan représentait la sagesse, Donnar personnifiait la force; c'était le plus fort des dieux. Il avait pour symboles le marteau qui, chaque fois que le dieu le lançait, lui revenait aussitôt entre les mains, des gants de fer et une ceinture qui

lui prêtait un double surcroît de force. Il voyageait avec deux boucs, qui chaque fois que le dieu les avait tués pour se nourrir de leur chair, revenaient à la vie après qu'il avait réuni les os à leur peau par la vertu de son marteau.

Le marteau de Thor, appelé Miölnir, était généralement considéré comme un objet sacré avec lequel on bénissait les jeunes époux et les corps des défunts. C'était au moyen d'un coup donné par ce marteau que l'on déterminait les frontières. On remplaça aisément l'usage symbolique du marteau, lors de l'introduction du christianisme, par le signe de la croix.

La mère de Thor était Jördh, la terre, la mère de la vie; sa femme, nommée Sif, était une divinité terrestre. Thor combattit et tua les géants, ou représentants de la matière et de la puissance des éléments. Il était en quelque sorte, par la vertu de son marteau, la puissance protectrice du travail qui garantit l'homme contre les dangers de la nature. On se le figurait ayant une barbe rouge, en harmonie, sans doute, avec la couleur de l'éclair.

Le nom de Donnar sert encore à désigner en allemand, un des jours de la semaine (donnerstag, jeudi).

Donnar était le dieu que les Romains désignaient sous le nom d'Hercule; c'est ainsi qu'on appelait également les colonnes d'Hercule, « Herkulessaülen » ou « Thorsaülen ». Peut-être aussi Donnar était-il identique au dieu Irmin ou Hirmin, qui donna probablement son nom à l'Irminsul.

Le troisième dieu des Germains était le dieu de la guerre, Tyr; les Alamans l'appelaient Zio, et les Bavarois, Er, Aer, Erich. Les Alamans ont conservé encore la coutume de désigner le mardi (en allemand dienstag), sous le nom de Zisdi, et les Bavarois, sous celui de Ertag, Eritag ou Erichtag. Tyr avait pour symbole l'épée; toute épée à caractères runiques était un symbole sacré. Tyr est représenté n'ayant qu'une seule main, parce qu'il avait dû en laisser une en gage dans la gueule du loup appelé Fenris, afin que celui-ci consentît à se laisser enchaîner. Le dieu de la guerre avait aussi pour nom, chez les Saxons, Saxnot.

Heimdall, qui n'apparaît que dans la mythologie de la

Germanie du nord, était considéré comme le dieu du ciel, et l'on supposait que le corps de Heimdall n'était autre que la lune qui veillait chaque nuit et devait appeler les dieux au combat universel.

Le dieu le plus généreux et celui des fils d'Odhin qui lui fut le plus cher était Baldur. Hödur, l'aveugle, fut son frère et son meurtrier; Baldur symbolisait le temps de la lumière croissante de la lune, en opposition avec celui de la lumière décroissante.

Le vengeur de Baldur fut Wali, le fils d'Odhin et de Rinda; Vidar était le dieu bienfaisant du printemps, qui tua aussi le loup Fenris après que celui-ci eut dévoré le Père de tous. Il symbolisait le renouvellement de l'année et l'anniversaire du monde.

Uller était le dieu de la glace et l'inventeur du patin.

Phol était le dieu qui, aux yeux des Germains du sud, s'entremit entre Freyr et Baldur.

Bragi était le dieu de la poésie.

Loki était le dieu du feu, bienfaisant et pernicieux comme lui.

Freya était la déesse de l'amour; Gefion était la protectrice des jeunes vierges.

Iduna était la déesse de la jeunesse; les pommes qu'elle cultivait pour les dieux avaient le pouvoir d'écarter la vieillesse de tous ceux qui en mangeaient.

Hel était la déesse des régions inférieures, chez laquelle allaient tous ceux qui mouraient sur leur lit de douleur. En allemand son nom signifie « enfer » (Hölle). Hel, Holda, Dame Holle, Perchta, Bertha, Nerthus, Freya et toutes les déesses étaient, aux yeux des Germains, de simples manifestations dont la réunion composait l'être de la grande déesse de la terre.

Freyer (Fro), était le fils de l'un des dieux appelés Wanes, Niördhri, il vint à titre d'otage chez les Ases. Il disposait de la pluie, des rayons du soleil et de la fertilité de la terre. Le sanglier lui était consacré. Aussi longtemps qu'il se trouva parmi les Wanes il fut l'époux de sa sœur Freya ou Friggi. Mais lorsqu'il vint chez les Ases, qui condamnaient les alliances entre frères et sœurs, il épousa Gerda.

Outre ces divinités principales, les Germains admettaient encore l'existence de trois Nornes ou déesses du destin, semblables aux Parques des anciens. Elles se tenaient dans le voisinage des fontaines et jugeaient les hommes. La source de la plus vieille d'entre elles, Urdh, se trouvait au pied du frêne universel.

Les Walkyries ou vierges de la bataille, habillées de plumes, étaient les parentes des Nornes; obéissant aux ordres de Wuotan, elles choisissaient les héros tombés sur le champ de bataille et les transportaient dans la Walhalla (paradis).

Les nains Alben, Elben, Elfen se divisaient en esprits de lumière ou de ténèbres, en esprits terrestres, aquatiques et de feu. Les Germains leur attribuaient une grande habileté artistique et un caractère très-caustique.

On accordait à la race des géants l'influence la plus puissante sur le sort du monde, c'était en combattant avec eux que se décidaient le sort des hommes et celui des dieux. Il y avait des géants de pierre, de glace, d'eau et de feu. De l'union d'un méchant dieu du feu avec une géante, naquirent les cruels monstres nommés : le loup Fenris et le serpent Midgard, qui amenèrent la ruine des dieux et celle du monde.

Les Germains se représentaient allégoriquement l'univers sous l'aspect d'un frêne nommé Yggdrasil; cet arbre était considéré comme étant l'arbre préférable à tout autre. Ses branches s'étendaient sur le monde entier et s'élevaient jusqu'au delà du ciel. L'arbre était maintenu par trois racines dont l'une se dirigeait du côté des hommes, l'autre, vers les géants de la glace où s'était trouvé jadis le Ginnungagap, enfin la troisième s'en allait vers Niflheim. Cette dernière racine était rongée par le ver Nidhöggr. Le grand combat universel devait commencer dès que le ver aurait achevé son œuvre de destruction.

La chèvre Heidrun se nourrissait des rameaux du frêne universel; de ses tétines découlait l'hydromel que buvaient les élus de la Walhalla. Le cerf Eikthyrnir broutait aussi au frêne; des ramures de ce cerf s'écoulaient des torrents qui se dirigeaient vers des régions inférieures appelées Hwergelmir.

Dans les rameaux du frêne se trouvait un aigle instruit de beaucoup de choses, qui supportait un vautour entre les yeux. Un petit écureuil appelé Ratatõskr montait et descendait sans cesse sur les branches et transmettait au ver rongeur les injures de l'aigle.

Désirant conserver le plus longtemps possible l'arbre universel, les Nornes l'arrosaient chaque jour avec l'eau de la source de l'Urd, qui possédait le pouvoir de rendre la jeunesse. Cette source est désigée par le nom de la plus vieille des trois Nornes, Urd, Werdandi et Skuld (le passé, le présent et l'avenir). Les dieux s'y rendaient tous les jours à cheval et passaient par Bifrõst lorsqu'ils allaient rendre la justice sous le frêne.

La fontaine de Mimir était aussi une source de l'arbre universel. La sagesse était cachée dans celle des racines qui s'étendait dans la direction des géants de la glace. Le géant Mimir qui en était le propriétaire, buvait journellement la sagesse dans la coupe de Giallar. Odhin était obligé de laisser en gage un de ses yeux, avant de boire l'eau de la source; on confondit souvent l'œil d'Odhin avec la lune, et la lune avec la coupe de Giallar.

Les Germains supposaient, en outre, l'existence de neuf mondes occupés par différentes races. 1. C'était au delà de la terre : Muspelheim (la région du feu), Ljosalfheim (la région de la lumière) et l'Asenheim ou Asgard (la patrie des Ases). 2. Sur la terre : Jötunheim (patrie des géants), Midgard ou Mannheim (le séjour des hommes) et Wanaheim (patrie des Wanes). 3. Sous la terre : Schwarzalfenheim, Niflheim et Niflhel.

Ils se figuraient qu'Asgard, la ville des Ases, possédait douze châteaux. C'était : Thrudheim, la demeure de Thor, elle avait cinq cent quarante étages; Ydalir, la salle de Uller; Walaskialf, Sökkwabeek, Thrymheim. Gladsheim était le nom du sixième

Où brillait comme l'or
La grande halle de Walhalla.
C'est là que Odhin se choisissait chaque jour
Des hommes tués par l'épée.
Ceux qui viennent retrouver Odhin reconnaissent aisément
Cette salle, dès qu'ils la voient,
Le toit est garni du bois de lances et couvert de boucliers

Les armures recouvrent lés siéges,
Un loup se trouve enchaîné devant la porte de l'ouest,
Un aigle est à côté de lui.
Je suppose dans Walhalla
Cinq cents portes et quatre fois dix portes.
Huit cents Einherier (élus) sortent par une des portes,
Lorsqu'il s'agit de se défendre contre le loup.'
Tous les habitants de la salle d'Odhin
Combattent chaque jour.
Ils choisissent le champ de bataille et rentrent chez eux à cheval,
Afin de boire l'âle avec les Ases,
Rassasiés de la chair de sanglier, ils s'asseient amicalement ensemble
Andhrimnir (le cuisinier) fait bouillir dans l'Eldhrimir (le chaudron)
Sährimir (le sanglier)
La meilleure des chairs; cependant peu connaissent
L'immense nombre des Einherier qui assistent aux festins de la Walhalla.
Le septième (château) est Breidalblick. C'est là que Baldur
A élevé sa halle;
C'est de cette contrée
Que j'ai le moins d'horreurs à raconter.
Himinbiörg est le huitième château d'où Heimdall
Doit surveiller le sanctuaire.
Le gardien des dieux boit dans cette belle demeure
Le doux hydromel en toute sérénité.
Volkwang est le neuvième (château);
C'est là que règne Freya.
Elle a le droit de recevoir
Chaque jour la moitié du nombre des élus (ramassés sur le champ de bataille).
Odhin se réserve l'autre moitié.
Glitnir est le dixième (château); des colonnes d'or
Y soutiennent le toit d'argent de la salle.
C'est là que trône Forseti, tout le long du jour.
Il y termine toutes les querelles.
Noatun est le onzième (château); c'est là que Njörd
S'est construit la salle.
Des buissons et des hautes herbes reverdissent
Dans le Landwidi de Widar.
C'est là que le fils quitte la selle de son coursier
Tout prêt à venger son père.

Ces douze châteaux célestes figuraient probablement les douze mois de l'année.

Il y avait encore, outre Gladsheim, Wingolf; c'était la demeure des déesses, bâtie sur le champ d'Ida. Dans la cour de Gladsheim, on voyait, à côté du siége élevé

d'Odhin, douze autres siéges de juges occupés par les dieux réunis en conseil.

Après que les dieux eurent construit leurs demeures et leurs sanctuaires, ils vécurent pendant quelque temps dans l'innocence, et dégagés de tout souci.

Ils jouaient gaiement aux dés dans la cour,
Et ne connaissaient pas la soif de l'or,
Jusqu'au moment où vinrent de Riesenheim trois des filles de Thur,
Douées de la puissance.

L'innocence et la paix avaient régné jusqu'à cette époque. Ce fut l'or qui d'abord introduisit dans le monde la discorde et le meurtre ; la guerre éclata contre les Wanes. Les Ases manquèrent les premiers à la foi promise ; dès qu'ils eurent perdu leur innocence, ils éprouvèrent peu à peu les effets du châtiment mérité.

Les Nornes vinrent, et avec elles la caducité et l'inévitable pouvoir du destin ; ensuite parurent les Walkyries, initiées à l'art de la magie et du bouillonnement.

Alors les conseillers rejoignirent leurs siéges,
Les dieux bienheureux délibérèrent
(Afin de savoir) si les Ases devaient être châtiés pour leur parjure,
Ou s'ils devaient recevoir une indemnité.
Le rempart du château des Ases était percé ;
Des Wanes instruits dans l'art des combats foulaient aux pieds les champs.
Alors Odhin jeta sa lance au milieu du peuple,
Et le premier meurtre fut commis dans le monde.

Cependant la paix fut conclue entre les Ases et les Wanes, et pour plus de sécurité ils s'échangèrent des otages ; toutefois ils continuèrent à lutter contre les géants par la ruse et par la force. Les Ases se rendirent coupables alors de leur première déloyauté.

Lorsque les Ases eurent érigé Midgard et Walhalla, un géant, architecte, leur offrit de construire en dix-huit mois un château qui eût été capable de résister à toutes les attaques des géants de la glace et des géants des mon-

tagnes; il réclamait à titre de récompense Freya et, de plus, le soleil et la lune. Les Ases, dociles aux conseils de Loki, y consentirent, à la condition que l'architecte perdrait tout droit à la récompense promise, si l'édifice n'était pas achevé à l'heure convenue. Le géant, aidé par son coursier Swadilfari qui transportait les matériaux et traînait même des rochers formidables, hâtait les travaux de telle sorte que l'on ne pouvait douter de son prompt achèvement. Déjà ce château fort et inattaquable se trouvait terminé, à l'exception de l'arcade de la porte, lorsque les Ases se repentant du marché, menacèrent Loki de la mort s'il ne trouvait pas le moyen de les dégager de la promesse faite au géant. Loki se changea en jument et courut un soir à la rencontre de l'architecte qui s'en allait chercher des pierres avec son étalon. Swadilfari se détacha et suivit la jument pendant toute la nuit. L'architecte, voyant alors qu'il ne parviendrait pas à exécuter le contrat accepté par serment, se mit dans une si grande colère que les Ases reconnurent en lui le géant; trahissant leur serment, ils appelèrent à leur secours Thor qui voyageait dans l'Est, et le chargèrent d'assommer le géant architecte, au moyen de son marteau.

Alors les conseillers rejoignirent leurs siéges,
Les dieux bienheureux tinrent conseil
(Afin de connaître) celui qui avait eu la témérité de donner le ciel en gage,
Et celui qui avait donné au géant la fiancée d'Odhin.
Dominé par la colère, Thor n'hésita pas,
Il ne balance pas lorsqu'il apprend des choses semblables.
Là disparurent les serments, la parole donnée, les promesses,
Tous les contrats sérieux nouvellement et avantageusement conclus.

Les trois Ases, Odhin, Loki et Hönir, se trouvant un jour en voyage, voulurent faire rôtir un bœuf. Comme la chair s'y refusait, ils entendirent sortir d'un chêne voisin la voix d'un aigle formidable. L'aigle leur promettait que la chair serait bientôt rôtie s'ils voulaient lui permettre de venir s'en rassasier. Les Ases y consentirent; mais s'apercevant que l'oiseau de proie s'adjugeait les meilleurs mor-

ceaux, Loki lui enfonça dans le corps un morceau de bois. Alors l'aigle traîna Loki sur le sol jusqu'à ce que celui-ci demanda grâce. Toutefois il ne le lâcha que lorsqu'il lui eut promis de lui amener de l'Asgard, Idun, qui, par la vertu de ses pommes, rendait la jeunesse. Loki attira alors Idun dans une forêt, où le géant Thiassi, changé en aigle, s'étant approché d'elle, l'enleva et la transporta dans le Trymheim. Les Ases qui depuis le départ d'Idun vieillissaient et grisonnaient à vue d'œil, tinrent conseil et se convainquirent que Loki leur avait joué de nouveau un mauvais tour. Ils le menacèrent de la mort s'il ne leur restituait pas Idun. Empruntant alors le plumage de faucon de Freya, Loki, ainsi transformé, s'envola vers Iotunheim. Il y trouva Idun seule, la changea en noix et prit avec elle son vol vers Asgard. Lorsque le géant qui était allé pêcher dans la mer revint chez lui, il prit son enveloppe d'aigle et poursuivit Loki avec la rapidité du vent. Mais Loki atteignit heureusement Asgard où les Ases avaient allumé un grand feu; le géant de la tempête n'étant pas parvenu à arrêter son vol, s'y brûla les ailes et périt.

Le malheur s'abattit bientôt sur les dieux parjures. Le plus doux et le meilleur d'entre tous, Baldur, est inquiété par de mauvais rêves qui le menacent de la mort. Afin de préserver sa précieuse existence, Frigg fait promettre par serment à tous les éléments de ne point lui faire de mal; elle s'adresse au feu et à l'eau, au fer et à tous les métaux, aux pierres, à la terre, aux arbres, aux maladies, au poison, à tous les animaux, en un mot au règne minéral, au règne végétal, au règne animal. Voulant éprouver la puissance de la magie, les Ases entourent Baldur et se mettent à le pousser, à le frapper, à le transpercer, mais ils reconnaissent bientôt qu'il est invulnérable. Loki en éprouve du dépit. Il revêt la forme d'une vieille femme et va trouver Frigg; il l'interroge et apprend par elle que le gui seul n'a pas prêté le serment, parce qu'il avait été trouvé trop jeune encore. Loki prend alors un rameau du gui et persuade à Hödur l'aveugle de le lancer aussi sur son frère afin de lui témoigner autant d'égards que les autres Ases. Hödur lance le rameau et Baldur tombe sans

vie sur le sol. Les Ases restent muets de douleur; mais ils ne se hasardent pas à se saisir du meurtrier parce que celui-ci se trouve dans un asile sacré. Alors ils se mettent à pleurer si amèrement qu'aucun d'eux ne peut proférer un seul mot. Lorsqu'ils reviennent à eux, Hermodhr, le rapide, fils d'Odhin, offre, d'après le conseil de Frigg, de se rendre à cheval auprès de Hel afin de lui offrir une rançon pour qu'elle consente à rendre Baldur. Odhin lui donne Sleippnir, le prompt coursier, pour l'aider à faire cette pénible course. Tandis qu'il galope, les Ases portent le cadavre de Baldur sur son vaisseau, Hringhorn, qui était le plus grand des vaisseaux, dans l'intention de l'y livrer aux flammes. Pour le transporter sur la mer, les Ases ont encore recours à l'aide d'une géante. Lorsque Nanna, l'épouse de Baldur, voit emporter le corps de son époux, son cœur se rompt par la douleur et elle meurt. Elle est réduite en cendres sur un bûcher que Thor bénit avec son marteau; il y fait monter ensuite le nain Lit, qu'il brûle ainsi que le cheval de Baldur. Beaucoup d'invités assistent à cette cérémonie funèbre; on cite parmi eux Odhin, accompagné des Walkyries et des corbeaux, Freyer dans son équipage traîné par le sanglier, Heimdall monté sur l'étalon Goldmähne (crinière d'or), Freya accompagnée de ses chats, et un grand nombre de Hrimthursen et de géants des montagnes. Odhin lance sur le bûcher l'anneau appelé Draupnir, qui acquiert depuis ce moment la faculté de produire à chaque neuvième nuit, huit anneaux d'or également beaux. Odhin avait préalablement murmuré à l'oreille du cadavre de Baldur quelques paroles mystérieuses qui, d'après l'interprétation qu'on leur donna, concernaient la mort et la résurrection des dieux.

Pendant ce temps, Hermodhr chevauchait durant le cours de neuf nuits à travers les sombres gorges des montagnes, se dirigeant vers le pont de Giöll bâti en or et gardé par la vierge Modgudhr. Celle-ci lui demande son nom et ajoute : « Ton visage ne présente pas les cou- » leurs de la mort, et pourtant ton poids fait résonner le » pont avec autant de fracas qu'en firent les cinq groupes » de morts qui y passèrent hier. » Hermodhr lui donne

l'explication qu'elle demande. La vierge lui dit que Baldur avait passé le pont de Giöll, et ajoute que pour aller chez Hel il fallait qu'il se dirigeât vers le nord. Hermodhr se remet en course, et, après avoir serré davantage la sangle de son coursier Sleippnir, il franchit les barrières de Hel sans que les pieds du cheval les aient seulement effleurées. Il trouve finalement Baldur siégeant dans la halle à la place d'honneur, et il supplie Hel de le lui rendre. Elle y consent, pour autant que toutes les choses vivantes ou mortes pleurent la perte de Baldur. Celui-ci envoie à Odhin l'anneau Draupnir en guise de présent, et Nanna envoie un manteau à Frigg. Lorsque le frère fut rentré à Asgard, les Dieux envoyèrent à tout l'univers l'ordre de pleurer Baldur ; or, toute la création pleura, les hommes et les animaux, le règne végétal et le règne minéral. Il y avait une caverne habitée par une géante, appelée Thöck, qu'on ne parvint pas à émouvoir jusqu'aux larmes. Il ne m'a fait ni bien ni mal, disait-elle ; pourquoi le pleurerais-je? ce qui fit que Baldur dut rester chez Hel jusqu'à la renaissance du monde (1).

Sur ces entrefaites, le fils nouveau-né d'Odhin se venge de Hodur et le livre au bûcher.

Je vis que Baldur le dieu prospère
Le fils d'Odhin était menacé d'un malheur.
Bien au dessus des prairies
Le tendre et élégant rameau du gui s'était élevé.
Il me semblait voir sortir du gui
Une grande affliction que Hodur occasionna.
Le frère de Baldur était à peine né,
Que l'héritier d'Odhin partit, de nuit, pour le combat.
Il ne voulut se laver les mains, ni se peigner les cheveux
Aussi longtemps qu'il n'eût pas porté sur le bûcher le meurtrier de Baldur.
Toutefois Frigg déplorait, à Fensal,
La perte qu'avait faite Walhalla : savez-vous ce que cela signifie (2)?

(1) De là vient l'explication cosmographique de cette mythologie. Baldur est le Dieu du jour croissant, tué par son frère, l'aveugle, c'est-à-dire le jour décroissant. Toutes les choses pleurent ou suintent lorsqu'elles passent d'une atmosphère glaciale à une atmosphère chaude ; seulement l'hiver réclame ici ses droits, et il faut que Baldur attende le printemps qui est la renaissance de l'année. L'année ordinaire est représentée mythologiquement par l'année universelle.

(2) Wöluspa, 36, 37, 38.

Alors les Ases conçurent la pensée de disculper l'auteur de tout le mal, Loki, le dieu du feu, et toute sa famille dont on leur avait prédit la perte, afin de retarder ainsi l'aube du dernier jour des dieux (Ragnaröck).

Loki avait engendré avec une géante, trois monstres : le loup du feu, le serpent Midgard et la Hel, qui avaient été élevés dans le Jötunheim (patrie des géants). Lorsqu'on eut prédit aux Ases les malheurs que devaient amener ces trois monstres, le Père de tous les fit paraître devant lui; il lança Hel dans la direction du Niflheim où elle exerçait son pouvoir sur tous ceux qui étaient morts de vieillesse ou de maladie; il jeta le serpent Midgard dans la mer universelle, de façon qu'en se mordant la queue il pût entourer toute la terre. Les Ases avaient élevé chez eux le loup qu'ils avaient fait nourrir par Tyr. Lorsqu'il eut crû en force et qu'à son occasion les sinistres prophéties se multiplièrent, les Ases l'enchaînèrent; Tyr avait perdu sa main dans cette circonstance, ayant dû la laisser en gage dans la gueule du loup, que les dieux avaient entre-bâillée alors à l'aide d'une épée; après quoi ils l'avaient englouti dans le creux des rochers qui sont au fond de la terre. Mais comme le loup était parvenu à rompre toutes les chaînes de fer, ils prirent pour l'attacher une chaîne faite, dans le Schwarsalfenheim, par les nains, au moyen du son des pas des chats, de la barbe des femmes, des racines des montagnes, des nerfs des ours, de la voix des poissons et de la salive des oiseaux. C'est pourquoi toutes ces choses firent dès lors défaut dans le monde.

Lorsque Loki se fut rendu coupable de la mort de Baldur et que transformé en saumon il se fut caché sous une cascade, on le fit prisonnier et on l'enferma au milieu de trois rochers creux; il fut retenu au moyen d'un des boyaux de son fils et on attacha au-dessus de lui un ver qui laissait dégoutter sans cesse du poison sur son visage. Sa femme Sigyn se tenait à ses côtés, afin de recueillir le poison dans une coupe; mais chaque fois qu'elle vidait à terre la coupe pleine, le poison tombait sur la figure de Loki qui, en se débattant, provoquait des tremblements de terre.

Loki et sa race restent dans cet état jusqu'à l'époque du

« crépuscule de la fin des dieux » (Götterdämmerung), (Ragnaröck), c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde.

Mais ces mesures de violence ne pourront toutefois pas empêcher la fin du monde, car les Ases ont oublié d'enchaîner la race de Fenris, nourrie de la moelle de ceux des hommes qui tombent durant le combat livré par la vieille femme dans le buisson de fer.

Couché enchaîné dans la forêt des cadavres,
L'abominable Loki méditait le moyen de faire le mal.
. . . .
. . . . Savez-vous ce que cela signifie?
. . . .
Le sage connaît beaucoup de choses; je vois au loin dans l'avenir
La fin du monde, la chute des Ases (1).

Le défaut général de civilisation et l'immoralité amènent enfin « le crépuscule de la fin des dieux. »

Des frères se font la guerre et s'entretuent;
On voit des frères et des sœurs trahir les liens du sang;
Des choses inouïes, d'affreux adultères ont lieu.
Il y aura l'époque de la hache, l'époque du glaive, où les boucliers se briseront;
Il y aura une époque de vents, une époque de loups avant la destruction du monde;
Les uns ne respecteront plus les autres.
Garm (le chien des enfers) hurle d'une manière horrible devant la caverne de Gaupa;
Les chaînes se rompent, Freki s'enfuit.
Un torrent roule vers l'Est, à travers des vallées d'où découlent
De la bourbe et des épées; ce torrent est appelé Slidur.
Près du mont de Nida se trouve du côté du Nord
Une salle construite en or, destinée à la race de Sindri.
Il s'en trouve une autre dans Otkolni;
C'est la taverne (salle de la bière) du géant nommé Brimir.
Elle (la prophétesse) vit une salle éloignée du soleil;
Dans le Nastrand, les portes étaient tournées vers le Nord;
Les lambris suintent
Des gouttes de poison;
Cette salle est tapissée de dos de serpents;
Sur le torrent glacé on voit debout ou passant à gué,
Des meurtriers et des parjures;
C'est là que Nidhoggr se nourrit des corps morts,
Cet égorgeur d'hommes : savez-vous ce que cela signifie?

(1) Wöluspa, 39 et 40.

Mis en liberté, les loups avalent le soleil et la lune; les montagnes s'écroulent; toutes les barrières se rompent. Le loup Fenris et Loki se débarrassent de leurs chaînes; les géants, fils de Muspel, sortent des régions du feu accompagnés de Surtur, le monstre des flammes. Le coq rouge chante à haute voix chez les géants, le coq rouge et noir chante chez Hel, et le coq à la crête d'or chante chez les Ases. Heimdall fait résonner la trompe de Giallar. Cet appel retentissant fait trembler Yggdrasil, le frêne universel. Le serpent universel Jörmungandr se roule sur lui-même et frappe la falaise; l'aigle crie et déchire les cadavres; Naglfar, le vaisseau gigantesque construit avec les ongles des morts, est détaché (les Germains avaient coutume de couper les ongles des morts, afin d'entraver ainsi l'achèvement de ce vaisseau et de retarder la fin du monde).

La quille s'avance sur la mer venant du côté de l'est, les fils de Muspel viennent
Naviguant sur la mer, Loki dirige le vaisseau.
Toute la progéniture du monstre arrive avec le loup;
Surtur arrive du sud, le géant est armé de son épée,
Le soleil des dieux se reflète sur sa lame.
Les rochers s'écroulent, des géantes chancellent.
Des héros se dirigent vers Hel; le ciel s'entr'ouvre,
Que deviennent les Ases? Que deviennent les Ases?
Tout gémit dans Jötunheim, les Ases se rassemblent (1).
Cinq cents et quatre fois dix portes,
C'est le nombre de portes que je suppose dans Walhalla.
Huit cents élus sortent de chacune des portes
Lorsqu'il s'agit de se défendre contre le loup (2).

Les géants du feu ayant Surtur à leur tête veulent prendre Bifröst d'assaut; le pont s'écroule. Ils partent alors pour la plaine de Wigrid où s'engage le combat universel.

Odhin qui préside au choix des élus se dirige vers le combat, accompagné des Ases et des élus. Il rencontre le loup de feu dont la large gueule ouverte touche le ciel et la terre, et le monstre dévore alors le Père de tous. Son fils Widar le venge; chaussé d'un soulier fait avec des morceaux de cuir que les hommes coupent des

(1) Wöluspa.
(2) Grimnismal.

talons de leurs vieilles chaussures, il écrase la mâchoire inférieure du monstre.

Le fils sublime du père de la victoire,
Widar n'hésite pas à lutter contre le monstre.
Il lui perce le cœur avec son épée
Qu'il enfonce dans sa gueule béante ; il venge ainsi son père.

Thor atteint et tue le serpent Midgard ; cependant à peine a-t-il mis entre eux une distance de neuf pieds, qu'il s'affaisse et tombe mort, par l'effet du poison lancé par le serpent.

Freyr aussi privé de son glaive, dont il a fait le sacrifice pour obtenir sa bien-aimée Gerda, doit succomber dans la lutte contre Surtur.

Les fils de Muspel allument alors l'incendie universel qui doit consumer toute chose.

Il est dit dans la Wöluspa :

Le soleil s'obscurcit, la terre est engloutie par la mer,
Les brillantes étoiles tombent du ciel,
Des tourbillons de feu enveloppent l'arbre universel (qui nourrit les hommes et les choses).
La flamme ardente recouvre le ciel.

Mais des ruines du monde surgit une création plus belle encore que la création précédente :

Alors elle (la prophétesse) voit sortir de l'eau pour la seconde fois
La terre qui reverdit de nouveau.
Les flots s'abaissent; l'aigle vole au-dessus des flots
Et va chercher les poissons restés sur les rochers.
Les Ases se réunissent sur le champ Ida
Pour s'entretenir de celui qui changea la face du monde.
Ils s'y rappellent d'anciens oracles
Et les caractères runiques découverts par Fimbultyr (1).
Là se retrouveront de nouveau dans l'herbe
Les merveilleux disques d'or que possédaient primitivement les Ases,
Ces dieux qui gouvernent les peuples et la race de Fiolnir (de la terre — les nains).
Là, les champs, quoique non cultivés, produiront des moissons,

(1) C'est-à-dire des conjectures et des paroles mystérieuses d'Odhin prédisant la fin du monde.

Tout mal disparaîtra, et Baldur reviendra.
Baldur et Hodur habitent dans le ciel du dieu de la victoire.
Ces dieux possèdent la sagesse du choix. Savez-vous ce que cela signifie?

Il est dit plus loin dans la Wöluspa :

Je vois une salle plus lumineuse que le soleil,
Sur les hauteurs du Gimli, elle est couverte d'or.
Là demeureront de nobles et dignes princes
Qui jouiront sans cesse des honneurs.
Le puissant monté sur son coursier se rend au conseil des dieux.
C'est le puissant d'en haut qui gouverne tout.
Il termine les différends, apaise les discordes
Et prescrit des lois éternelles.

Il faut admettre d'après cela qu'un dieu plus puissant que les Ases (1) se soit chargé de la direction de l'univers lors de cette nouvelle création. Nous ne saurions nous refuser à considérer cette croyance comme un acheminement vers la foi chrétienne, soit qu'elle eût eu pour objet de glorifier le christianisme, soit qu'elle eût eu en vue son adoption; ce furent les chrétiens eux-mêmes qui les premiers transcrirent les prédictions attribuées aux dieux.

Il est impossible que les Normands n'aient reçu aucune notion concernant le christianisme; ils s'étaient trouvés en relation avec des peuples chrétiens pendant trois à quatre siècles et antérieurement à l'époque où l'Edda fut écrite, et, en outre, des colonies de chrétiens venus de l'Irlande s'étaient établies dans l'Islande, même avant l'arrivée des Normands dans cette île.

Toutefois la conclusion de la légende concernant la création présente un caractère tout germanique lorsqu'elle parle de la régénération de l'humanité et du soleil. Deux hommes, Lif et Liftrhasir (c'est-à-dire la vie et le

(1) Il est vrai que Simrock et Maurer repoussent cette supposition; mais ils n'allèguent pour cela aucun motif sérieux. Ou bien les Germains croyaient à leurs anciennes divinités, les Ases, ou ils n'y croyaient pas. S'ils y croyaient, il ne devait point exister à leurs yeux de Dieu qui leur fût supérieur; mais si au contraire ils croyaient à l'existence de la puissance supérieure d'un Dieu inconnu, les Ases devaient n'avoir plus de signification pour eux. Ce Dieu supérieur rappelle beaucoup le Dieu inconnu de Paul à Athènes.

conservateur de la vie) réussissent en se cachant à échapper à la destruction du monde. Ils se nourrissent de la rosée et engendrent une nouvelle race d'hommes. Avant d'avoir été mangé par le loup, le soleil avait procréé une fille plus belle que lui; elle devait conduire le char du soleil après la mort des dieux.

Les trois Nornes survécurent aussi à la fin du monde; mais de redoutables déesses du destin qu'elles étaient jadis, elles s'étaient transformées en aimables déesses du bonheur.

Le mythe de la fin du monde, qui trouve jusque actuellement même croyance parmi les peuples, fit la force de l'ancienne religion dans laquelle il se maintint durant le cours des siècles. Nous y retrouvons l'idée que les peuples germaniques se faisaient du monde; ces grandes images dues à leur puissante imagination sont comme une sorte de pressentiment concernant la destinée de l'univers, dans lequel les créations se succèdent sans cesse, où la vie naît de la mort elle-même, depuis les régions souterraines où le ver se remue dans la poussière jusque sous la voûte des cieux où les astres rayonnent.

Le commentaire même de Tacite prouve combien les Romains éprouvaient de difficulté à se familiariser avec les croyances du peuple germanique; l'historien romain ne conserve le nom originaire que de deux de leurs divinités, Nerthus, la mère de la terre, et Tuisko, le fils né de la terre, qui engendra Mann, le père primitif des tribus allemandes, et qui ont pu être désignées aussi sous la forme de divinités du Nord, tandis qu'il leur attribue trois divinités romano-grecques, Mercure, Mars, Hercule et une divinité égyptienne, Isis. Ce fait peut s'expliquer par l'analogie qui existait entre ces derniers dieux et ceux connus sous le nom de Odhin, Thor, Tyr ou Zio et Frigg. Toutes les notions que possédaient les Romains au sujet de la mythologie germanique ne portent aucune atteinte à l'authenticité des traditions du Nord, dont la validité acceptée par tous les Germains est prouvée à l'évidence par Grimm, Simrock et Guitzmann, qui s'appuient pour cela sur les anciens mythes et sur les usages conservés dans les tribus germaniques.

Les Germains n'avaient pas de clergé privilégié; c'est la raison pour laquelle ils conservèrent aussi longtemps leur constitution démocratique, tandis que les Gaulois furent asservis et ruinés par le clergé et par la noblesse. Les fonctions sacerdotales étaient dévolues au chef de famille ou au membre le plus âgé de la famille, et dans la tribu au prince. Des femmes renommées pour leur sagesse et des prophétesses furent les seules personnes qui jouirent parfois d'une grande considération dans le sacerdoce. L'évocation des puissances surnaturelles et le don des visions par le moyen de la magie étaient tenues en grand honneur; c'est ainsi que la « sudkunst »(la magie) est mise en toute évidence dans l'Edda. Le christianisme traita les prophétesses de sorcières; toutefois l'ancienne croyance, taxée de superstition par la nouvelle religion, se conserva avec tant de ténacité dans les esprits qu'au dix-huitième siècle encore une femme considérée comme sorcière fut brûlée vive. Théophraste Paracelse de Hohenheim représentait, il y a quelques siècles seulement, la nature sous l'aspect de géants, de nains, ou sous celui de génies des montagnes, de l'eau, de la lumière et du feu (salamandres). Les femmes les plus renommées pour leur sagesse furent Véléda, Aurinia et certaine géante, qui avait, paraît-il, annoncé à Drusus sa fin prochaine.

Les Germains du Nord n'avaient pas non plus de clergé particulier. Ainsi que dans le cercle restreint de la famille, le chef était chargé tout à la fois du gouvernement temporel et des fonctions ecclésiastiques, de même les chefs de tribus (goden) et les rois du Nord réunissaient entre leurs mains l'autorité temporelle et le sacerdoce. En Islande, le goden ou hofgoden (hof signifiait à l'origine un endroit consacré) se trouvait chargé du soin de l'entretien et de l'embellissement du temple, et de la présidence des cérémonies, ainsi que des séances de l'assemblée nationale « le Ding ». Il devait exercer aussi une certaine autorité protectrice.

L'origine des temples n'est au reste pas très-ancienne. Les Germains pensaient qu'il était indigne des dieux de se trouver représentés sous des formes humaines ou enfermés entre des murailles. Ils consacraient leurs forêts et

leurs bois, et donnaient à ces sanctuaires le nom des dieux qu'ils y adoraient (1).

Il est probable qu'il s'est trouvé en outre dans ces bois sacrés des endroits consacrés, où se conservait le symbole de la divinité; c'est ainsi que le chariot sur lequel Nerthus, la mère de la terre, avait coutume de parcourir le pays, était abrité dans un bois sacré, et que l'Irminsul aussi s'élevait encore à l'époque de Charlemagne dans un bois semblable. Il y eut peut-être quelques temples; car l'érudit historien romain signale aussi un temple appartenant aux Marses et appelé « Tanfanã »; mais c'était là plutôt des sanctuaires nationaux réservés à toute la tribu. Il paraît que les cantons et les communes choisissaient de préférence les sources, les hauteurs et les bois pour y offrir leurs adorations aux divinités. On trouve actuellement encore dans plusieurs montagnes de l'Allemagne quelques vestiges de murailles qui entouraient jadis l'endroit où se faisaient des sacrifices aux divinités.

Le voisinage des arbres était surtout favorable à la célébration du culte; aussi leur laissait-on atteindre un degré de croissance tel qu'il n'était pas rare de rencontrer des chênes et des tilleuls comptant environ mille ans d'existence. L'érection des temples eut lieu surtout dans le Nord où le paganisme se maintint bien plus longtemps que dans

(1) Cette assertion de Tacite (Germ. 9) a souvent été l'objet de contestations, à cause de certains passages de César et d'Agathias, d'après lesquels les Germains avaient, paraissait-il, adoré des arbres, des eaux, des collines, des rochers, et aussi parce qu'il est dit que différents missionnaires détruisirent les idoles. (Saint Columban, entre autres, renversa trois idoles de bronze doré dans une chapelle de Bregenz, qui avait appartenu précédemment au culte chrétien.) Il est aisé de faire s'accorder ces deux assertions. Evidemment les deux premières données sont le résultat d'une erreur commise par l'auteur qui, ne s'étant pas rendu sur les lieux mêmes, a dû s'en rapporter aux opinions des autres. Les Germains, il est vrai, adoraient leurs divinités dans des forêts, dans le voisinage des sources ou sur les collines, et ils y offraient leurs sacrifices. Il en résultait que ces endroits étaient sacrés pour eux et qu'ils les considéraient comme des asiles inviolables, mais ils ne les adoraient pas. Ils peuvent avoir possédé des symboles de leurs divinités dans certains endroits sacrés, mais ils ne les avaient pas, à coup sûr, revêtues d'une forme humaine. Ils n'en avaient pas non plus une aussi grande quantité que les Grecs et les Romains. Leurs dieux domestiques ne paraissent pas avoir été, comme ils le furent chez les Romains, connus sous le nom de dieux lares. Le signe du marteau suffisait, comme a suffi depuis le crucifix, pour symbole de la dévotion de la famille.

les autres contrées; il mit plus de temps aussi à s'y transformer, c'est-à-dire à se ressentir des influences étrangères; l'élément aristocratique y domina aussi bien plus longtemps que dans l'Allemagne de l'Ouest. On a conservé encore quelques peintures décorant jadis le temple d'or d'Upsala.

Si le souvenir des anciens endroits sacrés s'est entièrement perdu, tandis que les anciennes doctrines se sont conservées par une quantité innombrable de légendes dans l'âme du peuple allemand, c'est que le clergé chrétien s'efforça d'élever partout à la place des arbres bénits, des églises ou des chapelles chrétiennes, et de substituer l'image du Christ aux symboles païens qui se voyaient jadis soit près d'une source, soit sur une hauteur ou dans quelque autre endroit sacré. Il est avéré que Grégoire le Grand avait expressément recommandé dans une de ses lettres aux missionnaires anglo-saxons, de ne point détruire les temples païens, mais de les transformer en églises chrétiennes, afin que le peuple visitât plus volontiers ces endroits antérieurement consacrés au culte. Il prescrivit aussi de ne pas abolir les anciennes fêtes qui avaient lieu les jours de sacrifice, mais de les consacrer en l'honneur des saints du christianisme; il voulait que le peuple ne fût pas privé de ses divertissements.

Ces recommandations nous ouvrent de larges horizons pour l'histoire de la civilisation.

Les Germains ne connaissaient pas le sabbat juif qui fut le précurseur du dimanche des chrétiens (1). Ils rattachaient leurs fêtes aux divers retours des saisons; de là

(1) La division de la semaine en sept jours portant les noms des dieux attribués également aux planètes, provenait de Babylone et avait été adoptée aussi en Egypte; elle fut admise à Rome au IIe siècle après Jésus-Christ et chez les Francs, au IVe siècle. A cette époque, ceux-ci étant encore païens substituèrent aux dénominations des planètes qui portaient le nom des dieux romains, Soleil, Lune, Mars. Mercure, Jupiter, Vénus, Saturne, celles des dieux allemands correspondant aux premiers, c'est-à-dire Sunna, Mano, Zio, Wodan, Donnar, Freya, et dont on fit Sonntag (dimanche), Montag (lundi), le Zistag alaman (mardi), le Wodansday anglo-saxon (mercredi), Donnerstag (jeudi), Freitag (vendredi). Samstag (samedi) provient probablement du mot « sabbat ». Les Romans conservèrent la dénomination romaine : Sonntag fut le jour du Seigneur (dies dominica, dimanche). Les Anglais conservèrent les dénominations allemandes pour les six premiers jours de la semaine et donnèrent au septième seul le nom attribué par les Romains au samedi (saturday).

provient la ténacité avec laquelle les paysans maintinrent l'ancienne dénomination de certains jours du calendrier pour lesquels on avait adopté les noms des saints chrétiens ; ils y tiennent surtout encore pour les prédictions concernant le temps. Les jours de la semaine ont conservé leur dénomination païenne.

Les Germains avaient surtout trois grandes fêtes nationales solennisées par le sacrifice et par le culte divin : c'était la fête d'hiver appelée dans le Nord « la Julfest » (elle fut transformée en fête de Noël) ; la fête de l'équinoxe du printemps, célébrée en l'honneur de la déesse Ostera, qui se confondit avec la grande fête des chrétiens ; celle-ci conserva le nom de Ostern (Pâques) ; les feux dits de Pâques (Osterfeuer), allumés sur les montagnes, proviennent également de l'époque païenne. La fête qui se célébrait au milieu de l'été fut changée en fête de Saint-Jean ; les feux de la Saint-Jean sont également d'origine païenne. Il est probable que la fête de la Pentecôte, ainsi qu'un grand nombre d'autres solennités célébrées en l'honneur des saints furent, sur l'ordre de Grégoire, substituées aux fêtes du paganisme. C'est du moins ce que font présumer les fêtes des villages si chères au peuple, et qu'on rattachait jadis aux jours de fêtes religieuses ainsi qu'à la consécration des églises.

Les églises devinrent comme l'avaient été jadis les temples et les endroits consacrés, des asiles inviolables dans lesquels les fugitifs et les criminels trouvaient un refuge.

Les Germains célébraient la plupart de leurs fêtes pendant la nuit. Le souvenir de ces fêtes de nuit s'est conservé dans le peuple sous le titre de « sabbats des sorciers ». Il paraît qu'on célébrait, tout au moins en Saxe, pendant une certaine nuit, une grande fête à l'occasion d'un sacrifice ; elle fut conservée longtemps encore après l'introduction du christianisme, par les adhérents à l'ancienne religion ; ils la célébraient sur les hauteurs du Hartz (Brocken) que recouvraient des forêts vierges. La religion chrétienne appelait les disciples du paganisme des « sorciers », et traitait de « démons » les divinités païennes.

Malgré toutes les influences chrétiennes et la guerre énergique que Louis le Débonnaire et le clergé déclarè-

rent aux souvenirs nationaux, l'ancienne mythologie se conserva dans l'imagination du peuple à la faveur de la tradition et des chansons. Sigurd et Sigfried l'occupent aujourd'hui tout autant qu'il y a mille ans. Les anciennes fables se conservent encore sous les formes les plus variées parmi le peuple, étranger à toutes les recherches qui ont permis aux savants de réédifier le passé à l'aide de leurs découvertes. Les vierges du cygne, qui dans la fable se dépouillent de leurs vêtements de plumes, pour se baigner, ne sont autre chose que les anciennes Walkyries. L'imagination des Germains se figurait le génie des tempêtes sous la forme d'un aigle gigantesque qui enlevait l'air comme on enlève sa fiancée; de là provient cette expression si poétique, actuellement encore en usage, de la « fiancée du vent » (1). La fable du Götterdämmerung (le crépuscule de la fin des dieux) trouve jusque de nos jours un écho dans les prophéties sans cesse réitérées concernant la fin prochaine du monde. La prophétie au sujet du poirier du Walserfeld et de la grande bataille qui doit s'y livrer, rappelle la fable du frêne universel et le combat livré pour sa possession par les dieux aux géants et à la race des loups. Les anciennes divinités et prophétesses apparaissent encore dans nos châteaux sous le nom de « Dames blanches ». La légende de la construction du château gigantesque et du constructeur désappointé qui fit tant de ponts, de châteaux et de cathédrales, est racontée encore de nos jours de mille façons différentes; seulement le diable y est substitué au géant. Les femmes croient encore chez nous aux jours heureux et néfastes; elles attachent encore du prix à un remède nommé « sympathie », sorte de magnétisme appliqué par de vieilles femmes, c'est-à-dire par les descendantes des anciennes guérisseuses germaines. Nos jeunes filles cherchent encore à connaître leur destinée, durant la nuit de saint Sylvestre, au moyen du plomb fondu, et toujours elles croient pouvoir conserver leur beauté en se procurant de l'eau de source le premier jour de Pâques, si elles parviennent à la chercher à jeun et sans avoir été aperçues. Le pâtre solitaire dans les

(1) Le mugissement de la tempête est appelé encore poétiquement dans le Nord : « le chant de l'aigle ».

montagnes entend encore aujourd'hui le tumultueux départ de l'armée de Wuotan, c'est-à-dire des élus qui se rendent de Walhalla sur le champ de bataille. La légende parle encore d'anciens héros nationaux qu'elle suppose en compagnie des nains ; c'est entre autres Frédéric Barberousse qui se trouve dans le Kyffhaüser, et Charlemagne dans le Unterberg, près de Salzbourg ; celui-ci doit y rester jusqu'au moment où la longueur de sa barbe mesurera trois fois le tour de la table ; or, la fable représentait toujours Wuotan portant une fort longue barbe ; des corbeaux volent autour de la montagne ; tous les cent ans, le héros se réveille et s'informe du vol des corbeaux ; il doit dormir ainsi jusqu'au moment où ceux-ci, s'approchant de lui, murmureront à son oreille que les temps sont accomplis, qu'il doit se lever et conduire son armée au combat, afin de livrer la dernière bataille décisive. Or, ces corbeaux sont les corbeaux d'Odhin ; le héros est Wuotan, qu'après l'introduction du christianisme l'imagination des Germains a banni dans la montagne où il attend avec ses élus le moment du combat universel. Ce combat est aux yeux du peuple qui espère, celui qui après la ruine de l'empire germanique doit relever la nation allemande et lui rendre son ancienne puissance et sa grandeur perdue. Les oiseaux de proie cloués sur les portes des granges de nos paysans, font songer au mythe d'Odhin qui dit :

Ceux qui viennent chez Odhin reconnaissent aisément
La salle lorsqu'ils la voient.
Un loup est suspendu à la porte de l'Ouest ;
Au-dessus de lui pend un aigle.

En constatant avec quelle persistance les croyances du peuple se maintiennent malgré les transformations qu'elles subissent durant le cours des siècles, on est amené à considérer comme probables une foule de conjectures restées jusqu'alors à l'état de simples hypothèses.

On est tenté d'adopter l'opinion de l'auteur primitif de l'Edda, lequel représentait Odhin et les Ases comme de grands conquérants ou chefs d'armées venus de l'Asie, transformés en divinités par l'imagination du peuple. Semblables aux demi-dieux de la Grèce, ces dieux provenaient

de héros qui, à la faveur de leurs luttes contre les géants, contre les animaux carnassiers et d'autres monstres, avaient permis aux hommes de fixer leur résidence dans telle contrée ou dans telle autre.

L'analogie entre Thor et la légende d'Hercule est manifeste; tous les deux combattent contre des géants et contre des serpents, tous les deux triomphent de la nature sauvage et aplanissent les voies aux hommes. Les Wanes furent peut-être les anciennes divinités que les Germains importèrent de leur berceau asiatique; on serait porté à le croire surtout parce qu'ils toléraient les mariages entre frères et sœurs, et que cette coutume remonte à une époque bien reculée dans l'histoire de la culture morale. Les Ases, au contraire, peuvent avoir été les chefs ou conducteurs du peuple pendant le long trajet qu'il fit en se rendant de la mer Noire à la mer Baltique; ils ont pu être rangés au nombre des demi-dieux à cause de leur renommée; le souvenir de la patrie primitive s'était si bien conservé parmi les Germains, que Thor entreprend encore des voyages, dans la direction de l'est.

Le culte divin consistait chez les Germains en différentes pratiques dont la principale était le sacrifice. Outre le sacrifice et les festins du sacrifice il y avait encore des promenades solennelles d'où sont provenues les processions; il y avait aussi la consécration des enfants nouveau-nés, la bénédiction solennelle des mariages, les funérailles et enfin les oracles et les guérisons magiques. On distinguait, parmi les sacrifices, le sacrifice d'actions de grâces et le sacrifice d'expiation. Il était d'usage que l'on offrît à l'occasion du premier de ces sacrifices quelque chose en toute propriété à la divinité; dans le Nord c'était souvent le fils que l'on préférait, le cheval favori ou d'autres objets de choix. L'Eglise chrétienne lutta pendant longtemps contre cette coutume. Le concile tenu en Allemagne par Boniface en 742, défendit expressément les sacrifices « que des hommes insensés » introduisaient dans l'Eglise chrétienne en l'honneur de saints chrétiens, selon la coutume païenne. L'année suivante on interdit, tout en énumérant longuement les usages païens défendus, les sacrifices offerts à Wuotan et à Donnar, ainsi que les augures tirés du cerveau des

animaux sacrifiés, comme aussi la coutume de suspendre en guise d'offrandes des bras et des jambes en bois.

Quoique cette dernière coutume eût été interdite par presque tous les conciles qui se tinrent durant le VIII[e] et le IX[e] siècle, la superstition la maintint de telle sorte qu'elle existe actuellement encore; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les chapelles qui se trouvent le long des grandes routes; on y voit toujours suspendus des bras et des jambes en cire, en bois ou en argent (1). Nicolas von Dinkelsbühl dit qu'au XIV[e] siècle de réels sacrifices avaient lieu encore.

Parmi tous les genres de sacrifices le plus important était celui dans lequel on immolait des hommes. Ce fut dans le Nord qu'il se maintint le plus longtemps sous des formes solennelles; nous possédons à cet égard quelques narrations authentiques. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que en général on n'immolait que les criminels, et qu'ainsi le sacrifice tenait lieu d'exécution; cependant on sacrifia, mais exceptionnellement, des esclaves et des prisonniers de guerre. Après le combat de Varus, des Romains furent immolés aux dieux par les Germains en reconnaissance de la victoire qu'ils leur avaient accordée.

Les sacrifices humains avaient lieu encore en Norwége même après l'époque d'Olaf, qui y introduisit le christianisme et monta sur le trône en 995. Lorsque mû par son zèle pour la propagande, le roi invita les paysans à assister au Ding, à Trondheim, ceux-ci transformèrent l'invitation en un appel aux armes, et firent circuler la flèche de guerre, de maison en maison (c'était ainsi que se faisait, dans le Nord l'appel aux armes, surtout lorsqu'il s'agissait d'un acte arbitraire posé par le roi), car ils s'opposaient à la prédication du christianisme.

Lorsque le roi exposa son projet aux paysans armés qui assistaient au Ding, ceux-ci poussèrent des cris de colère et lui imposèrent silence (2), sinon disaient-ils « nous t'at-» taquerons ici même, au Ding, nous te tuerons ou bien » nous te chasserons du pays. Nous avons laissé le choix » de ces traitements à Hakon, ton prédécesseur, lors-

(1) Guitzmann, 285.
(2) Maurer, I, 290.

» qu'il nous fit la même proposition; il s'est résigné et » nous avons conclu ensemble un accommodement à la » satisfaction de tous. Nous ne faisons pas plus de cas de » toi que de lui et il doit te suffire que nous te traitions » comme nous avons traité cet excellent chef ». Le roi, entendant ces paroles, céda et offrit d'assister à l'une des grandes fêtes de sacrifice prochaines afin de s'initier davantage à leurs croyances et de s'unir alors amicalement à eux dans une foi commune.

Les paysans se calmèrent et l'on convint d'une réunion à Märi lors de la solennité du grand sacrifice offert au milieu de l'hiver, appelée Julfest, et à laquelle se rendraient tous les grands paysans et les chefs.

Avant que le moment fixé fût venu le roi invita les principaux jarles de la contrée à un festin, et leur déclara à cette occasion que s'il se voyait obligé de revenir au paganisme, il reconnaîtrait la nécessité d'offrir aux dieux qu'il avait si outrageusement offensés un grand sacrifice d'êtres humains, dans lequel on immolerait non pas, comme jadis, des criminels et des esclaves, mais les principaux chefs du pays, et il en désigna six qui se trouvaient précisément à sa table; il ajouta ensuite que si ce projet n'avait pas leur assentiment, il ne leur restait qu'à embrasser sa foi. Cette menace, à laquelle la présence d'une suite nombreuse donnait surtout du poids, agit d'une manière si persuasive que tous les convives se firent baptiser et donnèrent des otages. Fort de l'appui de ses nouveaux adhérents, Olaf se rendit à la Julfest, où il trouva tous ses adversaires réunis. Il convoqua le Ding et renouvela sa proposition. Le jarle Jarnskoggi lui répondit : « A présent comme précédem- » ment, ô Roi! nous, paysans, nous opposons à ce que tu » violes la loi; notre volonté, à nous tous, c'est que toi, » Roi, tu sacrifies comme les autres rois ont fait dans ce » pays, et aussi les autres chefs des Thrönder, Sigurd, le » jarle de Illadir, et Hakon qui fut récemment le jarle de » la plus grande partie de ce pays; c'était un homme dis- » tingué quant à l'esprit et à la valeur, quoiqu'il ne portât » pas le titre de roi; son règne fut béni pendant long- » temps, et on ne le chassa pas du pays; ni lui, ni son » père n'ont essayé d'attenter au droit qu'a chacun de croire

» au dieu auquel il veut croire. » (Il faut reconnaître que l'ancienne religion germanique était tolérante; ce fut même cette tolérance qui favorisa la rapide introduction du christianisme.) « Le roi Hakon Adalsteinsbostri fut le » seul qui donna cet ordre; mais les Thrönder se mirent » en colère et firent des menaces au roi, pour le cas où il » eût persévéré dans sa résolution. Écoutant le conseil du » jarle Sigurd et d'autres amis, il jugea à propos de con- » descendre à la demande des paysans; c'est aussi la seule » chose qui te reste à faire, ainsi que nous te l'avons » dit déjà l'hiver dernier, car nous n'avons depuis lors » rien changé à l'égard de nos croyances! » Les paysans ratifièrent cette déclaration par leurs applaudissements; mais Olaf répondit qu'il voulait, comme on en était convenu précédemment, aller dans le temple pour s'initier aux cérémonies du sacrifice. Ces paroles calmèrent les paysans et l'on se rendit au temple, sans armes, selon l'usage; le roi seul portait à la main une hallebarde garnie d'or. Parvenu dans le sanctuaire, Olaf s'élança vers les statues des dieux et brisa aussitôt celle de Thor; tandis que ceux qui l'accompagnaient détruisaient les autres, le jarle Jarnskoggi était assassiné devant la porte du temple par des gens de la suite du roi. Le peuple privé de son chef et doutant du pouvoir de ses dieux se rendit aux représentations que renouvela Olaf, et se fit baptiser. Cependant la résistance ne fut vaincue qu'en apparence.

Il y eut encore en l'an 1000, des sacrifices d'êtres humains parmi les païens de l'Islande. La partie chrétienne de la population reprochait à ceux-ci de ne choisir pour les offrir aux dieux que les individus les plus détestables, et de les soumettre à un genre de mort qui, quoique correspondant à leur crime, était pourtant trop horrible : ils les précipitaient du haut des montagnes ou les lançaient dans les crevasses des rochers (1).

Il était d'usage, dans les contrées du Nord, de briser le dos des victimes sur la pierre du sacrifice qui se trouvait à l'entrée du temple; on les noyait aussi parfois dans l'eau sacrée. Parmi d'autres genres de sacrifices encore, le

(1) Maurer, I, 426.

suicide était considéré comme un sacrifice personnel. Dans des cas exceptionnels, on sacrifiait aussi des hommes libres et des gens de distinction. Le roi suédois Oen immola neuf de ses fils pour obtenir des dieux nationaux, la prolongation de son existence; le peuple suédois, à l'instar des Burgondes, offrit en sacrifice ses rois Domaldi et Olafr Tretelyja, en vue d'obtenir une abondante moisson. Le jarle Hakon immola son propre fils, pendant une bataille, afin de faire tourner la victoire de son côté.

Les sacrifices humains furent en usage en Allemagne jusqu'à l'introduction du christianisme, et jusqu'au VIIIe siècle, entre autres, chez les Bavarois, établis cependant sur des territoires qui, antérieurement, avaient appartenu aux Romains. Dans un écrit adressé à Boniface, le pape Grégoire III défendit de vendre aux païens des serfs pour les sacrifices païens, et, en l'an 743, le concile de Lestines renouvela cette défense. Il arrivait souvent qu'on enfermait un enfant, en guise d'holocauste, dans une muraille, afin d'obtenir une plus grande solidité pour la construction; cette effroyable superstition était si invétérée, qu'aujourd'hui encore on retrouve les squelettes de ces enfants dans des murailles de bâtiments qui ne peuvent guère remonter à plus de cinq à six cents ans (1).

Le cheval était l'animal le plus considéré parmi ce peuple guerrier; c'était aussi l'holocauste le plus précieux.

Les sacrifices de chevaux furent, en conséquence, aussi fréquents dans le Nord que dans le Sud; c'est pourquoi les Germains païens du Nord furent appelés des « mangeurs de chevaux » par leurs compatriotes du Sud, qui déjà avaient embrassé le christianisme.

Les papes s'élevèrent énergiquement, à l'époque de Boniface, contre l'usage de la viande des chevaux sauvages ou domestiques, parce que la viande de cheval avait formé une partie essentielle du repas des sacrifices. Pendant le sacrifice, on fixait la tête des chevaux immolés sur des pieux ou sur des troncs d'arbres, soit en souvenir du sacrifice lui-même, soit comme pratique de sorcellerie; il est probable que l'usage assez fréquent d'attacher, aujourd'hui

(1) On fit, il y a quelques années, une semblable découverte à Münster, en Westphalie.

encore, des têtes de chevaux sur de vieux pignons provient de cette coutume.

On immolait, outre les chevaux, des génisses, de jeunes bœufs et des porcs.

Nous ne connaissons que fort peu de choses concernant le cérémonial de ces sacrifices, si ce n'est que les Alamans de Columban se tenaient, dans ces circonstances, assis autour d'une cuve de bière. Maurer, se fondant sur les sources historiques du Nord, fait la description suivante. « Les victimes étaient immolées devant les statues des dieux; » on recueillait leur sang dans des chaudrons destinés à » cet usage, on en aspergeait alors le peuple rassemblé, » et on lavait avec ce sang les statues des dieux, les autels » et les murs du temple. Leur chair était cuite dans des » chaudrons suspendus sur des feux allumés dans le ves- » tibule du temple, entre deux rangées de banquettes; on » mangeait la chair et la graisse ainsi accommodées et l'on » en buvait le jus. » Pendant le repas, le peuple buvait de la bière, trinquant par-dessus les chaudrons; les principaux convives portaient les toasts, fêtant la boisson et l'amour. C'était souvent à l'occasion de ces solennités que se prononçaient des vœux solennels.

Il était d'usage d'offrir des sacrifices à certains jours de fête ou dans des circonstances importantes, à l'occasion de l'explosion de la guerre ou à la veille d'une bataille.

La coutume de faire des prédictions ou d'interroger l'avenir se joignait aussi à ces solennités. « Pour connaître » l'issue d'une guerre importante, les Germains, dit Ta- » cite, font d'une manière ou d'une autre un prisonnier » appartenant au peuple avec lequel ils vont se mesurer, » et l'obligent à se battre avec un de leurs soldats qu'ils » désignent; tous les deux combattent avec les armes qui » leur sont particulières, et la victoire de l'un ou de l'au- » tre est considérée par eux comme un heureux ou fâcheux » augure. »

Il y avait encore d'autres genres de prophéties pour lesquelles on se servait de certains augures. Citons d'abord celui qui consistait à rassembler au hasard les caractères runiques gravés sur les petits bâtons qu'on lançait en l'air; on consultait aussi le vol des oiseaux; mais on ajoutait

surtout foi aux prédictions pour lesquelles on recourait au hennissement du cheval. On entretenait dans les sanctuaires et aux frais publics des chevaux blancs qui ne s'étaient souillés par aucun labeur profane, et que le chef de la tribu attelait au char sacré. Durant la course, on observait attentivement leurs hennissements et leur ébrouement. Les chevaux blancs jouissent toujours d'une certaine importance dans toutes les anciennes légendes ; ce sont, avec les chevaux noirs, les coursiers fantastiques attribués aux esprits (le blanc et le noir sont, en effet, les couleurs naturelles des chevaux).

Les songes ont fourni à toutes les époques, comme ils le font encore, abondante matière aux prédictions. On en tirait un nombre de présages si grand qu'aucun peuple ne s'en est jamais trouvé plus richement pourvu que les Germains, grâce à la puissance et à la fécondité de leur imagination. Hâtons-nous d'ajouter que cette grande propension à interpréter les rêves n'est, en tous cas, qu'un abus regrettable de la faculté créatrice à laquelle nous sommes redevables de tant d'inventions qui ont contribué abondamment et doivent contribuer davantage encore au développement de l'humanité.

On attachait de l'importance surtout aux présages qui se présentaient à la sortie de chez soi, et auxquels les chasseurs ajoutent foi actuellement encore (1). La rencontre de certains animaux était considérée comme un présage de bonheur, tandis que celle de certains autres faisait prévoir un jour néfaste. Il est d'usage encore dans quelques villes du Rhin que si, le matin, des jeunes gens traversent le marché, les marchandes sollicitent les jeunes hommes et les marchands les jeunes filles de les étrenner afin de leur porter bonheur pour la vente durant cette journée.

La croyance aux jours heureux et malheureux est telle encore parmi les femmes allemandes que peu d'entre elles n'en tiennent pas compte lorsqu'il s'agit de fixer le jour de leur mariage.

(1) Le grand-père de l'auteur rentrait sans hésiter chez lui si sortant le matin, soit pour la chasse, soit pour une promenade à cheval, il lui arrivait de rencontrer une vieille femme.

La bénédiction qui opérait les guérisons et dont la formule magique servit à Wuotan pour guérir le pied foulé de Baldur, s'est conservée jusqu'à nous à travers les siècles (1).

Il y avait, outre le repas du sacrifice, une troisième cérémonie religieuse : c'était le baptême, adopté aussi parmi les Germains; il fallait que le nouveau-né reçût, au moyen de l'eau, une consécration qui lui ouvrait le cercle de la famille. A cette cérémonie se rattachait l'imposition du nom; dès que l'enfant avait été arrosé d'eau, il acquérait complétement le droit à la vie. A dater de ce moment l'exposition de cet enfant était assimilée au crime de l'homicide (2). Guitzmann a trouvé aussi dans les traditions bavaroises des indices de ce baptême. Le mariage était consacré également par des cérémonies; on offrait à cette occasion des sacrifices à Freyr et probablement aussi à Freya, la déesse de l'amour; on bénissait le sein de la fiancée avec le marteau de Thor qui servait à beaucoup d'autres consécrations. A la suite de cette cérémonie avait lieu un festin plus ou moins somptueux et prolongé suivant les ressources de la famille. Ces interminables banquets de noces, qui durent pendant huit jours, et dans lesquels on consomme des bœufs entiers et une quantité considérable de vivres et de boissons, ont lieu encore dans plusieurs de nos pays de montagnes.

Les funérailles étaient l'occasion des fêtes religieuses les plus importantes. A l'origine on brûlait les corps; plus tard, ils furent enterrés. Le christianisme avait aboli dans l'empire romain l'usage de brûler les corps; dans plusieurs lettres adressées aux missionnaires par des papes, ceux-ci s'élèvent contre cette coutume païenne; toutefois l'ensevelissement des morts précéda dans le Nord l'introduction de la foi chrétienne. Le corps de Baldur fut brûlé; Freyer fut enterré, d'après la tradition d'Ynglinga, à l'endroit où il mourut de maladie alors qu'il était roi de

(1) On trouve de plus amples détails sur ce sujet dans les ouvrages de Grimm, de Simrock et de Guitzmann.

(2) Maurer, I, 226. On faisait probablement une exception lorsqu'il s'agissait d'enfants infirmes; c'est en partie à cet usage qu'il faut attribuer qu'en général la population adulte était douée de la force, de l'élévation de la taille et de la beauté tant vantées par les Romains.

Suède. Rien ne nous indique si l'un de ces genres de funérailles prévalait sur l'autre, soit dans le cas de mort violente, soit dans le cas de mort à la suite de maladie, ou bien si l'on faisait quelque distinction de cet ordre pour les gens libres ou ceux qui ne l'étaient pas.

Ce ne fut que par l'énergique volonté de Charlemagne et par la menace de la mise à mort, qu'on parvint, après bien des difficultés, à empêcher les Saxons et les Thuringiens de continuer de brûler les corps; il n'est pas fait mention de l'attachement qu'auraient pu conserver pour cette coutume païenne les Francs, les Bourguignons, les Alamans et les Bavarois. Il semble que l'usage de brûler les morts et celui de les enterrer aient existé conjointement chez ces tribus, avant leur conversion au christianisme. Les découvertes faites dans les anciens tombeaux des Francs prouvent que, antérieurement à leur prise de possession des provinces romaines, et avant leur adhésion au christianisme, ils avaient adopté l'usage établi dans ces pays d'enterrer les morts (1). C'est ainsi seulement que peut s'expliquer cette clause de la loi salique qui interdit sous peine d'une grosse amende payable en argent, l'enlèvement des corps enterrés ou non enterrés (2). C'est aussi ce que prouva, en 1653, la découverte du tombeau de Childéric; ce roi avait été enterré avec tout le luxe des ensevelissements de l'époque chrétienne postérieure; Charlemagne encore fut embaumé, comme l'ancien roi franc, revêtu de sa magnifique armure, ceint de sa couronne et entouré de ses trésors. On déploya la même somptuosité à l'occasion de l'ensevelissement de simples guerriers, tant dans l'Allemagne proprement dite que dans le Nord. « Nous ne retrouvons pas, dit Lindenschmidt, dans les tombeaux francs » et alamans, les morts recouverts d'un linceul de simple » toile blanche comme l'étaient ceux des premiers chrétiens romains ou romans; les corps des hommes sont » revêtus de leur armure complète, et ceux des femmes de » leurs vêtements de fête. Ces intéressantes découvertes

(1) Lindenschmidt, p. 2.

(2) Lex Sal., LV. Si quis corpus occisi hominis, antequam in terra mittatur, in furtum exspoliaverit 62 ½ sol. culpabilis judicetur. Si quis corpus jam sepultum effoderit et exspoliaverit, etc.

» nous permettent de juger d'une manière à peu près
» complète ce qu'était la vie extérieure à cette époque
» déjà si éloignée de la nôtre. » En effet, la découverte des tombeaux a ouvert de nouveaux horizons aux historiens. Chez tous les Germains, le guerrier était enterré avec sa plus belle armure, la bride, la selle de son cheval et son cheval lui-même. Il arriva même dans le Nord qu'on enterra le vaisseau avec le chef de la marine.

Des corbeaux, des chiens et même des esclaves étaient souvent mis à mort à l'occasion des funérailles; ce fut le cas, lors de celles de Baldur et de Nanna dont les corps furent brûlés. Bien souvent on jetait des vivres et des boissons sur le bûcher, que l'on bénissait avec le marteau de Thor (1).

Plusieurs héros parmi les chefs de marine furent brûlés, comme le fut Baldur, sur leur vaisseau, abandonné ensuite aux caprices de l'océan. Toutefois on a retrouvé aussi les tombeaux de quelques-uns de ces héros, dont les pierres tumulaires présentent la forme d'un vaisseau. Les funérailles étaient considérées comme une dette sacrée due aux morts. Aucun cadavre ne pouvait être laissé sans sépulture; même celui de l'homme mis légalement à mort devait être recouvert de terre.

Aux époques anciennes, on enterrait les morts çà et là, d'une manière éparse; ce ne fut qu'après l'abandon de la coutume de brûler les corps et après qu'on eut renoncé à l'usage païen général des tumulus que l'Eglise chrétienne parvint à faire inhumer dans des cimetières communs, établis dans le voisinage des premières chapelles et des églises, les morts de la population des centuries; celle-ci était restée jusqu'alors, même après la mort, divisée selon les cercles de parentés. De cette époque datent

(1) On trouva parmi les objets conservés dans les tombeaux de l'époque mérovingienne des épées et des lances courtes et longues, des couteaux, des haches de différentes formes, des flèches et des arcs, des boucliers de diverses espèces. Deux casques seulement font partie des armes dues à ces découvertes; on n'a retrouvé, en Allemagne surtout, ni cuirasses, ni drapeaux, ni trompettes ou cors datant de cette époque; mais en revanche, on y découvrit des éperons, des bridons, des vestiges d'objets de vêtements, des ceintures, des ornements, particulièrement des épingles ou agrafes qui servaient à attacher les vêtements, tous ces objets sous les formes les plus variées, des bagues, des chaînes, des bracelets, des vases en bronze et des monnaies.

les monuments funéraires et autres distinctions que nous trouvons encore dans nos cimetières actuels.

Un repas mortuaire avait lieu jadis à l'occasion des funérailles; il n'était pas extraordinaire que la tristesse en fût bannie; la coutume de ces banquets s'est conservée également jusqu'à nos jours; ils remplacent en quelque sorte l'ancienne solennité de la prise de possession de l'héritage à laquelle s'attachait souvent, dans le Nord, la cérémonie d'un sacrifice religieux.

Dans le Nord la prise de possession d'une pièce de terre était accompagnée d'une cérémonie religieuse appelée la bénédiction par le feu; on faisait avec un tison rouge le tour de la propriété qui se trouvait bénite de la sorte. Dans d'autres contrées, on se servait du marteau pour cette cérémonie. La mise en liberté complète des esclaves, le duel, le serment et le jugement de Dieu, étaient également dans le Nord l'objet d'une solennité et l'occasion de sacrifices.

Quoique les Germains considérassent leurs dieux comme mortels, ils croyaient néanmoins que l'âme humaine avait été immortelle à l'époque qui précéda « l'aube de la fin des dieux. » Ils se figuraient la vie postérieure sous des formes bien plus variées que ne la représente l'Eglise chrétienne. Tandis que celle-ci divise les hommes en deux catégories selon leur piété ou leurs péchés, promettant le ciel aux uns et menaçant les autres de l'enfer, les Germains admettaient plusieurs genres de séjour dans la vie future. Les dieux se choisissaient, croyaient-ils, les plus nobles d'entre les hommes et les appelaient à eux au moyen d'une mort violente. Odhin choisissait ses élus sur le champ de bataille, Thor prenait les siens parmi les serviteurs, Freya parmi les femmes et Gefion, parmi les vierges; tous renaissaient alors à une vie plus heureuse, dans laquelle ils trouvaient plus de jouissances et bien moins de maux qu'ils n'en avaient rencontrés sur la terre. Les géants et les nains attiraient aussi les hommes à eux; les méchants et tous ceux qui avaient causé quelque préjudice aux autres par leur magie, leur malice ou leur cruauté, étaient surtout leurs élus. Quelquefois même des hommes plus vertueux se trouvaient entraînés par eux, mais ces mau-

vais génies les traitaient avec moins de cruauté que les autres. Hel recevait tous ceux qu'avaient dédaignés les géants et les pygmées, c'est-à-dire la foule des êtres lâches et oisifs qui ne croyaient ni à Dieu ni au démon, ou qui mouraient dans l'oubli, soit de maladie, soit de caducité. De là vint que des héros et des rois se donnèrent la mort lorsqu'ils sentirent approcher la vieillesse; les uns s'ouvrirent les veines, d'autres se livrèrent aux flammes sur un vaisseau abandonné aux flots; d'autres enfin se précipitèrent du haut d'un rocher dans la mer. La vie que l'on menait chez Hel était sombre et triste. Cette divinité demeurait dans la région de glace (Niflheim) où tout est privé de mouvement et de vie. On voit que l'enfer des Germains contrastait avec celui des chrétiens. La sortie de ces lieux était interdite; d'épouvantables chiens veillaient aux portes. La salle de Hel a pour nom : « Eljudnir, » c'est-à-dire « épreuve de la patience »; le plat y est nommé « la faim »; le couteau, « la famine »; le serviteur, « la lenteur », et le seuil de la porte, « la perdition qui s'approche ». Il n'y est pas question de châtiment, et la vie y est en tout semblable à celle qu'on mène sur la terre. On y sert aux convives de l'hydromel et d'autres choses aussi. L'imagination des Germains symbolisait par Hel l'ennui qui poursuit ses victimes jusqu'après leur mort, conséquence d'une vie désœuvrée. Un tel ennui devait être considéré par ce peuple, doué d'une si prodigieuse activité, comme un mal trop grand en lui-même pour qu'il fût nécessaire de supposer l'existence d'autres tourments dans l'enfer.

Outre les hommes qui mouraient, soit sur leur lit de douleur, soit sur le champ de bataille, en un mot, sur la terre ferme, il y en avait un grand nombre encore qui terminaient leur vie dans les flots. De là vint que l'imagination des Germains peuplait la mer de géants qui lui réclamaient leurs victimes.

Dans les profondeurs de la mer habitait le géant Gymir ou Oegir, avec sa femme Ran (la proie) et ses neuf filles. Ran, munie d'un filet, poursuivait les navigateurs pendant la tempête et s'efforçait de s'emparer de tous les passagers. Les habitants du Nord croyaient se faire bien accueillir

par Ran lorsqu'ils étaient bien vêtus et qu'ils portaient de l'argent sur eux. Ils considéraient la tempête comme une invitation à un festin, qu'elle leur adressait.

Outre les géants, il y avait aussi de plus petits génies des eaux qui allaient se choisir des mortels ; cette dernière croyance s'est maintenue le plus longtemps ; elle existe actuellement encore dans l'Allemagne du sud, au Mummelsee.

Des géants et des esprits qu'on supposait habitants des montagnes, attiraient aussi des hommes dans leurs cavernes souterraines et dans leurs châteaux de cristal. On croyait que tous ceux qui disparaissaient dans les fentes des rochers, avaient été enlevés par des puissances surnaturelles.

C'est ainsi qu'après l'introduction du christianisme, l'imagination transféra dans les montagnes Walvater (le père qui choisit) et ses élus ; on se les représenta dès lors comme des héros appartenant à l'empire des Francs. Il eût été impossible d'enlever aussi spontanément au souvenir du peuple la tradition du séjour de délices réservé aux héros après leur mort. Les plus dignes d'entre les hommes, c'est-à-dire tous les hommes d'action et tous les héros étaient censés prendre part à l'existence de Wuotan, vie pleine d'activité et de jouissances. On croyait que la Walhalla était le plus magnifique des châteaux du ciel. La salle était éclairée par l'éclat des épées. A la sortie se trouvait la « Glanz-Wald » (forêt brillante) dont le feuillage brillait comme l'or ; c'était la plus belle forêt que possédassent les dieux et les hommes.

C'est dans cette halle qu'entraient tous ceux que Walvater appelait à lui et qu'allaient choisir les Walkyries, les vierges ailées des combats. Walvater réservait cette demeure (la Walhalla) aux héros tombés dans la bataille ; c'étaient ses fils de prédilection. C'est là que le cuisinier Andhrimir faisait bouillir pour eux, dans le chaudron nommé Eldhrimir, le sanglier Jährimir, qui chaque jour renaissant à la vie était bouilli de nouveau. Toujours on versait l'hydromel provenant de la chèvre Heidrun qui broutait à l'arbre universel, et bien que les héros eussent vidé le contenu des tonneaux. Chaque matin, les élus

sortaient armés et combattaient; leur besogne héroïque achevée, ils rejoignaient la Walhalla à l'heure du repas. Walvater lui-même se mettait à table avec eux; il ne buvait que le vin et donnait en pâture, à ses deux loups, la chair qu'on plaçait devant lui. Le sanglier était dressé sur la table, la grande corne circulait, le chantre célébrait les exploits des héros, qui passaient ainsi la nuit, faisant entendre des chants d'allégresse, à côté des Walkyries; celles-ci leur servaient à boire; le matin venu, les héros reprenaient leurs occupations de la veille et cette vie bienheureuse devait se prolonger jusqu'au « crépuscule de la fin des dieux, » c'est-à-dire jusqu'au moment où les élus, unis aux Ases, auraient livré à la race du loup la bataille décisive. Freya choisissait souvent de nobles femmes pour en faire des Walkyries, qui étaient les compagnes des élus; c'était chez Freya que se rendaient après leur mort les femmes qui habitaient alors avec les héros dans le Wingwolf; les jeunes filles se rendaient chez Gefion, la déesse vierge.

Il est à remarquer que l'existence menée à la Walhalla représentait en quelque sorte la continuation, mais toute somptueuse, de l'existence terrestre, que menaient les gens de la suite d'un chef puissant; nous avons dit déjà que ce fut sous cet aspect que l'on se figura le Christ et ses disciples après l'introduction du christianisme. C'est aussi de cette manière que se trouvent définis dans le poëme de l'Heliand les rapports établis entre les chrétiens et le Christ.

Faut-il après cela s'étonner que, ayant adopté de semblables croyances, et convaincus par-dessus tout de l'impossibilité d'échapper au destin, les Germains se soient livrés aux combats sans souci de leur vie. Toute la morale de ce peuple découlait de sa foi religieuse. Quelque attrayante qu'eût pu lui paraître la vie terrestre, elle perdait tout son prix s'il la comparait à l'existence des héros habitant la Walhalla. Tous les efforts de l'homme soucieux de son bonheur devaient donc tendre à le rendre digne d'occuper après sa mort ce beau séjour. La vertu s'identifiait ainsi avec la bravoure. Maurer remarque avec justesse : « que la morale des Germains se fondait sur la

» ferme conviction de l'instabilité des biens terrestres et
» sur celle de la perpétuité attachée à une bonne renom-
» mée honorablement acquise. Il est dit dans l'hymne du
» Nord (Havamal) : La fortune meurt, les amis meurent,
» on ne meurt pas moins soi-même; mais jamais ne meurt
» la renommée de celui qui a fait le bien. »

Ces sages maximes, qui s'étaient développées à la faveur de la foi religieuse du peuple, et dont le Havamal s'est si heureusement inspiré, sont acceptables à toutes les époques; elles concordent souvent aussi avec celles des Grecs considérés comme le peuple le plus civilisé de la terre.

Le fils de l'homme libre est courageux et joyeux
Et hardi dans le combat.
L'homme doit être vaillant, et avoir l'humeur sereine
Jusqu'au jour de sa mort.
L'homme sans dignité se flatte en vain de vivre éternellement,
S'il se dérobe aux combats.
La vieillesse finalement ne l'épargnera pas,
Bien que la lance l'ait épargné.

Une autre maxime engage l'homme à ne pas se fier à la richesse, car elle est une amie peu sûre, et à ne pas se désespérer dans l'adversité.

Contrairement à Pindare qui considère l'eau comme le plus précieux des biens terrestres, le Havamal prône le feu et la lumière du soleil, et il ne trouve pas de guide plus sûr que le silence; il prévient les hommes contre l'orgueil, car,

Si le sot orgueilleux acquiert parfois
La fortune ou la bienveillance des femmes,
Sa crête se gonfle, sa prudence n'augmente pas,
Son orgueil seul s'accroit.
Il ne faut louer le jour que le soir venu, sa femme quand elle est morte et l'épée, lorsqu'elle a fait ses preuves.
Bois l'àle près du feu, patine sur la glace,
Achète le cheval lorsqu'il est maigre, l'épée quand elle est rouillée,
Élève l'étalon chez toi, et le chien ailleurs.
A l'archet qui grince, à la flamme qui pétille,
Au loup qui happe, à la corneille qui jase,
A la laie qui grogne, à l'arbre sans racines,
A la grosse marée, au chaudron bouillonnant,
A la flèche qui vole,

A la glace survenue pendant la nuit, à une vipère enroulée,
Aux semonces conjugales, à un glaive ébréché,
A un ours caressant, à un enfant royal,
A un veau malade, à un valet obligeant,
A une diseuse de bonne aventure, à des vaincus sur le champ de bataille,
A un ciel serein, à un seigneur qui rit,
A un chien qui boite, à des habits de deuil,
A un champ de blé ensemencé, à l'enfant prudent comme un vieillard,
Que chacun se garde avec soin d'accorder sa confiance.
N'outrage jamais par l'injure ou l'ironie,
Ni l'étranger ni le voyageur.
Rarement celui qui reste à la maison sait
A quel point est noble celui qui y entre.
Chez l'homme le mal et le bien
Habitent ensemble dans son cœur.
Il n'est point d'homme auquel rien ne manque,
Il n'en est point de si méchant non plus, qui ne soit propre à rien.
Ne te moque pas d'un orateur à la tête chauve,
La parole du vieillard souvent est utile,
Souvent d'une peau ridée sort un conseil fort sage.
Ne rudoie pas le voyageur, ne lui refuse pas l'hospitalité,
Donne avec joie à celui qui part.
Sois circonspect, mais sans excès;
Mais sois surtout prudent en buvant l'hydromel.
Il n'est en voyage de plus fâcheux compagnon
Que l'ivrognerie.
Et moins bienfaisante que la plupart des hommes le croient
Est la bière ;
Plus on en boit et moins
On a d'autorité sur ses sens.
L'homme ignorant se trouve-t-il avec d'autres hommes,
N'a rien de mieux à faire que de se taire,
Personne ne se doute qu'il ne comprend rien,
Lorsqu'il a soin de ne rien dire ;
Mais il est vrai que celui qui ne comprend rien,
Ne sait pas non plus quand il doit se taire.

Un des traits principaux du caractère des Germains nous est révélé par le prix qu'ils attachaient à la complète indépendance de l'homme ; or celle-ci n'est réalisable qu'à la condition de posséder quelque fortune si modique qu'elle soit. Conformément à cette disposition morale l'homme doit mettre sa confiance en lui-même et non dans les autres. On retrouve aussi des règles diététiques à leur usage, telles que celle-ci : « Faire tout à son heure et n'omettre rien de » ce qu'il faut faire ; il ne faut pourtant pas se priver de nour- » riture et de sommeil. » La propreté est recommandée,

mais on n'insiste pas d'une manière particulière sur le genre des vêtements. Les Germains avaient une grande aversion pour le mensonge; c'est ainsi que la séduction et l'adultère étaient considérés par eux comme des vices flétrissant ceux qui s'en rendaient coupables. Toutefois les rapports entre les personnes de sexe différent n'étaient pas aussi austères que Tacite le dit, non sans quelque arrière-pensée, à l'égard de la licence effrénée qui régnait alors à Rome. La conduite parfois assez légère de leurs dieux et les reproches que ceux-ci s'adressent confirment cette opinion. Une race aussi vigoureuse que celle des Germains ne pouvait être exempte de passions; aussi est-il dit dans différents passages que : « Le mal d'amour est le plus rigoureux à » endurer; celui-là le sait qui en a fait l'expérience. Per- » sonne ne doit blâmer celui qui s'est laissé surprendre » par l'amour; il subjugue souvent l'homme le plus pru- » dent, tandis que l'homme insensé lui échappe; le plus » sage même peut succomber sous ses attaques. »

La doctrine morale ne se reliait pas du reste étroitement à la religion; celui qui connaît la foule des proverbes allemands, sait combien elle s'est augmentée de sentences dues à l'expérience des siècles ultérieurs.

Cette doctrine morale et la doctrine religieuse se conservèrent pendant un plus long temps chez les tribus restées dans leurs foyers ainsi que parmi celles qui s'établirent dans l'Islande. Ce furent ces tribus qui s'opposèrent aussi avec le plus d'obstination à l'introduction du christianisme, tandis que les tribus colonisées dans les provinces romaines adoptèrent sans résistance la nouvelle doctrine. Dès le IVe siècle, les Visigoths d'abord, les Ostrogoths ensuite, et après eux, les Alains, les Gépides et les Rugières confessèrent la foi chrétienne; au commencement du Ve siècle, les Burgondes se firent d'abord catholiques, puis ariens; ils redevinrent catholiques au VIe siècle. Les Francs se convertirent au VIe siècle; puis vint le tour des Alamans, ensuite celui des Longobards; la conversion des Anglo-Saxons date du VIe siècle, celle des Bavarois, du commencement du VIIIe siècle, celle des Saxons, de la fin du VIIIe siècle et du commencement du IXe siècle; celle des Normands du Xe siècle, et enfin celle des Islandais remontent

environ à l'an 1000. Ces époques témoignent qu'en général plus les tribus se trouvaient éloignées de leurs foyers primitifs, plus aisément elles adoptaient le christianisme; les événements dont les Germains du Sud avaient été témoins avaient dû nécessairement affaiblir en eux le souvenir des usages nationaux qui leur avaient été jadis si chers. Une autre circonstance vint y contribuer encore. L'émigration avait eu lieu à la faveur de conquêtes faites par la violence; la guerre, si fatale aux coutumes et aux institutions démocratiques, transforma peu à peu les chefs des tribus en rois doués d'un pouvoir presque absolu. L'Eglise chrétienne, qui déjà avait abandonné ses formes démocratiques pour se constituer hiérarchiquement, et qui en outre renforçait le principe monarchique par la doctrine de l'obéissance passive à l'égard de l'autorité supérieure, l'Eglise fit cause commune avec la royauté, afin de pouvoir s'étendre à la faveur de son appui, fût-ce même par la violence. Ceux des Germains restés dans la mère patrie, c'est-à-dire les Saxons et les Scandinaves, furent en conséquence les derniers à embrasser le christianisme.

Trois circonstances différentes favorisèrent les missionnaires chrétiens, qui se rendirent d'abord chez les Alamans, ensuite chez les Bavarois, chez les Saxons et chez les Frisons : les Germains n'avaient pas de clergé privilégié qui eût pu redouter pour son autorité la concurrence de ces nouveaux apôtres; ensuite leur paganisme était tolérant par sa nature et ne se montrait pas aussi avide de propagande que l'Eglise chrétienne; enfin les femmes, qui jouissaient d'une grande considération en Allemagne, s'initièrent promptement au christianisme. Suivant les recommandations contenues dans un écrit du pape Grégoire le Grand et qui se retrouvent souvent aussi répétées dans les lettres de saint Boniface, l'apôtre des Allemands, les missionnaires chrétiens prirent en considération les usages païens et les transformèrent peu à peu en coutumes chrétiennes. Des églises et des chapelles s'élevèrent à la place des arbres et des sources consacrés; le crucifix et l'image de la Vierge Marie furent exposés aux endroits où l'on avait honoré, soit Thor, soit Freya. On conserva dans le signe

de la croix celui de la bénédiction donnée avec le marteau de Donnar. Les processions païennes, telles que celles en l'honneur de « la terre mère », furent transformées en processions chrétiennes et en pèlerinages.

La conversion au christianisme ne s'opérait pas toujours sans rencontrer d'opposition morale. Des faits intéressants qui eurent lieu chez les Frisons, sont rapportés à cet égard. Le duc frison Pratbord avait fait baptiser par l'évêque franc Wulfram, un fils qui mourut. Il consentit néanmoins à se faire baptiser lui-même(1). On raconte que déjà il avait posé un pied dans le baptistère lorsqu'il lui vint à l'esprit de demander à Wulfram où se trouvaient en ce moment ses prédécesseurs, les princes frisons païens. Lorsque l'évêque lui eut répondu que, n'ayant pas été baptisés, ils étaient en enfer, le prince retira son pied de l'eau, déclarant qu'il préférait se trouver plutôt en enfer en société avec les siens qu'en paradis avec de simples gueux. Longtemps après l'adoption du christianisme, il y avait encore des vieillards qui, fermement attachés à leur foi païenne, accusaient le christianisme d'avoir introduit des calamités sur la terre (2). Des querelles religieuses concernant le paganisme et le christianisme éclatèrent dans une famille frisonne qui, persécutée plus tard par Ratbod, se réfugia en Franconie (3). Deux membres de cette famille étaient devenus ecclésiastiques ; mais l'aïeule, très-opposée au christianisme, suscita à cette occasion de grands chagrins à sa belle-fille, sœur de ces ecclésiastiques. Elle lui reprochait de n'avoir mis au monde que des filles. A la naissance de Liafburg, plus tard la mère de l'abbé Liudger, qui devint un zélé missionnaire, la grand'mère fit sur elle le signe païen (4), en vertu duquel un enfant pouvait être mis à mort aussi longtemps qu'il n'avait pris aucune nourriture. La petite fille fut jetée, sur l'ordre de l'aïeule, dans un baquet d'eau, par des serviteurs; mais elle resta cramponnée à l'un des bords jus-

(1) Rettberg, II, 54.
(2) Wattenbach, 52.
(3) Rettberg, II, 523.
(4) Le droit d'exposer les enfants s'était introduit encore dans le texte de la loi frisonne, même à l'époque de Charlemagne.

qu'au moment où une vieille femme compatissante vint à passer. Celle-ci lui versa du miel dans la bouche et rompit ainsi le charme païen; elle continua à se charger d'elle, à la prière de la mère, jusqu'à la mort de la cruelle aïeule.

La profession de foi chrétienne se limita pendant plusieurs siècles aux pratiques extérieures; il était réservé aux hommes d'une époque ultérieure d'en découvrir le sens profond; plusieurs siècles s'écoulèrent encore durant lesquels on célébrait en secret le culte divin païen, dans les forêts et sur les montagnes; c'est ce que témoignent de nombreuses prescriptions et les traditions du Brocken (Blocksberg).

La mission chrétienne se trouva favorisée aussi par les efforts que fit Rome dès le principe en vue de devenir le centre du monde chrétien. Elle y réussit d'autant plus aisément, que le prestige qui avait entouré la capitale du monde païen fut exercé après la destruction de la puissance temporelle par son évêque.

Quoiqu'il n'ait pas été prouvé que les apôtres des Alamans, Fridolin, Columban et Gallus, eussent été soumis à l'autorité de Rome, ou investis par elle de leurs pleins pouvoirs, bien que l'apôtre des Bavarois Emmeran n'ait fait qu'après l'accomplissement de sa mission un voyage à Rome, durant lequel il perdit la vie, nous trouvons néanmoins dans des documents appartenant à des registres officiels du VIIe siècle, des indices de passe-ports donnés aux pèlerins qui se rendaient à Rome (1).

Kilian, l'apôtre des Thuringiens, qui mourut à Wurzbourg, alla le premier, fut-il dit, à Rome solliciter du pape de pleins pouvoirs pour sa mission. Le droit exercé par l'autorité supérieure ecclésiastique en Allemagne, ressortit peu à peu de cette sanction volontairement réclamée à l'évêque de Rome par les missionnaires. Ce fut à l'aide des Carlovingiens qu'un effort important fut réalisé dans cette voie. Ceux-ci briguant le trône des Francs s'allièrent avec l'autorité ecclésiastique, afin de mieux résister à l'opposition qu'allait inévitablement rencontrer chez un grand nombre de Francs la confiscation de la couronne à leur profit. Le pape de son côté avait tout à gagner par son al-

(1) Rettberg, II, 589.

liance avec ces puissants guerriers. D'abord les dispositions furent tout amicales. Dès lors, Boniface se considérant comme plénipotentiaire du siége romain auquel il avait prêté officiellement le serment de vassal et qui exigeait des évêques ses inférieurs une semblable obéissance, eut à s'applaudir des faveurs et de la protection des Carlovingiens. Lorsque Pépin eut dérobé la couronne, les relations amicales établies entre lui et les grands dignitaires de l'Eglise revêtirent, comme nous l'avons dit, la forme d'un traité formel à la faveur duquel le christianisme fut propagé par le fer et la flamme, et la dîme introduite à sa suite; des évêques et des ecclésiastiques furent investis, des couvents fondés, et enrichis de trésors et de biens-fonds.

Dès lors aussi la puissance et les prétentions des papes s'accrurent de génération en génération.

On rencontrait dans les Gaules, à l'époque de la domination romaine, une sorte de hiérarchie supérieure formée par les métropolitains. En Allemagne elle prit naissance à l'époque de Boniface, archevêque de Mayence. Les évêques gaulois avaient, à titre de seule autorité existante lors de la ruine de la puissance temporelle de Rome, maintenu l'ordre jusqu'à ce que le nouveau gouvernement germanique se fût entièrement constitué. Mais plusieurs siècles s'étaient écoulés avant que la hiérarchie eût été admise chez les Francs de l'Est.

Ce fut d'abord sous Boniface que les métropolitains prirent position en Allemagne. Boniface se considérait encore comme archevêque, dominant tous les autres évêques allemands; Cologne même était représenté comme simple siége épiscopal, tandis que l'archevêque siégeait à Mayence. Les évêchés saxons de Minden, de Munster et d'Osnabrück furent, lors de leur érection par Charlemagne, placés sous la juridiction de celui de Cologne et ce dernier fut élevé au rang des archevêchés. Les évêchés de Wurzbourg, d'Eichstädt et même ceux de Strasbourg, de Bâle, de Chur, d'Augsbourg et de Constance, se trouvaient à l'origine placés sous la dépendance de Boniface, ils y restèrent jusqu'au moment où ils furent pour la plupart élevés au rang des archevêchés.

Les évêques étaient au commencement et demeurèrent jusque dans le sixième siècle soumis au mode démocratique de l'élection, c'est-à-dire qu'ils étaient désignés pour remplir les charges ecclésiastiques par le choix de la généralité des chrétiens, du bas clergé, des prélats et des évêques du voisinage. Dès l'époque du synode d'Orléans (549), où une semblable élection eut lieu encore, on prit en considération l'assentiment du roi, à cause des intérêts matériels de l'Eglise. Ce genre d'élection fut mis en usage une fois encore à Reims en 625 ; mais à partir de cette époque à laquelle prévalut le système des bénéfices, le roi se plut à mesure qu'il comblait l'Église de bien-fonds, à considérer comme un droit acquis sa participation à l'investiture des siéges épiscopaux ; dès lors aussi s'introduisit la simonie ou vente des charges ecclésiastiques.

La défense des droits civils et politiques des évêques et des abbés donna lieu à la création de la fonction des curateurs (avocats), que se réservaient souvent les seigneurs lorsqu'ils faisaient des donations à l'Eglise.

A l'instar de cette fonction protectrice concernant les hauts prélats, naquit un droit de patronage à l'égard de juridictions ecclésiastiques de moindre importance, lequel impliqua également le choix des ecclésiastiques, qui précédemment avait été libre.

Le haut clergé prit dès le principe une position très-influente dans la politique, grâce à l'influence dont il avait joui dans les Gaules déjà, antérieurement à l'arrivée des Francs, et grâce à la bonne intelligence dans laquelle il vécut avec ces derniers. Il ne se contenta pas de s'occuper presque à l'exclusion de tous autres des affaires du gouvernement qui se trouvaient fort embrouillées, mais il prit siége aussi dans la diète rendue plus restreinte par Charlemagne et de laquelle se forma la diète ultérieure. Outre leur immixtion dans cette dernière diète, les hauts ecclésiastiques avaient encore droit de siége et de vote au synode dans lequel s'introduisit aussi sous leur influence une politique tout en leur faveur ; à cette époque, la politique était inséparable de la religion et de l'Eglise.

La position de l'Eglise se renforça d'une manière extraordinaire par les donations des rois francs. La concession

des biens-fonds provenant des domaines, au moyen de laquelle le roi récompensait ses fidèles partisans, soit séculiers, soit ecclésiastiques, non-seulement augmenta leur fortune pécuniaire, mais leur conféra aussi une multitude de droits qui jusqu'alors n'avaient appartenu qu'au chef de l'Etat.

Le droit de monnayage, le droit d'établir des impôts ou des taxes dévolu au fisc, et même l'administration de la justice passèrent peu à peu des mains du roi à celles des bénéficiaires. Ce fut l'origine de l'immunité qui, se rattachant aux institutions romaines, obtint sa consécration parmi les Germains, et qui, dévolue surtout à l'Eglise par la générosité des rois francs, assura au clergé une position exceptionnelle qui devint chaque jour plus puissante.

Il est vrai que, dans le principe, des obligations militaires se rattachaient à ces immunités; mais le haut clergé s'en vit déchargé par Charlemagne, à la suite d'une pétition présentée, avons-nous dit, par les Francs eux-mêmes.

Déjà, sous les Mérovingiens, le clergé parvint à s'approprier l'ancien droit germanique, d'après lequel les tribus étaient administrées selon leurs lois particulières, et il sut le maintenir plus longtemps que n'y réussirent les autres conditions sociales. Il acquit ainsi l'avantage de vivre sous le droit romain depuis longtemps favorable à ses intérêts. Le clergé parvint non-seulement à conserver sa position spéciale à l'égard de l'administration judiciaire, mais encore à en augmenter le bénéfice par ses empiétements à l'égard des autres conditions sociales; il en résulta un grand nombre de conflits, et bientôt même maints délits commis par des ecclésiastiques au détriment de laïques demeurèrent impunis. Nous avons mentionné déjà le taux élevé du wehrgeld alloué au clergé.

Le célibat imposé aux prêtres dut son origine à la situation faite en Orient à la femme, bien différente de celle qu'elle devait à la considération dont elle jouissait parmi les Germains. En Allemagne, où la femme était entourée de respect, le mariage des prêtres était dès l'origine incontestablement de règle; aussi le célibat imposé aux prêtres de l'Italie ne fut adopté par ceux de l'Allemagne qu'a-

près de longues luttes (1). Il ne fut pas question pour toute l'Eglise de l'Occident de la proscription du mariage des prêtres, pendant la première période du christianisme; toutefois, le droit de se marier était limité pour le clergé inférieur, tandis que certaines restrictions étaient introduites dans le droit dont jouissait le haut clergé. Peu à peu, le nombre de ces entraves augmenta et bientôt aussi prévalut la défense formelle du mariage des prêtres. Les premières décisions concernant leur mariage sont contenues dans une ordonnance du pape Sixte (385), d'après laquelle le mariage du bas clergé jusqu'au sous-diacre inclusivement était permis sans restrictions, mais seulement en tant que mariage unique et contracté avec une jeune fille ; le mariage s'y trouvait défendu aux ecclésiastiques d'un grade supérieur, à dater du diaconat inclusivement. Toutefois, leur mariage était maintenu s'il avait été conclu avant leur admission à ce grade, et à la condition d'observer la continence. Cette restriction fut étendue par le pape Léon Ier au sous-diaconat.

Les synodes gaulois en restèrent là jusque dans le VIe siècle. On vit encore alors des prêtres mariés même dans les grades supérieurs. Plus tard, une loi défendit à toute veuve de prêtre de se remarier. La loi mentionnée ci-dessus qui défendait le mariage aux ecclésiastiques d'un rang supérieur fit du célibat un état supérieur, plus saint et plus agréable aux yeux du siége romain; il en résultait que beaucoup d'ecclésiastiques renonçaient volontairement à se marier sans pour cela donner toujours l'exemple d'une grande pureté de mœurs. Dès le IVe siècle, il fut interdit aux prêtres d'habiter avec d'autres femmes qu'avec leur épouse, leur mère, leurs sœurs, leurs tantes ou d'autres parentes non suspectes. Saint Boniface le premier commença à s'élever contre le mariage des prêtres sans toutefois rien obtenir à cet égard. Le moine même qui se mariait n'encourait d'autre punition que celle de se voir enlever les dignités ecclésiastiques, et déclarer indigne de les occuper. Dans toute cette période, la dissolution du mariage fut en général l'objet de moins de difficultés qu'elle ne le devint plus tard.

(1) Reittberg, Histoire de l'Église, 651.

La fondation des couvents eut lieu en Allemagne conjointement avec l'introduction du christianisme et l'investiture des évêques. L'enseignement et l'éducation du peuple datèrent de l'origine des siéges épiscopaux et des abbayes. Pendant longtemps, les couvents furent les sanctuaires de la science, de la littérature et de l'éducation populaire; leurs bibliothèques et leurs archives nous ont légué un grand nombre d'œuvres utiles. Actuellement encore, les bibliothèques des monastères de Saint-Gall et de Corvey possèdent des manuscrits d'une grande valeur, concernant l'histoire de l'époque carlovingienne. L'école érigée primitivement dans le monastère doit être considérée comme la souche de notre système scolaire. Le soin des indigents était avant tout l'objet de la sollicitude des abbayes.

Des couvents furent fondés par des évêques, par des particuliers et par des rois. Dans le principe, ils se trouvaient entièrement soumis au pouvoir officiel de l'évêque et ne jouissaient que d'un droit particulier concernant leurs revenus. Au commencement du VIIIe siècle l'abbé disposa d'une autorité disciplinaire sur les moines, et l'évêque ne conserva plus qu'un droit de surveillance générale. Au milieu du VIIIe siècle surgit aussi l'institution de l'élection libre de l'abbé, conjointement avec le droit de confirmer ce choix, lequel fut dévolu à l'évêque; mais à la fin du VIIIe siècle quelques collations privilégiées accordées au pape s'introduisirent dans cette institution.

Les donations faites au couvent par les évêques et les séculiers, mais surtout par la famille royale franque, consistant en terres, en serfs, en droits de chasse et de pêche et en immunités, étaient si considérables que, au commencement, elles entraînaient avec elles pour ces couvents des obligations à l'égard de l'Etat. Ce furent d'abord des charges militaires (1) et des contributions en espèces, puis seulement une taxe payable en argent, destinée à cou-

(1) Il y eut en conséquence, sous les premiers Carlovingiens, des évêques et aussi des abbés appartenant à la condition séculière. Aux VIe et VIIe siècles le clergé n'était pas encore militaire. Il le fut au VIIIe siècle lorsque, à la suite de la sécularisation, il se préoccupa du moyen de rentrer en jouissance de ses biens; il espérait qu'on les lui aurait rendus en récompense de sa participation aux charges de la guerre.

vrir les frais du service militaire ; finalement ils n'eurent plus d'autre obligation que celle de prier pour le succès de l'armée.

Le règlement de vie constituait la partie la plus importante de la constitution des couvents.

Les principes de l'ascétisme monacal, concernant surtout le renoncement au monde, y étaient généralement admis ; seulement les règles variaient selon les couvents. C'est ainsi que l'ancienne et tolérante règle bénédictine du Mont-Cassin s'était peu à peu substituée aux autres règles, entre autres à celles de saint Basile et de saint Columban. L'avantage de la règle bénédictine paraît avoir consisté surtout en ce qu'elle était très-précise dans la prescription des occupations et des obligations des moines, tandis que saint Columban n'émettait que des principes généraux concernant la pauvreté, le renoncement, le silence, le genre austère de nourriture, la vanité mondaine; rappelant fréquemment la sévérité et la raideur du Nord, il laissait ainsi aux abbés despotes beau jeu pour opprimer à l'aise leurs subordonnés. Des plaintes s'élevèrent souvent de l'abbaye de Fulda contre les rigueurs de l'abbé ; elles parvinrent un jour même jusqu'au roi qui se vit contraint de déposer ce dignitaire. Saint Benoît avait fixé exactement l'emploi de chaque heure du jour et de la nuit. Tandis que saint Columban ne permettait que l'usage des légumes ou de plantes légumineuses, de la farine et de l'eau, peu de pain et de bière, sans même faire aucune exception pour les malades, saint Benoît accordait l'usage de la viande à tous les moines débiles ou malades, et celui du vin à tous les autres et même en assez grande quantité. Alors que saint Columban menaçait de coups tous ceux qui se rendaient coupables de quelque méfait sans distinction de personne, saint Benoît ne réservait ce châtiment que pour des pécheurs endurcis ou pour de jeunes gens indisciplinés (1).

La règle bénédictine n'avait pas en vue des couvents de femmes ; pourtant on en érigea sous son inspiration.

Les couvents, tant d'hommes que de femmes, furent en

(1) Voyez pour les détails sur la constitution intérieure des couvents : Rettberg, II, 683.

réalité peuplés par suite de quatre circonstances différentes : ils reçurent 1° des personnes qui par un zèle extrême pour la foi croyaient faire ainsi œuvre agréable à Dieu et être utiles à leur prochain par leur exemple; 2° des individus qui à la suite de quelque grand malheur désespéraient de jouir encore du bonheur ici-bas; 3° ceux qui dénués de ressources cherchaient à se procurer une existenee à l'abri de tout souci; 4° enfin des personnes contraintes par la volonté de leurs parents ou de leur famille à embrasser l'état religieux.

Il est incontestable que, dans le principe, les couvents firent beaucoup de bien en Allemagne; les moines défrichèrent des forêts, transformèrent des marais en champs fertiles, établirent des routes et des vignobles, améliorèrent l'élève des bestiaux et la culture des fruits; ils fondèrent des écoles et des bibliothèques, perfectionnèrent la technique industrielle, cherchèrent à donner aux peuples des mœurs plus douces, et à lui inculquer la noblesse des sentiments et une piété sincère; mais, dans le cours des siècles, les couvents dégénérèrent, et comme il arriva que peu à peu les moines abandonnèrent les macérations pour se livrer aux joies et au bien-être de la vie, ils firent servir leurs facultés à un usage tout opposé au but primitif de l'institution. C'est ainsi que s'immobilise ou disparaît tout ce qui prétend se dérober au pouvoir réformateur ou régénérateur du temps et au progrès de l'esprit humain.

Tandis que dans l'origine, parmi tous les efforts tentés en vue de la civilisation, la prédication était l'œuvre principale des moines et des prêtres, de telle sorte que Charlemagne même ordonna qu'on eût à leur faire subir un examen avant de les ordonner, afin de s'assurer qu'ils fussent en état de convertir les païens et d'instruire les fidèles, plus tard le culte extérieur et les cérémonies l'emportèrent sur toute autre chose. Il en résulta que le haut clergé ne se recruta plus que dans la noblesse, et que celui-ci prit de plus en plus le caractère d'une caste politique et dominante. Les reliques devinrent l'objet d'un scandaleux abus. Dès le ve siècle, des villes gauloises s'étaient prises de querelle au sujet de la possession de corps de saints; à la vérité, ces corps avaient été jadis

l'objet de larcins ou remplacés par d'autres dépouilles mortelles ; mais ces prétendues reliques étaient devenues bientôt, en Allemagne et en Italie, l'occasion d'une spéculation si manifeste que tels couvents ou tels autres endroits se trouvèrent même en concurrence comme le sont aujourd'hui les villes d'eaux de l'Allemagne. L'ardeur du prosélytisme en faveur de l'enrôlement se manifesta également. Tel était déjà, en 811, le fanatisme des moines, qu'on cite des abbés forçant par la violence des jeunes gens à se faire novices.

Les pèlerinages donnèrent lieu à de non moindres abus; il arriva souvent que des femmes en prirent prétexte pour se livrer à des déréglements. L'usage des passe-ports est issu de celui des pèlerinages; cette institution qui prit, dès la génération suivante, une forme vexatoire et insensée, avait dû son origine à un motif raisonnable.

Il y eut aussi des ermites qui, dans la solitude des forêts ou sur le sommet des montagnes, se dérobèrent au contact du monde et à toutes ses joies pour se livrer à la prière.

La plupart des abus que nous avons signalés n'étaient encore que des manifestations isolées à l'époque qui nous occupe. Ils prirent, dans le cours des siècles, une extension telle que la nécessité d'une réforme radicale se fit généralement sentir en Allemagne.

XIX

Entretien des indigents.

Le mode de secours accordé aux indigents était particulier à l'état social que nous avons analysé. Il ne saurait être question ni de richesse ni de pauvreté à cette époque primitive où les hommes libres, les serfs et les esclaves exploitaient leurs fermes respectives, où tout au moins les esclaves étaient au service des hommes libres. Aussi longtemps qu'il y eut du sol vacant on établit des villages et des fermes. L'accroissement de la population

força les fils puînés des familles de se réunir à l'effet de conquérir de nouveaux territoires. Les cas d'indigence résultant de défauts corporels étaient rares; en général la race était très-saine et très-robuste, et l'on exposait dès leur naissance les enfants estropiés ou de complexion délicate. Les gens devenus maladifs ou restés infirmes par suite de blessures reçues pendant la guerre étaient entretenus par des parents éloignés, si leur famille manquait des ressources nécessaires; enfin l'hospitalité exercée si largement à cette époque et qui venait en aide aux indigents permet de juger combien était grande la bienfaisance privée à l'égard des pauvres. « Quel peuple avait, dit Tacite, prodigué plus que les Germains les festins et l'hospitalité? » Le fait de repousser un individu de chez soi était taxé de crime. Chacun accueillait amicalement et traitait en convive, selon ses ressources, tout étranger réclamant l'hospitalité. S'il arrivait qu'on n'eût rien à lui offrir, le chef de la famille le recommandait à l'un de ses voisins ou à quelque ami dont il indiquait l'habitation au voyageur. Parfois aussi, ils entraient ensemble dans la maison voisine la plus convenable où ils étaient accueillis avec la même aménité. Personne ne songeait à faire de distinction entre les gens connus et ceux qui ne l'étaient pas. Au moment de se séparer on échangeait ordinairement quelques petits présents. Il était d'usage de ne rien refuser à l'étranger, qui ne se faisait pas toujours scrupule de réclamer l'une ou l'autre chose avant son départ. Les cadeaux étaient agréables à tous, mais en général on n'attribuait pas grande valeur aux objets que l'on offrait, et d'autre part on ne se croyait pas tenu de garder grande reconnaissance à l'égard de celui qui les donnait. Le prisonnier de guerre lui-même était traité comme un convive.

Il résulte de ce qui précède que l'entretien des indigents fut, dans l'origine, dévolu aux soins de la bienfaisance privée. Les hommes libres se prêtaient mutuellement aide et assistance par les confréries, les associations, les sociétés fondées sur la mutualité, en prévision d'accidents, et par des gildes, nom sous lequel nous retrouvons actuellement encore des sociétés de secours dans le Holstein.

Après l'introduction du christianisme, le nombre des

indigents s'accrut : beaucoup de serfs et d'esclaves furent mis en liberté à la faveur du sentiment religieux, tandis qu'un grand nombre d'hommes non libres s'enfuirent de chez leurs maîtres et se réfugièrent dans les villes ou dans les monastères, y cherchant une occupation stable que souvent ils n'y trouvaient pas.

L'entretien des indigents tomba bientôt à la charge du clergé et des couvents. La charité envers les pauvres que le christianisme recommandait si énergiquement, fut un des principaux motifs de ces nombreuses dotations de biens faites aux couvents par les laïques et par les rois. Telle fut la sollicitude que montrèrent pour les indigents, durant les siècles suivants, les évêques et les couvents, que les populations voisines des siéges épiscopaux et des monastères, habituées à se voir secourues, devinrent insouciantes et paresseuses. On retrouve aujourd'hui encore dans certaines villes épiscopales les traces de cette disposition à ne point venir en aide à soi-même.

XX

Les vêtements.

Les sources historiques et indigènes nous permettent de distinguer quatre pièces de vêtements qui furent en usage chez les Germains primitifs : le chapeau, le soulier, le manteau de fourrure et la chemise. Ces quatre objets sont attribués déjà aux Ases dans la tradition religieuse du nord de la Germanie. Les Goths aussi portaient des chapeaux à larges bords retroussés. Il est dit que dans une bataille contre les Lotharingiens, qui eut lieu au commencement de notre ère, les Saxons portaient des chapeaux de paille. On peut considérer comme objets de mise nationale tous ceux dont l'imagination revêtait les divinités; d'après cela il faut admettre que le mode d'arme-

ment offrait, dans les temps primitifs, mais toutefois en quantité fort restreinte, des boucliers, des casques, des lances et des épées. Les souvenirs les plus anciens chez ce peuple remontent à l'époque de sa mythologie. Les données dues à la tradition religieuse ne concordent pas entièrement, pour ce qui concerne l'extérieur, avec les assertions des plus anciens écrivains romains, surtout avec celles de César. Celui-ci dit : « Les Germains ont l'habitude de se baigner dans la rivière et de ne porter dans les pays froids d'autres vêtements que des fourrures (1), dont la courte dimension laisse une grande partie de leur corps à découvert. »

Ce passage des Commentaires s'explique par le fait que les Germains se dépouillaient avant la lutte de tout vêtement inutile afin de pouvoir combattre plus aisément et plus longtemps (2). Mais comme César n'avait connu les Germains que sous leur aspect militaire, on comprend qu'il ait commis l'erreur de ne leur attribuer d'autre vêtement que le manteau en pelleterie qu'ils portaient durant leurs campagnes.

Déjà Tacite nous donne à cet égard une description plus exacte. « Ils ont tous, dit-il, pour vêtement, un manteau » de fourrure fermé par une agrafe, ou par une épingle si » celle-ci manque; les autres parties du corps (la partie » inférieure des cuisses et des bras) restent découvertes. » Ils portent aussi des pelleteries qu'ils ornent souvent de » peaux fines et tachetées (qui ne songerait à la martre et » à l'hermine)? Le costume des femmes est semblable à » celui des hommes, excepté qu'elles s'enveloppent le plus » souvent dans des vêtements de toile rayée de rouge et » de blanc, Elles ne portent point de manches et leurs » bras sont nus; la partie supérieure de la poitrine n'est » pas couverte, quelque sévère que soit du reste leur dé-

(1) Nos philologues traduisaient jadis toujours : « pelles belluarum » par « peaux d'animaux ». C'est pourquoi les écoliers se représentaient les Germains comme des sauvages.

(2) D'après Paul Warnefried, l'historien des Longobards qui consulta les anciens chants nationaux et les légendes, les Hérules et les Lombards se dépouillaient entièrement de leurs vêtements afin de pouvoir combattre plus aisément. Un vestige de cette coutume s'est conservé dans l'armée française; les officiers qui se battent en duel se débarrassent des vêtements recouvrant les parties supérieures de leur corps.

» cence. » Nous possédons, grâce à une circonstance particulière aux Suèves, un renseignement sur le mode de leur coiffure ; rassemblant leurs cheveux, ils en formaient un nœud sur le sommet de la tête.

Le Grec Agathias nous donne, environ deux siècles plus tard, une autre définition encore qui indique ce qu'il faut entendre par cette nudité des Germains durant le combat. « Ils ne sont vêtus, pendant la bataille, dit-il, » que de culottes de peau ou de toile. » Sidoine Apollinaire dépeint les Francs « comme des hommes de haute » taille portant des vêtements étroits et rattachés, et » ayant la partie inférieure de la jambe couverte jusqu'au » genou. » Une ceinture entourait leurs hanches dégagées, ils portaient des moustaches, et leurs cheveux tombaient fort bas sur le front, comme l'usage s'en était conservé encore quelques siècles plus tard, et comme on en retrouve la coutume aujourd'hui dans plusieurs districts ruraux.

Nous possédons une description exacte due à ce dernier écrivain et concernant le cortége d'un Allemand de condition, Sigismer, pendant son voyage de noce. « Le jeune » prince marche au milieu de sa suite, revêtu de pourpre » flamboyante, d'or rouge et de soie blanche comme la » neige ; ses cheveux et son teint sont rougeâtres. L'as- » pect des princes et des hommes de sa suite inspire » de l'effroi même en temps de paix. Leur pied est ren- » fermé jusqu'à la cheville dans une chaussure de pelle- » terie. Leurs genoux, leurs cuisses et leurs mollets sont » découverts. Un vêtement serrant et rayé dont les man- » ches recouvrent seulement les épaules leur descend à » peine jusqu'au jarret. Une ceinture de cuir garnie de » boutons entoure leur corps ; leur épée est attachée au » ceinturon passé par-dessus leurs épaules. Leurs armes » sont également un ornement. Leur main droite agite la » lance à crochet ou le wurfaxt (le marteau de Thor), » la main gauche tient le bouclier dont la surface est » d'une blancheur de neige étincelante, les ornements en » sont dorés ; tout l'éclat de cette arme révèle autant de » richesse que d'amour pour la magnificence. » Cette description rappelle d'une manière frappante la mise ac-

tuelle des habitants de la haute Écosse. Il est probable que Sigismer, qui ne portait pas de culottes, alors que celles-ci étaient déjà en usage chez les Francs, appartenait à une autre tribu.

Nous devons encore à Paul Warnefried un renseignement ultérieur concernant les Longobards, au sujet des peintures qu'avait fait exécuter la reine Theudelinde et qui rappelaient un épisode de l'histoire longobarde.

D'après lui, les Longobards se rasaient le cou et la nuque; les cheveux du sommet de la tête étaient séparés et retombaient le long des joues. La plupart des vêtements étaient commodes, et, comme ceux des Anglo-Saxons en toile rayée de différentes couleurs. Ils portaient des souliers à rubans largement découpés sur le devant. Ils commencèrent à porter des culottes en Italie lorsqu'ils adoptèrent les guêtres en cuir pour monter à cheval. Nous savons, par la légende d'Alboin, qu'ils portaient depuis longtemps des bas blancs.

Les descriptions concernant le mode des vêtements des anciens Francs, que révèlent les sources carlovingiennes, ne contredisent pas absolument ces données. Einhard et le moine de Saint-Gall racontent que Charlemagne était resté fidèle à l'ancien costume national, et ils décrivent *de visu* ses vêtements. D'après leurs témoignages l'ancien costume des Francs consistait en souliers lacés à bandelettes rouges liées autour de la jambe en forme de croix, en culottes de toile souvent brodées, en une chemise de toile (Charlemagne portait en outre des caleçons en toile) et en une blouse ou en un jupon de toile cirée; ils avaient en outre une bande qui retenait leur épée et une ceinture entourant leur corps. Ils portaient pour pardessus, un manteau gris ou bleu doublé et carré, de sorte que, posé sur l'épaule, il touchait devant et derrière aux pieds, tandis que des deux côtés il recouvrait à peine le genou (ce vêtement rappelle le manteau de nos voituriers et le plaid écossais). Les Francs portaient aussi un bâton noueux souvent orné de sculptures, et dont la poignée était mouchetée d'or ou d'argent (comme l'usage s'en est conservé pour nos bouchers et nos marchands de bestiaux).

L'anecdote relatée par le moine de Saint-Gall prouve

que les Francs avaient du reste imité les petits maîtres romains, lesquels se pavanaient dans leurs jupons rouges ornés de plumes de paons.

Charlemagne chercha à combattre cette épidémie de modes luxueuses en ne portant que l'ancien et simple costume et sa peau de mouton, dont il recommandait l'usage; il s'enveloppait du manteau frison à carreaux bleus et gris, peu coûteux et connu depuis longtemps dans le monde commercial. On s'en servait, est-il dit, pour « se couvrir pendant le sommeil et se garantir contre le vent durant les courses à cheval. »

Les données de César sur le mode des vêtements sont tout aussi inexactes que ses autres appréciations au sujet des Allemands. Rassemblant tous les faits dus aux sources et analysant les objets trouvés dans les tombeaux, nous pouvons conclure que les Allemands portaient, immédiatement sur le corps, un objet de vêtement inconnu aux Romains, c'est-à-dire la chemise de toile; ils portaient aussi des souliers lacés et souvent un chapeau. Il y a lieu, du reste, de distinguer leur costume d'hiver de leur costume d'été. En hiver les bonnets de fourrures et en été les chapeaux de paille étaient probablement en usage, tout au moins dans maintes tribus. Les cuisses restaient nues pendant l'été ou couvertes de pantalons de toile; et durant l'hiver elles étaient cachées sous des pantalons de cuir ; les mollets nus en été étaient pendant l'hiver couverts de bas et de bottes fourrées, et les genoux, nus comme s'en est conservé l'usage chez les Tyroliens. Leur jupon était en toile cirée, un léger manteau les garantissait de la pluie; en hiver ils portaient une fourrure : celle des gens riches était bordée d'une pelleterie plus fine.

Déjà du temps de Tacite, le genre de mise distinguait les riches et les hommes libres des pauvres, des serfs et des esclaves; les premiers portaient des culottes et des habits serrants tandis que le costume des derniers était semblable à celui des Écossais de nos jours.

Les femmes portaient des vêtements longs et flottants en toile rayée de pourpre ou de teintes de diverses couleurs; ils étaient découpés aux bras et à la poitrine. Elles se servaient, durant l'hiver, d'une pelleterie qui les garan-

tissait du froid. Il est question déjà, dans l'ancienne Edda, de leurs manteaux bleus et de leurs robes à traîne.

Les fouilles opérées dans les anciens tombeaux prouvent que dès les temps anciens les ornements de toilette étaient très-luxueux. Les bracelets, les anneaux, les chaînes et les épingles à cheveux, en or, ornés souvent de têtes d'oiseaux ou d'émail s'y trouvent sous les formes les plus variées; mais la plupart de ces ornements étaient de fabrication romaine. Les ceintures et les baudriers étaient dus surtout à l'habileté artistique des indigènes (1).

Ce genre de mise paraît avoir été adopté par les Germains de race pure qui habitaient les contrées du Nord et les rives du Rhin. Les modes romaines prévalurent bientôt chez ceux des Germains qui habitaient dans les provinces romaines. Charlemagne, dont la famille avait surtout contribué à établir la prépondérance de l'élément germanique, conservé dans toute sa pureté chez les Francs de l'Est, lutta contre l'adoption de ces modes. Grégoire de Tours nous a légué de merveilleuses descriptions concernant la magnificence déployée par les Francs de l'ouest de la Gaule sous les Mérovingiens. Le luxe des femmes consistait surtout dans la richesse de leurs voiles et dans celle des perles et des broderies dont elles s'ornaient.

Quoique Charlemagne donnât l'exemple de la simplicité par le choix de ses vêtements, les dames de sa cour se distinguèrent par la magnificence de leur mise; c'est du moins ce qui ressort du poëme d'Angilbert, dont il a déjà été fait mention; il dit :

Là-dessus la reine s'avance......
Luitgarde...... la gracieuse épouse du grand Charlemagne.
Son cou rivalise avec la couleur des roses et éblouit par son éclat.
Et la chevelure qui entoure sa tête ne le cède pas à la beauté de la pourpre
Des nœuds de pourpre entourent ses tempes d'une blancheur de neige.
Des fils d'or attachent son manteau ; sur sa tête brillent
Des pierres précieuses; sa couronne étincelle comme un rayon d'or.
Sa robe est faite d'une toile teinte de pourpre.

(1) Voyez dans Jacob Falke, Die deutsche Trachten und Modewelt, I.

Son cou éblouissant étincelle sous l'éclat de différentes pierreries...

. . . .

Montée sur un coursier rapide, Rhodudris s'avance la première.
Le diadème de son front brille de l'éclat de la pourpre sur sa chevelure blonde.
Plusieurs rangées de pierres précieuses y étincellent,
Telle que la couronne d'or qui orne sa tête rayonnante
Et l'agrafe qui, sur sa poitrine, rattache son magnifique manteau.
Parmi les rangées des dames formant sa nombreuse escorte,
Brille Bertha accompagnée d'un essaim de jeunes filles.
Par son esprit mâle, son noble maintien et son brillant aspect,
Ainsi que par sa voix, ses yeux et son caractère, elle est l'image parfaite de son père.
Un cercle d'or entoure sa tête resplendissante de beauté.
Des tresses d'or sont entremêlées dans ses cheveux blonds et soyeux;
Son cou blanc comme la neige porte avec orgueil une magnifique pelleterie de martre.
Sa robe est ornée de pierres précieuses,
Dont les innombrables rangées étincellent de l'éclat le plus pur.
Les topazes qui s'y confondent brillent dans leur monture d'or.
Gisèle la suit, dans sa splendeur éblouissante,
Accompagnée d'un essaim de jeunes filles, elle resplendit comme l'or, cette fille du roi!
Des fils de pourpre sillonnent le délicat tissu de son voile.
Sa chevelure et son visage rayonnent de beauté.
Son cou brille d'une manière éblouissante et reflète le vermeil de la jeunesse.
Sa main semble faite d'argent et son front brille comme l'or.
Ses yeux ardents luttent avec la lumière du soleil.
La magnifique vierge monte hardiment sur le rapide coursier,
Quoique celui-ci se cabre et couvre son mors d'écume.
Elle part au galop entourée de sa nombreuse suite,
Composée de cavaliers et de dames montés sur d'impatients coursiers.
Elle quitte la terrasse avec son cortége;
La pudique vierge suit les traces du pieux monarque.
Après elle, arrive Rhodaide, ornée d'or,
Qui devance rapidement cette troupe joyeuse..
Ses pieds, son cou et ses cheveux resplendissent sous l'éclat de ses joyaux.
Un manteau de soie enveloppe ses belles épaules.
Il est richement orné de pierreries et attaché par une agrafe d'or.
La couronne, faite de pierres précieuses, surmonte son front épanoui.

Rhodaide, la magnifique vierge, s'élance fièrement
Vers l'endroit où se réfugient les cerfs inquiets.
Ensuite vient Théodrade, au visage vermeil
Et au front étincelant; l'or doit le céder à l'éclat de ses cheveux.
Son cou éblouit, brillant sous son collier d'émeraudes.
Ses pieds, ses mains, son visage, ses joues et son cou brillent également.
Ses yeux ardents, scintillant comme les étoiles, lancent des éclairs.
On aperçoit de loin son manteau orné d'une riche fourrure.
Ses pieds délicats sont contenus dans le magnifique cothurne de Sophocle.
Elle est étroitement entourée par un essaim de dames resplendissantes.
Son coursier a la blancheur de la neige; il emporte fièrement
La fille de Charlemagne, la vierge pieuse et magnifique,
Loin du palais, vers les épaisses forêts.

La manière dont les cheveux étaient coupés constituait un signe distinctif; les esclaves portaient les cheveux court-rasés; les hommes libres les avaient longs. Les princes mérovingiens conservaient leur chevelure flottant jusque sur leurs épaules (1). Lors de sa déposition, Thassilo eut la tête rasée. La longueur de la barbe paraît avoir été également le signe distinctif d'une condition supérieure; Walvater (le père de tous) était représenté portant une longue barbe.

L'ancien genre de mise s'est maintenu le plus longtemps chez les habitants du nord de la Frise; ce peuple est le seul qui ne se soit pas courbé devant la noblesse feudataire; aussi le paysan frison est-il représenté dans l'histoire, en vertu de l'indépendance que toujours il sut garder, comme l'égal des nobles. Clément (2) remarque

(1) Au milieu du ve siècle, un référendaire byzantin vit à Rome le fils du roi franc Clodion envoyé à Rome; le duvet n'ornait pas encore, dit-il, le menton du fils du roi, mais sa chevelure dorée flottait sur ses épaules.

(2) Clément dit, dans le « Nordgermanische Welt, » les Frisonnes du Nord portaient encore, dans ce siècle, un grand mouchoir blanc qui leur couvrait toute la tête et dont les rubans pendaient de tous côtés; elles portaient une robe blanche de fine toile, fort ample, ayant de nombreux plis. Le pardessus (kothl) était de couleur pourpre, plissé et ample; il ne descendait guère au-dessous des hanches et avait de larges manches qui allaient jusqu'aux coudes. Elles portaient autour du corps une ceinture dont l'extérieur était couvert d'une multitude de petits clous en cuivre jaune, de sorte qu'on eût dit que toute la ceinture était faite de cuivre. Des

même que les Frisonnes du Nord s'habillent encore actuellement comme s'habillaient les femmes des Cimbres, décrites par Strabon.

Après la conquête des Gaules par les Francs, les Gaulois et les Romains adoptèrent les habillements ajustés franco-allemands, dont la mode se répandit peu à peu dans tout l'Occident, tant il est vrai que la prépondérance nationale s'étend même jusque sur le genre des vêtements.

Les Romains ne se servirent pas de l'écu comme ornement. Il est probable que c'était un signe distinctif que les Germains peignaient sur leurs boucliers. Tacite parle de leurs boucliers décorés de peintures ; s'ils représentaient quelque souvenir de victoire remportée, ou de haut fait accompli, les propriétaires de ces boucliers, et après eux leurs héritiers, s'en enorgueillissaient et les conservaient en guise d'armoiries ou d'armes parlantes. C'est ainsi que les armes furent considérées comme les insignes de certaines familles qui, après avoir acquis une grande considération, devinrent ensuite les familles principales de la nation. Il paraît que déjà Wittikind avait porté l'écu.

XXI

La nourriture.

Il a été question plusieurs fois dans le cours de cet ouvrage du genre de nourriture des Germains. Nous ne pouvons que rassembler ici à ce sujet les données éparses çà

épingles en argent de la longueur d'un doigt retombaient à l'extérieur du pardessus.

Strabon raconte que les prophétesses saintes des Cimbres étaient habillées de blanc et portaient un pardessus rouge attaché par des boucles (agrafes, épingles), et une ceinture de bronze.

et là dans l'histoire. Tacite dit que les Germains préparaient avec de l'orge et du froment une boisson qui avait quelque ressemblance avec le vin. C'était la bière, qui fut un breuvage inconnu aux Romains pendant fort longtemps, et dont ils ne firent jamais aucun cas. A coup sûr, la bière à cette époque était loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui ; ce devait être une bière aigre comme celle dont on fait encore usage dans une partie du nord de l'Allemagne, pour les domestiques des fermes. A l'époque suivante, l'art de la brasserie prit un tel développement dans l'Allemagne du Nord, qu'on exporta de la bière en Angleterre. Tacite dit aussi plus loin que le commerce du vin se faisait aux frontières romano-germaniques; on sait que la tribu allemande des Nerviens en avait prohibé l'usage à cause de son effet énervant. Les Phéniciens l'avaient, paraît-il, introduit par mer dans les contrées de la Baltique; le dieu Odhin est, en effet, représenté comme « un buveur de vin. » L'usage du vin prévalut à mesure que les Allemands se trouvèrent en relation avec les Romains. Après que, sous l'empereur Probus, la vigne eut été plantée sur les bords du lac de Constance (qui dans les temps les plus anciens avait une autre configuration), dans la Suisse, sur les bords de la Moselle et sur la rive gauche du Rhin, elle fut introduite par les soins des missionnaires, à l'époque carlovingienne, mais surtout sous le règne de Charlemagne, sur la rive droite du Rhin et en amont du Mein et du Necker, jusqu'à Meissen ; dès lors le vin fut partout en usage. Les monastères et les domaines royaux donnèrent l'impulsion tant pour la production que pour la consommation de ce produit.

Le cidre n'a été cité que depuis l'époque de Charlemagne ; il est possible qu'il ait été connu précédemment, car les Germains possédaient les arbres dont les fruits produisaient la meilleure espèce de cidre, c'est-à-dire les pommiers et les poiriers sauvages.

L'hydromel ou meth était un breuvage très-estimé, surtout parmi les Germains du Nord ; préparée avec du miel, cette boisson était forte et enivrante. On employait en outre le miel pour les pâtisseries, car le sucre n'était pas connu à cette époque.

« Leur nourriture, dit Tacite, est très-simple, elle con-

siste en pommes, en gibier et en lait caillé. » Il oublie de mentionner le pain, dont assurément les Germains faisaient usage, puisqu'ils disposaient des céréales et de la farine, la viande des animaux domestiques qu'ils élevaient, celle des bœufs, des moutons, des chèvres et surtout celle des porcs et des oies : à toutes les époques on fuma les poitrines d'oies et les jambons. Ils se servaient en outre du gruau, sorte de bouillie faite avec de l'avoine ou avec une autre espèce de grains dont des débris carbonisés ont été retrouvés entre les pilotis des cités lacustres; les découvertes qu'on y fit ont révélé aussi que les cerises existaient antérieurement à notre ère. Il est certain qu'à cette époque où le gibier était si nombreux, toute chair, depuis celle du lièvre jusqu'à celle de l'ours et du sanglier, devait fournir les mets les plus usuels et les plus appréciés.

Sous les Carlovingiens on possédait, outre toutes les espèces de gibier et de volatiles, tels que les pintades et les faisans, presque toutes les sortes de légumes, de fruits et de groseilles dont on se sert aujourd'hui; on consommait aussi une grande quantité de fromage, de beurre, de poulets et d'œufs. Il paraît que l'appétit atteignait jadis d'assez grandes proportions, surtout chez les moines, car nous savons que ceux de l'abbaye de Fulda recevaient pour leur souper, et selon la saison, 3, 4 et 6 œufs et même 7, le dimanche. Les poulets et les œufs figuraient parmi les redevances imposées aux fermes censitaires au profit des fermes seigneuriales ou des monastères (1). Le poisson était un aliment très-recherché; on entretenait des poissons dans de nombreux étangs (2). La chair du lièvre accommodée avec du lard paraît avoir été un des mets favoris à cette époque.

Les Allemands, dit Tacite, apaisaient leur faim sans recourir à l'art culinaire et sans se servir de stimulants (cet usage n'était guère celui des Romains à cette époque). Mais ils n'observaient pas cette même modération à l'égard

(1) Il est à remarquer que les charrues ont conservé dans le nord de l'Allemagne à peu près la contenance qu'elles avaient sous les Carlovingiens; elles diffèrent de grandeur selon la contrée : 40 arpents dans la plaine et 60 dans les collines.

(2) On trouve parmi les indications concernant l'entretien des ambassades une liste complète de mets et des différents ingrédients nécessaires à leur préparation dans « Marculfs Formeln », l. II, Walter Corp. j. g., III, p. 295.

de la boisson; aussi les conséquences de l'ivrognerie faisaient-elles en quelque sorte parmi eux plus de victimes que n'en faisaient les armes. Immédiatement après leur réveil, qui n'avait pas toujours lieu de bonne heure à la suite des festins, les Germains se lavaient, ajoute Tacite, généralement avec de l'eau chaude en raison des rigueurs prolongées de leurs hivers. Après la toilette, chacun allait de son côté déjeuner, sans se préoccuper d'autrui; de là, ils se rendaient à leurs affaires tout armés; il arrivait fréquemment aussi que dès le matin ils recommençassent à festoyer. Aucun n'avait honte de boire jour et nuit. Les querelles qui s'élevaient parfois entre les gens ivres se terminaient le plus souvent par des blessures ou par des coups mortels. Toutefois, c'était à ces festins qu'on cherchait à réconcilier des adversaires et à nouer des alliances de famille; on y décidait aussi les questions concernant l'élection du prince, la paix ou la guerre.

Il ne nous reste plus qu'à parler des mœurs.

XXII

Les mœurs.

Il est évident que jamais un peuple ne fit à sa première apparition plus d'impression sur une nation civilisée que n'en firent les Germains sur l'esprit des Romains. La beauté, la grandeur, la force, la hardiesse, le courage indomptable, le dédain de la mort et les avantages intellectuels de ce peuple primitif, provoquèrent l'étonnement des Romains dégénérés, et de telle sorte que, plusieurs siècles plus tard, leurs historiens s'en étonnèrent encore.

Les Romains confirmaient à leur insu le dicton originaire de la Germanie du Nord : « Les yeux font reconnaître la noblesse de la naissance ». Ils ne pouvaient faire remarquer assez souvent les yeux bleus étincelants des Ger-

mains, quoique les yeux noirs fussent ordinairement plus éclatants.

Les cheveux d'un jaune doré (1) qui, chez les enfants, paraissaient avoir la blancheur du lait, étaient si enviés par les dames romaines qu'elles introduisirent la mode de porter des perruques faites avec des cheveux d'Allemands. Du IIe siècle avant Jésus-Christ, jusque dans le VIIIe siècle de l'ère chrétienne, il fut fait mention de l'aspect des Germains, et le jugement porté sur les Teutons fut renouvelé à leur occasion lors de la bataille des Sarrasins gagnée par Charles Martel. Il est dit « que la race des Francs de l'Est » à la structure extraordinairement puissante et la race » des Allemands, si supérieures par le courage et la force » corporelle, triomphèrent des Arabes, auxquels ils oppo- » sèrent leurs yeux foudroyants, leur poitrine invincible et » leur poignée de fer. »

Les Germains eurent, ce semble, conscience de la beauté de leur race et prirent des précautions en vue de sa conservation. C'est ce que prouvent, d'une part, leurs lois condamnant les mésalliances (2), et de l'autre la sévérité de leurs mœurs, plus grande que celle des autres peuples. S'il ne faut en aucune façon admettre que les esclaves et les serfs aient appartenu à une race étrangère à la leur, il paraît toutefois que dans l'origine, les esclaves étaient des prisonniers faits durant les guerres avec les autres peuples, et que la différence existant entre leur race et celle des Germains avait provoqué les lois établies contre les mésalliances; nous avons dit déjà qu'après la défaite de Varus, des Romains furent répartis à titre d'esclaves entre les Germains.

Parlant de leur moralité, Tacite dit que les femmes germaines portaient des vêtements fort découpés, quoique les lois du mariage fussent très-sévères pour elles ; or, on ne saurait faire un plus grand éloge de leurs mœurs. Parmi

(1) Toutefois il y eut dès lors des têtes chauves. Paul Warnefried raconte qu'il y en avait chez les Longobards.

(2) L'horreur des mésalliances se conserva dans les siècles suivants; c'est ainsi qu'actuellement encore, se maintient la séparation des villages slaves dans le nord et l'est de l'Allemagne, des autres villages allemands bâtis d'une manière éparse; les premiers sont bâtis en cercle autour de l'église, rappelant un camp formé de tentes; aucun mariage n'est contracté entre leurs habitants respectifs.

tous les peuples non civilisés, les Germains seuls se contentaient d'une seule femme; quelques membres de la noblesse seulement, mus non par la passion, mais par l'ambition ou par des motifs politiques, contractèrent parfois plusieurs alliances matrimoniales. « Les femmes, ajoute encore Tacite (songeant sans doute à la corruption romaine) « sont modestes; elles ne sont perverties ni par les attraits » du théâtre, ni par ceux des festins. L'adultère est rare » parmi ce peuple ; mais s'il se produit, la loi est inexorable et le châtiment prompt. L'époux est le juge; il a » le droit de chasser de la maison et en présence de ses parents la femme infidèle, nue, les cheveux coupés, et de » la fouetter ensuite en public, car il n'y a pas de miséri» corde pour la prostitution; dans cette circonstance, » l'homme ne se laisse séduire ni par la beauté, ni par la » jeunesse, ni par la fortune. Chez eux, personne ne traite » légèrement le vice, ni ne rejette la séduction sur la mode » de l'époque.

» Il y a même quelques tribus où les jeunes filles seules se » marient et où il n'est permis que de prendre une seule » fois un engagement matrimonial.

» Les femmes n'acceptaient qu'un époux comme elles ne » recevaient qu'un seul corps et une seule vie, et jamais » l'arrière-pensée d'un mauvais désir ne les surprenait. » La limitation du nombre des enfants et le meurtre d'un » parent étaient considérés comme des erimes, et chez » eux les bonnes mœurs valaient plus que ne valent ail» leurs les bonnes lois. »

Tacite, préoccupé de la décadence des mœurs de Rome, cherche en faisant cette description à agir efficacement sur l'esprit de ses compatriotes et leur propose l'exemple des Germains; toutefois il faut reconnaître qu'il s'y livre à une certaine exagération. L'histoire impartiale ne parviendrait pas à écarter quelques ombres de ce tableau; il est vrai que les Germains ne connaissaient pas la corruption raffinée des Romains, et qu'ils respectaient l'institution du mariage; toutefois ils n'étaient pas des héros de vertu accomplis comme nous les représente cet adversaire en s'émerveillant de leurs mérites. Le rapt des jeunes filles, entre autres délits contre la morale, fut assez fréquent; les

Germains n'étaient pas non plus exempts d'infractions à la morale, ainsi que le témoignent les aventures et les discours des Ases, rapportés dans le poëme de l'Edda, et dans lesquels les dieux et les déesses se reprochent leurs impudicités. C'est ainsi que s'explique la tolérance des Francs de l'Est, à l'égard de la dégénérescence qui s'introduisit dans les mœurs de la cour mérovingienne. La différence entre les mœurs des Germains et celles des Romains consistait évidemment en ce que le vice était l'exception chez les premiers, tandis qu'il formait la règle chez ces derniers; alors que les Germains le réprimaient par le châtiment, les Romains le toléraient et le favorisaient; les uns s'y trouvaient entraînés par l'exubérance de leurs forces physiques, les autres y étaient retenus par l'effet d'un énervement si complet que leurs sens ne se réveillaient plus qu'à la faveur des stimulants.

Salvian disait, deux siècles après Tacite : « Les Saxons » sont en effet un peuple sauvage et cruel, mais d'une » remarquable pureté de mœurs; les Alamans ont le » grand défaut de s'adonner à l'ivrognerie; les Francs » sont perfides et menteurs, mais très-hospitaliers. Leur » perfidie est moins condamnable que celle des Romains; » lorsque le Franc fait un faux serment, il croit ne se » servir que d'une formule spéciale, et non pas commettre » un délit. Tous les crimes de ces peuples pris individuel» lement se retrouvent chez les Romains; ceux-ci sont dou» blement coupables : ce sont des chrétiens; les autres » sont des païens. »

Tacite dit en parlant de l'éducation : « La mère nourrit » elle-même son enfant et ne l'abandonne ni à une nour» rice, ni à une servante (cependant il est question de » nourrices dans les plus anciennes légendes, surtout au » sujet des principales familles). Les enfants des seigneurs » sont élevés aussi austèrement que ceux des serviteurs; » ils jouent ensemble dans le même jardin, nus et mal» propres. Ils croissent autour du même foyer jusqu'à ce » qu'ils aient acquis cette élévation de taille qui fait l'objet » de notre admiration. Ce n'est que lorsqu'ils ont atteint » l'âge de la virilité et lors de leur prise d'armes, que » s'opère leur séparation d'après les conditions respec-

» tives. Le désir de se créer une famille ne se manifeste
» que tardivement chez les jeunes hommes, il en résulte
» qu'ils conservent plus longtemps toute leur force juvé-
» nile; les jeunes filles n'ont également aucun empresse-
» ment pour le mariage, et conservent mieux ainsi leur
» fraîcheur et leur beauté; ils s'épousent dans ces condi-
» tions favorables, et les enfants héritent de la forte con-
» stitution de leurs parents. Le fils d'une sœur est ac-
» cueilli par son oncle comme par un père, car les liens
» du sang sont sacrés; cette considération influe aussi
» sur le choix des otages, car on connaît la force de leurs
» liens de famille. Les enfants sont les plus proches hé-
» ritiers. Le testament est inconnu. S'il n'y a pas d'en-
» fants, le parent le plus proche hérite : ce sont d'abord
» les frères, ensuite les oncles. Plus le cercle de la famille
» est grand et plus le chef y est honoré et considéré. »
Ces mœurs furent la base de l'institution du droit d'aînesse (le sénoriat).

Nous avons décrit déjà les cérémonies qui accompagnaient le mariage. Après l'introduction du christianisme, les mariages entre consanguins furent limités à certains degrés de parenté, et, dans le cours des siècles, l'interdiction du mariage entre parents s'étendit davantage encore; la séparation des époux devint sans cesse plus difficile, à dater de la fin de l'époque qui nous occupe. Dès lors les prêtres commencèrent à réglementer de telle sorte la vie de famille, qu'ils allèrent même jusqu'à menacer d'anathèmes tout époux qui n'observait pas la continence le vendredi.

Un des principaux traits du caractère des Germains, était le dédain de la mort, que leur religion tendait encore à accroître. De nombreux exemples de sang-froid donnés par des héros romains l'ont été également par des Germains du Nord. On raconte qu'un jour, un homme conduit au supplice par une troupe de soldats et interrogé sur le calme dont il faisait preuve, répondit : « Je vais expérimenter maintenant si l'homme conserve la connaissance de son existence pendant qu'il reçoit le coup de mort. »

L'esprit d'indépendance était tel chez les Germains qu'ils n'auraient pu se résoudre à s'abandonner humblement

à la volonté des dieux, considérés par eux comme des amis. Ce penchant à l'impiété amena parfois maints guerriers à avouer ouvertement qu'ils ne croyaient à rien, sinon à eux-mêmes, à leur force et à leur bonheur. Cette confiance illimitée en soi, unie au dédain de la mort, donnait au caractère germanique cette rudesse et cette dureté avec lesquelles, bien que dénués de tout secours, les Germains étalaient toute leur arrogance, alors que d'autres se fussent abandonnés au désespoir. Les Normands connaissaient à peine d'autres relations affectueuses que l'amour conjugal. De la morgue de leur caractère naquit le désir général chez eux de s'illustrer par les exploits, qui les poussa aux aventures les plus téméraires. Nous avons dit que les Cattes ne se considéraient dignes de leur origine qu'après avoir vaincu un ennemi; les Normands ne regardaient l'éducation d'un homme comme terminée que lorsqu'il avait cherché pendant quelque temps des aventures à l'étranger; de là les expéditions des Wickinger et la coutume introduite chez les Normands de prendre du service chez des rois étrangers.

C'est du caractère particulier aux Germains qu'est issu aussi le droit du défi (fehderecht); ce droit contrastait avec les idées du monde antique où le droit individuel fut absorbé par l'Etat; c'était une institution toute particulière à la faveur de laquelle tout homme libre était autorisé à se rendre justice à lui-même; il se trouvait à l'égard de ses compagnons en quelque sorte ce qu'était le souverain à l'égard de son peuple.

Le duel, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, était une des formes de ce droit du défi. La chasse et le duel exigeaient que l'homme s'exerçât sans cesse au maniement des armes, même en temps de paix. Le port des armes était le signe distinctif des hommes libres; il en résultait que la prise d'armes était l'occasion d'une grande solennité et que l'habileté dans leur maniement était tenue en si grande estime que même les Romains établis dans la Gaule empruntèrent tout à la fois aux Germains la coutume de les porter toujours sur eux et l'habitude d'user du droit du défi. Cette puissance d'action particulière aux Germains devait favoriser aux époques suivantes le penchant au tra-

vail et la soif des découvertes, lesquels distinguent surtout la race germanique.

Parmi les traits distinctifs du caractère des anciens Germains, il est permis de citer la candeur, la sincérité et la loyauté. Nous avons dit, il est vrai, que les Francs étaient accusés de s'être initiés au mensonge, à la suite de leurs rapports avec les Romains, aujourd'hui encore les Souabes leur reprochent leur manque de franchise, quoique, à tout prendre, ils fassent plutôt allusion à leur caractère moqueur. Leur loyauté se manifestait surtout dans le respect de la foi jurée; la fidélité gardée au serment prêté au chef de suite était à toute épreuve, et les dettes du jeu se payaient au prix même de la liberté individuelle, le plus précieux des biens à leurs yeux. La noblesse du caractère des Germains se révélait surtout par leur respect pour la femme et par la générosité de leur hospitalité : il en a été question plus haut.

Les banquets ainsi que les assemblées nationales étaient, en temps de paix, les principales occasions durant lesquelles se manifestait la vie publique des Germains; c'était pendant ces festins qu'ils délibéraient au sujet des décisions politiques importantes. Ils y passaient la nuit et restaient souvent même jusqu'au matin, tandis que la corne décorée d'ornements en argent circulait autour de la table et que le poëte célébrait, en s'accompagnant de la harpe, les exploits de leurs pères. Ces solennités nocturnes (1) étaient tenues en si grand honneur que les Germains calculaient le temps écoulé d'après les nuits plutôt que d'après les jours.

Mais à ces beaux côtés du caractère des Germains se joignaient d'autres côtés défectueux : c'est ainsi que l'on rencontrait tout à la fois chez eux l'affectueuse hospitalité et l'ivrognerie, la loyauté et la passion du jeu, la valeur militaire et l'esprit querelleur, l'amour de l'indépendance et l'esprit de désunion, la force et la violence, et, dès que les conquérants eurent connu les bénéfices de la civilisation, l'avidité et la cupidité, ainsi que tous les vices aux-

(1) Le culte de la nuit s'est conservé dans le parlement anglais à l'égard de la politique.

quels ils s'abandonnèrent d'une manière immodérée, tout inconnue aux Romains énervés (1).

S'ils possédèrent des institutions démocratiques et de bonnes lois, ils conservèrent en revanche « la vengeance du sang » et le sacrifice humain. C'était par le défaut de mesure que se distinguaient surtout les Germains dans la pratique soit du bien, soit du mal; victorieux dans les Gaules ils s'adonnèrent avec frénésie aux jouissances de la civilisation romaine, et sous les Mérovingiens, ils se signalèrent par les vices et les crimes les plus odieux. Ce défaut eut pour conséquence que ce peuple, de mœurs pures comparativement à celles des Romains, n'emprunta d'abord à ceux-ci que les bienfaits de leur civilisation, mais que bientôt après il surpassa ses instituteurs eux-mêmes par la corruption à laquelle il se livra ; il arriva en fin de compte que l'élément des tribus germaniques dut se voir renouvelé par celui des Francs de l'Est restés à l'abri de la corruption romaine. Ce fut encore le manque de mesure qui poussa cette race, si loyale à son origine, au parjure (2), à l'avidité et à la domination sous le règne des Mérovingiens, et qui, dans le tumulte des conquêtes, la guida dans la voie du meurtre.

Dans l'origine, la peine de mort n'était appliquée qu'exceptionnellement chez eux, et les crimes ordinaires se pouvaient expier par la remise d'amendes payées en argent. Ce fut aussi la violence de leur caractère qui leur fit emprunter aux Romains l'horrible appui du despotisme, c'est-à-dire la torture (3), les exécutions et le cruel supplice

(1) Déjà Hérodien rapporte à cet égard un jugement d'Alexandre Sévère : « Toutes les concessions s'obtiennent par l'argent; on apaise ainsi promptement les Germains, car ils sont très-avides du noble métal et toujours ils ont vendu au prix de l'or la paix aux Romains. » On disait aussi au sujet des Francs de la Gaule : « L'or, l'argent et les beaux vêtements leur avaient surtout été promis s'ils parvenaient à prendre du butin durant la guerre. »

(2) Le serment était à l'origine appuyé par le geste de la main droite et par les armes. L'épée était retirée du fourreau ; ou bien la pointe était tournée vers la terre et la main appuyée sur la poignée. On jurait aussi de par sa chevelure ou de par sa barbe. Les Cattes, Civilis et Harald à la belle chevelure, jurèrent de ne se couper ni les cheveux, ni la barbe avant d'avoir accompli quelque exploit; cet usage se maintint pendant 800 ans et se conserva jusque dans le moyen âge. Alaric toucha la barbe de Clodion en lui jurant une éternelle paix. La barbe était une chose sacrée aux yeux des Germains.

(3) La torture fut adoptée sous les Mérovingiens; elle était probable-

de l'aveuglement qui fut si fréquemment appliqué durant le moyen âge. Les Germains héritèrent, paraît-il, des Romains, entre autres fléaux encore, des maladies résultant de la corruption des mœurs et du dévergondage.

Ce fut dans les Gaules surtout que l'on put apprécier le mieux l'influence qu'exercèrent les Romains et les Germains, les uns à l'égard des autres. Les Francs et les Romans s'y confondirent promptement entre eux et s'empruntèrent réciproquement, les Francs : le goût de la littérature (1), la lecture, l'éducation intellectuelle, et dans la vie légale, l'adoption de la prescription, le droit de représentation et le droit testamentaire; les Gaulois : la mise et les mœurs guerrières des Francs, leur coutume de porter sans cesse leurs armes sur eux, le droit du défi, leurs noms, l'habitude de boire de la bière et divers autres usages domestiques.

L'adoption des noms allemands était une circonstance favorable, et il est regrettable qu'elle ne se soit ni étendue, ni maintenue; il en résulte que les noms romains ont pris droit de bourgeoisie en Allemagne, et que beaucoup de noms allemands, dont le charme ne se retrouve dans aucune langue, se sont complétement perdus (2).

L'influence romaine se manifesta surtout par la facilité avec laquelle les Germains pratiquèrent, dès l'époque de la fondation de leurs établissements sur le territoire romain, l'art de la tromperie que favorisait le développement de l'industrie romaine. On sait que Clovis remit en payement aux assassins des princes ses cousins, des bracelets en similor; peu de temps après, quelques Saxons, revenant de l'Italie, usèrent du même subterfuge, donnant en guise d'or de petits lingots de cuivre doré.

Après l'introduction du christianisme, il devint d'usage

ment d'origine romaine; car nous savons qu'elle fut appliquée par les Romains, au IVe siècle. D'après Ammien (XX, 9) un certain Hortar subit la torture et fut brûlé vivant.

(1) Elle fut évidemment souvent reproduite en langage germanique. Ainsi l'on retrouve, par exemple, l'expression provinciale allemande « Maul und Nase aufsperren » (ouvrir de grands yeux ou regarder la bouche béante), reportée textuellement dans le latin ecclésiastique de l'Eglise.

(2) Les noms des familles nobles ne doivent leur origine qu'au commencement de la période suivante; après que la noblesse feudataire eut bâti ses châteaux forts, elle prit l'habitude de s'en attribuer les noms.

d'aller chercher à Rome l'absolution des péchés graves, et dès le commencement du VIIIe siècle eurent lieu les pèlerinages à la Terre sainte.

La fusion entre les Romains et les Germains s'opéra promptement et pacifiquement, d'une part à la faveur de la civilisation romaine, qui offrait aux Germains de plus grandes ressources que la leur (1), et de l'autre, sous l'influence de la législation allemande qui garantissait aux Romains, outre leur autonomie conservée d'après leurs anciennes lois, une plus grande sécurité personnelle. On ne parviendrait pas à s'expliquer autrement comment un peuple conquérant, constituant une telle minorité, eu égard au nombre de la population vaincue, eût réussi à y établir et à maintenir sur celle-ci sa prépondérance. Les Francs estimaient à la vérité que chacun d'entre eux valait plusieurs Romains; mais, numériquement, les Francs n'en représentaient pas moins un groupe presque imperceptible, à l'égard des habitants de la Gaule, dont le nombre s'élevait à plus de dix millions.

L'autorité royale, une fois affermie, contribua à consolider le système gouvernemental régulier. Le roi dut, il est vrai, s'appuyer d'abord sur les Francs, mais peu à peu il gagna aussi à lui, au moyen du service royal et du système des récompenses, les Romains les plus influents; il s'en servit à son tour contre les Francs, à l'esprit indépendant et insolent. Ainsi la liberté dont avaient joui ces derniers subit graduellement des atteintes, et ils ne se rappelèrent bientôt plus leur ancien et glorieux privilége que lorsqu'ils se trouvaient réunis pour décider une expédition militaire, à l'occasion de laquelle ils conservaient le droit de s'opposer au désir du roi; or, ce cas se reproduisit souvent.

De tout ce qui précède concernant les mœurs et les coutumes des Germains, il ressort évidemment que M. Guizot

(1) Ce fut surtout le désir de posséder les magnificences de l'empire qui conduisit les Longobards en Italie.

On cite un certain Aripert qui, se vêtant à dessein de mauvais habits, fit servir de détestables aliments à une ambassade allemande, afin d'enlever au peuple l'envie de descendre en Italie.

Il est dit aussi qu'arrivé dans ce pays, Alboin gravit une haute montagne, afin de contempler de là le territoire qu'il voulait conquérir.

et d'autres historiens français se trompent, lorsqu'ils représentent les anciens Germains sous l'aspect de sauvages. Cette opinion, qui dut son origine à l'époque où la celtomanie tendait à repousser ou à dénigrer toute chose de provenance germanique, n'était pas, il faut le reconnaître, flatteuse pour nos voisins. Elle ne témoignerait guère en faveur de la force nationale des Gaulois, s'il était admis que ceux-ci ont été subjugués par « des sauvages ». Abstraction faite du caractère démocratique de leur droit et de leur constitution, qui à certains égards pourraient servir actuellement encore de modèles, abstraction faite des dispositions naturelles qui permirent à « ces barbares » de prendre du service dans les armées de Rome et de gravir même les marches du trône impérial, le respect que les Germains témoignaient à la femme suffirait pour attester la noblesse de leur race. Toujours, chez les sauvages, la femme occupe une position servile et subordonnée, et le rang qu'elle occupe ne s'élève qu'à mesure que le peuple lui-même s'élève et s'ennoblit.

A la fin de cette période, la civilisation commença à s'affermir de toutes parts; on vit apparaître alors le germe d'un développement économique auquel le monde dut une ère nouvelle que rien n'eût pu faire présager à l'époque de la première apparition des Germains dans le centre de l'Europe. Le progrès fut amené par la puissance du travail qui, donnant l'impulsion à l'industrie et à la science, mit au service de l'homme les forces de la nature, et lui aida, comme elle doit lui aider toujours, à se rapprocher du but de la civilisation.

Cette disposition ne se manifesta dans l'origine, chez les Germains et chez les peuples qui s'étaient retrempés dans l'élément germanique (les Français et les Italiens), que par le penchant à faire usage de la force matérielle, par la fougue sauvage ou par l'avidité des conquêtes. Sous l'influence de la civilisation, leurs forces dirigées dans la voie de la production, semblables à un torrent sauvage contenu dans des bornes sûres, imprimèrent à ces nations un mouvement particulièrement rapide et tel que n'en connut pas l'antiquité. Le progrès amena l'abolition de l'esclavage, qui était une des hontes de l'humanité, la création d'une

bourgeoisie indépendante existant simultanément avec la noblesse, la liberté de conscience, et enfin l'affranchissement de la science appelée à guider l'humanité entière au travers des obstacles et des ténèbres, vers la justice et la vérité.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

SECONDE PARTIE

SITUATION INTÉRIEURE.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

